Département de la Lozère

Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère

Territoire de **LA CÉVENNE DES HAUTS GARDONS**

Élaboration du

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Bassurels *Gabriac* *Moissac* *Molezon* *Le Pompidou* *Sainte-Croix Vallée-Française* *Saint-Etienne Vallée-Francaise* *Saint-Martin de-Lansuscle*



1. **Diagnostic**

Document provisoire - 21 Décembre 2018

agence Robin & Carbonneau
ARCHITECTURE / ENVIRONNEMENT / URBANISME

ROBIN & CARBONNEAU > urbanistes architectes dplg, mandataires
8 Rue Frédéric Bazille - 34 000 Montpellier - contact@robin-carbonneau.fr - 09 51 27 25 17

Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère
Route Nationale - 48 160 Le Collet de Dèze - 04 66 65 07 79

(ex) Communauté de Communes de la Cévenne des Hauts Gardons

Sainte-Croix Village - 48 110 Sainte-Croix-Vallée-Française - 04 66 45 90 29

Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère

Route Nationale - 48 160 Le Collet de Dèze - 04 66 65 07 79

Équipe

Ont participé à l'élaboration de ce document :

Agence ROBIN & CARBONNEAU *> Mandataires, urbanisme et architecture*
8 rue Frédéric Bazille 34 000 Montpellier - 09 51 27 25 17 - contact@robin-carbonneau.fr

COPAGE *> Co-traitants, agriculture*
25 avenue Maréchal Foch - 48 000 Mende - 04 66 65 62 00 - copage@lozere.chambagri.fr

La Forêt Lozérienne et Gardoise *> Co-traitants, forêt*
16 quai de Berlière - 48 000 Mende - 04 66 65 39 69 - contact@fplg.fr

EBEN (V. Spadafora) *> Co-traitants, environnement*
Résidence Mathalin - 17 rue Eugène Sue - 32 000 AUCH - 09 53 59 02 32 - v.spadafora@eben-france.fr

Sommaire

1. Diagnostic stratégique **7**

1.1 La situation et le contexte communal **8**

1.1.1 Situation, structuration et histoire du territoire communal 8
1.1.2 Le contexte législatif et réglementaire de l'élaboration du PLUi 14
1.1.3. Cadre administratif et intercommunal 22

1.2. Le contexte socio-économique **24**

1.2.1. La population 24
1.2.2. Logements : caractéristiques et besoins 32
1.2.3. Tissu économique 38
1.2.4. Les équipements et services publics 40

1.3. Le fonctionnement et la dynamique urbaine **48**

1.3.1. Structure et évolutions urbaines 48
1.3.2. Maîtrise foncière et perspectives d'évolution 57
1.3.3. Patrimoine bâti protégé ou remarquable 73
1.3.4. Les déplacements et les moyens de communication 81
1.3.5. Stationnement 86

1.4. La dynamique agricole **91**

1.4.1. Contexte de l'étude et finalité 91
1.4.2. Méthode et moyens mobilisés 91
1.4.3. L'activité agricole sur la communauté de communes 91
1.4.4. Outils d'exploitation du territoire par les agriculteurs 91
1.4.5. Problématiques des systèmes d'exploitation 91
1.4.6. Pérennité et perspectives des exploitations agricoles 91
1.4.7. Urbanisme et agriculture : rappels réglementaires 91
1.4.8. Éléments cartographiques par commune 91

1.5. Le volet forestier **92**

1.5.1. Connaissance du secteur forestier 92
1.5.2. Analyse spatiale des peuplements 99
1.5.3. Lien entre forêt et préservation des milieux naturels et des paysages 103

2. État Initial de l'Environnement **105**

2.1. Le SRADDT **106**

2.2. Le contexte physique **107**

2.2.1. Le climat 107
2.2.2. Le relief 112
2.2.3. La géologie 113
2.2.4. L'occupation du sol 116
2.2.5. L'hydrographie 117
2.2.6. L'hydrogéologie 120
2.2.7. Le SDAGE et autres documents de gestion de l'eau 121

2.3. Le paysage **126**

2.3.1. Les entités paysagères 126
2.3.2. Les enjeux issus de l'Atlas des paysages 137

2.4. Le contexte environnemental **139**

2.4.1. Le profil régional environnemental 139
2.4.2. La charte du Parc National des Cévennes 142
2.4.3. Les protections environnementales 144
2.4.4. Les sites Natura 2000 pour l'évaluation d'incidences 150
2.4.5. Les milieux et la biodiversité 173
2.4.6. Les orientations nationales et le SRCE 180
2.4.7. La Trame Verte et Bleue 181

2.5. Le contexte sanitaire **184**

2.5.1. La qualité de l'eau 184
2.5.2. La qualité de l'air 186
2.5.3. Le plan de surveillance de la qualité de l'air 189
2.5.4. La qualité du sol 192
2.5.5. Les autres nuisances et pollutions 192

2.6. Les ressources **194**

2.6.1. L'eau 194
2.6.2. Les ressources minières 198
2.6.3. Le Schéma Départemental des Carrières 199
2.6.4. La forêt 200
2.6.5. Les plans et schémas de gestion forestière 201

2.6.6. Les énergies renouvelables 203
2.6.7. Schéma décennal de développement du réseau et schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables 204

2.7. Les risques majeurs 205

2.7.1. Les documents de gestion des risques 205
2.7.2. Le risque inondation 206
2.7.3. Le risque incendie 207
2.7.4. Le risque sismique 209
2.7.5. Les risques mouvements de terrain 210
2.7.6. Les risques technologiques 211

2.8. Synthèse de l'État Initial de l'Environnement et enjeux 212

2.8.1 Les paysages et le cadre de vie 212
2.8.2. La biodiversité, les milieux et les continuités écologiques (TVB) 214
2.8.3. L'eau et les ressources naturelles 217
2.8.4. Les risques majeurs 219
2.8.5. Les nuisances la pollution et la santé publique 220
2.8.6. La transition énergétique et les changements climatiques 222

3. Synthèses par commune 225

Bassurels 226
Gabriac 230
Moissac-Vallée-Française 234
Molezon 238
Le Pompidou 242
Sainte-Croix-Vallée-Française 246
Saint-Etienne-Vallée-Française 250
Saint-Martin-de-Lansuscle 254

1. Diagnostic stratégique

Bassurels



Gabriac



Moissac



Molezon



Le Pompidou



Sainte-Croix Vallée-Française



Saint-Etienne Vallée-Francaise



Saint-Martin de-Lansuscle



1.1 La situation et le contexte intercommunal

1.1.1 Situation, structuration et histoire du territoire communal

Géographie et reliefs

Le territoire de la Cévenne des Hauts Gardons faisant l'objet du PLUi correspond au périmètre de l'ancienne Communauté de Communes de la Cévenne des Hauts Gardons (CCCGH) située dans le département de la Lozère en région Languedoc-Roussillon, en partie dans le coeur du Parc National des Cévennes, dans un milieu de moyenne montagne.

Lors du démarrage de l'élaboration du PLUi, en 2016, la CCCHG est composée de 8 communes pour un total de 1643 habitants (INSEE, RP2015).

Au 1er janvier 2017, elle est fusionnée avec les Communautés de Communes de la « Vallée Longue et Calbertois en Cévennes » et des « Cévennes au Mont Lozère », sous le nom de cette dernière.[1]

Le territoire de la Cévenne des Hauts Gardons est situé entre Alès à l'est, Florac au Nord, et Le Vigan au sud.

Elle se situe sur deux vallées : la vallée française où sont localisées la majorité des communes de la Communauté de communes, et la vallée où passe le Tarnon, qui concerne la commune de Bassurels.

Le Mont Aigoual, plus haut sommet des Cévennes, qui culmine à 1565 m, se situe en partie sur la commune de Bassurels, à son extrêmité sud-ouest.

Le territoire de la CCCHG est traversé par différentes rivières :

- Le Gardon de Sainte-Croix qui s'écoule d'Ouest en Est, qui prend sa source sur la commune de Molezon et qui traverse les communes de Sainte-Croix-Vallée-Française, Moissac-Vallée-Française et Saint-Étienne-Vallée-Française et il se jette dans le Gardon de Mialet ;
- Le Gardon de Mialet au Sud-Est de Saint-Étienne-Vallée-Française ;
- Le Gardon Saint-Germain qui se jette dans le Gardon de Mialet sur la commune de Saint-Étienne-Vallée-Française ;
- Le Gardon de Trabassac qui prend sa source sur la commune de Molezon et qui se jette dans le Gardon de Sainte-Croix sur la commune de Sainte-Croix-Vallée-Française ;
- Le Tarnon qui s'écoule du Sud au Nord, de la commune de Bassurels vers Florac.

	Population 2015
Bassurels	62 habitants
Gabriac	99 habitants
Moissac-Vallée-Française	223 habitants
Molezon	93 habitants
Le Pompidou	166 habitants
Sainte-Croix-Vallée-Française	296 habitants
Saint-Étienne-Vallée-Française	515 habitants
Saint-Martin-de-Lansuscle	189 habitants

Populations communales des communes de la CCCHG en 2013 - INSEE, RP2013

Sainte-Croix-Vallée-Française, au centre de la Communauté de Communes, se situe à une trentaine de kilomètres de Florac (40 minutes en voiture), à une cinquantaine de kilomètres d'Alès (environ 1h en voiture) et du Vigan (1h30 en voiture).

L'altitude varie d'une commune à l'autre de la CCCHG, allant des points les plus bas à l'est (194 m sur la commune de Saint-Étienne-Vallée-Française) aux points les plus hauts à l'Ouest (1 562 m sur la commune de Bassurels).

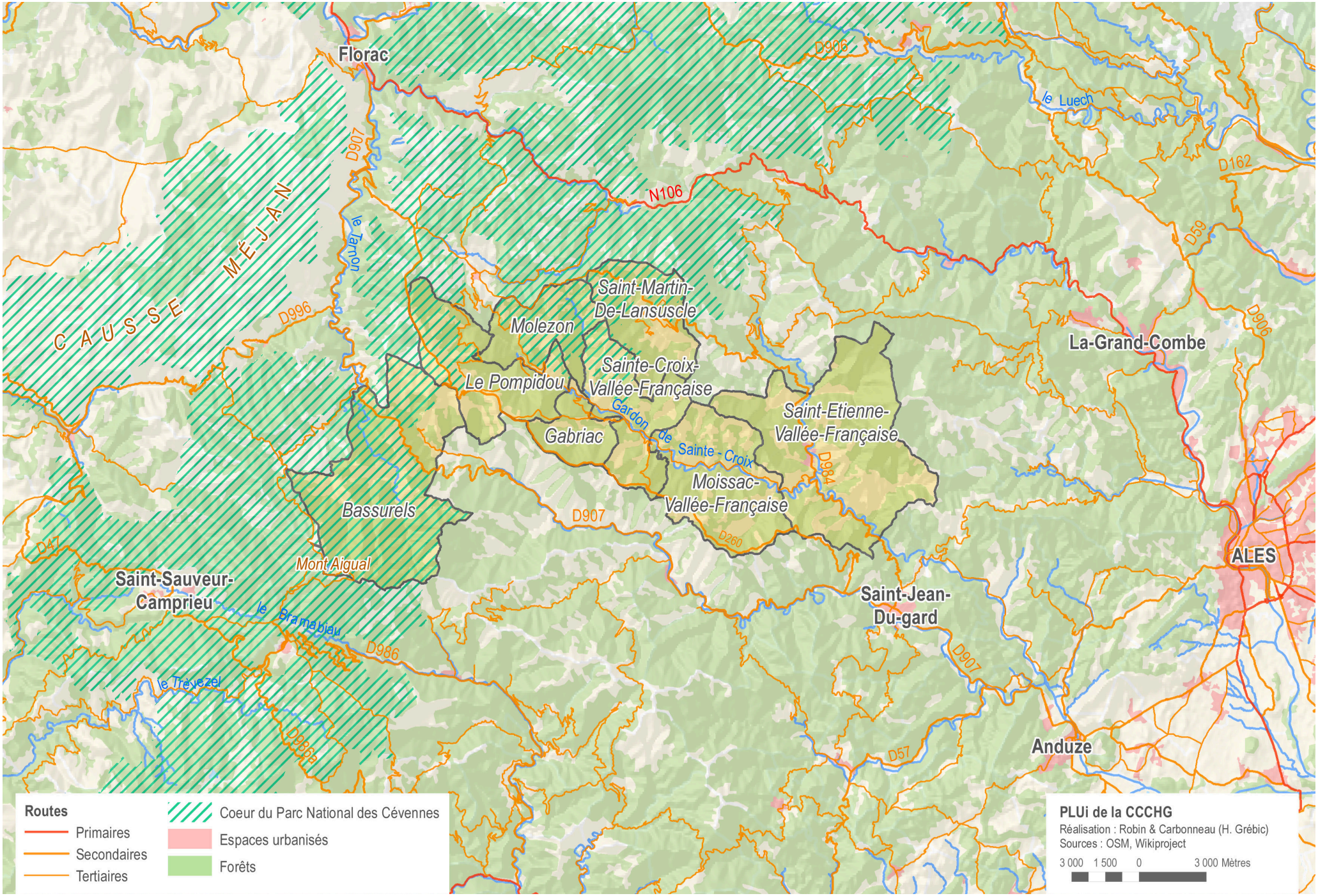
La CCCHG est entourée des communes de :

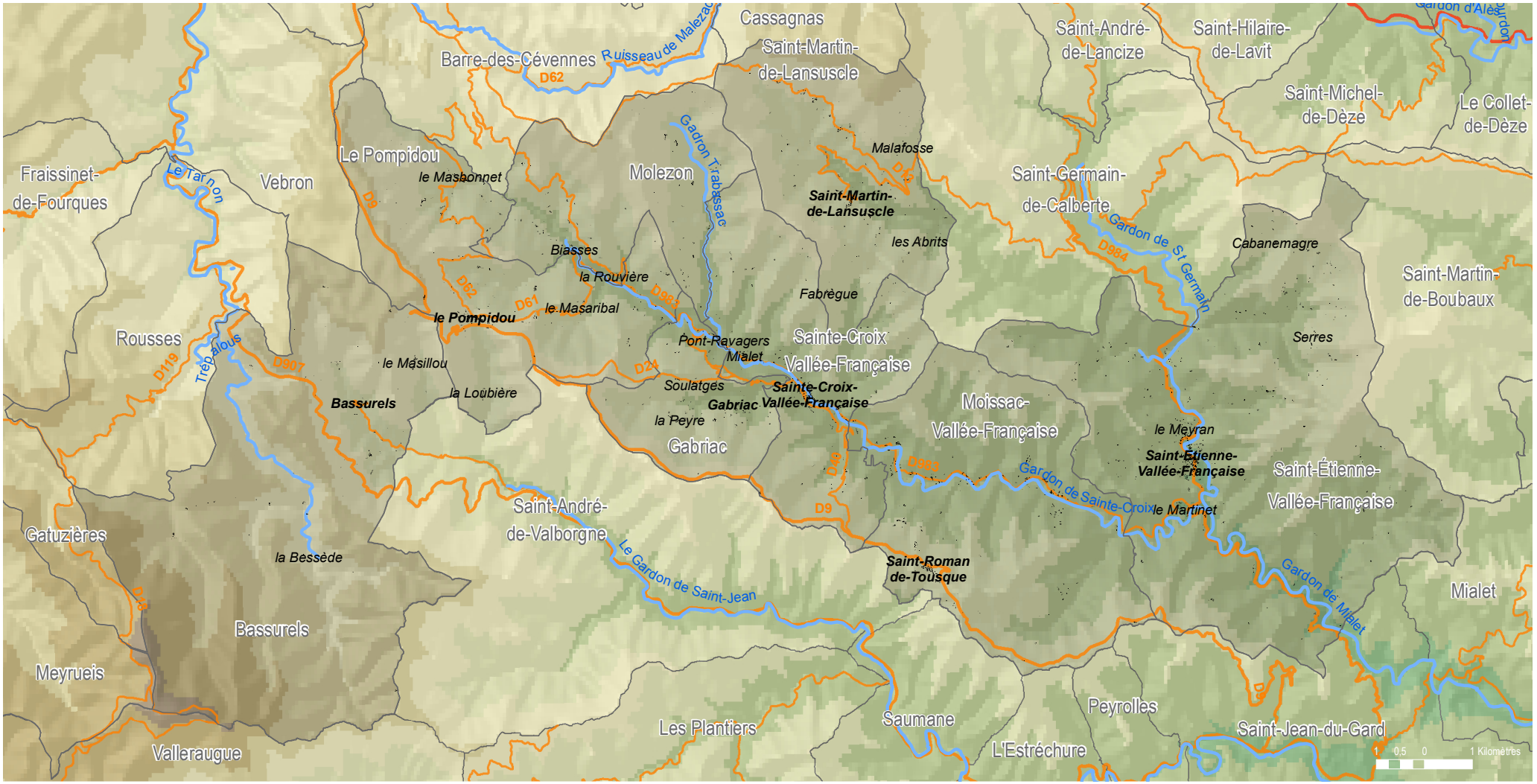
- Valleraugue, Saint-André-de-Valborgne, Saumane, L'Estréchure, Peyrolles, Saint-Jean-du-Gard et Mialet au sud ;
- Saint-Martin-de-Bourbaux à l'est ;
- Saint-Germain-de-Calberte, Cassagnas, Barre-des-Cévennes et Vebron au nord ;
- Rousses, Gatuzières et Meyrueis à l'ouest.

	Altitude min	Altitude max
Bassurels	533 m	1 562 m
Gabriac	353 m	864 m
Moissac-Vallée-Française	256 m	768 m
Molezon	389 m	1 011 m
Le Pompidou	379 m	1 047 m
Sainte-Croix-Vallée-Française	320 m	924 m
Saint-Étienne-Vallée-Française	194 m	925 m
Saint-Martin-de-Lansuscle	376 m	768 m

Altitudes minimales et maximales des communes de la CCCHG - Wikipédia

1 Le présent rapport de présentation ne porte que sur les 8 communes originaires de la CCCHG.


Florac
D906
le Luech
D907
N106
D162
le Tarnon
D59
C A U S S E M É J A N
D996
Saint-Martin-
De-Lansuscle
Molezon
La-Grand-Combe
D906
Sainte-Croix-
Vallée-Française
Le Pompidou
Gardon de Sainte - Croix
Saint-Etienne-
Vallée-Française
Gabriac
D984
Moissac-
Vallée-Française
Bassurels
D907
D260
D41
Mont Aigual
ALES
Saint-Sauveur-
Camprieu
le Bramabiau
Saint-Jean-
Du-gard
D986
D907
le Trévezel
D986a
Anduze
D57
Routes
Primaires
Secondaires
Tertiaires
Coeur du Parc National des Cévennes
Espaces urbanisés
Forêts
PLUi de la CCCHG
Réalisation : Robin & Carbonneau (H. Grébic)
Sources : OSM, Wikiproject
3 000 1 500 0 3 000 Mètres


Cassagnas
Saint-Martin-de-Lansuscle
Barre-des-Cévennes
Ruisseau de Malezac
D62
Saint-André-de-Lancize
Saint-Hilaire-de-Lavit
Saint-Michel-de-Dèze
Le Collet-de-Dèze
Gardon d'Alès
Malafosse
Molezon
Gadron Tabassac
Le Pompidou
le Masbonnet
Fraissinet-de-Fourques
Le Tarnon
Vebron
D9
Saint-Martin-de-Lansuscle
Saint-Germain-de-Calberte
Gardon de St Germain
D984
les Abrits
Cabanemagre
Saint-Martin-de-Boubaux
Biasses
la Rouvière
D62
D61
le Masaribal
D983
Fabrègue
le Pompidou
Rousses
D119
Trèv-alous
D907
le Masillou
Pont-Ravagers
Mialet
Sainte-Croix Vallée-Française
Serres
D24
Soulatges
la Loubière
Bassurels
Sainte-Croix-Vallée-Française
Gabriac
la Peyre
Moissac-Vallée-Française
le Meyran
Saint-Étienne-Vallée-Française
Gardon de Sainte-Croix
D983
D9
le Martinet
Saint-Étienne-Vallée-Française
Saint-André-de-Valborgne
Gatuzières
la Bessède
Le Gardon de Saint-Jean
Saint-Roman-de-Tousque
Gardon de Mialet
Mialet
Bassurels
Meyrueis
Peyrolles
Saumane
Les Plantiers
Saint-Jean-du-Gard
L'Estréchure
Valleraugue
1 0,5 0 1 Kilomètres

La CCCHG appartient à deux bassins de vie :

- Le bassin de vie de Florac qui concerne les communes de Bassurels, Le Pompidou, Molezon et Sainte-Croix-Vallée-Française ;
- Le Bassin de vie de Saint-Jean-du-Gard qui concerne la commune de Gabriac, Moissac-Vallée-Française, Sainte-Croix-Vallée-Française, Saint-Étienne-Vallée-Française, et Saint-Martin-de-Lansuscle.

A l'échelle du territoire communautaire, les communes de Saint-Etienne-Vallée-Française, Sainte-Croix-Vallée-Française et, dans une moindre mesure Le Pompidou, constituent les principales polarités de commerces et services.

Les aires urbaines et pôles urbains régionaux

Les communes de la CCCHG sont classées comme des communes isolées, hors d'influence des pôles urbains.

Autour de la CCCHG se situent 3 aires urbaines d'inégales importances :

- A l'est, la grande aire urbaine d'Alès ;
- Au sud-ouest, la petite aire urbaine du Vigan ;
- De manière plus éloignée au Nord, la moyenne aire urbaine de Mende.

Occupation du sol

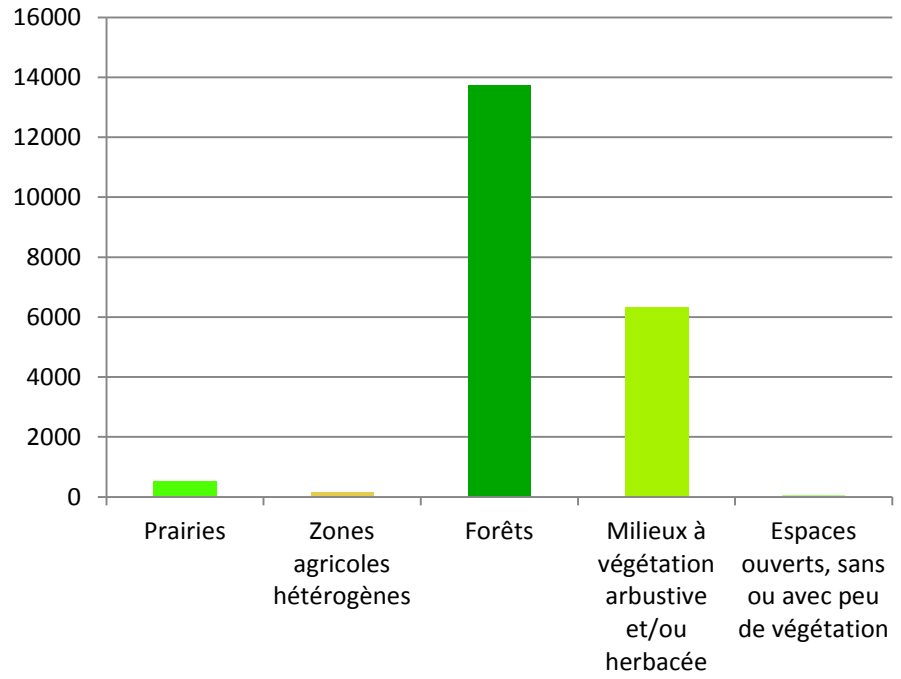
D'une superficie de 20 800 ha, la Communauté de Communes de la Cévenne des Hauts Gardons est majoritairement composée de zones naturelles qui représentent 97 % du territoire. Les espaces agricoles représentent les 3 % restants (source : Corine Land Cover[1]), caractéristiques d'un territoire montagnard rural.

Ce caractère rural trouve aussi son expression dans l'occupation humaine du territoire. Ainsi, la CCCHG présente une faible densité de population : 8,1 hab/km² en 2012 (source : INSEE, RP 2012), en comparaison avec la densité du département (19 hab/km²) et avec la densité nationale (157 hab/km²).

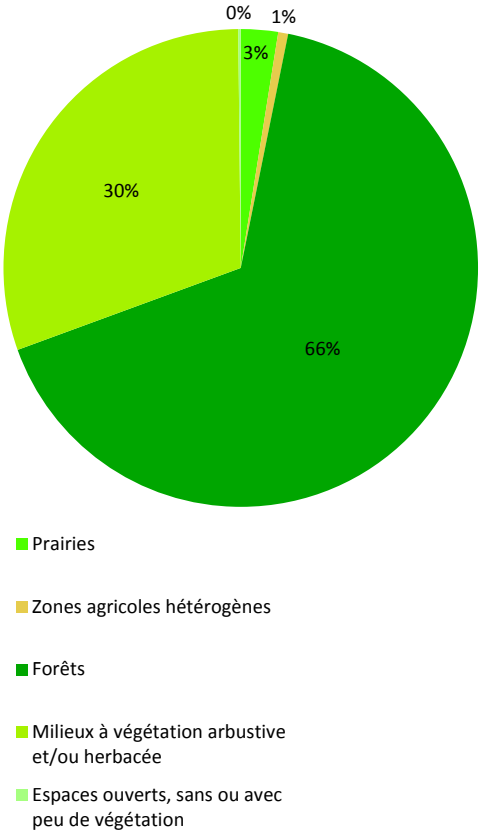
97% du territoire sont couverts de forêts et 3% de terres agricoles. **L'artificialisation est très marginale** : à l'exception de quelques bourgs, l'urbanisation se réduit à des hameaux et mas agricoles dispersés, caractéristiques d'un territoire très peu peuplé : 8 habitants/Km², (contre 19 pour le département de la Lozère et 157 au niveau national).

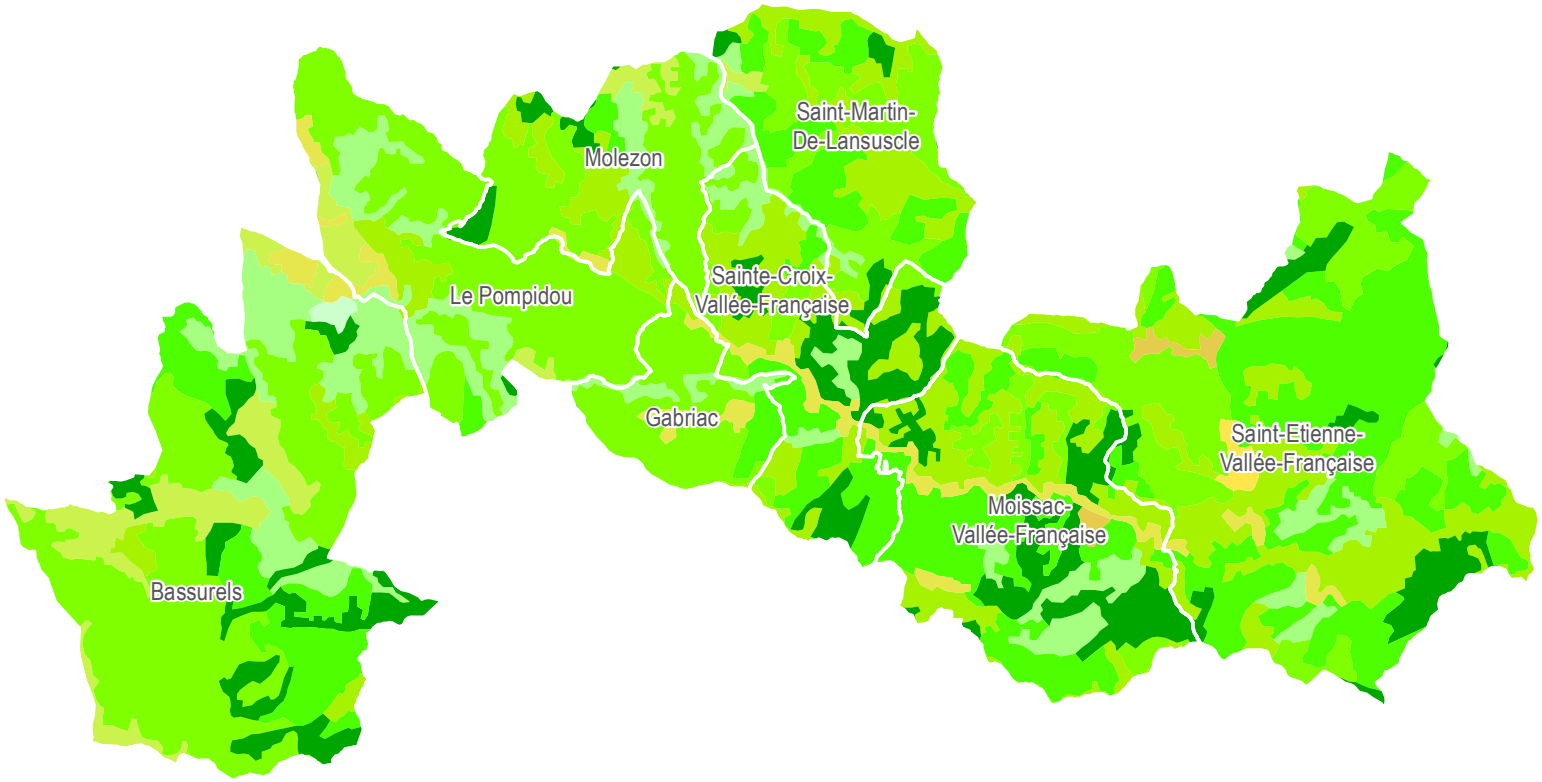
A noter aussi **une progression considérable de la forêt** qui n'occupait que 66% de la surface du territoire communautaire dans les années 50.

1 Du fait de la petite échelle de numérisation des données Corine Land Cover (1/100 000), les surfaces artificialisées ne sont pas représentées occupant de trop petites superficies pour être visibles à cette échelle.



Occupation du sol sur la CCCHG - Corine Land Cover 2006





TERRITOIRES AGRICOLES

Prairies

Prairies

Zones agricoles hétérogènes

Systèmes culturaux et parcellaires complexes

Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants

FORETS ET MILIEUX SEMI-NATURELS

Forêts

Forêts de feuillus

Forêts de conifères

Forêts mélangées

Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée

Pelouse et pâturages naturels

Landes et broussailles

Forêt et végétation arbustive en mutation

Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation

Végétation clairsemée

PLUi de la CCCHG

Réalisation : Robin & Carbonneau (H. Grébic)
Sources : CLC06, wikiproject

2,5 1,25 0 2,5 Kilomètres

1.1.2 Le contexte législatif et réglementaire de l'élaboration du PLUi

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un groupement de communes (EPCI), établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré.

Le contenu du PLUi

Le PLUi se présente sous la forme d'un dossier comprenant cinq éléments :

> Un rapport de présentation

Il présente globalement le PLUi : il analyse l'état initial de l'environnement, présente le diagnostic communal, expose les prévisions de développe-ment, explique les choix retenus par la collectivité et évalue leurs incidences.

> Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Il constitue la « clé de voûte » du PLUi : il présente le projet communal pour les années à venir (10 ans à 15 ans), il définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de l'intercommunalité.

> Des orientations d'aménagement et de programmation

Elles précisent les conditions d'aménagement, de quartiers ou secteurs à réhabiliter, à restructurer ou à aménager, notamment pour mettre en valeur l'environnement, les paysages, les entrées de ville et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de l'intercommunalité.

> Un règlement et des documents graphiques

Ils s'inscrivent dans le prolongement des orientations définies dans le PADD dont ils constituent la traduction directement opposable aux tiers. Les documents graphiques (plans de zonage) délimitent le champ d'application territorial du règlement. Ce dernier fixe les règles applicables sur le territoire communal réparti en quatre types de zones :

Les zones urbaines (U),
- Les zones à urbaniser (AU),
- Les zones agricoles (A),
- Les zones naturelles et forestières (N).

> Des annexes informatives

Elles rassemblent les règles concernant l'occupation des sols dans les territoires couverts par le PLUi qui sont établies dans le cadre d'autres procédures : elles ont un caractère informatif, elles permettent de prendre connaissance de l'ensemble des contraintes administratives applicable sur le territoire couvert par le PLUi (servitudes d'utilité publique, liste des lotissements, schémas des réseaux d'eau et d'assainissement, ZAC, etc.).

Le règlement et les documents graphiques sont opposables à toute personne publique ou privée pour l'exécution de tous travaux ou constructions.

La loi ENE

La loi portant engagement national pour l'environnement (ENE) dite « Grenelle 2 » adoptée le 12 juillet 2010 a défini un certain nombre de principes ayant des incidences sur les PLU et leur contenu, sur le fond, notamment :

- Renforcement de l'intercommunalité en faveur d'un urbanisme global : en renversant l'ordre d'affichage par rapport aux dispositions du code de l'urbanisme jusqu'alors en vigueur, l'accent est mis, dès lors, sur le PLU intercommunal.
- Affirmation du caractère programmatique du PLU intercommunal qui peut tenir lieu de PLH et de PDU.
- Priorité à la gestion économe de l'espace et à la densification : le rapport de présentation doit dorénavant présenter une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et justifier les objectifs de modération de cette consommation.
- Priorité à la densification : les orientations d'aménagement et de programmation peuvent prévoir une densité minimale de construction dans les secteurs situés à proximité des transports collectifs existants ou programmés. Dans

les zones urbaines ou à urbaniser, un dépassement dans la limite de 30% des règles relatives au gabarit et à la densité pourra être autorisé pour les constructions satisfaisant à des critères de performance énergétique élevée ou comportant des équipements performants de production d'énergie renouvelable.

- Les PLU(i) doivent prendre en compte les futurs « schémas de cohérence écologique » (trames vertes et bleues) et « plans territoriaux pour le climat ». En matière de lutte contre le réchauffement climatique, les PLU(i) (ainsi que les SCoT et cartes communales) doivent déterminer les conditions permettant d'assurer la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les orientations d'aménagement et de programmation peuvent imposer des règles de performances énergétiques et environnementales renforcées dans les secteurs ouverts à l'urbanisation.

La loi ALUR et la loi LAAF

Plus récemment, les lois pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 et la Loi d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF) du 13 octobre 2014 ont, au travers de leur volet urbanisme, renforcé les dispositions introduites par la loi ENE, notamment en termes de promotion des PLU intercommunaux, de modération de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, et d'économies d'énergies.

Recodification du Livre 1 du Code de l'Urbanisme

Sur le fondement de l'article 171 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi ALUR), habilitant le gouvernement à procéder, par voie d'ordonnance, à une nouvelle rédaction des dispositions du livre Ier du code de l'urbanisme, afin d'en clarifier la rédaction et le plan.

Cette nouvelle rédaction introduit également de nouveaux outils et une modernisation du contenu des PLU(i)...

La Loi Montagne

La loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne s'applique sur le territoire communal. Elle proclame que la république française reconnaît la montagne comme un ensemble de territoires dont le développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt national en raison de leur rôle économique, social, environnemental, paysager, sanitaire et culturel.

La loi montagne est en partie retranscrite aux articles L122-1 et suivants du code l'urbanisme. Il y est précisé en particulier que les terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles pastorales et forestières doivent être préservées au même titre que les paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel montagnard.

Le principe de continuité et les dérogations possibles pour les communes soumises au PLU

Le principe posé par la loi montagne est que l'urbanisation doit se réaliser en continuité avec les bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants ». Toutes les dérogations à cette règle ne peuvent s'opérer que dans un cadre législatif rigoureusement cadré.

Ainsi pour créer une zone d'urbanisation en dehors de tout secteur déjà urbanisé dans une commune couverte par un PLU(i), deux possibilités sont offertes :

- Soit la création d'un hameau nouveau ou groupe d'habitations nouveau intégré à l'environnement ou d'une zone d'urbanisation future de taille et de capacité d'accueil limitée à la condition qu'il soit démontré que la continuité est impossible. Le PLU(i) ou la carte communale peut délimiter des hameaux et des groupes d'habitations nouveaux intégrés à l'environnement ou, à titre exceptionnel et après accord de la chambre d'agriculture et de la commission des sites , des zones d'urbanisation future de taille et de capacité d'accueil limitées, si le respect des dispositions prévues aux I et II ou la protection contre les risques naturels imposent une urbanisation qui n'est pas située en continuité de l'urbanisation existante ; »
- Soit l'élaboration d'une étude spécifique intégrée au PLU(i) (innovation apportée par la loi d'urbanisme et habitat du 2 juillet 2003) : « (…), lorsque le schéma de cohérence territoriale ou le PLU(i) comporte une étude justifiant, en fonction des spécificités locales, qu'une urbanisation qui n'est pas située en continuité de l'urbanisation existante est compatible avec le respect des objectifs de protection des terres agricoles, pastorales et forestières et avec la préservation des paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel ainsi qu'avec la protection contre les risques naturels ; l'étude est soumise, avant l'arrêt du projet de schéma ou de plan, à la commission départementale compétente en matière de nature, de paysages et de sites dont l'avis est joint au dossier de l'enquête publique ; le PLU(i) ou la carte communale délimite alors les zones à urbaniser dans le respect des conclusions de cette étude. »

Le principe de capacité d'accueil des espaces destinés à l'urbanisation

Le principe posé par la loi montagne est aussi que la capacité d'accueil des espaces destinés à l'urbanisation doit être compatible avec la préservation des espaces naturels et agricoles.

Le principe de préservation des espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard

La loi montagne prévoit encore que les documents et décisions relatifs à l'occupation des sols doivent comporter les dispositions propres à préserver les espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard.

Le principe de préservation des terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières

Les terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières, en particulier les terres qui se situent dans les fonds de vallée, doivent être préservées.

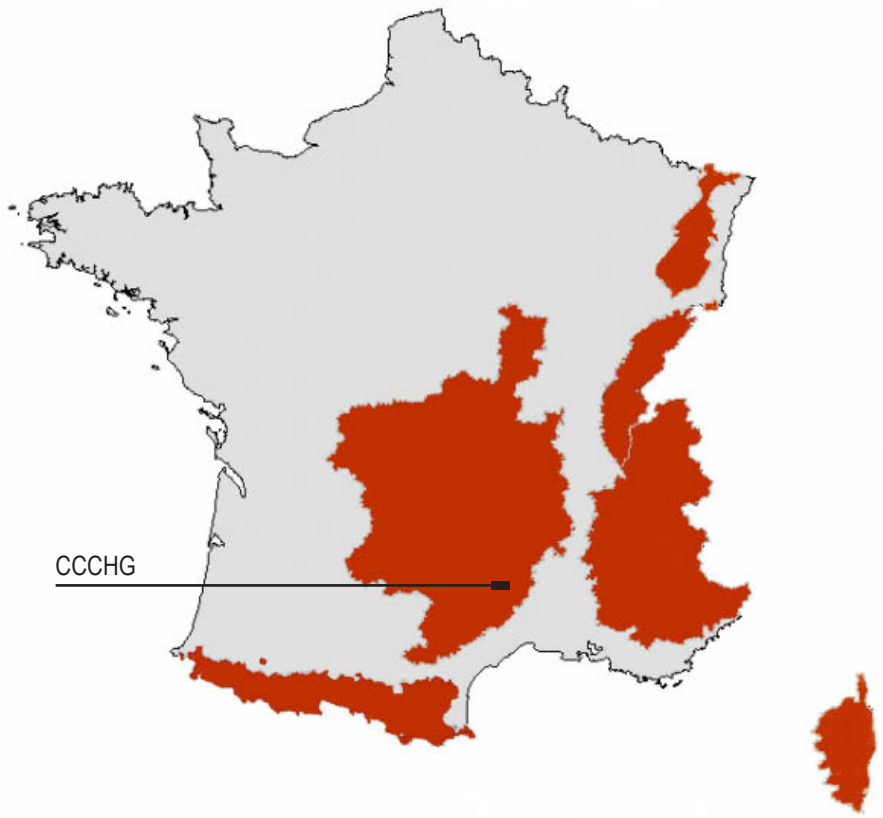
La nécessité de préserver ces terres s'apprécie au regard de leur rôle et de leur place dans les systèmes d'exploitation locaux. Sont également pris en compte leur situation par rapport au siège de l'exploitation, leur relief, leur pente et leur exposition.

Le principe de préservation des parties naturelles des rives des plans d'eau naturels ou artificiels d'une superficie inférieure à mille hectares

Selon ce principe, les parties naturelles des rives des plans d'eau naturels ou artificiels d'une superficie inférieure à mille hectares sont protégées sur une distance de trois cents mètres à compter de la rive. Toutes constructions, installations et routes nouvelles ainsi que toutes extractions et tous affouillements y sont interdits.

Le principe de développement touristique et d'unités touristiques nouvelles

Le développement touristique et, en particulier, la création ou l'extension des unités touristiques nouvelles doivent prendre en compte les communautés d'intérêt des collectivités territoriales concernées et la vulnérabilité de l'espace montagnard au changement climatique. Ils doivent contribuer à l'équilibre des activités économiques et de loisirs, notamment en favorisant la diversification des activités touristiques ainsi que l'utilisation rationnelle du patrimoine bâti existant et des formules de gestion locative des constructions nouvelles. La localisation, la conception et la réalisation d'une unité touristique nouvelle doivent respecter la qualité des sites et les grands équilibres naturels.



Communes en loi Montagne

Les documents d'échelle supra-communale et leurs incidences

Le code de l'urbanisme introduit une hiérarchie entre les différents documents d'urbanisme, plans et programmes, et une rapport de compatibilité entre certains d'entre-eux.

La hiérarchie des documents

La hiérarchie des normes pour les PLU a été définie initialement par l'article 13 de la loi ENE.

Il existe deux types de relations entre les documents de planification :

- La compatibilité n'est pas définie précisément dans les textes de loi. Il s'agit d'une obligation de non contrariété : un projet est compatible avec un document de portée supérieure lorsqu'il n'est pas contraire aux orientations ou aux principes fondamentaux de ce document et qu'il contribue, même partiellement, à leur réalisation.
- La prise en compte est une obligation de ne pas ignorer.

Le SCoT « intégrateur »

La loi ALUR du 24 mars 2014 a modifié le code de l'urbanisme en renforçant le SCoT intégrateur qui devient l'unique document de référence (quand il existe) pour les PLU (avec le PDU et le PLH).

Le SCoT est « intégrateur » des documents de planification supérieurs que sont les SDAGE, SAGE et charte PNR.

Lorsqu'il existe un SCoT approuvé, les PLU n'ont pas à démontrer formellement leur compatibilité ou prise en compte des documents de rang supérieur aux SCoT. Le SCoT joue ainsi le rôle de courroie de transmission pour les dispositions contenues dans ces documents et susceptibles d'intéresser les PLU.

L'absence de SCoT / le principe d'urbanisation limitée

L'article 129 de la loi ALUR, tout en précisant qu'un SCoT ne pouvait porter sur un seul EPCI, avait maintenu dans un premier temps la possibilité de PLUi ayant les effets d'un SCoT.

Cette possibilité a finalement été supprimée lors de l'entrée en vigueur de la loi Égalité et Citoyenneté du 22 décembre 2016. Dès lors s'affranchir du principe d'urbanisation limitée n'est plus envisageable...

NB : Depuis le 1er janvier 2017, le principe est applicable à toutes les communes sur l'ensemble du territoire: aucune nouvelle zone ne peut désormais être ouverte à l'urbanisation au travers d'un document d'urbanisme en l'absence de SCOT opposable.

Les rapports de compatibilité

Le code de l'urbanisme énonce que les PLU(i), les cartes communales ou les documents en tenant lieu doivent être compatibles avec les orientations des Schémas de Cohérence Territoriale et des schémas de secteur. En l'absence de ces schémas, ils doivent être compatibles avec les directives territoriales d'aménagement et avec les prescriptions particulières de massif. En l'absence de ces documents, ils doivent être compatibles avec les dispositions particulières aux zones de montagne et du littoral.

Le code de l'urbanisme précise par ailleurs que le PLU(i) doit, s'il y a lieu, être compatible avec la charte du Parc naturel régional ou du Parc National. Lorsque l'un de ces documents est approuvé après l'approbation d'un PLU(i), ce dernier doit, si nécessaire, être rendu compatible dans un délai de trois ans.

DTA	*Directive territoriale d'aménagement*
PADD	*Plan d'aménagement et de développement durable*
PCET	*Plan climat énergie territorial*
PDU	*Plan de déplacements urbains*
PEB	*Plan d'exposition au bruit aérodrome*
PIG	*Projet d'intérêt général*
PLH	*Plan local de l'habitat*
PNR	*Parc naturel régional*
SAR	*Schéma d'aménagement régional*
SAGE	*Schéma d'aménagement et de gestion des eaux*
SDAGE	*Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux*
SDRIF	*Schéma directeur de la région d'Île-de-France*
SRCE	*Schéma régional de cohérence écologique*

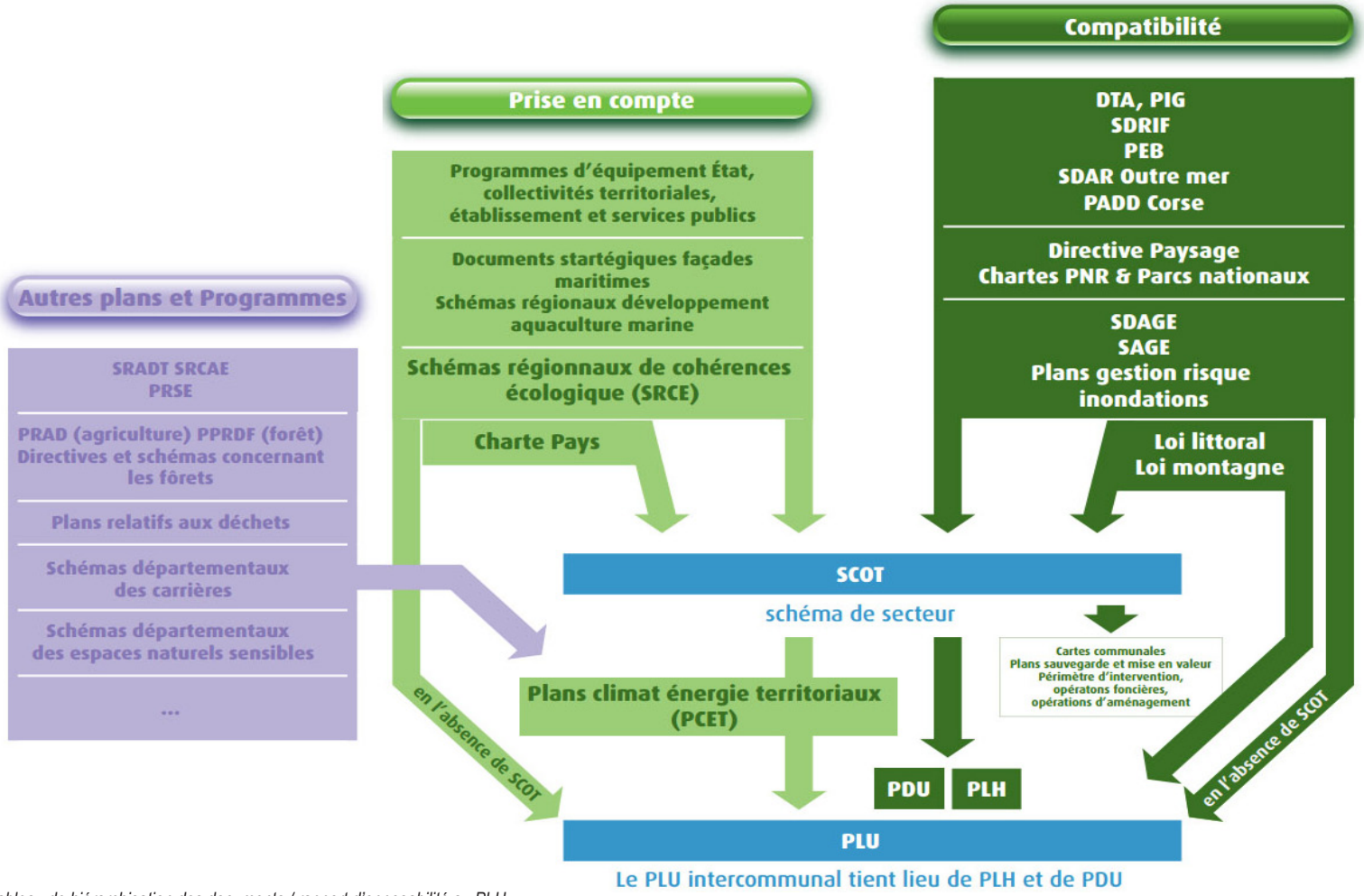


Tableau de hiérarchisation des documents / rapport d'opposabilité au PLU

Les rapports de prise en compte

En complément des documents pour lesquels un rapport de compatibilité est exigé, le code de l'urbanisme prévoit que les documents d'urbanisme prennent en compte un certain nombre d'autres plans et programmes.

Il s'agit notamment de nouveaux plans ou schémas rendus obligatoire par les lois issues du Grenelle de l'environnement : les plans climat énergie territoriaux, les schémas régionaux de cohérence écologique élaborés conjointement par l'État et la Région, les documents stratégiques définissant les objectifs de la gestion intégrée de la mer et du littoral pour chacune des façades maritimes. Il s'agit aussi des schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine instaurée par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche de juillet 2010.

Les plans de prévention des risques

Les plans de prévention des risques (naturels ou technologiques) ne figurent pas parmi les documents avec lesquels il doit y avoir un rapport de compatibilité ou de prise en compte, car les PPR approuvés sont des Servitudes d'Utilité Publique s'imposant à toute personne publique ou privée et ils doivent être annexés aux PLU(i). SCoT et PLU(i) doivent néanmoins bien évidemment être élaborés en cohérence avec ces plans lorsqu'ils existent ou sont en cours d'élaboration.

Le cas particulier des SDAGE et des SAGE

C'est la transposition en droit français de la directive européenne cadre sur l'eau qui a renforcé la portée réglementaire des SDAGE et SAGE en modifiant le code de l'urbanisme. Elle a introduit en effet l'obligation de compatibilité des documents d'urbanisme avec les SDAGE et SAGE : ainsi, les SCOT, et les PLU en l'absence de SCOT, doivent être compatibles avec « les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux » et « les objectifs de protection définis par les schémas d'aménagement et de gestion des eaux ». Les SCOT (et PLU en l'absence de SCOT) préexistants au SDAGE ou SAGE doivent si nécessaire être rendus compatibles dans un délai de trois ans.

ÉCHELLE NATIONALE Socle législatif et règlementaire	Principes L110 et L121 du RNU, directives territoriales d'aménagement, SDAGE, SAGE...
ÉCHELLE INTERCOMMUNALE Aires urbaines	Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLU) de la CCCHG
ÉCHELLE COMMUNALE / QUARTIERS	OAP, Zone d'Aménagement Concertée (ZAC), Permis d'Aménager (PA), Projet Urbain Participatif (PUP)

Tableau de hiérarchisation des documents supracommunaux / communaux

Les OSER

Les directives nationales d'orientations (DNO) élaborées par les ministères s'appliquent à toute l'administration de l'État dont elles forment le cadre de l'action quotidienne. Elles ont toutes été validées en Commission Nationale de l'Administration Territoriale de l'État au cours du premier semestre 2016.

Ces DNO peuvent être toutefois complétées à tout moment par des politiques nationales spécifiques. Ces politiques visent à répondre à des situations d'urgence, voire à de nouvelles orientations nationales élaborées après la validation de ces DNO.

Cependant, une région aussi vaste et aux caractéristiques aussi affirmées que la région Occitanie suppose l'établissement d'orientations stratégiques complémentaires et adaptées. C'est tout l'objet de ce document des Orientations Stratégiques de l'État en Région (O.S.E.R.) qui répond à la circulaire du Premier ministre du 8 mars 2016.

Ces orientations stratégiques pour les années à venir reposent sur les diagnostics réalisés pour réussir la construction de la nouvelle grande région. Elles ont été abordées devant le cabinet du Premier ministre et les ministères à la fin de l'année 2015. Elles ont ensuite été travaillées et débattues lors de deux Comités d'administration régionale thématiques en avril et mai 2016 qui ont permis d'associer les réflexions des directeurs régionaux et des préfets de département. Ces orientations, qui ont reçu l'avis favorable du CAR du 19 octobre 2016, ont donc fait l'objet d'un réel travail de construction collaborative à l'échelle des 13 départements de la région qui restent des relais indispensables pour toutes les politiques régionales de l'État dont ils garantissent la proximité avec les territoires.

Ces orientations stratégiques de l'État en région constituent un guide pour l'action des services. Elles visent également à contribuer à l'action publique dans son ensemble en permettant aux collectivités - et en particulier au Conseil régional - de mieux appréhender les orientations régionales des politiques de l'État.

Elles sont au nombre de 3 :

1 - Faire de la région Occitanie une région ouverte, attractive et tournée vers l'avenir

Objectif 1 - Accélérer le désenclavement routier et ferroviaire

Objectif 2 - Créer les emplois de demain par une activité économique diversifiée et innovante

2.1 Diversifier et développer des filières d'avenir

2.2 Développer l'activité endogène et exogène

Objectif 3 - Renforcer le rayonnement de la grande région

2 - Garantir la cohésion sociale et territoriale de la nouvelle région

Objectif 1 - Lutter contre l'exclusion sociale et promouvoir la citoyenneté

Objectif 2 - Renforcer le rôle incitateur et péréquateur de l'État face à des dynamiques territoriales contrastées

Objectif 3 - Soutenir la transition énergétique, la protection du cadre de vie et le développement durable comme vecteurs de cohésion

3 - Adapter l'État régional aux évolutions de son environnement

Objectif 1 - Réussir la réorganisation des services à l'échelle régionale

Objectif 2 - Affirmer la juste place de l'État régional dans le nouvel environnement créé par les lois NOTRE et MAPTAM

Objectif 3 - Moderniser l'action publique par la consultation, le décloisonnement et innovation

1.1.3. Cadre administratif et intercommunal

La Communauté de Communes de la Cévenne des Hauts Gardons

La communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons, créée le 31 décembre 2001, est une structure intercommunale française, située dans le département de la Lozère et la région Occitanie. Elle appartient à l'arrondissement de Florac et au Canton du Collet-de-Dèze. Depuis le 1er janvier 2017, elle a été fusionnée à la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère.

Historique

Peu après sa création, la structure intercommunale enregistre le retrait de Moissac-Vallée-Française le 12 avril 2002, puis l'adhésion à nouveau de cette même commune le 19 septembre 2005.

Le 29 octobre 2008, la commune de Saint-Étienne-Vallée-Française décide de rejoindre la communauté de commune. La commune de Bassurels en fait de même à la même époque.

Le schéma départemental de coopération intercommunale, examiné et amendé le 12 février 2016 par la CDCI, arrêté par le préfet de la Lozère le 29 mars 2016, a ordonné la fusion de la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons avec les communautés de communes de la Vallée Longue et du Calbertois en Cévennes et des Cévennes au Mont Lozère (sous le nom de cette dernière) à partir du 1er janvier 2017.



Localisation de la CCCHG (jusqu'au 1er janvier 2017) dans le canton du Collet-de-Dèze, l'arrondissement de Florac et le Département de la Lozère.

La Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère

A partir du 1er janvier 2017, elle devient l'EPCI compétent en matière d'élaboration du PLUi des communes issues de la CCCHG.

Son siège est situé au Collet-de-Dèze, elle rassemble 19 communes (nouveau périmètre) :

- Bassurels
- Gabriac
- Le Collet-de-Dèze
- Le Pompidou
- Moissac-Vallée-Française
- Molezon
- Pont de Montvert - Sud Mont Lozère
- Saint-André-de-Lancize
- Saint-Étienne-Vallée-Française
- Saint-Germain-de-Calberte
- Saint-Hilaire-de-Lavit
- Saint-Julien-des-Points
- Saint-Martin-de-Boubaux
- Saint-Martin-de-Lansuscle
- Saint-Michel-de-Dèze
- Saint-Privat-de-Vallongue
- Sainte-Croix-Vallée-Française
- Ventalon en Cévennes
- Vialas

Compétences

> Compétences obligatoires

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Aménagement de l'espace:
- adhésion et soutien à la politique de Pays,
- implantation de futurs commerces pour pallier la carence de l'initiative privée et favoriser le maintien de la population en milieu rural.

Développement économique:
- étude et mise en oeuvre, en second rang, de réseaux de télécommunication à haut débit,
- mise en place de la maison de l'emploi et de la cohésion sociale,
- aménagement et entretien des chemins de randonnée comme le Sentier de Verfeuil, le Chemin de Stevenson.
- aménagement et gestion des sites comme Goudesche, Cascade de Runes, Coudoulous, Pont du Tarn, aires de camping car

> Compétences optionnelles

Protection et mise en valeur de l'environnement:
- assainissement non collectif
- Opération Concertée d'Aménagement et de Gestion de l'Espace Rural

Politique du logement et du cadre de vie:
- élaboration d'un programme local de l'habitat
- création de futurs logements

Action sociale d'intérêt communautaire:
- Réalisation d'une structure d'accueil éclatée pour jeunes enfants
- transport à la demande
- création d'une maison médicale

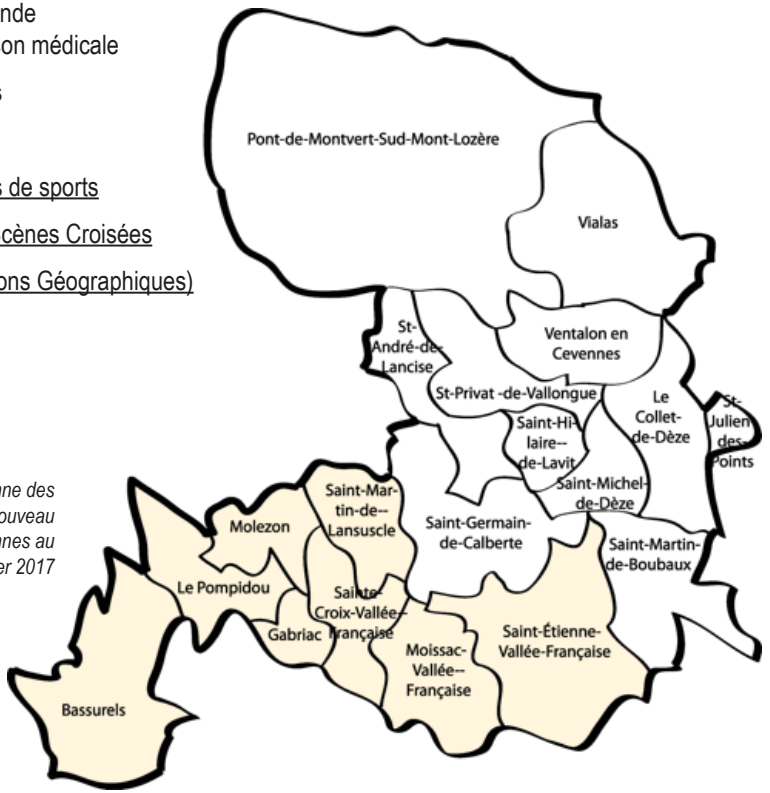
Compétences facultatives

Contrat Educatif Local

Aménagement de terrains de sports

Convention avec ADDA-Scènes Croisées

SIG (Système d'Informations Géographiques)



Les communes de la Cévenne des Hauts Gardons dans le nouveau périmètre de la CC des Cévennes au Mont Lozère au 1er janvier 2017

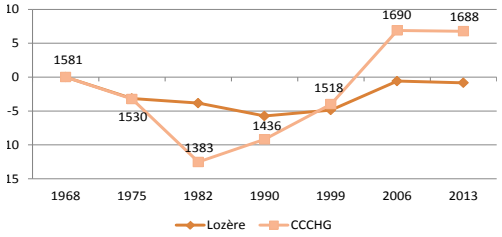
1.2. Le contexte socio-économique

1.2.1. La population

Une croissance démographique modérée, qui s'infléchit

En 2013, la Communauté de Communes de la Cévenne des Hauts Gardons compte 1 688 habitants (Source : INSEE, RP2013).

Avec une superficie d'environ 208 km², la communauté de communes enregistre une faible densité de population, caractéristique des territoires ruraux éloignés des grandes aires urbaines, de l'ordre de 8,1 habitants/km². Bien que comparable à la densité cantonale (8,1 habitants/km² également), cette variable communale reste près de deux fois inférieure à la moyenne départementale (15 habitants/km²) et plus de 10 fois inférieure à la moyenne nationale (98,8 habitants/km²) à la même époque.



Évolution comparée des populations de la Lozère et de la CCCHG - INSEE, RP 1968 à 2013

La population communautaire connaît une reprise de sa croissance démographique, sensiblement continue depuis 1982, bien que modérée.

En effet, après une période de déclin amorcée dès le XIX^{ème} siècle, associée à la déprise agricole et à l'exode rural, la communauté de communes amorce une nouvelle phase de croissance démographique au début des années 1980, du fait notamment d'un apport extérieur de population, associé à une réduction progressive du taux de mortalité, jusqu'alors très important, à partir de la fin des années 1960.

Cet apport extérieur correspond, en outre, à partir de la fin des années 1960, à une période d'installation sur le territoire communautaire de populations «néo-rurales» attirées par la qualité de vie du territoire, offrant des possibilités d'habitat isolé, dans un rapport plus étroit à la nature.

Sur la période 1982-2006, alors que le solde naturel tend à s'équilibrer, la CCCHG gagne ainsi 307 habitants (+0,8 % par an). Le rythme de croissance communautaire est alors supérieur à la croissance du département sur la même période (+ 0,1 % par an).

Entre 1999 et 2010, la CCCHG présente une variation annuelle moyenne de la population positive (+1,2 %), principalement due au solde apparent des entrées sorties, le solde naturel étant négatif (-0,4 %).

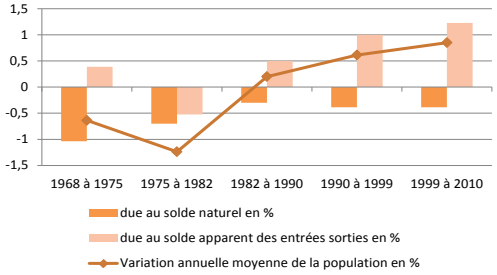
D'une manière générale depuis 1968, le solde naturel est négatif, même s'il tend à se stabiliser entre -0,3 et -0,4 % depuis 1982. Cette stabilisation s'explique par une baisse du taux de mortalité, le taux de natalité diminuant lui aussi mais de manière plus modérée sur cette période.

Le solde apparent des entrées sorties est en progression constante depuis 1982, ce qui montre une attractivité persistante du territoire pour des populations extérieures, qui viennent dès lors s'y implanter de façon durable.

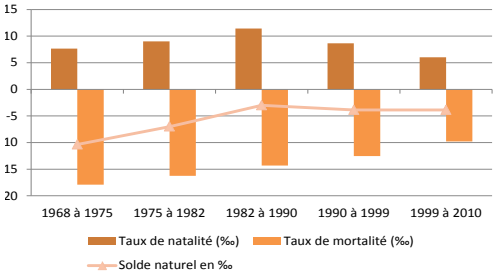
Toutefois, sur la dernière période intercensitaire (2006-2013), la croissance démographique communautaire connaît un infléchissement, le solde apparent des entrées sorties ne parvenant plus à compenser le solde naturel qui demeure négatif. La CCCHG a ainsi perdu 2 habitants sur cette période.

La redynamisation démographique implique d'attirer à nouveau sur le territoire communautaire de nouvelles populations, et en particulier de jeunes ménages susceptible de favoriser le renouvellement des générations. Le maintien des équipements communaux et intercommunaux tels que les écoles notamment en dépend.

L'élaboration du projet communautaire doit contribuer à fixer les objectifs d'accueil de population et à mettre en oeuvre les outils d'urbanisme adéquats pour atteindre ces objectifs.



Variation annuelle moyenne de la population de la CCCHG - INSEE



Taux de natalité et de mortalité de la population de la CCCHG - INSEE

Les communes de la CCCHG font partie des communes peu peuplées de la Lozère, qui constituent la majorité des communes lozériennes.

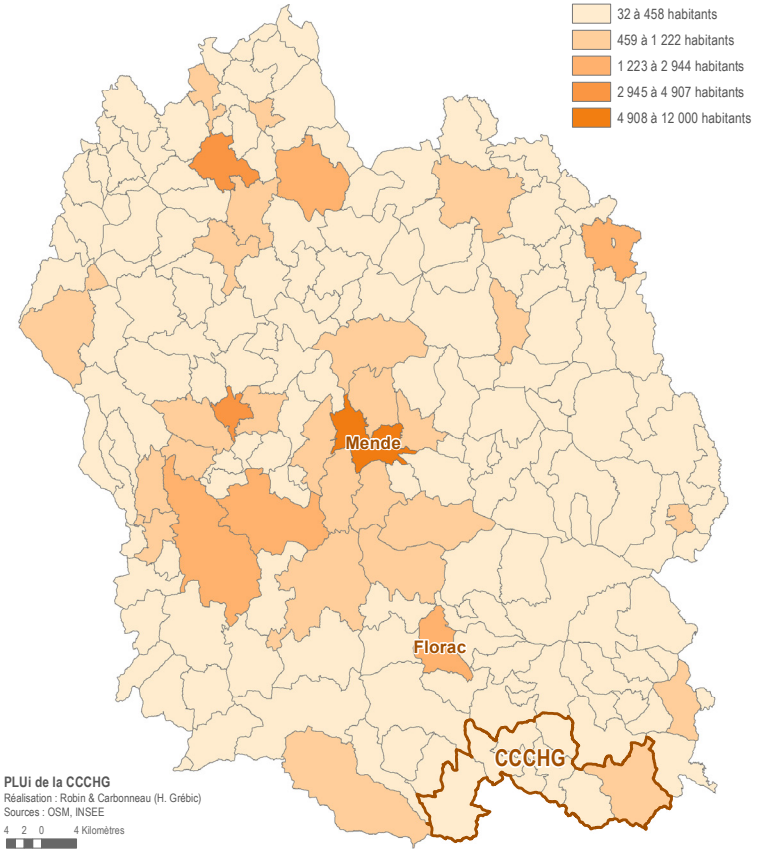
La carte de droite montre les taux de croissance annuels moyens observables sur les communes de la Lozère entre 1999 et 2013.

Il apparaît que la croissance des communes de la CCCHG n'est pas uniforme d'une commune à l'autre.

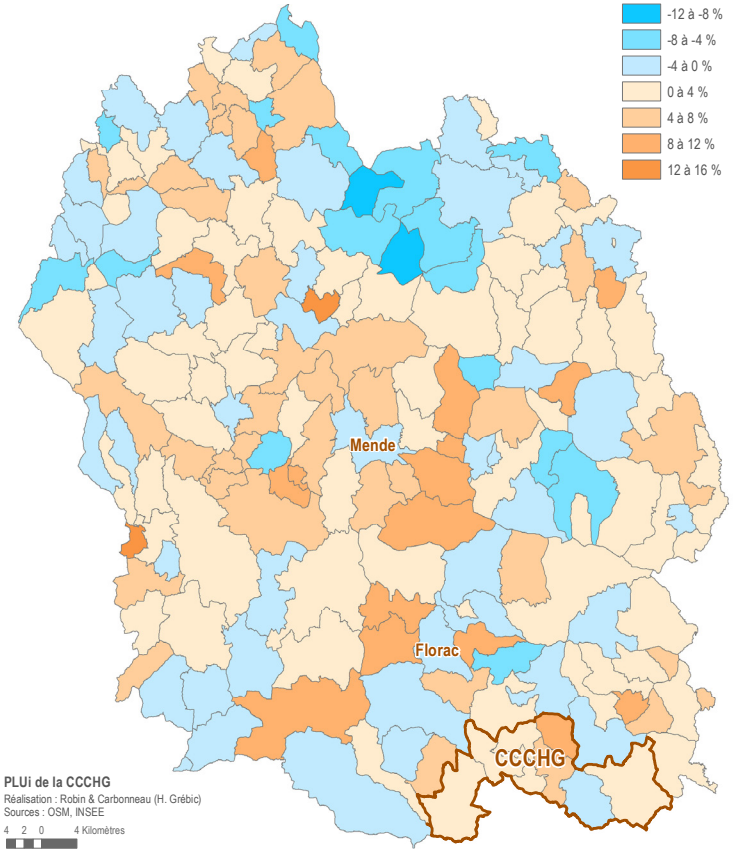
A l'exception de la commune de Moissac-Vallée-Française, l'ensemble des communes de la CCCHG enregistre un taux de croissance annuel moyen positif. Cependant, ce taux reste faible pour la majorité d'entre-elles. Seules les communes de Saint-Martin-de-Lansuscle (qui a développé une politique d'accueil de population dynamique au cours des dernières années) et, dans une moindre mesure, de Sainte-Croix-Vallée-Française, affichent des taux de croissance annuels moyens forts.

Il convient toutefois de relativiser ces disparités : compte tenu de la taille très restreinte des populations communales, de faibles variations quant à l'évolution du nombre d'habitants (dans un sens comme dans un autre), sont susceptibles d'avoir des répercutions plus sensibles sur les statistiques de croissance.

En tout état de cause, il n'existe pas de cause autre que conjoncturelle qui puisse expliquer fondamentalement ces disparités.



Population des communes de la Lozère en 2013 - OSM, INSEE



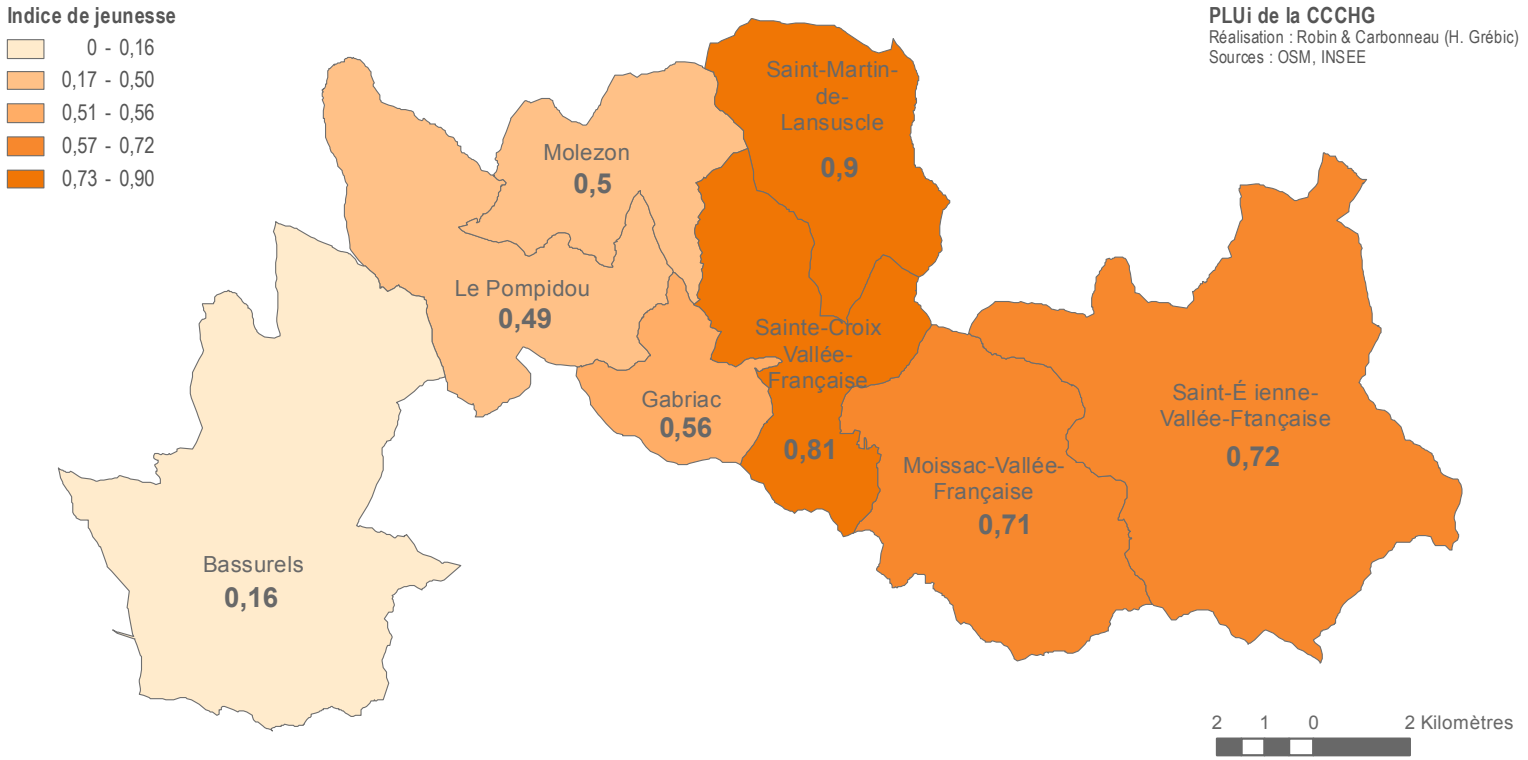
Taux de croissance annuel moyen entre 1999 et 2013 des communes de la Lozère - OSM, INSEE

Une population vieillissante

En 2013, la population communautaire compte sensiblement autant de femmes (831) que d'hommes (857).

Elle est relativement âgée : à cette époque environ un tiers de la population communautaire a plus de 60 ans et à peine un peu plus de la moitié (52,2%) des habitants de la CCCHG est âgée de 15 à 59 ans (ce qui correspond sensiblement à la population en âge de travailler). L'indice de jeunesse intercommunal[1] est de 0,61 plus faible que celui du département à la même époque (0,70).

L'indice de jeunesse est variable d'une commune à l'autre de la CCCHG. Alors que les communes de Sainte-Croix-Vallée-Française et de Saint-Martin-de-Lansuscle enregistrent un fort indice de jeunesse (respectivement 0,81 et 0,9) -du fait notamment de l'installation de jeunes couples en raison de la présence d'équipements publics, d'une vie culturelle intense ou d'une politique d'accueil dynamique-, les communes de Le Pompidou, de Mole-



Indice de jeunesse sur les communes de la CCCHG - INSEE (RP 2013)

1. L'indice de jeunesse est un indicateur du niveau de vieillissement de la population. C'est le rapport entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans

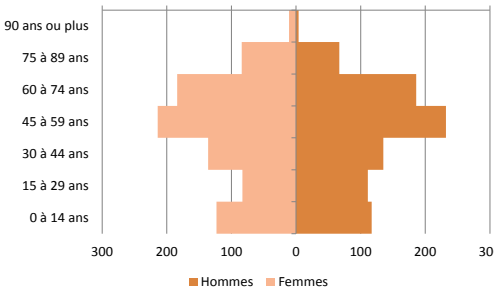
zon et de Bassurels enregistrent un indice de jeunesse particulièrement bas (respectivement 0,49, 0,5 et 0,16). Cela peut s'expliquer -pour Bassurels notamment- du fait d'une situation plus à l'écart de la dynamique du territoire, relativement isolée géographiquement (la commune est plutôt tournée vers l'Aigoual) et dépourvue d'école... donc moins propice à l'accueil de jeunes couples avec enfants.

La pyramide des âges, creusée à sa base, traduit une tendance au vieillissement de la population, qui peine à se renouveler. Toutefois, l'épanouissement de la tranche 0-14 ans semble indiquer le signe d'une nouvelle dynamique qu'il serait souhaitable de conforter dans les années à venir pour garantir le renouvellement des générations et la vitalité du territoire.

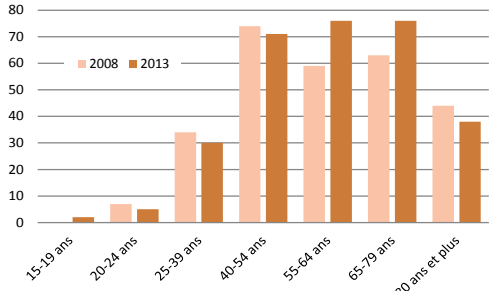
Malheureusement l'étude de la dernière période intercensitaire (2008-2013) révèle une sensible progression de la part des tranches d'âges les plus élevés (45 ans et plus) quand celle des tranches d'âges les plus jeunes enregistre plutôt un recul.

Il est donc souhaitable que ce processus ne s'établisse pas de manière durable.

Le PLUi doit contribuer à conforter le dynamisme démographique du territoire communautaire et fixer les objectifs en faveur d'éventuels rééquilibrages.



Pyramide des âges de la CCCHG - INSEE (RP 2013)



Évolution de la population de la CCCHG par tranche d'âge entre 2008 et 2013 - INSEE

Une baisse continue de la taille des ménages

Sur la dernière période intercensitaire (2008-2013) le nombre de ménages a très légèrement augmenté, passant de 807 ménages en 2008 à 812 en 2013, soit une progression poussive de 0,6 % qui traduit la fébrilité récente de la croissance démographique communautaire (négative sur la période).

La progression de la taille des ménages s'explique essentiellement par l'allongement de la durée de la vie (personnes âgées vivant seules) et par l'éclatement de la cellule familiale traditionnelle.

Les ménages composés d'une femme seule ont diminué de 18,7 % entre 2008 et 2013, alors que dans le même temps le nombre de ménages a quasiment stagné (+ 0,6 %). Sur la même période, les autres ménages sans famille ont peu augmenté, passant de 22 à 23 ménages.

Cependant, les familles monoparentales ont considérablement augmenté entre 2008 et 2013 : + 51,8 %.

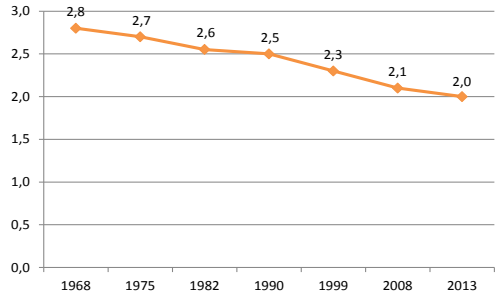
L'éclatement de la cellule familiale contribue à la baisse continue de la taille des ménages, enregistrée depuis la fin des années 1960 sur le territoire communautaire.

Les ménages d'une personne n'ont, eux, que faiblement augmenté entre 2008 et 2013 : + 2,5 %.

En 1968, la taille moyenne des ménages était encore de 2,8 personnes, elle s'établit à 2,0 personnes en 2013 après une baisse ininterrompue.

Par ailleurs, l'état matrimonial légal des ménages semble confirmer l'éclatement de la cellule familiale traditionnelle : en 2013, moins de 50 % de la population âgée de 15 ans ou plus sont mariés.

Les tendances à l'œuvre concernant la composition des ménages ou encore l'allongement de la vie (qui fait que l'on séjourne plus longtemps chez soi, parfois seul et pas toujours en bonne santé) ont des conséquences toujours plus prégnantes sur l'évolution de la demande



Évolution de la taille des ménages sur la CCCHG - INSEE (RP 2013)

de logements, notamment en faveur de logements plus petits, moins chers, plus accessibles…

La prise en compte de ces évolutions constitue un des enjeux majeurs de l'élaboration du PLUi de la CCCHG.

Projections démographiques

Le taux de croissance annuel moyen sur l'ensemble de la CCCHG s'établit à + 0,8 % sur la période 1999-2013. Cependant, de fortes disparités existent suivant les communes.

Ainsi, certaines communes enregistrent un taux de croissance annuel moyen quasiment nul :

- Moissac-Vallée-Française : - 0,1 % ;
- Bassurels : + 0,2 % ;
- Molezon : + 0,3 % ;

D'autres communes présentent des taux de croissance annuels moyens qui suivent les tendances de la CCCHG :

- Saint-Étienne-Vallée-Française : + 0,5 % ;
- Gabriac : + 0,6 % ;
- Le Pompidou : + 0,9 % ;

En revanche, les deux dernières communes présentent des taux de croissance annuels moyens supérieurs à la moyenne de la communauté de communes

- Sainte-Croix-Vallée-Française : + 1,3 % ;
- Saint-Martin-de-Lansuscle : + 2,3 %.

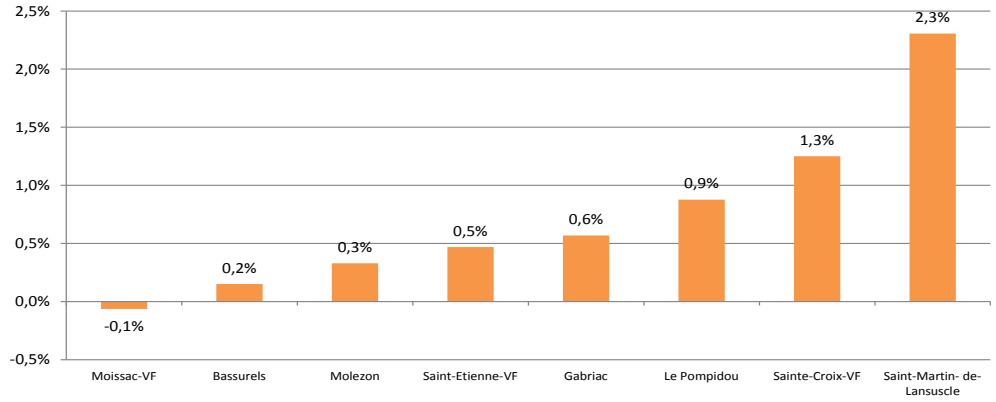
Si l'isolement plus prononcé de certaines communes (Bassurels, Molezon) peut éventuellement expliquer une plus faible dynamique démographique, ou encore si la présence d'un tissu de commerces et services un peu étoffé, avec l'attractivité qui en découle, dans d'autres (Saint-Croix-Vallée-Française), peuvent justifier une dynamique un peu plus vigoureuse, il faut être conscient aussi que ces disparités n'ont pas toujours une origine structurelle. Compte tenu de la faible population, de petites évolutions en valeur absolue peuvent se traduire par une variation importante.

Cela peut expliquer par exemple que Saint-Martin-de-Lansuscle, qui accueille un peu moins de 4 nouveaux habitants par an (mais qui conduit, il est vrai, une politique dynamique d'accueil de population), connaît une croissance très supérieure à la moyenne.

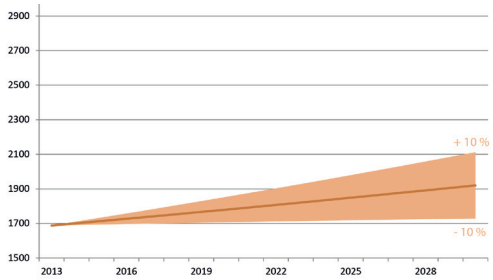
Afin de fixer les projections démographiques à l'échelle communautaire à l'horizon du PLUi (2030), le taux de croissance annuel moyen observé entre 1999 et 2013 sur la CCCHG (+ 0,8 %) a été retenu pour les quinze prochaines années[2].

Selon ces projections démographiques, la population de la CCCHG serait comprise entre 1 728 et 2 112 habitants à l'horizon 2030.

	Projections 2030
Au fil de l'eau	1 920 habitants
Au fil de l'eau + 10 %	2 112 habitants
Au fil de l'eau - 10 %	1 728 habitants



Taux de croissance annuel moyen sur les communes de la CCCHG entre 2008 et 2013 - INSEE



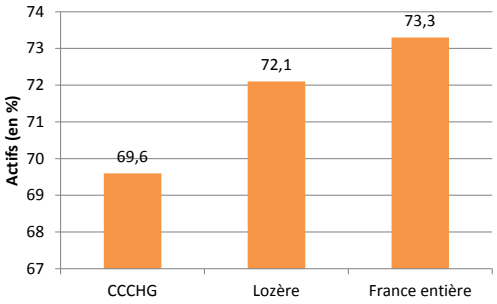
Projections démographiques sur la CCCHG - INSEE

2 Pour s'affranchir des variations conjoncturelles possibles sur une échelle de temps courte, entre les deux derniers recensements (2006 et 2013), l'analyse considère une échelle de temps plus longue, qui lisse les tendances, à savoir la période 1999-2013

Une population active en légère progression

La part de la population active de la CCCHG a légèrement augmenté au cours des dernières années, passant de 67,7 % en 2008 à 69,6 % en 2013, principalement due à l'augmentation du nombre d'actifs sur les communes de Bassurels (+ 9,4 %), de Moissac-Vallée-Française (+ 7,5 %), et de Saint-Étienne-Vallée-Française (+ 8,1 %).

La part de la population active reste toutefois légèrement en-dessous de celle du département (72,1 % d'actifs) et de celle de la France entière (73,3 %).



Part de la population active sur la CCCHG - INSEE, RP2013

Cela peut s'expliquer notamment du fait de la forte proportion de population âgée, qui n'est plus en âge de travailler.

Un fort taux de chômage

La population de la CCCHG est touchée par un taux de chômage élevé (13,6 % en 2013), qui reste pour autant relativement proche du taux de chômage national (13,1 %), mais bien plus élevé que le taux départemental (8,9 %).

Les femmes sont d'avantage touchées par le chômage : 15,9 % de chômeurs chez les femmes actives en 2013 contre 11,3 % chez les hommes actifs.

Entre 2008 et 2013, le chômage sur le territoire de la CCCHG a augmenté de manière plus prononcée (+ 2,7 %) que sur le département (+ 1,9 %) et que nationalement (+ 2,0 %). L'enjeu d'un maintien/développement de l'emploi sur place est donc particulièrement important, d'autant plus dans un objectif d'accueil de populations nouvelles et de rééquilibrage générationnel.

La population des villes périphériques de la CCCHG est aussi touchée par de forts taux de chômage (5 à 12 %). Le taux de chômage d'une des villes les plus proches, Alès (16,3 % en 2016) est aussi bien plus élevé que celui du département du Gard (13,5 %). Ce constat montre que pour pour s'établir sur le territoire de la CCCHG, il est préférable de venir avec un projet professionnel (de « venir avec son emploi »...)

De nombreux actifs non salariés

En 2013, une majorité des actifs occupés est non salariée (42 %). Ce taux est bien supérieur à ceux observables sur le reste du département (23,0 %) et sur l'ensemble de la France (12,8 %)[1].

1 Source : INSEE, RP 2013

	Ensemble	Hommes	Femmes
Aucun diplôme ou au plus BEPC, brevet des collèges ou DNB	29,2 %	29,5 %	28,8 %
CAP ou BEP	20,1 %	22,7 %	17,5 %
Baccalauréat (général, technologique, professionnel)	20,6 %	18,1 %	23,3 %
Diplôme de l'enseignement supérieur	27,7 %	29,7 %	30,4 %

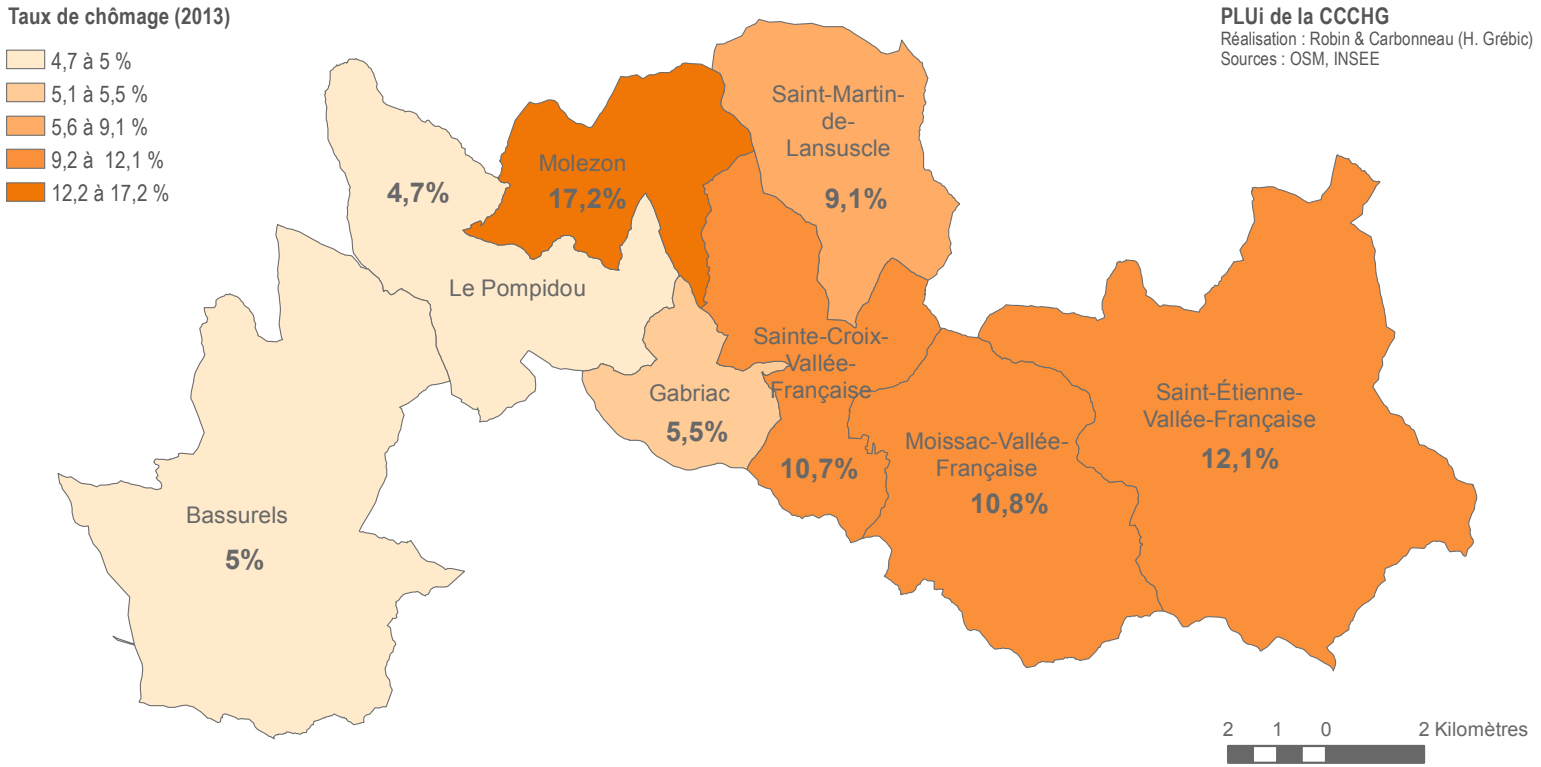
Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2013 sur le territoire de la CCCHG - INSEE, RP2013

NB : l'étude du tissu économique local (cf. 1.2.3. ci-après) démontre justement une majorité d'entreprises individuelles, en plus forte proportion sur le territoire qu'au niveau national. Le mode de vie majoritaire n'est donc pas toujours établi sur la base du salariat. Par ailleurs, ceci semble plutôt bien fonctionner sur le territoire communautaire puisque ces entreprises semblent pérennes (cf. id.)

Un haut niveau de formation

Le niveau de formation de la population révèle une part significative de personnes diplômées ayant le bac ou un diplôme de l'enseignement supérieur, dans des proportions supérieures à celles du reste du territoire : 48,2 % pour la CCCHG, contre 41,8 % pour le département de la Lozère et 43,8 % pour la France.

Cela peut s'expliquer en partie du fait de l'installation sur le territoire communautaire à partir de la fin des années 1960 de nombreuses populations «néorurales», issues de «classes intellectuelles», à la recherche d'un meilleur cadre de vie, en relation plus étroite avec la nature : conditions qu'offrait le territoire de la Cévenne des Hauts Gardon.



Le taux de chômage relativement élevé a bien souvent un corollaire social, avec une population précarisée.

Au-delà du projet économique à mettre en oeuvre en faveur de l'emploi, cela implique, au niveau du PLUi, de favoriser une offre en logement adaptée à la diversité des populations et des projets de vie à accueillir.

La part importante des actifs non salariés indique qu'une grande partie de la population travaille sur le territoire de la Cévenne des Hauts Gardons (agriculteurs, artisans, Etc.). L**e PLU doit donc permettre la pratique de ces activités**, et leur répartition / cohabitation dans l'espace.

Taux de chômage sur les communes de la CCCHG - INSEE, OSM

Concentration de l'emploi

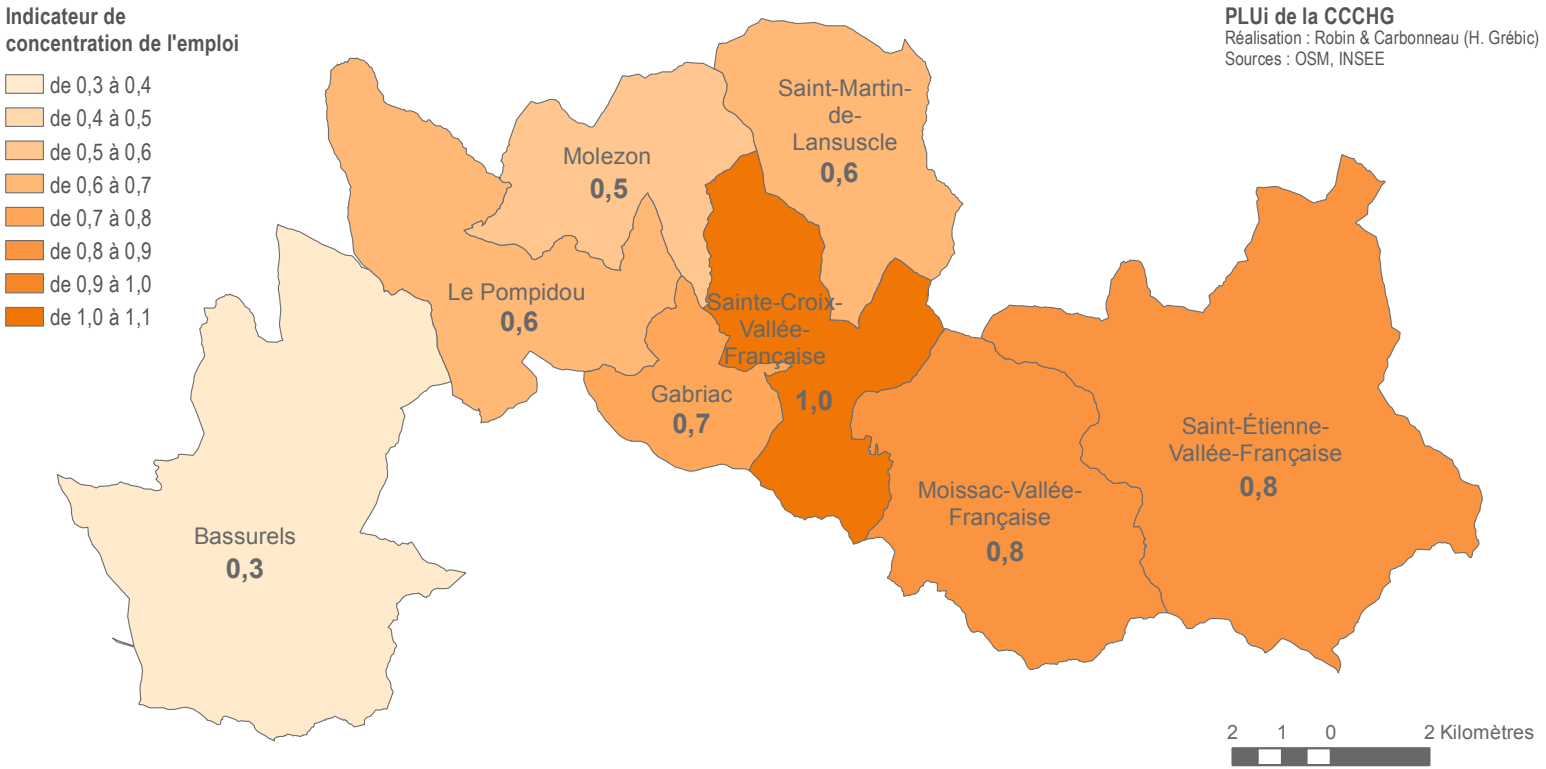
Une moyenne concentration d'emplois

L'ICE de la CCCHG (Indicateur de Concentration de l'Emploi, ratio entre les emplois sur le territoire et les actifs résidents occupés), est de 0,7 en 2011, marquant le profil d'un territoire où l'emploi et les entreprises sont moyennement présentes, la 'moyenne' française étant de 1.

52,0 % des actifs occupés de la CCCHG travaillent toutefois sur le territoire, alors qu'au niveau du département, seuls 40,0 % des actifs travaillent dans leur commune de résidence.

Cela signifie aussi que 48% d'entre-eux doivent sortir du territoire de référence pour aller travailler, ce qui soulève des enjeux en termes de déplacements, de mobilités et de localisation/développement de l'emploi sur place.

Le nombre d'emploi a augmenté de 11% depuis 2008 alors que le nombre d'actifs sur la zone a légèrement diminué sur la même période. Cette tendance montre un certain dynamisme de l'économie de la CCCHG.



Indicateur de Concentration de l'Emploi sur les communes de la CCCHG - INSEE, OSM

1.2.2. Logements : caractéristiques et besoins

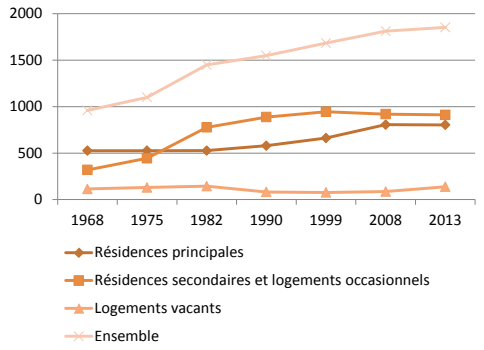
Composition du parc immobilier

Une croissance régulière du parc de logements

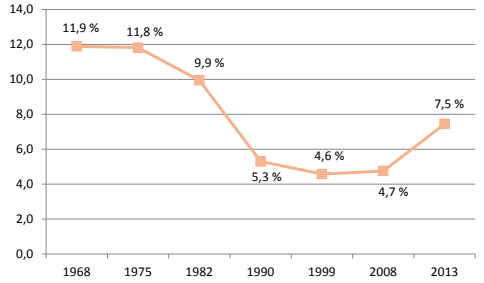
Le parc immobilier de la CCCHG est composé en 2013 de :

- 803 résidences principales,
- 911 résidences secondaires,
- 138 logements vacants.

Cela représente 43,3 % de résidences principales et 49 % de résidences secondaires. Le nombre élevé de résidences secondaires ne montre pas seulement l'attrait touristique que représente le territoire de la CCCHG... Cela signifie aussi une certaine forme de déshérence des espaces habités : avec un rythme saisonnier de l'occupation des résidences qui influe sur la vie et le dynamisme des espaces habités. Il existe donc de nombreuses « maisons de familles » inoccupées une grande partie de l'année.



Évolution de la composition du parc immobilier de la CCCHG - INSEE, RP1968 à 2013



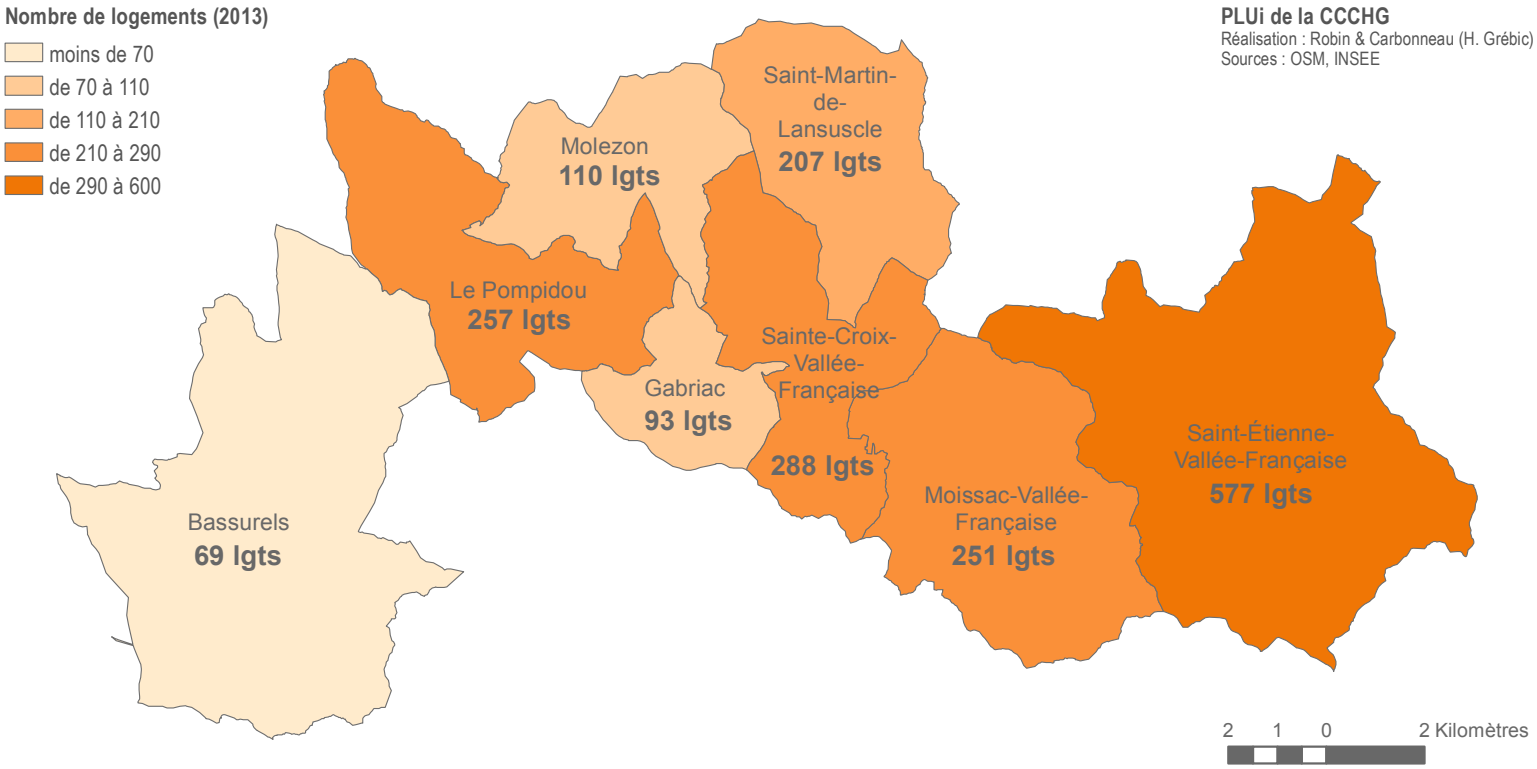
Évolution du taux de vacance dans le parc immobilier de la CCCHG - INSEE, RP1968 à 2013

La vacance (7,4 %) se situe au niveau national (7,7 %). Ce taux montre qu'il n'existe pas de tension sur le marché du logement sur la CCCHG.

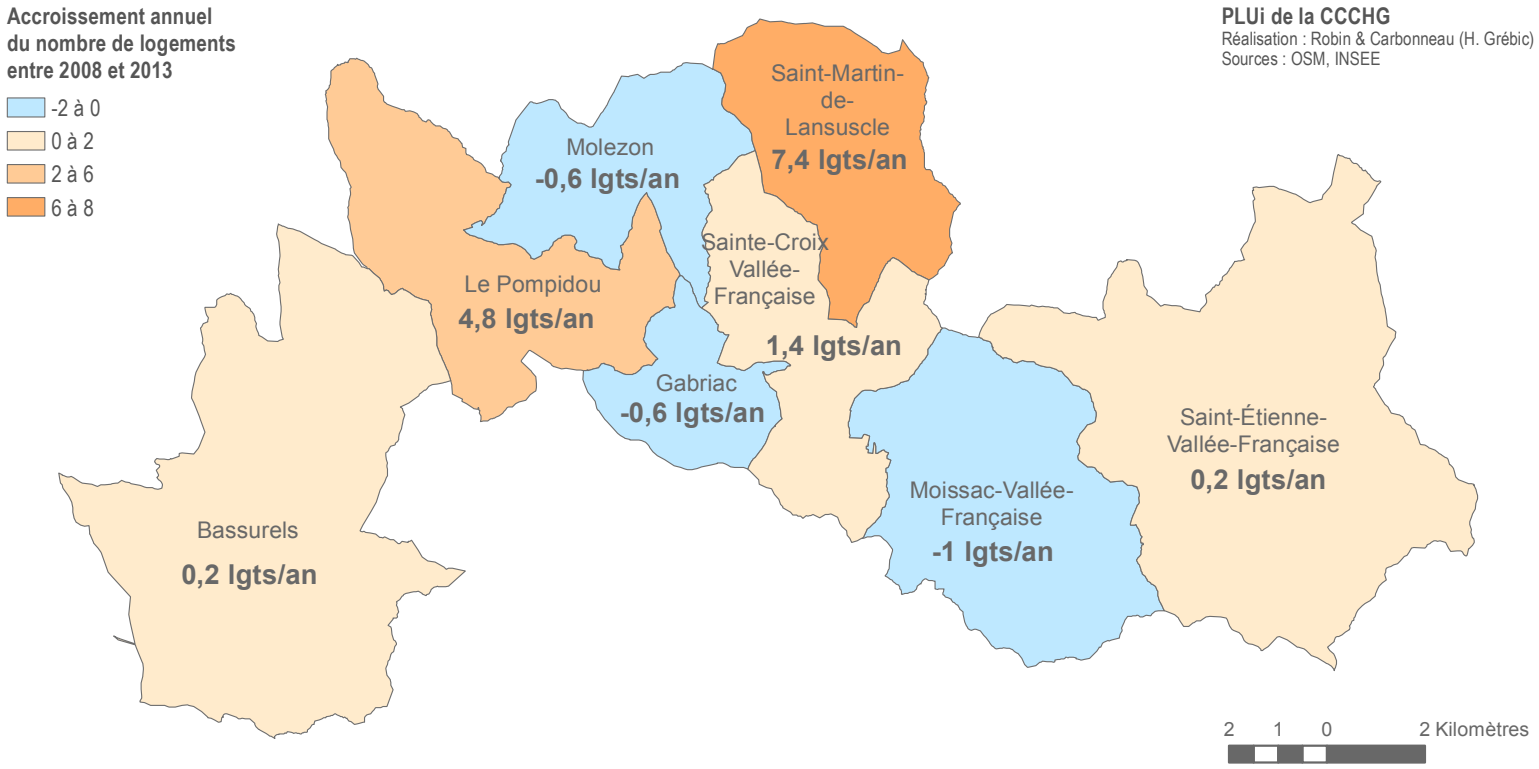
Entre 2008 et 2013, le nombre de résidences principales et le nombre de résidences secondaires ont légèrement diminué. Cependant, sur la même période, le nombre de logements vacants a fortement augmenté.

Le nombre important de résidences secondaires influe sur la disponibilité de logements pour les résidents. L'augmentation du taux de vacance sur la dernière période, montre que les nouvelles constructions ont permis de détendre le marché du logement.

Le parc de logements croît à un rythme régulier depuis 1968, mais cette croissance tend à se ralentir sur la dernière période. Afin d'accueillir de nouvelles populations, et pour répondre à la demande qui peut s'exprimer, il est nécessaire d'augmenter le nombre de nouvelles constructions ou de réduire la part des résidences secondaires au profit des résidences principales.



Nombre de logements sur les communes de la CCCHG - INSEE, OSM



Accroissement annuel du nombre de logements sur les communes de la CCCHG - INSEE, OSM

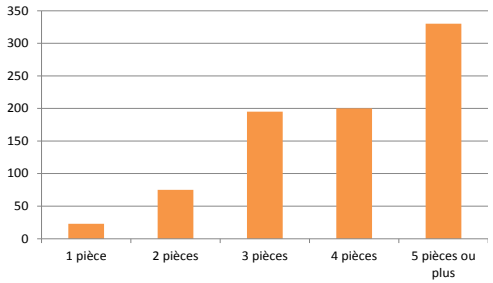
De grands logements inadaptés à l'évolution des besoins de la population

Un regard sur leur typologie montre que 40 % des logements sont constitués de T4 ou plus, alors même que la taille moyenne des ménages s'établit à 2 habitants... Les petits logements (1 pièce et 2 pièces) étant notoirement sous-représentés (< 20%). Il est vraisemblable que l'offre n'est pas toujours très bien adaptée aux besoins.

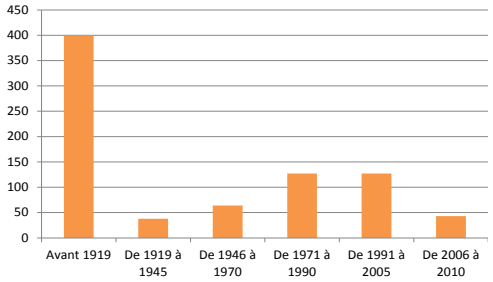
Cela semble confirmer un déficit de petits logements sur le territoire de la CCCHG. Effectivement, un tel déséquilibre peut nuire à l'accueil d'une population diversifiée, et en premier lieu à l'accueil des populations disposant des revenus les plus modestes (jeunes, personnes seules).

Un parc de logements ancien

La majorité du parc de logements de la CCCHG a été construite avant 1919 : ils représentent 50,0 % du parc de logements. Ce chiffre est bien supérieur à la moyenne du département, où 21,8 % des logements datent d'avant 1919. S'ils peuvent présenter une certaine forme de charme, attractif, ces logements ne répondent pas toujours aux norme du confort moderne (confort thermique, accessibilité, etc.). Toutefois, le département met en place de nombreuses aides à



Résidences principales en 2013 selon le nombre de pièces sur la CCCHG - INSEE, RP2013



Résidences principales en 2013 selon la période d'achèvement sur la CCCHG - INSEE, RP2013

la rénovation énergétique, réhabilitation de l'ancien[1]...

La part de logements récents, construits après 1990, se rapproche d'avantage de la moyenne du département : sur la CCCHG, 21,3 % des logements ont été construits après 1990, contre 25,8 % en Lozère.

Un parc où domine l'habitat individuel

En 2013, le parc des résidences principales est fondé sur une typologie quasi exclusive : l'habitat individuel (87,3 % du parc). Cela s'explique du fait des caractéristiques même de l'habitat rural, dispersé dans les vallées, à proximité des terres de culture et de pâture... (et, dans une moindre mesure, par l'engouement plus récent pour de l'habitat pavillonnaire plus banalisé). Ceci est d'autant plus remarquable sur le territoire communautaire, dans lequel l'établissement des populations s'est fondé sur une dispersion de l'habitat dans les vallées (hameaux, écarts et habitat isolé).

Concernant l'habitat pavillonnaire, cela pose la question de son intégration aux tissus bâtis regroupés des hameaux et bourgs traditionnels (question de la préservation du patrimoine bâti). Cependant cette typologie reste marginale sur le territoire, concernant principalement les centres-bourgs et leurs alentours.

1 OPAH, aide à la rénovation énergétique dans le cadre du programme « habiter mieux », Fonds de solidarité Logement (FSL) pour les personnes en difficulté, etc. - Source CCCML

Une offre locative faible

En 2013, la grande majorité des occupants des résidences principales est propriétaire de son logement, soit 69,1 %. Cette proportion s'est légèrement accrue depuis 2008, enregistrant une hausse de 0,5 points.

Cette augmentation du nombre de propriétaires occupants s'est réalisée au détriment du nombre de locataires, qui a diminué de 0,6 points.

L'offre de logements n'est donc pas toujours adaptée pour répondre aux besoins des franges de la populations les moins aisées qui souhaiteraient s'établir sur le territoire, qui peinent à acquérir un logement, et pour lesquelles le logement locatif peut constituer la première étape d'un parcours résidentiel. Néanmoins, ce type de logement peut se concevoir plus aisément dans les centres-bourgs, qui présentent l'avantage de disposer aussi d'un meilleur niveau d'équipement (établissements scolaires, commerces, services, etc.)

Un parc de logement social à étoffer

En 2013, le territoire de la CCCHG compte 24 logements sociaux, répartis sur 3 communes :

- Sainte-Croix-Vallée-Française : 13 logements sociaux ;
- Saint-Étienne-Vallée-Française : 10 logements sociaux ;
- Molezon : 2 logements sociaux ;
- Le Pompidou : 1 logement social.

Les logements sociaux représentent seulement 1,3 % des logements de l'intercommunalité. Ils sont légèrement en baisse par rapport à 2008 : on dénombre 2 logements sociaux en moins.

La CCCHG n'est pas soumise aux obligations de la loi SRU (article 55) en matière de logements sociaux, cependant, la création de nouveaux logements sociaux sur le territoire (dans les bourgs en priorité) pourrait permettre de maintenir ou d'accueillir de jeunes ménages à faibles revenus sur le territoire, et ainsi d'offrir un choix en logements plus large susceptible de satisfaire l'ensemble des besoins de la population.

La demande pour de l'habitat léger

Face à la demande exprimée en termes de logements, à la faiblesse de l'offre pour de l'habitat bon marché, et du fait de l'attractivité du territoire pour des néo-ruraux à la recherche d'une relation plus étroite avec la nature, se développent depuis quelques années des modes d'installation alternatifs peu onéreux, sous forme d'habitat léger sédentaire : yourtes, tentes et autres «habitats légers démontables constituant l'habitat permanent de leurs occupants», tels que les définit le code de l'urbanisme.

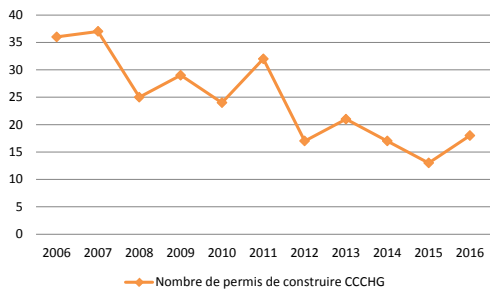
C'est le cas notamment sur la commune de Saint-Martin-de-Lansuscle qui exprime la volonté de se doter d'outils spécifiques pour pouvoir accueillir ce type d'habitat de manière encadrée par le PLUi.

Le document d'urbanisme peut en effet utiliser les dispositions introduites par la loi ALUR concernant la prise en compte de tous les modes d'habiter, pour définir des secteurs assignés à l'accueil de telles constructions, y compris en Secteur de Taille Et de Capacités d'Accueil Limitées, selon les dispositions du Code de l'Urbanisme. Toutefois, cette dernière possibilité ne parait pas a priori très pertinente en termes de mixité sociale... Cet habitat devrait rester possible, mais intégré au paysage et de préférence aux autres types d'habitats.

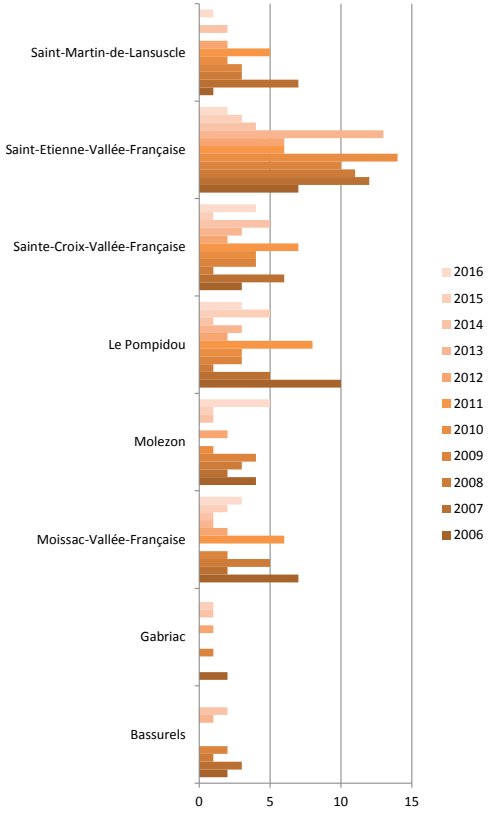
Dynamique de la construction

A partir de 2006, on constate que le nombre de permis de construire accordés annuellement pour de la construction neuve sur le territoire intercommunal tend à se restreindre.

Le rythme de construction reste très modéré (environ 2 permis/an/commune) mais non négligeable au regard des potentiels existants en renouvellement urbain sur les ensembles bâtis existants. Cela pose la question de la consommation d'espace. (cf. : 1.3.2)

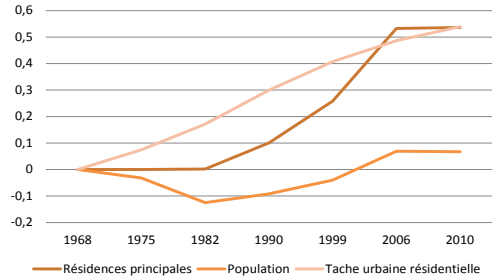


Analyse du nombre de permis de construire depuis les 10 dernières années sur la CCCHG - base sit@del2 entre 2006 et 2016.



Entre 1968 et 2010, on constate que la tâche urbaine résidentielle a progressé de manière continue, passant de 251 ha à 386 ha (+ 53,9 %), alors que dans le même temps, la CCCHG n'a gagné que 106 habitants (+ 6,7 %). Le nombre de résidences principales (+ 53,6 %) a lui aussi progressé plus fortement que la population.

Cependant, en termes de consommation d'espace, entre 1968 et 2010, le nombre de résidences principales et la tâche urbaine résidentielle ont évolué dans les mêmes proportions.

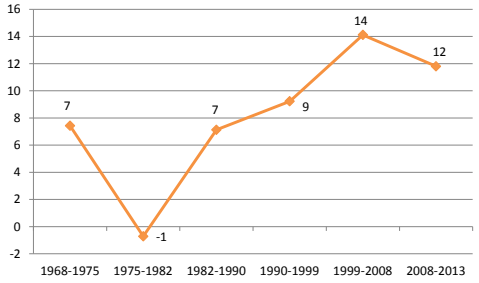


Analyse comparée de l'évolution de la population, du nombre de logements et de la surface consommée entre 1968 et 2010 - INSEE (RP 1968 à 2010), DREAL (Tâches urbaines résidentielles 1968 à 2010)

Besoins

Adapter l'offre de logements pour dynamiser la croissance démographique

La population progresse plus rapidement sur le territoire de la communauté de communes que dans le département de Lozère. Cependant, cette progression reste modérée (+ 0,6 % entre 1982 et 2013). L'accueil de nouvelles populations est primordial pour le dynamisme des communes, notamment l'accueil de jeunes ménages avec enfants.



Évolution de l'accroissement annuel du nombre de logements entre 1968 et 2013 sur le territoire de la CCCHG - INSEE, RP2013

Le parc de logement connaît une croissance modérée mais régulière sur la dernière période 2006-2013, corrélativement à l'augmentation de la population. Il se compose essentiellement de grands logements et est fondé sur une typologie dominante : l'habitat individuel, souvent dispersé, qui caractérise l'organisation de l'habitat rural sur le territoire communautaire. Cette forme d'habitat peut dans un certain contexte présenter des contraintes :

Lorsqu'il s'agit d'habitat individuel pavillonnaire ou d'opérations et de lotissements réalisés « au coup par coup », en périphéries de certains bourgs (à Saint-Etienne-Vallée-Française, par exemple), cela peut nuire à la qualité du tissu urbain qui manque alors de cohérence et de structuration globale (mitage), en rupture avec les formes bâties traditionnelles qui font la qualité de la vallée française.

Cela pose aussi la question de l'économie de la ressource foncière[1], l'habitat pavillonnaire constituant un grand consommateur d'espace.

En termes de consommation d'énergie, aussi, alors que les déplacements constituent un des premiers postes de consommation énergétique, la dispersion induit des besoins en déplacements motorisés plus importants... Cela implique aussi souvent une grande étendue des réseaux (voirie, distribution d'eau potable) et des services (enlèvement des ordures ménagères, etc.), ce qui peut sembler contradictoire avec une approche économe des ressources et de l'énergie.

Toutefois, le cas de la vallée française est singulier :

L'habitat individuel, dispersé, sous forme d'habitat rural au contact des terres de culture ou de pâture, constitue un fondement de l'organisation territoriale de la vallée française (le mitage pavillonnaire restant marginal et circonscrit à la périphérie des principaux bourgs).

En termes de réseaux, le territoire communautaire bénéficie d'un maillage existant, éprouvé, dont l'organisation et la gestion relèvent des habitants et des pétitionnaires privés à l'échelle locale, organisés autour de petites polarités que sont les hameaux et mas isolés, ne nécessitant pas de réseaux complexe ni de gestion centralisée (chemins, puits, captages privés).

De plus la dispersion de l'habitat constitue un fondement de l'identité du territoire de la CCCHG et il répond à la demande majoritairement exprimée par les habitants ou candidats à l'installation sur le territoire communautaire, attirés par des modes de vies fondés sur un lien étroit avec la nature et, parfois, sur la recherche d'un certain isolement.

Elle présente aussi de nombreux intérêts en termes de lutte contre la fermeture des espaces et contre les risques naturels (incendies, etc.).

En conséquence, le projet communal doit définir une politique du logement qui soit attentive à :

> Développer une offre de logements diversifiée

L'accueil de nouveaux habitants, nécessaire pour la dynamique du territoire communautaire, implique de développer une offre de logements adaptée, apte à répondre à l'étendue de la demande.

Il s'agit notamment de préserver une certaine mixité sociale et générationnelle, en particulier de permettre le maintien ou l'accueil des jeunes...

A l'échelle des bourgs, cela peut consister à développer l'offre locative et l'offre sociale, déficitaires...

1 Principe fondateur des PLU, introduit par la loi SRU (2000) et renforcé par les lois ENE («Grenelle», 2010) et ALUR (2014).

A l'échelle du grand territoire, cela consiste à maintenir les possibilités d'installation dans et autour des hameaux, ou en confortement des mas existants pour maintenir une forme d'habitat rural. Il convient de trouver un équilibre satisfaisant entre répartition de l'habitat sur le territoire d'une part, et variété des typologies bâties produites alors que, de par la nature du territoire, la demande va s'exprimer le plus souvent en faveur d'habitat individuel entretenant un rapport étroit avec les espaces agricoles et naturels.

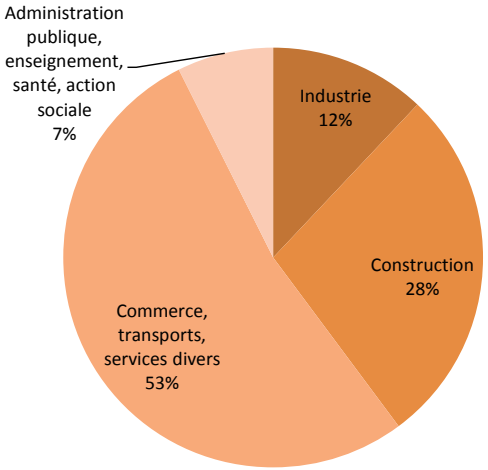
> Renouveler le tissu existant

Dans les bourgs, des solutions doivent être recherchées aussi du côté du renouvellement urbain et du réinvestissement des (rares) logements vacants. Dans la même logique, il pourrait être envisagé de réduire la part importante des résidences secondaires et occasionnelles au profit des résidences principales. Le PLUi doit aussi questionner l'adaptation du parc existant à la demande et aux critères de confort moderne :

- Rénovation, amélioration du bâti ancien,
- Articulation de l'habitat dans des cœurs de villages avec des espaces extérieurs privatifs ou collectifs (jardins, espaces de nature, etc.), dont ils sont actuellement dépourvus (cf. : «Les noyaux historiques», page 64).

1.2.3. Tissu économique

Les secteurs d'activité



Entreprises par secteur d'activité (hors agriculture) au 1er janvier 2014 sur la CCCHG- INSEE, REE

Au 1er janvier 2014, la Communauté de Communes de la Cévenne des Hauts Gardons compte 108 entreprises sur son territoire (hors agriculture).

La répartition des entreprises n'est pas homogène sur l'ensemble des communes.

Les communes de Saint-Étienne-Vallée-Française et de Sainte-Croix-Vallée-Française sont les communes qui comptabilisent le plus d'entreprises : respectivement 35 et 30 entreprises.

Le secteur du commerce, des transports et des services divers est le mieux représenté (53 % des entreprises).

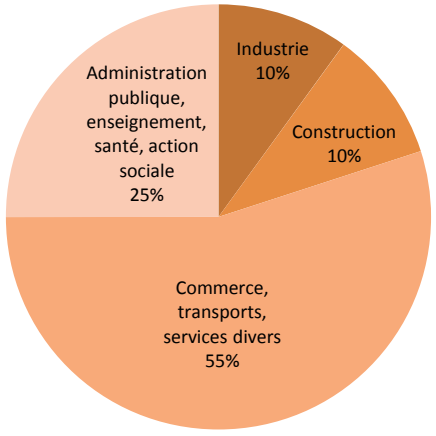
Le secteur de la construction est le deuxième secteur d'activité de l'intercommunalité : il représente 28 % des entreprises.

Le secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche n'est pas représenté ici. Le secteur agricole, du fait de son importance, fait l'objet d'un diagnostic individualisé.

Un fort taux de créations d'entreprises individuelles

Le taux de créations d'entreprises en 2014, particulièrement élevé, se situe à 18,5 %, contre 10,3 % en Lozère et 14,1 % en France métropolitaine.

La Communauté de Communes enregistre 20 créations d'entreprises en 2014. Ces créations d'entreprises sont plus nombreuses dans le secteur du commerce, des transports et services divers (11 créations d'entreprises).

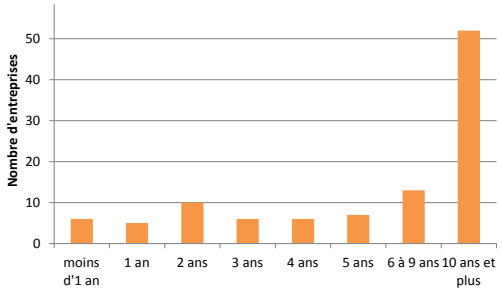


Créations d'entreprises par secteur d'activité (hors agriculture) en 2014 sur la CCCHG - INSEE, REE

La création d'entreprises individuelles représente 90 % des créations d'entreprise de 2014 (18 créations d'entreprises individuelles).

Une majorité d'entreprises bien implantées

La moitié des entreprises de la communauté de communes existent depuis 10 ans ou plus, ce qui montre une certaine pérennité des entreprises sur le territoire.

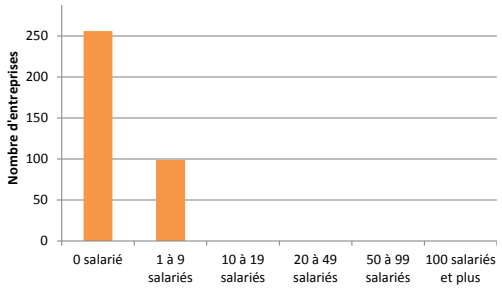


Age des entreprises (hors agriculture) en 2014 sur la CCCHG - INSEE, REE

De petits établissements et de nombreuses entreprises individuelles

Les entreprises de la Communauté de Communes de la Cévenne des Hauts Gardons qui emploient des salariés, ont toutes un nombre de salariés compris entre 1 et 9 salariés.

La majorité des entreprises du territoire n'emploie aucun salarié : 72 % des entreprises sont des entreprises individuelles.



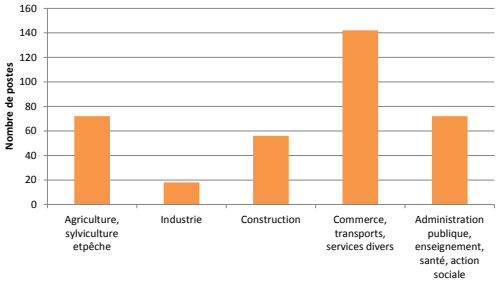
Établissements actifs au 31 décembre 2013 sur la CCCHG - INSEE, CLAP

Le secteur du commerce, des transports et des services divers est le secteur d'activité employant le plus de personnes (39 % des postes).

L'agriculture

L'agriculture de la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons est caractérisée principalement par de petites exploitations qui pratiquent parfois plusieurs activités à la fois, à dominante de caprins. Voir diagnostic agricole individualisé ci-joint en Annexe[1]

1 Source : Étude sur l'activité agricole préalable à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, COPAGE, mars 2015,



Nombre de postes par secteur d'activité sur la CCCHG - INSEE, CLAP

Le tourisme

Le territoire est attractif par ses paysages, ses espaces naturels remarquables et globalement préservés, et la notoriété du Parc National des Cévennes. Il offre des randonnées, des animations du parc national, un «festival nature». Le développement touristique est centré sur la découverte des patrimoines naturels et bâtis. Il est encadré par la règlementation des activités de pleine nature pour éviter les impacts sur le paysage.

Dans le PLUi, il est important de s'assurer que le développement touristique se fonde sur les valeurs du parc national des Cévennes.

1.2.4. Les équipements et services publics

Les équipements publics

Les équipements scolaires et de formation

> Les écoles maternelles et élémentaires

Le territoire de la Cévenne des Hauts Gardons compte :

- 1 école maternelle et élémentaire sur la commune de Sainte-Croix-Vallée-Française qui compte 27 élèves ;
- 1 école élémentaire sur la commune de Saint-Martin-de-Lansuscle qui compte une classe pour 5 élèves ;
- 1 école maternelle et élémentaire sur la commune de Moissac-Vallée-Française qui compte 2 classes pour 20 élèves ;
- 1 école maternelle et élémentaire sur la commune de Saint-Etienne-Vallée-Française qui compte 3 classes pour 63 élèves.
- 1 école à classe unique CM1/CM2, faisant partie d'un regroupement pédagogique intercommunal, sur la commune de Gabriac.

> Les collèges

Le territoire compte un collège sur la commune de Saint-Étienne-Vallée-Française qui accueille 75 élèves.

Un système de ramassage scolaire existe vers ce collège ainsi que vers celui de Florac.

> Les lycées

Le territoire ne compte pas de lycée. Les lycéens se rendent aux lycées de la commune d'Alès, de Mende ou au lycée professionnel Hôtelier de la commune de.Saint-Jean-du-Gard.

Les équipements culturels et de loisirs

Le territoire compte :

- 4 salles polyvalentes sur les communes du Pompidou, de Saint-Étienne-Vallée-Française, Sainte-Croix-Vallée-Française (Piboulio) et de Saint-Martin-de-Lansuscle (temple servant de salle polyvalente),
- 3 bibliothèques sur les communes de Saint-Étienne-Vallée-Française, Sainte-Croix-Vallée-Française et de Saint-Martin-de-Lansuscle,
- 1 foyer rural à Sainte-Croix-Vallée Française,
- 2 aires de jeux sur les communes de Saint-Étienne-Vallée-Française et de Moissac-Vallée-Française (Saint-Roman-de-Tousque).

Les équipements sportifs

> Les stades

Le territoire compte 2 stades sur les communes de Saint-Étienne-Vallée-Française et Saine-Croix-Vallée-Française.

> Les gymnases

Le collège de Saint-Étienne-Vallée-Française comprend un gymnase de 112 m².

> Les autres équipements sportifs

D'autres équipements sont présents sur territoire :

- des courts de tennis sur les communes de Sainte-Croix-Vallée-Française et de Saint-Étienne-Vallée-Française.
- Une salle (« Cuisinasse ») pour les Arts martiaux et un terrain mutisports avec rampe de skateboard à Sainte-Croix-Vallée-Française.





Terrain de sport et aire de jeux, Saint-Roman-de-Tousque, Moissac-Vallée-Française

- un city stade et un parcours fitness, une piste d'athlétisme et un boulodrome à Saint-Étienne-Vallée-Française.

Les équipements de santé

Le territoire est équipé de :

- 2 cabinets médicaux à Saint-Étienne-Vallée-Française et à Sainte-Croix-Vallée-Française (Pont Ravagers),
- 1 centre de secours à Saint-Étienne-Vallée-Française et,
- 1 maison de services para-médicaux.

Le territoire compte deux propharmarcies à Sainte-Croix-Vallée-Française et à Saint-Etienne-Vallée-Française. Autrement, les habitants se rendent généralement aux pharmarcies de Florac, de Valleraugue et de Saint-Jean-du-Gard.

Les équipements administratifs

Chacune des communes du territoire est dotée d'une mairie. Le bâtiment de la mairie de Saint-Étienne-Vallée-Française est récent, la mairie a quitté les locaux du vieux village et s'y est installée en 2009.

Une Maison de Services Au Public (MSAP) offrant l'accès aux différents services publics, sociaux ainsi qu'au Pôle emploi constitue une structure multisites sur les deux communes de Sainte-Croix-Vallée-Française et de Saint-Etienne-Vallée-Française.

Les autres équipements

Le territoire est aussi équipé de :

- 1 bibliothèque à Sainte-Croix-Vallée-Française.
- 1 crèche à Sainte-Croix-Vallée-Française.
- 1 écomusée de la Cévenne (Magnanerie de la Roque et sentiers d'interprétations du Canourgue).
- 1 crèche à Saint-Étienne-Vallée-Française
- 1 ancienne église romane devenue un lieu culturel sur la commune de Molezon.
- 1 lavoir restauré, site de détente, sur la commune de Saint-Étienne-Vallée-Française (Le Meyran)
- Plusieurs équipements de DFCI.
- Plusieurs temples et églises sur l'ensemble des communes du territoire.
- 1 foyer rural sur la commune de Sainte-Croix-Vallée-Française.

Le tissu associatif

Le territoire est doté d'un tissu associatif vivant, sont recensés au moins :

- 10 associations sur la commune de Saint-Étienne-Vallée-Française,
- 10 associations sur la commune de Sainte-Croix-Vallée-Française,
- 3 associations sur la commune de Molezon
- 1 maison des associations sur la commune du Pompidou,
- 1 maison des jeunes sur la commune de Sainte-Croix-Vallée-Française.

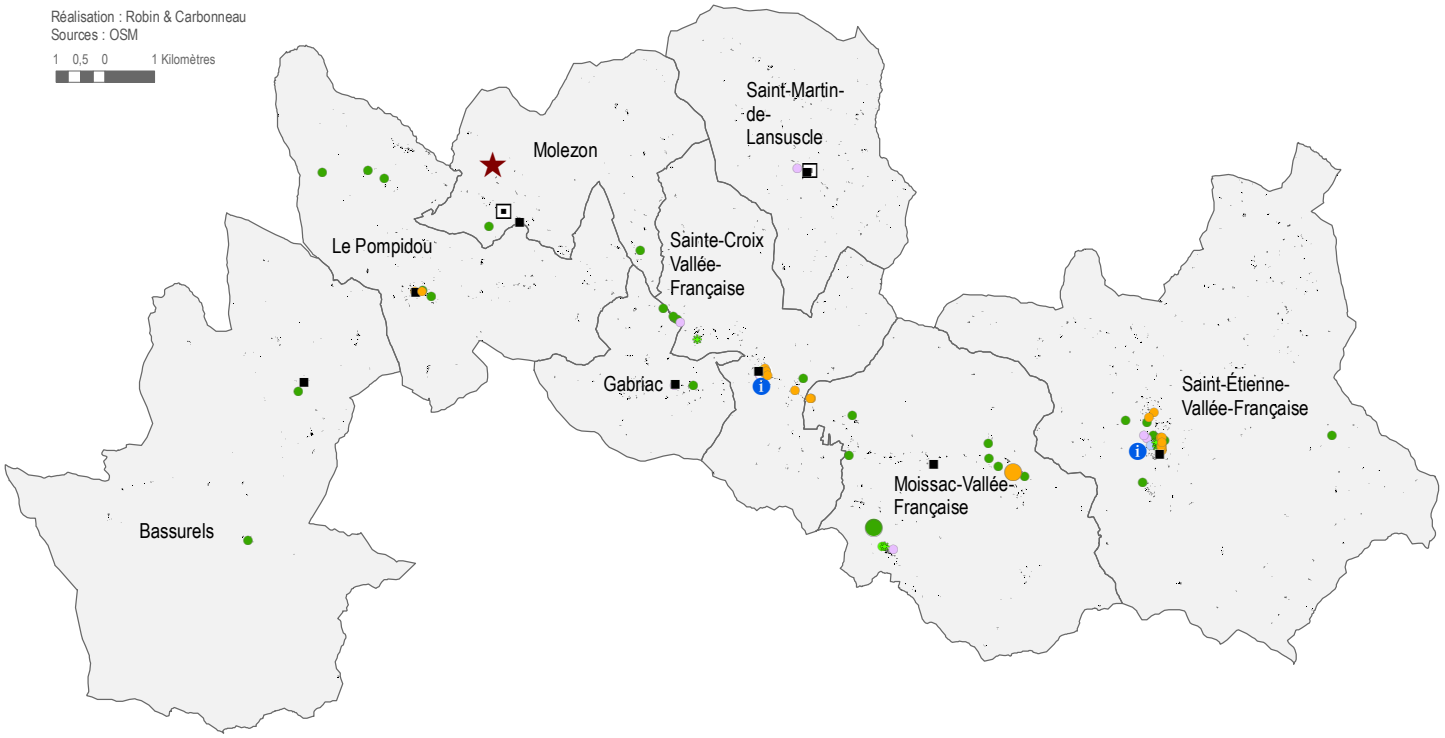
Les actions mises en place et projets

Actions mises en place :

- Le cadastre de la commune de Molezon a été mis à jour au niveau des voies communales et des emprises ont été acquises suite à une enquête publique.

Sont en cours :

- un projet foncier sur la commune de Molezon
- une nouvelle adduction d'eau pour les hameaux de Trabassac Haut et Trabassac Bas
- un lotissement à Saint-Etienne-Vallée-Française.



Equipements et services publics

Equipements administratifs et services publics

- Coopérative fromagère "Pélardon des Cévennes"
- Services aux usagers (commerces et services)
- Mairie

Equipements culturels et de loisirs

- Salle polyvalente
- Ecomusée "Magnanerie de la Roque"
- Office de tourisme
- Aires de jeux

Equipements de tourisme et d'hébergement

- Campings et gîtes
- Village de vacances Camp Neuf

Equipements sportifs

- Terrains de sport

Equipements de santé

- Services médicaux

Equipements scolaires et de formation

- Ecoles et collèges

La population intercommunale dispose d'un tissu d'équipements et services publics qui répond à leur besoins de première nécessité (complété par l'offre localisée à l'extérieur de la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons). Cependant ce tissu souffre d'un avenir incertain du fait du nombre restreint d'habitants permanents sur la communauté de communes, dépendant des importantes variations saisonnières (hautes saisons qui voient revenir les résidents secondaires et les touristes). Un lissage des débouchés à l'année est à rechercher, notamment en confortant le nombre d'habitants permanents.

La majorité des équipements et de services se concentrent dans les deux bourgs de Saint-Croix-Vallée-Française et de Saint-Etienne-Vallée-Française. Sainte-Croix-Vallée-Française dispose de nombreux équipements culturels et de structures associatives tandis qu'à Saint-Etienne-Vallée-Française, ce sont plutôt des équipements administratifs et de services publics (poste, commerces, etc).

Concernant les équipements scolaires et de formation, la communauté de communes est bien dotée, avec notamment un collège à Saint-Etienne-Vallée-Française, à l'exception de la partie nord-ouest du territoire, plus sauvage et désertée : Bassurels et Molezon ne comptent pas d'établissements scolaires sur leur territoires communaux respectifs[1]. Le principal enjeu pour la venir consistera à maintenir un bon équilibre du maillage territorial, auquel les habitants sont attachés.

Concernant les services médicaux, malgré la présence de professionnels de santé le territoire communautaire est plus dépendant de l'extérieur. Des évolutions sont en cours : la maison de services paramédicaux à Saint-Etienne-Vallée-Française et la mise en place de la Maison de Santé multi-sites (Ste-Croix-Vallée-Française / St-Etienne-Vallée-Française / St-Germain-de-Calberte) permettent effectivement de réduire les déplacements et contribue à maintenir la population sur le territoire.

1 Le territoire est organisé sur la vallée haute sous forme de Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI), dont fait partie Molezon. En ce sens la commune dispose bien d'une école.

Une bonne répartition d'équipements de tourisme et d'hébergement s'observe dans le territoire. Souvent des gîtes en mas isolés, ces équipements mériteraient d'être renforcés pour davantage attirer une population susceptible de s'implanter de façon permanente dans le territoire (découverte du mode de vie en habitat isolé).

A travers le PLUi, la communauté de communes doit donc s'assurer de l'adéquation, tout au long de l'année, de la capacité de ses équipements et services publics avec ses ambitions en termes de développement urbain.

Une meilleure répartition et équilibre des équipements services dans l'ensemble des communes du territoire serait souhaitable, en sachant que la création de nouveaux équipements induit une réduction de déplacements et un maintien de la population.

Les services publics

L'eau potable

L'objectif principal de délivrer en permanence une eau d'excellente qualité à tous les usagers constitue un enjeu majeur auquel la collectivité doit répondre pour accompagner sa politique de développement.

La satisfaction de cet objectif passe par :

- La préservation des acquis au niveau de la qualité et de la protection des eaux, notamment par rapport aux grandes orientations que le PLU retiendra en termes d'occupation des sols,
- Une amélioration notable de la qualité de l'eau délivré par les réseaux de :
  - Mas Roger, commune du Pompidou,
  - Mairie - école» et Soulages commune de Gabriac,
  - Temelac et Trabassac commune de Molezon,
  - Saint-Roman-de-Tousque et Moissac-Vallée-Française commune de Moissac-Vallée- Française,
  - Saint-Martin commune de Saint-Martin-de-Lansuscle.
- Le renforcement de la sécurité de l'alimentation en eau au moyen d'interconnexions et/ou de diversifications des sources d'alimentation en eau.
- Une mobilisation à la hauteur des problèmes de pollutions d'origine agricole : poursuite des opérations agro-environnementales, diagnostic, sensibilisation et actions ciblées sur les ouvrages les plus concernés par les nitrates et les pesticides

> Les captages publics

Ils sont destinés à l'alimentation humaine concernant en tout ou partie le territoire intercommunal sont au nombre de 15 :

Les périmètres de protection de la nouvelle source de Lauriol (rapport hydrogéologique) sont à prendre en compte.

Ils sont répertoriés dans le document servitudes d'utilité publique. Tous sont protégés par une servitude d'utilité publique.

Dans ces périmètres de protection, les orientations retenues en matière d'urbanisme doivent être compatibles avec les servitudes afférentes aux différents périmètres de protection.

Par ailleurs les ressources suivantes ne sont plus utilisées pour la consommation humaine :

- Le Pompidou : Le Cremat et le Mas Bonnet.
- Saint-Martin-de-Lansuscle : Verne des et Vernets qui alimentent les fontaines.

> Les captages privés

Il convient de signaler la présence de captages privés qui ont fait l'objet d'autorisation préfectorale : En rouge des captages privés avec arrêté d'autorisation mais non suivi par l'ARS (usage agricole)

Les captages suivants et leurs périmètres n'ont pas vocation à être reportés sur le plan de zonage du PLU et le plan des servitudes ; il est toutefois souhaitable que la commune prenne en compte l'existence de cet ouvrage dans les orientations qu'elle retiendra en matière d'urbanisme.

titre du document	Bassurels	Le Pompidou	Gabriac	Sainte Croix VF	Molezon	Saint Martin de Lansuscle	Moissac VF	Saint Etienne VF
plan des réseaux AEP		2 capatges dont 1 sera supprimé après le raccordement du Mas Roger sur le captage principale - numérisation en 2016 par Aquaservice	2 captages et 1 source format papier et numérique (août 2015)	4 captages Plans papiers	3 captages et 1 forage, plans papier (2014)	2 réseaux AEP (7 Km), plan par morceaux	19 km d'AEP 3 captages plan papier et numérique	2 captages, 1 réseau AEP, plans papiers et numériques 2015

Nom de l'unité de distribution	captage	Type public /privé	État procédure de protection	Recommandation sanitaires ARS limitation d'usage	Origine de la limitation d'usage
		Bassurels			
Bassurels	Les Douches	public	10/12/2012		
		Le Pompidou			
Le Pompidou	Tartabisac	public	29/11/2007		
Mas Roger	Mas Roger	public	06/04/1992	Restriction d'usage	Bactériologique
		Gabriac			
mairie école	Gabriac	public	23/06/1998	Restriction d'usage	Bactériologique
Soultages	Therond	public	12/05/1987	Restriction d'usage	Bactériologique
		Molezon			
Les Biasses	Mas Aout	public	21/05/2007		
Temelac	Temelac	public	21/05/2007	Restriction d'usage	Bactériologique
La Roquette	Forage de la Roquette	public	21/05/2007		
Trabassac bas	Trabassac	public	21/05/207	Restriction d'usage	Bactériologique
Trabassac haut	Lauriol	public	Avis hydro du 27/03/2015	Restriction d'usage	Bactériologique
		Saint-Etienne-Vallée-Française			
Le Meyran	Membrane	public	17/07/1987		
		Moissac-Vallée-Française			
St-Roman de Tousque	Valat perdut	public	13/05/1988	Recommandation d'usage	Bactériologique
MVF	Boissonnade	public	27/01/2012	Recommandation d'usage	Bactériologique
Rodet	Rodet	public	27/11/2012		
		Saint-Martin-de-Lansuscle			
Saint-Martin	Carniou	public	15/12/2009	Recommandation d'usage	Bactériologique
Nogaret	Gout	public	15/12/2009		

Nom du captage	Date avis hydro	Date AP autorisation
	Bassurels	
La Ponteil	10/11/1995	15/12/1997
Pouset	14/04/2000	22/08/2001
	Le Pompidou	
Soleyrol	01/01/2000	06/04/2004 – Usage Alimentaire
	Gabriac	
La Falgière	01/11/2008	02/07/2009
Les Vernets	01/11/1998	02/10/2002
	Molezon	
Mas Breton	18/10/1997	15/12/1997
La Deveze	01/11/1998	06/04/2004
La Beaume	01/01/2000	06/04/2006
La Courte	Juillet 1999	Pas d'arrêté en ARS
	Saint-Etienne-Vallée-Française	
Le Cambonnet	Mars 2000	20/05/2003
Mas Gallinou	Juin 2003	25/01/2007
Mas Lebou	Juin 2003	25/01/2007
Fregeyre basse	Juin 2003	25/01/2007
Les Passadoires	Juillet 2009	12/06/2010
Le Sauclières	Août 2006	25/01/2007
Les Casals	Décembre 1998	18//08/2005
Mas buisson	Janvier 2001	06/04/2004
Auriol	Juillet 1998	04/04/2004
Les Resses	Décembre 1998	06/04/2004
Mas Bernard	Décembre 1998	01/07/2002
	Saint-Marin-de-Lansuscle	
Château de Cauvel	septembre 1996	07/09/1998
Pialet	Juillet 1998	18/08/2005
Malfosse	Mai 2000	06/04/2004

Assainissement

De façon générale il doit être impérativement rappelé que l'urbanisation actuelle et future doivent être envisagées en cohérence avec les capacités de traitement des eaux usées, que celles-ci soient individuelles ou collectives.

Pour les communes de Gabriac, Molezon, Saint-Martin-de-Lansuscle et Moissac-Vallée-Française, les informations sur l'état d'avancement du zonage d'assainissement sont indisponibles. Pour Bassurels, Le Pompidou et Saint-Etienne-Valée-Française, ce zonage a été approuvé. Pour Sainte-Croix-Vallée-Française, le zonage est en cours d'étude.

> Assainissement non collectif

Le service public d'assainissement non collectif est de la compétence de la communauté de communes. Ce service est mis en place de manière effective.

titre du document	Bassurels	Le Pompidou	Gabriac	Sainte Croix VF	Molezon	Saint Martin de Lansuscle	Moissac VF	Saint Etienne VF
zonage d'assainissement	2 AC à Bassurels et les Salides	AC pour le village, plans papier et numérique 2014	ANC	AC au village, Pont Ravagers, Mialet, ANC ; schéma directeur en cours de réalisation (Gaxieu)	ANC	AC au village	AC à Saint Roman de Tousque	AC au village, AC pour le quartier du Martinet
plans de recollement assainissement	Zonage	zonage ANC réalisé en 2011	Pas de zonage	Plans en cours	Pas de zonage	plan papier et numérique (1998)	plan papier	Plans papiers 2001

> Assainissement collectif

Fonctionnement des stations des eaux usées

- *Sainte-Croix-Vallée-Française*
  - Bourg : malgré une exploitation correcte des ouvrages, le service d'assistance technique à l'épuration et au suivi des eaux (Satese) du Conseil général indique en 2012 que la mise à niveau du système d'assainissement (réseau et station) est nécessaire.
  - La Borie - camping : en 2011, le Satese indique un dysfonctionnement de la station depuis plusieurs années sans qu'aucune amélioration ne soit apportée.
  - Mialet : risque de dommages irréversibles sur la station si les travaux sur le dispositif d'alimentation et de répartition des eaux usées ne sont pas faits (nécessité de travaux mentionnée depuis plusieurs années).
- *Bassurels*
  - Bourg : dégradation importante des ouvrages mentionnée par le Satese depuis de nombreuses années. Un projet était à l'étude en 2007. Depuis, aucune information disponible sur ce projet de création d'une nouvelle station.
- *Le Pompidou*
  - Bourg : la station a été mise en service en 2012. Au préalable, existence d'un réseau de collecte avec rejet sans traitement au milieu naturel d'où une mise en demeure préfectoral pour la mise en conformité du système d'assainissement. Les derniers travaux sur le réseau de collecte sont en cours actuellement et doivent s'achever au printemps 2014.

- *Molezon*
  - Aucun dispositif d'assainissement collectif connue sur cette commune.
- *Gabriac*
  - Aucun dispositif d'assainissement collectif connue sur cette commune.
- *Saint-Martin-de-Lansuscle*
  - Bourg : le Satese soulève un mauvais fonctionnement des prétraitements dû à des malveillances. La clôture de l'emprise de la station est nécessaire (obligatoire réglementairement) pour palier ces problèmes.
- *Moissac-Vallée-Française*
  - Saint-Roman de Tousque : pas de bilan du Satese récent. Le dernier date de 2008 et montre des dysfonctionnements dus au colmatage des filtres à sable en raison d'arrivée d'eaux claires parasites sur le réseau.
- *Saint-Etienne-Vallée-Française*
  - Bourg : le Satese indique un fonctionnement correct des ouvrages.

Le PLUi doits'intéresser aux zones nouvelles de développement pour lesquelles la faisabilité d'une solution technique adaptée au projet et au milieu devra être assurée.

> Les eaux de loisirs

À ce jour, selon les données ARS, sur les territoires communaux de la communauté de communes de la Cévennes des Hauts Gardons, se trouvent deux Baignades déclarées : le plan d'eau (Sainte-Croix-Vallée-Française) et la cascade du Martinet (Saint-Etienne-Vallée-Française).

Les eaux de baignade sont de très bonne qualité sur tout le territoire. Le gardon de Sainte-Croix a déjà atteint le bon état et a obtenu le label «rivière en bon état».

La collecte et le traitement des déchets

> Points de tri et déchèterie

Des points de tri sont mis en place sur les communes de Molezon (La Calquière), Moissac-Vallée-Française (à Saint-Roman-de-Tousque et Mas del Fesc), à Sainte-Coix-Vallée-Française et Saint-Etienne-Valée-Française (3 points de tri), pour les papiers, boîtes en platisques ou métalliques et verres. Concernant les autres déchets (cartons, encombrants, métaux, vielles boiseries, etc.), il existe une déchèterie sur la commune de Sainte-Croix-Vallée-Française. Il existe également un centre d'Inertes autorisé sur la commune de Gabriac.

> Législation sur les déchets

La législation sur les déchets a pour objet :

- De prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets, notamment en agissant sur la fabrication et sur la distribution des produits ;
- D'organiser le transport des déchets et de la limité en distance et en volume ;
- De valoriser les déchets par réemploi, recyclage ou tout autre action visant à obtenir à partir des déchets des matériaux réutilisables ou de l'énergie ;
- D'assurer l'information du public.

Elle définit les priorités de gestion des déchets, prévoit la réalisation des plans départementaux et régionaux pour l'élimination des déchets, présente la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et prévoit la délivrance d'autorisations préalables pour l'exploitation d'unités de traitement ou stockage des déchets.

La loi du 2 février 1995 prévoit l'instauration d'un plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés et de plans régionaux d'élimination des déchets industriels spéciaux.

Le PLU prend en compte les exigences de la politique de gestion des déchets.



Point de tri au Mas del Fesc, Moissac-Vallée-Française, Google Street View

1.3. Le fonctionnement et la dynamique urbaine

1.3.1. Structure et évolutions urbaines

Un habitat diffus

L'habitat en Cévennes s'est implanté de façon dispersée en raison de la structure compartimentée du relief ainsi que de facteurs socio-culturels issus du mode singulier d'exploitation des ressources naturelles. Ainsi parmi les imposants mas et hameaux auréolés de leurs terrasses de culture intensive, les bourgs apparaissent comme un motif relativement discret dans les paysages.

Le mas, point historique de l'occupation de l'espace

En Cévennes, les contraintes naturelles et la conquête agro-pastorale ont érigé le mas en point initial de déploiement de la mise en valeur de l'espace. Implanté en fonction de l'espace labourable et fauchable disponible, l'exploitation agricole est isolée ou regroupée avec d'autres exploitations.

Le mas, siège de l'activité agricole, peut être ;

- isolé. C'est le cas quand l'exploitation mettait en valeur un replat de terrain de taille réduite ne pouvant supporter qu'un foyer, en particulier dans les hauts versants. C'est également le cas pour les fermes construites au XIXe siècle lors de la croissance démographique maximale et qui sont situées en général sur l'ubac.

- groupé en un hameau. C'est le cas le plus général, les reliefs favorables ayant été très investis, en particulier sur les adrets.

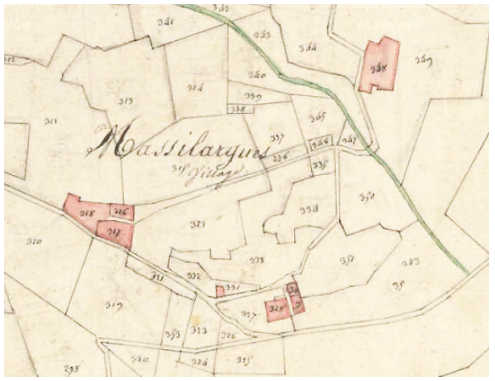
Historiquement les habitations groupées ne sont pas mitoyennes, la mitoyenneté s'appliquant aux édifices appartenant au même groupe familial.



Mas de la Roquette



Silhouette historique d'un hameau cévénol



Exrtait du Cadastre Napoléonien 1823 - AD 48, où l'on voit qu'historiquement les mas au sein même d'un hameau ne sont pas nécessairement mitoyens.

C'est à partir du mas et des hameaux que ce déploient les aménagements agricoles de culture intensive qui font l'unicité du paysage agro-pastoral des Cévennes reconnu par l'UNESCO comme patrimoine mondial de l'humanité.

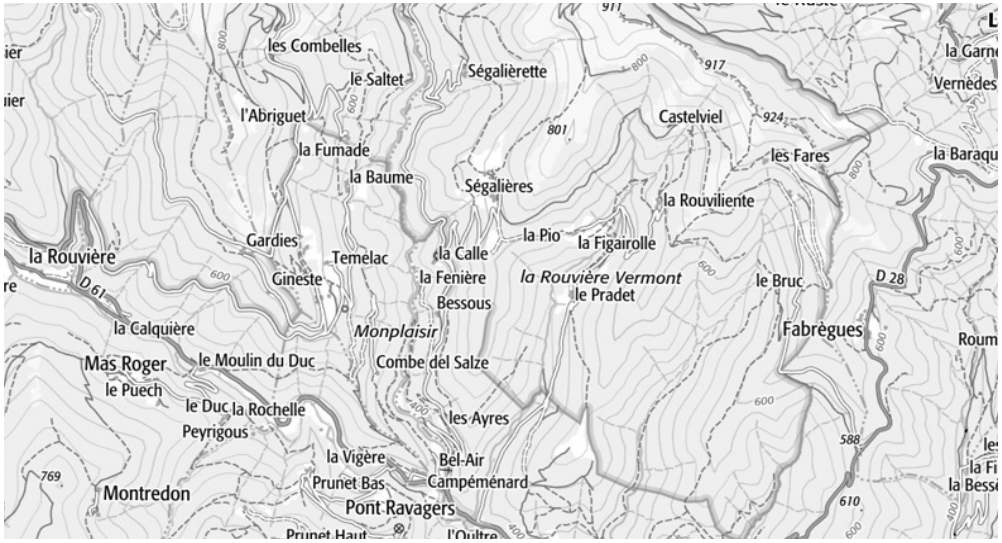
Une trame de hameaux

Dans la plaine languedocienne ou en Provence, la commune est le centre de l'organisation du territoire. En Cévennes, et dans la Vallée Française la commune ne fut pendant longtemps qu'une simple référence administrative.

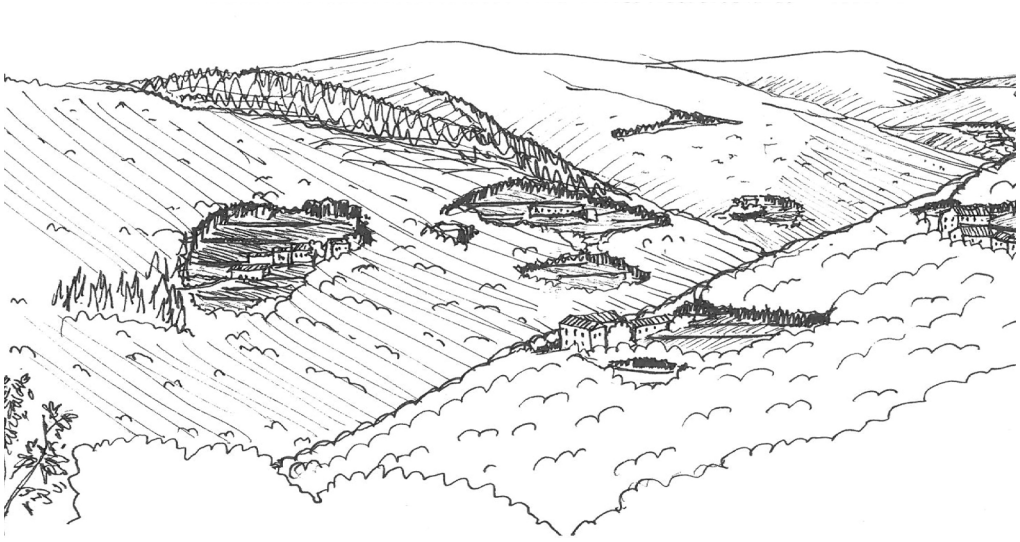
L'espace de référence de la vie agricole, sociale et culturelle était le quartier[1]. Généralement désigné sous le terme de hameau dans les documents officiels, il correspond à un regroupement de un ou plusieurs hameaux et/ou de mas, dont la configuration spatiale peut être assez lâche.

Son espace correspondait au territoire de la vie quotidienne des habitants. Historiquement à l'intérieur d'un quartier, on devait pouvoir se voir et entendre la voix des voisins. La réciprocité des regards étant une des modalités du système d'entraide traditionnel où les signaux optiques et sonores jouaient un rôle déterminant. De ce fait, une vallée sinueuse comprenait nécessairement plusieurs quartiers.

1. Denis Gautier «Analyse des rapports entre l'organisation spatiale et la gestion des ressources renouvelables appliquee aux paysages de ch^ataigneraie en Cevennes» 1996, Thèse de géographie, Université d'Avignon.



Extrait d'une carte IGN qui montre que l'organisation du territoire en hameaux ou quartiers domine sur le maillage des bourgs.



Une trame de hameaux visible dans le paysage des vallées

Ainsi, l'organisation des voies de communication et des flux partant des hameaux montre l'autonomie des quartiers par rapport à la commune et pour certains la prédominance de pôles d'attraction extra-communaux, si bien que le niveau communal a peu d'incidence sur l'organisation locale de l'espace cévenol. En exemple, le quartier de Fabrègues dans la Vallée Française appartient à la commune de Saint Martin de Lansuscle alors qu'il développe des réseaux d'activités et de relations sur Sainte-Croix Vallée Française.

Un tissu urbain très récent, structurant peu le paysage

Des périodes antiques jusqu'au XVIème siècle, l'habitat dispersé en mas et hameaux domine exclusivement le paysage.

Alors qu'ailleurs la période médiévale marque l'émergence de nombreux noyaux urbains autour des castrums et places fortes, les Cévennes comptent très peu d'habitats groupés et n'ont pas survécu au-delà de l'utilisation des châteaux. Les seuls habitats groupés qui durent au delà du moyen âge sont les villages construits autour d'une église paroissiale. Et même ceux là ne sont pas la majorité beaucoup d'églises paroissiales restant isolées [2.]

Le tissu urbain des vallées cévénoles est donc récent et doit son émergence à l'histoire industrielle. La première industrie s'étant développée en Cévennes est le textile au XVIème siècle. Cet industrie conduit à l'établissement de petits moulins et donne à certains hameaux un embryon de structure urbaine par le développement d'activités artisanales et l'installation de tisserands, cardeurs, fabricants de bas, négociants en soie. Des villages-rues prennent alors forme le long des cours d'eau comme Saint Etienne Vallée Française.

Le travail de la soie au XVIIIème siècle prolonge cette dynamique d'urbanisation. Il prospère également sous la direction de bourgs intérieurs avec leurs filatures comme St-Étienne-Vallée-Française et Ste-CroixVallée-Française. Héritage de l'épopée industrielle, ces bourgs de fond de vallée continuent d'assurer, et renforcent, les fonctions d'échanges et de services en haute et moyenne vallée.

2.. Isabelle Darnas, Châteaux médiévaux en Cévennes, ASFP, Editions, 2010



Exrtait du Cadastre Napoléonien 1823 - AD 48, Sainte Etienne Vallée Française.





Habitat dispersé en mas et hameaux

Implantation du bâti dans le paysage

Un relief compartimenté

Le territoire de la Cévennes des hauts gardons est divisé par plusieurs principales vallées : la vallée du Gardon-Sainte-Croix, la vallée du Gardon Saint-Martin et la vallée du Gardon de Mialet.

L'implantation de l'habitat s'organise selon trois niveaux de la composante physique de l'espace :

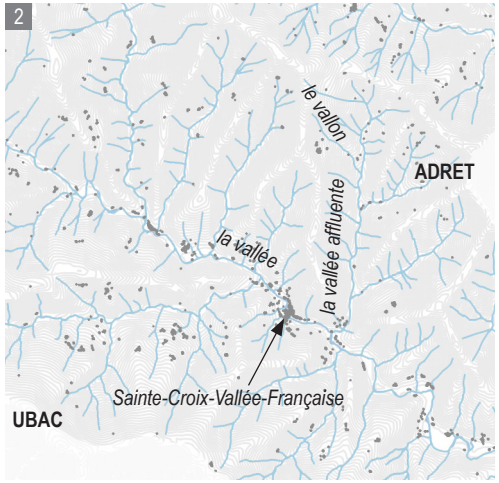
- la vallée,
- la vallée «affluente»,
- le vallon parcouru en son milieu par un «valat» (ou ruisseau).

Les bourgs se concentrent généralement dans la principale vallée, les hameaux et mas à proximité des vallées affluentes et dans des valats. Les séparations naturelles entre ces trois entités forment les limites de l'implantation du bâti.

Ces différentes vallées sont dissymétriques. L'ubac est plus ombragé, fertile et moins pentu. On y trouve des clairières entretenues et de nombreuses châtaigneraies qui entourent les zones habitées. L'adret est plus abrupt, sauvage et sec. Quelques valats bâtis y sont visibles.

Les conditions physiques de l'ubac permettent aux habitants d'avoir notamment une meilleure production agricole sur plusieurs endroits variés. Le choix du lieu et de la taille de l'implantation est plus large qu'à l'adret, plus sec et abrupte. À l'adret, ce choix est restreint en raison du relief, du problème l'accessibilité et de la fertilité du sol. Les implantations sont plutôt abritées au creux des valats, en plein versant ou sur des petits reliefs bombés entre deux valats. Les valats font partie des seuls lieux de l'adret où la terre est fertile pour pouvoir permettre les cultures. Le lieu-dit Crispoules (commune de Bassurels), hameau partiellement en ruine, bâti entre valats et implanté à proximité de la source du Gardon de Saint-Jean en est un exemple.







1. Dissymétrie des vallées

2. Implantation du bâti en fonction de la géomorphologie du paysage

3. Hameau bâti entre valats - Lieu-dit des Crispoules, Bassurels
Source : Géoportail

Fermeture du paysage

Les habitations et les espaces ouverts sont si étroitement combinés et indissociables qu'ils forment un seul ensemble correspondant à une clairière, très distinguable dans le paysage boisé. (Cf. Fabrègues, commune de Saint-Martin-de-Lansuscle).

Lorsqu'un bâti est habité, les espaces qui l'entourent sont entretenus, ouverts et utilisés pour permettre les cultures, élevages ou l'agrément. Lorsque ce n'est pas le cas, ils ont tendance à être envahis de broussailles et de boisements, plus particulièrement de chênes verts, châtaigniers ou de résineux, créant ainsi une limite diffuse entre les espaces ouverts et espaces forestiers.

Malgré la fermeture du paysage liée à la déprise rurale générale des Cévennes, des efforts de maintien et d'entretien d'espaces ouverts sont opérés. C'est ainsi que les clairières des mas isolés et hameaux sont bien visibles dans le grand paysage.

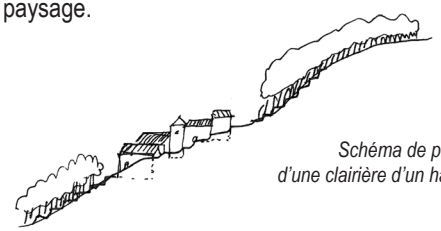


Schéma de principe d'une clairière d'un hameau

Morphologie des hameaux

Le mas est l'élément fondateur des hameaux. Dans la logique d'implantation du bâti dans les Cévennes, on passe généralement d'un mas à un groupe d'habitations articulées entre elles, formant ainsi un noyau bâti.

Généralement, chaque hameau ne comprend qu'un ou deux noyaux bâtis ; sauf dans certains cas particuliers comme le «hameau-grappe» du lieu-dit Mas Bonnet, par exemple, qui comprend 5 noyaux bâtis (Cf. Photographie aérienne Mas Bonnet). Il existe aussi d'autres mas qui n'ont pas forcément atteint ce stade de développement. Des habitations récentes ou de bâtiments agricoles peuvent parfois compléter la structure bâtie des hameaux.

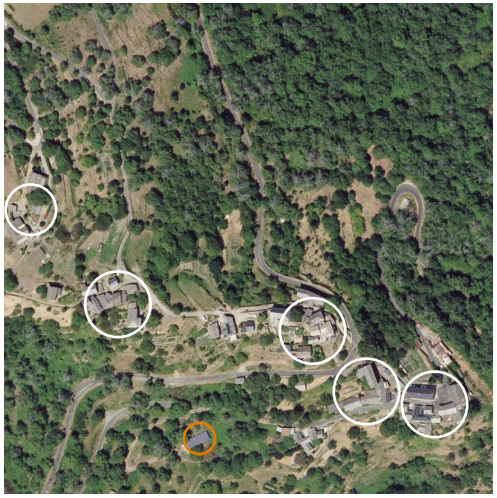
Les voies de circulation, routes et chemins, sont des lignes de référence à partir desquelles se fonde l'armature bâtie. Selon le relief et l'accessibilité, des venelles, rampes et escaliers se développent. Les hameaux se forment habituellement autour de l'extrémité d'une impasse, connectée à l'épingle d'une route principale, ou simplement le long de la route, devenant ainsi des hameaux-rues.

L'implantation déconnectée de nouvelles habitations, ou plus rarement, de bâtiments agricoles est en rupture avec les modes de structuration traditionnels des hameaux. Cela peut créer des nuisances visuelles dans la lecture du paysage.

Le PLUi doit donc s'attacher à encadrer le développement des hameaux, dans le respect des fondements du paysage.



Hameau bâti le long d'une voie - Fabrègues, Saint-Martin-de-Lansuscle, - Source : Géoportail



Multiple noyaux bâtis, Masbonnet, Pompidou - Source : Géoportail
Nouvelles constructions

C'est pourquoi il est intéressant d'appréhender les typologies et modes de construction des hameaux, leur relation aux sites et paysages, pour envisager leur développement harmonieux.

Diverses entités bâties

À l'origine, les mas se sont implantés en relation étroite avec le site, de manière à ce qu'ils aient une bonne exposition au soleil et qu'ils soient proches d'un cours d'eau. Puis, diverses formes bâties sont venues s'ajouter autour des mas originels.

Plusieurs types de développement se sont opérés : il peut s'agir d'un développement polycentrique ; d'un développement des voies et du tissu bâti autour d'un axe de propagation ; ou d'un rayonnement étoilé, à partir du noyau originel, ou de l'extrémité de la voie desservant le hameau. Il peut s'agir aussi d'un développement plus linéaire, le long des axes de communication, sous forme de hameau/village-rue.

Le rapport au relief a joué également un rôle fondamental dans la structuration des ensembles bâtis, du fait des besoins en termes d'accessibilité, d'accès aux terres de culture et de pâture, d'exposition (course solaire), etc.

Les différentes entités bâties sont :

- Hameaux et mas isolés (1)
- Village-rue (2)
- Groupe d'habitations individuelles pavillonnaires (3)

> Hameaux et mas isolés

Ces groupes de constructions dispersées sur les versants s'adaptent aux pentes abruptes et respectent les courbes de niveaux. Liées à l'histoire rurale et agropastorale du territoire, elles sont accompagnées de systèmes de terrasses cultivables, et plus loin, surtout par des châtaigneraies. À l'ubac, les hameaux et les mas isolés sont généralement implantés sur des reliefs bombés pour une meilleure exposition à l'ensoleillement. À l'adret, plus sauvage et abrupt, ils sont généralement intégrés dans des valats.

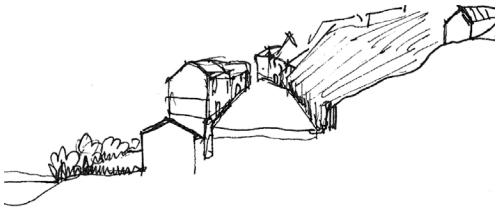
Ces hameaux et mas isolés offrent, encore aujourd'hui, aux habitants un cadre agréable et un mode de vie très proche de la nature, ce qui les attire. Dans l'hypothèse d'un développement ultérieur de ces hameaux, les nouvelles constructions devraient tenir compte de la qualité des vues sur le paysage et respecter la logique d'implantation du bâti en s'appuyant sur l'armature bâtie du noyau originel et la trame viaire initiale, pour préserver les paysages et la silhouette des hameaux traditionnels.

NB : Les communes de Gabriac et Molezon n'ont pas de centre-bourg, elles sont constituées essentiellement de hameaux et mas isolés.

> Villlage-rue

Il s'agit de villages avec une structure linéaire, principalement composée d'habitations mitoyennes. En fond de vallée, les villages-rues s'implantent en fonction de la largeur du fond de vallée, et se disposent de manière parallèle au cours d'eau, tandis que sur les cols, ils se basent principalement sur des anciennes voies.

L'intérieur du couloir bâti a un caractère urbain. L'articulation des constructions au sein de cette structure bâtie avec des espaces privatifs ou collectifs est parfois floue. Pour préserver cette typologie bâtie traditionnelle du village-rue et retrouver un rapport entre l'habitat et la nature, les pièces manquantes de cette articulation devraient être traitées (création de jardins privatifs par exemple).



Intégration du front bâti continu dans la pente - Saint-Étienne-Vallée-Française

> Groupe d'habitations individuelles pavillonnaires

La plupart de ces habitations individuelles sont récentes et s'implantent généralement sur une pente douce à la base du versant, côté ubac, sur des terrasses. Elles recherchent une bonne exposition au soleil et un fort contact avec la nature.

Certaines de ces constructions ne respectent pas les caractéristiques d'implantation traditionnelle.

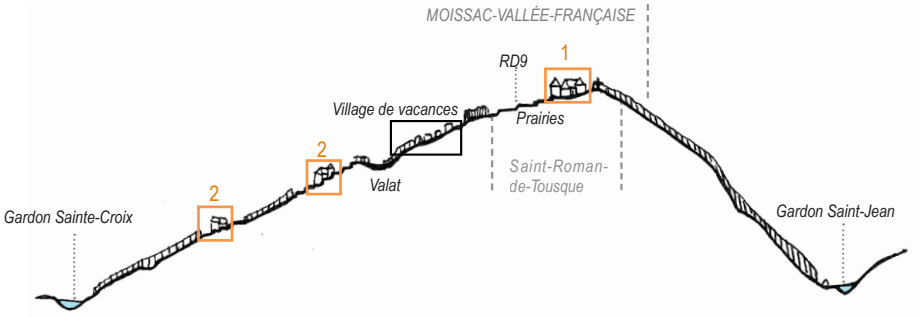
Peu esthétique, le contraste avec le bâti ancien est frappant : teintes trop vives et formes très géométriques. Cela provoque une perte d'intégration du bâti dans le paysage.

La couleur est un repère fort du paysage. Au-delà de la question de leur morphologie, il serait nécessaire de maîtriser les couleurs des nouvelles habitations avec prudence, de manière à ce qu'elles se fondent dans le paysage bâti.

Enjeux sur les principaux villages

Parmi les villages à forte densité bâtie, Saint-Étienne-Vallée-Française, Sainte-Croix-Vallée-Française et Saint-Roman-de-Tousque (commune de Moissac-Vallée-Française), sont les trois principaux ensembles urbanisés les plus peuplés, à l'échelle de la communauté de commune de la Cévenne des Hauts Gardons.

Ils illustrent les différentes typologies de modes d'implantation vis à vis du contexte topographique, implantés sur les sommets ou en fond de vallée.



Coupe de principe d'un versant bâti à Moissac-Vallée-Fançaise

> Saint-Roman-de-Tousque, cas d'un village implanté sur une crête

Le village de Saint-Roman-de-Tousque reste un gros noyau bâti qui s'est densifié autour des mas. Sa structure urbaine est dense et morcelée par des routes secondaires et des venelles. La limite public/privé par rapport à la voirie est ici particulièrement diffuse. Une alternance de bâtis à alignement et de bâtis en retrait est perceptible alors que dans d'autres villages implantés sur les crêtes et cols, le bâti est généralement disposé en alignement.

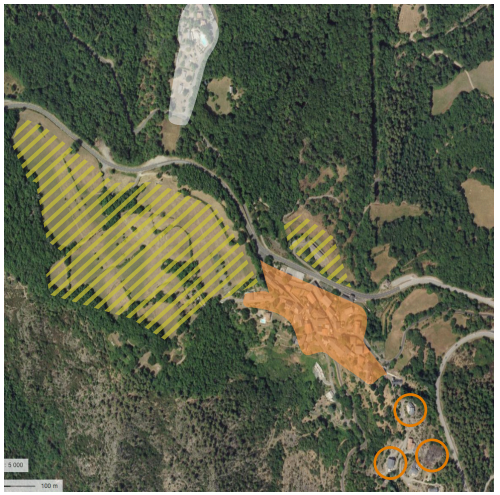
Les espaces ouverts sont occupés par de larges prairies entretenues. Elles sont divisées par des haies bocagères, soutenues par des systèmes de terrasses, et plus loin par une grande surface forestière, principalement composée de châtaigniers. Ces espaces aux diverses morphologies végétales de la strate herbacée à la strate arborée (prairies, haies bocagères, forêt de châtaigniers) constituent un paysage de qualité.

Cette qualité paysagère, propice à attirer une nouvelle population souhaitant un mode de vie proche de la nature, mériterait d'être préservée et d'être valorisée.

Ce village présente aussi un intérêt touristique. Sa position en promontoire permet aux habitants et aux visiteurs d'admirer les vues lointaines sur les vallées cévenoles.

Le développement urbain à partir du noyau bâti de Saint-Roman-de-Tousque semblerait difficile à envisager du fait de la présence des éléments paysagers cévenols, dans les espaces «vides», qui méritent d'être renforcés. (cultures sur terrasses, châtaigneraies, etc).

Des habitations pavillonnaires s'implantent progressivement tout le long d'une voie dissimulée entre la RD9 et la R109. Ce développement urbain linéaire risque de provoquer des ruptures visuelles et un déséquilibre de consommation d'espace. Il devrait donc être maîtrisé.



Espaces ouverts/agricoles

Entité bâtie *Nouvelles constructions*

Implantation du bâti par rapport au paysage à Saint-Roman-de-Tousque - Source : Géoportail

> Sainte-Croix-Vallée-Française et Saint-Étienne-Vallée-Française, cas de villages implantés dans une vallée

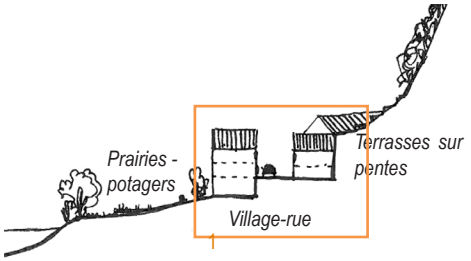
L'implantation du village en fond de vallée dépend de la dynamique hyrdrologique du cours d'eau principal et du relief.

Sainte-Croix-Vallée-Française présente diverses entités bâties dans une vallée encaissée. D'une manière générale, de l'aval à l'amont, ce village dispose d'une structure de type village-rue (1) (en rive gaauche du gardon de Sainte-Croix), de hameaux et de mas isolés (2) et de groupes d'habitations individuelles pavillonnaires (3). (Cf.Coupes ci-contre)

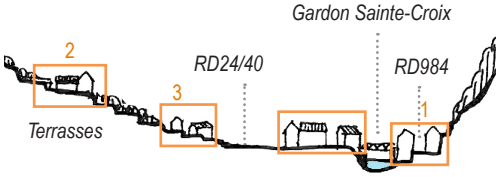
La structure type village-rue est adossée, voire encastrée dans la roche affleurante, à la base du versant. À l'extérieur de cette double ligne bâtie, côté versant, quelques espaces privés sont entretenus sous forme de systèmes de terrasses mais ils sont rares à cause du relief abrupt.

Ces espaces de respiration participent à l'articulation des bâtis de la structure de type village-rue et mériteraient d'être renforcés et d'être préservés. Cela permettrait aux habitants de retrouver un plus fort rapport à la nature. Pour cela, la création de jardins partagés peut en être un exemple.

Côté rivière, on trouve une fine bande constituée d'une berge et d'une grande digue, ainsi que de plus grandes étendues composées principalement de prairies et de potagers avec un accès aux berges.



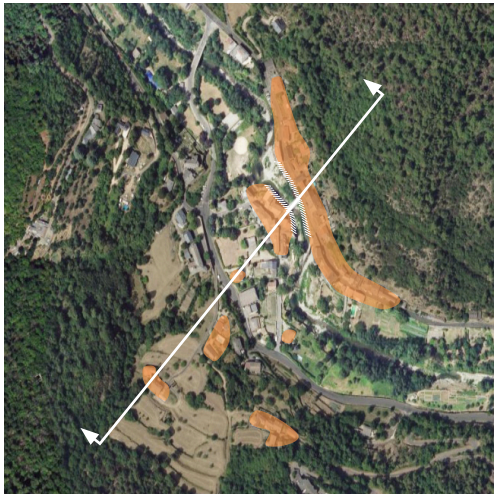
Coupe de principe du front bâti continu à Sainte-Croix-Vallée-Française



Coupe de principe de Sainte-Croix-Vallée-Française



Espaces ouverts privatifs au sein de l'alignement de la structure de type village-rue



Différentes entités bâties à Sainte-Croix-Vallée-Française
Source : Géoportail

Quant à Saint-Étienne-Vallée-Française, c'est aussi un cas de village implanté avec diverses entités bâties mais dans une vallée moins encaissée. La formation de méandres, le dépôt des alluvions ont transformé le fond de vallée en une surface plane et ouverte, constituant le socle de Saint-Étienne-Vallée-Française.

L'organisation viaire dépend de la largeur du fond de vallée. Plus la vallée est étroite, plus la voirie principale longe la base du versant tandis que plus la vallée est large, plus la voirie traverse le milieu de la plaine. Le bâti récent se développe ainsi à partir de ces voies de circulation.

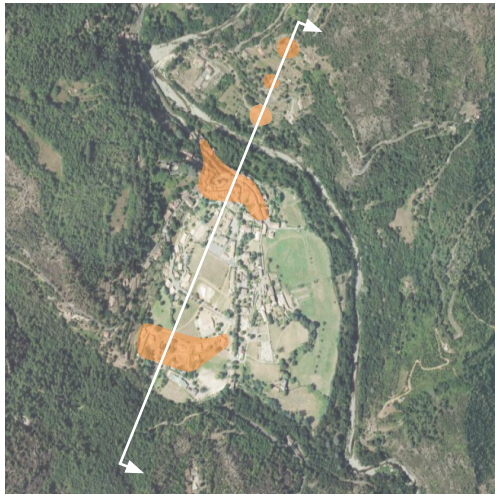
La disposition des bâtis sur cette surface plane donne un effet «mité» et ne favorise pas la lecture du paysage des abords du village. Les nouvelles constructions devraient respecter la forme initiale urbaine du village pour limiter l'effet «remplissage» dans cet espace ouvert.

Veiller à ne pas barer les vues sur les prairies et la bande ripisylve par l'installation de nouvelles constructions serait nécessaire. Il en est de même pour le village de Sainte-Croix-Vallée-Française.

Les différents cas d'implantation et leurs enjeux, notamment pour l'implantation de nouvelles constructions, de ces 3 principaux villages de la Cévenne des Hauts Gardons, sont ainsi à prendre en compte dans le PLUi.



Effet «mité» de l'espace ouvert - Source : Géoportail



Différentes entités bâties à Saint-Étienne-Vallée-Française Source : Géoportail



Coupe de principe de Saint-Étienne-Vallée-Française

> Enjeux d'implantation du bâti et de préservation des paysages

- Respecter le principe de base d'implantation du bâti cévenol (adaptation aux pentes et respect des courbes de niveau)
- Respecter les vues sur les hameaux et villages en évitant de créer des ruptures visuelles par la création de nouvelles constructions
- Les nouvelles constructions doivent tenir compte de la forme initiale du terrain.
- Préserver, retrouver un fort rapport entre l'habitat et la nature.
- La démarche du Parc national des Cévennes sur la préservation des éléments paysagers traditionnels et du patrimoine vernaculaire des Cévennes est à prendre en compte dans le PLUi.

1.3.2. Maîtrise foncière et perspectives d'évolution

Enjeux de la densification

Rappels réglementaires

L'étalement urbain et la consommation d'espace résultent de plusieurs causes cumulatives. Ces phénomènes s'expliquent notamment par l'insuffisance et l'inadaptation de l'offre par rapport à la demande de logements dans les grandes métropoles et par une propension des acteurs de la construction à opter pour la périurbanisation au détriment de l'intensification et du renouvellement des cœurs d'agglomération, essentiellement pour des raisons de faisabilité financière et de faiblesse d'une offre foncière adaptée.

Cette périurbanisation aboutit à un allongement des déplacements au quotidien, à une hausse des émissions de gaz à effet de serre, à une diminution et un mitage des espaces naturels et agricoles et à l'irréversibilité quasi systématique de l'imperméabilisation des sols.

La lutte contre l'étalement urbain est un des axes majeurs de la loi ALUR.

La loi ALUR renforce tout d'abord les obligations des schémas de cohérence territoriale (SCoT) et des plans locaux d'urbanisme (PLU) en matière d'analyse de la consommation d'espaces naturels ou agricoles et prévoit également que les SCoT et les PLU devront intégrer une analyse des capacités de densification dans leur rapport de présentation.

Singularités des territoires cévenols

Les territoires cévenols sont caractérisés par la forte présence de hameaux et de Mas isolés.

La préservation et la valorisation de ces constructions est un enjeu qui répond à la nécessité de sauvegarde du patrimoine bâti architectural. Ces hameaux et mas isolés font partie intégrante des paysages cévenols et de l'identité de ce territoire.

La Cévenne des Hauts Gardons est également marquée par des villages historiques, présentant de fortes densités, et pour certains des extensions plus récentes sous forme d'habitat individuel pavillonnaire. Ces nouvelles constructions sont souvent fortement consommatrices d'espaces et peu intégrées dans le paysage.

Un des enjeux du PLU sera dont de permettre l'extension des villages et hameaux principaux tout en garantissant une qualité bâtie et architecturale qui respecte l'environnement paysager.

La notion de densification sur ce territoire singulier sera à adapter à son contexte et aux besoins de la population. En effet, les personnes souhaitant s'établir sur ce territoire sont, pour la plupart, à la recherche d'espaces et de verdure. Une densification trop importante des villages et hameaux principaux pourrait dissuader de nouvelles populations de venir s'installer sur le territoire.

La préservation des singularités locales au regard du Code de l'Urbanisme

> Le principe d'urbanisation en continuité

Dans un contexte encadré par la loi Montagne, le code de l'urbanisme (Art. L122-1 et suivants) prévoit que :

« L'urbanisation est réalisée en continuité avec les bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants, sous réserve de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension limitée des constructions existantes, ainsi que de la construction d'annexes, de taille limitée, à ces constructions, et de la réalisation d'installations ou d'équipements publics incompatibles avec le voisinage des zones habitées. » (Art. L122-5).

« Le principe de continuité s'apprécie au regard des caractéristiques locales de l'habitat traditionnel, des constructions implantées et de l'existence de voies et réseaux. » (Art. L122-5-1)

« Les critères mentionnés à l'article L. 122-5-1 sont pris en compte :

a) Pour la délimitation des hameaux et groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants en continuité desquels le plan local d'urbanisme ou la carte communale prévoit une extension de l'urbanisation ;

b) Pour l'interprétation des notions de hameaux et de groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants, lorsque la commune n'est pas dotée d'un plan local d'urbanisme ou d'une carte communale. » (Art. L122-6)

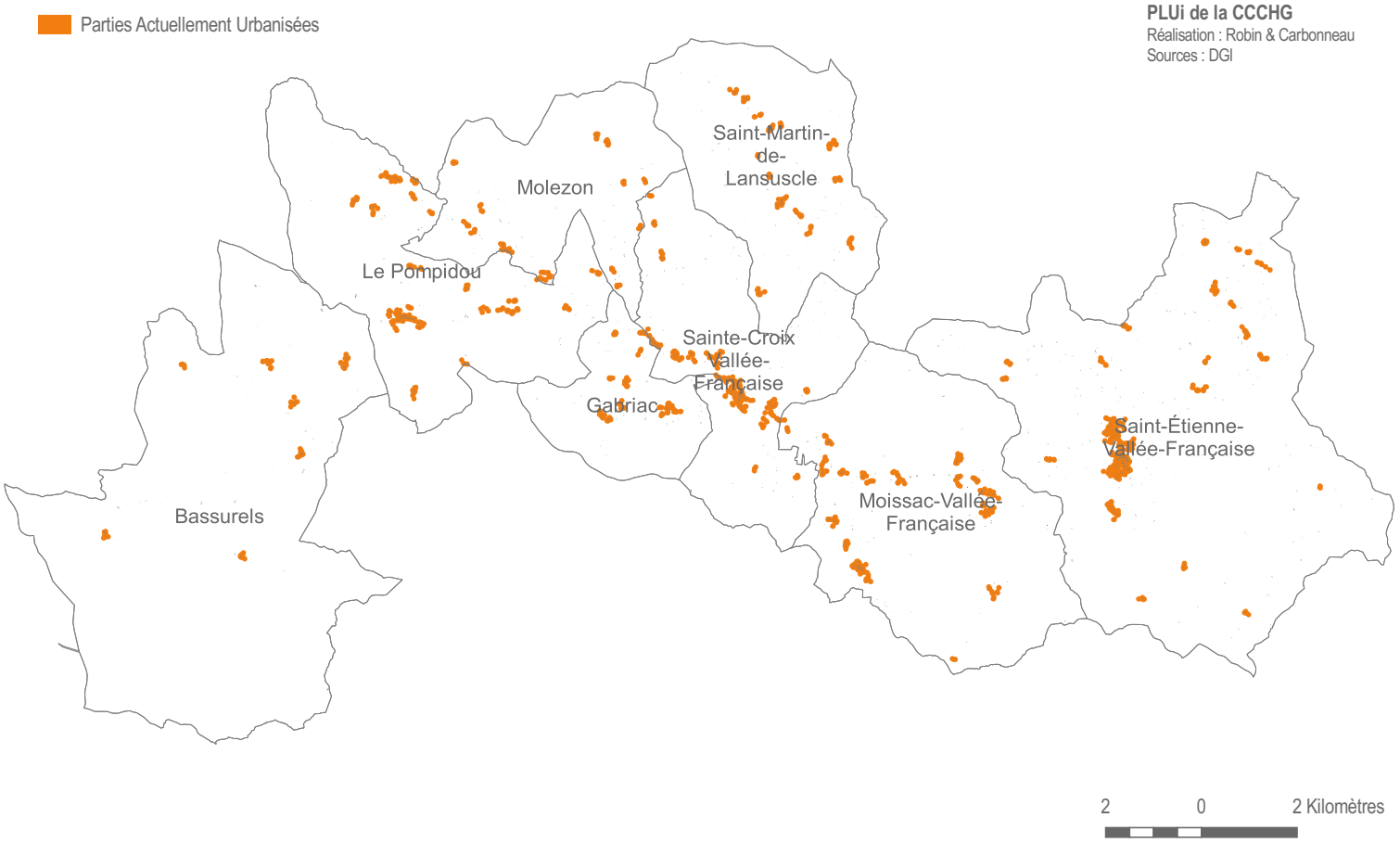
Le Code de l'Urbanisme prévoit donc, en zone de montagne, un principe général d'urbanisation en continuité.

Ainsi, au regard des caractéristiques locales de l'habitat traditionnel, des constructions implantées et de l'existence de voies et réseaux, il est possible d'établir une définition probable de la Partie Actuellement Urbanisée (PAU) du territoire communautaire, autour de laquelle le PLUi peut prévoir une extension de l'urbanisation. (cf. carte ci-contre à droite)

A la lecture de la carte ci-contre, il apparaît clairement que de nombreuses habitations et mas isolés se trouveraient exclus de la PAU.

Or, les élus sont très attachés à ce que l'élaboration du PLUi soit réalisée en tenant compte du contexte territorial de la communauté de communes de façon, d'une part à ne pas dénaturer l'identité forte de ce territoire caractérisée par un habitat dispersé et, d'autre part à en permettre de façon effective la revitalisation dans son ensemble.

Le principe d'urbanisation en continuité peut alors s'avérer incompatible avec les enjeux d'un maintien des modes d'établissement traditionnels fondés sur l'habitat dispersé.



Dès lors, il convient de recourir aux régimes d'exceptions que prévoit aussi le Code de l'Urbanisme.

> Les régimes dérogatoires au principe d'urbanisation en continuité

En zone de montagne, le Code de l'Urbanisme prévoit deux modes de dérogation au principe d'urbanisation en continuité tel que définit à l'article L122-5 :

- *Étude de compatibilité*

« Les dispositions de l'article L122-5 ne s'appliquent pas lorsque le schéma de cohérence territoriale ou le plan local d'urbanisme comporte une étude justifiant, en fonction des spécificités locales, qu'une urbanisation qui n'est pas située en continuité de l'urbanisation existante est compatible avec le respect des objectifs de protection des terres agricoles, pastorales et forestières et avec la préservation des paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel prévus aux articles L122-9 et L122-10 ainsi qu'avec la protection contre les risques naturels. L'étude est soumise à l'avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. Le plan local d'urbanisme ou la carte communale délimite alors les zones à urbaniser dans le respect des conclusions de cette étude » (Art. L122-7 - Extrait)

- *Hameaux nouveaux intégrés à l'environnement et Secteurs de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL)*

« En l'absence d'une telle étude, le plan local d'urbanisme ou la carte communale peut délimiter des hameaux et des groupes d'habitations nouveaux intégrés à l'environnement ou, à titre exceptionnel après accord de la chambre d'agriculture et de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, des zones d'urbanisation future de taille et de capacité d'accueil limitées, si le respect des dispositions prévues aux articles L122-9 et L122-10 ou la protection contre les risques naturels imposent une urbanisation qui n'est pas située en continuité de l'urbanisation existante. » (Art. L122-7 - Extrait)

> Maintien des processus d'occupation de l'espace sous forme d'habitat dispersé

L'élaboration du PLUi peut s'appuyer sur ces différents régimes (étude de compatibilité, hameaux nouveaux intégrés à l'environnement, STECAL) pour maintenir des processus d'occupation des espaces de montagne du territoire de la Cévenne des Hauts Gardons sous forme d'habitat dispersé ou de hameaux nouveaux lorsque leur implantation devra s'opérer en discontinuité de la Partie Actuellement Urbanisée.

Consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers

Un territoire faiblement urbanisé

En 2010, les surfaces urbanisées du territoire de la Cévenne des Hauts Gardons représentent 1,86 % (source : DREAL LR).

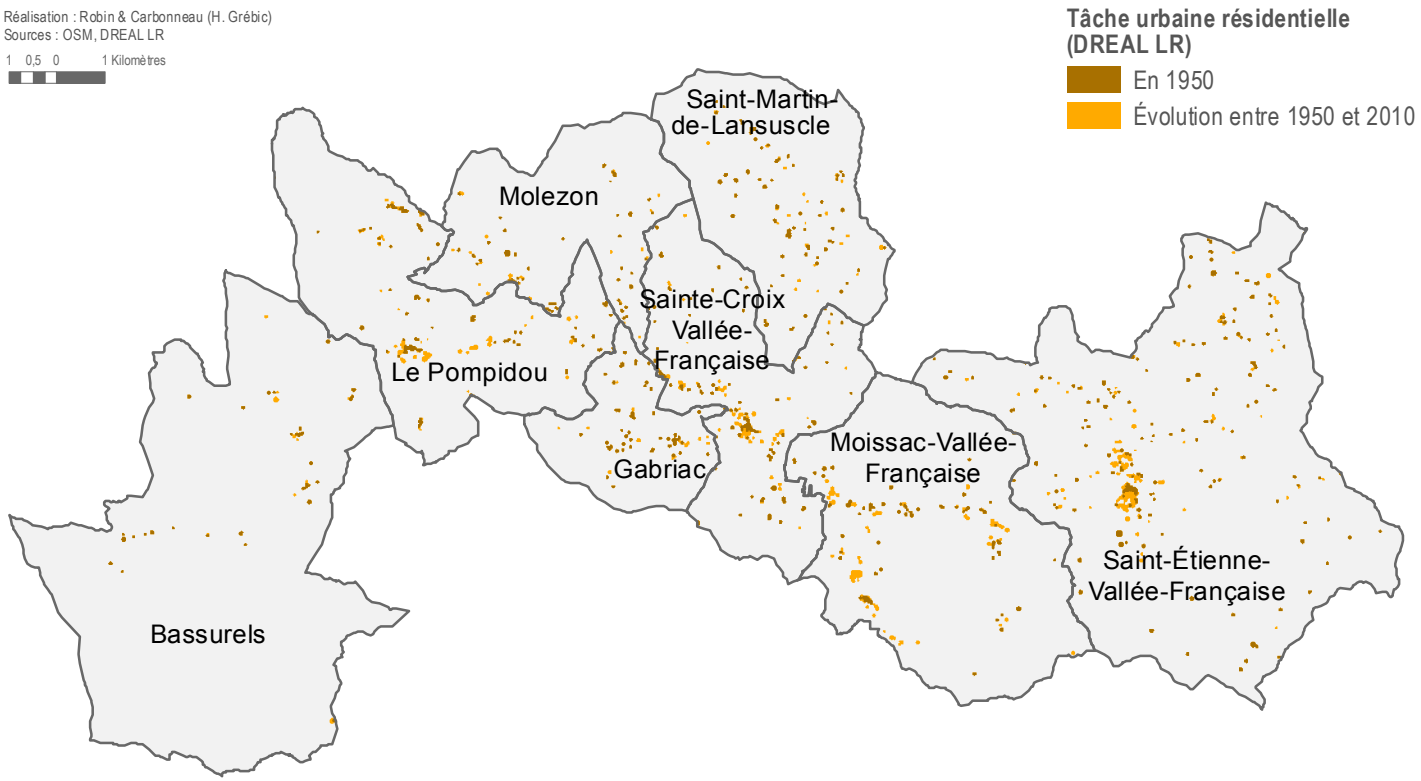
La consommation d'espace

Entre 1950 et 2010, la tâche urbaine résidentielle a connu une croissance continue, passant de 239,6 ha en 1950 à 386,1 ha en 2010[1], ce qui représente une augmentation de l'ordre de 60 %.

Cette évolution a été plus rapide entre 1975 et 1990 et tend à se ralentir depuis 1999. Cependant, la tâche urbaine résidentielle croît plus vite que la population.

Ainsi, entre 1968 et 1982, alors que la population diminue, que le nombre de logements stagne, la tâche urbaine résidentielle progresse un peu.

1 L'urbanisation représente 1.16% de la superficie du territoire communautaire en 1950 et 1.86% du territoire en 2010, soit en 60 ans, une urbanisation de 0.7% du territoire



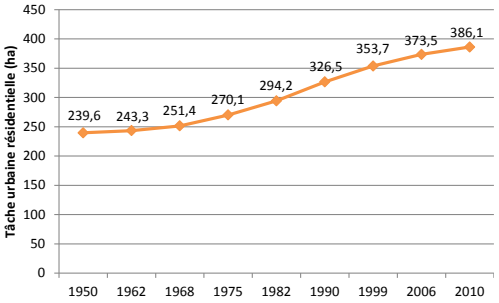
Évolutions urbaines sur le territoire de la Cévenne des Hauts Gardons entre 1950 et 2010 - DREAL LR (Tâches urbaines résidentielles 1950 et 2010)

Entre 1982 et 2006, le territoire gagne à nouveau des habitants. En parallèle, la tâche urbaine résidentielle continue de croître, plus rapidement que la population, tout comme le nombre de logements.

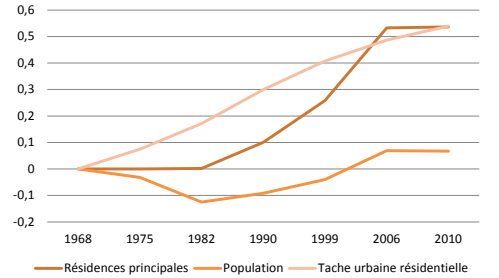
Sur la dernière période, entre 2006 et 2010, la population et le nombre de logements stagnent tandis que l'évolution de la tâche urbaine résidentielle se ralentit significativement.

Ainsi, en 1968, le territoire comptait 6,3 habitants par hectare urbanisé, contre 4,4 habitants par hectare urbanisé en 2010. Entre 1999 et 2010, la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers a été de 33,1 ha pour une augmentation de population de 169 habitants, soit une consommation de 0,2 ha par habitant accueilli.

Ces données doivent toutefois être relativisées : En effet les données de la DREAL évaluent la consommation d'espace en considérant un «espace tampon» autour des constructions. Dans ce cas, la dispersion de l'habitat impacte significativement le calcul de la consommation d'espace, quand l'artificialisation effective peut être moins significative. Or, la particularité du territoire réside justement dans une forte dispersion de l'habitat avec la présence de nombreux mas isolés qui



Évolution de la tâche urbaine résidentielle sur le territoire de la Cévenne des Hauts Gardons entre 1950 et 2010 - DREAL LR (Tâches urbaines résidentielles 1950 à 2010)



Évolution comparée de la tâche urbaine résidentielle, de la population et des logements sur le territoire de la Cévenne des Hauts Gardons entre 1950 et 2010 - DREAL LR (Tâches urbaines résidentielles 1968 à 2010), INSEE (RP 1968 à 2010)

ont fait leur apparition dès le XII[ème] siècle..

L'étude des données du CEREMA font état d'un bilan de la consommation d'espace bien moindre que les données issues de la DREAL, estimant la progression de l'artificialisation du territoire de la CCCHG de l'ordre de 0.07% sur les 10 dernières années.

Le territoire communautaire reste aussi traditionnellement très peu peuplé, caractérisé par une très faible densité[2] et une faible artificialisation.

Il n'en demeure pas mois qu'à population égale, les besoins actuels en logements sont plus importants qu'il y a une cinquantaine d'années, en raison d'une part de l'éclatement des cellules familiales (personnes âgées seules, familles monoparentales, etc.) qui entraîne une baisse de la taille moyenne des ménages ; mais surtout, aussi, en raison d'une évolution des modes de vie et des attentes de la population en matière d'habitat. Le fait de disposer d'une relation directe à la nature (jardin, espace extérieur privatif, etc.), de pouvoir accéder à son terrain en voiture, de disposer d'un minimum de confort (lumineux, thermique, d'accessibilité, etc.) constituent des critères de plus en plus incontournables.

Or, les habitations anciennes des cœurs de villages (Saint-Etienne-Vallée-Française, Sainte-Croix-Vallée-Française) ne répondent pas toujours à l'ensemble de ces critères. Par exemple, dans ces villages-rues, l'habitat ouvrier construit à l'époque pour loger les employés des mines et industries peine à évoluer. Il s'agit d'habitat mitoyen, souvent construit en étages (pour limiter l'emprise foncière ...au détriment de l'accessibilité), rarement doté d'une remise qui aurait pu être transformée en garage, souvent dépourvu de jardin ou d'espace extérieur...

L'évolution de ce type de tissu bâti doit pouvoir être envisagée à travers le PLU en programmant des mesures de renouvellement urbain qui amélioreront la qualité de vie dans les centres anciens, comme par exemple :

- Du stationnement mutualisé à proximité,
- Des jardins partagés ou des espaces verts collectifs,
- Des possibilités d'évolution et de transformation en faveur d'un meilleur éclairage (ouvertures), d'un meilleur confort thermique (utilisation des énergies renouvelables, etc.)

Le renouvellement urbain doit ainsi contribuer à limiter les besoins d'urbanisation en extension des bourgs, en faveur de la modération de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

2 8 habitants/Km², contre 19 habitants/Km² à l'échelle départementale de la Lozère et 157 habitants/Km² au niveau national.

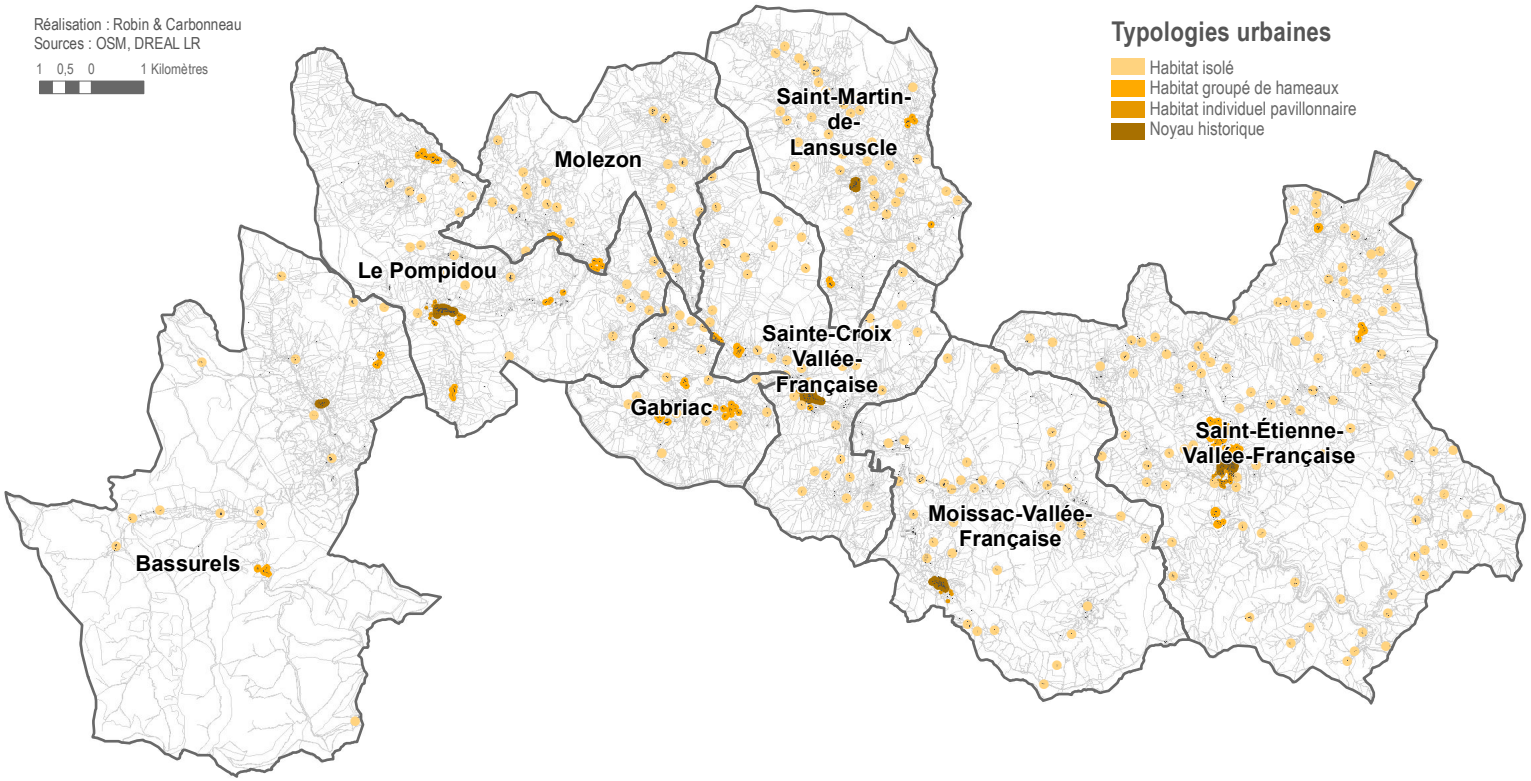
Cette remarque valant essentiellement pour les principaux bourgs, il convient d'autre part de maintenir le maillage territorial en hameaux dispersés et mas agricoles, comme vecteur d'accueil de population nouvelle sur le territoire et de reconquête des terres agricoles. En effet, la perte des terres agricoles est due en grande partie à la surforestation plus qu'à l'urbanisation.

La surforestation qui a gagné des bancels autrefois terres agricoles pose problème en termes de fermeture des milieux, de risque incendie, et d'économie d'eau ; les bancels cultivés retenaient l'eau, et permettaient d'abonder les rivières en période d'étiage.

Un des enjeux du PLUi est donc aussi la reconquête de terres agricoles sur la forêt, et la possibilité d'urbaniser autour des hameaux, afin de préserver les terres agricoles existantes en gagnant des possibilités d'urbanisation sur la forêt.

Typologies urbaines et densités

Le territoire de la Cévenne des Hauts Gardons connaît des différences morphologiques dans l'orga-



Les typologies urbaines sur le territoire de la Cévenne des Hauts Gardons - DREAL LR (Tâche urbaine résidentielle 2010)

nisation de son habitat, liées à différentes phases historiques. Ces différences sont liées à une époque, à des besoins et composent aujourd'hui un paysage urbain hétérogène, aux densités de logements variées.

Il est possible d'identifier quatre types de tissus urbains dont les caractéristiques les distinguent les uns des autres, présentant parfois de grandes variétés :

1. Les noyaux historiques ;
2. L'habitat individuel pavillonnaire ;
3. L'habitat groupé de hameaux ;
4. L'habitat isolé.

Les cartes ci-contre les repèrent sur le territoire.



Exemple de typologies urbaines «types» sur le territoire de la Cévenne des Hauts Gardons, à l'échelle de Moissac-Vallée-Française et Saint-Etienne-Vallée-Française - DGI cadastre

Les noyaux historiques (densité 1)

Toutes les communes du territoire de la Cévenne des Hauts Gardons, excepté Gabriac, présentent des noyaux historiques, plus ou moins étendus. Ce sont les espaces les plus denses du territoire.

Le plan ci-contre représente un secteur d'étude d'une surface d'1 ha (carré de 100 m de côté), servant au calcul de la densité de référence.

Ce secteur de noyau historique est dense :

- Densité : 55 lgts/ha ;
- Population estimée : 115 hab/ha[1] ;
- Hauteur de bâti : R+1 à R+2 ;
- Taille moyenne des parcelles : 100 m² ;
- Emprise au sol des constructions : 60 à 70 % ;
- Implantation des constructions les unes par rapport aux autres : maisons mitoyennes, parfois sur 3 côtés ;
- Implantation des constructions par rapport aux voies : les maisons se situent à l'alignement des voies.

1 Calcul effectué sur la base du nombre d'habitants par logement sur la commune : 2,1 hab/log en 2013 (source : INSEE, RP2013)



Repérage du secteur étudié sur les noyaux historiques (1 ha) - DGI cadastre

Le tissu urbain se caractérise par un réseau de ruelles étroites constituant principalement l'espace public. Quelques placettes et jardins privatifs offrent toutefois des respirations dans ces noyaux urbains denses.

Les constructions sont implantées à l'alignement des voies. L'espace public est très cadré et structuré, avec des rues étroites et bordées de constructions.



Repérage du secteur étudié sur les noyaux historiques (1 ha) - DGI cadastre, IGN (BD ORTHO)

Les noyaux historiques sont également riches en patrimoine tant en termes de bâtiments emblématiques que concernant des éléments de modénatures particuliers (encadrement des baies, ferronneries, génoises, etc.).

Le forte densité et l'ancienneté du tissu bâti peuvent toutefois poser des problèmes de confort : absence de lumière, accessibilité difficile (étages), absence d'espaces extérieurs privatifs, etc.



Photographie d'une rue du centre historique de Saint-Étienne-Vallée-Française - Robin & Carbonneau

Les noyaux historiques présentent des caractéristiques intéressantes en termes de consommation d'espace, du fait de leurs tissus très denses. Cependant, la forte emprise au sol (100% sur certaines parcelles), implique un faible confort urbain. De plus, les rues étroites, non adaptées à la voiture, rendent la desserte des habitations et le stationnement difficiles.

L'habitat individuel pavillonnaire (densité 2)

Certaines communes du territoire de la Cévenne des Hauts Gardons (Moissac-Vallée-Française, Le Pompidou, Saint-Etienne-Vallée-Française, etc.) présentent un développement urbain sous forme d'habitat individuel pavillonnaire, le plus souvent en périphérie des anciens bourgs. Cette typologie peu dense correspond au développement urbain le plus contemporain. Elle peut être à l'origine d'une forte consommation d'espace.

Le plan ci-contre représente un secteur d'étude d'une surface d'1 ha (carré de 100 m de côté), servant au calcul de la densité de référence.

- Densité : 10 lgts/ha ;
- Population estimée : 20-25 hab/ha[1] ;
- Hauteur de bâti : RDC à R+1 ;
- Taille moyenne des parcelles : 500 m² ;
- Emprise au sol des constructions : 20 à 25 % ;
- Implantation des constructions les unes par rapport aux autres : maisons individuelles souvent non mitoyennes ;
- Implantation des constructions par rapport aux voies : maisons en milieu de parcelles, entourées de jardins privatifs.

1 Calcul effectué sur la base du nombre d'habitants par logement sur la commune : 2,1 hab/log en 2013 (source : INSEE, RP2013)



Repérage du secteur étudié sur l'habitat individuel pavillonnaire (1 ha) - DGI cadastre

Le tissu urbain se caractérise par l'apparition de maisons non mitoyennes, entourées de jardins privatifs. Si les conditions d'ensoleillement des espaces extérieurs en deviennent meilleures, les conséquences urbaines, sociales et foncières nécessitent une attention...

La faible densité est moins favorable à la mixité typologique, (à la mixité sociale également, enhardissant le coût du foncier) et accroît les linéaires de réseaux...



Repérage du secteur étudié sur l'habitat individuel pavillonnaire (1 ha) - DGI cadastre, IGN (BD ORTHO)

Cependant, les habitations plus grandes permettent le logement des familles dans de bonnes conditions d'habitabilité et le paysage est enrichi d'éléments végétaux intéressant émanant des jardins.

En revanche, on déplore une certaine banalisation des formes architecturales souvent déconnectées du contexte et en rupture avec les formes bâties locales traditionnelles, de caractère.



Photographie d'une rue d'une zone d'habitat individuel pavillonnaire à Saint-Étienne-Vallée-Française - Robin & Carbonneau

L'habitat individuel pavillonnaire présente de nombreux inconvénients : une faible densité source de consommation d'espace, une faible mixité, des besoins importants en réseaux... Pourtant, la taille des logements et le présence de végétation permettent une bonne qualité de vie.

L'habitat groupé de hameaux (densité 3)

Toutes les communes du territoire de la Cévenne des Hauts Gardons présentent des hameaux, qui font partie, tout comme les mas isolés, de l'identité cévenole. Cette typologie présente peu de constructions, mais souvent assez rapprochées.

Le plan ci-contre représente un secteur d'étude d'une surface d'1 ha (carré de 100 m de côté), servant au calcul de la densité.

Ce secteur d'habitat groupé de hameaux est peu dense :

- Densité : moins de 5 lgts/ha ;
- Population estimée : 5 à 10 hab/ha[1] ;
- Hauteur de bâti : RDC à R+1 ;
- Taille moyenne des parcelles : 200 m² ;
- Emprise au sol des constructions : 30 à 40 % ;
- Implantation des constructions les unes par rapport aux autres : maisons individuelles souvent mitoyennes ou relativement proches les unes des autres ;
- Implantation des constructions par rapport aux voies : maisons implantées à l'alignement de la voie.

1 Calcul effectué sur la base du nombre d'habitants par logement sur la commune : 2,1 hab/log en 2013 (source : INSEE, RP2013)



Repérage du secteur étudié sur l'habitat groupé de hameaux (1 ha) - DGI cadastre

Le tissu des hameaux se caractérise par le regroupement de quelques habitants, généralement moins d'une dizaine. Les habitations sont soit mitoyennes, soit édifiées avec une certaine proximité.

Ces hameaux, que l'on retrouve disséminés sur l'ensemble du territoire de la Cévenne des Hauts Gardons, se trouvent parfois très éloignés des villages.



Repérage du secteur étudié sur l'habitat isolé de hameaux (1 ha) - DGI cadastre, IGN (BD ORTHO)

La faible densité et l'isolement de ces hameaux accroît les difficultés de gestion des réseaux.

Ces habitations, souvent anciennes, voire très anciennes, présentent de bonnes caractéristiques d'habitabilité : bonne exposition au soleil, grandes superficies. Cependant, le confort de ces logements peut être variable suivant les rénovations effectuées et ne plus nécessairement répondre aux besoins actuels : difficultés de chauffage, éloignement des villages, commerces et services, dépendance à la voiture, etc.



Photographie d'un hameau de la Cévenne des Hauts Gardons - Robin & Carbonneau

Les hameaux font partie de l'identité du territoire cévenol. La faible densité des constructions permet un qualité de vie agréable. Ces ensembles bâtis bénéficient d'un maillage déjà existant de réseaux (dessertes, chemins, etc.)

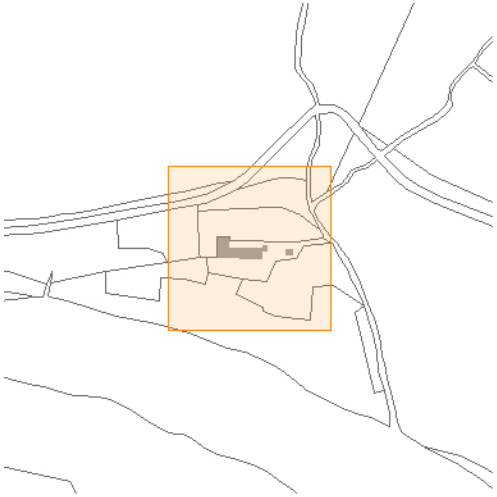
L'habitat isolé (densité 4)

Toutes les communes du territoire de la Cévenne des Hauts Gardons présentent de l'habitat isolé, sous forme de Mas, qui font partie de l'identité même du territoire cévenole.

Le plan ci-contre représente un secteur d'étude d'une surface d'1 ha (carré de 100 m de côté), servant au calcul de la densité.

Ce secteur d'habitat isolé est extrêmement peu dense :

- Densité : moins d'1 lgts/ha ;
- Population estimée : moins de 2 hab/ha[1] ;
- Hauteur de bâti : R+1 à R+2 ;
- Taille moyenne des parcelles : 1 000 m² ;
- Emprise au sol des constructions : 20 à 25 % ;
- Implantation des constructions les unes par rapport aux autres : habitations isolées ;
- Implantation des constructions par rapport aux voies : variable, mais souvent en bout de voie.



Repérage du secteur étudié sur l'habitat isolé (1 ha) - DGI cadastre



Repérage du secteur étudié sur l'habitat isolé (1 ha) - DGI cadastre, IGN (BD ORTHO)



Photographie d'un mas isolé - Robin & Carbonneau

Les mas isolés présentent une unité entre paysage et architecture. L'architecture rurale est liée aux ressources naturelles : l'unique matériau de construction des bâtiments, c'est la pierre de schiste. Cela leur permet une excellente intégration dans le paysage.

Ces habitations, souvent anciennes, voire très anciennes, présentent plutôt de bonnes caractéristiques d'habitabilité : bonne exposition au soleil, grandes superficies. Cependant, le confort de ces logements peut être variable suivant les rénovations effectuées et ne plus nécessairement répondre aux besoins actuels : difficultés de chauffage ou d'accessibilité, éloignement des villages, commerces et services, dépendance à la voiture, etc.

Les mas isolés constituent l'identité même du territoire cévenol. La faible densité des constructions permet un qualité de vie agréable, en lien étroit avec la nature et les terre agricoles attenantes. Ces constructions bénéficient du maillage existant de réseaux (dessertes, chemins, puits, forages privés...)

1 Calcul effectué sur la base du nombre d'habitants par logement sur la commune : 2,1 hab/log en 2013 (source : INSEE, RP2013)

Les typologies bâties ont une incidence sur la densité bâtie et la consommation d'espace.

En règle générale pour économiser le foncier (agricole notamment) on cherche à limiter l'habitat individuel pavillonnaire et l'habitat dispersé qui génèrent par définition une consommation d'espace plus importante que les typologies d'habitat regroupé.

Toutefois, le territoire de la CCCHG constitue un cas de figure singulier, caractérisé par :

- une très faible artificialisation du territoire,
- une occupation des vallées traditionnellement fondée sur une dispersion de l'habitat,
- un maillage bien constitué de hameaux et mas isolés à l'échelle du territoire communautaire,
- une réduction des espaces agricoles due principalement à la fermeture des espaces (progression des espaces forestiers), plus qu'à l'urbanisation.
- une forte demande pour des modes d'habiter fondés sur un rapport étroit avec la nature...

Dès lors, pour le maintien des espaces agricoles et la maîtrise de la consommation d'espace, l'enjeu du PLUi va constituer, plus qu'à limiter les capacités d'urbanisation et à encourager la densité, à équilibrer l'offre et les typologies d'habitat, à travers des mesures ciblées selon les espaces, par exemple :

- Favoriser le réinvestissement des bourgs (réduction de la vacance, de la part des résidences secondaires, amélioration du confort, etc.)
- Permettre l'implantation aux abords des bourgs de typologies bâties répondant aux besoins (accessibilité, confort, etc.) des personnes souhaitant se rapprocher des équipements (personnes âgées, couples avec enfants, etc.),
- Permettre le confortement des hameaux et le réinvestissement du bâti isolé délaissé ou ruiné dans les espaces agricoles,
- Permettre le développement d'habitat isolé favorable à la reconquête agricole sur le territoire.

Dans ce contexte, si on doit chercher à modérer le recours aux typologies bâties pavillonnaires en périphérie des bourgs il s'agit aussi, au-delà des enjeux d'économie foncière, d'éviter une rupture trop brutale avec le tissu traditionnel patrimonial.

Le maintien/développement de l'habitat isolé et le maintien d'un maillage d'habitat à l'échelle des vallées doivent par ailleurs constituer un vecteur de reconquête agricole à l'échelle de la CCCHG.

Capacités de densification / mutation des espaces bâtis

La nécessité de préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers d'une extension mal maîtrisée de l'urbanisation est aujourd'hui reconnue. C'est aussi un impératif réglementaire issu du Grenelle de l'environnement (loi ENE). Or, le développement urbain par extension s'opère par définition au détriment de ce type d'espaces que le PLU doit concourir à protéger[1]. Il s'agit alors de considérer la possibilité d'assurer le développement urbain en limitant les extensions, en privilégiant le réinvestissement des espaces bâtis déjà constitués.

En termes d'habitat, l'accroissement des capacités d'accueil des espaces bâtis existants peut s'appuyer essentiellement sur deux grands principes de renouvellement urbain :

- La densification ;
- La mutation.

Cela concerne essentiellement les principaux bourgs, qui peuvent bénéficier de telles capacités.

1 NB : concernant le territoire communautaire, il s'agit aussi de regagner des espaces agricoles sur les espaces naturels qui se referment...

Les capacités de densification des espaces bâtis

Le territoire des Hauts Gardons présente quelques opportunités de densification des espaces déjà urbanisés, par comblement des dents creuses et par accroissement des capacités des parcelles bâties.

> Comblement des dents creuses

Les espaces urbanisés du territoire des Hauts Gardons portent quelques «vides» qu'il est théoriquement envisageable de combler par l'implantation de nouvelles constructions et en premier lieu par de l'habitat.

Ces opportunités foncières représentent un total de l'ordre de 6,4 ha. Sur la base d'une densité comprise entre 15 logements par hectare pour les petits villages et 20 à 25 logements par hectare pour les villages principaux (Saint-Étienne-Vallée-Française et Sainte-Croix-Vallée-Française), cela représenterait un potentiel théorique total de l'ordre d'un peu plus d'une centaine de logements.

Le PLUi doit statuer, au regard des objectifs d'accueil de population définis par le PADD (pièce II du PLU), sur les dents creuses à combler et selon quels principes de densité. Le renouvellement urbain doit per-

Synthèse des capacités de densification/mutation des espaces bâtis par commune sur le territoire des Hauts Gardons

Commune	Village/Hameau	Capacités de densification			Capacités de mutation	Total estimé
		Dents creuses	Densification pavillonnaire			
			Potentielle	Envisageable (20%)		
Saint-Étienne-Vallée-Française	Saint-Étienne-Vallée-Française	35 lgts	10 lgts	2 lgts	0 lgt	**37 lgts**
Saint-Étienne-Vallée-Française	Le Meyran et les Solèges	35 lgts	12 lgts	2 lgts	0 lgt	**37 lgts**
Sainte-Croix-Vallée-Française	Sainte-Croix-Vallée-Française	20 lgts	6 lgts	1 lgt	0 lgt	**21 lgts**
Le Pompidou	Le Pompidou	10 lgts	9 lgts	2 lgts	0 lgt	**12 lgts**
Moissac-Vallée-Française	Saint-Roman-de-Tousque	1 lgt	3 lgts	1 lgt	0 lgt	**2 lgts**
Bassurels	Bassurels	1 lgt	0 lgt	0 lgt	0 lgt	**1 lgt**
Territoire des Hauts Gardons		**102 lgts**	**40 lgts**	**8 lgts**	**0 lgt**	**110 lgts**

mettre aussi de minimiser le recours à de nouvelles extensions et ainsi limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

> Accroissement des capacités des parcelles bâties

Certaines parcelles à l'intérieur des parties actuellement urbanisées pourraient éventuellement être densifiées, c'est à dire recevoir de nouvelles constructions en faisant par exemple l'objet de redivisions parcellaires.

Il convient toutefois de considérer que les habitants des terrains pouvant être potentiellement densifiés et qui ont choisi de s'établir et de résider dans un contexte rural sont souvent attachés aux avantages qui sont associés à ce type de territoires, à savoir la possibilité de disposer de grands terrains, et de s'affranchir d'une certaine forme de promiscuité.

Cela signifie que les droits à construire consentis par le PLUi sur ces espaces, n'entraîneraient pas nécessairement leur densification. Il est possible toutefois d'envisager que certains propriétaires de grands terrains seront ouverts à la possibilité d'opérer une division, pour accueillir une habitation supplémentaire, notamment celle d'une enfant ou d'un autre membre de la famille. La densification de ces espaces pavillonnaires pourrait permettre d'accueillir environ une quarantaine de logements. il n'est cependant pas réaliste de prévoir que l'ensemble des parcelles concernées seront divisées dans le cadre d'un PLUi, du fait de la rétention foncière. Nous considérons qu'au cours du PLUi, environ 20 % de ces capacités seront mobilisées, soit une dizaine de logements.

Les capacités de mutation des espaces bâtis

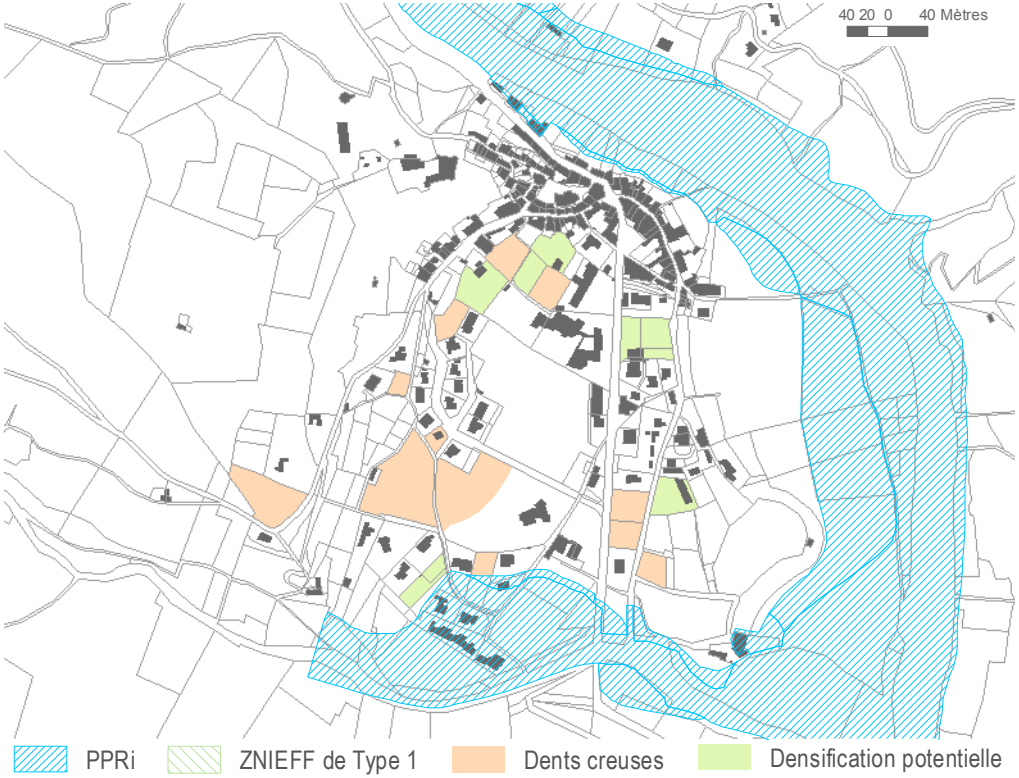
La mutation urbaine consiste à envisager l'évolution d'un bâtiment ou d'un tissu bâti devenu inadapté au nouveau contexte de développement. Le territoire des Hauts Gardons ne présente pas d'opportunité significative de mutation.

NB : l'hypothèse de convertir une part des résidences secondaires en résidences principales ou de reconquérir le bâti ruiné[2] constitue une forme particulière de mutation pour laquelle le PLUi ne peut avoir que peu de leviers d'action, à considérer toutefois.

2 Selon recensement à établir

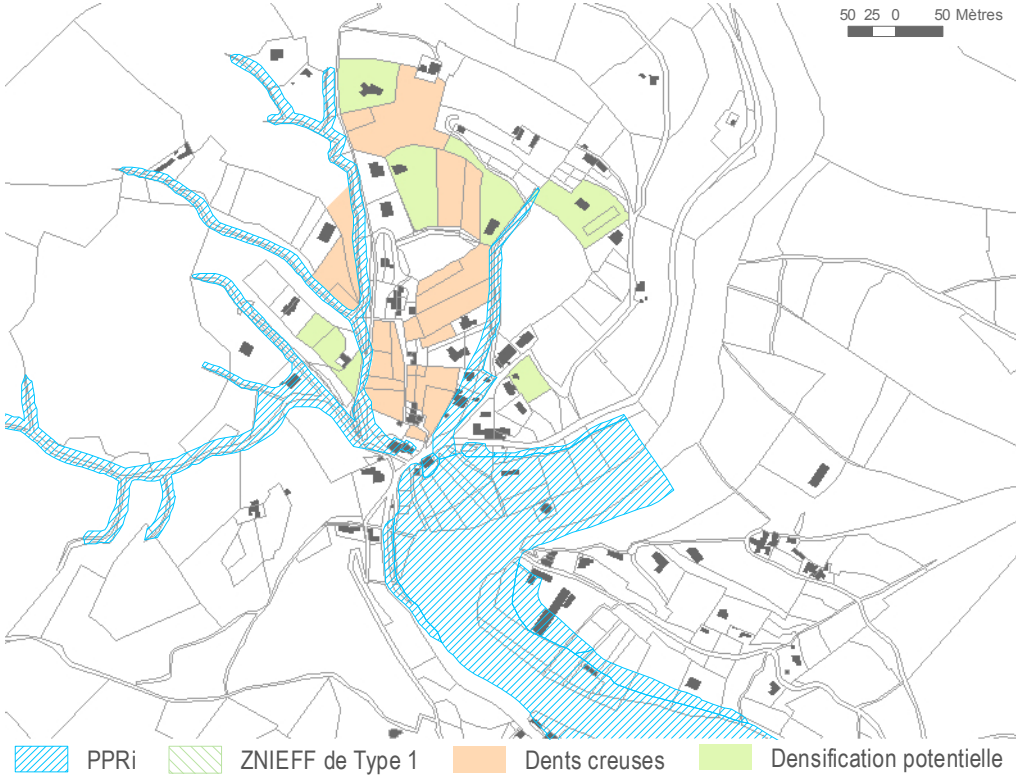
Au total, les capacités estimées de densification/mutation permettraient vraisemblablement la réalisation d'environ 110 logements (sans doute un peu plus en considérant le réinvestissmeent du bâti ruiné). Le PLUi doit toutefois statuer sur l'enveloppe à investir et sur la répartition des densités. Il doit aussi favoriser le renouvellement urbain pour minimiser l'ouverture à l'urbanisation en extension.

Saint-Etienne-Vallée-Française



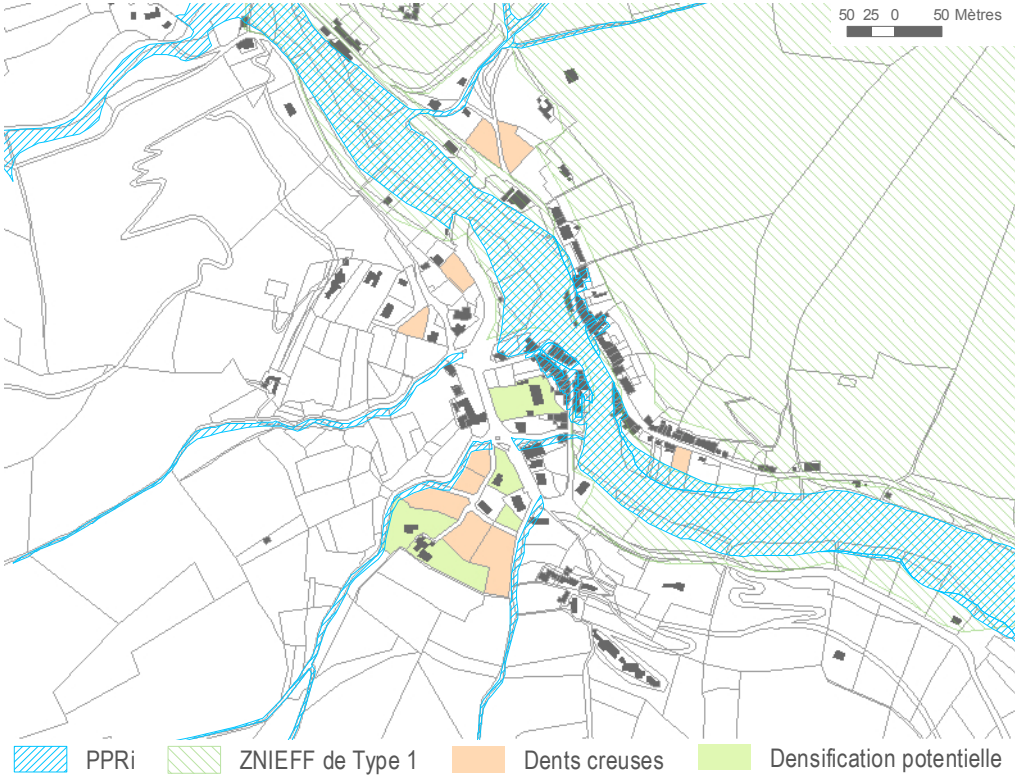
Carte des capacités de densification/mutation des espaces bâtis sur le village de Saint-Étienne-Vallée Française

Le Meyran et les Solèges



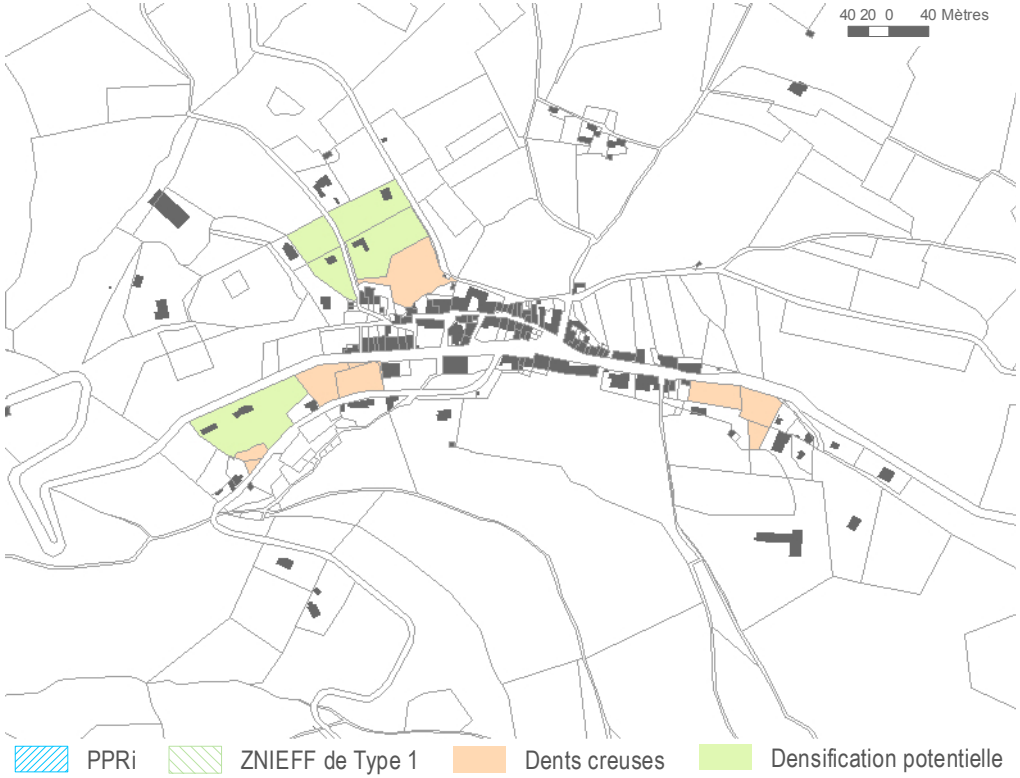
Carte des capacités de densification/mutation des espaces bâtis sur les hameaux du Meyran et des Solèges

Sainte-Croix-Vallée-Française



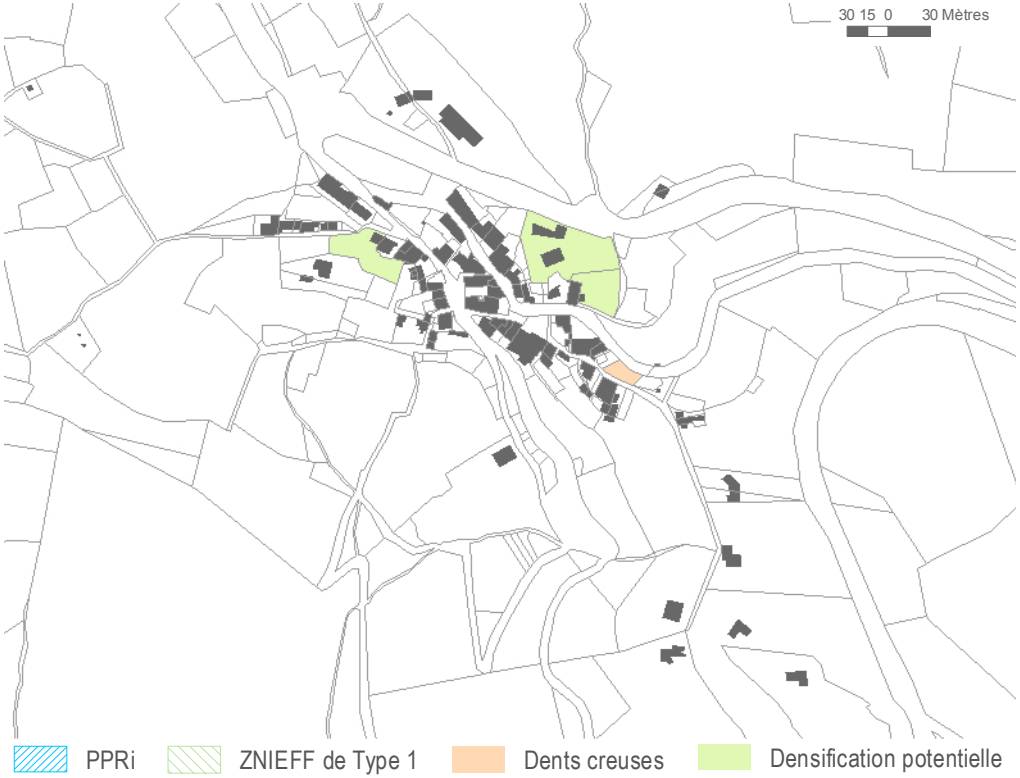
Carte des capacités de densification/mutation des espaces bâtis sur le village de Sainte-Croix-Vallée Française

Le Pompidou



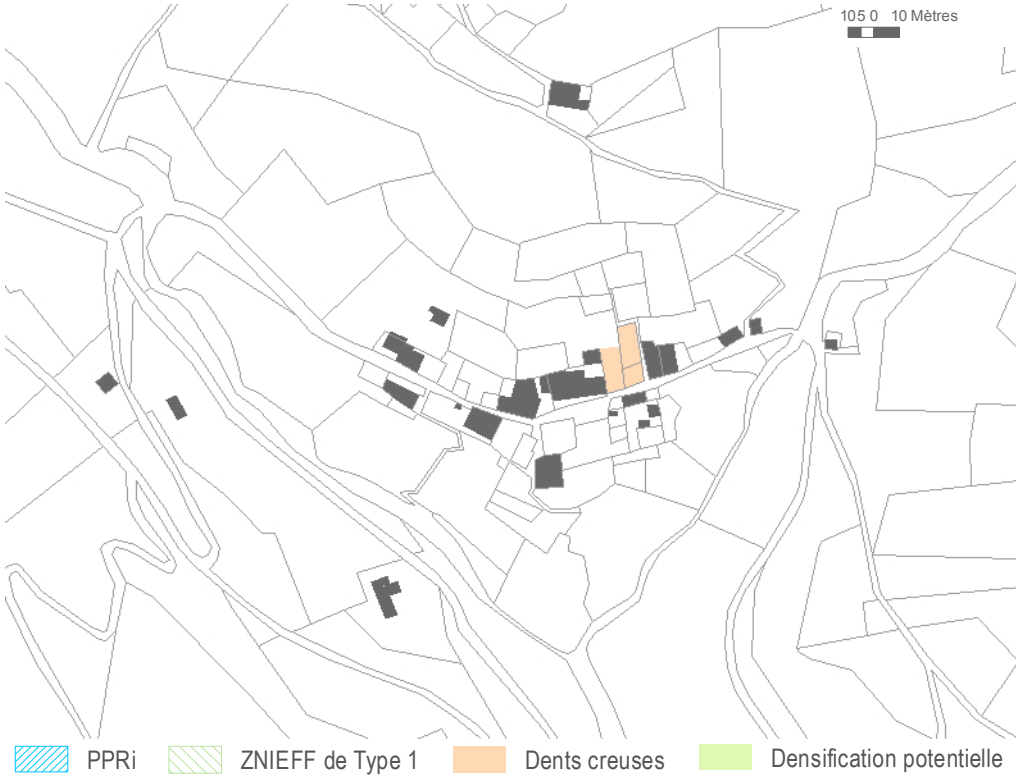
Carte des capacités de densification/mutation des espaces bâtis sur le village du Pompidou

Saint-Roman-de-Tousque



Carte des capacités de densification/mutation des espaces bâtis sur le village de Saint-Roman-de-Tousque

Bassurels



Carte des capacités de densification/mutation des espaces bâtis sur le village de Bassurels

1.3.3. Patrimoine bâti protégé ou remarquable

État des lieux

Le territoire de la Communauté de Communes compte seulement cinq édifices protégés au titre des Monuments Historiques alors que le paysage architectural recèle de nombreux édifices historiques, témoins importants du développement des Cévennes. En outre, les qualités de l'architecture cévenole sont plus qu'ailleurs bien préservées, de nombreux mas et hameaux présentent une intégrité architecturale remarquable.

Ce patrimoine peu protégé est également peu connu, il n'a pas fait l'objet, à notre connaissance de travaux de recensement et très peu de sites ont bénéficié d'études attentives.

Pour autant, les quelques travaux accessibles comme ceux d'Isabelle Darnas[1], conservatrice du patrimoine, permettent de bien saisir toute la richesse et l'intérêt du patrimoine de la Vallée Française.

La politique du Parc National des Cévennes est à ce titre importante à considérer pour établir un projet de valorisation du patrimoine architectural

Intégrer les principes de la charte implique de considérer le patrimoine comme un ensemble paysager composé des espaces bâtis comme des espaces naturels aménagés, du petit patrimoine comme du patrimoine monumental.

C'est bien l'unicité du paysage agro-pastoral des Cévennes qui a été reconnu par l'UNESCO patrimoine mondial de l'humanité.

Toutefois il ne s'agit pas d'imposer une série de contraintes mais bien, en tout premier lieu, de mieux connaître pour mieux valoriser. L'objectif étant de considérer le patrimoine comme une ressource pour des projets relatifs au cadre de vie, au tourisme ou à certaine forme de développement économique.

1. Isabelle Darnas, Châteaux médiévaux en Cévennes, 2010, Itinéraire roman en Cévennes, 2006 ASFP, Editions.

Le patrimoine architectural, ressource épuisable doit faire pleinement partie des projets de développement durable.

Le recensement effectué dans le cadre de ce diagnostic est loin d'être exhaustif. Issu de données de terrain et de la littérature historique et professionnel, il permet néanmoins une vue d'ensemble des ressources et des enjeux.



Mas de la Roquette

> Enjeux de la valorisation du patrimoine

- Considérer le patrimoine comme un ensemble paysager associant bâti et aménagement agricolet et non comme une série d'édifice singulier à préserver.
- Mieux connaître le patrimoine de la Communauté de Communes dans son importance comme ses particularités.
- Considérer le patrimoine comme une ressource au service de la valorisation du territoire.
- Intégrer les principes de la charte du Parc National des Cévennes qui oeuvre à la valorisation du patrimoine dans un objectif de développement et non de «muséification».

Le patrimoine architectural

Une spécificité de la Vallée Française ; les maisons-fortes

Le patrimoine architectural de la Vallée Française se distingue par la présence de nombreux «châteaux». Outre, le château de Moissac édifié par les puissants seigneurs d'Anduze et de Sauve qui dominaient l'ensemble des Cévennes, le corpus se compose essentiellement de maisons-fortes. Les maisons fortes ou maisons fortifiées sont des édifices signalés dans les textes à partir du dernier tiers du XIIème siècle. Ces édifices, qui ne sont pas des châteaux au sens propre, sont plus que de simples résidences. Elles présentent l'aspect de vastes maisons auxquelles on adjoint des éléments d'architecture tiré du vocabulaire castral, tours, échauguette, machicoulis.... Elles sont souvent situées aux abords des bourgs ou le long de routes principales. Elles témoignent du développement important, à l'époque féodale, de la petite seigneurie cévenole. L'architecture est soignée et certains ensembles comme celui de Masaribals illustrent remarquablement l'évolution des demeures aristocratiques au cours de la période féodale et moderne.



Château de Poujol - Bassurels



Château de Poujol - Bassurels



Château de Masaribals - Le Pompidou



Château de la Devèze - Molezon



Château de Cauvel- Saint Martin de Lansuscle



Château de la Devèze- Molezon

Le patrimoine cultuel

Le patrimoine lié à l'histoire religieuse des Cévennes associe temples et églises.

Les temples

L'ensemble formé par les temples de la Vallée Française est un témoin important des caractéristiques de l'architecture protestante. Il est, en outre, remarquable par sa présence ; chaque commune étant dotée d'un édifice. Ainsi, Il comporte deux anciennes églises réaménagées pour le culte protestant le temple de la Boissonade et l'église Notre Dame de Valle, et un ensemble d'édifices construits au XIXème siècle sur un même modèle. Ce dernier présente une sobriété et une simplicité propre à ce type d'architecture. De forme rectangulaire, ils ont un plan simple, des grandes fenêtres, une toiture à deux versants. Leur aspect unitaire, et l'absence d'ornementation les distinguent à peine des autres bâtiments civils seuls la présence d'un clocher modeste en façade indique une fonction de rassemblement. La plupart ont été édifiés au cœur des villages.



Temple de Gabriac



Temple de Saint-Martin-de-Lansuscle



Église de Molezon, classée

Les églises

La plupart des églises relève d'un art roman tardif (XIIème et XIIIème siècles), partiellement détruites et rebâties souvent à l'identique. Très sobres, d'ampleur modeste, ces églises romanes sont rarement ornées. Plutôt que l'ornementation, c'est la rigueur de la mise en œuvre et le soin apporté à la construction qui distinguent certains édifices plus importants relevant des grandes abbayes comme c'est le cas à Saint-Flour-du-Pompidou ou à Notre-Dame-de-Valfrancesque.



Église du Pompidou, classée

Le patrimoine archéologique

Les sites mégalithiques

La vallée Française compte de nombreux vestiges archéologiques du néolithique et des âges des métaux. Ces vestiges sont un témoin important de l'histoire du peuplement des Cévennes, de la Lozère et du territoire européen.

Les mégalithes bordent le tracé des drailles, chemins de transhumance, qui, au cours des deux millénaires suivants, contribuèrent au peuplement des vallées profondes.

Une partie des sites a été recensée dans le cadre de l'élaboration de la carte archéologique de la Gaule, toutefois, ce recensement n'est pas exhaustif. Les sites ne sont pas tous spectaculaires et se réduisent parfois à un amas de pierres. Ils n'en sont pas moins importants par leur potentiel archéologique et leur contribution au maillage important de mégalithes qui caractérise les vallées cévenoles. Leur fréquence et leur implantation sont des données importantes.

Le patrimoine archéologique nécessite d'être mieux connu, de faire l'objet d'un relevé systématique, afin de le préserver mais également de le mettre en valeur étant situé sur des anciennes drailles aujourd'hui utilisées en chemins de randonnée.



Dolmen du Plo de la Cabanel - Saint Etienne Vallée Française



Dolmen de Coumbaou- Saint Etienne Vallée Française

Les vestiges gallo-romains

Le territoire de la communauté de communes compte peu de sites gallo-romains mis au jour, toutefois la carte archéologique de la Lozère recense plusieurs lieux-dits sur lesquels ont été découverts du matériel.

En outre, la villa gallo-romaine de Saint-Clément à Saint-Martin-de-Lansuscle compte avec le mausolée de Lanuejols parmi les sites archéologiques les plus importants du Parc National.

Les castrums.

Outre les maisons fortes, témoins de l'époque médiévale, le territoire est jalonné d'un nombre relativement significatif de sites fortifiés en ruine comme les tours de Biasses, de Fontanilles, de Castellas ou encore de Castelviel.

Vestiges d'établissement plus importants, ils sont peu étudiés et n'ont pas encore fait l'objet de recensement à l'échelle du territoire.

C'est un patrimoine important car ils sont les compléments historiques des hameaux et mas bien préservés qui se sont développés à l'époque médiévale. Leur présence est donc fondamentale à «l'effet d'ensemble» du patrimoine médiéval qui caractérise le paysage cévenol. En outre, souvent situés sur des chemins de randonnée, ils participent également fortement à l'attractivité du territoire.



Le Castellas - Saint Etienne Vallée Française



Tour du Canourgue - Molezon

Le patrimoine vernaculaire

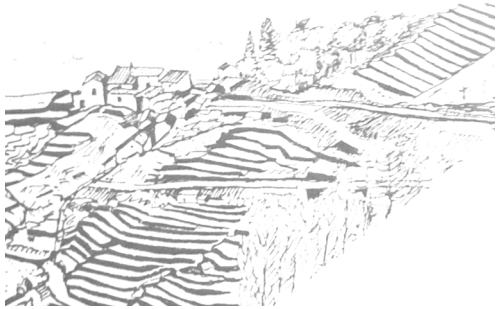
Les paysages de l'agro-pastoralisme reconnu patrimoine mondial de l'humanité

La spécificité des paysages Cévenols reposent sur un agro-pastoralisme unique à l'échelle européenne. Il est fondé historiquement sur une utilisation du sol qui associe un espace de culture intensive centré autour des habitations à un domaine extensif lié notamment à l'élevage.

En d'autres termes, la particularité de cette économie paysanne est de produire «un peu, mais de tout» , et de valoriser l'ensemble des potentialités du milieu biophysique.

Partout en Cévennes, l'espace est caractérisé par la présence des mêmes éléments de base : un coeur habité et cultivé intensivement, avec des terres labourables, des vergers, et des micro-aménagements; une auréole de châtaigneraie et une auréole périphérique de landes et bois.

Cette intensivité des pratiques va de pair avec un aménagement soigné de l'espace nécessitant un lourd travail (terrasses, chemins, canaux hydrauliques). Ce travail s'est étalé sur plusieurs siècles et nous parvient en héritage. Il contribue à la production d'un espace pittoresque valorisé symboliquement.



Le mas, particule élémentaire des Cévennes.

Comme il a été vu plus avant, le mas est l'unité de base à partir de laquelle s'est déployée l'occupation et l'exploitation des vallées cévenoles. Le mas est l'élément fondateur du paysage architectural et ubain des Cévennes.

> Le bâti

Situé au coeur de l'unité de vie domestique, le mas est composé des parties suivantes :

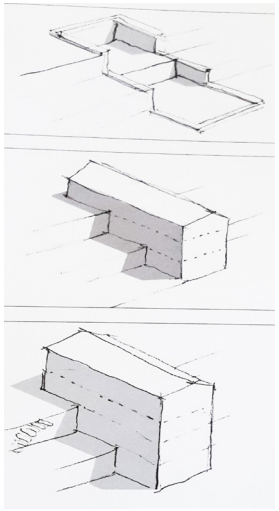
- un corps central à usage d'habitation qui s'étage sur plusieurs niveaux, la pente du terrain étant mise à profit pour avoir deux rez-de- chaussée superposés, avec une cave et parfois des écuries à l'étage inférieur, et le cadre de la vie familiale à l'étage supérieur. Le dernier niveau, quand il existait, était une grange ou autrefois, une magnanerie pour l'élevage du ver à soie.

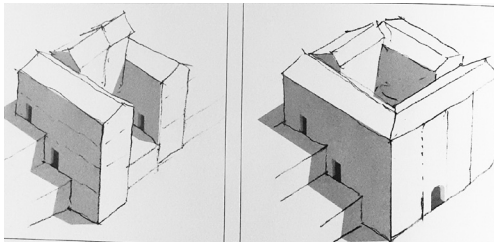
- des petits édifices annexes indépendants à vocation agricole, adjacents ou non au bâtiment principal : le four individuel pour cuire le pain, la citerne, la réserve de fagots de bois et éventuellement la porcherie.

Le porche indiquait l'entrée de la cour. L'air à battre est un simple dallage près de la grange au niveau du grenier.

Le mas est le résultat d'un ensemble de volumes imbriqués fruit d'une évolution.

La topographie interdisant de s'étendre au sol, les agrandissements se sont effectués en surélevant le bâti. Dès qu'il est toutefois possible, un volume perpendiculaire au premier bâti est construit ; les bâtiments sont ainsi accolés, charpent et toiture sont en angle, le mas est en aile.





Croquis extrait de «Maisons des Cévennes: architecture vernaculaire au coeur du Parc national», Hélène Bouchard-Seguin, 2010.

Le hameau est un regroupement de mas fondé à l'origine sur les liens de parenté.

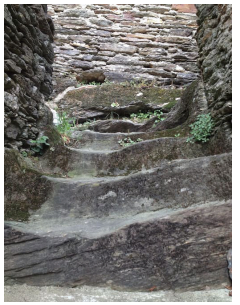


Le Ranc des Avelacs, (Saint-Étienne-Vallée-Française)



Portes et fenêtres du bâtiment d'habitation sont orientées en fonction de l'ensoleillement, surmontées par des linteaux de châtaignier ou de pierre.

Tout un réseau de circulation permet d'acceder aux différents niveaux des bâtiments, escaliers, perron, passages voutés, ou de relier les éléments de l'exploitation, venelles, sentiers, escaliers entre les terrasses.



Également associés au mas on trouve les dépendances agricoles réparties dans le paysage ; les écarts, clèdes et bergeries.

La bergerie est construite dans le domaine d'altitude. On trouve également des grangettes le long d'ancien chemin, elles jalonnaient le parcours du bétail.

La clède est un petit bâtiment de pierre qui sert à sécher les châtaignes pour en faire de la «blanchette» (ou châtaigne séchée). La clède, qui peut être associée au mas, est plus généralement située en pleine châtaigneraie, ce qui permettait d'éviter le pénible transport des châtaignes fraîches. Ceci est un exemple d'habitat isolé ancestral intéres-





Moulin, Hameau des Avelacs



Aire à battre - Mas de la Roquette

sant, qui présentait de nombreux avantages.

Les magnaneries sont également des bâtiments singuliers qui peuvent présenter des potentiels intérressant d'évolution et de mutation.

Associé au mas et quelquefois même à l'intérieur, le cimetière familial des protestants est un élément original des paysages cévenols. L'emplacement des sépultures est marqué souvent par une simple lause. Des cyprès sont venus souligner cette présence au XIXème siècle.

Le hameau constituait une entité cohérente de mise en valeur de l'espace et, par suite, de construction du territoire.

> Les espaces de cultures

Autour des habitations s'organisaient les espaces de cultures, soit :

- Le potager établi le plus souvent à proximité des maisons. Le jardin est souvent enclos d'un muret de pierre pour protéger les légumes et la fontaine des dégâts qu'occasionneraient le bétail et les sangliers.

- Les terrasses, accrochées à la pente, des terrasses, soutenues par des murettes de pierres sèches ou par de vrais murs de soutènement, supportent des cultures. Ces «traversiers» sont des bandes de terre étroites (3 à 5 m de large) qui permettent selon les cas : une culture de vignes disposées en cordon le long de la murette inférieure, des arbres fruitiers en ligne (oliviers, mûriers, pêchers, etc.), des céréales et des légumes de plein champ, ainsi que des petits fruits aux altitudes supérieures. Une distinction peut être faite entre les terrasses de culture qui supportent les



terres labourables, avec cultures céréalières et légumières, et les terrasses plantées d'arbres qui peuvent elles aussi être cultivées.

- Les prés et les vergers sur les replats de terrain là où le sol est profond, en particulier à proximité de la rivière . Ils se disposent le long des valats, mettant à profit les replats du terrain parfois bien au-dessus des habitations et sont, dans ce cas, liés à une bergerie ou une grangette, parfois jusqu'en bas des versants et en fond de vallée.



Dans cet espace de cultures intensives, des mûriers étaient disposés éparsement, de préférence à proximité des lieux habités, le long des prés, des chemins et sur les terrassesToutefois, la plantation de mûriers a pu avoir lieu sur des terrasses éloignées des habitations. La superficie qui a été réservée au mûrier lors de son extension au XVIIIème siècle dépasse largement celle des terres labourables ne portant que des cultures vivrières.

> Enjeux de valorisation du patrimoine

Préserver les spécificités architecturales et paysagères des hameaux et permettre leur reconquête et leur développement sont des enjeux primordiaux du maintien et préservation du cadre bâti.

Les ouvrages d'art liés à la maîtrise de l'eau

En cévennes la maîtrise de l'eau remarquable a permis le développement spécifique de la culture intensive et de l'industrie. Les ouvrages d'art liés à l'eau sont un patrimoine indissociable des terrasses comme des filatures installées en fond de vallée.

La construction d'ouvrages en pierres servait et sert encore à irriguer les parcelles de cultures variées portant châtaigniers, mûriers, cultures fruitières et maraîchères, notamment celle du raïolet, oignon doux dont la culture est caractéristique de la région. La sécheresse estivale et la pénurie d'eau qui en découle imposent également une gestion économe de cette ressource. Ainsi est né un réseau de barrages, les «païssières», de canaux, les «béals», mais aussi les «trencats», qui protégeaient du ruissellement, des «robina» pour protéger les terrasses, des «rascaças » pour dompter les torrents, de « gorgas » pour stocker l'eau.[1] Les béals notamment restent encore aujourd'hui essentiels pour abreuver les animaux d'élevage ; leur préservation est fondamentale.

Incorporés dans les murs de soutènement des terrasses, on trouvait des bassins couverts et des galeries ou mines d'eau. Ces galeries de 80 à 100 mètres de longueur (pouvant aller jusqu'à 250 mètres, certaines à plusieurs branches) permettaient de récupérer l'eau souterraine. Cette technique qui apparaît au XVIIIe siècle se développe au siècle suivant, vraisemblablement influencée par l'essor général des activités minières. Le débouché de ces galeries passe généralement sous des terrasses de culture, ce qui nécessite la construction d'une voûte de soutènement.

Dans ce pays traversé de vallées profondes et d'eaux violentes, les ponts ont par ailleurs joué un rôle primordial et font aujourd'hui partie du patrimoine historique.

1 AMBROISE R., FRAPA P. et GIORGIS S., 1989, Paysages de terrasses, Edisud, Aix-en-Provence, 190 p.



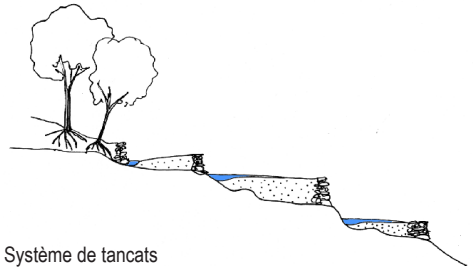
Béal



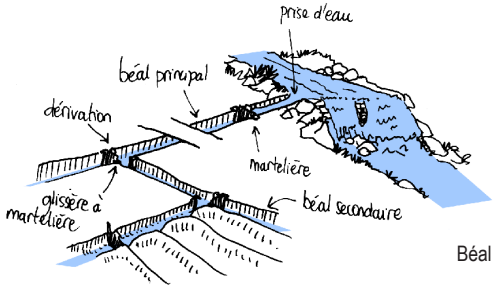
Pont de Biasse



Gourgue



Système de tancats



Béal

> Enjeux de valorisation du patrimoine

Préserver le système de gestion de l'eau intégré aux terrasses est primordial car il protège les structures de soutènement du ravinement et donc de leur destruction. NB : la loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne a introduit dans la loi Montagne une disposition de protection du patrimoine hydraulique.

Les chemins, routes, drailles, itinéraires de transhumance

Les éléments témoignant de l'adaptation aux caractéristiques du milieu naturel ne composent pas seuls le paysage. L'économie agropastorale a également imprimé sa marque sur l'espace par le développement d'un réseau de chemins et de routes, dont les drailles, itinéraires de transhumance, sont les plus évidentes.

Les drailles représentent les toutes premières structures d'appropriation d'un sol fréquenté dès le Néolithique. Notamment empruntées par les troupeaux transhumants, les drailles contribuèrent au peuplement des vallées profondes. Ce proto-réseau prit progressivement la forme d'un véritable chevelu de chemins qui, se rejoignant pour le passage des cols de la Lusette (1 291 m), de l'Asclié (905 m) et de Jalcreste (833 m) formèrent les trois grandes collectrices du même nom (drailles collectrices de la Lusette, de l'Asclié et de Jalcreste) en direction, au nord, des régions voisines du Gévaudan, de la Margeride et de l'Aubrac.

Régulièrement épierrées et bordées de pacages, elles sont également jalonnées d'éléments spécifiques comme les « moutonniers », ponts édifiés



Photo Parc National des Cévennes

pour le passage du bétail, les bornes de délimitation, les montjoies pierres dressées servant à la délimitation des trajets, les fosses à loup, ou encore «les bouissières» des haies de chênes verts formant des allées monumentales et des couloirs ouverts, permettant de circuler avec les troupeaux à l'abri du vent ou du soleil.

Le réseau aujourd'hui pratiqué par les 128 éleveurs et leurs 25 000 brebis dessert 28 estives majeures réparties de part et d'autre de la ligne de crêtes formée par le Lingas, l'Aigoual, le Bougès et le Lozère. Un premier ensemble de 10 estives accueille les 8 000 brebis de 49 éleveurs par deux itinéraires différents.

La corniche des Cévennes

A la fin du XVIIème siècle, le pouvoir royal construit les grandes routes de crêtes pour déplacer plus rapidement les troupes en pays protestant cévenol. La plus célèbre est devenue la corniche des Cévennes. Les premières traces de fréquentation humaine y remontent à la préhistoire, comme en témoignent menhirs et tombes du néolithique trouvés sur son tracé. Certains tronçons de cette voie font partie de grandes drailles de transhumance. Plus tard, la corniche marquera la frontière entre Francs et Wisigoths et servira d'artère commerciale entre le Languedoc et le Gévaudan.

La route royale sera ensuite classée « Route impériale de Nîmes à Saint-Flour ». Elle va être ainsi entretenue jusqu'au milieu du XIXème siècle, époque où la création de routes au fond des vallées modifiera les habitudes de circulation et signera l'amorce de son déclin. Il faut attendre les années 1950 et la mobilisation du Club Cévenol pour que la route soit réhabilitée.

Elle représente aujourd'hui un patrimoine important pour la communauté de communes de la Vallée Française et ce d'autant qu'elle attire de nombreux touristes.



Vue sur le Pompidou depuis la Corniche des Cévennes

1.3.4. Les déplacements et les moyens de communication

Les pratiques des habitants de la CCCHG

Une prépondérance de la voiture

En 2013 sur la CCCHG, 58,5 % des ménages possèdent au moins un emplacement réservé au stationnement d'un véhicule, et 90,2 % des ménages possèdent au moins une voiture. Parmi eux, 53,5 % possèdent une seule voiture et 36,7 % en ont deux.

Ces taux d'équipement sont supérieurs aux taux du département où 86,9 % des ménages ont au moins une voiture, ce qui montre une forte dépendance à la voiture.

La majorité des actifs (69,9 %) utilisent leur véhicule motorisé pour effectuer leurs trajets domicile-travail.

Des coûts liés au transports élevés

En 2011 en France, les transports représentent 29 % du budget des ménages en milieu rural contre 15 % en milieu urbain. Les ménages ruraux roulent d'avantage et dépensent donc plus en carburant. Ils consacrent cependant, une part légèrement plus faible à l'achat du véhicule. Dans les foyers multi-équipés, les revenus alloués aux déplacements représentent 5 247 € soit 36 % des revenus disponibles sur la CCCHG et sur la Lozère.[1]

Selon le MEDDE[2], 68 % des distance réalisées par les ménages français sont liées au travail. De plus, 83 % des kilomètres parcourus au quotidien par les français sont effectués en voiture.

En 2013, les 719 ménages fiscaux de la CCCHG disposent de 14 489 € de revenu disponible.

En 2012, la part de revenu consacré au transport représente 29 % (soit 4 227 €) des revenus des habitants de la CCCHG et de la Lozère.

1 Source : Rapport PIPAME, Usages novateurs de la voiture et nouvelles mobilités
2 MEDDE : Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

Accessibilité des équipements et des services

Sur la CCCHG, malgré une certaine forme d'isolement vis à vis des pôles de services de Florac (de 18 à 40 minutes de route environ), les temps de route peuvent être réduits désormais grâce à la présence de deux pôles de proximité (sur Sainte-Croix-Vallée-Française et Saint-Étienne-Vallée-Française), notamment des nouvelles maisons des services au public et médicales, permettant aux habitant de limiter de façon conséquente les déplacements »

Les modes doux et alternatifs

Selon l'enquête réalisée dans le cadre de TOTEM'MOBILE 2015-2016, 54,1 % des personnes enquêtées pratiquent le covoiturage, dont deux au quotidien.

Les motifs de recours au covoiturage sont principalement les activités de loisirs et le travail.

La majorité des covoitureurs se connaissent déjà (69,6 %).

Le PLU doit tenir compte de la question des déplacements pour tendre à la limitation des nuisances, pollutions et consommations d'énergies, en prévoyant les actions portant sur :

- La mutualisation des déplacements (transports en commun, covoiturage),
- La réduction des déplacements motorisés (réduction des distances de déplacement, modes de déplacement alternatifs : déplacements docu).

Le réseau viaire

Le territoire de la Cévenne des Hauts Gardons est traversé par un réseau de départementales dont 3 principales qui permettent de le traverser et de le connecter aux polarités alentours.

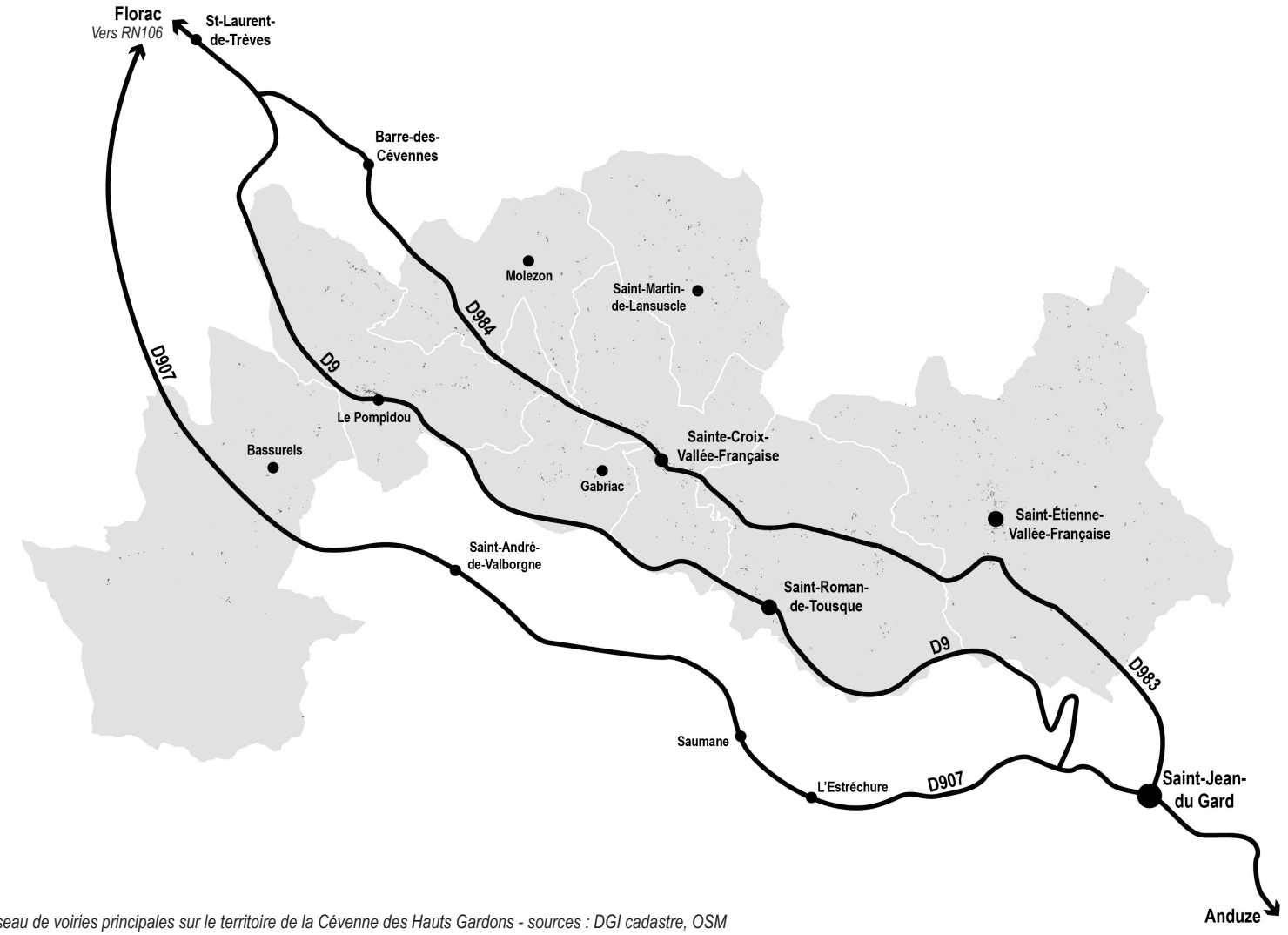
L'axe le plus important à proximité est la nationale 106 qui relie Alès à Mende. Il passe au Nord du territoire des Hauts Gardons et en est tout de même relativement éloigné (environ 45 minutes à partir da Saint-Étienne-Vallée-Française).

Le réseaux de voiries est contraint par la topographie. Les routes de desserte locale sont souvent étroites et sinueuses. Les temps de déplacement à l'intérieur du territoire et vers l'extérieur sont de ce fait souvent longs. Les embouteillages sont quasiment absents.

Les connexions vers l'extérieur de la CCCHG

Trois routes principales traversent le territoire de la Cévenne des Hauts Gardons, toutes orientées selon l'axe Sud-Est/Nord-Ouest :

- La D907 suit la vallée du Lot et relie Anduze à Florac. Elle passe au Sud du territoire des Hauts Gardons et traverse la commune de Bassurels.

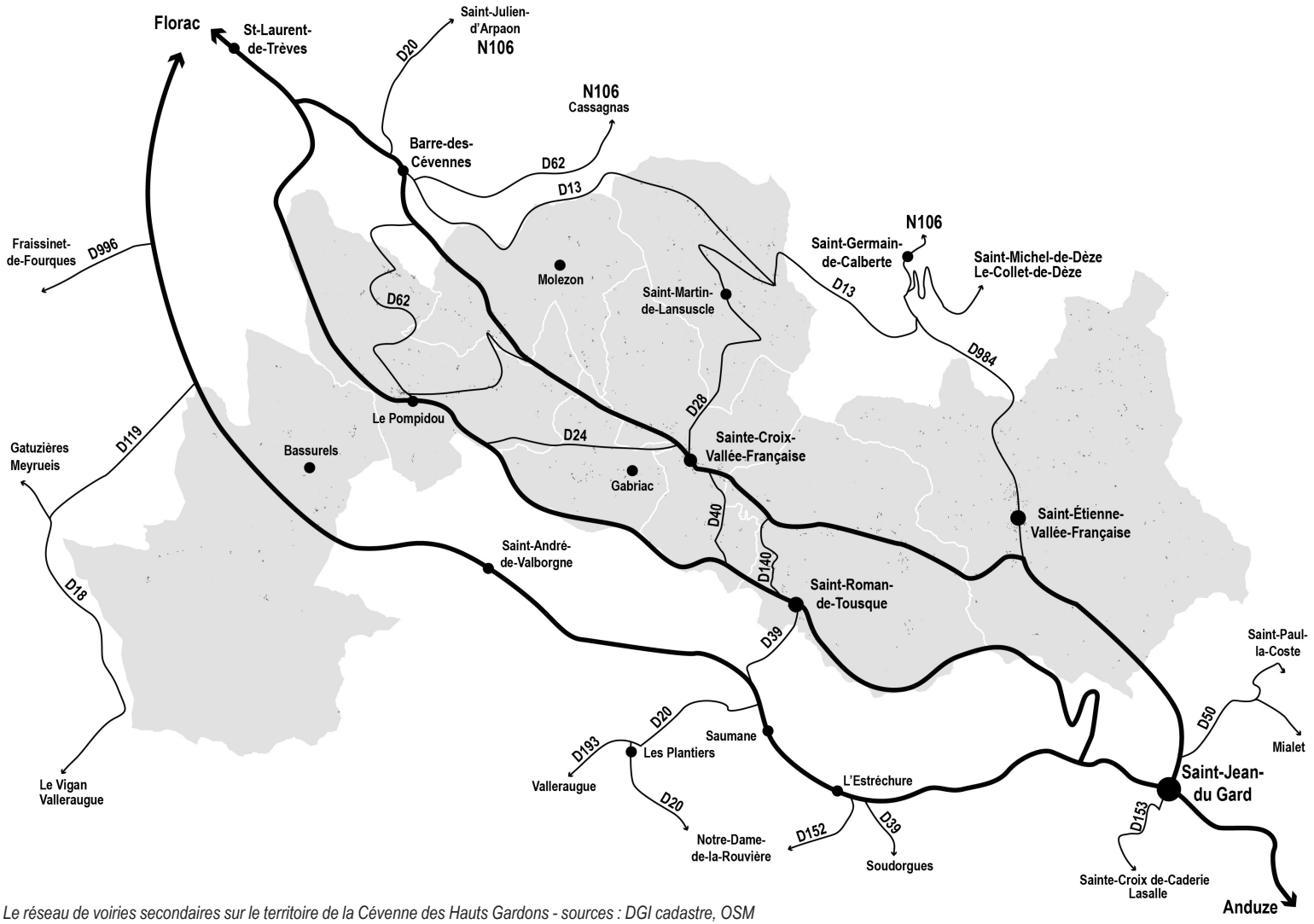


Le réseau de voiries principales sur le territoire de la Cévenne des Hauts Gardons - sources : DGI cadastre, OSM

- La D9 ou «Corniche des Cévennes» suit la ligne de crête, de la D907 à proximité de Saint-Jean-du-Gard à la D983 entre Saint-Laurent-de-Trèves et Barre-des-Cévennes. Elle évolue parallèlement à la D907 et borde les communes de Saint-Étienne-Vallée-Française, Moissac-Vallée-Française, Sainte-Croix-Vallée-Française, Gabriac et Le Pompidou.
- La D983 est elle aussi parallèle à la D907 et à la D9. Elle suit le Vallée Française entre Saint-Jean-du-Gard et la D907 au Sud de Florac. Elle traverse 6 des huit communes du territoire : Saint-Étienne-Vallée-Française, Moissac-Vallée-Française, Sainte-Croix-Vallée-Française, Gabriac, Le Pompidou et Molezon.

Un réseau secondaire de liaisons intercommunales

Sur le territoire de la Cévenne des Hauts Gardons, le réseau de voiries secondaires est peu fourni. Il permet cependant de connecter certains axes principaux entre eux, notamment la D9 à la D984. Le rôle essentiel que joue ce réseau secondaire est de relier les différentes communes entre elles.



Le réseau de voiries secondaires sur le territoire de la Cévenne des Hauts Gardons - sources : DGI cadastre, OSM

Des voies de desserte locale

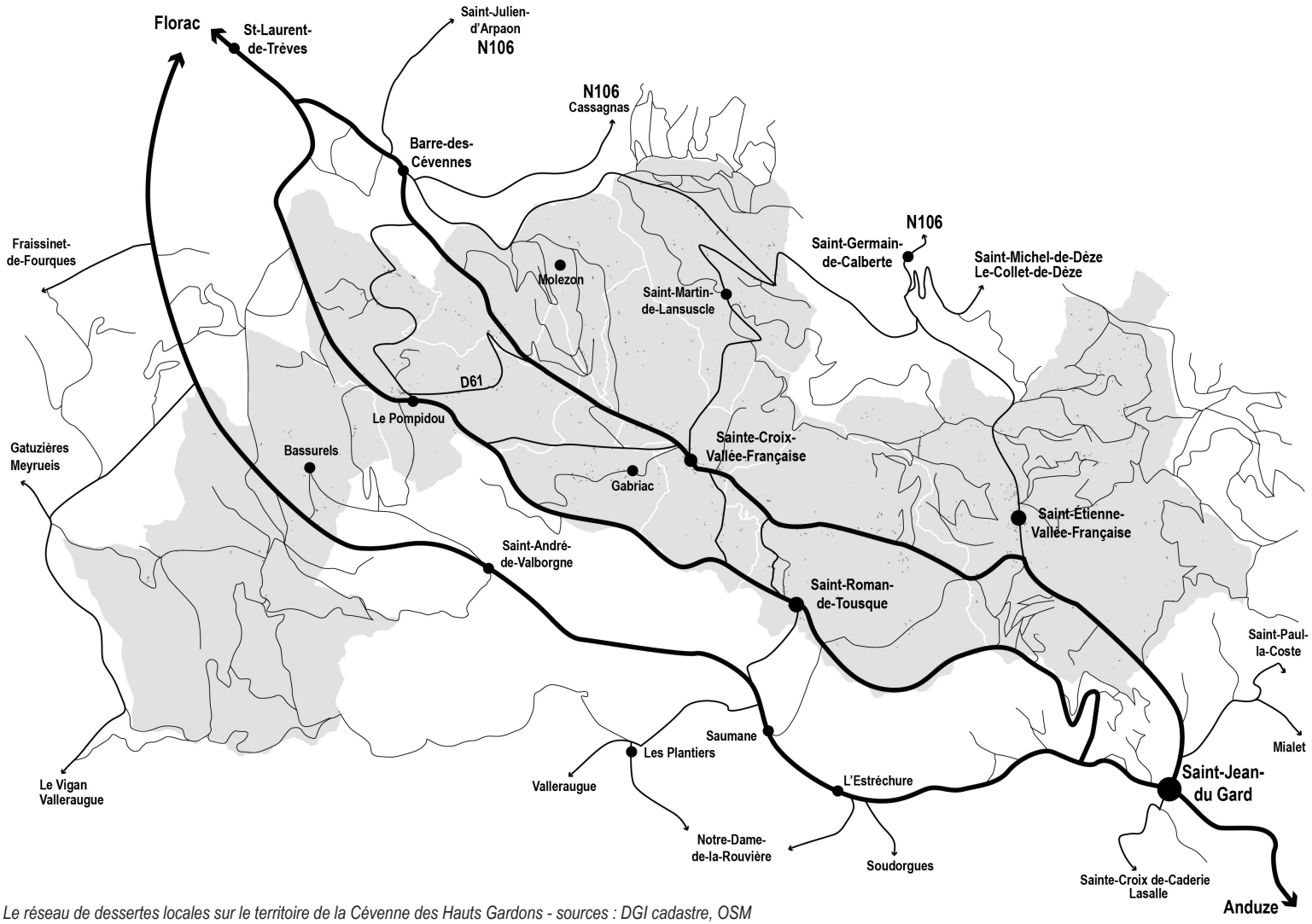
Le réseau de dessertes locales est relativement présent sur le territoire avec cependant des disparités existantes suivant les communes. Ces disparités peuvent s'expliquer par des reliefs importants et la faible présence humaine sur certaines communes. Ce réseau de dessertes locales, bien que très étendu et a priori peu économe en termes d'entretien, reste un élément fondamental du maillage territorial.

Le maintient d'habitat dispersé en hameaux et mas n'entraînerait pas nécessairement le nombre de routes à la charge de la collectivité. Cela permettrait au contraire de mutualiser plus largement les charges sur le réseau existant.

A noter aussi que, pour les tronçons reliant des mas ou hameaux aux voies communales, l'entretient est assuré non par la collectivité mais par les propriétaires. Le maintien de ce réseau présente également un enjeu en termes d'accessibilité des espaces agro-forestiers et de lutte contre le risque d'incendie de forêt.

L'offre en mobilité

Des transports scolaires pour tous les enfants scolarisés sur le territoire de la maternelle jusqu'au collège



Le réseau de dessertes locales sur le territoire de la Cévenne des Hauts Gardons - sources : DGI cadastre, OSM

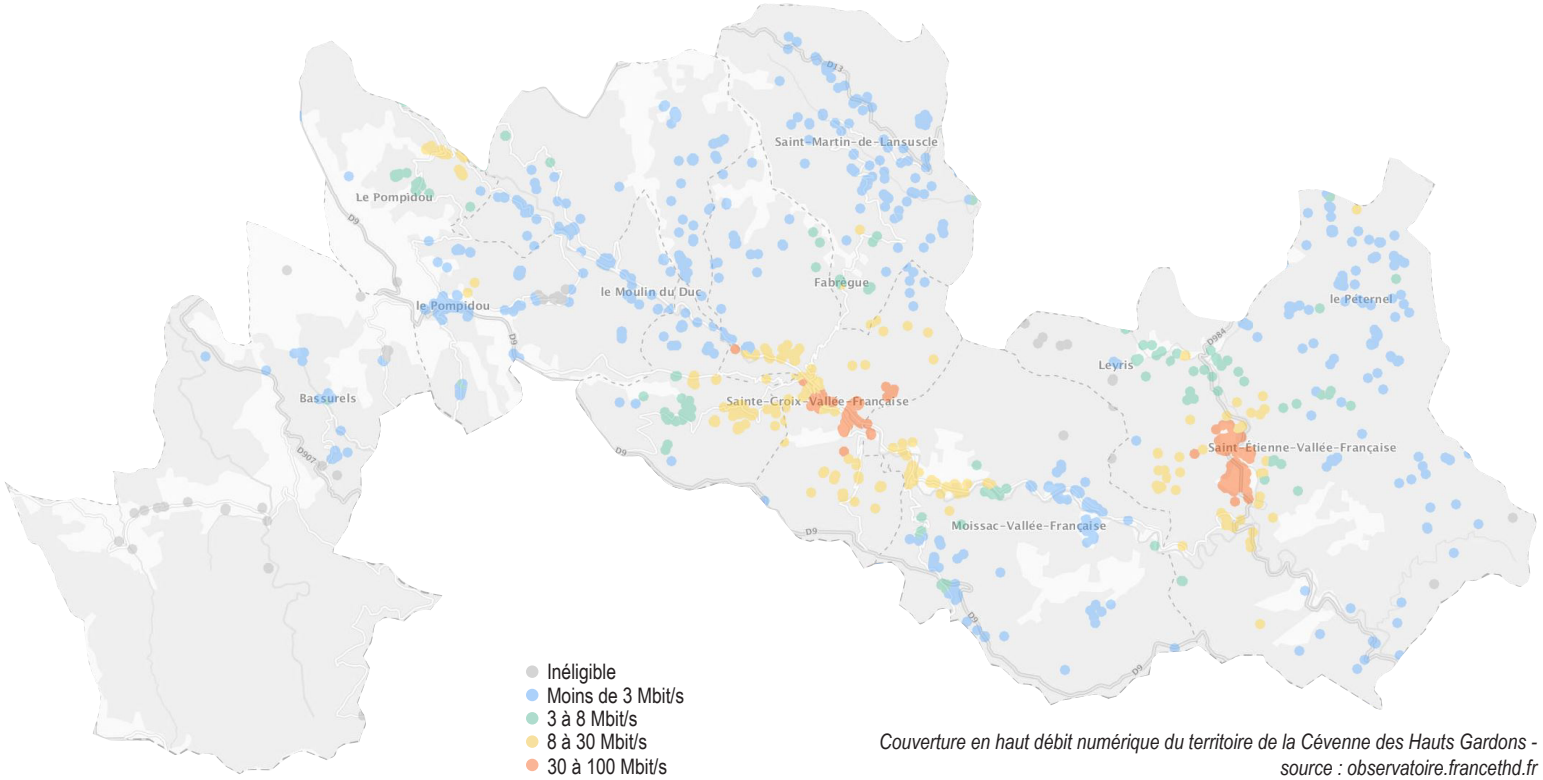
sont mis en place par le département depuis très longtemps. Cependant, les transports en commun sur le territoire sont très limités ; néanmoins les communes qui en ont le besoin bénéficient du ramassage scolaire.

Reste la problématique de l'absence de ligne de transport en commun entre Saint-Jean-du-Gard et Saint-Etienne-Vallée-Française. Cette offre se caractérise exclusivement par des transporteurs privés.

Il n'existe pas de service de Transport A la Demande (TAD) sur le territoire de la CCCHG.

Les réseaux numériques

Le territoire de la Cévenne des Hauts Gardons n'est pas équitablement éligible au haut débit numérique. Les villages principaux, Saint-Étienne-Vallée-Française et Sainte-Croix-Vallée-Française, sont les mieux desservis par les réseaux numériques, avec, en centre village un débit compris entre 30 et 100 Mbit/s, et en périphérie, un débit compris entre 8 et 30 Mbit/s. Les écarts isolés sont moins bien desservis avec des débits majoritairement inférieurs à 3 Mbit/s, avec certains espaces inéligibles à l'ADSL. L'arrivée de la fibre à l'abonné est prévu pour 2019, ce qui facilitera les possibilités de création d'entreprise, de télétravail et permettra de limiter les déplacements. .



Couverture en haut débit numérique du territoire de la Cévenne des Hauts Gardons - source : observatoire.francethd.fr

1.3.5. Stationnement

Capacités de stationnement des véhicules motorisés et les possibilités de mutualisation

La gestion économe de l'espace passe aussi par une maîtrise renforcée des stationnements.

Dans un souci de maîtrise de la consommation d'espace, le présent rapport de présentation établit un inventaire des capacités de stationnement ouvertes au public.

L'article L.151-4 du code de l'urbanisme indique que le rapport de présentation dresse à cet effet «un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités ».

Il s'agit donc de vérifier que les capacités de stationnement sont bien calibrées par rapport au besoin réel de stationnement. Lors de la mise en oeuvre d'un projet, la possibilité de mutualiser les besoins en stationnement avec des aires de stationnement existantes doit ainsi être étudiée. Ainsi en consommant moins de foncier pour les stationnements, il peut être possible de dégager des potentialités qui seront consacrées à la construction de logements.

Dans une intercommunalité où les habitants sont très dépendants de la voiture individuelle, la question du stationnement public et résidentiel ne doit pas être négligée.

En effet, pour rappel, malgré un taux d'équipement en stationnement résidentiel de plus de 58,5 % (au moins une place), la grande majorité des ménages (90,2 %) de la commune possèdent au moins une voiture dont un tiers (36,7 %) possède deux voitures en 2012 (source : RP INSEE).

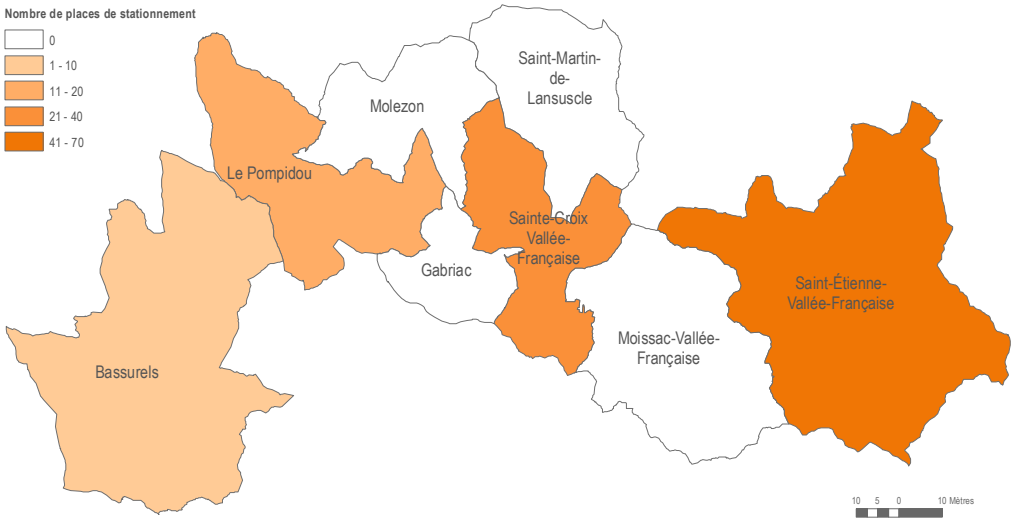
Le stationnement résidentiel devient donc une véritable problématique dans un tissu urbain aux ruelles étroites et sinueuses notamment dans les centres anciens.

On recense environ 140 places de stationnement public réparties principalement sur 4 communes :

- Saint-Étienne-Vallée-Française : 120 places ;
- Saint-Croix-Vallée-Française : 40 places ;
- Le Pompidou : 20 places ;
- Bassurels : 10 places.

Les capacités de mutualisation des places de stationnement se situent sur les communes de Saint-Étienne-Vallée-Française, Sainte-Croix-Vallée-Française et Le Pompidou. Ces places pouvant être mutualisées sont situées à proximité ou dans les centres bourg qui présentent une forte densité de logements et qui regroupent les principaux commerces et services.

Sur ces communes, le nombre de places de stationnement parait insuffisant et mériterait d'être augmenté.



Répartition des places de stationnement sur les communes des Hauts Gardons

Les stationnements sur la commune de Saint-Étienne-Vallée-Française

La commune de Saint-Étienne-Vallée-Française est la commune des Hauts Gardons qui compte le plus de places de stationnements, ce qui s'explique par le fait que la commune concentre commerces et services ainsi que le plus grand nombre d'habitants.

Les stationnements sont répartis en différents endroits :

- Autour de la mairie (80 places) ;
- Le long de l'allée des tilleuls (22 places) ;
- Le long de la rue Saint-Étienne Val Franc Bourg (12 places) ;
- A proximité du stade de foot, dans le lotissement l'enclos (14 places) ;
- Entre la mairie et le ruisseau de Sauvaire (30 places environ).

Les places aux abords immédiats du centre historique dense semblent insuffisantes au vu du nombre de logements présents. Dans les centres historiques, les rues n'offrent pas ou peu de possibilités de stationnement, et les logements ne disposent que rarement de stationnements privés. Les besoins en logements y sont donc plus importants que dans les espaces pavillonnaires présentant des possibilités de stationnement sur voirie ou sur les parcelles privées.

Cependant, les places de stationnement aux abords de la mairie et le long de l'allée des tilleuls permettent à la fois de satisfaire à des besoins en stationnement pour les logement et pour les commerces et services pendant la majeure partie de l'année. Un risque de saturation peut toutefois apparaître en haute saison avec la présence de touristes et d'estivants.



Localisation des stationnements sur le bourg de Saint-Étienne-Vallée-Française


Stationnements à proximité du stade de football - R&C


Stationnements Place du Monument aux Morts - Google Street View


Stationnements Allée des Tilleuls - Google Street View

Les stationnements sur la commune de Sainte-Croix-Vallée-Française

La commune de Sainte-Croix-Vallée-Française concentre également des commerces et services et compte donc quelques espaces de stationnements.

Ils se répartissent en 4 points :

- A proximité de l'école de part et d'autre de la D 40 (13 places) ;
- Aux abords de la rivière de Sainte-Croix (8 places) ;
- Le long de la D 983 (6 et 7 places).

L'ensemble de ces places se situe à proximité immédiate du centre bourg et présente donc des capacités de mutualisation.

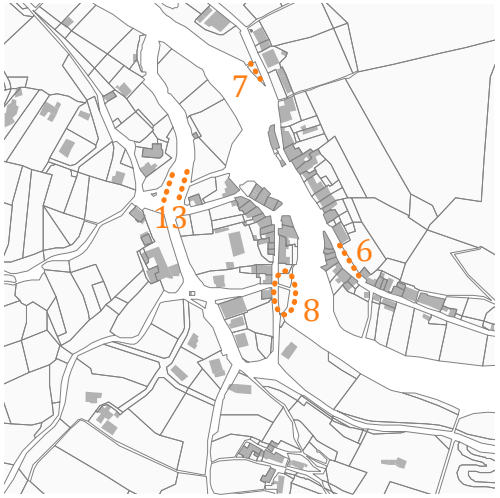
Cependant le nombre de places parait insuffisant : de nombreuses voitures sont stationnées en bordure de voirie, hors des places de stationnement délimitées.

Dans une optique de renouvellement urbain du coeur de village, qui compte de nombreuses maisons ouvrières sans stationnement privatif, un accroissement de l'offre de stationnement public en proche périphérie semble devoir être envisagé, qui favoriserait le réinvestissement du tissu bâti ancien.

A noter aussi que l'affluence en haute saison cause une pression supplémentaire sur le parc de stationnement public.



Stationnements aux abords de la rivière de Sainte-Croix - R&C



Localisation des stationnements sur le bourg de Sainte-Croix-Vallée-Française



Habitat ouvrier ancien, dépourvu de stationnement privatif



Stationnements le long de la D 983 - R&C



Stationnements à proximité de l'école - Google Street View

Les stationnements sur la commune du Pompidou

La commune du Pompidou comptabilise 20 places de stationnement, toutes localisées le long de la Corniche des Cévennes dans le centre-bourg du Pompidou. Ce secteur concentre les services et les commerces présents sur la commune du Pompidou. Ces places présentent donc des capacités de mutualisation, pouvant à la fois être utilisées pour du stationnement résidentiel et pour du stationnement lié aux activités de services et de commerces.

Cependant, le nombre de places semble insuffisant au vu des voitures stationnées en bordure de voirie hors emplacements délimités.



Stationnements le long de la Corniche des Cévennes sur la commune du Pompidou - Google Street View



Localisation des stationnements sur le bourg du Pompidou



Stationnements le long de la Corniche des Cévennes sur la commune du Pompidou - R&C



Stationnements le long de la Corniche des Cévennes sur la commune du Pompidou - R&C

Les stationnements sur la commune de Bassurels

La commune de Bassurels compte 10 places de stationnement, localisées à l'entrée du village.

Le nombre de places de stationnement sur le bourg de Bassurels semble satisfaire aux besoins résidentiels. Le bourg ne présentant pas de commerces et services, les besoins en mutualisation de places de stationnement sont inexistants.



Localisation des stationnements sur le bourg de Bassurels



Stationnements sur le bourg de Bassurels - Géoportail

Capacités de stationnement des vélos

A l'heure actuelle, le territoire des Hauts Gardons ne possède pas de parc de stationnement dédié aux cycles au sein de l'espace public.

En dehors des loisirs, le vélo est peu utilisé pour les déplacements du quotidien, son usage étant enhardi par la topographie mouvementée du territoire communautaire et par les distances importantes entre les bourgs et hameaux.

Son usage pourrait toutefois s'envisager à l'échelle des principaux bourgs (Saint-Etienne-Vallée-Française, Sainte-Croix-Vallée-Française), sur certains axes présentant de faibles pentes (la RD983 entre le bourg de Sainte-Croix-Vallée-Française et Pont Ravager, pour offrir une alternative à la voiture pour la desserte de l'école, par exemple) ou sur les axes en fonds de vallées (RD983, RD984).

Un développement de l'usage du vélo dans les déplacements du quotidien devrait s'accompagner d'une politique de stationnement dédiée.

1.4. La dynamique agricole

1.4.1. Contexte de l'étude et finalité

Voir diagnostic agricole individualisé ci-joint en Annexe[1]

1.4.2. Méthode et moyens mobilisés

Voir diagnostic agricole individualisé ci-joint en Annexe[2]

1.4.3. L'activité agricole sur la communauté de communes

Voir diagnostic agricole individualisé ci-joint en Annexe[3]

1.4.4. Outils d'exploitation du territoire par les agriculteurs

Voir diagnostic agricole individualisé ci-joint en Annexe[4]

1.4.5. Problématiques des systèmes d'exploitation

Voir diagnostic agricole individualisé ci-joint en Annexe[5]

1.4.6. Pérennité et perspectives des exploitations agricoles

Voir diagnostic agricole individualisé ci-joint en Annexe[6]

1.4.7. Urbanisme et agriculture : rappels réglementaires

Voir diagnostic agricole individualisé ci-joint en Annexe[7]

1.4.8. Éléments cartographiques par commune

Voir diagnostic agricole individualisé ci-joint en Annexe[8]

1 Source : Étude sur l'activité agricole préalable à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, COPAGE, mars 2015,
2 Id.
3 Id.
4 Id.
5 Id.
6 Id.
7 Id.
8 Id.

1.5. Le volet forestier

1.5.1. Connaissance du secteur forestier

Historique

La Communauté de Communes de la Cévennes des Hauts Gardons (CCCHG) fait partie de la région des Basses Cévennes à Châtaignier d'après le Schéma Régional de Gestion Sylvicole du Languedoc-Roussillon.

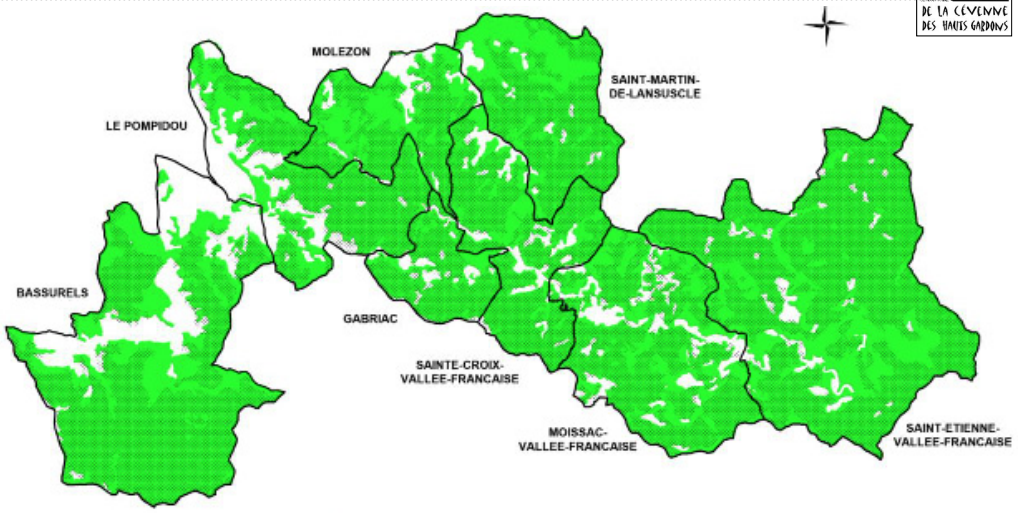
Jusqu'à la moitié du XIXème siècle, la population cévenole est à son apogée grâce à la production de soie et des cocons qui rapporte beaucoup d'argent. La châtaigne produite par les vergers qui couvrent la majeure partie des versants constitue la base de l'alimentation des hommes et des animaux.

L'arboriculture est basée essentiellement sur le châtaignier, le pommier et le mûrier. Les vergers se trouvent essentiellement sur des terrasses en pierres sèches, dont les vestiges subsistent aujourd'hui en de nombreux endroits. Le châtaignier et le pommier sont des cultures soigneusement entretenues. Le châtaignier, en plus du fruit, permet de fournir du bois de chauffage, de la charpente, et est utilisé dans la fabrication de meubles. Enfin, ses feuilles sont utilisées comme fourrage.

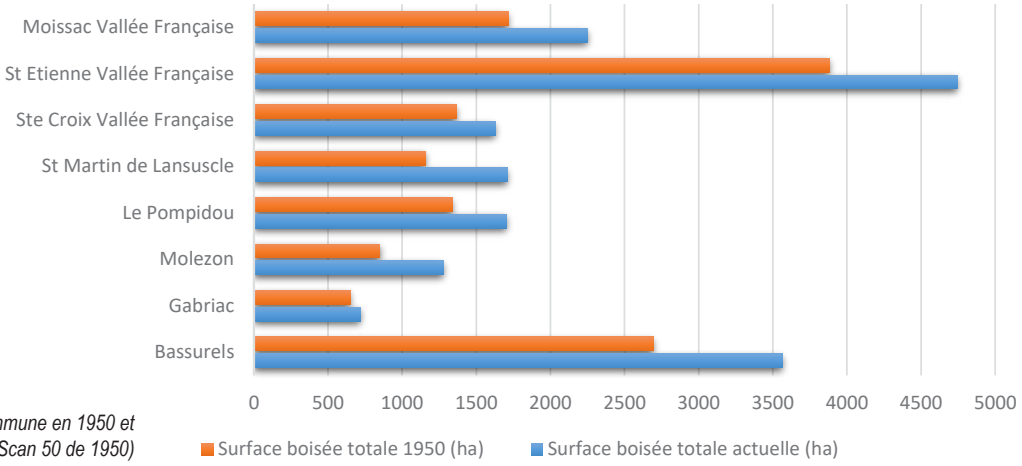
A partir de la seconde moitié du XIXème siècle, le déclin économique, notamment dû aux maladies touchant la vigne et l'élevage du ver à soie et à la concurrence des autres pays producteurs, provoque un exode rural important. Les vergers à châtaignier sont peu à peu abandonnés et leurs dégradations sont accentuées par des problèmes phytosanitaires (1871 : maladie de l'encre, puis vers 1960 le chancre apparait...). La forêt se développe en reconquérant les terres délaissées mais les friches s'étendent également accentuant les risques d'incendies.

Ce territoire essaie aujourd'hui de se reconvertir vers le tourisme et développe une activité agricole extensive et de petites productions (miel, fruits...). Certains se lancent dans la pluriactivité associant l'espace forestier. La filière forêt-bois prend de l'importance.

La part boisée passe de 66% du territoire en 1950 à 85% aujourd'hui (45% pour le département), soit 17700 ha sur 20700 ha.



Évolution du boisement entre 1950 et aujourd'hui (Source : IFN et IGN Scan 50 de 1950) - Réalisation FPLG/décembre2016



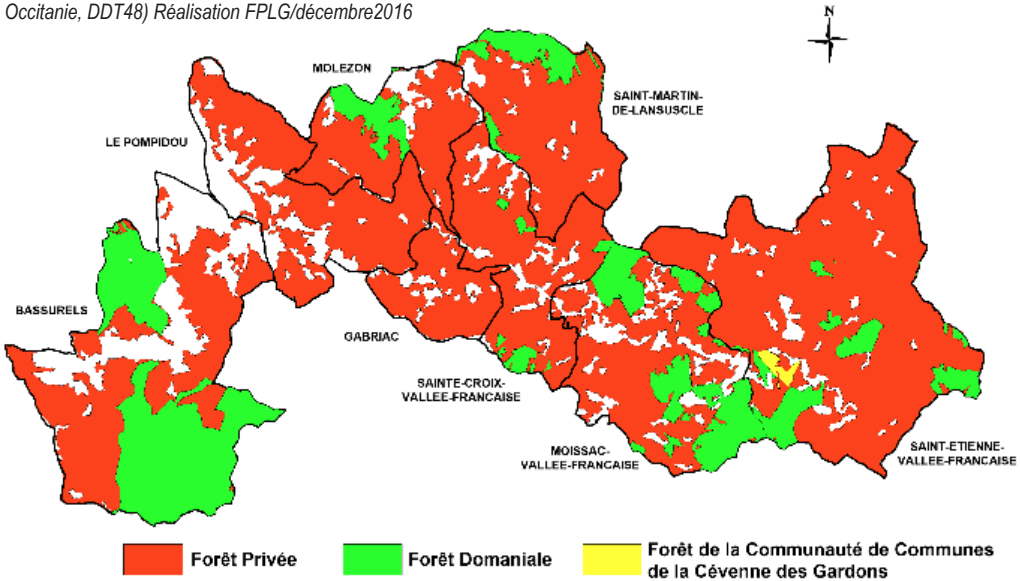
Surface boisée totale par commune en 1950 et aujourd'hui (Source : IFN et IGN Scan 50 de 1950)

Le foncier

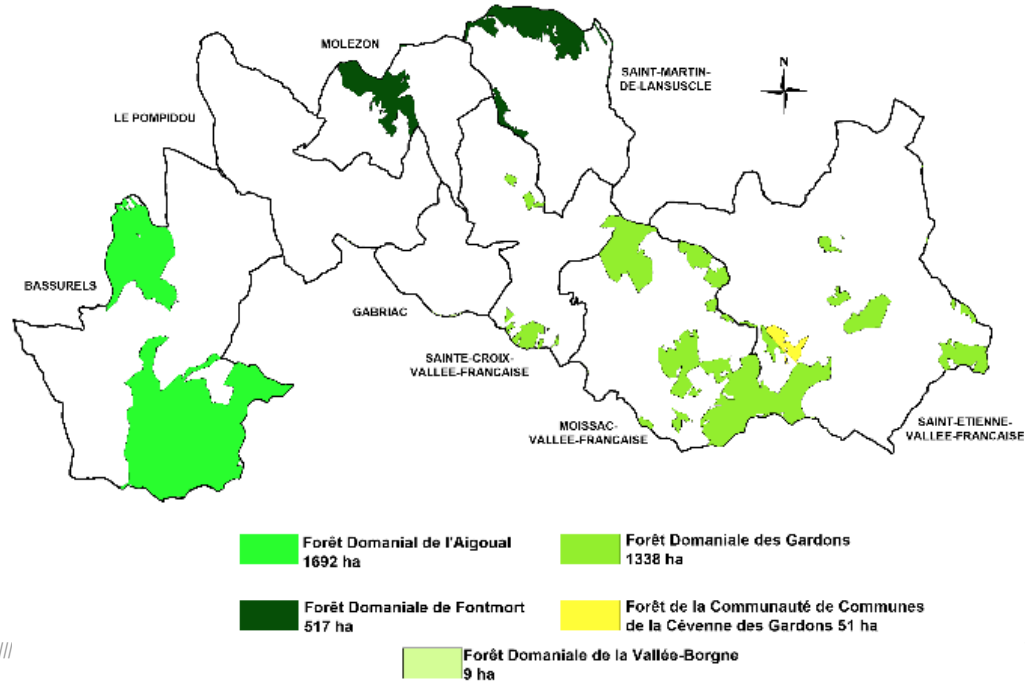
Sur le territoire de la CCCHG, les propriétés privées forestières représentent 14400 ha (soit 80% de la surface boisée) contre 3597 ha de forêts publiques (20% de la surface boisée).

Les forêts publiques sont essentiellement des forêts domaniales gérées par l'ONF. La forêt domaniale de la Vallée-Borgne représente une toute petite part quasi-inexistante puisqu'elle est située en bordure de la commune de Bassurels.

Répartition des forêts publiques et privées (source : DREAL Occitanie, DDT48) Réalisation FPLG/décembre2016



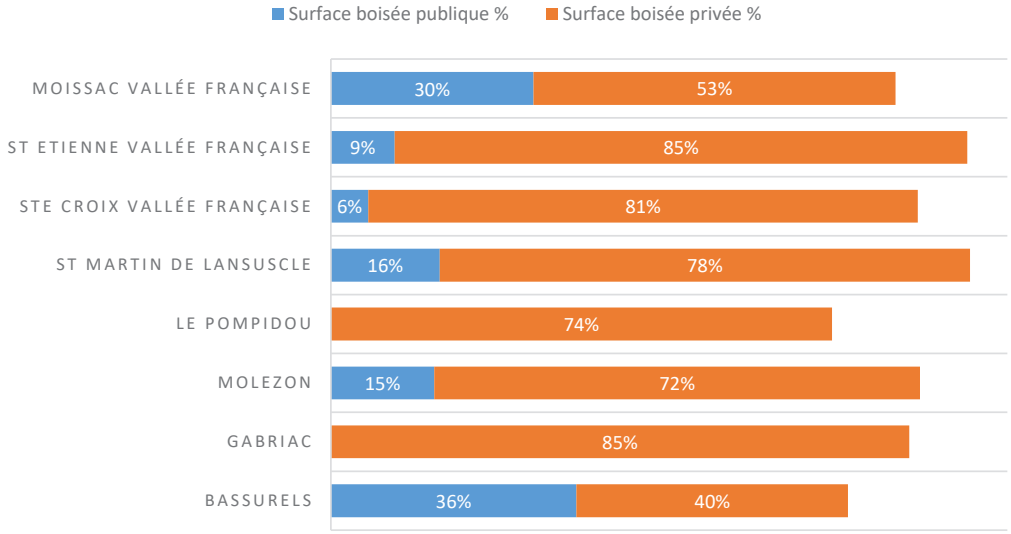
Répartition des forêts publiques (source : DREAL Occitanie, DDT 48) Réalisation FPLG/décembre 2016



Seules les communes de Gabriac et Le Pompidou n'ont pas de forêt publique sur leur territoire.

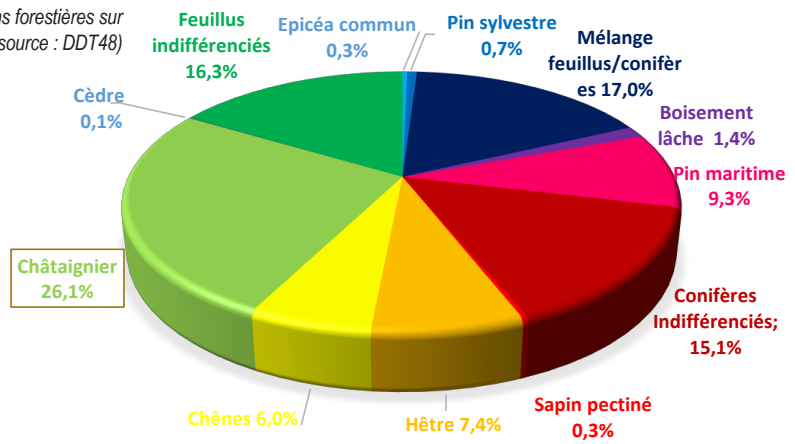
A noter que 94% du territoire des communes de St-Etienne-Vallée-Française et St-Martin-de-Lansuscle sont boisés.

Le relief très vallonné de la CCCHG explique cette omniprésence de la forêt.



Pourcentage des forêts publiques et privées par commune (source : DREAL Occitanie, DDT 48)

Surface (en %) des formations forestières sur le territoire de la CCCHG (source : DDT48)



Peuplement et essences

Le territoire de la CCCHG présente une diversité élevée d'essences forestières. On y trouve des essences adaptées au contexte méditerranéen, caractérisé par des hivers doux et humides. Parmi celles-ci, le châtaignier (Castanea sativa), occupe à lui seul près du quart de la surface boisée. Cette essence s'est relativement bien adaptée au relief marqué de ce territoire et les hommes se la sont appropriée pour de nombreux usages (alimentation, construction, fabrication d'outils, chauffage…). Cette essence coexiste avec le chêne pubescent (Quercus pubescens), vert (Quercus ilex) et le pin maritime (Pinus pinaster).

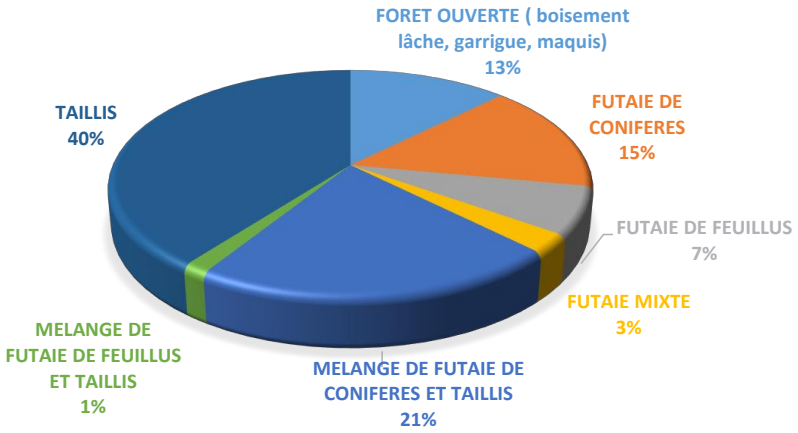
Les zones d'altitudes les plus élevées et l'ubac sont plutôt dominées par des essences montagnardes. Initialement constituées de pin sylvestre (Pinus sylvestris) et de hêtre (Fagus sylvatica), situées dans leur aire de répartition naturelle, ont été complétées par de l'épicéa commun (Picea abies), le sapin pectiné (Abies alba), le douglas (Pseudotsuga menziesii), le cèdre de l'Atlas (Cedrus atlantica), issues de reboisements plus récents.

Le nombre important d'habitats forestiers d'intérêt communautaire compris sur le site Natura 2000 «Vallée du Gardon de Mialet» présent sur le territoire confirme cette richesse : Hêtraie calcicole des Cévennes (9150), Pinèdes à pins de Salzmann (9530), Aulnaies frênaies à frênes oxyphylle (92A0), Aulnaies frênaies à laîches (91E0), Saulaies riveraines des Cévennes (3240), Châtaigneraies cévenoles méditerranéenne (9260) et Yeuseraies calcicoles des Cévennes (9340).

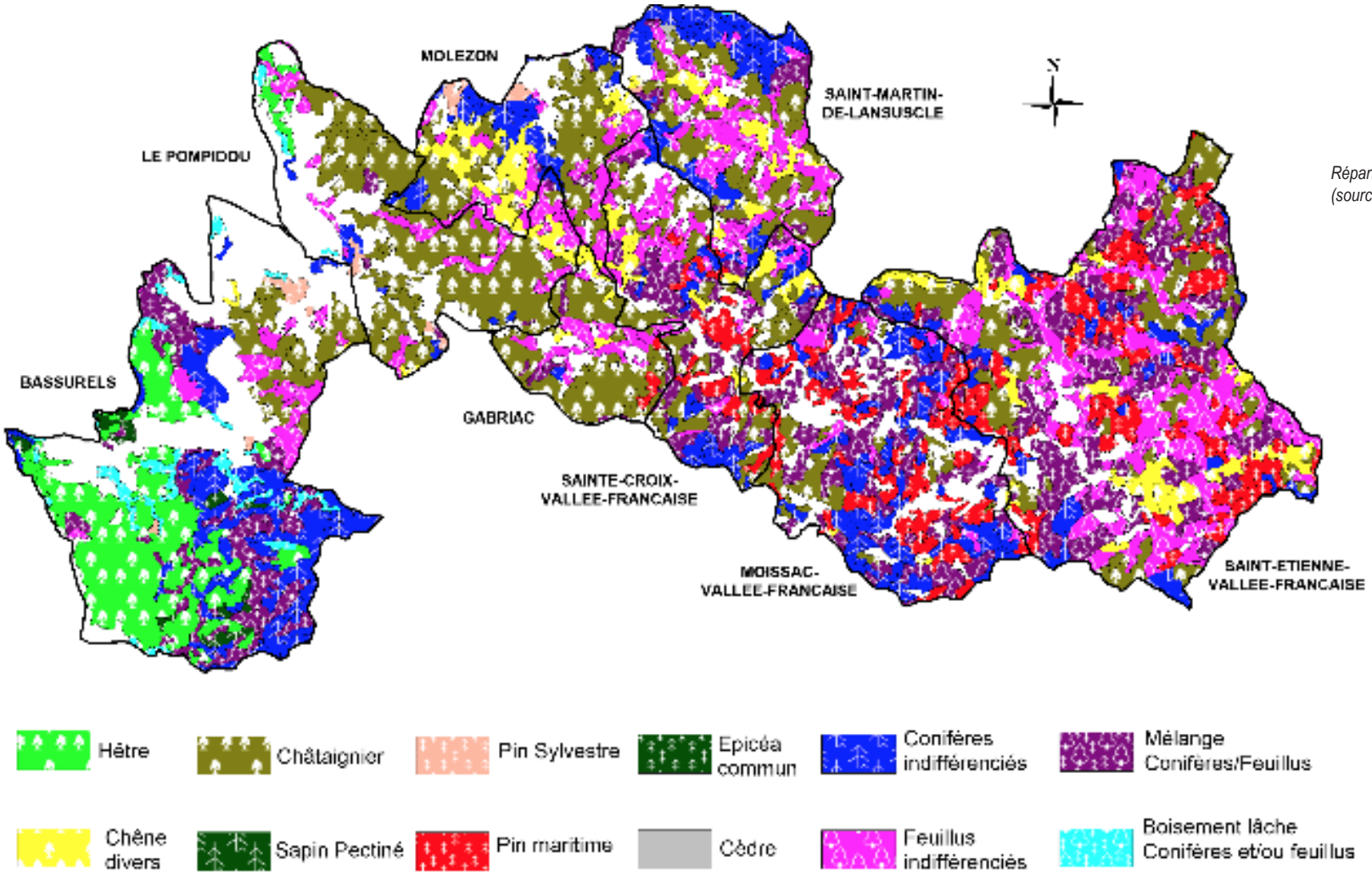
Les peuplements mélangés de feuillus et de conifères (majoritairement du pin maritime) représentent 17% du territoire. Ceci s'explique en partie par la difficulté que représente la gestion des peuplements sur un relief marqué, en particulier en forêt privée.

La diversité des essences se retrouve dans la typologie des peuplements. Le peuplement le plus représenté en surface est le taillis de châtaigniers, réparti de manière assez homogène sur le territoire de la CCCHG (Figure 8). De nombreuses maladies touchent cette essence (le cynips, maladie de l'encre, l'endothia) et affectent sa résistance, entraînant le dépérissement voire la mort des individus attaqués, ce qui complique la valorisation des peuplements. Les futaies de résineux nobles constituent la seconde catégorie de peuplement la plus représentée. Elles sont essentiellement réparties en forêt domaniale.

Ces deux catégories de peuplements se retrouvent en mélange sur plus de 20% de la surface boisée du territoire de la CCCHG. Ces forêts mixtes sont réparties un peu partout sur le territoire, associées aux forêts ayant une gestion limitée. Le reste de cette surface est occupée par des forêts ouvertes (des boisements lâches, garrigues et maquis boisé), les futaies de feuillus (du hêtre en grande partie), futaies mixtes et futaies en mélange avec du taillis.



Répartition de la surface par types peuplements (source : DDT48)



Répartition spatiale des essences et peuplements
(source : DDT 48) Réalisation FPLG/décembre 2016

Les dessertes

Le Conseil Départemental de la Lozère a lancé depuis 2009 un Projet de Schéma Départemental d'Amélioration de la Desserte Externe des Massifs Forestiers du Département de la Lozère qui devrait voir le jour début 2017. Les informations qui suivent proviennent de ce rapport.

Le réseau routier de la Lozère se compose de :

- 290 km de routes nationales
- 2155 km de routes départementales
- 3600 km de routes communales.

Ce réseau n'est pas toujours compatible avec le trafic poids lourd, ponctuel ou fréquent, ce qui pénalise la sortie des bois dans certains secteurs.

Depuis 2009, une table ronde a été constituée regroupant la filière Bois/Forêt pour agir sur l'amélioration de la desserte forestière interne et externe suite au constat suivant :

- Les forêts lozériennes sont globalement sous-exploitées en raison des difficultés d'accès, du morcellement du foncier, de la topographie défavorable,
- Un fort potentiel de récolte est attendu dans les dix prochaines années,
- Le réseau de desserte des massifs doit être amélioré pour le transfert des bois vers les unités de première transformation.

Rôles sur le territoire

Rôle économique

Il a été vu plus haut que la forêt occupe aujourd'hui 85% du territoire de la CCCHG. Elle y joue de ce fait un rôle économique important, en particulier grâce à la gestion des forêts domaniales.

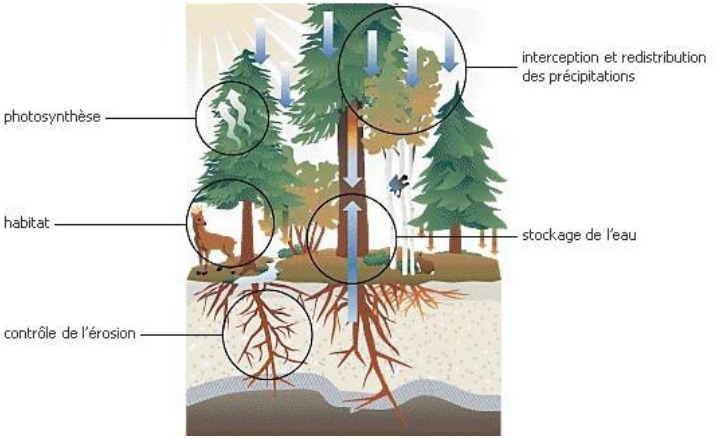
Rôle social

Le paysage forestier cévenol est aujourd'hui ancré dans les esprits. La chasse au grand gibier (sanglier et cervidés), la cueillette de champignons, la randonnée et autres loisirs de plein air constituent autant d'activités pour lesquels la forêt offre un terrain de jeu privilégié, apprécié des locaux comme des gens de passage. La châtaigneraie contribue en grande partie à entretenir cette perception.

Rôle écologique

La forêt a un rôle écologique essentiel. D'une part, une forêt peut potentiellement abriter un grand nombre d'espèces végétales et animales, contribuant ainsi à la préservation des habitats naturels et à la diversité biologique.

D'autre part, la forêt régule et améliore la qualité de la ressource en eau : en effet, la présence d'une couverture boisée tend à augmenter les précipitations ; de plus, en ralentissant la vitesse du vent, elle limite le dessèchement superficiel des terres. Par ailleurs, le système racinaire des arbres d'une forêt favorise l'infiltration de l'eau de pluie dans les sols ; enfin, l'écosystème forestier joue un rôle épurateur, améliorant la qualité de l'eau qui transite par celui-ci.



Enfin, la forêt contribue à stabiliser les sols : l'interception des précipitations par les parties aériennes des arbres et l'infiltration facilité par le système racinaire contribuent à réduire le ruissellement superficiel lors d'épisodes pluvieux marqués. D'autre part, le système racinaire et les troncs participent au maintien physique des sols, et constitue un obstacle direct à la l'érosion gravitaire (chute de blocs, mouvements de terrains…). La forêt assure ainsi un rôle de protection dans les zones de relief accidenté (versants à fortes pentes, falaises…) et de régulation des crues en contrebas.

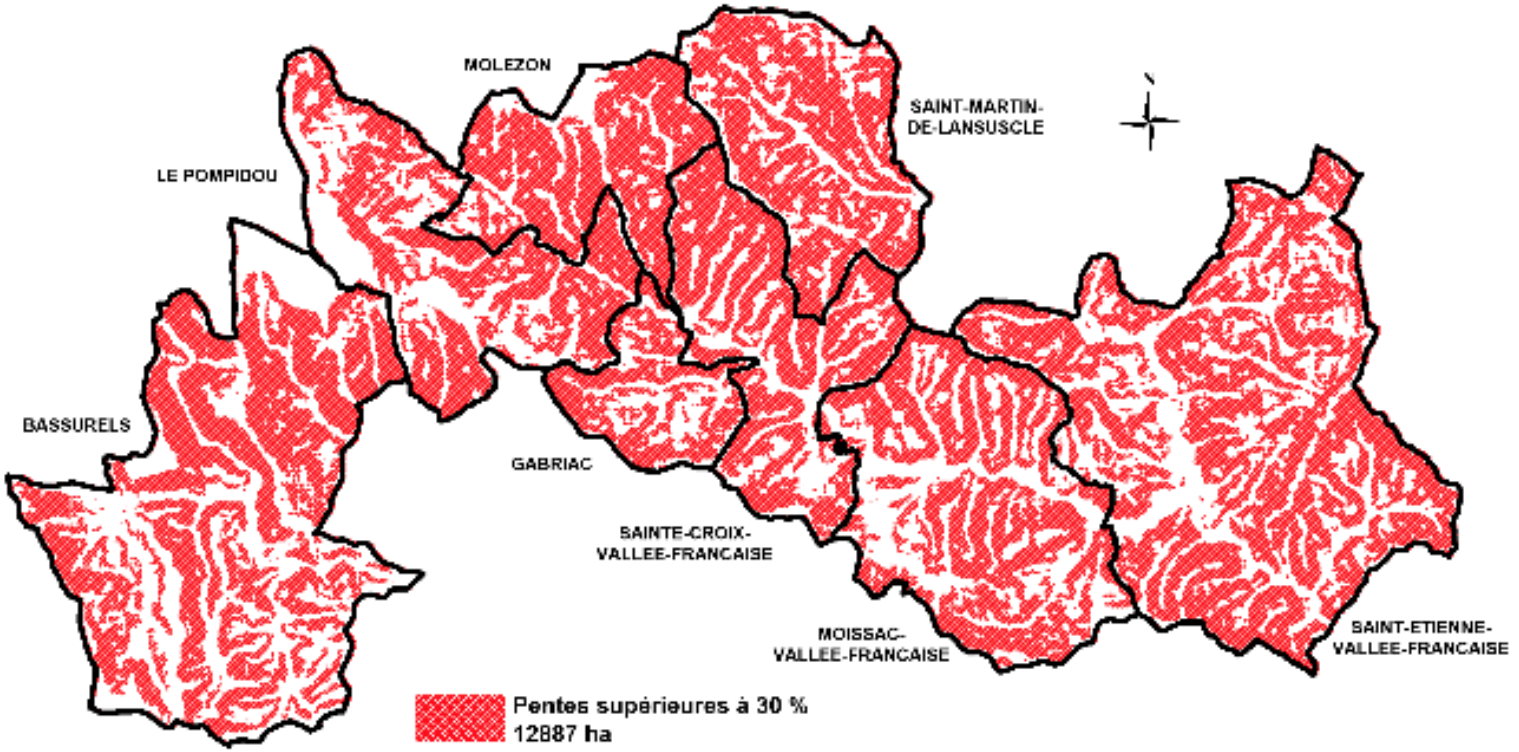
Il est cependant important de prendre en compte la gestion des massifs forestiers. Un peuplement qui vieilli peut impliquer une fragilité du massif : chutes d'arbres, arrachement du sol par les racines, moins bonne résistance aux conditions climatiques (vent, orages…), difficulté à se régénérer naturellement... Gérer la forêt, c'est s'assurer de garder un peuplement en bonne santé qui permette une régénération naturelle permettant une continuité dans la vie du massif.

Rôle contre les risques naturels

Elle a un rôle de protection grâce à son rôle de maintien des sols sur les falaises, et de régulation des crues.

Le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie du département (PDPFCI 48) détermine les enjeux de protection des sols de manière simple en isolant les zones les plus sensibles à l'érosion. Un seuil de 30% a été déterminé compte tenu de la nature des terrains et du relief de la Lozère. La carte ci-contre représente en rouge les zones de pentes égales ou supérieures à ce seuil.

Le territoire est particulièrement sensible à ces phénomènes d'érosion en raison de son relief très marqué. Au total, 62% (12887 ha) du territoire de la CCCHG est situé en zones de pentes supérieures à 30%. Le rôle de la forêt assure donc un rôle primordial pour la sécurité publique sur ces secteurs. Une attention particulière doit de ce fait être portée à la gestion de ces forêts.



Répartition des pentes supérieures à 30%

1.5.2. Analyse spatiale des peuplements

Gestion des forêts

Plan d'aménagement

Toutes les forêts publiques gérées par l'ONF présentes sur le territoire font l'objet de plan d'aménagement en cours. La surface forestière concernée est de 3598 ha. Ces documents sont consultables dans les locaux de l'ONF à Mende.

Plan Simple de Gestion

Le Plan Simple de Gestion (PSG) un document obligatoire pour les propriétés forestières de plus de 25 ha, garantissant la gestion durable des peuplements. Sur la CCCHG, il existe 24 PSG en cours de validité, qui concerne au total 2272 ha. 3 PSG concernent également trois autres communes en dehors de la communauté de communes : St-Jean-du-Gard, Barre-des-Cevennes et Rousses. Il faut donc revoir à la baisse le nombre d'hectares concernés sur le territoire de la CCCHG.

Règlement Type de Gestion

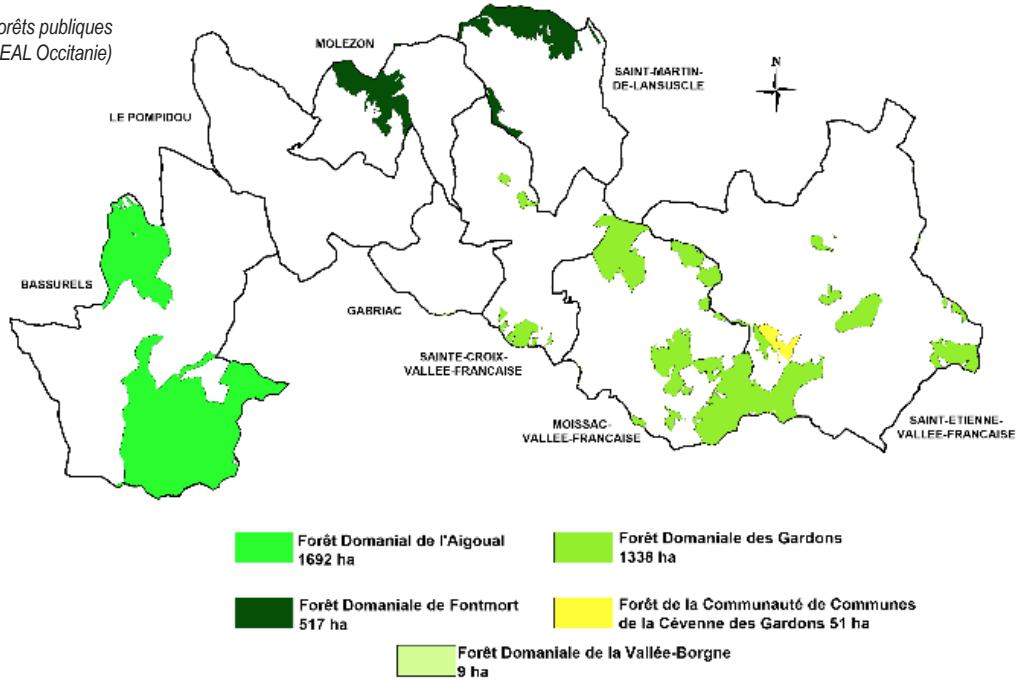
Le Règlement Type de Gestion (RTG) est un document de gestion volontaire qui concerne généralement les forêts dont la surface est comprise entre 10 et 25 ha. Deux sont en cours d'instruction à ce jour (décembre 2016). Tous deux situés sur la commune Le Pompidou, ils concernent un total de 28 ha.

Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles

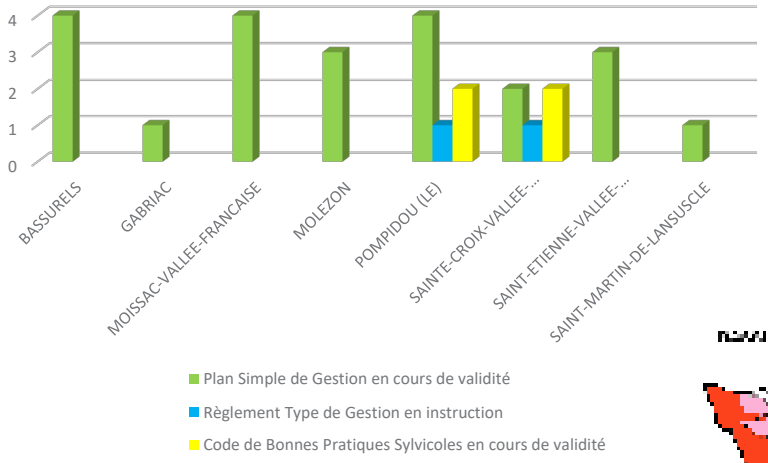
Le Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) est une charte volontaire non obligatoire qui concerne généralement les bois compris entre 1 et 10 ha. On en recense à ce jour 4 en cours de validité, répartis sur 61 ha.

Pour la préservation de ce territoire fortement boisé, de nombreux propriétaires privés doivent encore être sensibilisés aux principes de la gestion forestière. La proportion de forêts privées gérées est relativement faible : 30% de la surface boisée.

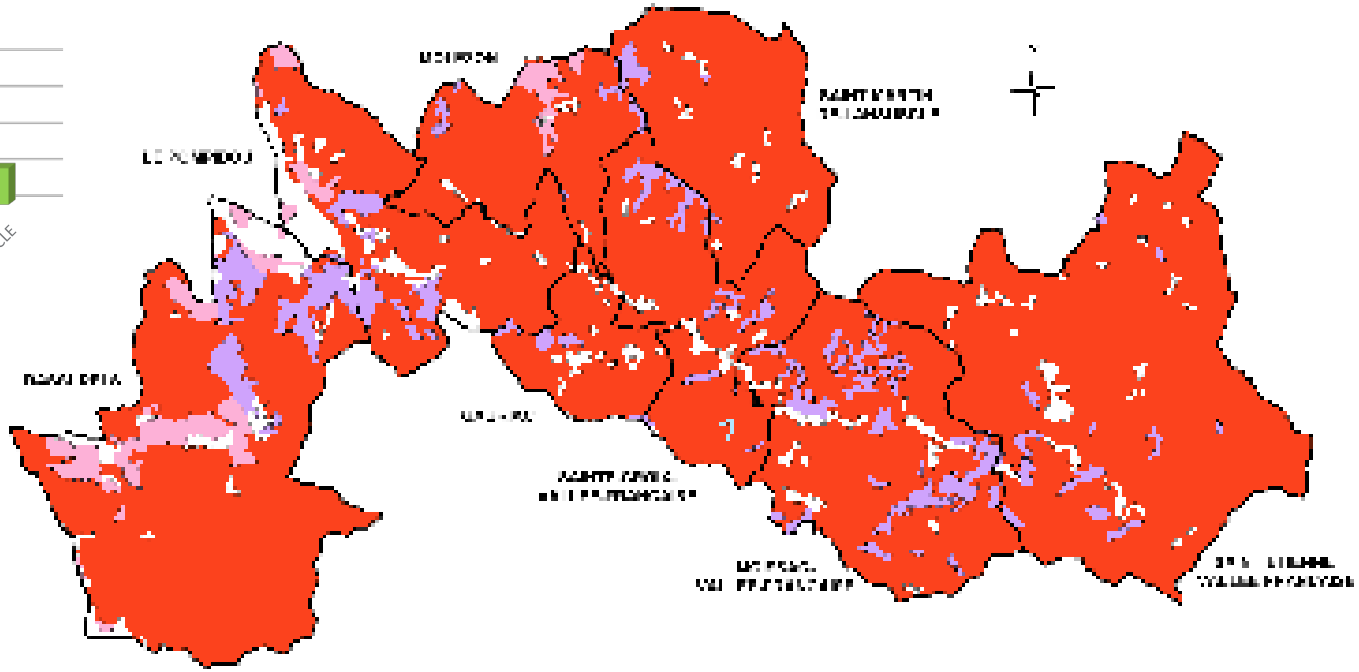
Répartition des forêts publiques (source : DREAL Occitanie)



Nom de la forêt	Propriétaire	Communes concernées	Année de début du plan d'aménagement	Année de fin du plan d'aménagement
Forêt domaniale de l'Aigoual	Etat	Bassurels	2010	2024
Forêt domaniale de Fontmort	Etat	Molezon, St Martin de Lansuscle	2005	2019
Forêt domaniale des Gardons	Etat	Ste-Croix-Vallée-Française, Moissac-Vallée-Française, St-Etienne-Vallée-Française	2016	2035
Forêt de la communauté de communes de la Cévennes des Gardons	Intercommunalité	St-Etienne-Vallée-Française	2014	2033



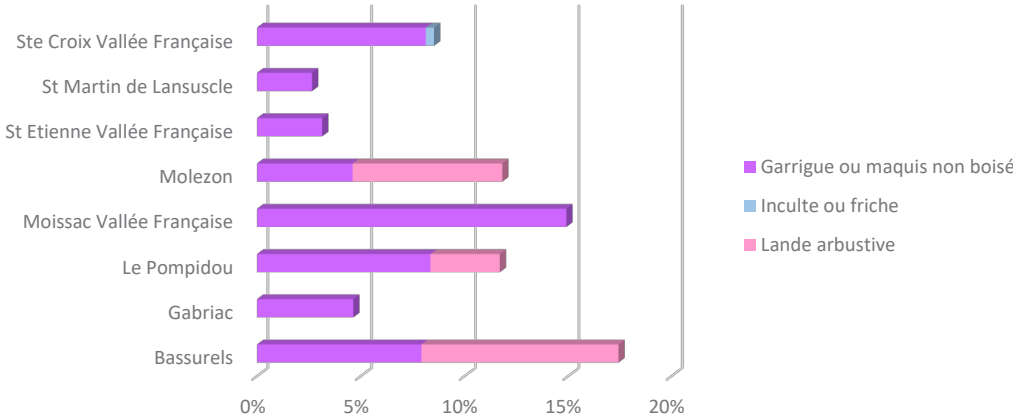
Carte de répartition des milieux en cours de fermeture
(Source : DDT 48)

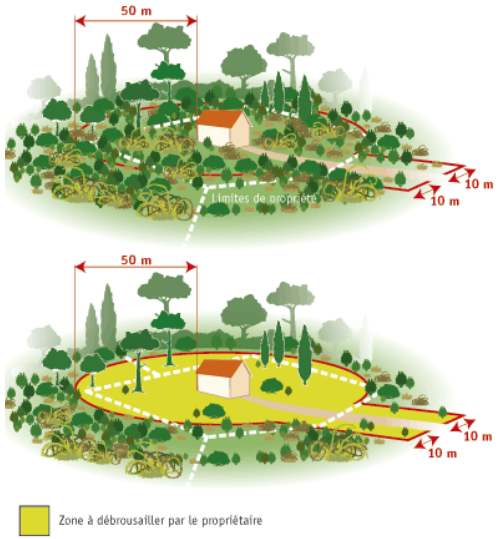


Tendance évolutive des milieux en cours de fermeture

Sans pâturage ou entretien des terrains par une activité agricole, les landes arbustives, garrigue ou maquis non boisé et terrain non cultivé ou friche précèdent généralement l'installation spontanée de l'habitat forestier. À ce jour, **10 % de la surface (soit 2069 ha)** du territoire de la CCCHG est concernée par ce phénomène. Les communes sur lesquelles il est le plus marqué en termes de surface sont Bassurels, Moissac-Vallée-Française et Molezon dont respectivement 17% (443 ha), 15% (402 ha) et 7% (106 ha) de la surface sont concernées.

Répartition des milieux en cours de fermeture par commune





Zones tampon d'interface aménagées entre forêt et habitat

Les zones tampon d'interface aménagées sont définies par la loi L. 322-3 du Code Forestier.

En Lozère, les règles de débroussaillement sont fixées par l'arrêté préfectoral n°02-2209 du 3 décembre 2002.

Sont concernés les abords des constructions, chantiers, travaux et installations situés à l'intérieur et à moins de 200 m des zones exposées aux incendies de forêts (bois, forêts, plantations, reboisement…).

Tous les ans, les propriétaires ou ayant droits ont obligation de débroussailler et de maintenir en état débroussaillé leur terrain durant toute la saison sèche.

Sur le territoire de la CCCHG, ces zones tampons sont à considérer avec discernement en raison du relief particulièrement marqué dont il fait l'objet. Il faut tout de même noter l'importance du débroussaillage autour des pistes et chemins en milieu forestier.

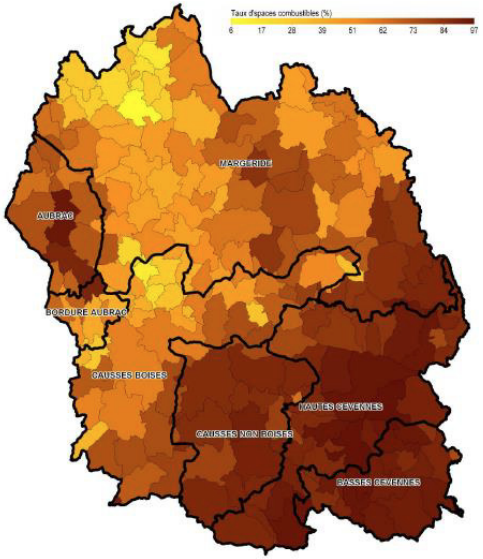
Risques de feux de forêt

Les feux de forêt constituent un risque réel sur le territoire de la CCCHG. La Figure 16 illustre la répartition spatiale de l'aléa incendie sur le département, noté selon un gradient allant du niveau « faible » à « très fort ». Une majorité du territoire de la CCCHG est classé selon un aléas subis allant de « assez fort » à « très fort », concentrés sur les communes de Bassurels, Le Pompidou, Molezon, Ste-Croix-Vallée-Française, Moissac-Vallée-Française et St-Etienne-Vallée-Française. Sur ces secteurs, le taux d'espace combustible est supérieur à 60%.

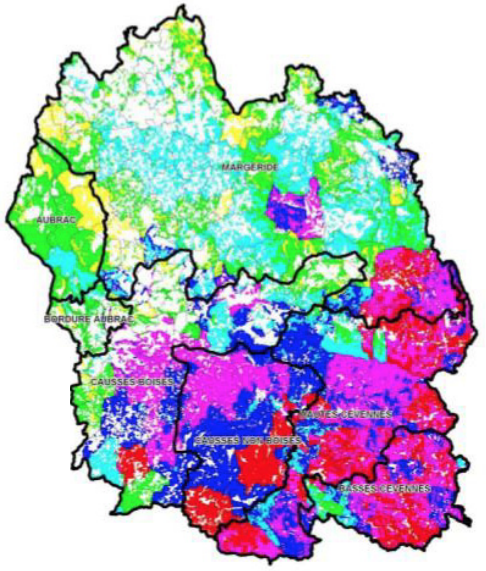
En 2016, selon le rapport du PDPFCI 48, sur la période estivale (11 juillet-15 septembre) 5 feux ont été dénombré sur le territoire de la CCCHG sur 39 référencés pour le département de la Lozère, soit 13% :

- Moissac-Vallée-Française : 1 feu en Autres Feux de l'Espace Rural et Péri-Urbain (AFERPU),
- Le Pompidou : 1 feu en AFERPU,
- St-Martin-de-Lansuscle : 1 feu en AFERPU et 1 feu en Feux de Forêt (FF),
- Molezon : 1 feu en FF.

Le risque de feux de forêt est donc à prendre en compte sérieusement sur le territoire. (Se reporter également au chapitre sur les risques : «2.7. Les risques majeurs», page 205)

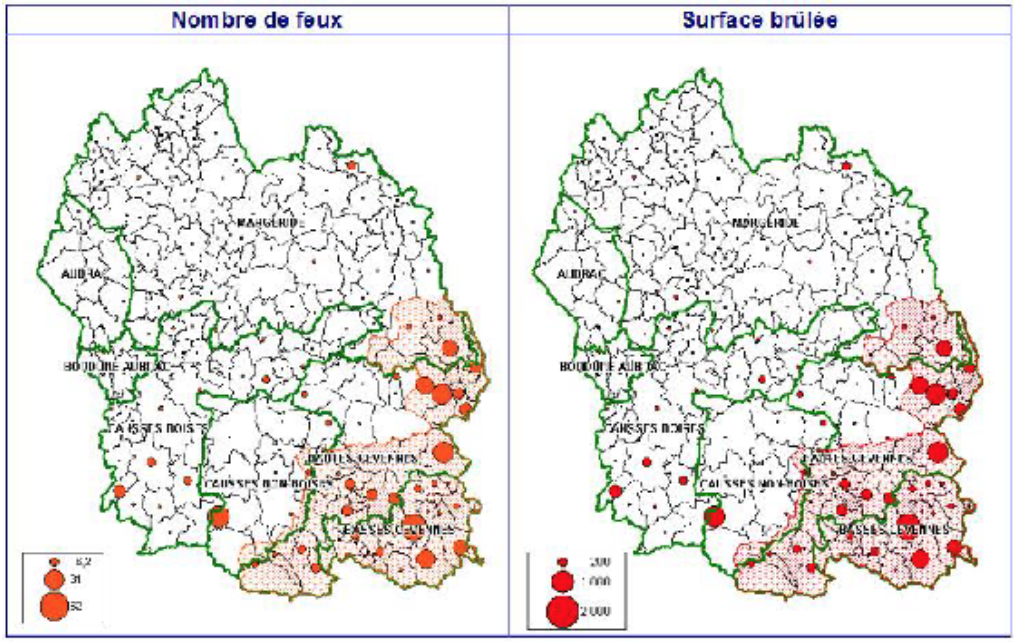


Taux d'espace combustible (source : PDPFCI48)



Degré d'aléa subi (source : PDPFCI48)

Nombre de feux et de surface brulée par commune (1973-2003)
(source : PDPFCI 48)



1.5.3. Lien entre forêt et préservation des milieux naturels et des paysages

Les Cévennes constituent un lieu touristique attractif. La forêt fait aujourd'hui partie intégrante du paysage. Sa préservation fait donc partie des enjeux de conservation. Au regard des enjeux de la CCCHG, d'un point de vue forestier, il y aurait 5 points de paysage à relief marquant à préserver et un hêtre à valeur patrimonial à protéger. Au total, dix arbres sont considérés comme « arbres remarquables » sur le territoire de la CCCHG :

- 3 à Bassurels,
- 2 au Pompidou,
- 2 à Molezon,
- 2 à Gabriac
- 1 à St-Etienne-Vallée-Française.

En terme de préservation de paysage et d'intervention sylvicole, il convient :

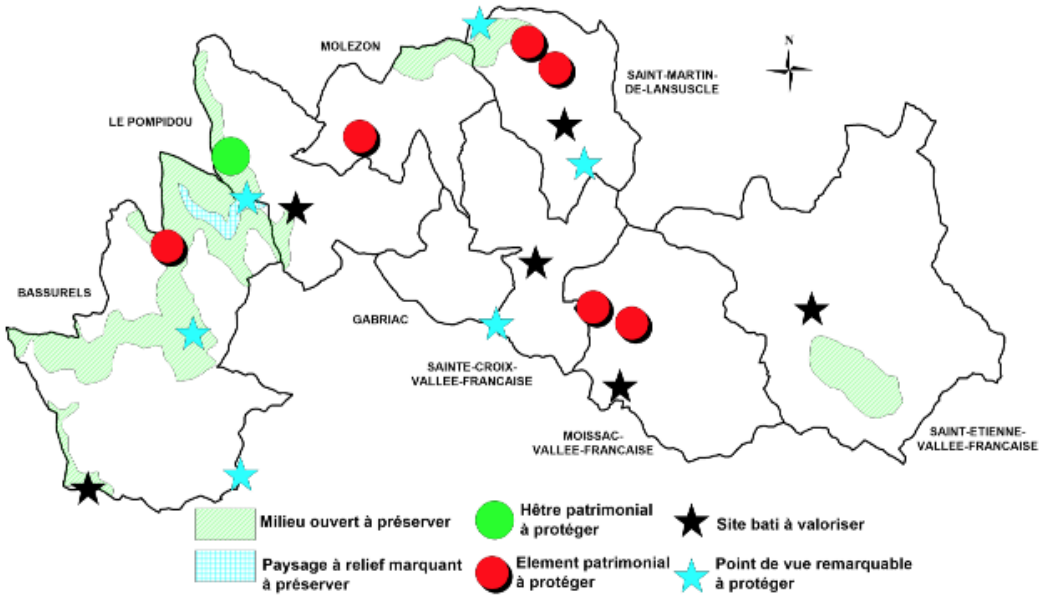
- de respecter l'échelle du paysage concerné en évitant les coupes à blancs de taille trop importante par rapport à la taille du massif ;
- de respecter les lignes dominantes en préférant des limites qui épousent la topographie du terrain ;
- de respecter l'harmonie du paysage en évitant ce qui peut représenter une rupture brutale entre la partie exploitée et les peuplements voisins ;
- d'éviter la création de plaies importantes dans le paysage par la réalisation sans méthode de routes forestières accessibles aux camions ou de pistes de débardage.

De même, les paysages ouverts à préserver sont aujourd'hui en grande partie des milieux en cours de fermeture. Le territoire étant déjà un secteur fortement boisé, cette fermeture des milieux représente un enjeu important. Il convient donc de prendre en compte cette dynamique dans la gestion du territoire. (Se reporter également au chapitre «2.3. Le paysage», page 126)

Il a été souligné que la surface boisée du territoire de la CCCHG est majoritairement composée de forêts privées dont seul un tiers de la superficie est engagée à ce jour dans un processus de gestion durable.

En vue de favoriser la préservation des milieux et, plus généralement, de valoriser au mieux les potentialités de la surface boisée, la sensibilisation des propriétaires privés aux principes de la gestion forestière apparaît comme un enjeu capital.

Carte des enjeux surfaciques et ponctuels
(source : DREAL Occitanie)



2. État Initial de l'Environnement

Bassurels | *Gabriac* | *Moissac* | *Molezon* | *Le Pompidou* | *Sainte-Croix Vallée-Française* | *Saint-Etienne Vallée-Francaise* | *Saint-Martin de-Lansuscle*



2.1. Le SRADDT

Les Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire sont l'une des missions de la loi Voynet du 25 juin 1999. Le SRADDT doit fixer « les orientations fondamentales, à moyen terme, du développement durable du territoire régional ».

Adopté par le conseil Régional en septembre 2009, le SRADDT Languedoc-Roussillon indique que les enjeux clés pour l'avenir du Languedoc-Roussillon résident dans le croisement des controverses suivantes :

- Comment concilier attractivité et préservation de la biodiversité ?
- Comment concilier croissance économique et développement social ?
- Comment concilier cohésion des territoires et compétitivité de la région ?

Pour répondre à ces enjeux et aux incertitudes du futur, la Région se donne trois paris d'avenir :

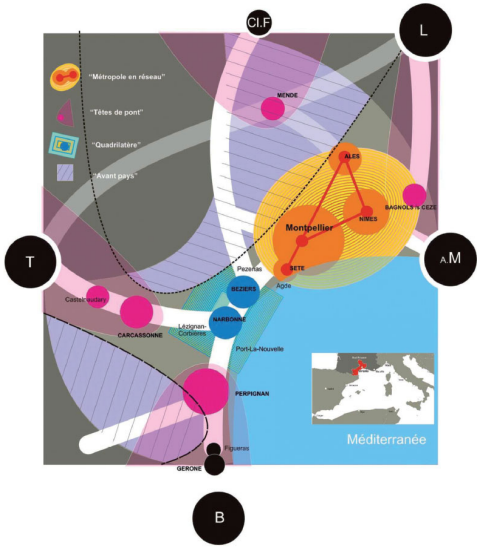
- Le pari de l'accueil démographique ;
- Le pari de la mobilité ;
- Le pari de l'ouverture.

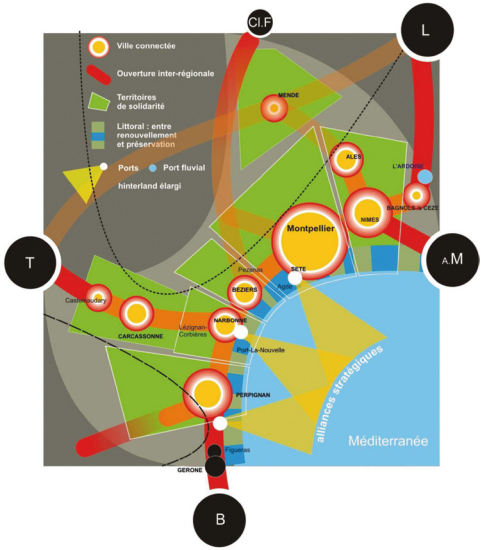
Le SRADDT propose une vision prospective à l'horizon 2030 avec pour objectifs de :

- Construire l'aménagement du territoire de demain, grâce à la mise en cohérence des différentes politiques publiques pour assurer la qualité, l'attractivité et la cohésion du territoire ;
- S'inscrire dans le processus de décentralisation, en donnant toute sa consistance au rôle de chef de file de la Région, en matière d'aménagement du territoire ;
- Positionner la région à l'échelle européenne et méditerranéenne, dans un contexte de montée en puissance de l'Europe des Régions et d'intensification des échanges méditerranéens.

La communauté de communes de la Cévenne des Hauts gardons est située dans la zone Avant Pays définie dans la dynamique régionale : invention d'un nouveau modèle de développement rural, ces modèles doivent être encouragés et soutenus :

- Assurer les conditions d'un accueil démographique équilibré, en cohérence avec les enjeux des territoires ;
- Inventer de nouveaux services collectifs en couvrant l'ensemble du territoire en réseaux numériques de haut débit, en maintenant une offre de services en appui sur les villes et bourgs proches et en favorisant la création de nouvelles autorités organisatrices de transport collectif ;
- Accroître la réciprocité économique entre les espaces urbains et les avant-pays.





2.2. Le contexte physique

2.2.1. Le climat[1]

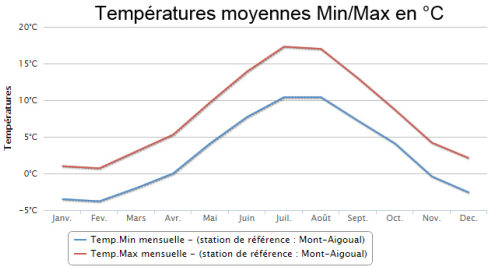
Le territoire des hautes vallées cévenoles est soumis à un climat montagnard avec des étés très secs, des pluies irrégulières et parfois torrentielles au printemps et en automne, une luminosité de l'air exceptionnelle les jours de tramontanes.

La station météorologique la plus proche est celle du Mont Aigoual (environ 35 km au Sud-Ouest à vol d'oiseau). Les données suivantes concernent la station.

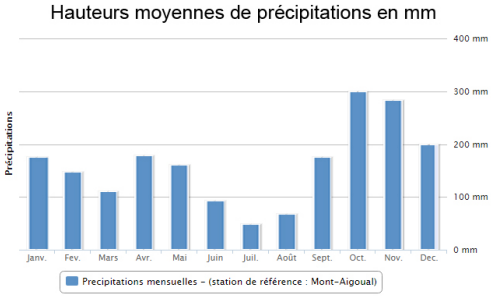
La moyenne annuelle des températures est de 4,5°C. **Les étés sont doux et secs** avec une moyenne de 11,6°C. Juillet et août sont les mois les plus chauds. **Les hivers sont froid** avec une moyenne de 0°C. Février est le mois le plus froid. On dénombre en moyenne 148 jours de gel et 69 jours de neige par an, principalement en Janvier. Les saisons intermédiaires sont relativement douces avec des températures entre 10 et 20°C en moyenne.

Les **précipitations** annuelles sont d'environ 630 mm. Les saisons intermédiaires sont les plus fortement arrosées, et plus particulièrement l'automne.

1. Sources : MétéoFrance, Infloclimat.fr et Les vents régionaux et locaux – Météosite du Mont Aigoual



Ensoleillement en heures



Normales annuelles - Mont-Aigoual

Température minimale 1981-2010	Température maximale 1981-2010	Hauteur de précipitations 1981-2010	Nombre de jours avec précipitations 1981-2010	Durée d'ensoleillement 1991-2010	Nombre de jours avec bon ensoleillement 1991-2010
2,7 °C	8,0 °C	1931,7 mm	126,5 j	-	-

METEO FRANCE

Données climat - station du Mont Aigoual (source météofrance)

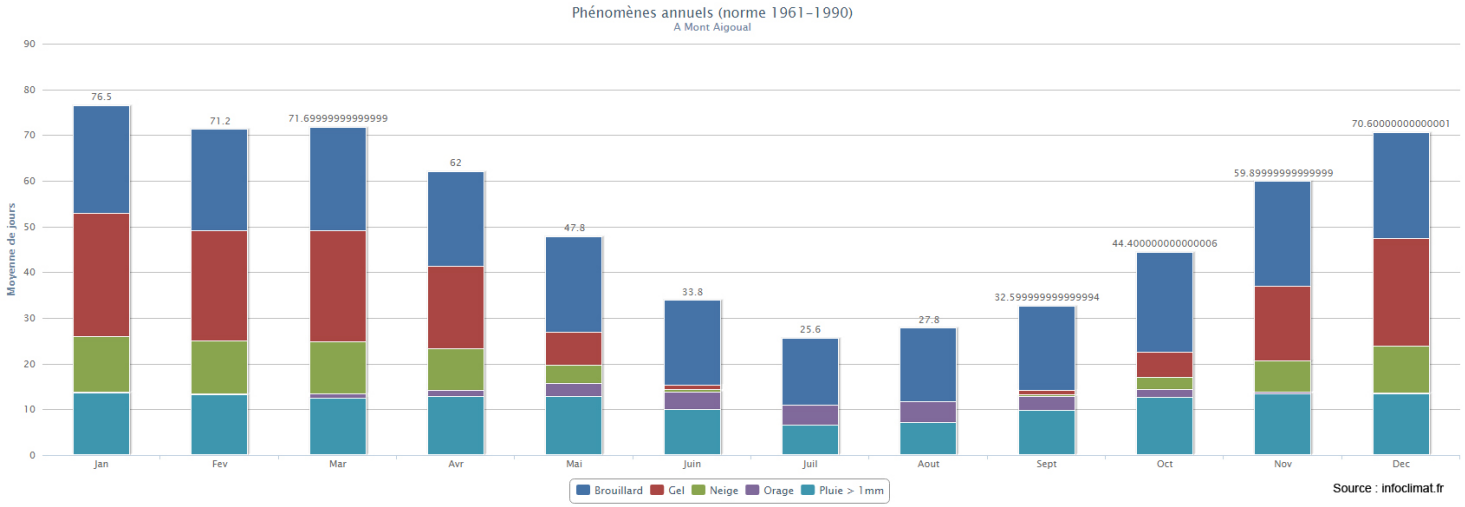
Il y a 23 jours d'orage par an essentiellement de Mai à Septembre. Ces épisodes pluvieux peuvent générer des risques d'inondations par les crues des rivières.

Le **vent** est une caractéristique climatique constante de la région. Le secteur est essentiellement balayé par plusieurs types de vent :

- Le vent d'orientation Nord, la Bise ou Bise noire est froid, modéré à assez fort, généralement sec. Il sévit en toutes saisons, mais plus particulièrement au printemps et en hiver. En hiver, il contribue à la formation de congères. La bise s'accompagne généralement de beau temps et d'un ciel lumineux. Parfois en automne et en hiver, elle entraîne de gros nuages livides et s'accompagne d'averses de neige, de giboulées. Elle souffle souvent plusieurs jours. Elle est à craindre au printemps ou elle est accompagnée de gelées néfastes à l'agriculture. Elle est généralement néfaste en été quand elle persiste (assèchement du sol et de la végétation).
- Le vent d'Est, l'Argueil dans les Cévennes méridionales est froid, modéré, rare et éphémère. Il souffle surtout au printemps et précède ou s'accompagne de plusieurs jours de légères chutes intermittentes de pluie ou de neige.
- Le vent d'orientation Sud/Sud-Est, vent Marin, humide et chaud, fréquent au printemps et à l'automne, il amène des précipitations abondantes.
- Le vent d'orientation ouest, la Traverse (haute si vient du Nord-Ouest et basse si vient du Sud-Ouest), vent modéré à assez fort, soufflant généralement en rafales, humide, tiède en été où il s'accompagne d'ondées et d'orages ; froid au printemps et en, hiver où il s'accompagne de giboulées, de précipitations généralement abondantes (averses) ou de neige.

La durée moyenne d'insolation sur la commune est similaire à celle sur la région de Montpellier : elle est de 2663 heures par an soit entre 1600 et 1700 KWh/m^2.

Les mois les plus ensoleillés sont juillet et août, les moins ensoleillés novembre et février.



Données climat - station du Mont Aigoual (source infoclimat)

> Enjeux :

Anticiper les effets du changement climatique.

> Pistes :

Orienter les nouvelles habitations selon l'exposition au vent, à la pluie et au soleil dans un but d'économie d'énergie par utilisation direct de la ressource ou au contraire en se protégeant des sources de froid l'hiver et de chaleur l'été (bioclimatisme). L'observation des modes de constructions anciennes (emplacement, organisation, matériaux) apporte également des informations sur ce principe de bioclimatisme.

Envisager la récupération des eaux de pluies dans un but d'économiser la ressource en eau (eau potable ou eau naturelle – cours d'eau, retenue).

Le SRCAE et le changement climatique

SRCAE

Ce schéma a été approuvé par arrêté préfectoral en avril 2013 pour la région ex-Languedoc-Roussillon.

Le SRCAE définit 12 orientations, pour l'horizon 2020 et 2050, issues de l'état des lieux et des scénarii élaborés dans son rapport et celui du Plan Climat de la Région et issues de la concertation régionale :

- Préserver les ressources et milieux naturels dans un contexte d'évolution climatique ;
- Promouvoir un urbanisme durable intégrant les enjeux énergétiques, climatiques et de qualité de l'air ; (orientation en lien direct avec les documents d'urbanisme)

1. Développer un urbanisme économe en espace et durable

2. Favoriser les formes urbaines mixtes et desservies par les transports en commun

3. Promouvoir un urbanisme bioclimatique et la nature en ville

4. Protéger des risques naturels et événements climatiques extrêmes

5. Permettre une gestion intégrée des territoires grâce aux documents d'urbanisme

- Renforcer les alternatives à la voiture individuelle pour le transport de personne ;
- Favoriser le report modal vers la mer, le rail et le fluvial pour le transport de marchandises ;
- Adapter les bâtiments aux enjeux énergétiques et climatiques de demain ;
- Développer les énergies renouvelables en tenant compte de l'environnement et des territoires ;
- La transition climatique et énergétique : une opportunité pour la compétitivité des entreprises et des territoires ;
- Préserver la santé de la population et lutter contre la précarité énergétique ;
- Favoriser la mobilisation citoyenne face aux enjeux énergétiques, climatique et de qualité de l'air ;
- Vers une exemplarité de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- Développer la recherche et l'innovation dans les domaines du climat, de l'air et de l'énergie ;
- Animer, communiquer et informer pour une prise de conscience collective et partagée.

Ces orientations doivent permettre d'atteindre les objectifs retenus dans le SRCAE, à savoir :

- Réduire les consommations d'énergie de 9% par rapport au scénario tendanciel à l'horizon 2020 (ce qui correspond à un retour au niveau de consommations de 2005) et de 44% à l'horizon 2050 ;
- Assurer une production d'énergies renouvelables représentant 32% de la consommation énergétique finale à l'horizon 2020 et 71% à l'horizon 2050 ;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 d'environ 34% en 2020 et 64% en 2050 par habitant ;
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques entre 2007 et 2020 de 44% pour les oxydes d'azote (NOx), de 24% pour les particules (PM2.5), de 75% pour le benzène, de 31% pour les composés organiques volatils par habitant ;
- Définir une stratégie d'adaptation aux effets attendus du changement climatique.

PCET Ex-Languedoc-Roussillon

L'adoption du Plan Climat de la Région ex-Languedoc-Roussillon, adopté en septembre 2009, répond à l'obligation désormais faite aux collectivités dans la loi du 3 août 2009 relative à la programmation du Grenelle de l'Environnement, et pose ainsi dans son volet territorial les bases du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie.

- Lutter contre le changement climatique et anticiper ses effets sur notre territoire
- Le Languedoc-Roussillon est particulièrement sensible aux évolutions du climat, et figure parmi les régions de France métropolitaine les plus vulnérables. Outre l'augmentation de la température moyenne et la modification des précipitations, les principaux impacts du changement climatique porteront sur : la disponibilité et la qualité de l'eau ; l'accentuation des risques naturels ; la frange littorale ; les zones de montagne. La région possède cependant plusieurs atouts majeurs pour contribuer à la lutte contre le changement climatique : le potentiel de développement des énergies renouvelables le plus diversifié de France métropolitaine, le potentiel de développement d'une politique de qualité en-

vironnementale du bâtiment et le tissu d'acteur dynamique dans tous les domaines de l'action environnementale.

- Agir pour limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES) en Languedoc-Roussillon
- Les émissions de GES en Languedoc-Roussillon proviennent pour les ¾ de la combustion de l'énergie et pour ¼ de sources non énergétiques (méthane émis par les élevages ou la fermentation des déchets, gaz fluorés issus des systèmes de climatisation, etc…). En conséquence, la lutte contre les émissions de GES passe d'abord par des actions de maîtrise de consommations d'énergie.
- Producteur de 58% des GES et consommateur de 46% d'énergie (avec une forte dépendance aux produits pétroliers), le secteur des transports est une priorité pour la Région, qui identifie deux orientations dans son Plan Climat : le transport de voyageurs et les alternatives en mode routier. Le secteur du bâtiment (résidentiel et tertiaire) est le second secteur le plus consommateur d'énergie (39%) et émetteur de GES (30%) en Languedoc-Roussillon. L'attention se porte en priorité sur le confort thermique (chauffage et rafraîchissement). La planification urbaine constitue la troisième problématique clé du Plan Climat en matière de lutte contre les émissions de GES. Les choix d'aménagement doivent privilégier le recours aux transports en commun et aux modes doux et les règlements d'urbanisme doivent favoriser la performance énergétique des bâtiments. Cette performance sera également permise par le développement des énergies renouvelables.
- Prévoir et s'adapter aux évolutions du climat
- Les impacts attendus du changement climatique en Languedoc-Roussillon imposent de développer une stratégie d'adaptation fondée sur l'anticipation. D'un point de vue économique, les secteurs de l'agriculture et du tourisme seront particulièrement affectés par les évolutions climatiques et leur développement devra nécessairement anticiper ces changements.

Le changement climatique aura des conséquences directes sur les espèces cultivées en agriculture et le choix des essences produites en sylviculture. Un accompagnement de l'adaptation de ces secteurs est donc nécessaire. Les impacts attendus du changement climatique sur la disponibilité et la qualité de l'eau en zone méditerranéenne accentuent la problématique de la gestion de cette ressource et les risques de conflits d'usage qui en découlent. Il est donc impératif de sécuriser l'approvisionnement en eau du territoire régional dans le cadre d'une gestion concertée et économe de la ressource.

La zone littorale recouvre des enjeux économiques et sociaux fort en Languedoc-Roussillon. Les premières actions à mettre en œuvre sont des actions d'amélioration des connaissances, de prévention et de sensibilisation intégrant l'adaptation de l'usage de sols et des activités tout en veillant à la conservation du patrimoine naturel. Le Languedoc-Roussillon dispose de nombreux atouts touristiques qui en font la quatrième région touristique de France. Ce secteur doit cependant se préparer à des modifications de la demande et de l'offre touristique liées aux changements climatiques qui impliqueront une adaptation progressive des acteurs économiques de ce secteur, accompagnée par les acteurs publics.

La Région et l'ADEME soutiennent 13 territoires précurseurs dans l'acquisition de compétences et expériences locales sur la problématique climatique. Ils bénéficient d'un accompagnement technique et financier pour l'émergence d'une Plan Climat exemplaire et ambitieux sur leur territoire.

Le Plan Climat définit 60 actions relevant des secteurs du bâtiment, du transport, de l'urbanisme et des risques, de l'agriculture et du développement économique.

Des actions transversales et de communication sont également proposées afin de veiller à la cohérence de la démarche. Parmi les actions proposées, 15 actions ont été désignées comme des « actions clés pour le Plan Climat ». Les actions suivantes peuvent être prises en compte dans PLUi de la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons. (en gras les actions clés du Plan Climat).

Bâtiment – Résidentiel et Tertiaire

1.4 Maîtrise de l'énergie et recours aux énergies renouvelables dans le résidentiel

1.5 Sensibilisation et conseils techniques aux particuliers

> Bâtiment – Patrimoine des Collectivités

2.5 Réalisation de diagnostics et suivi des consommations sur le patrimoine des collectivités

> Transport – Voyageurs

3.3 Développement des modes de déplacement doux

3.5 Maîtrise des déplacements par le développement des Technologie de l'Information et des Communications (TIC)

3.9 Développement des modes alternatifs à la voiture « solo » et soutien à l'usage de véhicules particuliers peu émetteurs de gaz à effet de serre

> Urbanisme, risques et aménagement du territoire

5.4 Gestion durable de la ressource en eau : soutien aux projets innovants ou exemplaires en lien avec le changement climatique et dans le cadre de la démarche Aqua 2020

5.5 Soutien aux actions en faveur de la biodiversité dans le contexte du changement climatique

5.8 Vérification de la conformité et de la compatibilité entre les SCOT (volet PADD), les PLU, les PPR et le développement des PPR submersion marine

5.9 Outils de maîtrise foncière pour une urbanisation durable

5.11 Renforcement de la prise en compte des effets du changement climatique dans la gestion et la prévention des risques naturels.

> Développement économique

6.1 Soutien au développement de pratiques agricoles peu émettrices de gaz à effet de serre

6.2 Favoriser et soutenir la maîtrise de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les Entreprises

6.5 Adaptation des activités face aux risques climatiques pour une compétitivité du territoire : accompagnement des activités touristiques

6.6 Favoriser et soutenir la maîtrise de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les exploitations agricoles

6.7 Soutien à la modification des pratiques permettant aux secteurs agricoles et sylvicoles de s'adapter aux effets du changement climatique

> Enjeux du changement climatique :

A l'échelle du document d'urbanisme, la prise en compte de ce changement climatique passe par l'analyse des différentes thématiques présentant un enjeu vis-à-vis de cette évolution :

- les risques naturels : risque d'intensification des phénomènes (force, fréquence), vulnérabilité de la clientèle touristique,
- la gestion de l'eau : variation de la disponibilité de la ressource, dégradation de la qualité de l'eau nécessitant plus de traitements,
- la biodiversité et les trames vertes et bleues : limitation du potentiel adaptatif par des pressions humaines, assurer les continuités écologiques,
- l'énergie : augmentation des besoins en été, diminution en hiver, gestion du nucléaire et de l'hydraulique (ressource en eau),
- la santé : canicule, îlot de chaleur, allergies, dégradation de la qualité de l'eau, qualité de l'air,
- l'économie communale : agricole et forestière notamment, impact sur le tourisme et l'usage loisir de l'eau

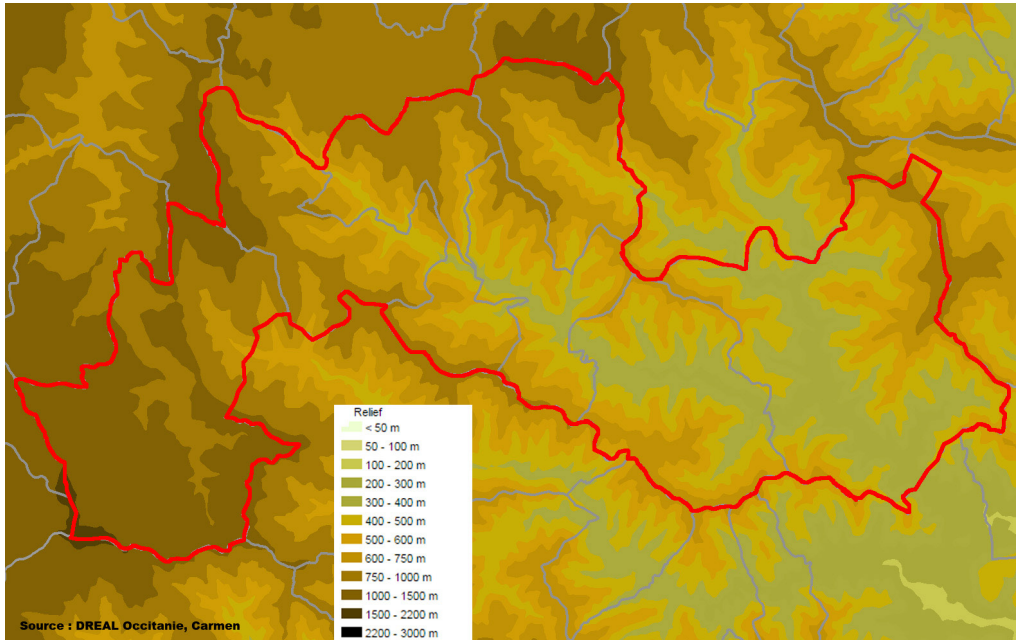
2.2.2. Le relief[1]

Les altitudes sur le territoire vont de 199 m sur la partie aval du Gardon de Mialet à Saint-Etienne-Vallée-Française à 1565 m au Mont-Aigoual à Bassurels.

Le territoire s'étend sur 3 vallées :

- Bassurels et le sud du Pompidou, en tête de la vallée du Gardon de Saint-Jean où le fond de vallée est encore assez élevé (environ 600m d'altitude) et les reliefs autour avec des crêtes à plus de 800 m. Le Sud de Bassurels vers le Mont-Aigoual forme une sorte de plateau très découpé avec des altitudes entre 900m (fond des petits vallons qui le découpent) et plus de 1200 m pour les crêtes et sommets, avec pour point culminant le Mont Aigoual et toute sa crête à plus de 1500m d'altitude.
- Du Pompidou jusqu'à Saint-Etienne-Vallée-Française se déroule la vallée du Gardon de Sainte-Croix. La tête de vallée est située en limite Nord du Pompidou à une altitude de 675 m et le Gardon finit à une altitude de 224 m à sa confluence avec le Gardon de Saint-Martin sur Saint-Etienne-Vallée-Française. Le Pompidou s'est développé sur l'espace dégagé au pied de la Corniche des Cévennes (plus de 1000m d'altitude) entre la vallée du Gardon de Saint-Jean et du Gardon de Sainte-Croix, à la ligne de partage des eaux de ces deux bassins, à des altitude entre 700 et 800m. Gabriac est également en retrait de la vallée du Gardon de Sainte-Croix, sur un espace dégagé par une vallée secondaire (Rau d'Aire Ventouse, altitude entre 400 et 500m en fond de vallée et 700 et 800m pour les crêtes qui la délimitent). Les autres villages de la vallée (Molezon, Sainte-Croix et Moissac-Vallée-Française) occupent cette vallée encadrée par des reliefs culminants à plus de 1000m à Serre Long (Molezon) jusqu'à 600 m sur la route des Corniches (Moissac).
- Saint-Martin-de-Lansuscle et Saint-Etienne-Vallée-Française occupent respectivement la tête de bassin du Gardon de Saint-Martin (environ 500m d'altitude), et sa partie aval avec la confluence avec le Gardon de Sainte-Croix (224 m d'altitude). Le Gardon se poursuit alors en Gardon de Mialet sur Saint-Etienne. (199m à la sortie de la commune). Les crêtes entourant la tête de bassin sur Saint-Martin culminent à plus de 1000m jusqu'à 1138m dans la partie nord, et entre 700 et 900m dans la partie Sud. Sur Saint-Etienne-Vallée-Française, les sommets sont globalement à plus de 500-600m d'altitude, avec une crête de la montagne de la Vieille Morte à plus de 800 m d'altitude (point culminant à 924m).

Relief sur le territoire (source DREAL Occitanie)



1 Source : Carte IGN - géoportail, DREAL Occitanie-Carmen

Les villages se sont généralement implantés près des cours d'eau, que cela soit les Gardons ou un de leurs affluents (Gabriac). Le Pompidou semble plutôt s'être implanté à un carrefour géomorphologique et donc viaire (aujourd'hui RD 9 - Corniche des Cévennes, RD 61, RD 62) reliant deux vallées.

2.2.3. La géologie[1]

Le territoire est concerné par les cartes géologiques de Meyrueis (n°910) et Saint-André-de-Valborgne (n°911).

Les Cévennes sont une vaste étendue schisto-gréseuse plus ou moins plissées, limitée au Nord par les plutons granitiques du Mont Lozère et du massif de Borne, à l'Ouest par celui de l'Aigoual, au Sud par ceux de Saint-Guiral et du Liron et à l'Est par la faille des Cévennes et le bassin houiller d'Alès.

Un jeu de faille a mis en valeur le causse de l'Hospitalet visible entre Bassurels et le Pompidou (corniche).

Le territoire est formé par plusieurs types de sous- sol :

> Roches magmatiques

- Granite de l'Aigoual issus d'un pluton en U composé du Mont Aigoual, du Saint Guiral et du Liron. La mise en place de ce pluton granitique peut être interprétée dans le cadre de l'évolution tardi-orogénique du Massif Central.

> Roches métamorphiques

- Les micaschites des Cévennes composés d'une succession de nappes (unité basale des Cévennes, Pompidou, Ayres, Vieille Morte du Sud au Nord) disposées en éventail s'ouvrant depuis le Sud-Est. Elles sont composées de quartzites, micaschistes, amphibolites, gneiss...

> Roches Sédimentaires

- Couverture mésozoïque conservée sur le petit causse de l'Hospitalet, formée de dolomies, marnes, calcaires plus ou moins gréseux. Les séries représentées commencent au Trias (début tertiaire) et finissent au Jurassique (milieu tertiaire).

> Formations supercielles

- Terrasses alluviales anciennes (reliques) et récentes (un peu plus continues mais de faible largeur), plutôt visibles dans la partie aval des Gardons sur le territoire et à Bassurels dans le fond du Tarnon et du Trépaloup à la faveur de pentes plus douces donc plus propices aux dépôts.
- Alluvions glaciaires interprétées comme moraines de névés dans le cirque de Trépaloup.
- Dépôts résiduels des plateaux présents dans des dépressions sur le petit causse de l'Hospitalet (témoins de l'érosion des calcaires du causse). Ils ont été piégés par une morphologie de type karstique.
- Éboulis et formations de pentes autour du petit Causse de l'Hospitalet sur Bassurels (Nord) et le Pompidou (Ouest)

Plusieurs sites de l'inventaire du patrimoine géologique de l'ex-région Languedoc-Roussillon dressé par la DREAL et le BRGM. Il englobe tous les objets et/ou sites qui symbolisent la mémoire de la Terre, de l'échelle de l'échantillon à l'échelle des paysages.

- Grenatite de l'Aigoual Nord : Site important, sans vulnérabilité, particulièrement intéressant dans le contexte du métamorphisme autour de l'Aigoual.
- Mont Aigoual : Site à considérer à vulnérabilité moyenne. Ce massif se situe à l'articulation des Cévennes méridionales et des Grands Causses. Seulement situé à 100 km de la Méditerranée, son sommet culmine à 1567 m et sert de borne commune à trois départements (Gard, Lozère, Aveyron). La chaîne de

1. Sources : BRGM infoterre, notice de cartes géologiques, fiche de masse d'eau souterraine Agence de l'eau -BRGM.

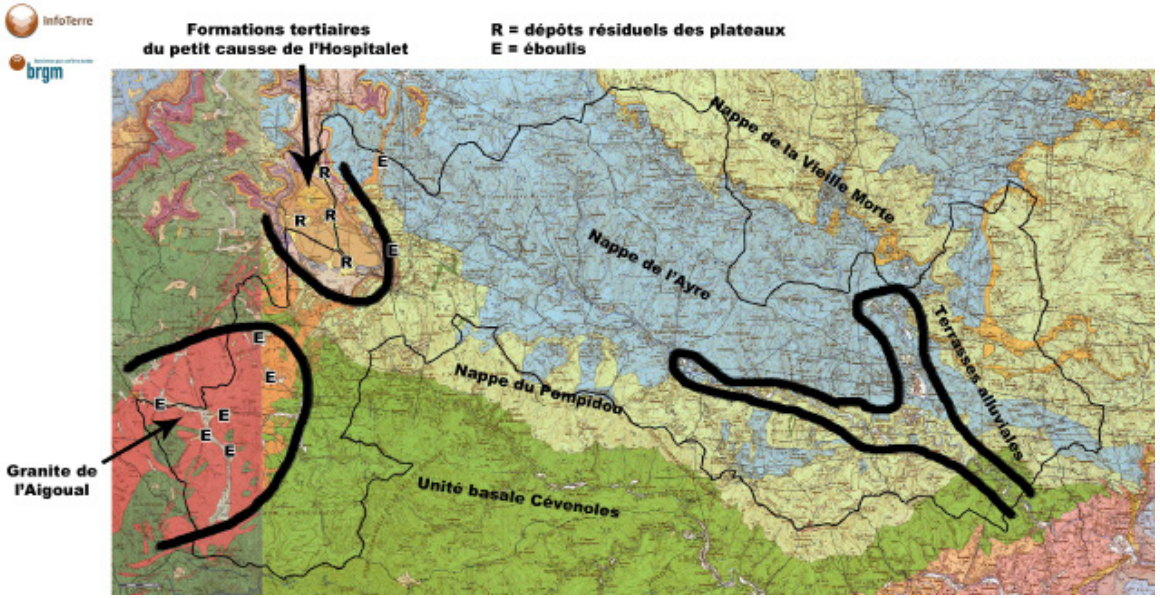
l'Aigoual est formée de granite à gros cristaux de quartz et feldspaths, injectés de Carbonifère supérieur, et des schistes paléozoïques des Cévennes. Il constitue la culmination la plus méridionale d'une ancienne surface d'érosion dont l'emprise se marque nettement dans le panorama sur tous les reliefs aux formes douces et faiblement incisées qui s'étendent vers le Nord et l'Ouest.

- Le Martinet : Site à considérer non vulnérable. Méandre recoupé par le Gardon. Ravin de Trépaloup : Site secondaire à faible vulnérabilité. Cirque nival et petit front morainique.
- Corniche des Cévennes : Site secondaire, faiblement vulnérable. Formée de schistes des Cévennes. Elle s'étend de Saint Jean du Gard à Saint Laurent de Trèves. Elle constitue la limite géomorphologique entre la vallée de Saint André de Valborgne et la Vallée Française. De la corniche la vue s'étend vers le Nord sur la Lozère, la Margeride, l'Ardèche et l'Aubrac, vers le Sud sur l'Asclier et l'Aigoual.
- Rocher des Fées (Chaos dolomitique de l'Hospitalet) : Site secondaire faiblement vulnérable. Sur le Can de l'Hospitalet, chape calcaire séparée du Causse Méjean, l'érosion a creusé dans le plateau, isolant des chapeaux calcaires qui coiffent et débordent de frêles supports. Par amincissement de leur socle, les «demoiselles coiffées» finissent par basculer.
- Can de l'Hospitalet et col des Faïsses : Site secondaire sans vulnérabilité. C'est une vaste butte-témoin isolée des Grands Causses traversée par le route de la Corniche des Cévennes. On peut y observer facilement les différents étages du Lias. Le col des Faïsses, dont le nom désigne les cultures en terrasses caractéristiques des hautes vallées cévenoles, offre un panorama sur les Cévennes, et notamment la vallée Française.
- Gorges et cascade du Tapoul : Site secondaire à faible vulnérabilité. Gorge torrentielle dans une zone de métamorphisme.
- Carrière de kersantite de Malaussette : Site secondaire non vulnérable. Exploitation du filon le plus large de la région.
- Carrière de kersantite de la Boissonnade : Site secondaire non vulnérable. L'église romane de Notre-Dame de Valfrancesque à la Boissonnade (Moissac VF) est le seul bâtiment entièrement construit en pierre de kersantite. Le filon affleure en fond de vallée, sur la route en face.
- Faille paléogène de l'Hospitalet : Site à fort intérêt géologique (technique), bien conservé, sans vulnérabilité. Elle met en contact le granite du Liron et les formations mésozoïques de la Can de l'Hospitalet. Intérêt touristique (possibilité de promenades sur le Causse).
- Haute vallée de l'Hérault : Site à fort intérêt géologique (géomorphologie), bien conservé, sans vulnérabilité. Elle fait partie du bassin versant méditerranéen du massif du Mont Aigoual. Intérêt touristique (sentiers pédestres dont les 4000 marches, observatoire du Mont Aigoual, arboretum de l'Hort de Dieu, anciennes mines...).

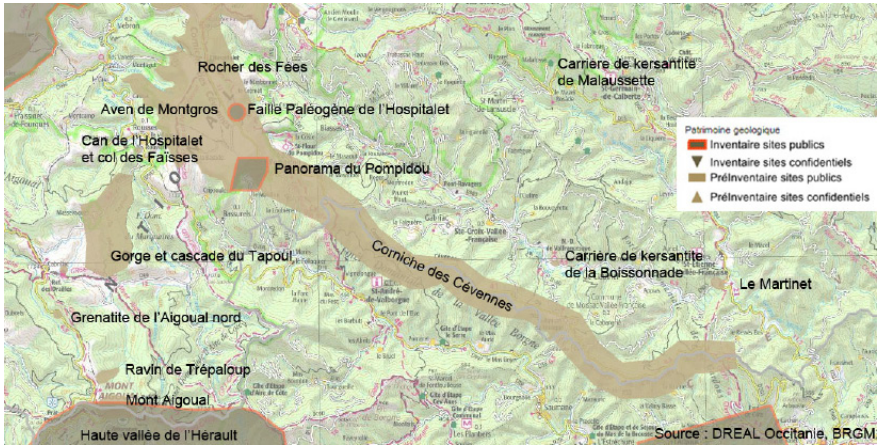
La base de données Sous-Sol du BRGM recense de nombreux «ouvrages» sur le territoire. Ce sont essentiellement des sources ou des forages / puits pour l'alimentation en eau.

Dans le secteur du Pompidou avec le petit causse calcaire de l'Hospitalet, la base de données indique également des cavités naturelles (zone karstique).

Il y a également une ancienne carrière signalée au lieu-dit la Boussière (Le Pompidou) et plusieurs indices (plomb, zinc, cuivre) sur le Pompidou et Bassurels.



Carte géologique (source infoterre, BRGM)



Inventaire du patrimoine géologique (source DREAL Occitanie, BRGM)

2.2.4. L'occupation du sol[1]

Le territoire intercommunal est essentiellement couvert par des forêts (97%) et des milieux à végétation arbustive ou herbacée (versant exposés sud des vallées, donc propice à l'agriculture-pastoralisme, autour des villages ou sur les crêtes d'altitude = pelouses), avec un relatif équilibre entre ces deux formations.

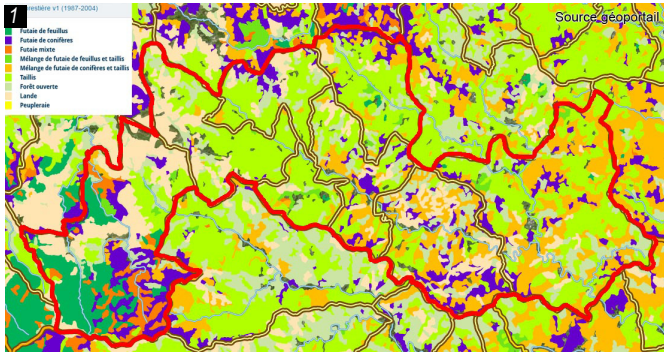
Le profil des forêts varie selon les altitudes et expositions. On peut constater une forte représentation des taillis (pure ou en mélange), indiquant un certain entretien de cette forêt. Les landes sont plus largement présentes dans l'Ouest du territoire (altitudes plus hautes).

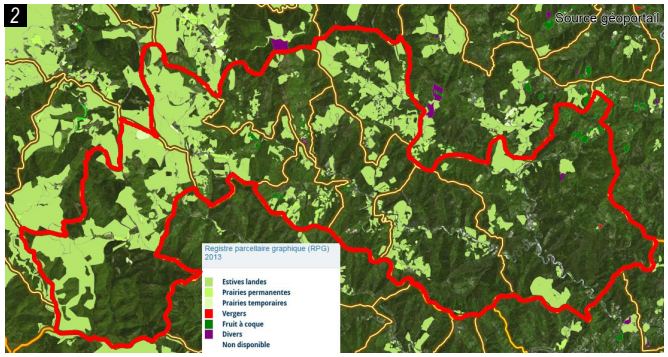
Les fonds de vallée sont identifiés par une typologie spécifique de prairies, marquant l'utilisation de ces sols souvent plus riches et aux reliefs plus faciles pour une exploitation que sur le reste du territoire.

Les villages ne sont pas indiqués sur la carte, bien que la nomenclature «zone urbanisée» existe, ce qui souligne bien le caractère très rural des communes (territoire plus naturel et agricole qu'urbain).

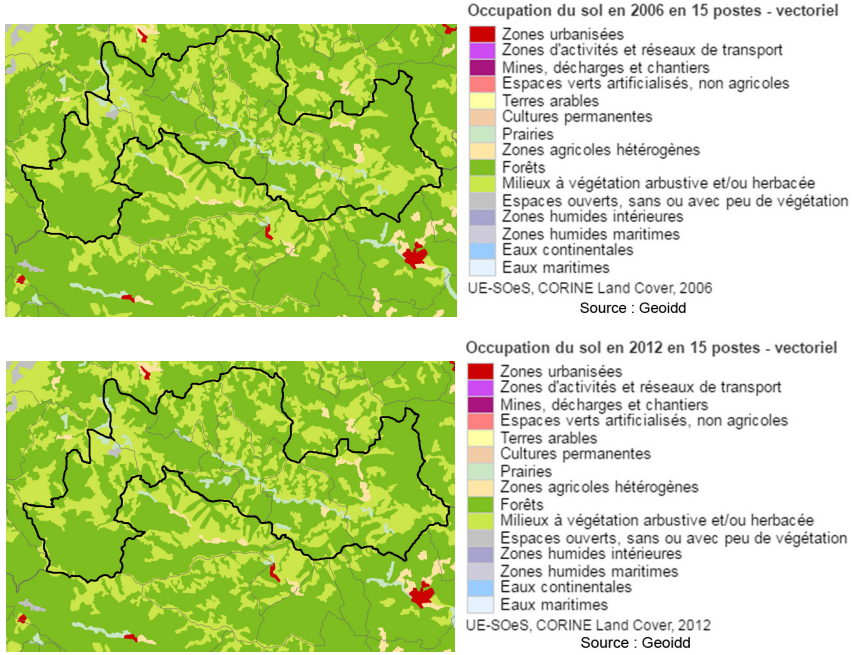
1. Source : Corine Land Cover / Geoidd

La comparaison sur 6 ans de l'évolution de cette occupation des sols, ne montre pas de changement notable, ni perte d'espaces ouverts ni gain.





Occupation du sol comparée sur le territoire, 2006 / 2012 (source Geoïdd)



1. Carte forestière
2. Répartition parcellaire 2013 - agriculture (source Geoportail)

2.2.5. L'hydrographie[1]

Le territoire intercommunal appartient :

- aux régions hydrographiques : Le Rhône (Saône-Isère - Durance exclues) / La Garonne / Côtiers méditerranéens

- aux secteurs hydrologiques : le Rhône de la Durance à la mer Méditerranée / le Tarn de sa source au confluent de l'Agout / Côtiers de l'Aude à l'Hérault inclus.

- aux zones hydrographiques :
  - Bassin du Tarn : Le Tarnon de sa source au confluent du Trépaloup / Le Tarnon du confluent du Trépaloup (inclus) au confluent du Fraissinet (inclus) / Le Tarnon du confluent du Fraissinet au confluent de la Mimente.
  - Bassin du Rhône : Le Gardon de Saint Jean / Le Gardon de Sainte Croix / Le Gard de sa source au Gardon de Sainte Croix / Le Gard du Gardon de Sainte Croix au Gardon de Saint Jean / le Gardon d'Alès.
  - à l'hydroécorégion : Cévennes
  - sous-bassins du SDAGE : AG_14_08 Gardons et CO_17_08 Hérault (Bassurels).

1. sources : données DREAL Occitanie, Banque Hydro, SDAGE

- Masses d'eau superficielle : rivière le Galeizon (FRDR10791), Le Gardon de Sainte Croix (FRDR382a), Le Gard de sa source au Gardon de Saint Jean inclus (FRDR382b).

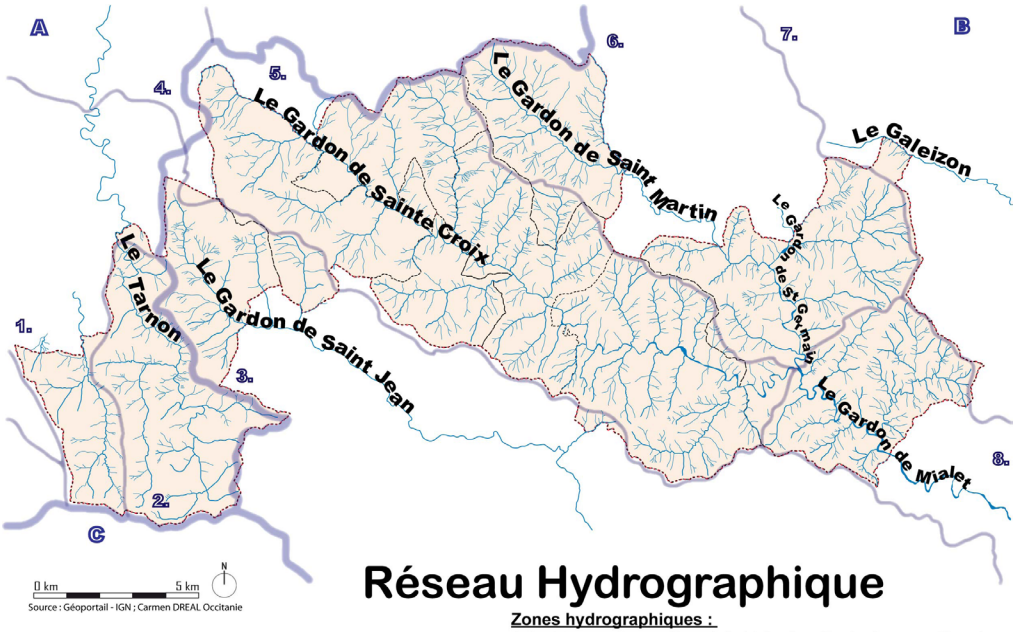
Le régime hydraulique est soumis à des irrégularités saisonnières avec de fortes variations de débit, connues sous le nom d'épisodes cévenols engendrant des «Gardonnades».

Les Gardons présents sur le territoire font partie du réseau hydrographique complexe des Gardons qui prennent leur source au coeur des Cévennes en Lozère (et notamment sur le territoire intercommunal pour certains d'entre eux) sur la ligne de partage des eaux atlantiques et méditerranéennes, puis qui traversent le département du Gard pour rejoindre le Rhône.

Le Gardon de Saint-Jean prend sa source sur la commune de Bassurels et rejoint le Gardon de Mialet pour former le Gardon d'Anduze à Corbès.

Le Gardon de Sainte-Croix prend sa source sur le Pompidou et rejoint le Gardon de Saint-Martin pour former le Gardon de Mialet à Saint-Etienne-Vallée-Française. C'est le seul cours d'eau intégralement sur le territoire intercommunal.

Le Gardon de Saint Martin, prend sa source à Saint-



Réseau Hydrographique

Régions / -> secteurs hydrographiques
A : La Garonne
-> Le Tarn de Sa source au confluent de l'Agout
B : Le Rhône (Saône - Isère - Durance exclues)
-> Le Rhône de la Durance à la mer Méditerranée
C : Côtiers méditerranéens
-> Côtiers de l'Aude à l'Hérault inclus

Zones hydrographiques :
1. Le Tarnon du confluent du Trépalou (inclus) au confluent du Fraissinet (inclus)
2. Le Tarnon de sa source au confluent du Trépaloup
3. Le Gardon de Saint Jean
4. Le Tarnon de confluent du Fraissinet au confluent de la Mimente
5. Le Gardon de Sainte Croix
6. Le Gard de sa source au Gardon de Sainte Croix
7. Le Gardon d'Alès
8. Le Gard du Gardon de Saint Croix au Gardon de Saint Jean

Martin-de-Lansuscle et rejoint le Gardon de Sainte-Croix pour former le Gardon de Mialet à Saint-Etienne-Vallée-Française.

Le Gardon de Mialet poursuit son cours au delà du territoire de Saint-Etienne-Vallée-Française pour rejoindre le Gardon de Saint Jean à Corbès.

Le Gardon de Saint-Germain, prenant sa source hors du territoire sur la commune de Saint-André-de-Lancize, est un affluent du Gardon de Saint-Martin sur la commune de Saint-Etienne-Vallée-Française.

Le Galeizon forme un portion de limite communale de Saint-Etienne-Vallée-Française. Il prend sa source un peu en amont de cette portion sur la commune de Saint-Germain-de-Calberte. Il se jette dans le Gardon d'Alès après près de 29 km de cours à Cendras.

Une partie du territoire de Bassurels et du Pompidou est concerné par le bassin versant du Tarnon. C'est l'un des affluents du Tarn, prenant sa source à Bassurels sur les flancs du Mont Aigoual, se jettant dans le Tarn à Florac après près de 39 km de cours. Il sépare le Causse Méjean des Cévennes.

Les débit moyens annuels sur les diverses stations représentatives du réseau hydrologique du territoire montre de forts étiages à l'été et des hauts débits en hiver et au printemps.

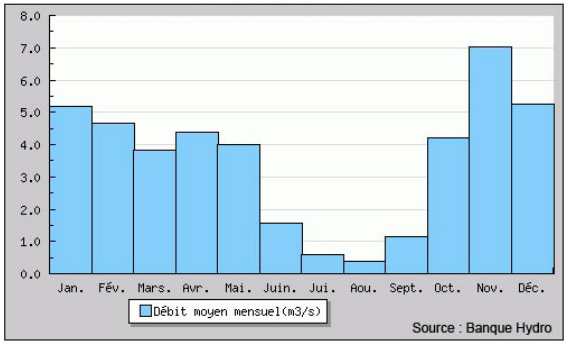
Le bassin des Gardons est identifié dans le SDAGE comme zone sensible à l'eutrophisation (arrêté du 9 février 2010).

Le bassin des Gardons, en amont du pont de Ners est également classé en zone de répartition des eaux (arrêté interpréfectoral n°2013-303-0003 du 30/10/2013).

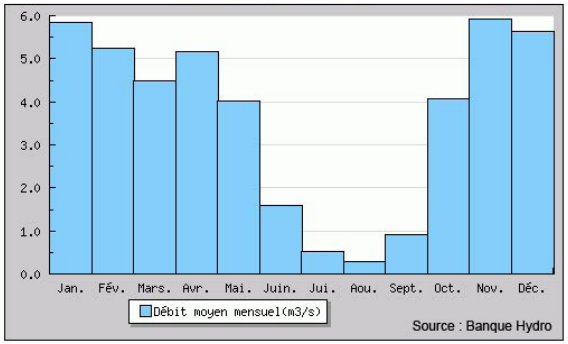
Nom de la station	Le Tarnon à Florac	La Mimente à Florac	Le Gardon de Saint Martin à Saint Etienne Vallée Française	Le Gardon de Sainte Croix à Gabriac
Surface du bassin versant	124 km^2	125 km^2	30,5 km^2	47 km^2
Module interannuel	3,63 m^3/s	3,51 m^3/s	0,57 m^3/s	0,96 m^3/s
Année quinquennale sèche	2,5 m^3/s	2,3 m^3/s	0,37 m^3/s	0,64 m^3/s
Année quinquennale humide	4,8 m^3/s	4,7 m^3/s	0,77 m^3/s	1,3 m^3/s

On constate que les débits sur le bassin versants du Tarn sont plus forts que du côté Gardons. La taille des bassins versant peut éventuellement expliquer cela.

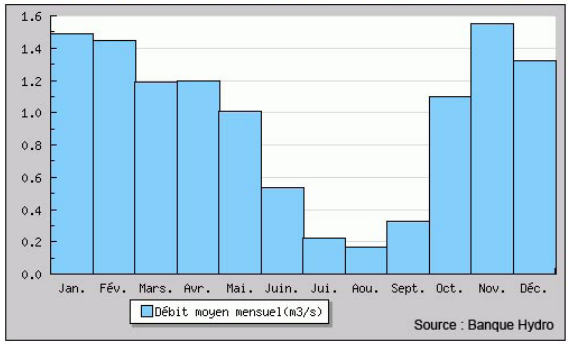
La Mimente à Florac



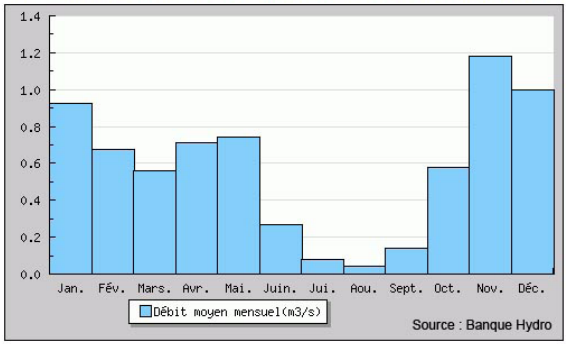
Le Tarnon à Florac



Le Gardon de Sainte-Croix à Gabriac [Pont Ravagers]



Le Gardon de Saint-Martin à Saint-Étienne-Vallée-Française [Roq.]



Le Tarnon à Florac

Période de retour	2 ans	5 ans	10 ans	20 ans	50 ans
Débit maximum sur 10 jours consécutifs*	6,4 m³/s	9,3 m³/s	12,2 m³/s	16,2 m³/s	25,4 m³/s
Débit maximum instantané de crue*	151 m³/s	243 m³/s	304 m³/s	362 m³/s	438 m³/s

La Mimente à Florac

Période de retour	2 ans	5 ans	10 ans	20 ans	50 ans
Débit maximum sur 10 jours consécutifs*	5,9 m³/s	8,7 m³/s	11,6 m³/s	15,4 m³/s	24,4 m³/s
Débit maximum instantané de crue*	151 m³/s	253 m³/s	321 m³/s	386 m³/s	470 m³/s

* données 1970-2016

Le Gardon de Saint Martin à Saint Etienne Vallée Française

Période de retour	2 ans	5 ans	10 ans	20 ans	50 ans
Débit maximum sur 10 jours consécutifs*	1,0 m³/s	1,4 m³/s	1,8 m³/s	2,4 m³/s	3,9 m³/s
Débit maximum instantané de crue*	25 m³/s	40,3 m³/s	50,5 m³/s	60,2 m³/s	72,8 m³/s

Le Gardon de Sainte Croix à Gabriac

Période de retour	2 ans	5 ans	10 ans	20 ans	50 ans
Débit maximum sur 10 jours consécutifs*	1,2 m³/s	1,9 m³/s	2,7 m³/s	3,7 m³/s	5,1 m³/s
Débit maximum instantané de crue*	40 m³/s	64,8 m³/s	81,3 m³/s	97 m³/s	117 m³/s

2.2.6. L'hydrogéologie

Masses d'eau souterraine du SDAGE et leurs entités :

- Socle Cévenol dans le BV de l'Hérault (FRDG601)
- Socle Cévenol BV des Gardons et du Vidourle (FRDG602) / Formations cristallines et métamorphiques (schistes, granites) du bassin versant des Gardons (607A4)

Le socle cévenol est globalement peu perméable. Les aquifères sont libres et se développent globalement en milieu poreux.

Une pollution à l'arsenic et au plomb peut être signalée liée au fond géochimique de la ressource (vallée de l'Hérault et bassin versant du Gardon de Saint-Jean).

Le SAGE des Gardons indique que le socle cévenol du bassin des Gardons est sensible à la sécheresse et aux pollutions.

Masse d'eau	Superficie	Type	Caractéristique	Recharge	Vulnérabilité	Intérêt écologique	Intérêt économique	Pressions
(FRDG601) Socle Cévenol dans le BV de l'Hérault	229,52 km² tout à l'affleurement	socle	Libre seul	Pluie	Faible pour les aquifères fissurés (profondeur), plus forte pour les aquifères superficiels altérés, mais environnement peu agressif.	pas d'utilité directe, mais multiples mini aquifère apportant une activité locale et une diversité de végétation (paysage).	Ressource d'intérêt majeur locale pour AEP. Gestion de l'espace rural.	Prélèvements (AEP surtout) (faible)
(FRDG602) Socle Cévenol BV des Gardons et du Vidourle	658,47 km² tout à l'affleurement	socle	Libre seul	Pluie /cours d'eau (dont gardon de Sainte Croix et Gard de sa source au Gardon de Saint Jean	Importante dans les zones aquifère mais environnement peu agressif.	Indirect par le maintien des débits à l'étiage des rivières et des pratiques agricoles.	Ressource d'intérêt majeur locale pour AEP. Gestion de l'espace rural.	Prélèvements (AEP surtout) (faible)

Entité	Superficie	Profondeur eaux	Utilisation de la ressource	Recharge	Qualité	Vulnérabilité	Principale problématiques
Formation cristallines et métamorphiques (schistes, granites) du bassin versant des Gardons (607A4)*	287 km²	-	AEP presque exclusivement	Pluviométrie exclusivement	Eau faiblement minéralisée, présence fréquente d'arsenic et quelquefois d'antimoine..	Relativement vulnérable car la ressource est superficielle, mais environnement peu à très peu agressif.	Très faible débit des ouvrages.

* L'entité 607A4 est formée de 2 entités au niveau locales : 607A4A Schistes des Cévennes dans le BV des Gardons et 607A4B Granites des Cévennes dans le BV des Gardons.

2.2.7. Le SDAGE et autres documents de gestion de l'eau

SDAGE

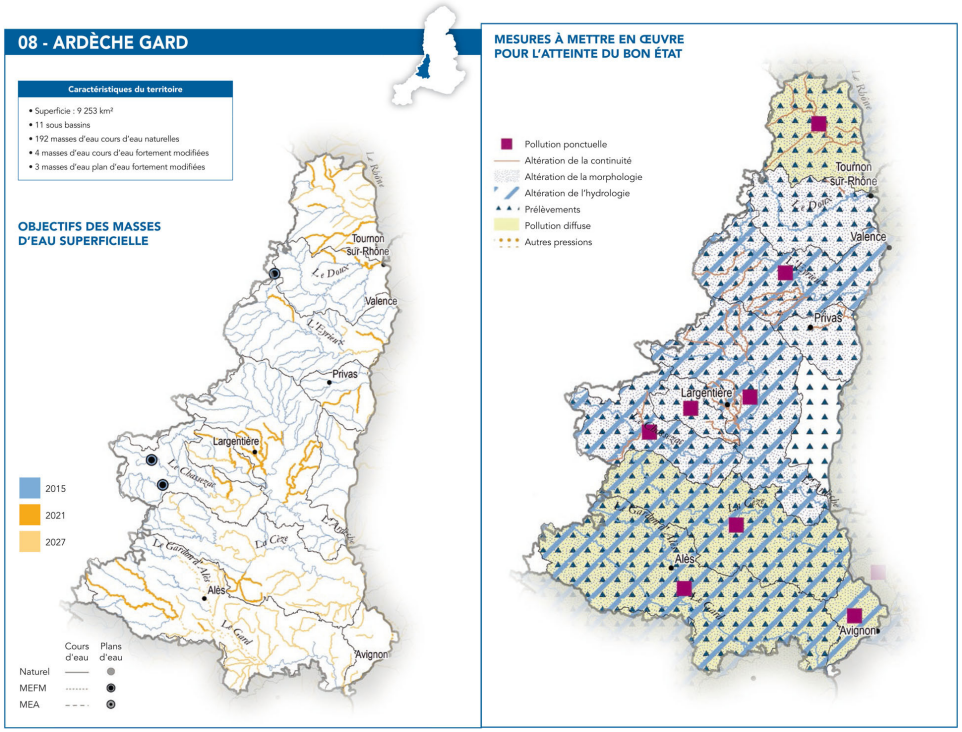
Le territoire intercommunal est concerné par les dispositions du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône-Méditerranée (SDAGE RM) approuvé par le Préfet. Le SDAGE définit une gestion équilibrée de la ressource en eau sur le bassin hydrographique Rhône- Méditerranée (Pyrénées-Orientales, Hérault, Gard, Aude et la partie Sud de la Lozère). En application de l'article 3 de la «Loi sur l'Eau» du 3 janvier 1992, cet instrument de planification possède une portée juridique :

- Il est opposable aux administrations de l'État, des collectivités locales, des établissements publics dont les décisions qui ont un impact dans le domaine de l'eau doivent être compatibles ou rendues compatibles avec ses orientations.
- Les autres décisions administratives intervenant hors du domaine de l'eau doivent prendre en compte les dispositions du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Le territoire de la commune est concerné par les dispositions du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux - SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021 approuvé le 21 décembre 2015. Cette nouvelle version du SDAGE a fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Les orientations fondamentales du projet de SDAGE 2016-2021 sont :

- S'adapter aux effets du changement climatique ;
- Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité ;
- Concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques ;
- Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement ;
- Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau ;
- Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé ;
- Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides ;
- Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir ;
- Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.



Programme de mesures dans le territoire Gard-Ardèche

Gardons - AG_14_08	
Mesures pour atteindre les objectifs de bon état	
Pression à traiter :	**Altération de la continuité**
MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)
Pression à traiter :	**Altération de la morphologie**
MIA0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques
MIA0203	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes
MIA0204	Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau
Pression à traiter :	**Altération de l'hydrologie**
RES0601	Réviser les débits réservés d'un cours d'eau dans le cadre strict de la réglementation
Pression à traiter :	**Pollution diffuse par les pesticides**
AGR0303	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire
AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)
COL0201	Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives
Pression à traiter :	**Pollution ponctuelle par les substances (hors pesticides)**
IND0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'industrie et de l'artisanat
IND0601	Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions des "sites et sols pollués" (essentiellement liées aux sites industriels)
IND0901	Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur
Pression à traiter :	**Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances**
ASS0401	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)
ASS0501	Equiper une STEP d'un traitement suffisant dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)
ASS0502	Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations >=2000 EH)
ASS0601	Supprimer le rejet des eaux d'épuration en période d'étiage et/ou déplacer le point de rejet
Pression à traiter :	**Prélèvements**
RES0201	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture
RES0202	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités
RES0301	Mettre en place un Organisme Unique de Gestion Collective en ZRE
RES0303	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau
Mesures spécifiques du registre des zones protégées	
Directive concernée : Qualité des eaux de baignade	
AGR0801	Réduire les pollutions ponctuelles par les fertilisants au-delà des exigences de la Directive nitrates
ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement
ASS0302	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)
ASS0801	Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif

Hérault - CO_17_08	
Mesures pour atteindre les objectifs de bon état	
Pression à traiter :	**Altération de la continuité**
MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)
Pression à traiter :	**Altération de la morphologie**
MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau
MIA0204	Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau
Pression à traiter :	**Altération de l'hydrologie**
RES0601	Réviser les débits réservés d'un cours d'eau dans le cadre strict de la réglementation
Pression à traiter :	**Pollution diffuse par les pesticides**
AGR0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions diffuses ou ponctuelles d'origine agricole
AGR0303	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire
AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)
AGR0503	Elaborer un plan d'action sur une seule AAC
AGR0802	Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles
Pression à traiter :	**Pollution ponctuelle par les substances (hors pesticides)**
IND0601	Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions des "sites et sols pollués" (essentiellement liées aux sites industriels)
Pression à traiter :	**Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances**
ASS0302	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)
ASS0402	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)
ASS0501	Equiper une STEP d'un traitement suffisant dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)
Pression à traiter :	**Prélèvements**
RES0201	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture
RES0202	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités
RES0303	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau
RES0801	Développer une gestion stratégique des ouvrages de mobilisation et de transfert d'eau
Mesures spécifiques du registre des zones protégées	
Directive concernée : Qualité des eaux de baignade	
MIA0901	Réaliser le profil de vulnérabilité d'une zone de baignade, d'une zone conchylicole ou de pêche à pied

Socle cévenol BV des Gardons et du Vidourle - FRDG602	
Mesures spécifiques du registre des zones protégées	
Directive concernée : Préservation de la biodiversité des sites NATURA 2000	
MIA0602	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide

Mesures pour les bassins versants du territoire (source SDAGE 2016-2021)

SAGE et contrat de milieu

Le **contrat de milieu Gardons** est attaché au SAGE du même nom pour la mise en oeuvre d'actions précises sur une courte durée. Ce contrat a été signé le 13 janvier 2010 pour la période 2010-2015 et est porté par le SMAGE des Gardons.

Les différentes actions sont réparties par volet :

A/ Gérer le risque inondation ;

B/ Assurer une gestion équilibrée de la ressouce en eau ;

C/ Gérer, préserver et restaurer les milieux aquatiques ;

D/ Assurer une gouvernance efficace et concertée.

Le **Plan Gardon** a été retenu par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, dans le cadre d'appel à projet pilote en termes de lutte contre le risque inondation. Une convention liant l'ensemble des partenaires a été signée au printemps 2004.

L'objectif du Plan Gardon est de mener des actions sur l'ensemble des problématiques du risque inondation :

- Amélioration des connaissances et renforcement de la conscience du risque par des actions de formation et d'information ;
- Amélioration de la surveillance des précipitations et des dispositifs de prévision et d'alerte ;
- Élaboration et amélioration des plans de prévention des risques d'inondation, et des mesures de réduction de la vulnérabilité des bâtiments et activités implantés en zone de risque ;
- Action de ralentissement des écoulements à l'amont des zones exposées ;
- Amélioration et développement des aménagements collectifs de protection localisés dans des lieux habités.

La première révision du **SAGE des Gardons**, approuvé en décembre 2015, a un nouveau périmètre (172 communes) et a intégré le PAGD (Plan d'Aménagement et Gestion Durable). La structure porteuse est le SMAGE des Gardons. Le SAGE a une portée réglementaire avec une vision de gestion et d'aménagement à une échéance de 10 à 20 ans.

La révision du SAGE a visé à poursuivre la dynamique du document initial et répondre aux défis de gestion de l'eau d'aujourd'hui et de demain : gestion du risque inondation, partage de la ressource, amélioration de la qualité des eaux, restauration des milieux aquatiques, anticipation du changement climatique.

Le bassin versant des Gardons totalise une superficie de 2014 km2. Il s'étend des Cévennes en Lozère jusqu'à la confluence avec le Rhône dans le Gard.

Les éléments suivants sont tirés du PAGD et de la déclaration environnementale.

Les grands enjeux suivants ont été définis à l'issus du diagnostic :

- La gestion quantitative : l'enjeu phare du SAGE. Le SAGE pose pour principe que l'équilibre entre les besoins et la ressource passe prioritairement par des prélèvements parcimonieux et une gestion rigoureuse avant la mobilisation de ressources supplémentaires, qu'il n'écarte pas pour autant. Des objectifs locaux pour satisfaire les besoins des milieux, ainsi que des règles de protection et de répartition doivent être définis localement afin de préserver les ressources.
- La prévention des inondations : une dynamique à conforter. La situation du bassin versant a suggéré une évolution progressive de l'aménagement vers la prévention du risque inondation.
- Enjeu qualité, améliorer la qualité des eaux : un enjeu majeur sur le territoire. La stratégie est également basée sur une politique d'amélioration des connaissances et de préservation de la ressource en eau potable, mais également sur une politique de lutte ambitieuse contre les pollutions dont l'objectif est de restaurer une eau de qualité pour les milieux et l'usage touristique.
- La préservation et la reconquête des milieux aquatiques : un enjeu majeur sur le territoire. La stratégie pour les milieux aquatiques est basée sur une politique de reconquête écologique et hydromorphologique des milieux, et repose également sur un principe de respect et de restauration de la continuité (écologique, sédimentaire, morphologique) du bassin dans l'objectif de préserver et restaurer les fonctionnalités des cours d'eau.
- Enjeu gouvernance, une assise indispensable : enjeu primordial et transversal au niveau du portage politique et opérationnel. Une gouvernance participative, efficace et dynamique est une des clefs de la concrétisation des objectifs du SAGE.

À partir des enjeux posés précédemment et de la proposition stratégique, le SAGE défini ainsi 5 grandes orientations qui répondent aux enjeux précédemment décrits.

- Orientation A : mettre en place une gestion quantitative équilibrée de la ressource dans le respect des usages et des milieux
- Orientation B : Poursuivre l'amélioration de la gestion du risque inondation
- Orientation C : Améliorer la qualité des eaux
- Orientation D : Préserver et reconquérir les milieux aquatiques
- Orientation E : Faciliter la mise en œuvre du SAGE en assurant une gouvernance efficace et concertée en interaction avec l'aménagement du territoire.

La Commission Locale de l'Eau a défini pour le SAGE des Gardons 1 règle dans son règlement : Éviter la dissémination des espèces invasives végétales des milieux aquatiques. Cette règle s'applique aux nouvelles IOTA (L ; R. 214-1 du code de l'environnement) et les nouvelles ICPE (L.511-1 et suivant du code de l'environnement).

Le territoire intercommunal appartient au sous-bassin «Gardon de Saint-Jean et Mialet (source à Générargues). Pour chaque orientation les enjeux spécifiques du territoire sont :

A/ Cévennes : prioritaire pour la mise en place de plan de gestion locaux de la ressource en eau et une meilleure identification des prélèvements.

A/ Gardon de Sainte-Croix : station de Gabriac (pont des Ravagers) prioritaire pour la fiabilisation à l'étiage.

A/ Socle cévenol : Définition d'un niveau piézométrique en référence (priorité 3).

C/ Gardon de Saint-Germain : réservoir biologique, secteurs à forte valeur écologique, priorités pour les actions sur l'eutrophisation.

C/ Gard de sa source au Gardon de Saint-Jean : secteurs à forte valeur écologique, masse d'eau en état moyen ou mauvais (2009, mais bon état sur les stations de suivi depuis 2010), priorités pour les actions sur l'eutrophisation.

C/ Gardon de Saint-Croix : secteur à enjeux baignade, étude et si nécessaire équipements des stations d'épurations pour respecter l'objectif baignade. Zone à enjeux eutrophisation. Points de baignade - les stations d'épuration situées à proximité (amont) sont équipées d'un traitement spécifique.

C/ Gardon de Saint-Jean : zone à enjeux eutrophisation.

D/ Gardon de Saint-Croix : Gestion des espèces invasives - suppression de la renouée du Japon (gestion sur Sainte-Croix et Moissac-Vallée-Française). Zone d'actions prioritaires pour l'anguille.

D/ Gardon de Saint-Martin : zone d'actions prioritaires pour l'anguille.

D/ Gardon de Saint-Jean : Continuité écologique - Priorité 1 pour une étude sur la gestion différenciée des seuils, gestion des espèces invasives - Réduction de densité et contrôle des fronts de colonisation de la renouée du Japon, zone d'actions prioritaires pour l'anguille.

> Enjeux de la gestion de l'eau:

- Gestion quantitative équilibrée de la ressource et respect des usages et des milieux (prioritaire dans les Cévennes).
- Améliorer la qualité des eaux (enjeux eutrophisation notamment).
- Gérer risque inondation particulièrement fort autour des Gardons.
- Préservation des milieux aquatiques, leurs milieux connexes et leur fonctionnements.
  NB : éviter la dissémination des espèces invasives végétales des milieux aquatiques.
- S'adapter aux effets du changement climatique sur l'eau.

> Synthèse du contexte physique :

Constat

Risques, ressources, caractéristiques habitat local, inventaire géol régional

> Enjeux :

Anticiper les effets du changement climatique.

> Pistes :

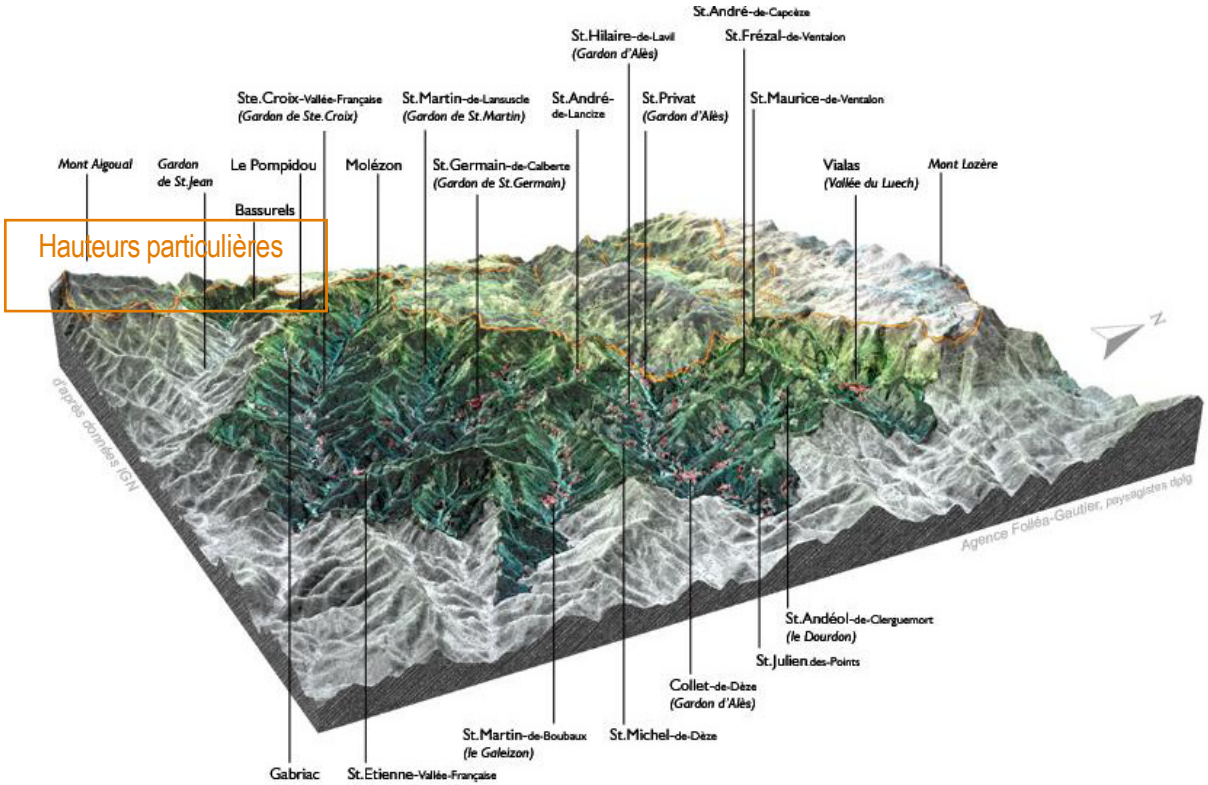
- Orienter (si la topographie le permet) les nouvelles habitations selon l'exposition au vent, à la pluie et au soleil dans un but d'économie d'énergie par utilisation direct de la ressource ou au contraire en se protégeant des sources de froid l'hiver et de chaleur l'été (bioclimatisme). L'observation des modes de constructions anciennes (emplacement, organisation, matériaux) apporte également des informations sur ce principe de bioclimatisme.
- Envisager la récupération des eaux de pluies dans un but d'économiser la ressource en eau (eau potable ou eau naturelle – cours d'eau, retenue).

2.3. Le paysage

2.3.1. Les entités paysagères

Dans le grand ensemble paysager des Cévennes Lozériennes défini dans l'Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon, onze unités de paysages s'y distinguent.

Le territoire de la Cévenne des Hauts Gardons appartient au grand ensemble paysager des « Cévennes des serres et des valats », excepté le nord qui englobe partiellement les communes de Bassurels et de Pompidou. En effet, cette partie concerne l'ensemble paysager des avants-causses et des vallées intérieures en transition avec les massifs (La can de l'Hospitalet), celui du plan de Fontmort ainsi que celui du Mont-Aigoual. (Cf. : page suivante).



Bloc diagramme de l'unité paysagère des «Cévennes des serres et des valats» - Source : Atlas du paysage du Languedoc-Roussillon

Les unités paysagères de l'Atlas des paysages du Languedoc Roussillon[1]

Le territoire de la Cévenne des Hauts Gardons est concerné par quatre entités paysagères définies dans l'Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon :

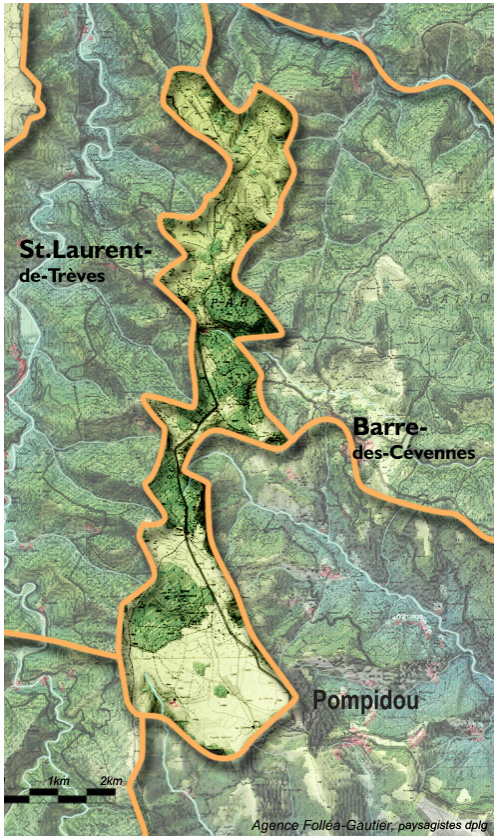
- La Can de l'Hospitalet
- Le Mont-Aigoual
- La Can de Barre et le plan de Fontmort
- Les Cévennes des serres et des valats

La Can de l'Hospitalet

La can de l'Hospitalet est un étroit plateau suspendu entre les serres et les valats cévenols à l'est et la vallée du Tarnon et ses affluents à l'ouest. Avec la can des Bondons plus au nord, il forme la frange Est ultime des dépôts calcaires du Secondaire qui coiffent encore les vieux schistes des Cévennes. Il s'allonge sur 12 kilomètres pour seulement 1500 mètres de largeur en moyenne.

Communes concernées: Le Pompidou et Bassurels

1. Source : Atlas des paysages du Languedoc Roussillon



> Valeurs paysagères

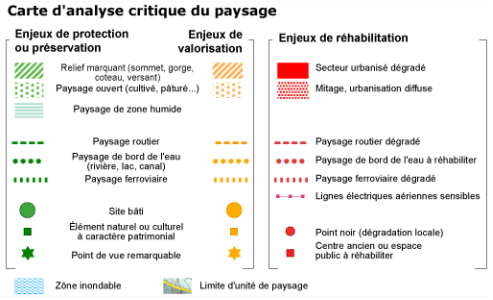
- «Une île suspendue dans le ciel»
- Un paysage de mini-causse

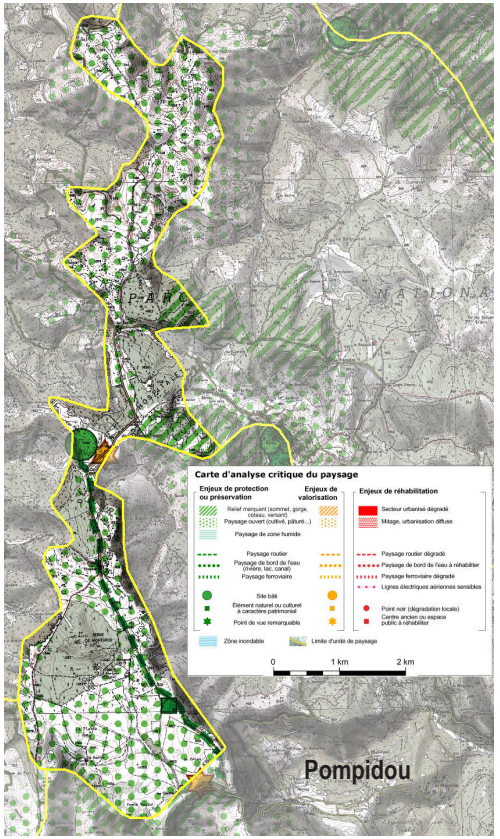
> Enjeux de protection/préservation

- Les espaces ouverts : gestion

> Enjeux de valorisation/création

- Les accès/sorties de la can : maîtrise paysagère des abords des routes, mises en scène
- Les cheminements : aménagements de chemins du tour de la can, mise en valeur des vues, ...



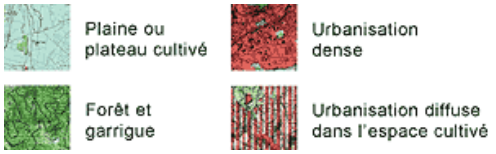


Le Mont-Aigoual

Culminant à 1 575 m d'altitude, il forme le plus haut massif des Cévennes avec le mont Lozère. Egalement formé de granite, il est moins étendu, mais dessine des pentes plus spectaculaires, irrégulières, raides, enracinées sur les serres cévenoles et descendant jusqu'au fond des valats creusés par les rivières, 1000 m en contrebas.

D'une part au nord, ces pentes chaotiques et complexes dévalent longuement jusqu'à la Jonte et au ruisseau de Fraissinet, buttant sur le mur du Causse Méjean. Meyrueis se niche au bord de la Jonte, au point de rencontre des causses Méjean et Noir avec les pentes basses de l'Aigoual. (Lozère). Le col de Perjuret forme un isthme étroit qui relie le bas des pentes de l'Aigoual au causse Méjean (Lozère). D'autre part, à l'est enfin, les pentes de l'Aigoual sont rapidement relayées par les serres de la Vallée Borgne (Gard).

Commune concernée : Bassurels





> Valeurs paysagères

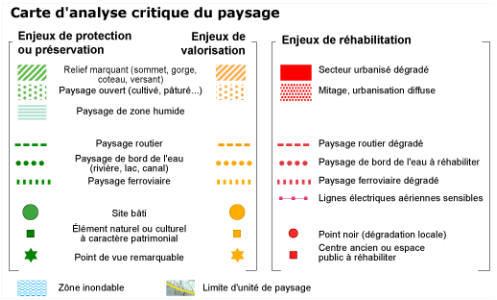
- Un balcon spectaculaire sur le grand paysage, à caractère scientifique et touristique
- Des pentes complexes générant des paysages contrastés selon les versants
- De belles forêts largement dominantes, issues d'une remarquable politique de reboisement
- Une place aujourd'hui précieuse pour les troupeaux
- Un secteur presque exempt de bâti

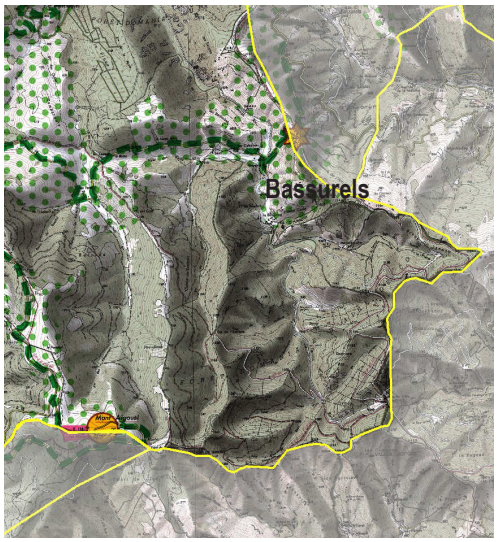
> Enjeux de protection/préservation

- Les espaces ouverts : préservation par encouragement à la gestion, au pâturage maîtrisée, aux prairies de fauche, ...
- Les forêts : poursuite des efforts de diversification des essences, de la pratique des futaies jardinées

> Enjeux de valorisation/création

- La RD 986 (Gard) : recréation d'ouvertures visuelles à travers le manteau boisé de châtaigniers





La Can de Barre et le plan de Fontmort

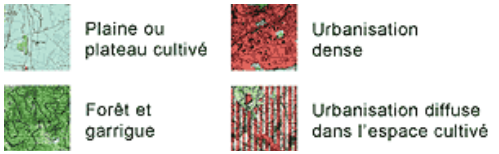
Le Plan de Fontmort, comme son nom l'indique, est un replat, étiré sur une dizaine de kilomètres entre la Can de l'Hospitalet à l'ouest et le mont Mars à l'est, sont point culminant, à 1162 m d'altitude.

À l'ouest, le village de Barre-des-Cévennes s'appuie sur ses flancs et domine l'énorme trouée de la Vallée Française qui s'allonge au sud. Outre le Gardon de Sainte-Croix, ceux du Trabassac et de la Devèze, de Saint-Martin et de Saint-Germain, prennent également leurs sources dans ses flancs au sud.

Communes concernées : Molezon et Saint-Martin-de-Lansuscle

> Valeurs paysagères

- Une morphologie très originale
- Des ambiances d'alpages plus ou moins boisés

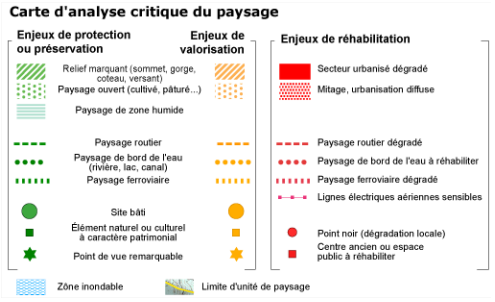


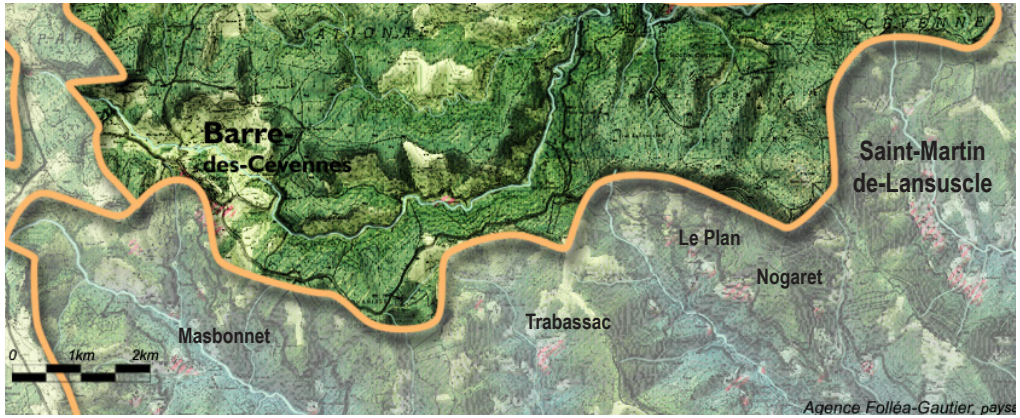
> Enjeux de protection/préservation

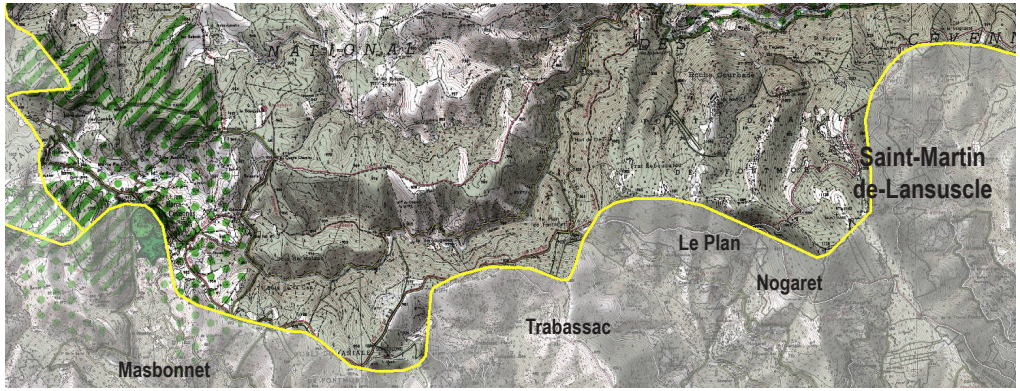
- Les espaces ouverts et les vues : préservation et gestion par la fauche et le pâturage
- Le petit patrimoine des murs, des ponts, ... : recensement et protection
- Les haies et les arbres isolés : recensement, cartographie, protection et gestion

> Enjeux de valorisation/création

- Les peuplements forestiers : développement de la diversification des essences en mélange ; arrêt de la sylviculture de massifs résineux monospécifiques et exempts de feuillus







Les Cévennes des serres et des valats

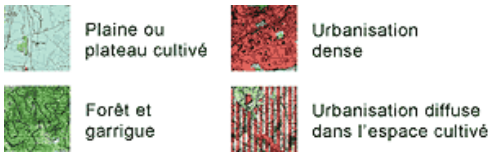
Les Cévennes des serres et des valats sont celles des grandes vallées cévenoles (les valats) profondément taillées en V dans les schistes et séparées les unes des autres par des crêtes étroites, voire acérées (les serres).

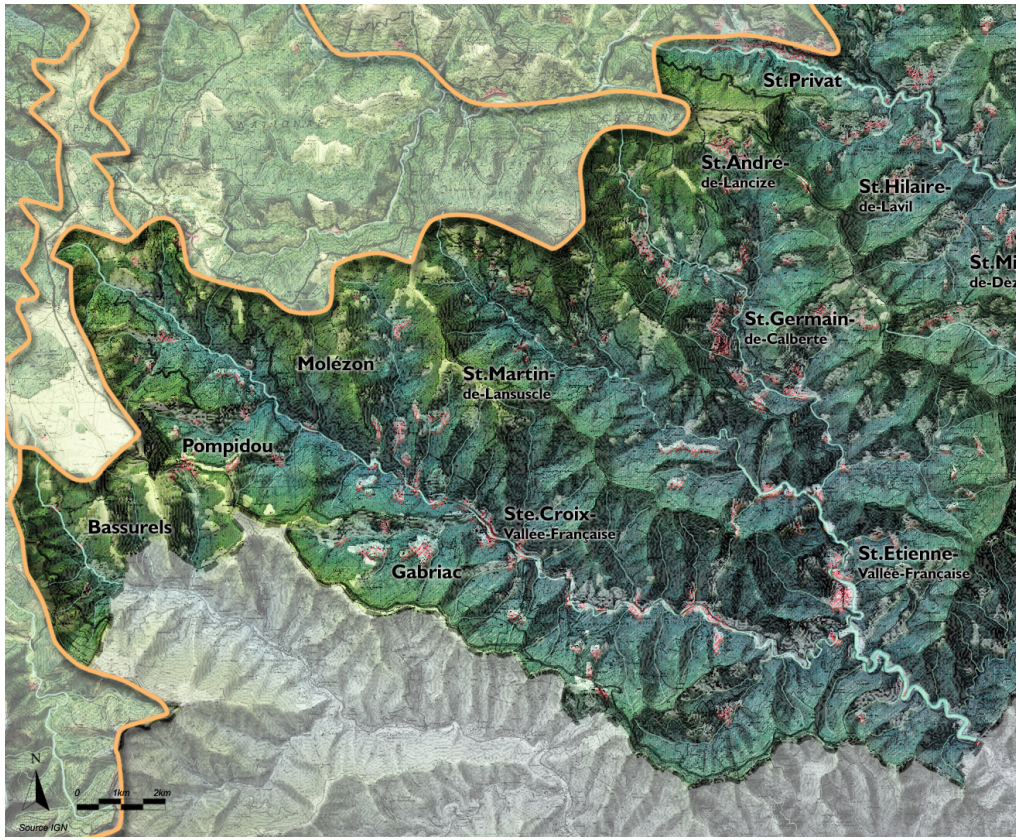
Ces vallées prennent naissance à l'amont dans des hauts sommets Cévenols : Aigoual, Mont Lozère, Mont Bougès, Lingas, mais aussi dans les flancs de la can de l'Hospitalet et du Plan de Fontmort, et de la cham du Bleymard pour l'Altier. Elles se prolongent largement dans le département du Gard à l'aval, où elles débouchent dans la plaine d'Alès, allongée au pied des Cévennes de Saint-Ambroix à Anduze, et jusqu'aux reliefs calcaires qui cernent Ganges et le Vigan plus au sud. En Lozère, il s'agit essentiellement de huit vallées, toutes orientées nord-ouest/sud-est dont :

- la vallée amont du Gardon de Saint-Jean (village de Bassurels) entre l'Aigoual et la can de l'Hospitalet ;
- la Vallée Française (Gardon de Sainte-Croix), qui prend naissance dans les flancs de la can de l'Hospitalet, entre la Corniche des Cévennes et le plan de Fontmort (Barre-des-Cévennes), et qui se prolonge par le Gardon de Mialet ;
- le Gardon de Saint-Martin-de-Lansuscle, qui prend sa source dans les flancs du plan de Fontmort ;

Chacune de ces vallées constitue un monde en soi, et mériterait, à une échelle fine, de constituer une unité de paysage propre. Pour autant, à l'échelle de l'atlas régional, elles se rassemblent toutes autour de traits de caractères communs qui en font une incontestable unité d'ensemble. Elles forment « la Cévenne des Cévennes », pour reprendre l'expression d'A. Chamson. Et les enjeux qui les concernent sont également valables pour chacune d'elles.

Communes concernées : Moissac-Vallée-Française, Saint-Étienne-Vallée-Française, Gabriac, Molezon, Le Pompidou, Sainte-Croix-Vallée-Française, Saint-Martin-de-Lansuscle et Bassurels.





> Valeurs paysagères

- Des vallées profondes taillées en V
- Une tempête de crêtes, vue depuis les sommets
- Un couvert forestier quasiment total mais diversifié
- Des roches schisteuses révélées par l'habitat et les ouvrages
- Des pentes sculptées par le travail l'homme qui disparaissent peu à peu
- Les fermes : des taches de lumière dans la toison vert sombre des pentes
- Des ouvrages d'art qui magnifient le paysage
- Un patrimoine industriel qui parle de l'histoire des Cévenols

> Enjeux de protection/préservation

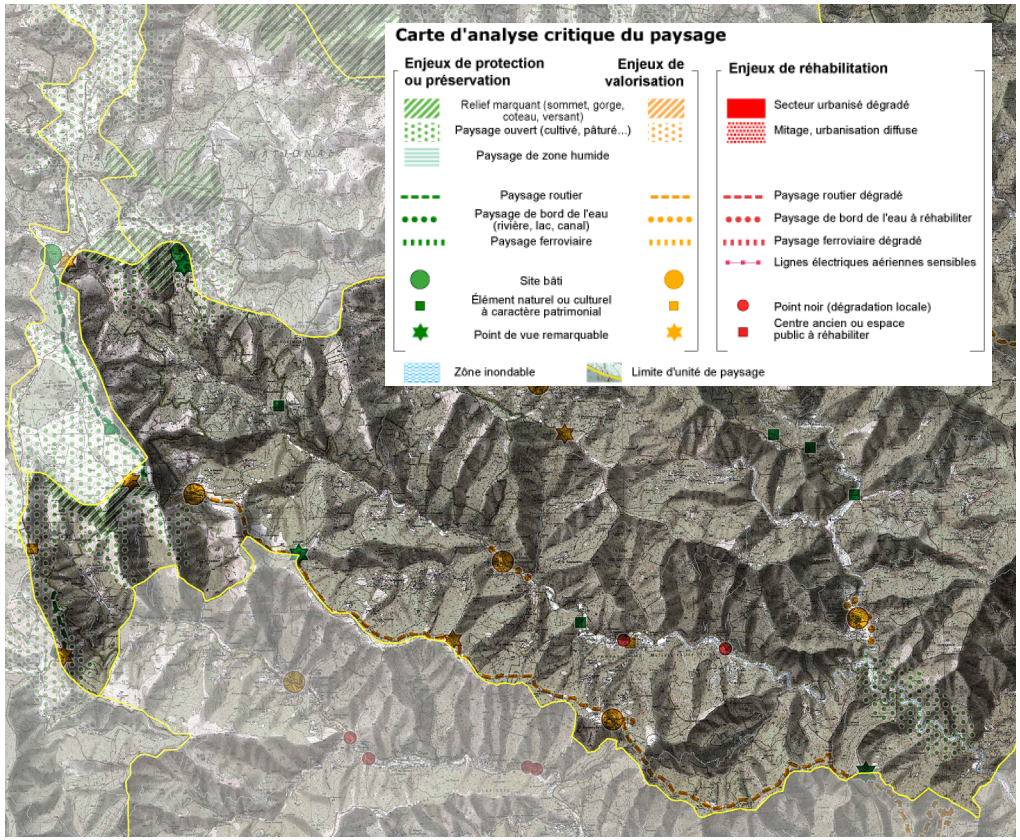
- Les espaces ouverts des fonds de vallées : protection contre la fermeture par les arbres et les maisons. Les espaces ouverts des serres, qui ouvrent des vues dominantes sur le grand paysage : préservation et gestion, gestion des chemins qui permettent des parcourir
- Le patrimoine des routes et des ponts : préservation et pérennisation au travers des travaux.
- Le patrimoine des petits jardins et terrasses associés aux villages : préservation et mise en valeur.

> Enjeux de valorisation/création

- Les bords des routes : création de fenêtres et percées visuelles depuis les routes
- L'architecture des bords de l'eau dans les villages : mise en valeur
- Les bords des rivières : préservation et gestion des ripisylves et des espaces ouverts d'accompagnement, maîtrise qualitative de l'accueil du public

> Enjeux de réhabilitaion/requalification

- Les pentes en terrasses les plus présentes dans le paysage, notamment aux abords des villages : gestion, entretien des structures et des espaces ouverts, reconquêtes
- L'architecture des villages : amélioration de l'habitat, réhabilitation du bâti et des espaces publics
- Les entrées de villages : requalification des espaces dégradés ou banalisés

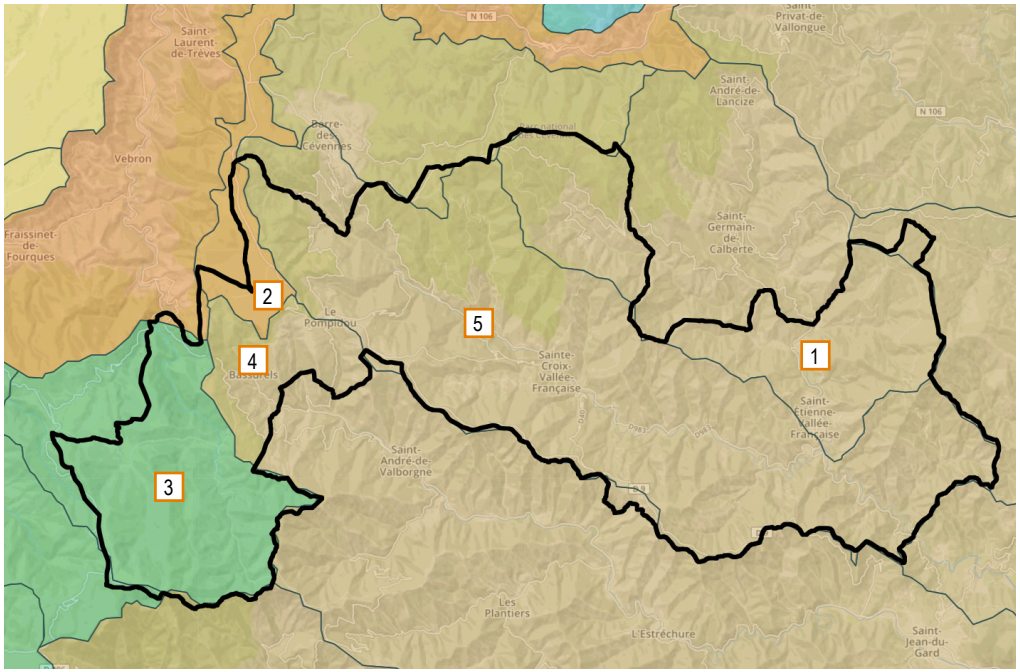


Les unités paysagères de l'Atlas des paysages du Parc national des Cévennes

Le territoire de la Cévenne des Hauts Gardons est aussi concerné par cinq unités paysagères définies dans l'Atlas des paysages du Parc national des Cévennes :

1. «Les vallées de Saint-Germain et de Saint-Martin»
2. «Les cans Noire, de Tardonnenche, Ferrières et l'Hospitalet»
3. «Les sommets et le flanc nord de l'Aigoual»
4. «La vallée Borgne et le Gardon de Saint-Jean»
5. «La Vallée Française»

NB : les 3 principaux ensembles paysagers de l'Atlas des paysages du Parc national des Cévennes qui concernent le territoire de la Cévenne des Hauts Gardons sont similaires aux unités paysagères définies dans les pages précédentes.



Les grands ensembles paysagers et unités paysagères de l'Atlas du Parc national des Cévennes - Source : Atlas des paysages du Parc national des Cévennes

Cévennes des Serres et des valats

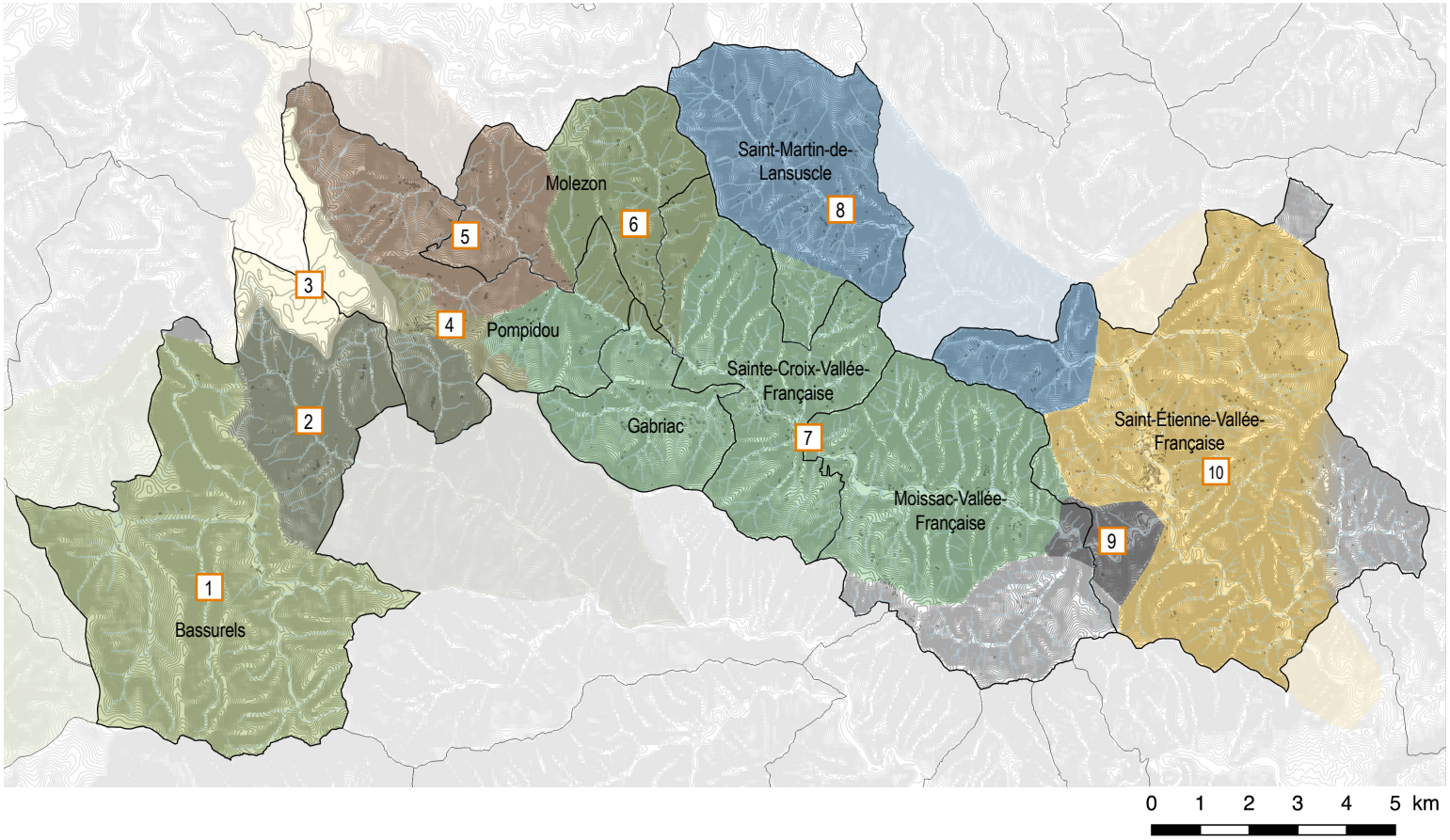
Avants-causses et des vallées intérieures en transition avec les massifs

Le Mont Aigoual et le plateau du Lingas

Les sous-unités paysagères

Il est possible de distinguer 10 entités paysagères dans le territoire de la Cévenne des Hauts Gardons :

1. « Flanc sauvage nord de l'Aigoual »
2. « Amorce de la vallée Borgne »
3. « Petit plateau calcaire, la Can de l'Hospitalet»
4. « Paysage de bocages du Pompidou »
5. « Amorce sauvage de la vallée française »
6. « Versant de Trabassac »
7. « Cœur de la vallée française »
8. « Petite vallée du Gardon Saint-Martin »
9. « Couloir schisteux creusé »
10. « Paysage à aspect méditerranéen »





Elargissement favorable à l'implantation humaine de la vallée du Brion à son intersection avec la vallée du Tarnon - Les Cabanes, Bassurels - Source : Atlas des paysages du Parc national des Cévennes

1. Flanc sauvage nord de l'Aigoual

Contrairement au versant sud très abrupt de l'aigoual, les pentes du versant nord sont modérées et modelées par une très ancienne érosion. Ce contraste s'explique par la fracturation tectonique de la faille de Valleraugue. Sur cette terre de sylviculture, des pelouses sommitales, landes de bruyères, de fougères ou de genêts et quelques rares hameaux et de fermes isolées sont visibles.

Commune concernée : Bassurels.



Achèvement du système de vallées sur des hauteurs particulières - Château de l'Hon, Bassurels

2. Amorce de la vallée Borgne

La vallée Borgne débute sous les pentes de l'Aigoual et s'achève sur le secteur d'Anduze. C'est un ensemble très ramifié de profonds valats entaillés dans les schistes. La rivière du Gardon Saint-Jean charrie la roche granitique du Mont-Aigoual, créant ainsi une alternance de petits fonds agricoles, sur les dépôts, et de couloirs rocheux. La surface forestière y est omniprésente et est principalement composée de châtaigniers.

Communes concernées : Bassurels, Le Pompidou.



Pâturage dans des espaces en voie de colonisation par les pins noirs - Can de l'Hospitalet - Source : Atlas des paysages du Parc national des Cévennes

3. Petit plateau calcaire, la Can de l'Hospitalet

Entre le Mont-Lozère et l'Aigoual, la Can de l'Hospitalet appartient à un ensemble de cans (Cans noires, Tardonnenche, Ferrières) qui forme un plateau dolomitique kartisque, fine bande d'avant causses calcaire délimitée par des bordures escarpées. C'est un paysage agro-pastoral de type caussenard avec une alternance de boisements de pins noirs. Les bâtiments y sont généralement en calcaire et s'organisent en longs parallélépipèdes d'une part et d'autre de la draille.

Communes concernées : Bassurels, Le Pompidou.



Paysage de bocage - Le Pompidou - Source : Google street

4. Paysage de bocages du Pompidou

Sur le col qui débute depuis la Can de l'Hospitalet, on trouve un paysage de champs délimités par des haies bocagères. Des vues sur la vallée du Gardon Sainte-Croix et sur la vallée du Gardon Saint-Jean y sont possibles.

Commune concernée : Le Pompidou.



Vue sur la Vallée du Gardon-Sainte-Croix depuis la Can de l'Hospitalet - Source : Atlas des paysages du Parc national des Cévennes

5. Amorce sauvage de la vallée française

Cette amorce de la vallée du Gardon Sainte-Croix est encadrée, au nord-est, par la Can Noire et au Sud-Est, par la Can de l'Hospitalet. Les vues sont ouvertes, nombreuses et lointaines.

Communes concernées : Le Pompidou, Molezon.



Implantation du bâti dans le valat du Trabassac, à l'adret - Trabassac - Source : Atlas des paysages du Parc national des Cévennes

6. Versant de Trabassac

Ce versant est façonné par le valat du Trabassac, très encaissé, les schistes y affleurent. Il est couvert de châtaigneraies et ponctué de quelques hameaux tandis que la tête du bassin versant est couverte de landes à bruyère.

Communes concernées : Molezon, le Pompidou, Gabriac, Sainte-Croix-Vallée-Française.



Vue sur la Vallée du Gardon-Sainte-Croix - Source : Atlas des paysages du Parc national des Cévennes

7. Cœur de la vallée française

Les pentes boisées qui illustrent la fermeture du paysage depuis la fin de l'ancienne économie agricole, se traduisant notamment par l'abandon de systèmes de terrasses et de châtaigneraies, sont trouées de quelques clairières de hameaux et de mas isolés. En fond de vallée, les cordons de prairies sont nettement visibles.

Communes concernées : Gabriac, Pompidou, Moissac-Vallée-Française, Saint-Martin-de-Lansuscle et Sainte-Croix-Vallé-Française.



Vue sur Saint-Martin-de-Lansuscle et la vallée du Gardon Saint-Martin - Source : Atlas des paysages du Parc national des Cévennes

8. Petite vallée du Gardon Saint-Martin

La petite vallée du Gardon Saint-Martin, avec ses pentes de châtaigneraies ponctuées de hameaux, forme un secteur très typé des Cévennes schisteuses. Les étagements de terrasses autour des sites habités, ainsi que les paysages ouverts dans la vallée, constituent des points remarquables, en clairières dans la grande surface boisée.

Communes concernées : Saint-Martin-de-Lansuscle et Saint-Étienne-Vallée Française.



Méandre du Gardon Saine-Croix dans les schistes - Source : Atlas des paysages du Parc national des Cévennes



Sainte-Étienne-Vallée-Française - Source : Google Street View

9. Couloir schisteux creusé

La rivière s'encaisse plus profondément et se tord entre les parois schisteuses. Un linéaire de minces prairies, des plages de galets déployées dans l'intérieur des méandres et des cordons de ripisylve accompagnent la rivière.

Communes concernées : Moissac-Vallée-Française, Saint-Etienne-Vallée-Française.

10. Paysage à aspect méditerranéen aux pentes rocheuses douces

Il s'agit d'une transition progressive entre le paysage du coeur de la vallée française et le paysage à ambiance méditerranéenne. Après la confluence du Gardon de Sainte-Croix, du Gardon de Saint-Martin et du Gardon de Mialet, le paysage plus sec, on remarque présence de chênes verts ou de pins martimes qui ont colonisé les anciens vergers, habitations couvertes de toitures en tuile d'argile.

Commune concernée : Saint-Etienne-Vallée-Française

> Enjeux paysagers :

- Maintien des paysages ouverts des plateaux, cols et crêtes qui offrent des vues lointaines sur les vallées et permettent la perception et la mise en valeur des sites bâtis ainsi que la diversité des paysages de ces vallées très boisées
- Protection des espaces ouverts en fond de vallée et maintien de la continuité de cette ouverture sur tout le cours des secteurs agricoles des fonds de vallée.
- Réouverture de points de vue depuis les voies de circulation
- Les châtaigneraies renforcant l'identité cévenole mériteraient d'être mises en valeur, notamment pour les principaux vergers situés aux abords des lieux bâtis et en bordure des voies.

- Les implantations des nouvelles constructions devraient tenir compte du contexte exceptionnel de ces paysages. Une bonne gestion de la constructibilité autour des sites bâtis serait indispensable pour préserver l'intégrité de leur caractère dans leur environnement rural original.
- Préservation des paysages uniques des plateaux, cols et crêtes par le soutien du pastoralisme extensif et l'accompagnement des élevages respectueux des paysages et de l'environnement.
- Protection du riche patrimoine géologique et maintien d'habitats caractéristiques et de leur cortège faunistique et floristique des cans.

2.3.2. Les enjeux issus de l'Atlas des paysages

Six grands enjeux issus de l'Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon sur les paysages de la Lozère sont à prendre en compte :

1. La gestion par l'élevage des grands espaces ouverts

Pour produire un paysage non seulement ouvert mais de qualité, au moins cinq objectifs méritent d'être recherchés :

- préserver ou recréer des structures paysagères qui agrémentent l'espace et renforcent la l'identité du territoire : murs, arbres isolés, haies, chaos rocheux, … ;
- préserver des milieux spécifiques à fort intérêt environnemental (comme les zones humides par exemple) ;
- permettre une circulation maîtrisée et raisonnée des promeneurs à travers les exploitations : chemins pédestres, équestres, vélos, … ;
- produire un bâti agricole de qualité en terme d'implantation, de formes architecturales, de matériaux, de couleurs, d'environnement ;
- développer l'accueil par l'agri-tourisme.

Sur ces grands espaces, d'autres actions doivent être portées par les acteurs de l'aménagement, hors du champ de l'agriculture : la protection et la réhabilitation du patrimoine bâti, la requalification des espaces publics des villages, la maîtrise qualitative de l'accueil du public (stationnements des sites touristiques , bords des routes.), ...

2. L'inventaire, la protection, la gestion . et l'invention du «petit» patrimoine

Nécessité d'identifier le petit patrimoine

Alors que le patrimoine naturel des espèces floristiques et faunistiques fait l'objet d'inventaires précis, qui se traduisent par des ZNIEFF, voire par des cartographies à l'échelle de la parcelle dans le cas de Natura 2000, le petit patrimoine de paysage est généralement ignoré car non apparent dans les documents d'aménagement. Les cartes laissent en blanc des espaces pourtant riches de nombreux éléments qui construisent le paysage : pas de représentation des terrasses, des murs, des arbres isolés, des haies, etc sur les plans d'urbanisme, sur les cadastres, sur les cartes IGN.

Par exemple, l'hêtre isolé sur la can de l'Hospitalet n'existe ni dans les cartes, ni dans les documents d'urbanisme, d'aménagement, ou de protections alors que c'est un « monument » naturel remarquable.

La reconnaissance de ce petit patrimoine passe par son inventaire et sa représentation (cartographique ou photographique par exemple) Cette identification est la première mesure de reconnaissance du petit patrimoine. Il peut alors être pris en compte pour nourrir les projets agricoles (remembrements, travaux agricoles, .), les projet d'urbanisme (documents d'urbanisme, projets d'urbanisation de logements, d'activités, .), les projets d'implantations d'équipements, les projets d'infrastructures.

3. La diversification de la forêt

Les paysages forestiers souffrent parfois de logiques monospécifiques de résineux plantés à grande échelle, peu favorables à la biodiversité et à l'agrément du paysage, pauvres biologiquement et austères. La qualité des paysages forestiers passe par la capacité que l'on aura à diversifier la forêt, voire, en certains cas, à conduire les peuplements en futaies jardinées.

4. La qualité des lieux de vie, de circulation et d'accueil

La Lozère offre des paysages rudes : c'est vrai pour les habitants qui affrontent des hivers longs, mais vrai aussi pour les visiteurs de l'été qui y pratiquent des activités sportives.

Dans un tel contexte, la qualité de l'accueil, et notamment des espaces publics, est particulièrement importante.

On retrouve des efforts lisibles de traitements d'espaces publics dans les villages proches de l'A75 mais beaucoup d'actions restent à mener dans ce sens. Les aires de campings offrent globalement des images de qualité

Les routes constituent des vecteurs évidents et essentiels de la découverte de la Lozère. A ce titre, les aménagements de leurs abords méritent d'être soignés, car ils constituent les premiers plans permanents sur les grands paysages : traitement soigné des bas-côtés, des murets de pierres, création d'aires d'arrêt de qualité.

5. La maîtrise paysagère de l'urbanisation

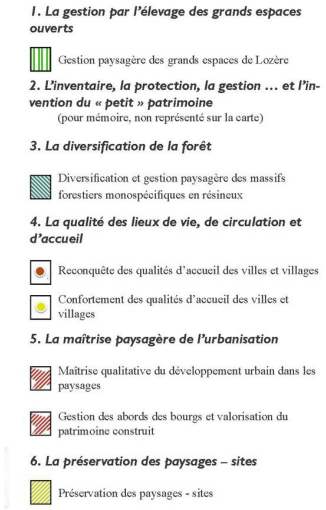
Des règles simples et efficaces manquent encore pour garantir la qualité de l'inscription de l'urbanisation sur ce territoire :

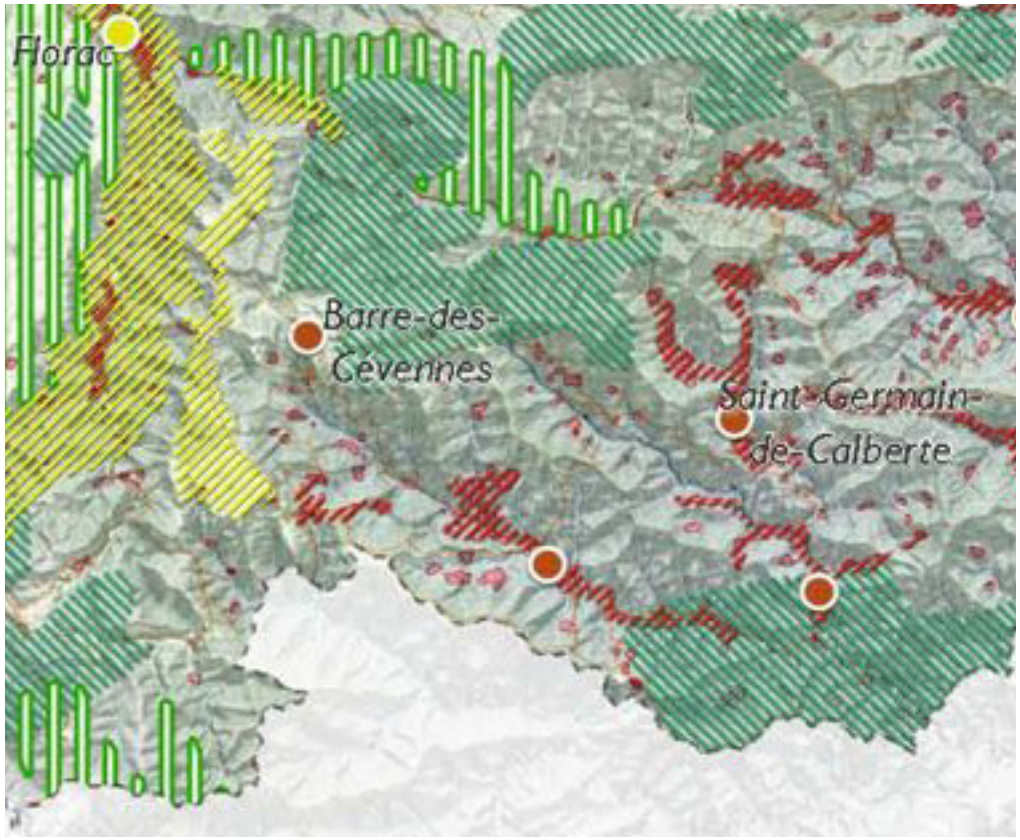
- préservation des vallons affluents contre l'urbanisation, en les considérant comme espaces de nature de proximité ;
- préservation des rebords hauts des vallons, espaces à vocation publique au moins visuellement ;
- inscription du bâti dans la trame bocagère préexistante,
- limitation de l'urbanisation sur une cote d'altitude définie, pour garantir l'inscription de la ville dans le site de la vallée ;
- diversification des quartiers (plus ou moins denses, plus ou moins arborés, .) pour éviter l'effet d'un lotissement géant uniforme ;
- maillage hiérarchisé, différencié, complet, lisible et agréable du réseau des voies ;
- arrêt de l'urbanisation linéaire liée aux grandes voies d'entrées de ville ;
- instauration d'espaces de respiration (coupures d'urbanisation) à l'échelle intercommunale ;

6. Préservation des «paysages-sites»

Des « paysages - sites » méritent des actions de préservations adaptées au cas par cas :

- les vallées entre Cévennes et Méjean : une « couture » pleine de surprises, dominée d'un côté par les contreforts calcaires spectaculaires du Méjean et de l'autre par les pentes schisteuses Cévenoles ;
- la can de l'Hospitalet : un miracle de platitude dans la tempête des pentes cévenoles, suspendu dans les airs.





2.4. Le contexte environnemental

2.4.1. Le profil régional environnemental

En révision du profil environnementale régional de 2006, le nouveau profil (2015) comprend un diagnostic actualisé de la situation de l'environnement et propose une série d'enjeux prioritaires thématiques et territoriaux, cadre de référence de l'évaluation environnementale.

C'est un outil qui a pour but d'avoir les connaissances pour agir au plan régional et local, pour mettre en cohérence les politiques publiques et contribuer à un développement durable.

Les 5 grands enjeux du territoire régional sont :

Un développement du territoire équilibré intégrant les enjeux socio-économiques et respectueux de l'identité régionale inscrite dans les paysages ;

- Enrayer l'étalement urbain et l'artificialisation du littoral et de la plaine,
- Préserver et valoriser les atouts paysagers,

Une très grande richesse écologique et paysagère attachée à des espaces naturels ou agricoles diversifiés et spécifiques à la région ;

- Poursuivre la protection des espèces et des habitats,
- Préserver les milieux littoraux et marins,
- Préserver les fonctionnalités écologiques des cours d'eau,
- Soutenir les activités agricoles et sylvicoles,
- Utilisation la trame verte et bleue pour l'aménagement du territoire,

Une gestion équilibrée des ressources en eau et une qualité adaptée aux usages ;

- Réduire les consommations d'eau,
- Garantir une bonne qualité sanitaire des eaux,

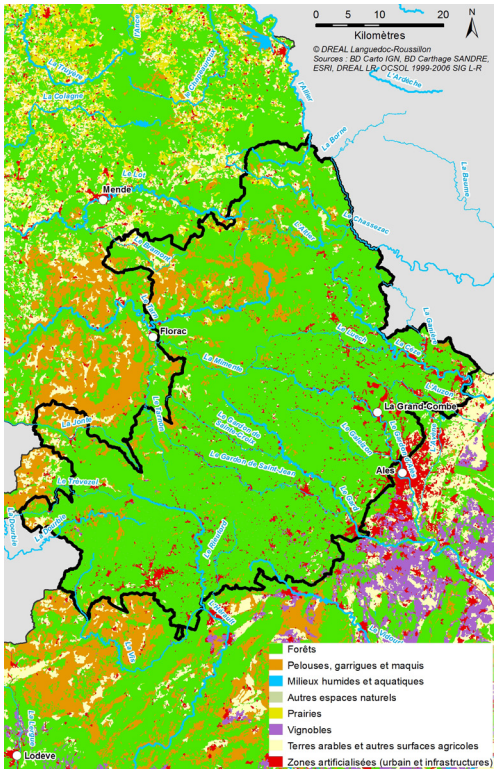
Une utilisation efficace et économe des ressources naturelles non renouvelables et un développement de l'utilisation des ressources renouvelables ;

- Mobiliser les acteurs,
- Valoriser le fort potentiel en énergies locales renouvelables,
- Contribuer à la transition vers l'économie circulaire,

La sécurité et la santé de tous, notamment face à une forte exposition aux risques naturels et aux effets du changement climatique ;

- Intégrer la prévention des aléas liés aux risques majeurs,
- Réduire l'exposition et la vulnérabilité aux risques naturels et technologiques,
- Développer l'acculturation des acteurs locaux et de la population.

Ces enjeux sont déclinés par département et plus précisément par entité paysagère. Le territoire incommunal de la Cévennes des Haut Gardons appartient à l'unité les Cévennes.



Entité Cévennes (source DREAL Occitanie)

Cadrage

130 communes
280 094 ha (10 % de la région)
79 907 habitants en 2010 (3 % de la région)

Occupation des sols

83 % forêt
8 % pelouses, garrigues, maquis
<1 % milieux humides et aquatiques
<1 % autres espaces naturels
<1 % prairies
<1 % vignobles
3 % terres arables et autres surfaces agricoles
5 % zones artificialisées

Paysage

Territoire offrant des paysages remarquables aux forts contrastes : des crêtes étroites (serres) aux vallées encaissées (valats).
Les hauts plateaux des monts Lozère, Aigoual et Bougès présentent des paysages dénudés, fortement influencés par l'agro-pastoralisme et les pratiques sylvicoles.
Les pentes cévenoles relient, sans transition, la plaine (plaine du fossé d'Alès) et la montagne.
La forêt constitue la couverture dominante de l'entité.
La quasi-totalité du grand ensemble paysager est comprise dans le Parc national des Cévennes, dans ses zones de coeur ou d'adhésion.

- Sites classés : 0,9 % (11 sites)
- Sites inscrits : 0,9 % (28 sites)

Ressources en eau

- 66 ME cours d'eau en bon état (sur 87)
- 0 ME plan d'eau en bon état (sur 2)
- aucune ME de transition sur le territoire
- aucune ME côtière sur le territoire
- 13 ME souterraines en bon état (sur 15)

- SAGE : 85 % (5 schémas en élaboration et 2 en révision)

Sols

Sites pollués BASOL :
- aucun site mis en sécurité et/ou devant faire l'objet d'un diagnostic
- aucun site en cours d'évaluation
- 4 sites en cours de travaux
- 1 site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage
- 1 site traité et libre de toute restriction

Risques naturels

Part des communes dotées d'au moins un PPR inondation :
- approuvé : 34 % (44 communes)
- prescrit : 31 % (40 communes)

Part des commmunes dotées d'au moins un PPR mouvement de terrain :
- approuvé : aucune
- prescrit : aucune

Part des commmunes dotées d'au moins un PPR feu de forêt :
- approuvé : aucune
- prescrit : aucune

Air, énergie et effets de serre

2 PCET (62 communes, 70 % de la population)

1 commune en zone sensible à la qualité de l'air (5 % de la population)

Risques technologiques

Sites SEVESO :
- aucun seuil haut
- aucun seuil bas

Consommation d'espace

Evolution de la tache urbaine entre 1999 et 2010 : +10 %
Evolution de la population entre 1999 et 2010 : +5 %

Milieux naturels

Valeur écologique particulièrement forte dans son ensemble, plus faible pour les espaces hors de l'aire d'adhésion du Parc (à l'est, au sud et au nord) :
- une forte naturalité des milieux
- un patrimoine naturel remarquable (nombreuses ZNIEFF) d'où découle une forte responsabilité patrimoniale
- une grande partie du territoire défini comme réservoir de biodiversité à l'échelle régionale (cœur du Parc national des Cévennes, classé en partie au patrimoine mondial par l'UNESCO en 2011, et 5 réserves biologiques comprises dans ce cœur de Parc)
- une faible fragmentation des grands ensembles naturels présents autour des monts Lozère, Bougès et Aigoual
- Parc national des Cévennes : grande richesse de plantes vasculaires, habitats naturels (hêtraies d'altitude, chênaies pubescentes sur sol acide, pineraies de Pin de Salzmann, prairies, cours d'eau, falaises, ...) et nombreuses espèces (Truites fario, Ecrevisses à pattes blanches, grands rapaces, chauves-souris, nombreux insectes saproxyliques, etc.) à forte valeur patrimoniale
- des pratiques agro-pastorales et sylvicoles participant au maintien des milieux ouverts et à la bonne fonctionnalité et diversité des forêts (espaces forestiers à vocation de gestion durable définis par la charte du Parc national)
- des forêts en progression, notamment du fait de la fermeture de milieux liés à la déprise agricole, favorables à la grande faune (loup et cervidés), et à la biodiversité pour celles maintenues en libre évolution
- des milieux aquatiques très présents et de nombreux cours d'eau (Lot, Gardons, Allier, etc.) trouvant leur source sur ce massif schisteux ou granitique situé en tête de bassins versants.

Une empreinte humaine de faible importance dans l'ensemble du territoire, à l'exception des espaces de vallées, de l'agglomération d'Alès et du Vigan :
- une densité démographique faible
- un territoire fortement attractif d'un point de vue touristique (Parc national des Cévennes), source potentielle de dérangement de la faune selon les pratiques exercées
- une fragmentation des massifs par les infrastructures de transports dans les vallées (N106 entre Alès et Mende en particulier)
- un étalement urbain globalement faible, mais forte croissance démographique et artificialisation au nord d'Alès. Un aménagement dégradant parfois certains éléments forts de l'identité patrimoniale du territoire, comme les clapas (amoncellements rocheux) ou les murets
- 2 ZDE déjà présentes et 2 ZDE en cours d'instruction dans le Gard, dans les zones à enjeux des plans nationaux d'actions de nombreuses espèces d'avifaune et de chiroptères
- des points de pollution ponctuelle des cours d 'eau (rejets de stations d'épuration par exemple)

- ZNIEFF : 81 % (102 ZNIEFF de type 1 et 26 ZNIEFF de type 2)
- ZICO : 28 % (5 sites)
- Sites Natura 2000 : 53 % (12 SIC, 6 ZPS et 5 ZSC)
- Protections fortes SCAP : 26 % (1 RNR, 1 APPB, 5 RB, 1 PNN - Coeur de parc)

Enjeu 1 : Un développement du territoire équilibré intégrant les enjeux socio-économiques et respectueux de l'identité régionale inscrite dans les paysages

Axes	Niveau d'enjeu	Justification
Enrayer l'étalement urbain et l'artificialisation du littoral et de la plaine, et maîtriser le mitage de l'espace rural de l'arrière-pays, tout en satisfaisant les besoins en logements pour tous et en intégrant la nécessité d'un développement économique	moyen	Localement au nord d'Alès, artificialisation corrélée à la forte croissance démographique
Préserver et valoriser les atouts paysagers dans les projets de territoire	moyen	Paysages emblématiques constitués de vastes pâturages et massifs forestiers ; une pression urbaine limitée mais un enjeu de maîtrise du mitage (crêtes, versants) et d'un développement linéaire le long des grands axes. Territoire fortement attractif pour le tourisme avec un enjeu de requalification / insertion d'aménagements pour l'accueil des touristes

Enjeu 2 : Une très grande richesse écologique et paysagère attachée à des espaces naturels ou agricoles diversifiés et spécifiques à la région

Axes	Niveau d'enjeu	Justification
Poursuivre la protection et développer la gestion des espèces et des habitats pour lesquels la région a une responsabilité particulièrement forte, notamment par l'amélioration de la connaissance	fort	Fort : nombreuses espèces endémiques, habitats naturels (dont Pin Salzman), et espèces (grands rapaces, chauves-souris, insectes saproxyliques…) à forte valeur patrimoniale
Préserver ou reconquérir les milieux littoraux (dont lagunaires) et marins	-	-
Préserver ou restaurer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau et des zones humides associées	faible	Densité très forte de chevelus de tête de bassin Rhône Méditerranée (sources Gard, Hérault, Céze, Ardèche) et Adour-Garonne (sources Tarn, Lot) Pressions (+) : pollutions diffuses agricoles et industrielles 75% des masses d'eau cours d'eau en bon état
Soutenir et valoriser les activités agricoles et sylvicoles, essentielles à la qualité écologique et paysagère de la région	fort	Enjeu de maintien de milieux (prairies) et paysages ouverts (déprise agricole)
Faire de la trame verte et bleue régionale une armature structurante de l'aménagement du territoire		**Enjeux de continuités écologiques :** Maintien des milieux ouverts prairiaux menacés par les conséquences d'une déprise agricole Maintien d'un équilibre agro-sylvo-cynégétique Maîtrise de l'étalement urbain autour d'Alès

Enjeu 3 : Une gestion équilibrée des ressources en eau et une qualité adaptée aux usages

Axes	Niveau d'enjeu	Justification
Réduire les consommations d'eau prioritairement par la maîtrise des besoins, la lutte contre le gaspillage, puis par l'optimisation de l'exploitation des ressources	fort	Concerné en totalité par des bassins versants prioritaires pour la gestion quantitative Demande modérée : activités agricoles peu exigeantes, faible densité de population
Garantir une qualité sanitaire des eaux compatibles avec des usages très exigeants	moyen	Risque contamination arsenic (roches granitiques) et bactério

Enjeu 4 : Une utilisation efficace et économe des ressources naturelles non renouvelables et un développement de l'utilisation des ressources renouvelables

Axes	Niveau d'enjeu	Justification
Mobiliser les acteurs pour un aménagement des territoires économes en énergie, garantissant la satisfaction des besoins et contribuant à atténuer le changement climatique	moyen	Enjeu moyen compte tenu de la dynamique démographique à la hausse et de la pression foncière au nord d'Alès

Enjeu 5 : La sécurité et la santé de tous, notamment face à une forte exposition aux risques naturels et aux effets du changement climatique

Axes	Niveau d'enjeu	Justification
Réduire l'exposition et la vulnérabilité aux risques naturels et technologiques, et favoriser la résilience	moyen	Enjeu moyen pour le risque inondation

2.4.2. La charte du Parc National des Cévennes

Le territoire se situe dans la zone coeur et l'aire optimale d'adhésion à la charte du parc national des Cévennes et dans les 3 zones de la Réserve de Biosphère qui l'accompagne (centrale, tampon, de transition).

Un Parc national a une vocation à la fois de protection du patrimoine et de la biodiversité, d'éducation des jeunes publics, et de mise en valeur de ce patrimoine à travers des activités humaines respectueuses de ces espaces naturels remarquables, et qui peuvent concourir au maintien du caractère du Parc.

Le nouveau décret de création du Parc national des Cévennes est paru fin 2009 et sa charte approuvée le 8 novembre 2013. Elle constitue un projet de territoire partagé qui fédère les engagements de chacun et traduit la solidarité écologique entre le cœur et l'aire d'adhésion. Elle définit pour l'aire d'adhésion, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement durable et indique les moyens à mettre en œuvre.

La Charte du Parc définit 8 axes stratégiques pour lesquels le PLU doit être compatible : orientation de protection, de mise en valeur et de développement durable de l'aire d'adhésion, et les objectifs de protection du patrimoine naturel, culturel et paysager du cœur.

- Faire vivre notre culture.
- Protéger la nature, le patrimoine et les paysages.
- Gérer et préserver l'eau et les milieux aquatiques.
- Vivre et habiter.
- Favoriser l'agriculture.
- Valoriser la forêt.
- Dynamiser le tourisme.
- Soutenir une chasse gestionnaire.

Les mesures s'appliquant au territoire sont :

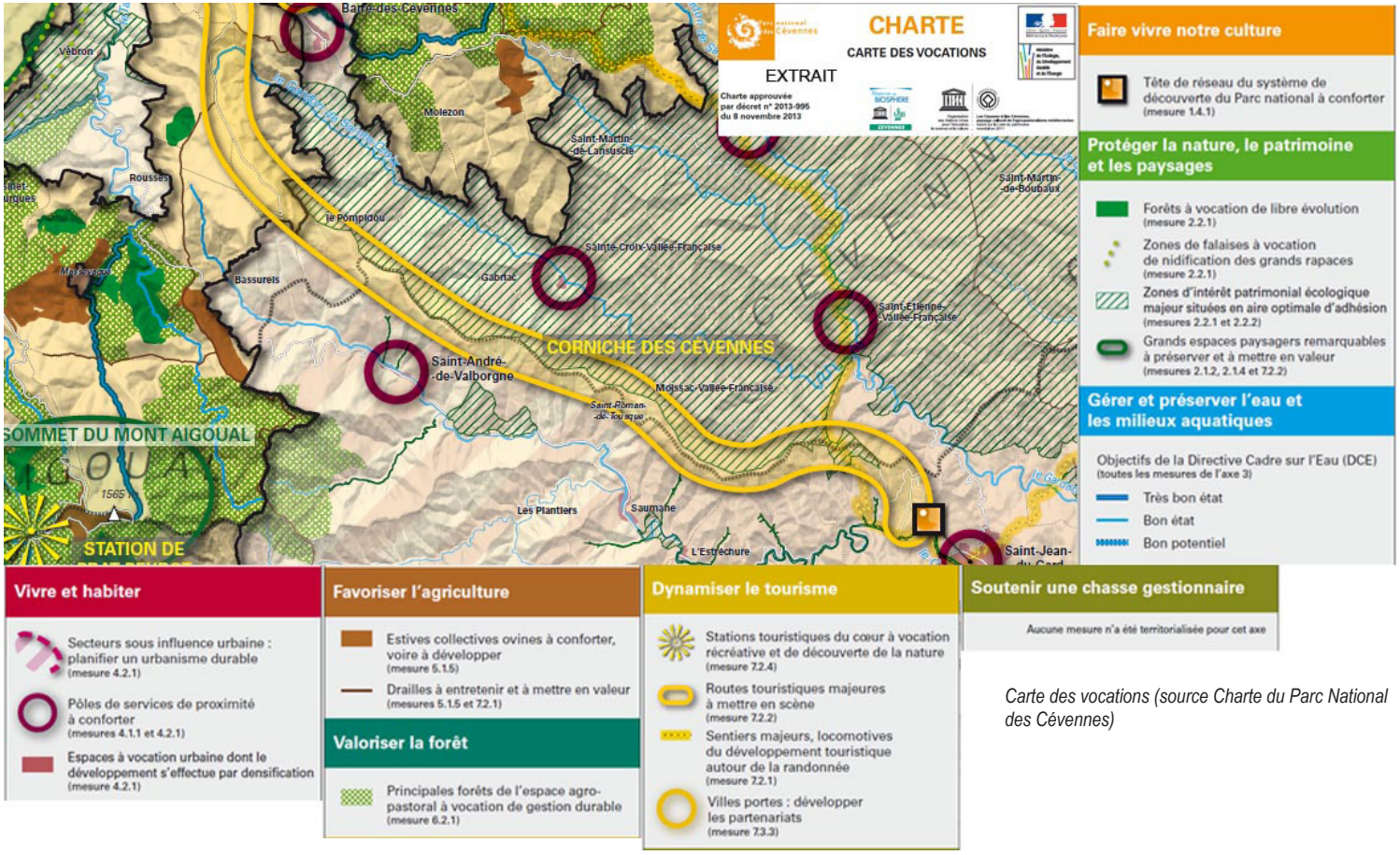
- Forêt à vocation de libre évolution (M 2.2.1) : forêt domaniale du Marquaire (Bassurels).
- Zones d'intérêt patrimonial écologique majeur situées en aire optimale d'adhésion (M 2.2.1 et 2.2.2) : Vallées du Gardon de Sainte Croix et du Gardon de Saint Martin.
- Grands espaces paysagers remarquables à préserver et à mettre en valeur (M 2.1.2, 2.1.4 et 7.2.2) : Sommet du Mont Aigoual.
- Bon état des cours d'eau (mesures de l'axe 3) : les Gardons.
- Pôles de services de proximité à conforter (M 4.1.1 et 4.2.1) : Sainte Croix -Vallée-Française et Saint-Etienne-Vallée-Française.
- Espaces à vocation urbaine dont le développement s'effectue par densification (M 4.2.1) : Sainte-Croix-Vallée-Française.
- Estives collectives ovines à conforter, voire à développer (M 5.1.5) : Col du Salidès et environs, sommet entre Molezon et Saint-Martin-de-Lansuscle.
- Drailles à entretenir et à mettre en valeur (L 5.1.5 et 7.2.1) : Draille sur GR7 - GR 67 - GR de Pays.
- Principales forêts de l'espace agropastoral à vocation de gestion durable (M6.2.1) : Forêt domaniale d'aire de côte, forêt domaniale du Marquaire, forêt domaniale de Fontmort
- Route touristique majeure à mettre en scène (M 7.2.2) : corniche des Cévennes.
- Sentiers majeurs, locomotives de développement touristique autour de la randonnée (M 7.2.1) : GR 70.

Le Parc national des Cévennes a été désigné Réserve de biosphère par l'UNESCO en 1985. Les Réserves de biosphère font partie du réseau mondial MAB (man and biosphere). Les candidatures proposées à l'UNESCO, doivent répondre aux critères du cadre statutaire du réseau et aux fonctions décrites dans la Stratégie de Séville (1995). Il s'agit notamment de combiner, sur des territoires exemplaires (les réserves), le développement économique et social, la conservation de la biodiversité, l'éducation à l'environnement et la promotion de la recherche scientifique tout en encourageant la participation des habitants. La Charte du Parc national des Cévennes intègre les objectifs du programme MAB.

Le site inscrit à l'UNESCO le 28 juin 2011, couvre la région Occitanie sur quatre départements (Aveyron, Gard, Hérault, Lozère) pour 231 communes sur 6 000 km^2 de hautes terres du Sud du Massif Central, ouvertes sur la Méditerranée.

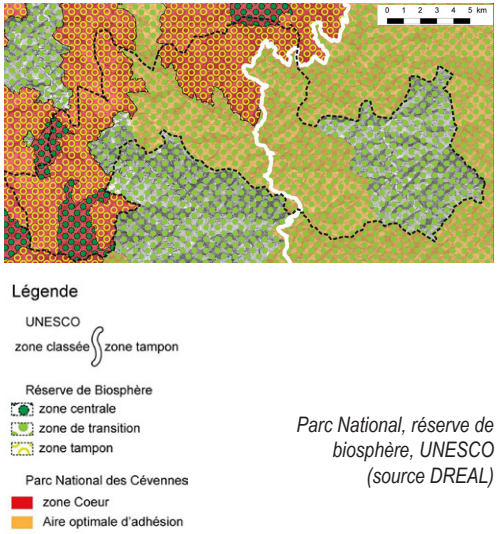
L'association de Valorisation des Espaces des Causses et des Cévennes, fondée par les quatre départements, est en charge des actions d'information et de sensibilisation nécessaire au partage des valeurs patrimoniales auprès des différents acteurs.

Les Causses et les Cévennes présentent un exemple



Carte des vocations (source Charte du Parc National des Cévennes)

exceptionnel d'un type d'agro- pastoralisme méditerranéen, Cette tradition culturelle, basée sur des structures sociales et des races ovines locales caractéristiques, se re ète dans la structure du paysage, en particulier dans les modèles de fermes, d'établissements, de champs, de gestion de l'eau, de drailles et terrains communaux de vaine pâture, et dans ce qu'elle révèle sur le mode d'évolution de ces éléments, en particulier depuis le XIIe siècle. La tradition agro- pastorale est toujours vivante et a été revitalisée ces dernières décennies.



Parc National, réserve de biosphère, UNESCO (source DREAL)

2.4.3. Les protections environnementales

Tableau récapitulatif

Zone de protection	Nom	Enjeux écologiques
Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)	LR25 Parc National des Cévennes	Préservation des habitats d'intérêt pour les espèces d'oiseaux recensées : boisements et milieux ouverts.
Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)	<u>Type I</u> • Versant sud du Gardon de Sainte-Croix • Crêtes du col Saint-Pierre • Pelouses du Mont Aigoual • Vallon du Trépaloup • Versant de la Can de l'Hospitalet • Forêt domaniale des Gardons et versant sud de la Montagne de la Vieille Morte • Gardon de Sainte-Croix • Versant de Cabrespic • Vallée du Gardon de Saint-Martin • Ruisseau du Merlet • Vallée du Gardon de Saint-Germain à Saint-Germain-de-Calberte • Vallon de Salt <u>Type II</u> • Can de l'Hospitalet • Massif de l'Aigoual et du Lingas • Hautes Vallées des Gardons	Enjeux sur la préservation de la qualité écologique des cours d'eau et de leur débit : Qualité des eaux, liées aux rejets individuels (hameaux isolés), de station d'épuration ou phytosanitaire. Prolifération d'écrevisses allochtones étant une menace pour la population restante d'écrevisses à pieds blancs. Zone de tourbière à protéger de l'assèchement ou du dérèglement hydraulique, du pâturage et de l'écobuage. Éviter la banalisation de la ripisylve par le développement d'espèces envahissantes. Enjeux de préservation des milieux ouverts en redynamisant le pâturage pour limiter la fermeture du milieux, notamment dans la partie ouest du territoire (pelouse du Mont Aigoual, Can de l'Hospitalet) et au sein de la forêt domaniale des Gardons (intérêt de la mosaïque de milieux pour certaines espèces, rapaces notamment qui chassent sur les espaces ouverts). Enjeux de préservation de milieux boisés, notament les vieux boisements. Sensibilité aux incendies. Avoir une gestion raisonnée de l'exploitation forestière. Sensibilité de certains sites (Mont Aigoual, Can de l'Hospitalet) à la fréquentation touristique (piétinement, dérangement d'espèces)
Arrêté de protection des Biotopes	*Néant*	

Zone de protection	Nom	Enjeux écologiques
Zone Spéciale de Conservation (ZSC, Natura 2000 directive européenne « Habitats Naturels »)	FR9101363 Vallée du Tarn, du Tarnon et de la Mimente FR9101367 Vallée du Gardon de Mialet FR9101368 Vallée du Gardon de Saint-Jean FR9101369 Vallée du Galeizon	Préservation des milieux aquatiques : espèces remarquables (poisson, Ecrevisse à pieds blancs, Loutre, Castor) dont la sensibilité est liée à ses milieux et la qualité des eaux. La ripisylve est également un refuge et un corridor pour des espèces d'intérêt communautaire (chiroptère, insectes) Enjeux vis à vis des espèces invasives (ripisylves et Ecrevisses). Maintien de la mosaïque de milieux accompagnant les cours d'eau (landes et milieux herbacés - maintien du pâturage ; boisement - lutte contre l'incendie ; habitat rocheux - préservation de la quiétude). Favoriser le développement d'un tourisme respectueux des habitants et de son environnement.
Zones de protection Spéciale (ZPS, Natura 2000 directive européenne « Oiseaux »)	FR9110033 Les Cévennes	La conservation des milieux ouverts (pelouses, prairies et landes). La conservation des milieux forestiers (maintien de la structure des peuplements favorables aux oiseaux et à leur fonctionnement). La conservation des milieux rupestres (consiste à garantir la quiétude des espèces sur leur site et pendant la période de reproduction)
Espaces Naturels Sensibles (ENS)	30-43 Vallée du Galeizon 30-48 Vallée du Gardon de Saint-Jean	Paysage de Cévennes de qualité. Zone d'expansion de crues pour le Galeizon et le Gardon de Saint Jean Protections des cours d'eau et leurs milieux connexes : critères écologiques.
Forêt de protection	*Néant*	
Parc National	Parc National des Cévennes (zone coeur et aire d'adhésion)	Protection de la richesse du patrimoine naturel, culturel et paysager des Cévennes.
Parc Naturel Régional	*Néant*	
Réserve de Biosphère	Du Parc national des Cévennes (les trois zones sont concernées : centrale, tampon, de transition)	Conciliation entre la conservation de la biodiversité, le développement économique et social, le maintien des valeurs culturelles qui y sont associées.
Réserve biologique dirigée	*Néant*	
Site Classé (loi du 23 mai 1930)	*Néant*	

Zone de protection	Nom	Enjeux écologiques
Site Inscrit (loi du 23 mai 1930)	*Néant*	
Site inscrit au patrimoine de l'Humanité (UNESCO)	Causses Cévennes (bien inscrit et zone tampon)	Protection du paysage culturel de l'agro-pastoralisme méditerranéen.
Zone humide d'importance internationale (convention RAMSAR)	*Néant*	
Zone humide autre inventaire	Zones humides de l'inventaire départemental	Préservation de ces milieux importants pour la biodiversité et la gestion de l'eau.

> ZICO

La ZICO (LR25) Parc National des Cévennes, d'une superficie de 92000 ha recense 28 espèces d'oiseaux remarquables, principalement des nicheurs. Parmi ces espèces se retrouvent celles protégées au titre de la ZPS des Cévennes.

> ZNIEFF I

La ZNIEFF de type I Versant sud du Gardon de Sainte-Croix (n°910011783) de 1195,77 ha en limite sud du département de la Lozère, essentiellement sur le territoire de Sainte-Croix-Vallée-Française.

Facteurs influençant l'évolution de la zone :

- Le site bénéficie d'un certain niveau de protection (Parc national et réserve de biosphère).
- La fermeture du milieu est certainement le principal facteur pouvant influencer l'évaluation du site et la répartition des espèces floristiques présentes.
- La création de nouvelles pistes, pourrait éventuellement détruire des stations.
- La prolifération d'espèces d'écrevisses allochtones dans les cours d'eau lozériens est une menace réelle pour les populations restantes d'écrevisses à pieds blancs.

La ZNIEFF de type I Crêtes du col Saint-Pierre (n°910011788) de 107,19 ha est constituée par 4 crêtes se rejoignant au col Saint-Pierre.

Facteurs influençant l'évolution de la zone :

- Les coupes et le renouvellement du couvert forestier peuvent être un facteur d'influence sur l'évolution de la ZNIEFF, ils peuvent banaliser le milieu actuel ou augmenter les risques d'érosion liés à la pente.
- Comme dans toutes les Cévennes, ce site est particulièrement sensible aux incendies.

La ZNIEFF de type I Pelouses du Mont Aigoual (n°910011856) de 163,53 ha est constituée par les pelouses sommitales occupant les crêtes granitiques. Cet ensemble est parsemé de quelques landes basses, bosquets et sources.

Facteurs influençant l'évolution de la zone :

- Le site bénéficie d'un certain niveau de protection (parc national et réserve de biosphère).
- La fréquentation sur le périmètre est très importante, notamment en période estivale (Observatoire, station météorologique, nombreux départs de sentiers de randonnées). C'est l'une des menaces les plus importantes pour le périmètre et doit être gérée afin de limiter les cheminements aux voies de communication et sentiers existants. L'information et la sensibilisation doivent être poursuivies.
- Il convient d'être vigilant à tous travaux d'aménagement, même restreints, qui risqueraient de nuire au bon état de conservation des habitats naturels présents.
- La dynamique de colonisation des résineux introduites est à surveiller.

La ZNIEFF de type I Vallon du Trépaloup (n°910015692) de 56,88 ha dans la partie lozérienne du massif du Mont Aigoual sur un peu plus de 3 km de la vallée du ruisseau du Trépaloup. Cette vallée se rattache au bassin versant du Tarn et se trouve en zone coeur du Parc national des Cévennes.

Facteurs influençant l'évolution de la zone :

- Le site bénéficie du niveau de protection de la zone coeur du Parc national.
- Les crues exceptionnelles ont creusé le ruisseau qui traverse la tourbière des Fons, qui s'est par la suite asséchée en partie (dégradation du milieu).
- Le pâturage de la zone (bovin) et les écobuages ont également fortement impacté la tourbière.
- Les autres zones, plus encaissées et par conséquent difficilement accessibles, paraissent moins menacées.
- Une exploitation forestière de ces boisements serait fatale à bon nombre des espèces rares de la vallée (liées aux vielles forêts pour les vieux arbres ou le microclimat frais et humide créé par ces boisements).
- Il convient de surveiller les débits et la qualité de l'eau.

La ZNIEFF de type I Versant de la Can de l'Hospitalet (n°910015701) de 450,96 ha est constituée d'un plateau, de falaises et de deux zones de versant abruptes (exposés ouest et sud-ouest) séparées par le sommet de Peyre-Agude.

Facteurs influençant l'évolution de la zone :

- Le site bénéficie d'un certain niveau de protection (Parc national et réserve de biosphère).
- La menace principale qui pèse sur ce site est liée à l'abandon progressif du pâturage sur les secteurs les moins accessibles ainsi qu'à la disparition des troupeaux transhumants.
- La colonisation des landes, très marquée sur les secteurs de pente, est encore faible sur le plateau et les bas de versants. Cette dynamique entraîne la fermeture du milieu (y compris des zones humides) et diminue ses capacités d'accueil pour certaines espèces déterminantes. Il faut maintenir le pâturage extensif.
- Plusieurs sentiers de randonnées parcourent le site ou ses bordures et peuvent constituer portentiellement une menace pour les habitats naturels et provoquer le dérangement de la faune. La divagation des personnes et animaux, ainsi que la cueillette doivent également être évitées.
- L'utilisation de produits phytosanitaires, de fertilisants ou amendements sur les parcelles cultivées du site ou en périphérie, peut potentiellement avoir un impact sur la qualité des eaux (site en tête de bassin).

La ZNIEFF de type I Forêt domaniale des Gardons et versant sud de la montagne de la Vieille Morte (n°910015706) de 3041,25 ha est composée essentiellement de la Forêt domaniale des Gardons au Sud-est De Saint-Etienne-Vallée-Française.

Facteurs influençant l'évolution de la zone :

- Boisée depuis des siècles, puis défrichée pour l'élevage, cultivée en terrasse, la zone est aujourd'hui abandonnée par l'agricuture. La principale menace pour les espèces présentes sur le site est la fermeture des milieux.
- La création de pistes peut également être un facteur négatif d'évolution.

La ZNIEFF de type I Gardon de Sainte-Croix (n°910030181) de 230,85 ha suit un linéaire d'environ 24 km de la rivière du Gardon de Sainte-Croix et englobe quelques ruisseaux affluents.

Facteurs influençant l'évolution de la zone :

- Les risques de pollution accidentelle.
- Les événements exceptionnels de crues ou de sécheresse qui peuvent être préjudiciables à certaines espèces de faune notamment.
- La prolifération d'espèces d'écrevisses allochtones dans les cours d'eau lozériens est une menace réelle pour les populations restantes d'écrevisses à pieds blancs.

La ZNIEFF de type I Versant de Cabrespic (n°910030189) de 29,57 ha est constituée par le versant sud-est d'un large éperon surplombant le Gardon de Mialet et le hameau de Cabrespic.

Facteurs influençant l'évolution de la zone :

- La coupe à blanc réalisée sur la ZNIEFF aura certainement un impact sur la diversité floristique. Elle a permis une ouverture de l'espace dans un environnement globalement assez fermé, et en ce sens peut être positive.
- Les travaux proprement dits peuvent avoir dégradé des stations floristiques.

La ZNIEFF de type I Vallée du Gardon de Saint-Martin (n°910030190) de 499,11 ha s'étire sur une douzaine de kilomètres de la vallée du Gardon de Saint-Martin.

Facteurs influençant l'évolution de la zone :

- Les risques toujours latents de pollution accidentelle, et de pollution plus diffuse liée aux rejets de stations d'épuration.
- Les événements exceptionnels de crues ou de sécheresses peuvent être préjudiciables à cer-

taines espèces de faune notamment.

- La banalisation de la ripisylve à cause de développement d'espèces envahissantes comme le Robinier faux-acacia ou la Renouée du Japon.
- La prolifération d'espèces d'écrevisses allochtones dans les cours d'eau lozériens est une menace réelle pour les populations restantes d'écrevisses à pieds blancs.
- L'érosion régressive (érosion latérale des berges de l'aval vers l'amont) provoquée par les anciennes extractions de matériaux en lits mineurs.

La ZNIEFF de type I Ruisseau du Merlet (n°910030211) de 11,79 ha constituée par une portion du ruisseau du Merlet, un affluent du Gardon de Saint-Germain.

Facteurs influençant l'évolution de la zone :

- La prolifération d'espèces d'écrevisses allochtones dans les cours d'eau lozériens est une menace réelle pour les populations restantes d'Ecrevisses à pieds blancs.

La ZNIEFF de type I Vallée du Gardon de Saint-Germain à Saint-Germain-de-Calberte (n°910030250) de 217,39 ha englobant une portion d'environ 7 km du Gardon de Saint-Germain et des affluents. Les ripisylves et les prairies humides riveraines sont incluses.

Facteurs influençant l'évolution de la zone :

- La pression de pêche et le risque d'introduction d'espèces indigènes peuvent affecter des espèces sensibles comme l'écrevisse à pieds blancs.
- Dégradation de la qualité des eaux : rejets domestiques (habitats isolés, campings, effluents agricoles).
- Obstacles à la libre circulation des poissons, notamment pour les migrateurs comme l'Anguille).
- Dégradation des habitats rivulaires.
- La fermeture totale des landes peut toutefois constituer à terme une menace pour la biodiversité floristique notamment.

La ZNIEFF de type I Vallée de Salt (n°910030263) de 291,15 ha est constituée par le versant sud-est de la vallée du ruisseau de Salt, dans la forêt domaniale des Gardons. Couvert essentiellement de boisements, avec quelques landes ouvertes et quelques éboulis, l'ensemble est parcouru par plusieurs ruisseaux formant celui de Salt, un affluent du Gardon de Sainte-Croix.

Facteurs influençant l'évolution de la zone :

- Les menaces pesant sur le site sont peu nombreuses, notamment en raison d'une activité humaine aujourd'hui restreinte.
- La fermeture totale des landes par les ligneux hauts constitue toutefois un risque de perte de la biodiversité floristique notamment.
- Une dégradation de la qualité de l'eau , liée aux rejets d'eaux usées (habitats isolés du hameau de Salt) est possible.

> ZNIEFF II

Les fiches descriptives disponibles pour les ZNIEFF de type II ne sont pas détaillées. Leur présentation est donc très succinte et ne permet pas de définir des enjeux spatialisés.

La ZNIEFF de type II Can de l'Hospitalet (n°910007430) occupe une superficie d'environ 2062 ha. Les espèces déterminantes identifiées sur le site sont des crustacés (écrevisses à pattes blanches), des insectes (libellules), des mammifères (dont chauve-souris), des oiseaux (dont rapaces), des poissons (Saumon), des plantes (dont orchidées).

La ZNIEFF de type II Massif de l'Aigoual et du Lingas (n°910011858) occupe une superficie d'environ 28494 ha. Les espèces déterminantes identifiées sur le site sont des crustacés (écrevisses à pattes blanches), des insectes (dont papillons et libellules), des oiseaux (dont rapaces), des plantes (dont orchidées, fougères et mousses).

La ZNIEFF de type II Hautes vallées des Gardons (n°910014075) occupe une superficie d'environ 73898 ha. Les espèces déterminantes identifiées sur le site sont des crustacés (écrevisse à pattes blanches), des insectes (papillon : Diane), des mammifères (Castor), des oiseaux (dont rapaces), des reptiles (couleuvre d'Esculape), des plantes (dont orchidées, lichens et fougères).

> ENS

L'ENS vallée du Galeizon occupe une superficie de plus de 8626 ha sur la même emprise que le site Natura 2000 du même nom. 16 habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires et 6 espèces animales d'intérêt communautaire y sont présents.

Cette vallée présente un paysage diversifié et emblématique caractéristique des serres des Cévennes. On y découvre des terrasses couvertes par des pelouses, des prairies et des châtaigneraies, des villages perchés, des mas lozériens et

des gorges. Les petites routes qui sillonnent cette zone donnent accès à de nombreux points de vue qui sont à préserver.

Située en tête de bassin dans le bassin versant des Gardons et préservée dans le cours supérieur en Lozère, il s'agit d'un champ naturel de faible ou de moyenne capacité d'écrêtement non entravé.

Tendances évolutives et principales menaces possibles sur le territoire :

- Problème d'érosion liée à la modification de l'occupation du sol;
- Comblement progressif du lit du cours d'eau.
- Forte fréquentation touristique (par endroit).

L'ENS Vallée du Gardon de Saint-Jean occupe une superficie de plus de 18784 ha sur la même emprise que le site Natura 2000 du même nom. Il abrite 7 habitats naturels d'intérêt communautaire.

Il est susceptible d'accueillir des populations de poissons, l'écrevisse à pattes blanches et 5 espèces de chauves-souris.

Ce site présente un paysage emblématique d'une vallée cévenole et de son réseau hydrographique en zone siliceuse. Ses composantes naturelles sont diversifiées (falaises, landes, prairies, rivières, ripisylves, châtaigneraies) et il comprend aussi quelques sites bâtis à préserver (ponts et églises). Des points de vue remarquables permettent d'admirer ce site.

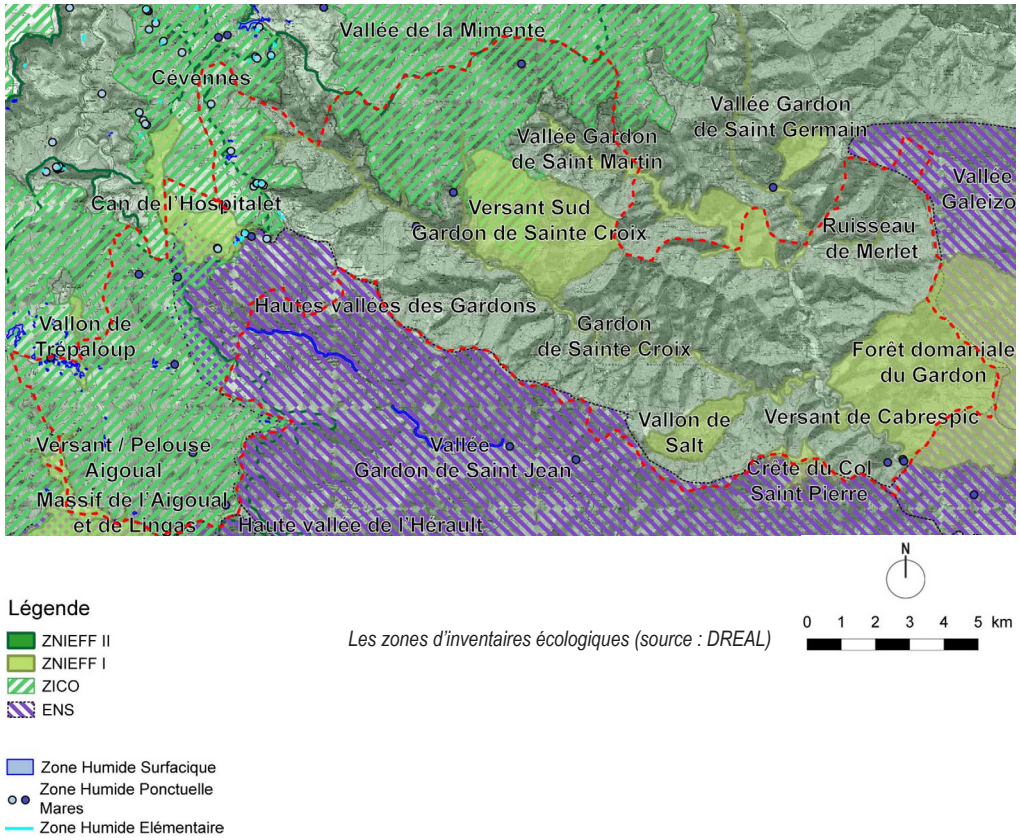
Le site inclut le Gardon de Saint Jean et son espace de fonctionnalité. Il s'agit d'un champ naturel de faible ou moyenne capacité d'écrêtement, entravé.

Tendances évolutives et principales menaces possibles sur le territoire :

- La châtaigneraie n'est pas en très bon état de conservation à la suite de l'abandon de sa gestion et de la destruction des vergers.

L'ENS de la Gardon de Saint Martin occupe une super cie de 500 ha.

L'ENS de la Ruisseau de la Devèze occupe une super cie de 22 ha.



Les zones d'inventaires écologiques (source : DREAL)

2.4.4. Les sites Natura 2000 pour l'évaluation d'incidences

Les informations suivantes sont tirées des documents d'objectifs (DOCOB) et des Formulaires Standards de données (FSD) disponibles sur le site de l'INPN.

A noter que des mesures dans le cadre de contrat de gestion Natura 2000 et de la charte Natura 2000 peuvent être mise en œuvre sur la base de la participation volontaire directe ou indirecte des propriétaires et/ou gestionnaires pour la gestion ou la conservation des habitats et espèces. Ces mesures se font en dehors de l'application du do- cument d'urbanisme.

NB : une mairie peut signer un contrat N2000 ou la charte N2000 pour la mise en œuvre de bonnes pratiques.

> ZPS les Cévennes

Le site « Cévennes » correspond à la zone cœur du Parc National de Cévennes (périmètre de septembre 1970) et rassemble des zones de montagne siliceuse, ces causses calcaires et les hautes vallées de plusieurs cours d'eau. Il occupe le Nord et l'Ouest du territoire (Bassurels, le Pompidou, Molezon et Saint-Martin-de-Lansuscle). Il n'inclue pas les villages des communes concernées. Ce site représente une surface de 92 044 ha en montagne à l'intersection de deux influences, atlantiques et méditerranéennes. La diversité des paysages a permis le maintien d'une avifaune riche et diversifiée. Le soutien apporté par le Parc National aux activités agricoles (pastoralisme) a permis de freiner la fermeture des milieux et de maintenir la diversité du patrimoine naturel lié à ces milieux très originaux.

La variabilité des expositions, altitudes, sous-sol confèrent une diversité en habitats naturels remarquables sur le site de la ZPS.

Parmi les espèces de grands rapaces de la directive, quatre d'entre elles (Aigle royal, Hibou grand-duc, Faucon pèlerin, et Circaète Jean-le-Blanc)

nichent à la fois dans la ZPS et en périphérie, particulièrement dans les gorges karstiques voisines. Trois autres espèces de rapaces de la directive (Vautours fauve, moine et percnoptère) nichent seulement en périphérie, également dans les mêmes gorges karstiques. Cependant, la ZPS est utilisée comme domaine de chasse par tous ces oiseaux ainsi que par le Crave à bec rouge qui niche dans les corniches des Causses.

Le territoire de la ZPS est essentiellement rural avec une densité de population très faible. L'urbanisation est donc quasiment nulle.

25% de la surface de la ZPS est utilisée en agriculture et plus de 50% est de la surface boisée. Ces deux éléments sont liés, le premier favorisant le maintien des milieux ouverts, or l'agriculture connaît un certain déclin qui favorise alors le développement des surfaces boisées.

Les activités de tourisme vert et de pleine nature sont bien représentées (randonnée, ski, spéléologie,...) sur le site, notamment du fait d'un patrimoine naturel exceptionnel. Cependant certaines de ces pratiques peuvent causer des dérangements d'espèces (escalades, spéléologie,...) ou des dégradations de milieux (randonnées,...). Pratiquées de façon modérées, sur des itinéraires/ localisations fixes et/ou à des périodes non sensibles, les incidences de ces pratiques restent limitées.

<u>Cinq grands types de milieux sont présents dans la ZPS avec leurs menaces propres :</u>

- Pelouses : menaces liées à la disparition de ces milieux ouverts due à l'envahissement par la forêt. De nombreuses espèces d'intérêt communautaire fréquentent ces milieux.
- Cultures : menaces liées à l'intensification des zones de cultures. De nombreuses espèces d'intérêt communautaire fréquentent ces milieux.
- Landes : menaces liées à l'envahissement des landes par la forêt ou par le mode de réouverture des landes (feux trop tardifs). De nombreuses espèces d'intérêt communautaire fréquentent ces milieux.
- Forêts : menaces liées à la modification de la structure des peuplements (homogénéisation et rajeunissement).
- Rochers, falaises : menaces dans les pa- rois rocheuses liées au dérangement des rapaces en cours de reproduction.

Ainsi les milieux ouverts présentent une richesse

avfaunistique particulière soit en tant que lieu de vie de nombreux passereaux, soit en tant que terrain de chasse (grand rapace nicheur en milieux rupestres ou forestiers). Ces milieux sont essentiellement représentés dans les pelouses caussenardes, les pelouses sommitales du Mont Lozère et de l'Aigoual et quelques zones de landes. Les deux autres types de milieux ne sont pas à négliger pour autant car abritant également des espèces d'intérêt communautaire pour lesquels des actions prioritaires sont définies.

Le site abrite 125 espèces floristiques à enjeu patrimonial avec des protections plus ou moins fortes et notamment 21 espèces endémiques.

Parc de moyenne montagne, le PNC abrite une faune diversifiée constituée de 89 espèces de mammifères, 208 espèces d'oiseaux 35 espèces de reptiles et de batraciens et de 24 espèces de poissons, et de plus de 2000 invertébrés.

22 espèces d'oiseaux sont identifiées d'intérêt communautaire sur le site.

Les principales menaces affectant les espèces prioritaires en matière d'actions de conservation sont :

- La dégradation ou la destruction des ha-

EVALUATION ET HIERARCHISATION DES ESPECES D'OISEAUX DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE 79/409 (TABLEAU 9BIS)

Tableau .- Hiérarchisation des priorités d'action		Valeur patrim oniale	Importance de l'effectif européen par rapport à l'effectif mondial (catégorie SPEC)	Importance de l'effectif nicheur national par rapport à l'effectif européen	Importance de l'effectif nicheur du site par rapport à l'effectif national	Importance des menaces pesant sur l'espèce ou ses habitats dans la ZPS	Evaluation globale	Priorité d'action (1)	Etat de conservation sur le site
Espèces	**Code N2000**	**(1)**	**(2)**	**(3)**	**(4)**	**(5)**	**(6)**		
Vautour moine	A079	61	4	1	12	4	**82**	★★★	
Outarde canepetière	A128	65	8	2	0	2	**77**	(★★★)	
Vautour percnoptère	A077	61	4	4	4	4	**77**	(★★★)	
Vautour fauve	A078	51	4	4	10	4	**73**	★★★	
Circaète Jean-le-Blanc	A080	46	4	10	8	4	**72**	★★★	
Busard Saint-Martin	A082	47	4	12	1	8	**72**	★★★	
Aigle royal	A091	52	4	6	4	4	**70**	★★★	
Oedicnème criard	A133	51	4	8	2	4	**69**	★★	
Faucon pèlerin	A103	52	4	8	2	2	**68**	★★	
Grand-duc d'Europe	A215	52	4	6	1	2	**65**	★★	
Crave à bec rouge	A346	45	4	2	8	4	**63**	★★	
Bruant ortolan	A379	49	8	1	1	4	**63**	★★	
Fauvette pitchou	A302	44	8	8	1	1	**62**	★★	
Alouette lulu	A246	41	8	4	2	4	**59**	★★	
Alouette calandrelle	A242	48	4	1	1	4	**58**	(★★)	
Pipit rousseline	A255	45	4	2	2	4	**57**	★★	
Busard cendré	A084	34	2	10	2	8	**56**	★★	
Grand tétras	A108	35	1	1	1	16	**54**	(★)	
Engoulevent d'Europe	A224	36	8	8	1	2	**55**	★	
Pie-grièche écorcheur	A338	37	4	4	1	2	**48**	★	
Chouette de Tengmalm	A223	38	1	2	2	1	**44**	★	
Bondrée apivore	A072	28	1	10	1	1	**41**	★	
Pic noir	A236	18	1	2	1	2	**24**	★	

(1) Pour la caractérisation des priorités d'action,la signification des symboles est la suivante : ★★★ = intervention prioritaire, ★★ = intervention à mener à moyen terme, ★ = intervention à prévoir à long nécessaire (les valeurs entre parenthèses concernent les espèces présentant un état de conservation mauvais ou défavorable sur le site).

Priorité d'action sur les espèces d'intérêt communautaire - Source : DOCOB ZPS Cévennes

bitats ouverts (par reboisement spontané ou volon- taire ou par conversion des parcours en cultures).

- Le dérangement, notamment par les sports de pleine nature (escalade) et secondairement par le public ou par les professionnels (travaux forestiers) ; il représente une menace potentiellement importante en particulier pour les couples nicheurs ne bénéficiant pas de périmètres de quiétudes.
- La dégradation de la qualité des habitats forestiers pour l'avifaune (par reboisement enrésinement, ouverture de pistes, travaux).
- Enfin, les destructions directes involontaires (électrocution) ou volontaires (empoisonnement et tirs illégaux).

Les espèces dont la priorité d'actions est secondaire sont également majoritairement et en premier lieu concernées par la menace à long terme qui représente la régression des milieux ouverts.

Le classement en zone cœur du Parc National est un avantage pour la protection des espèces d'intérêt communautaire de la ZPS du fait de l'interdiction de certaines activités (sports motorisés,...) et des gestions particulières des milieux.

Nom vernaculaire	Aire de répartition naturelle	Etat de la population	Etat des habitats d'espèces	Perspectives futures	Etat de conservation
AIGLE ROYAL	En limite d'aire. Aire étendue et stable	Effectif très faible (1-5 p) mais en augmentation lente	Superficie d'habitats assez importante mais de qualité moyenne (ressources alimentaires peu importantes)	Favorables	FAVORABLE
ALOUETTE CALANDRELLE	En limite altitudinale et géographique d'aire de répartition. Aire de présence actuelle très réduite	Population très faible (0-10 p.), ayant accusé un fort déclin historique. La nidification semble actuellement irrégulière	Superficie assez importante d'habitats favorables	Viabilité à court terme compromise. Déclin de l'espèce probablement lié au déclin des populations méridionales	DEFAVORABLE
ALOUETTE LULU	En pleine aire de répartition. Aire assez étendue dans la ZPS, semble stable	Effectif assez important dans la ZPS (51-200 p.), probablement stable, y compris en zone élargie	Superficie d'habitats favorables dans la ZPS permettant le maintien de la population	Favorables	FAVORABLE
BONDREE APIVORE	En pleine aire de répartition, aire probablement stable	Effectif nicheur assez important dans la ZPS (11-100 p.), probablement stable	Superficie d'habitats favorables peu importante et de qualité moyenne	Favorables	INADEQUAT
BRUANT ORTOLAN	En pleine aire de répartition. Aire limitée dans la ZPS, assez importante dans la ZPS élargie	Effectif nicheur assez important dans la ZPS (51-200 p.) et en zone élargie	Habitats actuellement de bonne qualité, suffisants au maintien de l'espèce	Favorables	FAVORABLE
BUSARD CENDRE	En pleine aire de répartition. Aire peu étendue dans la ZPS, plus importante dans la zone élargie	Effectif peu important dans la ZPS (11-50 p.), assez importants dans la zone élargie	Superficie des habitats de chasse assez importante dans la ZPS élargie	Moyenne	INADEQUAT
BUSARD SAINT-MARTIN	Dans l'aire de répartition. Aire peu étendue dans la ZPS, assez importante dans la zone élargie	Effectifs peu importants dans la ZPS (11-50 p.) et dans la zone élargie	Superficie des habitats de chasse assez importante dans la ZPS élargie	Moyenne	INADEQUAT
CHOUETTE DE TENGMALM	En limite d'aire Aire peu étendue dans la ZPS	Effectif faible dans la ZPS (6-20 p.), mais en augmentation	Superficie d'habitats forestiers favorables peu importante	Favorables	INADEQUAT
CIRCAETE JEAN-LE-BLANC	Dans l'aire de répartition	Effectifs assez importants dans la ZPS (11-50 p.) et en zone élargie	Superficie d'habitats favorables suffisante au maintien de l'espèce	Favorables	FAVORABLE
CRAVE A BEC ROUGE	En limite d'aire de répartition mais aire assez importante dans la ZPS élargie	Effectif nicheur assez important dans la ZPS (6-30 p.) et dans la zone élargie	Superficie d'habitats favorables assez importante dans la ZPS élargie	Favorables	FAVORABLE
ENGOULEVENT D'EUROPE	En pleine aire de répartition. Aire étendue dans la ZPS élargie	Effectif probablement assez important et stable (11-100 p.) dans la ZPS	Superficie des habitats probablement suffisante au maintien de la population	Favorables	FAVORABLE
FAUCON PELERIN	En pleine aire de répartition Aire étendue dans la ZPS élargie	Effectif peu important dans la ZPS (1-10 p.) mais en augmentation lente en zone élargie	Nombreux sites rupestres favorables	Favorables	FAVORABLE
FAUVETTE PITCHOU	En limite altitudinale d'aire. Aire réduite dans la ZPS	Effectif assez important (10-100 p.), mais tendance mal connue	Superficie peu importante d'habitats favorables dans la ZPS	Favorables	INADEQUAT
GRAND TETRAS	Population isolée, aire de présence réduite	Effectif semblant se stabiliser à bas niveau (1-10 p.) après un déclin continu	Superficie d'habitats forestiers favorables insuffisante pour permettre l'accroissement de la population	Viabilité à long terme compromise	MAUVAIS
GRAND-DUC D'EUROPE	En pleine aire de répartition Aire étendue dans la ZPS élargie	Effectif faible, mais semble stable dans la ZPS (1_10 p.) et en zone élargie	Nombreux sites rupestres favorables. Habitats de chasse de qualité moyenne	Favorables	FAVORABLE
OEDICNEME CRIARD	En pleine aire de répartition mais en limite altitudinale. Aire assez étendue dans la ZPS élargie	Effectif assez important dans la ZPS (11-100 p.), relativement stable	Superficie des habitats probablement favorable au maintien de la population	Favorables	FAVORABLE
OUTARDE CANEPETIERE	En limite altitudinale d'aire	Nicheur récemment éteint	Superficie d'habitats favorables peu importante sur l'ensemble des causses lozériens	Retour de l'espèce peu probable	MAUVAIS
PIC NOIR	En limite méridionale d'aire de répartition. Aire assez étendue dans la ZPS et semble en augmentation	Effectif assez important dans la ZPS (11-100 p.), en augmentation	Superficie des habitats probablement suffisante au maintien de la population	Favorables	FAVORABLE
PIE-GRIECHE ECORCHEUR	Dans l'aire de répartition Aire de présence dans la ZPS assez étendue	Effectif nicheur assez important (100-500 p.) et paraissant stable dans la ZPS	La superficie et la qualité des habitats permettent le maintien des populations de l'espèce	Favorables	FAVORABLE
PIPIT ROUSSELINE	En pleine aire de répartition. Aire peu étendue dans la ZPS, mais plus étendue et stable dans la ZPS élargie	Effectif assez important et stable dans la ZPS (51-200 p.) et en zone élargie	Superficie des habitats favorables peu importante dans la ZPS (Méjean), plus importante en incluant la zone périphérique	Favorables	FAVORABLE
VAUTOUR FAUVE	En limite d'aire de répartition mais aire étendue	Ne niche pas dans la ZPS. Effectif nicheur assez important en zone élargie, en croissance continue	Nombreux sites rupestres favorables. Disponibilités alimentaires suffisantes pour permettre le maintien de la population	Favorables	INADEQUAT
VAUTOUR MOINE	En limite d'aire de répartition.	Ne niche pas dans la ZPS. Effectif nicheur faible mais en augmentation lente dans la ZPS élargie	Disponibilités alimentaires suffisantes pour permettre une augmentation de la population	Favorables	INADEQUAT
VAUTOUR PERCNOPTERE	En limite d'aire de répartition	Ne niche pas dans la ZPS. Effectif très faible dans la ZPS élargie, en augmentation lente	Nombreux sites rupestres favorables. Disponibilités alimentaires probablement suffisantes à l'accroissement de la population	Viabilité à long terme non assurée	DEFAVORABLE

Évaluation de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire
Source : DOCOB ZPS Cévennes

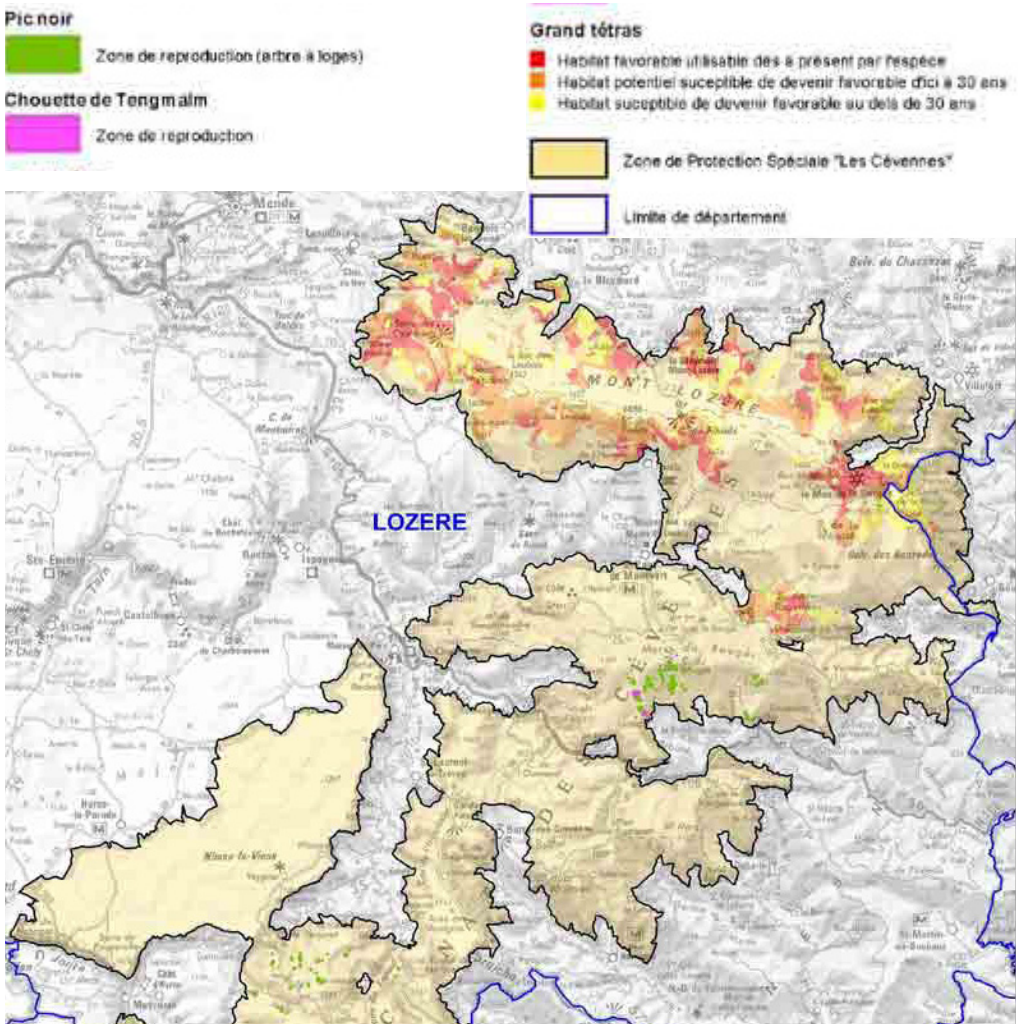
Les objectifs prioritaires de conservation proposés sont :

- Maintenir l'activité pastorale au minimum à son niveau actuel et l'ensemble des milieux ou- verts.
- Renforcer la prise en compte des exigences écologiques des habitats et des espèces dans le cadre de mesures agri-environnementales contractuelles et/ou la réalisation de travaux.
- Renforcer la prise en compte des exigences écologiques des habitats et des espèces dans le cadre de la mise en œuvre des aménagements de la forêt domaniale et des plans simples de gestion
- Assurer la pérennité des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire, en garantissant leur tranquillité sur leurs sites de nidification et leur invulnérabilité sur leurs domaines de chasse au sein de la ZPS.
- Assurer la complémentarité des mesures de gestion nécessaires à l'intérieur de la ZPS pour certaines espèces avec d'autres mesures indispensables pour les mêmes espèces ayant leur site de reproduction à la périphérie de la ZPS.

Malgré les efforts consentis depuis une trentaine d'années, le maintien d'une activité pastorale, sédentaire et transhumante, reste précaire et soumis aux évolutions économiques. La dynamique de boisement spontanée reste importante et se manifeste dès que la pression pastorale diminue ou que les pratiques pastorales changent. L'avenir de la diversité de l'avifaune des Cévennes reste donc étroitement lié aux moyens qui seront mis en œuvre pour soutenir les activités pastorales a n de maintenir des milieux ouverts.

Par ailleurs, le maintien et la restauration d'une forêt diversifiée, tant dans la structure de ses peuplements, que dans celle de ses essences sont le garant du maintien de la qualité de ce milieu pour les espèces d'oiseaux.

Sous réserve du maintien d'une relative tranquillité sur les parois fréquentées par les oiseaux rupestres, ces milieux resteront favorables à cette avifaune inféodée aux falaises.



Localisation du Pic Noir et du Grand Tétras - Source : DOCOB ZPS Cévennes

La conservation des milieux ouverts (pelouses, prairies et landes) constitue la priorité des priorités faisant l'objet de 4 objectifs opérationnels déterminants.

La conservation des milieux forestiers et la seconde priorité du DOCOB. Elle consiste également au maintien de la structure des peuplements favorables aux oiseaux et à leur fonctionnement.

La conservation des milieux rupestres est la troisième priorité dont le point essentiel, hors maintien de la structure de ces milieux consiste à garantir la quiétude des espèces sur leur site et pendant la période de reproduction).

Présence d'espèces et d'habitat IC sur les communes de la Cévenne des Hauts Gardons

Des zones de reproduction du Pic noir (arbres à loges) sont identifiées sur la commune de Bassurels, sur le versant nord du Mont Aigoual notamment. L'inventaire INPN recense le Pic sur les commune de Bassurel et du Pompidou.

Parmis les oiseaux identifiés dans la FSD de la ZPS Les Cévennes, 15 espèces sont recensées dans l'inventaire INPN essentiellement sur les communes de Bassurels et du Pompidou. Ces espèces sont l'Aigle royal, l'Alouette lulu, la Bondrée apivore, le Bruant ortolan, les Busard cendré et Saint Martin, la Chouette de Tengmalm, le Circaète Jean-le-Blanc, l'Egoulevent d'Europe, le Faucon pélerin, la Fauvette pitchou, le Grand Tétras, le Grand-duc-d'Europe, la Pipit rousseline et le Vautour fauve.

> ZSC Vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente

Le site « Vallée du Tarn, du Tarnon et de la Mimente » (FR 9101363) a été désigné ZSC par arrêté en date du 1er avril 2016. Son document d'objectif a été validé par arrêté préfectoral du 10 décembre 2013, et est réalisé et animé par le Parc National des Cévennes.

Très linéaire, le site s'étend sur 10 514 ha (dont près de la moitié en zone cœur du Parc National des Cévennes) autour des 3 cours dont il porte le nom et de deux importants affluents de la Mimente que sont le Rieutord et le Malzac, et concerne 21 communes. Le site est localisé sur 2 domaines biogéographiques : 31% pour le domaine continental et 69% pour le domaine méditerranéen. Situées sur le versant atlantique à la limite de la ligne de partage des eaux, ces rivières sont des relais importants pour la colonisation par ces animaux des têtes de cours d'eau en versant méditerranéen.

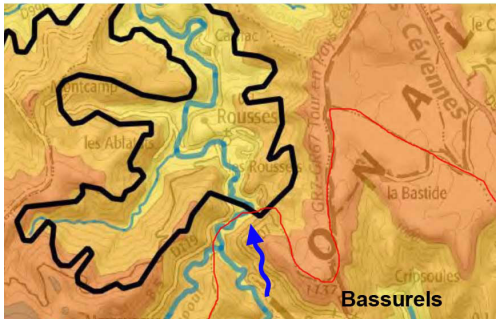
Il se caractérise par une grande variabilité des conditions de milieu : fortes pentes, altitudes allant de 500 à 1500 m, substrats géologiques diversifiés entre calcaire, granite, schistes. Il est parcouru par un chevelu hydrographique dense. Cela se traduit par une grande diversité des habitats naturels rencontrés sur le site et en particulier des habitats naturels d'intérêt communautaire, ainsi que d'une grande richesse de la flore et de la faune associée.

Plusieurs statuts de protection (en particulier statut de parc national), classements, ou labels attestent de la forte valeur patrimoniale de ce site, lequel est le support de nombreuses activités humaines (agriculture, sylviculture, chasse, pêche, tourisme,…).

Les communes de Molezon, Saint Martin de Lansuscle et de Bassurels sont ponctuellement concernées par le périmètre. Bassurels plus particulièrement occupe l'amont hydraulique du bassin versant du Tarnon et son occupation des sols (hors périmètre Natura 2000) est susceptible d'avoir des effets en aval sur le site Natura 2000. Molezon et Saint Martin de Lansuscle ont des surfaces négli-



Le relief et lien hydraulique avec le site Natura 2000



Relief et lien hydralique avec le site
Source : DOCOB ZPS Vallée du Tarn, du Tarnon et de la Mimente

geables (occupées par des forêts) dans le site et son bassin versant (haut de crête donc peu susceptible d'avoir des effets sur le site Natura 2000.

27 habitats naturels d'intérêt communautaire ont été recensés, couvrant 30% de la surface du site. Beaucoup couvrent de très faibles surfaces, voire sont présents très ponctuellement. Parmi eux 7 sont d'intérêt communautaire prioritaire, pour 7 % de la surface du site.

Les habitats naturels associés aux cours d'eau représentent l'enjeu majeur pour le site, bien que couvrant de faibles surfaces (4 habitats IC dont 2 prioritaires). Majoritairement en bon état de conservation. La principale menace est la modification du régime hydraulique, et ils peuvent être dégradés par la présence d'espèces exogènes souvent invasifs.

Les milieux ouverts comptent le plus d'habitat naturels d'intérêt communautaire (10, sur 13% de la surface du site et 36% de l'ensemble des milieux ouverts, dont 2 prioritaires). Etat de conservation plus variable (55% en état moyen à mauvais), milieux de transition en constante évolution dont la conservation est fortement liée au maintien des activités à l'origine de leur présence. Les facteurs d'évolution

Enjeux	Chiffres	Habitats	Espèces
Enjeu très fort	408 ha 4 habitats 2 espèces	- **Milieux aquatiques** : Aulnaies-frênaies et saulaies riveraines - **Milieux forestiers** : Hêtraies sèches calcicoles et Tillaies de ravin	- Ecrevisse à pieds blancs - Pique-prune
Enjeu fort	1 438 ha 8 habitats 4 espèces	- **Milieux aquatiques** : Aulnaies-frênaies caussenardes, mares temporaires - **Zones humides** : Tourbières hautes et de transition - **Pelouses pionnières** sur dalles calcaires ou siliceuses - **Prairies naturelles de fauche** collinéennes - **Hêtraies acidiphiles**	- Minioptère de Schreibers - Petit Murin - Murin de Bechstein - Rosalie alpine
Enjeu modéré	1 457 ha 19 habitats 9 espèces	- Saulaies arborescentes, mégaphorbiaies, tourbières dégradées, sources pétrifiantes, prairies humides à molinie - Prairies naturelles de fauche montagnardes - Pelouses du Mesobromion, pelouses à Nard - Landes acidiphiles, landes à Genévrier - Hêtraies-sapinières acidiphiles, hêtraies sèches à Buis, yeuseraies - Eboulis calcaire, falaises calcaires, falaises siliceuses	- Rhinolophe euryale - Petit Rhinolophe - Barbastelle d'Europe - Murin à oreilles échancrées - Castor - Loutre - Grand Murin - Cordulie à corps fin - Grand Capricorne
Enjeu faible	31 ha 2 habitats 2 espèces	- Landes à genêt purgatif primaires - Eboulis siliceux	- Grand Rhinolophe - Lucane cerf-volant

Enjeux des habitats et espèces d'intérêt communautaires
Source : DOCOB ZPS Vallée du Tarn, du Tarnon et de la Mimente

sont la régression ou modification des activités pastorale (dont intensification) et l'urbanisation.

Les zones humides représentent un fort enjeu patrimonial (6 habitats IC dont 2 prioritaires). Elles sont localisées essentiellement en amont de la vallée du Tarn, du fait de conditions altitudinales et topographiques propices à leur développement. Leur état de conservation n'a souvent pas pu être évalué. Cependant, les problématiques notées sont la fermeture des milieux par colonisation des pins, le surpâturage, le drainage.

Les milieux forestiers sont dominants sur le site : 20% composant des habitats IC, 4 habitats IC dont un très recouvrant : les hêtraies acidiphiles. Ces hêtraies peuvent faire l'objet de gestion sylvicole. Les risques de dégradation de leur état de conservation peuvent être l'introduction d'essences non typiques de l'habitat, et la faible proportion de gros bois, bois en décomposition. Les forêts de pente, éboulis, ravins du Tilio-Acerion sont prioritaires au regard de la directive. Il s'agit cependant de formations ponctuelles, très localisées aux ravins. La gestion forestières y est souvent absente voire très limitée. Souvent en bon état de conservation avec un état statble et peu voués à régresser par évolution natu-

Milieux et objectifs liés	Habitats	Espèces	Exemples d'actions
Eau et milieux aquatiques **A - Maintenir le bon état de conservation des habitats et espèces dépendants des cours d'eau**	Les peuplements arborés de bord de cours d'eau : aulnaies-frênaies, saulaies Prairies de fauche et milieux agricoles de fond de vallon	Cordulie à corps fin, Ecrevisse à pieds blancs, castor, loutre Et de nombreuses espèces de chauves-souris qui utilisent les linéaires de ripisylve comme couloir de déplacement	Restauration de ripisylves feuillues Aménagements pour concilier protection des berges et abreuvements du détail Pratiques agricoles raisonnées en lien avec les cours d'eau (niveau de fertilisation, cultures, …) Suivi des populations d'écrevisses à pieds blancs, espèce indicatrice de la qualité des milieux. Réalisation d'une étude sur des cultures fourragères compatibles avec les enjeux écologiques du site
Prairies naturelles de fauche **B - Maintenir la richesse biologique des prairies naturelles de fauche**	Prairies naturelles de fauche	Chauves-souris chassant en milieu ouvert et le long des ripisylves	Pratiques agricoles raisonnées pour maintenir des prairies diversifiées et naturelles. Favoriser la gestion extensive des prairies naturelles de fauche Actions de sensibilisation et de conseil autour des enjeux écologiques du site
Forêt **C - Favoriser la diversité d'espèces et d'habitats en milieu forestier**	Aulnaies – frênaies Hêtraies, hêtraies - chênaies acidiphiles Hêtraies sèches calcicoles Forêts de ravin	Lucane cerf-volant, Pique-prune, Rosalie alpine, Grand Capricorne, Barbastelle, Murin de Bechtein et autres espèces pouvant chasser en milieux forestiers	Maintien d'un réseau de gîtes arboricoles et de bois dépérissant et à cavité pour les espèces d'intérêt communautaire Favoriser des sylvicultures développant la diversité des peuplements en essences et en structures Favoriser des modes de débardage alternatif Taille d'arbres pouvant développer des cavités favorables au Pique-prune
Eléments du paysage **D - Conserver et gérer les éléments du paysage et du bâti favorables à la biodiversité**	Ripisylves, haies, bâti, mosaïque de milieux	De nombreuses espèces de chauves-souris utilisant les éléments linéaires comme couloir de déplacement, ou utilisant le bâti comme gîte de reproduction	Maintien et entretien des haies Protection ou aménagement des gîtes de reproduction et d'hivernage des chiroptères Entretien et renforcement des vergers et prés vergers
Milieux ouverts et zones humides **E - Maintenir ou restaurer un bon état de conservation des habitats ouverts et des zones humides d'intérêt communautaire**	Landes, pelouses Zones humides	Nombreuses espèces de chauves-souris chassant en milieu ouvert	Maintien du caractère ouvert des pelouses et landes d'intérêt communautaire Restauration de pelouses et de landes embroussaillées Gestion extensive et restauration des habitats naturels humides

Enjeux de conservation des sites
Source : DOCOB ZPS Vallée du Tarn, du Tarnon et de la Mimente

relle. Les menaces sont donc d'origine anthropique (artificialisation).

Les objectifs de conservation pour le DOCOB sont :

<u>Présence d'espèces et d'habitat IC sur les communes concernées de la Cévenne des Hauts Gardons</u>

La Loutre et le Castor est présent en aval de Bassurels et sont également inventoriés sur la commune (inventaire INPN).

La Loutre est présente sur le ruisseau de Malzac au Nord des territoires de Molézon et Saint Martin de Lansuscle.

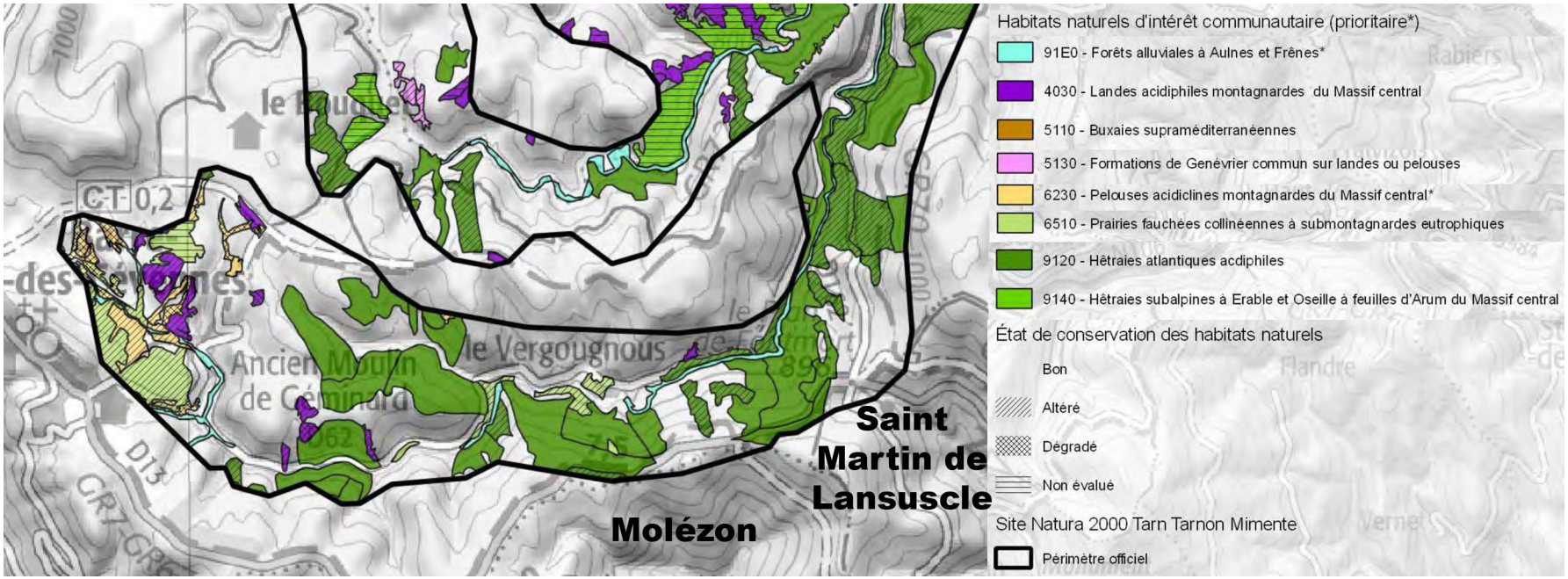
Les habitats présents sur les 3 communes ne sont globalement pas ou peu favorable aux chiroptères.

Les ripisylves autour du Tarnon et ses affluents sont des habitats préférentiel pour la Barbastelle d'Europe, le Grand Murin, Petit Rhinolophe et le Minioptère de Schreibers près de Bassurels et donc potentiellement sur la commune également (elle est inventoriée sur le territoire).

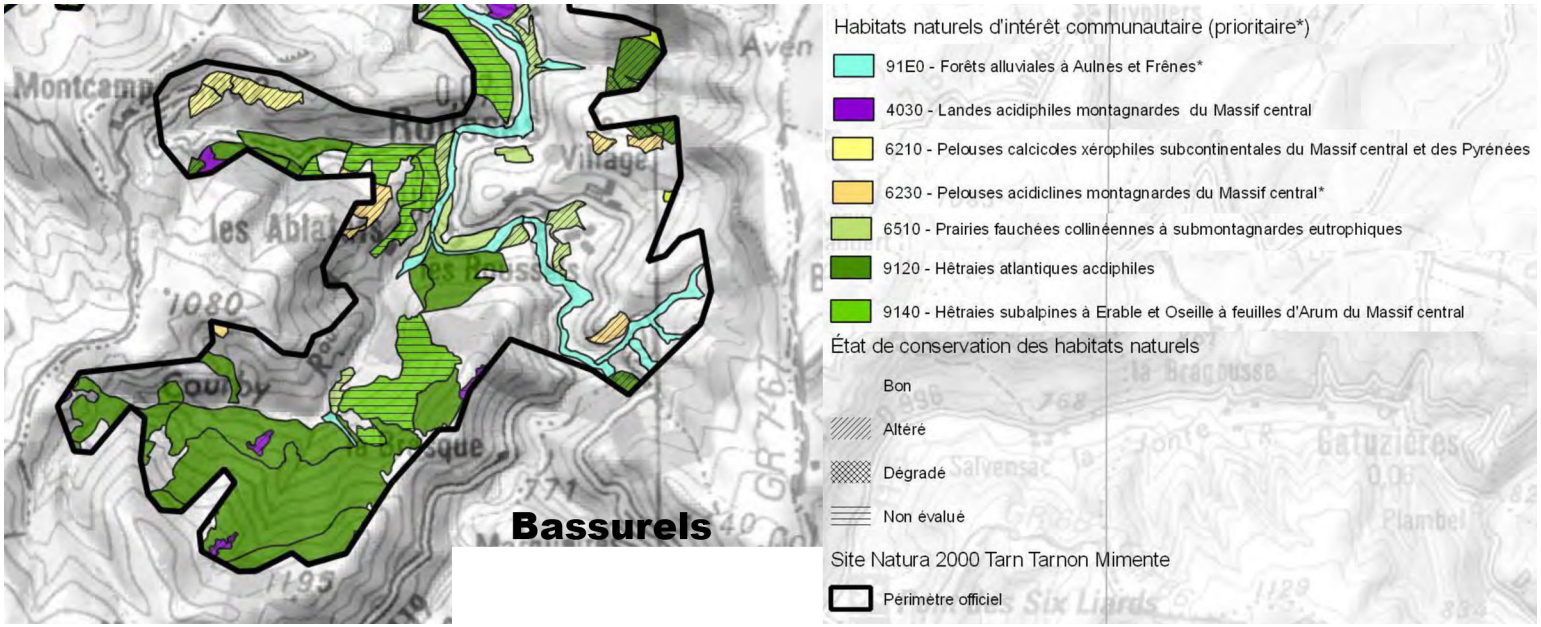
L'écrevisse à pied blanc est identifiées dans les parties amonts des vallées du site natura 2000, et donc à proximité des 3 communes du territoire de la Cévenne des Hauts Gardons avec des affluents au Tarnon et au ruisseau de Malzac contribuant à la qualité de l'habitat nécessaire à l'espèce.

L'Osmoderme ermite ou Pique Prune est identifiée sur le cours du Tarnon, hors périmètre Natura 2000 en limite communale de Bassurels.

Sur Molézon et Saint-Martin-de-Lansuscle les habitats d'intérêt communautaire du site natura 2000 présents sont les hêtraies atlantique acidophiles (9120). Sur Bassurels, ces hêtraies sont accompagnées des forêts alluviales à aulnes et frênaies (91E0), habitat prioritaire.



Localisation des habitats d'intérêt communautaire, secteur de Molézon et Saint Martin de Lansuscle - Source : DOCOB ZPS Vallée du Tarn, du Tarnon et de la Mimente



Localisation des habitats d'intérêt communautaire, secteur de Bassurels - Source : DOCOB ZPS Vallée du Tarn, du Tarnon et de la Mimente

Au delà de ces identifications d'espèces et d'habitats faites dans le DOCOB de la ZSC, l'inventaire de l'INPN recense plusieurs espèces de la FSD sur plusieurs communes du territoire :

- Plusieurs espèces de chauves souris (Barbastelle, Murin de Bechstein et à oreilles échancrées, Petit Murin, Grand et Petit Rhinolophe, Minioptères de Schreibers) sont présentes uniquement sur la commune de Bassurels (sauf Petit Rhinolophe dans la vallée du Gardon de Saint-Martin).
- Le Pique-prune et la Rosalie des Alpes sont également identifiés sur la commune de Bassurels.
- La Lucane Cerf-Volant est inventoriée sur Bassurels, Sainte Croix et Saint Etienne Vallée Française.
- La Loutre a une bonne occupation des vallées du territoire, le Castor est présent sur Bassurels et Moissac-Vallée-Française.
- La Cordulie à corps fin est inventoriée dans la partie aval de la vallée du Gardon de Sainte-Croix.
- L'écrevisse à pied blanc est identifiée dans la vallée du Gardon de Saint-Martin et de Sainte-Croix.

ZSC Vallée du Gardon de Mialet

Le site « Vallée du Gardon de Mialet » (FR 9101367) a été désigné ZSC par arrêté en date du 7 avril 2016. Son document d'objectif a été validé par arrêté préfectoral du 6 septembre 2011, et est réalisé et animé par la communauté de commune de la Cévenne des Hauts Gardons.

Le site prend en compte le bassin versant du Gardon de Mialet, jusqu'à ce qu'il rejoigne le Gardon de Saint Jean pour former le Gardon d'Anduze. Le site occupe les 3/4 Est du territoire sur les vallées des Gardons de Sainte Croix, Saint Martin, Saint Germain et Mialet. Ce site représente une surface de 23 430 ha en moyenne montagne avec une forte influence méditerranéenne liée à son exposition Nord-Ouest/Sud-Est. Cette diversité climatique engendre une diversité dans la végétation et la répartition de la faune. La vallée cévenole de Mialet se situe sur la partie schisteuse des Cévennes avec au Nord-Est une bordure calcaire, la barre des Cévennes, ligne de partage des eaux Atlantique/Méditerrannée. L'aval du bassin versant a une géologie plus complexe (granite, schiste, calcaire). Dotée d'une identité forte issue d'une riche histoire, la vallée du Gardon de Mialet offre un paysage modelé par l'Homme et par l'eau (bancels, béals, barrages).

Le Mont Mars culmine à 1162 m et constitue le point le plus élevé du bassin versant. La confluence avec la Gardon de Saint Jean intervient pour sa part à la cote 130 m, soit plus de 1000 m plus bas. Cette forte dénivellation implique la présence de nombreux talwegs bien marqués constituant un réseau de drainage dense et homogène sur tout le bassin versant. Le régime hydrologique est de type cévenol (alternance sécheresses/crues) avec de nombreux affluents non pérennes.

Auparavant pourvu de nombreuses zones ouvertes, la tendance s'est inversée au 20es. Près de 78% de la surface du site Natura 2000 est aujourd'hui recouverte par de la forêt.

Cette forêt est dominée par les châtaigneraies et les chênaies vertes. Ponctuellement, elle est enrichie par des hêtraies et des pinèdes de pin de Salzmann. Elle présente un grand nombre d'insectes, d'oiseaux et de chauve-souris. La forêt alluviale jour un rôle écologique de premier ordre : régulation et épuration des eaux, maintien des berges... Chauve-souris, oiseaux, insectes, amphibiens y trouvent nourriture et abris.

Les cours d'eaux des Gardons sur sol calcaire ou schisteux, constituent des systèmes écologiques remarquables. Ces cours d'eau présentent une grande diversité de vitesse d'écoulement et de profondeur : on y rencontre donc de nombreuses espèces animales aux exigences écologiques variées : écrevisse, poisson, odonate, mammifère aquatique,…. Les zones de bas-marais, suintements temporaires et prairies humides, rares sur le site, ont la particularité de présenter une flore riche et diversifiée.

Une qualité décroissante des eaux est observée d'amont en aval. Cette dégradation est due à une somme de facteurs : débits d'étiages prononcés, dysfonctionnement de l'assainissement, activités de loisirs, effluents agricoles et prélèvement d'eau accentuant la concentration des éléments dissous.

Parmi les milieux rocheux, les grottes sont le refuge de chauves-souris cavernicoles principalement pour y passer l'hiver. Les falaises constituent des zones de privilégiés de repos ou de nidification par deux oiseaux emblématiques que sont le Hibou Grand-duc et le Faucon pèlerin. Les éboulis issus de l'altération des roches siliceuses ont une dynamique de végétation très lente et présentent une flore typique adaptée aux conditions extrêmes de ce milieu.

Sur certaines prairies plus de 60 espèces végétales ont pu être recensées et les pelouses comptent parmi leur végétation plusieurs espèces d'orchidées. Ces milieux sont aussi des zones de nourriture privilégiées pour certains reptiles, oiseaux, insectes et chauves-souris.

Les milieux bâtis permettent à un certain nombre de chauves-souris d'accomplir une partie de leur cycle de reproduction. Certaines de ces chauves-souris utilisent aussi les milieux bâtis comme gîte pour y passer l'hiver.

L'agriculture sur le site est essentiellement tournée vers l'élevage, mais la tendance est à la baisse du nombre d'exploitation et de la SAU. Les bois et forêts d'exploitation ont augmenté. Ces évolutions ont des conséquences de pertes d'habitats naturels ouverts d'intérêt communautaire et de biodiversité. De plus, l'agriculture sur le site a besoin d'acquérir une autonomie fouragère.

Six habitats sont dépendants de certaines pratiques agricoles du secteur, dont la forêt de châtaigniers (cultures abandonnées au profit de l'élevage).

Les forêts publiques bénéficient de la politique de gestion du Parc National des Cévennes. L'exploitation des forêts publiques ou privées sur le site

concerne la production de bois d'œuvre (résineux), de bois de chauffage (feuillus) ou l'exploitation des châtaigniers en verger (fruit, bois).

Les forêts publiques ont aussi une vocation d'accueil du public et d'activité de loisirs (cueillette, chemin de randonnée).

La qualité du patrimoine paysager, naturel et culturel, et la proximité du Parc national des Cévennes et de la vallée du Gardon d'Anduze confère au site un attrait touristique. Plusieurs activités de pleine nature sont proposées sur le site : randonnées, baignade, sports aquatiques ou motorisés, pêche, chasse. Certaines de ces activités peuvent être source de dérangement pour certaines espèces (aquatiques notamment) ou de dégradation des milieux (piétinement, dépôt de déchets,…).

En ce qui concerne les autres activités sur les sites Natura 2000, il y a deux carrières recensées (le Pompidou et Saint Germain de Calberte) et une pisciculture à Sainte Croix Vallée Française.

La vallée du Gardon de Mialet, avec une densité de moins de 10 habitats au km², bénéficie d'un habitat très diffus, notamment du fait de la difficulté à trouver des espaces propices à l'installation et à l'agriculture.

Les habitats d'intérêt communautaire (source DOCOB «Vallée du Gardon de Mialet»)

Code Natura 2000	Code Corine Biotopes	Habitats naturels d'intérêt communautaire (Annexe I DH)		Inscrit au FSD	Type Sol	Surface	
		Dénomination principale	*Dénomination plus précise (codes avec décimales)*			ha	%
9530.1*	**42.63**	**Pinèdes (sub-)méditerranéennes de pins noirs endémiques***	**Pinèdes à Pin de Salzmann***	**oui**	I	**2,1**	**0,01**
9340-4	45.31	Yeuseraies calcicoles des Cévennes	Yeuseraies calcicoles à Piptatherum paradoxal des Cévennes	non	C	909	3,9
9260	41.9	Forêts à *Castanea sativa*	Châtaigneraies cévenoles en bioclimat méditerranéen	oui	S	5780	24,6
9150	41.16	Hêtraie calcicole médio-européenne	Hêtraie calcicole médio-européenne	non	C	1,31	<1
3240.2	44.121	Rivière alpine avec végétation ripicole ligneuse à *Salix eleagnos*	Saulaies riveraines des cours d'eau des Pyrénées et des Cévennes	non	I	20	0,1
92A0.7	44.51 & 44.63	Forêts galeries à *Salix alba* et *Populus alba*	Aulnaies-Frênaies à Frêne oxyphylle	oui	I	72	0,30
91E0.8*	**44.3**	**Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion, Salicion incanae, Salicion albae*)***	**Aulnaies-Frênaies à Laîche espacée des petits ruisseaux***	**non**	I	**81**	**0,35**
3140	22.12 x 22.44	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara spp.*		non	C	<1	N
3130	22.3231	Eaux stagnantes avec végétation des *Isoéto-nanojuncetea*	Eaux stagnantes avec végétation à isoètes et joncs	non	C	/	<1
3250.1	24.225	Rivières permanentes méditerranéennes à *Glaucium flavum*	Végétation pionnière des rivières méditerranéennes à Glaucière jaune et Scrofulaire des chiens	oui	I	44	0,2
7230-1	54.2	Végétation des bas marais neutro-alcalins	Végétation des bas marais alcalin	non	C	/	<1
3170.4*	**22.3232**	**Mares temporaires méditerranéennes***	**Gazons amphibies annuels méditerranéens (*Nanocyperetalia*)***	**non**	S	**<1**	**N**
3170.1*	**22.341**	**Mares temporaires méditerranéennes***	**Mares temporaires méditerranéennes à isoètes (*Isoetion*)***	**oui**	C	**<1**	**N**
7220.1*	**54.12**	**Sources pétrifiantes avec formation de travertins (*Cratoneurion*)***	**Communautés des sources et suintements carbonatés***	**non**	C	**<1**	**N**
6410-11	37.2 37.312	Prés humides subatlantiques à précontinentaux, montagnards du massif central et des Pyrénées	Prés humides du massif central	non	S	/	<1
6420.4	37.4	Prés humides méditerrannéens du Languedoc	Prés humides méditerrannéens du Languedoc	non	C	**<1**	**N**
4030.17	31.2	Landes sèches européennes	Landes acidiphiles montagnardes thermophiles du Massif-Central	oui	S	980	4,1
5120.1	31.8421	Formations montagnardes à *Cytisus purgans*	Landes à genêt purgatif du Massif-Central	oui	S	<1	N
5210.1 5210.6	32.1311 32.134	Matorral arborescent à *Juniperus spp.*	Junipéraies à Genévrier oxycèdre Junipéraies méditerranéennes à Genévrier commun	oui	S	3,2	0,01
6210b*	**34.3**	**Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires**	**Pelouses calcicoles semi-sèches subatlantiques**	**non**	C	**27,7**	**0,02**
6510.7	38.22	Pelouses maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis*)	Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes	oui	I	206	0,87
8220.14	62.26	Pentes rocheuses avec végétation chasmophytique	Falaises siliceuses des Cévennes	oui	S	>1	<1
8230.4	62.3	Roches siliceuses avec végétation pionnière du *Sedo-Scleranthion* ou du *Sedo albi-Veronicion dillenii*	Pelouses pionnières continentales et subatlantiques acidiclines des dalles siliceuses sèches et chaudes	non	S	96	0,41
6230-4*	**35.1**	**Pelouses acidiclines montagnardes du massif central**	**Pelouses acidiclines montagnardes du massif central**	**non**	S	**17,9**	**0,07**
8150.1	31.2	Eboulis siliceux, collinéens à montagnards, des régions atlantiques et subcontinentales	Eboulis silicieux	non	S	<1	<1

* : habitats prioritaires
DH : Directive Habitats
FSD : Formulaire Standard de Données
N : surface négligeable par rapport à celle du site Natura 2000
En grisé : habitats difficiles à affilier d'un point de vue phytosociologique du fait du carrefour biogéographique méditerranéen/médio-européen montagnard ; le plus souvent montrant un glissement vers un autre avec l'altitude sur le site : glissement des landes méditerranéennes riches en cistacées (non communautaire) aux landes sèches européennes montagnardes (habitat communautaire) avec l'élévation en altitude
Code Natura 2000 : l'Europe a affilié à chaque habitat et espèce un numéro nommé code Natura 2000

Type de sol :
I = sans préférence
C = Calcaire
S = Schiste et granite

Les habitats et espèces d'intérêt communautaire

Le site comprend 24 habitats naturels d'intérêt communautaire (49% du site) dont 7 sont prioritaires. Leur distribution sur le site est fonction de la nature du sol et de l'altitude. L'habitat « châtaigneraie cévenole » domine et il y a un nombre important d'habitats de petite superficie dont certains classés prioritaires au titre de la directive Habitats. Trois autres habitats offrent des surfaces appréciables : « Prairies fauchées collinéennes », « Landes sèches européennes » et « Yeuseraies calcicoles des Cévennes ».

18 espèces d'intérêt communautaire dont une prioritaire (Rosalie des Alpes) ont été identifiées sur le site.

- 4 espèces aquatiques
- 1 fougère
- 3 libellules
- 2 mammifères aquatiques
- 5 chauves-souris
- 3 insectes

D'autres espèces (flore, oiseaux, mammifères, reptiles, poissons) bénéficiant d'une protection nationale et/ou régionale ou inscrites sur les listes ou livres rouges sont identifiées sur le site.

Le DOCOB rappelle également la présence de 9 espèces invasives sur le site et une (italique) à proximité. En gras les deux espèces qui influent fortement sur l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire.

- La berce du Caucase
- L'ailante (abonde localement)
- La renouée du japon Gros foyer à la confluence des Gardons de Saint-Germain et Saint-Martin et sur la majeure partie du Gardon de Saint-Martin)
- La basalmine
- Le raisin d'Amérique (plusieurs pieds sur la commune de Sant-Martin-de-Lansuscle et dans le lit des Gardons de Sainte Croix, Saint-Martin et des ruisseaux d'aire Ventouse, de Salt, de Canonnade et de Fougeirole)
- Le frelon asiatique
- Le robinier faux-acacias (Gardons de Mialet, de Sainte-Croix et certains affluents)
- Le bambou (Gardon de Sainte-Croix notamment sur la commune de Moissac-Vallée-Française)
- La canne de provence
- L'écrevisse américaine
- L'arbre à papillons (Colonisation depuis le village de Sainte-Croix-Vallée-Française et Saint-Martin-de-Lansuscle

Les objectifs et enjeux

La hiérarchisation des enjeux et la priorisation des actions faits dans le DOCOB mettent en évidence la nécessité d'agir sur :

- La dynamique progressive naturelle de la végétation (perte de biodiversité par fermeture de milieu),
- La ressource en eau (en lien avant des habitats et des espèces d'intérêt communautaire),
- Les espèces invasives,
- Les boisements d'un fort intérêt communautaire et ceux constitutifs des habitats à chauves-souris et des insectes d'intérêt communautaire,
- Les corridors biologiques et écologiques et l'obtention d'une mosaïque de milieux.

Les objectifs de gestion du site recommandés pour le DOCOB sont :

- Conserver et restaurer les habitats ouverts d'intérêt communautaire,
- Préserver et restaurer la ressource en eau et la fonctionnalité écologique du site,
- Conserver et restaurer les habitats forestiers d'intérêt communautaire,
- Préserver et restaurer les habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

Présence d'espèces et d'habitat IC sur les communes concernées de la Cévenne des Hauts Gardons

Le territoire intercommunal est essentiellement occupé par des châtaigneraies cévenoles (9260).

Les fonds de vallée sont occupés par les habitats : forêts alluviales à aulnes et frêne (91E0-8, prioritaire), Aulnaies frênaies à frêne oxyphylle (92A0-7) et rivières permanentes méditerranéennes à Glaucie (3250-1).

Dans le Nord-Ouest du territoire sur les hauteurs en tête de bassin on trouve des Landes sèches européennes (4030-6) parfois en mélange avec les châtaigneraies, des pelouses sèches semi-naturelles (6210-3) et des prairies maigres de fauche de basse altitude (6510-7). Ces prairies se trouvent également en fond de vallée.

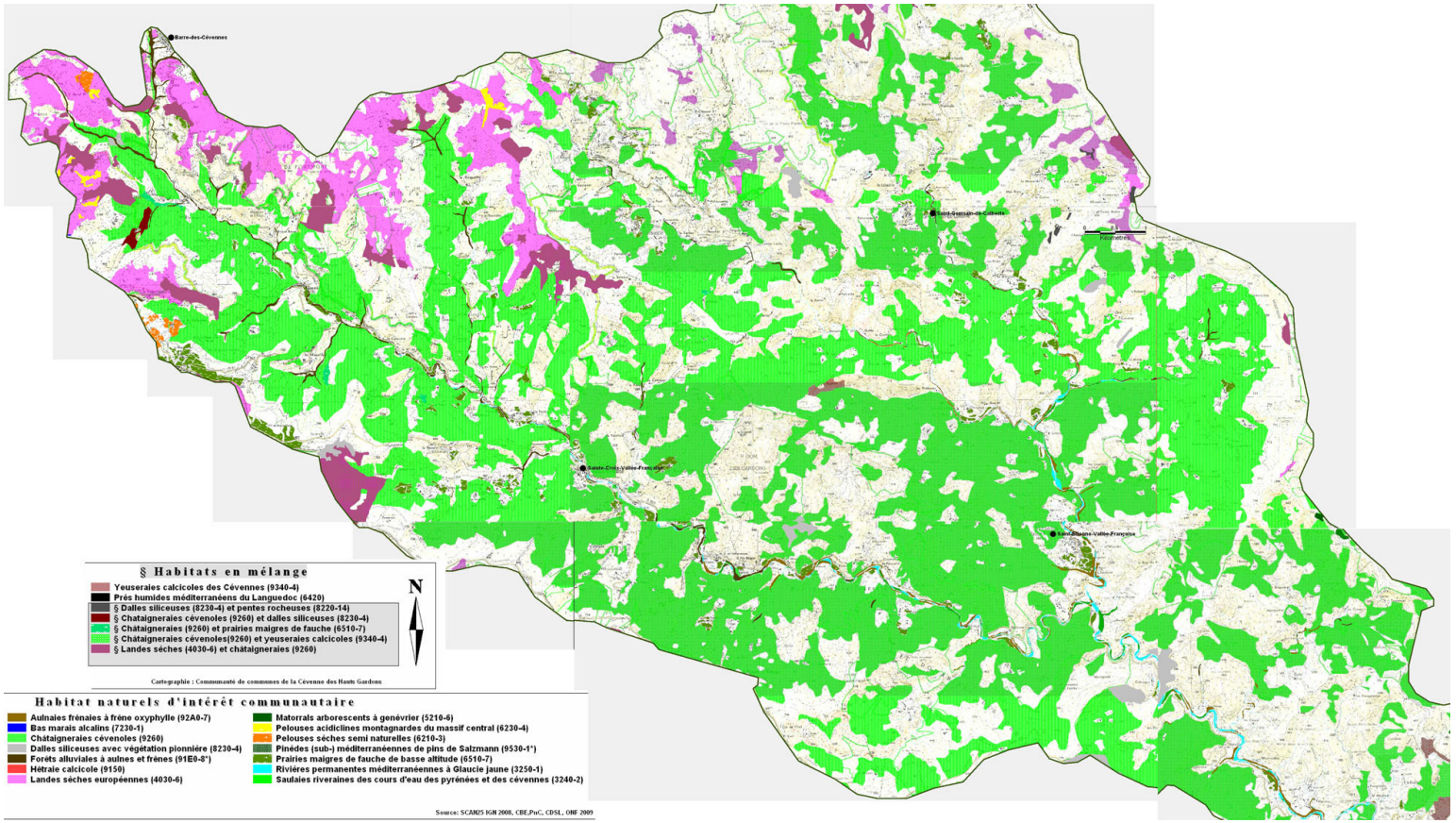
En ce qui concerne les habitats ponctuels, le DOCOB identifie sur le territoire de nombreuses mares temporaires méditerranéennes (3170-1), et sur le Pompidou au col de Tartabisac : de la végétation

des bas marais alcalin (7203-1), des prés humides et bas marais acidiphiles (6410-6) et des éboulis siliceux (8150-1).

Parmi les espèces l'ensemble des espèces de chauves-souris sont présente sur le territoire mais essentiellement sur Bassurels, seuls le Petit Rhinolophe et la Barbastelle sont présentant autour du Gardon de Sainte-Croix.

Les espèces aquatiques (écrevisse, poissons) sont inventoriées sur les communes du périmètre, tout comme le Castor et la Loutre, ainsi que la Cordulie à corps fin.

Le Lucane Cerf-volant est également dans l'aval de la vallée du Gardon de Sainte Croix. La Rosalie des Alpes est présente sur Bassurels (hors du périmètre de la ZSC).



Localisation des habitats d'intérêt communautaire - Source : DOCOB ZPS Vallée du Gardon de Mialet

> ZSC Vallée du Gardon de Saint-Jean

Le site «Vallée du Gardon de Saint Jean » (FR 9101368) a été désigné ZSC par arrêté en date du 7 avril 2016. Son document d'objectif a été validé par arrêté préfectoral du 7 juin 2013, réalisé et animé par le Syndicat Mixte du Pays Aigoual Cévennes Vidourle.

Description du site

D'une superficie de 19060 ha, le site s'étend sur 13 communes gardoises et lozériennes qui composent le territoire du bassin versant du Gardon de Saint-Jean, comprenant notamment la Vallée Borgne et la commune de Saint-Jean-du-Gard. Le site « Vallée du Gardon de Saint Jean » prend en compte la vallée cévenole et son réseau hydrographique en zone siliceuse, partant de 130 m d'altitude pour atteindre 1080 m sur les crêtes du bassin versant.

Le site présente une très grande diversité biologique liée aux contextes climatique, géologique, topographique et hydrologique variés mais également humain du territoire. Les habitats recouvrent plus de 80% de la superficie du site Natura 2000. Riche d'un patrimoine naturel exceptionnel, le site a donc une responsabilité toute particulière dans la préservation de cette biodiversité à l'échelle régionale, nationale et européenne.

Le site concerne la commune de Bassurels pour l'amont du bassin versant du Gardon de Saint Jean.

Riche d'un patrimoine naturel exceptionnel lié à des conditions abiotiques très variées, le site présente des habitats d'intérêt communautaire très diversifiés allant des forêts alluviales et des châtaigneraies méditerranéennes aux habitats rupestres présentant une végétation chasmophytique, en passant par les mares temporaires, les prairies maigres de fauche et les landes sèches.

Les habitats naturels dépendant du milieu aquatique sont représentés par des ripisylves méditerranéennes et des bancs de gravier végétalisés (saulaies, végétation herbacées à annuelles).

Les habitats terrestres correspondent à la châtaigneraie qui n'est pas en très bon état de conservation à la suite de l'abandon de sa culture et de la destructuration des vergers.

En termes d'espèces, les enjeux concernent différents taxons tels que les chiroptères et autres mammifères, les cyprinidés et les invertébrés. Les différents Gardons et leurs affluents abritent des populations de poissons d'intérêt communautaire et des populations d'écrevisse à pieds blancs dans le haut des torrents. On note également la présence d'odonates (Gomphus graslinii et Oxygastra curtisii).

La Vallée du Gardon de Saint-Jean est composée d'une alternance de crêtes aigües et de vallées, appelées respectivement « serres » et « valats ». Ce relief ainsi qu'une altitude pouvant varier entre 130 et 1165 mètres, conduisent à de fortes pentes (jusqu'à 40 %) et à des expositions climatiques très différentes influençant la végétation. Ce relief, la variété des roches et l'influence de l'eau ont constitué au fil des années une grande diversité de sols.

Les conditions climatiques à relier aussi aux altitudes et aux expositions, ont des répercussions sur le fonctionnement hydraulique du bassin versant constitué du Gardon de Saint-Jean et de nombreux affluents.

La vallée est un territoire diversifié ayant permis l'implantation de nombreux habitats naturels et espèces. Afin de s'adapter aux diverses contraintes naturelles de son environnement (relief, climat, hydrologie, etc.), les cévenols ont façonné le territoire notamment par la construction de terrasses agricoles et d'ouvrages hydrauliques qui influencent également les caractéristiques physiques et écologiques du site.

Sur le territoire de la vallée du Gardon de Saint Jean, le foncier est très morcelé et l'occupation du sol montre des boisements majoritaires. Une tendance à l'urbanisation peut être observée. L'occupation humaine sur le site est regroupée autour des villages et hameaux. L'activité agricole est la principale activité économique du secteur, mais la pluriactivité est très forte. L'activité touristique fait partie intégrante de l'économie locale et souvent dans le cadre d'une pluriactivité également, car saisonnière. Le tourisme vert reste majoritaire s'appuyant sur un environnement à préserver et une richesse patrimoniale naturelle et culturelle forte qui profite également aux activités de pleine nature.

La forêt privée est majoritaire et peu de propriétés forestières bénéficient d'un document de gestion durable. Un abandon des châtaigneraies s'observe (problèmes sanitaires et manque de débouchés)

De nombreux points de prélèvement d'eaux (eau potable ou agricole et béals) sont recensés montrant que les prélèvements sont généralement plus importants que les besoins et leur impact local peut être fort sur le cours d'eau en dépit d'un prélèvement net faible. Certains boisements sont exploités (bois d'œuvre ou de chauffage).

Le DOCOB identifie également des faiblesses en matière d'assainissement, avec un SPANC en cours de création.

L'agriculture locale est diversifiée et la pluriactivité est très forte chez les agriculteurs. Après une tendance à la déprise agricole, un retour à l'installation d'exploitations sur de faibles surfaces s'observe.

L'activité touristique fait partie intégrante de l'économie locale (possibilités d'hébergement et résidences secondaires importantes) avec une saisonnalité marquée (juillet/août). Le tourisme vert reste majoritaire, s'appuyant sur un environnement préservé et une richesse patrimoniale naturelle et culturelle forte.

Plusieurs activités de pleine nature sont identifiées sur le site : chasse, pêche, randonnées, loisirs aquatiques, motorisés, spéléologie.

Les enjeux socio-économiques du territoire s'inscrivent autour de deux grandes orientations à la fois complémentaires et parfois en opposition : le maintien des activités et d'un dynamisme territorial dans la vallée tant en préservant les ressources naturelles et en valorisant le patrimoine local.

Les enjeux socio-économiques du territoire du site Natura 2000 sont :

- Maintenir et développer l'attractivité du territoire et la qualité de vie
- Préserver la qualité et la quantité de la ressource en eau
- Maintenir et développer les activités agricoles, sylvicole, un tourisme durable
- Préserver le patrimoine naturel, paysager et culturel
- Prévenir et limiter les risques d'inondation et d'incendie de forêt
- Maintenir des activités durables de chasses et de pêche.

<u>Les habitats et espèces d'intérêt communautaire</u>

Les enjeux écologiques identifiés pour les espèces portent en particulier sur des espèces liés aux milieux alluviaux (poissons, odonate et écrevisse

Habitats d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Surface	Etat de conservation	Menaces principales
Forêts galeries à *Salix alba* et *Populus alba*	92A0.7	220 ha	Bon à mauvais selon secteur	Concurrence forte des espèces invasives, dégradation habitat par activité humaine
*** Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior***	**91E0.8***		Bon à mauvais selon secteur	
*** Mares temporaires méditerranéennes**	**3170.4***	Ponctuel	Moyen	Fermeture des milieux, dégradation par piétinement ou travaux
Hêtraie calcicole médio-européenne	9150.3	4 ha	Moyen	Gestion forestière non adaptée
Forêts à *Castanea sativa*	9260	6000 ha	Moyen	Problème de régénération et de maintien, maladies
Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis*)	6510.7	232 ha	Moyen	Intensification agricole, fermeture des milieux
Pelouse siliceuse submontagnarde	6230.4	286 ha	Bon	Intensification agricole, fermeture des milieux
*** Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires**	**6210***	35 ha	Bon	Fermeture des milieux
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220.14	Répandu	Bon	Dégradation habitat par travaux ou pollution
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210.10	Ponctuel	Bon	-
Yeuseraie calcicole des Cévennes	9340.4	1830 ha	Moyen	Travaux sylvicoles trop fréquents
Yeuseraie acidiphile à Asplenium fougère d'âne	9340.6	3730 ha	Moyen	Travaux sylvicoles trop fréquents
Rivière alpine avec végétation ripicole ligneuse à *Salix eleagnos*	3240.2	70 km de linéaire	Moyen	Concurrence forte des espèces invasives, modification éventuelle du régime hydraulique
Rivière permanente méditerranéenne du *Paspalo-Agrostidion* avec rideaux boisés riverains à *Salix* et *Populus alba*	3280.2		Moyen	
Rivières permanentes méditerranéennes à *Glaucium flavum*	3250.1		Moyen	
Bas-marais neutro-alcalin	7230.1	Ponctuel	Bon	Fermeture des milieux
*** Sources pétrifiantes avec formation de travertins (*Cratoneurion*)**	**7220.1***	Ponctuel	Bon	Dégradation habitat par travaux ou pollution
Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara spp.*	3140.1	Ponctuel	Bon	Destruction par piétinement ou travaux
Hêtraie acidiphile submontagnarde	9120.4	272 ha	Moyen	Gestion forestière non adaptée
Formations montagnardes à *Cytisus purgans*	5120.1	86 ha	Bon	Fermeture des milieux par colonisation résineux
Landes sèches européennes	4030.17 4030.13	1000 ha	Bon	Fermeture des milieux par colonisation ligneux
Roches siliceuses avec végétation pionnière du *Sedo-Scleranthion* ou du *Sedo albi-Veronicion dillenii*	8230.4	7 ha	Bon	Fermeture des milieux
Fruticées à *Juniperus communis*	5130.2	8 ha	Bon	Fermeture des milieux

Enjeu de conservation : Très fort, Fort, Modéré, Faible

Les habitats d'intérêt communautaire - source DOCOB «Vallée du Gardon de Saint Jean»

et sur deux espèces de chauves-souris (Petit Rhinolophe et Murin de Capaccini).

Les inventaires biologiques réalisés pour la réalisation du DOCOB ont permis de recenser 21 espèces animales et 23 habitats naturels d'intérêt communautaire. Cette richesse et diversité biologique est liée à des contextes climatique, géologique, topographique et hydrologique variés sur le territoire.

Une espèce d'intérêt communautaire est « prioritaire » (Rosalie des Alpes) et deux ont un enjeu de conservation très fort sur le site (Ecrevisse à pieds blanc et Barbeau méridional).

Quatre habitats sont classés « prioritaires » au niveau européen (en gras dans le tableau ci-après). L'ensemble des habitats naturels d'intérêt communautaire couvre 80% de la superficie de la zone d'étude et la moitié d'entre eux sont considérés comme enjeu de conservation « fort » à « très fort ».

52% des habitats naturels d'intérêt communautaire sont classés comme enjeu écologique fort à très fort. Cela concerne notamment les suintements temporaires, la majorité des milieux forestiers et les ripisylves et certains milieux herbacés et les pentes rocheuses présentant une végétation spécifique (adaptée aux pentes abruptes).

La charte du DOCOB rappelle également la présence d'espèces animales et végétales invasives sur le site.

<u>Présence d'espèces et d'habitat IC sur les communes concernées de la Cévenne des Hauts Gardons</u>

Les versants du Gardon de Saint Jean sont occupé par des châtaigneraies et des landes sur Bassurels et le Pompidou complétés par des yeuseraies plus au Sud sur la commune de Moissac Vallée Française.

Sur Bassurels, et plus particulièrement le plateau du Can de l'Hospitalet, ce sont les milieux agropastoraux d'intérêt communautaire qui sont présents (prairies et pelouses). La falaise Sud du Can voit des milieux humides ponctuels : eaux oligotrophes et sources pétrifiées.

Plusieurs espèces d'intérêt communautaire du site sont inventoriées sur le territoire.

L'essentiel des chauves-souris sont présentes, surtout sur la commune de Bassurels.

Certaines espèces aquatiques de la ZSC sont inventoriés sur les communes du territoire mais hors vallée du Gardon de Saint Jean. A noter que la Loutre

Espèces d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Eléments quantitatifs	Etat de conservation	Menaces principales
Ecrevisse à pieds blancs *Austropotamobius pallipes*	1092	Linéaire occupé 30 km	Mauvais	Dégradation qualité de l'eau, modification régime hydraulique, concurrence espèces invasives et prélèvement individu trop important
Barbeau méridional *Barbus meridionalis*	1138	Linéaire occupé 45 km	Moyen	Dégradation qualité de l'eau, modification régime hydraulique
Toxostome *Chondrostoma toxostoma*	1126	nc	Mauvais	-
Gomphe de Graslin *Gomphus graslinii*	1046	Peu abondante	Mauvais	Dégradation anthropique des habitats d'espèce
Cordulie splendide *Macromia splendens*	1036	Peu abondante	Bon	Dégradation anthropique des habitats d'espèce
Petit Rhinolophe *Rhinolophus hipposideros*	1303	nc	Bon	Destruction de gîtes, dérangement, dégradation ripisylve
Murin de Capaccini *Myotis capaccinii*	1316	nc	nc	Destruction de gîtes, dérangement, dégradation ripisylve
Blageon *Telestes souffia*	1131	Linéaire occupé 51 km	Moyen	Dégradation qualité de l'eau, modification régime hydraulique
Minioptère de Schreibers *Miniopterus Schreibersii*	1310	nc	Moyen	Dérangement anthropique (cavité)
Rhinolophe euryale *Rhinolophus euryale*	1304	nc	nc	Destruction de gîtes, dérangement, fermeture des milieux
Grand Rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum*	1304	nc	Moyen	Destruction de gîtes, dérangement, fermeture des milieux
Murin à oreilles échancrée *Myotis emarginatus*	1321	nc	Bon	Destruction de gîtes, dérangement, dégradation ripisylve
Murin de Bechstein *Myotis bechsteinii*	1323	nc	nc	Rajeunissement peuplements forestiers, dégradation ripisylve
Barbastelle d'Europe *Batbastella Barbastellus*	1308	nc	Bon	Rajeunissement peuplements forestiers, dégradation ripisylve
Cordulie à corps fin *Oxygastra curtisii*	1041	Abondante	Bon	Dégradation anthropique des habitats d'espèce
Grand capricorne *Cerambyx cerdo*	1088	nc	nc	Elimination des chênes sénescents
Rosalie des Alpes *Rosalia alpina*	1087	nc	nc	Elimination des hêtraies
Castor d'Europe *Castor fiber*	1337	Abondante	Bon	Discontinuité ripisylve, progression des espèces végétales invasives
Loutre d'Europe *Lutra lutra*	1355	Abondante	Bon	Discontinuité ripisylve, dérangement anthropique
Chabot *Cottus gobio*	1163	nc	Mauvais	Dégradation qualité de l'eau, modification régime hydraulique
Lucane cerf-volant *Lucanus cervus*	1083	nc	nc	Elimination des feuillus sénescents

Enjeu de conservation : Très fort, Fort, Modéré, Faible

Les espèces d'intérêt communautaire - source DOCOB «Vallée du Gardon de Saint Jean»

Liste des espèces végétales envahissantes présentes sur le site	
Nom vernaculaire	**Nom scientifique**
Ailante	*Ailanthus altissima*
Ambroisie	*Ambrosia artemissifolia*
Armoise des frères Verlot	*Artemisia verlotiorum*
Balsamine des jardins	*Impatiens balfouri*
Bambou	*Phyllostachys sp.*
Bident à fruits noirs	*Bidens frondosa*
Buddleia (arbre aux papillons)	*Buddeleia davidii*
Canne de Provence	*Arundo donax*
Chénopode faux-Ambroisie	*Chenopodium ambrosoides*
Chiendent d'eau	*Paspalum distichum*
Erable negundo	*Acer negundo*
Faux indigo	*Amorpha fructicosa*
Lampourde d'Italie	*Xanthium italicum*
Onagre bisannuelle	*Oenothera biennis*
Petit piquant	*Galinsoga parviflora*
Raisin d'Amérique	*Phytolaca americana*
Renouée du Japon	*Reynoutria japonica*
Robinier*	*Robinia pseudacacia*
Sorgho d'Alep	*Sorghum halepense*
Souchet vigoureux	*Cyperus eragrostis*
Sporolobe tenace	*Sporolobus indicus*
Topinambour	*Helianthus tuberosus*
Vigne des rivages	*Vitis riparia*
Vigne vierge	*Parthenocissus quinquefolia*

* Indésirable seulement en bord de cours d'eau

Liste des espèces animales envahissantes présentes sur le site	
Nom vernaculaire	**Nom scientifique**
Ragondin	*Myocastor coypus*
Frelon asiatique	*Vespa velutina.*
Ecrevisse signal	*Pacifactacus leniusculus*
Ecrevisse de Louisiane	*Procambarus clarkii*

Milieux humides linéaires liés à la rivière

91E0.8 - Aulnaie-frênaie a Laîche espacée des petits ruisseaux

Milieux humides ponctuels liés aux ruissellements

3140.1 - Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation à *Chara spp.*

7220.1 - Sources pétrifiantes

Milieux forestiers

9260 - Chataîgneraie cévenole mediterranéenne

9340.6 - Yeuseraie acidiphile des Cévennes

Landes et fourrés

4030.13 - Landes sèches européennes a Ericacées

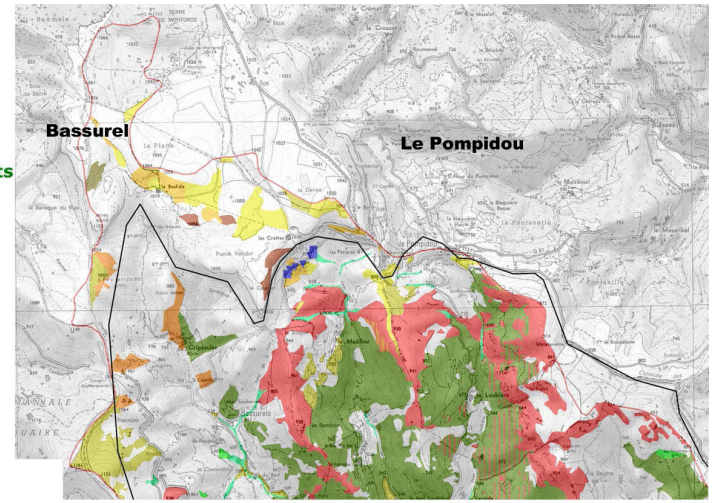
Milieux agropastoraux

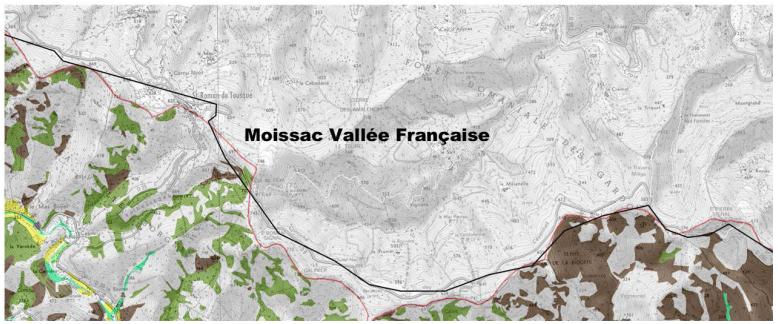
6510.7 - Prairies maigres de fauche de basse altitude

6230.4 - Prairies oligotrophe acidiphiles sèches de moyenne altitude

6210 - Pelouses calcicoles semi-sèches subatlantiques

Extrait de l'atlas du DOCOB





Localisation des habitats d'intérêt communautaire - Source : DOCOB ZPS Vallée du Gardon de Saint Jean

Tableau 23 : Liste des espèces végétales invasives et évaluation de leur menace sur la zone d'étude

Nom français	Nom latin	Statut en secteur méditerranéen	Menace sur grèves et ripisylve du Gardon
Canne de Provence	*Arundo donax*	**Invasive avérée**	**Faible**
Bambou	*Phyllostachys sp.*	**Invasive potentielle**	
Souchet vigoureux	*Cyperus eragrostis*	**Invasive avérée**	
Chiendent d'eau	*Paspalum distichum*	**Invasive avérée**	
Petit piquant	*Galinsoga parviflora*	**Invasive potentielle**	
Sporolobe tenace	*Sporolobus indicus*	**Invasive avérée**	
Bident à fruits noirs	*Bidens frondosa*	**Invasive avérée**	
Ailante	*Ailanthus altissima*	**Invasive avérée**	**Moyenne**
Faux indigo	*Amorpha fructicosa*	**Invasive avérée**	
Ambroisie	*Ambrosia artemissifolia*	**Invasive avérée**	
Armoise des frères Verlot	*Artemisia verlotiorum*	**Invasive avérée**	
Sorgho d'Alep	*Sorghum halepense*	**Invasive avérée**	
Chénopode faux-Ambroisie	*Chenopodium ambrosoides*	**Invasive avérée**	
Lampourde d'Italie	*Xanthium italicum*	**Invasive avérée**	
Vigne des rivages	*Vitis riparia*	**Invasive avérée**	
Robinier*	*Robinia pseudacacia*	**Invasive avérée**	**Forte**
Renouée du Japon	*Reynoutria japonica*	**Invasive avérée**	
Raisin d'Amérique	*Phytolaca americana*	**Invasive avérée**	
Balsamine des jardins	*Impatiens balfouri*	**Invasive avérée**	
Topinambour	*Helianthus tuberosus*	**Invasive avérée**	
Onagre bisannuelle	*Oenothera biennis*	**Invasive avérée**	
Vigne vierge	*Parthenocissus quinquefolia*	**Invasive avérée**	
Erable negundo	*Acer negundo*	**Invasive avérée**	
Buddleia	*Buddeleia davidii*	**Invasive avérée**	

* Espèce dont le statut d'espèce invasive est en cours de rediscussion mais actuellement elle est présente dans la liste officielle des espèces invasives du Conservatoire botanique national

Liste et menace des espèces invasives

(source DOCOB «Vallée du Gardon de Saint Jean»)

Tableau 24 : Liste des espèces animales invasives et évaluation de leur menace sur la zone d'étude

Nom français	Nom latin	Présence sur le SIC	Menace sur la faune et la flore
Ragondin	*Myocastor coypus*	**avérée**	**Faible**
Frelon asiatique	*Vespa velutina.*	**avérée**	**Faible**
Ecrevisse signal	*Pacifactacus leniusculus*	**avérée**	**Fort**
Ecrevisse de Louisiane	*Procambarus clarkii*	**avérée**	**Fort**

bénéficie d'une bonne répartition sur le territoire (dont Bassurels) et que le Castor et l'Ecrevisse à Pied Blanc sont également inventoriés sur Bassurels.

Enfin, en ce qui concerne les insectes, la Cordulie à corps fin est inventoriée sur la vallée du Gardon de Sainte Croix (hors ZPS Vallée de Saint Jean), la Rosalie sur Bassurels et le Lucane Cerf-Volant sur Bassurels et Saint Croix Vallée Française.

Les objectifs et enjeux

Le milieu aquatique et les espèces associées sont sensibles aux différentes pollutions (rejets de stations d'épuration, pisciculture, rejets d'origine agricole et domestique). Les pompages (divers) ont également des impacts sur la qualité de l'eau en période d'étiage notamment. S'y ajoute les comblements des mares et les destructions directs (fréquentation, travaux).

Des risques de dérangement de grotte occupée par le Rhinolophe euryale existent également.

Les milieux ouverts sont menacés par la fermeture du paysage et les milieux forestiers par le risque incendie et aux problèmes sanitaires des différentes essences.

Enjeux du site :

- Maintien landes : gestion durable par pâturage extensif, parfois réouverture du milieu par débroussaillage ou écobuage (pas trop fréquente au risque de favoriser le développement intempestif de la fougère aigle).
- Maintien milieux herbacés : fauche tardive et/ou pâturage extensif
- Maintien habitat rocheux : pâturage extensif
- Maintien des habitats forestiers : gestion forestière
- Maintien de certains milieux humides : maintien des milieux ouverts par le pâturage extensif ou par fauche des parcelles où les stations sont présentes.

Les objectifs du DOCOB sont présentés dans le tableau ci-contre.

Principaux objectifs du site Natura 2000

Habitat ou espèce visés	Objectifs principaux	Exemple de mesures de gestion
Habitats alluviaux Poissons d'intérêt communautaire Odonates d'intérêt communautaire Ecrevisse à pattes blanches Castor et Loutre d'Europe	Préserver et restaurer la ressource en eau et la fonctionnalité écologique des cours d'eau	Réaménagement d'obstacles au déplacement des espèces aquatiques ; Suivi qualitatif et quantitatif de la ressource en eau sur le bassin versant
Habitats alluviaux d'intérêt communautaire (IC) Châtaigneraies d'IC Ensemble des espèces d'IC	Maintenir et restaurer les habitats naturels forestiers et alluviaux d'intérêt communautaire	Entretien des châtaigneraies à vocation agricole ; Entretien et restauration des habitats alluviaux d'IC ; Lutte contre les espèces invasives animales et végétales ; …
Habitats humides Prairies, pelouses et landes d'IC Ensemble des espèces d'IC	Maintenir et restaurer les habitats naturels ouverts	Entretien et restauration des suintements temporaires sur silice ; Maintien des prairies de fauche avec gestion de la fauche et de la fertilisation ; Restauration des habitats de prairies, pelouses et landes ; …
Ensemble des habitats et des espèces d'IC	Améliorer les connaissances écologiques et assurer un suivi scientifique	Inventaires et études complémentaires ; Suivi des habitats d'IC et des populations d'espèces d'IC ; Mise en place d'un observatoire local de biodiversité ; …
Ensemble des habitats et des espèces d'IC	Informer, sensibiliser et valoriser auprès de tous les publics	Campagnes de sensibilisation à destination de publics ciblés ; Mise en œuvre d'un programme général de communication et de sensibilisation ; …
Ensemble des habitats et des espèces d'IC	Animer et mettre en œuvre le document d'objectifs	Animation de la contractualisation et de l'adhésion à la charte ; Animation autour du dispositif des évaluations d'incidence ; …

> ZSC Vallée du Galeizon

Le site «Vallée du Galeizon » (FR 9101369) a été désigné ZSC par arrêté en date du 7 avril 2016. Son document d'objectif réalisé en octobre 2008 est animé par le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Conservation de la vallée du Galeizon.

Description du site

Le site prend en compte la vallée cévenole enclavée du Galeizon au Nord-Ouest d'Alès, à cheval sur le Gard et la Lozère. Il concerne une petite partie du territoire de Saint Etienne Vallée Française appartemant au bassin versant du Galeizon. Ce site représente une surface de 8 554 ha (nouveau périmètre) en milieux méditerranéens montagnards sur substrats siliceux. Le périmètre du site a été revu à la baisse pour coïncider avec les limites physiques du bassin versant du Galeizon.

Situé en dehors des grands axes de communication, la vallée est un lieu de destination (notamment pour les alésiens proches) plus que de passage ce qui lui a permis de conserver un caractère sauvage et un patrimoine naturel et culturel remarquable. Cette vallée renfermerait la plupart des habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire présents sur l'ensemble des vallées cévenoles. De plus le cours d'eau principale, le Galeizon, a conservé un fonctionnement naturel et constitue l'habitat de nombreuses espèces d'intérêt communautaire qui bénéficient d'une eau d'excellente qualité.

Le site bénéficie d'une protection supplémentaire car il fait également parti du Parc National des Cévennes et de la réserve de biosphère qui lui est attachée.

Vallée cévenole particulièrement enclavée, elle a conservé une diversité d'habitat naturel avec notamment une pinède de Pin Salzmann, des landes sèches et des ravins humides. Les cours d'eau sont de bonne qualité et fréquentés par des espèces d'intérêt communautaire.

Une liste de plantes invasives a été établie pour le site. Le robinier faux-acacia, l'ailanthe et le bambou affectent significativement la composition de la ripisylve sur le site.

Le paysage cévenol et son évolution sont directement liés à l'occupation humaine au fil des siècles et notamment de l'activité pastorale et des exploitations successives de la forêt (châtaignier, mûrier, verrerie, exploitation du charbon et des vers à

Flore invasive observée dans la vallée du Galeizon

Famille	Nom vernaculaire	Nom scientifique	*Statut en secteur méditerranéen*
Acéracées	Erable négundo	*Acer negundo*	Invasive avérée
Simaroubacées	Faux-Vernis du Japon ou Ailanthe	*Ailanthus altissima*	Invasive avérée
Astéracées	Ambroisie à feuilles d'Armoise	*Ambrosia artemisiifolia*	Invasive avérée
Astéracées	Armoise des frères Verlot	*Artemisia verlotiorum*	Invasive avérée
Astéracées	Bident à fruits noirs	*Bidens frondosa*	Invasive avérée
Buddlejacées	Buddléia de David	*Buddleja davidii*	Invasive avérée
Astéracées	Topinambour	*Helianthus tuberosus*	Invasive avérée
Chénopodiacées	Chénopode faux-Ambroisie	*Chenopodium ambrosioides*	Invasive avérée
Onagracées	L'Onagre bisannuelle	*Oenothera biennis*	Invasive avérée
Vitacées	Vigne vierge	*Parthenocissus inserta*	Invasive potentielle
Poacées	Bambou	*Phyllostachys sp.*	Invasive potentielle
Polygonacées	Renouée du japon	*Reynoutria japonica*	-
Fabacées	Robinier faux-Acacia	*Robinia pseudo-acacia*	Invasive avérée
Astéracées	Séneçon du Cap	*Senecio inaequidens*	Invasive avérée
Poacées	Sporobole tenace	*Sporobolus indicus*	Invasive avérée
Graminées	Canne de provence	*Arundo donax*	Invasive avérée
Pinacées	Pin maritime	*Pinus pinaster*	Invasive avérée

soie). Aujourd'hui l'exploitation agricole a baissée mais semble se stabiliser et surtout évoluer (agritourisme, transformation et valorisation des produits) en lien avec l'image de qualité du territoire.

Les forêts très présentes sur le site font l'objet d'une gestion et d'une exploitation sylvicole sur une surface limitée. Les ripisylves ne sont généralement pas entretenues et les organismes de la forêt privée mènent une sensibilisation des propriétaires forestiers en général pour une meilleure gestion de leurs peuplements. Le risque incendie est très présent sur le site, ainsi un réseau de piste DFCI maille les forêts.

Ces deux activités (agricole et sylvicole) bien que d'emprise limitée ont généralement un impact positif sur les milieux du site Natura 2000 (paysage, biodiversité, prévention du risque incendie).

La vallée du Galeizon bénéficie de sa proximité avec la plaine gardoise qui lui apporte donc une certaine population qui habite la vallée et travaille à Alès ou Nîmes. Cette population est surtout installée en aval de la vallée, laissant place à une occupation plus saisonnière (résidence secondaire) en amont. La fréquentation saisonnière, touristique se fait surtout d'été à l'automne pour le tourisme de proximité (séjour court) ou celui à séjour plus long. Le tourisme de proximité est source de deux types de pression sur les milieux : la baignade (violation de propriété, dépôt de déchets, feux, dérangement d'espèces) et la cueillette (violation de propriété).

Tous ces visiteurs sont attirés par le côté « sauvage » et le paysage de la vallée constitués par un patrimoine naturel de qualité très peu altéré par les activités humaines. La capacité d'hébergement sur le site représente près de la moitié de la population locale. Des équipements (écomusée, divers chemins de randonnées, centre équestre,…) accompagnent les touristes et les sensibilisent à la fragilité du territoire.

Les autres activités économiques du territoire du site Natura 2000 sont essentiellement artisanales ou des services ou commerces de proximité. La grande majorité des personnes habitant la zone travaille cependant à l'extérieur de la zone.

<u>Les habitats et espèces d'intérêt communautaire</u>

Le site compte 16 habitats naturels d'intérêt communautaire dont 4 prioritaires.

Ces habitats se répartissent entre les milieux aquatiques/humides, les milieux ouverts et les milieux boisés. Les habitats prioritaires concernent des milieux boisés et des milieux humides.

Parmi les espèces d'intérêt communautaire identifiées sur le site il y a :

- 3 poissons
- 1 écrevisse
- 2 mammifères aquatiques

Aucune n'est prioritaire mais elles sont toutes liées aux milieux aquatiques qui présentent une bonne qualité. Ce type de milieu représente également 5 des 16 habitats d'intérêt communautaire du site.

Menaces :

- Espèces invasives sur les rivières et enrésinement à proximité facteur de variation physico chimique des eaux.
- Dégradation des ripisylves et la modification du fonctionnement hydraulique des rivières.
- Risque incendie pouvant être dommageable à la rivière.

Les milieux boisés ont été largement façonnés par l'exploitation de l'Homme. La diminution de cette exploitation a été favorable au développement des résineux et a un retour à une forme sauvage des châtaigniers. Un équilibre naturel entre ces deux types d'arbres devrait se trouver au fil des années.

Les zones rocheuses font l'objet de 5 des 16 habitats d'intérêt communautaire du site. Généralement peu accessibles, elles sont globalement protégées de toute menace d'origine anthropique, mais leur fragilité doit être prise en compte en cas d'aménagement proche.

Les prairies enfin ont une surface très faible sur le site et sont directement dépendantes de l'exploitation agricole. Il s'agit de maintenir cette exploitation pour la préservation des habitats d'intérêt communautaire qui sont liés à ces milieux. D'autant plus que ces milieux ouverts par le petit patrimoine et la biodiversité qu'il accueille forme l'identifié paysagère et culturel du territoire.

Les investigations de terrain faite pour la réalisation du DOCOB ont également permis d'inventorier des espèces de chauves-souris, reptiles, amphibiens, oiseaux, et une flore patrimoniaux.

Les objectifs, enjeux et menaces

Enjeux de conservation (écologiques)

- Le maintien des habitats naturels liés à la ripisylve dans la partie amont et leur restauration dans la partie aval (saulaies et forêts alluviales à aulne et frêne en priorité).
- Le maintien et la reconquête des pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire ainsi que les pelouses maigres de fauche de basse altitude.
- La préservation des mares temporaires à isoètes, habitat prioritaire ponctuel.
- Le maintien et l'amélioration de l'état de conservation de la forêt de châtaignier.
- La préservation des habitats d'espèces (blageon, chabot, écrevisses à pattes blanches et barbeau méridional).
- Le maintien en bon état de conservation des autres habitats naturels et d'espèces.

Enjeux socio-économiques

- Conserver la richesse du patrimoine naturel et culturel du site.
- Maintenir, et si possible développer, le secteur agricole (élevage et arboriculture.
- La préservation et la gestion de la ressource en eau (quantité et qualité) –voir mesures «DCE», contrat de rivière.
- Préserver les habitants et les habitats des risques majeurs (incendie et inondation) ainsi que le cadre de vie (paysages, services,…).
- Favoriser le développement d'un tourisme respectueux des habitants du site et de son environnement.
- Permettre le maintien de la vie et de l'économie locale en favorisant le rajeunissement de la population.

Les objectifs de développement durable du site sont :

- Maintenir et restaurer les habitats liés à la ripisylve.
- Maintenir et améliorer les pratiques de fauche et de gestion pastorale extensive sur les habitats naturels ouverts d'intérêt communautaire (pelouses, prairies et landes).
- Reconquérir des milieux ouverts abandonnés afin d'y mettre en place à terme des pratiques de fauche et/ou de gestion pastorale.
- Garantir la préservation des mares à isoètes.
- Maintenir et améliorer des pratiques de gestion agricole et/ou sylvicole de l'habitat de châtaigneraie (castanéiculture, pastoralisme

Habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires du site

Intitulé générique EUR 15 de l'habitat naturel	Intitulé des cahiers d'habitat retenu	Code Natura	*Surfaces (en ha)*	*Inscrit ou à inscrire au FSD*
Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* ssp.	-	3140	Ponctuel	à inscrire
***Mares temporaires méditerranéennes**	-	***3170-1**	Ponctuel	à inscrire
Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à *Salix elaeagnos*	Saulaies riveraines des cours d'eau des Pyrénées et des Cévennes	3240-2	1.3 ha	à inscrire
Rivières permanentes méditerranéennes à *Glaucium flavum*	Végétation pionnière des rivières méditerranéennes à Glaucière jaune et Scrophulaire des chiens	3250-1	0.1 ha	inscrit
Rivières permanentes méditerranéennes à *Paspalo-Agrostidion* avec rideaux boisés riverains à *Salix* et *Populus alba*	Saulaies méditerranéennes à Saule pourpre et Saponaire officinale	3280-2	1.3 ha	à inscrire
Landes sèches européennes	Landes sèches thermo-atlantiques	4030-4	117.5 ha	inscrit
Formation montagnarde à *Cytisus purgans*	Lande à Genêt purgatif du Massif Central	5120-1	3.3 ha	inscrit
Matorrals arborescents à *Juniperus* spp.	Junipéraie à Genévrier oxycèdre et Junipéraie méditerranéenne à Genévrier commun	5210-1 5210-6	94 ha	inscrit
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)	-	6210	14 ha	à inscrire
Pelouses maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis*)	-	6510	188 ha (potentiel)	inscrit
***Sources pétrifiantes avec formations de travertins (Cratoneurion)**	***Communautés des sources et suintements carbonatés**	***7220-1**	Ponctuel	à inscrire
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	Falaises siliceuses des Cévennes	8220-14	26 ha minimum	inscrit
Roches siliceuses avec végétation pionnière de *Sedo-Scleranthion* ou du *Sedo albi-Veronicion dillenii*	-	8230	Ponctuel	à inscrire
***Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae*)**	***Aulnaies-frênaies des petits ruisseaux**	***91E0-8**	28.3 ha et 9 Km lin.	inscrit
Forêt de *Castanea sativa*	Châtaigneraies cévenoles collinéennes	9260-1.2	2787 ha	inscrit
***Pinèdes (sub-)méditerranéennes de pins noirs endémiques**	-	***9530**	17 ha	inscrit

* habitats prioritaires

Les habitats d'intérêt communautaire (source DOCOB «Vallée du Galeizon»)

et conduite sylvicole).

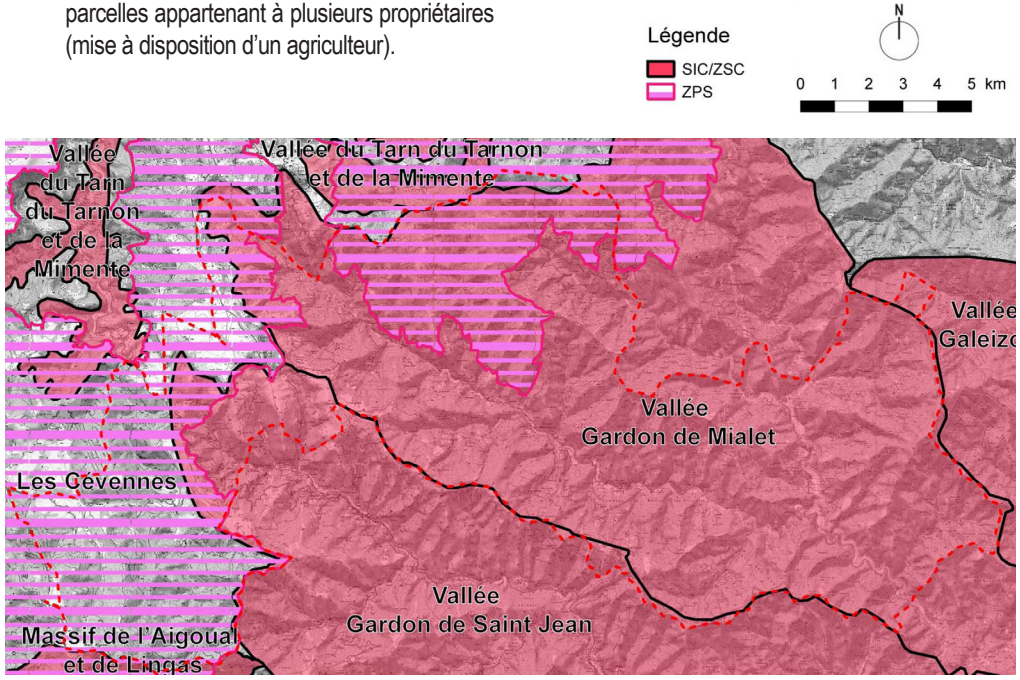
- Restaurer l'état de conservation de l'habitat de la châtaigneraie (élimination des espèces invasives, mise en place de pratiques d'entretien).
- Améliorer les comportements humains dans l'usage de la rivière ainsi que certains aménagements.
- Concilier le développement des activités et les aménagements avec le maintien des habitats et des espèces du site.

Menaces :

- Fréquentations du site qui peuvent être importante à certaines périodes de l'année pouvant perturber la faune sauvage (aquatique notamment) et engendrer un risque d'incendie plus fort.
- Espèces (faune, flore) invasives sur ou dans les rivières et enrésinement à proximité facteur de variation physico chimique des eaux.
- Dégradation des ripisylves et la modification du fonctionnement hydraulique des rivières (prélèvement d'eaux, modification du lit,…) dommageable aux habitats mais aussi aux espèces aquatiques.
- Modification physico-chimique ou dégradation de la qualité des eaux dommageables aux espèces aquatiques
- Risque incendie pouvant être dommageable à la rivière et aux secteurs boisés.

Mesures pour lesquelles les communes peuvent être concernées :

- GH04 : aménagement et gestion des points d'accès aux cours d'eau en véhicules
- GH05 : favoriser la libre circulation des espèces piscicoles sur le Galeizon et ses affluents : actions sur les 3 seuils présents sur les cours d'eau
- SE04 : suivi de la ressource en eau (qualité physico-chimique, débit) : prendre conscience de la fragilité des équilibres existants autour de cette ressource entre les besoins des hommes et ceux des habitats naturels et d'espèces. Il doit aussi permettre de détecter les périodes critiques au cours desquelles il est nécessaire de procéder à des actions de sauvegarde ou à des changements ponctuels de pratiques.
- AF01 : accompagnement des communes à la mise en œuvre d'une politique d'acquisition foncière en faveur des habitats et espèces d'intérêt communautaire : information des communes sur les outils et carte des zones de préemption possibles.
- AF04 : accompagnement des propriétaires à la création d'Association FoncièrePastorale : permet une gestion groupées de plusieurs parcelles appartenant à plusieurs propriétaires (mise à disposition d'un agriculteur).



Sites Natura 2000 (source DREAL)

2.4.5. Les milieux et la biodiversité[1]

Les milieux aquatiques

Le réseau hydrographique est marqué par les Gardons (Saint Jean, Sainte Croix, Saint Martin, Saint Germain et Mialet) et par le Tarnon à l'Ouest et le Galeizon à l'Est du territoire. Le relief et la nature du sol est favorable à la présence d'un chevelu dense d'affluents.

Des tourbières présentant une richesse floristique sont indiqués dans le Nord de Bassurel (Vallon de Trépaloup).

> Aménités

Les espaces aquatiques et humides contribuent :

- A l'atténuation des crues et de la sècheresse,
- Aux loisirs et aux transports de marchandise,
- A l'épuration des eaux,
- A la qualité de l'eau à usage alimentaire, industriel ou agricole,
- Aux structures paysagères marquantes.

1 Source : Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles 48 (menaces).

Les zones humides ont 3 fonctions majeures :

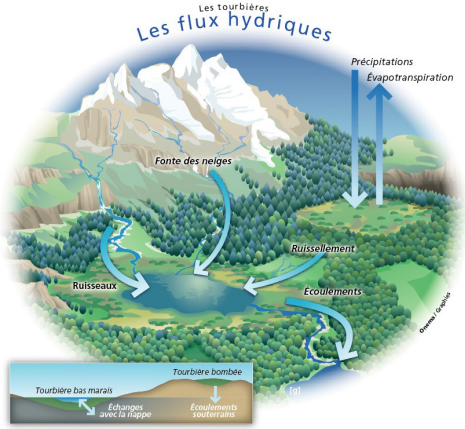
- Hydrologique : « éponge naturelle » qui stocke et restitue l'eau, avec une régulation du cycle de l'eau et une alimentation de l'écosystème.
- Biogéochimique : « filtre naturel » qui reçoit les matières minérales et organiques, les emmagasine, le transforme et/ou les retourne à l'environnement.
- Habitat : Conditions hydrologiques et chimiques favorables à un développement extraordinaire de la vie avec une forte production biologique et une forte diversité spécifique, écologique et interspécifique (50% des oiseaux et 30% des espèces végétales remarquables et menacées dépendent des milieux humides).

> Principales menaces

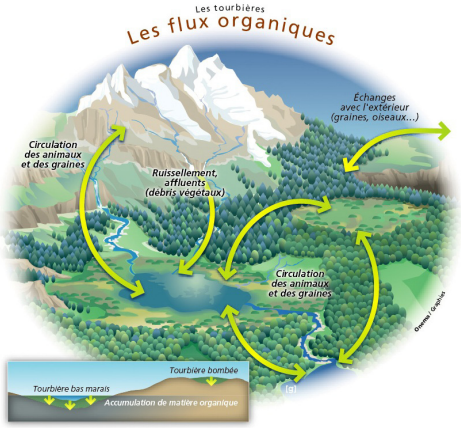
Les principales menaces potentiellement présentes sur le territoire sont :

Rivières et milieux riverains

- Perturbation du fonctionnement hydraulique et/ou de la dynamique naturelle : modification de l'alimentation hydrique, prélèvements en eau, captage.
- Altérations physiques (recalibrage, enrochement, colmatage de frayères, curage...).
- Obstacle à la circulation de la faune aquatique ,
- Dégradation de la qualité des eaux,
- Intensification des pratiques agricoles (gyrobroyage des tourbières, fauche précoce, arasement de haies, utilisation de pesticides, fer-



Fonction des tourbières source IUCN Water 2012





tilisation, mise en culture).
- Diminution du pâturage et fermeture des milieux.
- Plantations artificielles (peupleraies, enrésinement).
- Pratiques de gestion des berges et ripisylves non adaptées.
- Abreuvement des troupeaux.
- Expansion d'espèces invasives.
- Fréquentation : dégradation de milieux, piétinement.
- Prélèvements d'espèces : cueillette, chasse, pêche, braconnage.
- Dégradation diverses : comblement, création de pistes, passage d'engins, retournement et mise en culture...

Zones humides du mont Aigoual
- Drainage, modification de l'alimentation hydrique, prélèvements en eau, captage.
- Dégradation de la qualité des eaux (pollutions agricoles).
- Piétinement par les animaux (chargement trop important).
- Intensification des pratiques agricoles.
- Diminution du pâturage et fermeture des milieux.
- Plantations de résineux.
- Ecobuage.
- Expansion d'espèces invasives.
- Fréquentation : dégradation de milieux, piétinement.
- Prélèvements d'espèces : cueillette, chasse, pêche.
- Dégradations diverses : comblement, création de pistes, passage d'engins, retournement et mise en culture...

> Zones de protection sur ces milieux et espèces inventoriées

Ces milieux aquatiques et humides font l'objet d'une reconnaissance particulière sur le territoire avec de nombreuses zones de protection ou d'inventaire portant sur la préservation de ces milieux.
- ZNIEFF I Versant sud du Gardon de Sainte-Croix
- ZNIEFF I Vallon du Trépaloup
- ZNIEFF I Gardon de Sainte Croix
- ZNIEFF I Vallée du Gardon de Saint-Martin
- ZNIEFF I Ruisseau du Merlet
- ZNIEFF I Vallée du Gardon de Saint-Germain à Saint Germain de Calberte
- ZNIEFF I Vallon de Salt
- ZNIEFF II Can de l'Hospitalet
- ZNIEFF II Massif de l'Aigoual et du Lingas
- ZNIEFF II Hautes Vallées des Gardons
- ZSC Vallée du Tarn, du Tarnon et de la Mimente
- ZSC Vallée du Gardon de Mialet
- ZSC Vallée du Gardon de Saint-Jean
- ZSC Vallée du Galeizon
- ENS Vallée du Galeizon
- ENS Vallée du Gardon de Saint Jean
- ENS Gardon de Saint Martin
- ENS Ruisseau de la Devèze
- Parc National des Cévennes et sa réserve de biosphère
- Zones humides de l'inventaire départemental

On peut noter la présence sur le territoire d'une diversité d'espèces remarquables2 inféodées à ce type de milieu, parmi les espèces les plus sensibles et/ou patrimoniales :
- Ecrevisse à Pied blancs.
- Cordulie à corps fin (libellule).
- Et de nombreux poissons dont l'Anguille d'Europe, le Barbeau méridionale, le Blageon, le Chabot d'Auvergne et commun, le Goujon d'Auvergne et du Languedoc, le Vairon du Languedoc.

D'autres espèces sont inféodées aux milieux humides ou aux bords d'eau :
- Ophioglosse des Açores, Orchis punaise, Pin Mugho, Spiranthe d'été pour les plantes.
- Castor et Loutre pour les mammifères.
- Martin-pêcheur, Milan Royal, Pic épeichette, Busard cendré, Chardonneret élégant pour les oiseaux qui utilisent les abords des cours d'eau pour chasser le plus souvent.
- Le Murin à oreilles échancrées utilise aussi les vallées alluviales en zone de chasse.

On recense sur le territoire de la Cévenne des Hauts Gardons la présence d'une diversité d'espèces remarquables[1] inféodées à ce type de milieu.

2 Voir détail des niveaux de protection en annexe dans la liste des espèces remarquables présentes sur le territoire.

1 Voir détail des niveaux de protection en annexe dans la liste des espèces remarquables présentes sur le territoire.

Les milieux boisés

Les Cévennes forment un grand ensemble forestier continu.

La quasi totalité du territoire est couvert par des milieux boisés.

Quelques formations de type haies sont visibles dans l'espace agricole au Nord du Pompidou et le ripisylves sont généralement noyées dans les boisements voisins.

Les haies champêtres jouent de nombreux rôles (écologique, hydrologique, chimique, physique, pédologique). Elles sont également un lieu de refuge, de nourrissage et de reproduction pour de nombreuses espèces (oiseaux, insectes, reptiles et petits mammifères). Sur les autres plans, elles limitent l'érosion (maintien du sol), ont une fonction de brise vent limitant l'évapotranspiration et donc l'irrigation et participent à l'épuration des phytosanitaires et fertilisants utilisés dans certaines parcelles.

Les ripisylves consolident les berges, filtrent les polluants et abritent de nombreuses espèces animales et notamment des insectes (coléoptères, lépidoptères, chenilles).

Le Gardon de Sainte Croix, son versant Sud, la forêt domaniale des Gardons et versant Sud de la Montagne de la Vieille Morte sont des territoires à enjeux SCAP (Stratégie de Création des Aires Protégées) pour le département de la Lozère.

> Aménités

Les espaces boisés contribuent :

- Au maintien des terres sur les pentes et les berges et à la prévention des inondations, des coulées de boues ou des avalanches,
- A la régulation des ressources en eau,
- A la production de bois de chauffage ou d'œuvre et d'autres ressources (cueillettes de champignon, truffes, petits fruits, essences aromatiques,… production de liège, production méllifères, chasse…),
- A la vie et à l'équilibre biologique de la faune,
- Au stockage de carbone et à l'amélioration de la qualité de l'air,
- Au bien-être de la population (intérêt des massifs boisés pour le fractionnement des espaces urbanisés, pour leur intérêt paysager, pour les loisirs).

> Principales menaces

Les principales menaces potentiellement présentes sur le territoire sont :

<u>Châtaigneraie cévenoles et autres milieux en mosaïque</u>

- Défrichement.
- Abandon.
- Fréquentation et dérangement.
- Incendies.
- Pratiques sylvicoles inadaptées : enrésinement, plantations monospécifiques, passage d'engins lourds sur les zones humides intraforestières, coupes à blanc, abandon des rémanents, ouverture de pistes, abattage d'arbres morts ou à cavités, périodes d'interventions et dérangement.

<u>Forêt ancienne (mont Aigoual)</u>

- Pratiques sylvicoles inadaptées : enrésinement, plantations monospécifiques, passage d'engins lourds sur les zones humides intraforestières, coupes à blanc, abandon des rémanents, ouverture de pistes, abattage d'arbres morts ou à cavités, périodes d'interventions et dérangement.

> Zones de protection sur ces milieux et espèces inventoriées

Les milieux boisés font partis de la mosaïque d'habitats nécessaire à la richesse de nombreux sites.

- ZICO Parc National des Cévennes
- ZNIEFF I Crêtes du col Saint Pierre
- ZNIEFF I Pelouses du Mont Aigoual
- ZNIEFF I Vallon du Trépaloup
- ZNIEFF I Forêt domaniale des Gardons et versant sud de la Montagne de la Vieille Morte
- ZNIEFF I Vallée du Gardon de Saint-Martin (ripisylve)
- ZNIEFF I Vallée du Gardon de Saint-Germain à Saint Germain de Calberte (Ripisylves)
- ZNIEFF I Vallon de Salt
- ZNIEFF II Can de l'Hospitalet
- ZNIEFF II Massif de l'Aigoual et du Lingas
- ZNIEFF II Hautes Vallées des Gardons
- ZPS Les Cévennes
- ZSC Vallée du Tarn, du Tarnon et de la Mimente
- ZSC Vallée du Gardon de Saint-Jean
- ZSC Vallée du Galeizon

- Parc National des Cévennes et sa réserve de biosphère

On recense la présence sur le territoire d'une diversité d'espèces remarquables1 inféodées à ce type de milieu.

1 Voir détail des niveaux de protection en annexe dans la liste des espèces remarquables présentes sur le territoire.

Les milieux ouverts et semi-ouverts

Ces milieux sont particulièrement important car en faible surface par rapport aux milieux boisés. Il offre des aires de chasse pour de nombreux oiseaux (dont rapaces) et la présence de certains insectes (papillons) et d'une flore spécifique.

Le maintien des pratiques agro-pastorales (objet du classement UNESCO Causses-cévennes) est particulièrement important pour ces milieux.

Hormis la Can de l'Hospitalet présentant une grande étendu de milieux agricoles formant une continuité avec d'autres grands espaces situés sur Bassurels au pied de la forêt domaniale du Marquaire, les milieux ouverts sont plutôt saupoudrés sur le territoire autour des espaces bâtis ou de façon linéaire et étroite sur les crêtes entre les vallées, composé de pelouses sommitales, espaces agropastoraux ou de jardins.

> Aménités

Les espaces ouverts et semi-ouverts contribuent :

- Au maintien de la qualité des sols,
- Au maintien de l'activité agricole : support de culture d'alimentation, de fourrage, de combustible ou plantes médicinales.
- A la richesse faunistique et floristique (ce sont souvent des espaces complémentaires d'autres milieux pour certaines espèces : zone de chasse, de reproduction…).
- A la beauté des paysages.
- A la chasse de petite faune sédentaire ou gibier migrateur.
- A la protection contre les inondations (terres agricoles dans les zones d'expansion de crue).
- A la régulation des interactions biologiques. Rôle important des auxiliaires de cultures dans la régulation des parasites et agents pathogènes.

> Principales menaces

Les principales menaces potentiellement présentes sur le territoire sont :

<u>Pelouses sommitales (Mont Aigoual) et autres milieux ouverts</u>

- Diminution de l'élevage et fermeture des milieux.
- Intensification des pratiques agricoles (période de fauche, fertilisation, pesticides, pression de pâturage, écobuage, arasement des haies, mise en culture, dérochage...)
- Reboisements artificiels.
- Défrichement des landes.
- Fréquentation : piétinement et dérangement.

> Zones de protection sur ces milieux et espèces inventoriées

Les milieux ouvert et semi-ouverts font partis de la mosaïque d'habitats nécessaire à la richesse de plusieurs sites. Ils sont particulièrement important dans le cadre du classement UNESCO sur les espaces agro-pastoraux.

- ZICO Parc National des Cévennes
- ZNIEFF I Versant sud du Gardon de Sainte-Croix
- ZNIEFF I Pelouses du Mont Aigoual
- ZNIEFF I Versant de la Can de l'Hospitalet
- ZNIEFF I Versant de Cabrespic
- ZNIEFF I Vallée du Gardon de Saint-Germain à Saint Germain de Calberte
- ZNIEFF I Vallon de Salt
- ZNIEFF II Can de l'Hospitalet
- ZNIEFF II Massif de l'Aigoual et du Lingas
- ZNIEFF II Hautes Vallées des Gardons
- ZPS Les Cévennes
- ZSC Vallée du Tarn, du Tarnon et de la Mimente
- ZSC Vallée du Gardon de Mialet
- ZSC Vallée du Gardon de Saint-Jean
- ENS Vallée du Galeizon
- ENS Vallée du Gardon de Saint Jean
- Parc National des Cévennes et sa réserve de biosphère
- Site UNESCO Causses Cévennes

On peut noter la présence sur le territoire d'une diversité d'espèces remarquables3 inféodées à ces milieux, parmi les espèces les plus sensibles et/ou patrimoniales :

- Le Lézard des souches et lézard ocellé.
- Des sauterelles (Antaxie, Babitiste) et papillons (Apollon).

3 Voir détail des niveaux de protection en annexe dans la liste des espèces remarquables présentes sur le territoire.

- Des mammifères tel que le Lapin de Garenne, le mouflon ou le Loup gris, et des chauves souris (Minioptères de Schreibers, Petit Murin).
- Un grand nombre d'oiseau chassant ou nichant dans ces milieux : Aignle royal, Bondrée apivore, Burants, busard, Chardonneret élégant, Circaète Jean-le-Blanc, etc.
- Et une flore spécifique aussi : Hélianthème à allure de bruyère, Ophioglosse des Açores.

On recense la présence sur le territoire d'une diversité d'espèces remarquables1 inféodées à ce type de milieu :

1 Voir détail des niveaux de protection en annexe dans la liste des espèces remarquables présentes sur le territoire.

Les milieux rocheux

Ces milieux sont notamment représentés par les falaises de la Corniche des Cévennes au pied du Can de l'Hospitalet.

Il y a également quelques abrupts de crêtes (Gabriac ou Molezon par exemple), des pierriers dans la forêt domaniale du Marquaire ou certaines portions de lit majeur des Gardons en gravières.

A noter que les maisons traditionnelles et certains autres bâtis sont intéressants d'un point de vue écologique car les anfractuosités, et combles accessibles peuvent constituer des abris pour les reptiles, oiseaux, chiroptères. Les murets de pierre sont également des structures favorables aux reptiles.

> Aménités

Les espaces rocheux constituent :

- Une barrière physique qui limite les déplacements de la faune, pouvant éviter la transmission de maladie,
- Un espace de loisir de plein air (escalade, randonnée, parapente,…).
- Pour les carrières et mines : un apport en matériaux commercialisés (granulats, minéraux).

> Principales menaces

Les principales menaces potentiellement présentes sur le territoire sont :

- Surfréquentation (sentier, sports d'escalades, spéléologie,…) : dérangement de certains espèces animales remarquables, voir leur abandon du site, dégradation de l'habitat pour la flore.
- Travaux de stabilisation des éboulis pouvant amener la modification du milieu (vers un milieu boisé).

> Zones de protection sur ces milieux et espèces inventoriées

Les milieux rocheux font partis de la mosaïque d'habitats nécessaire à la richesse de plusieurs sites.

- ZICO Parc National des Cévennes
- ZNIEFF I Versant de la Can de l'Hospitalet
- ZNIEFF I Versant de Cabrespic
- ZNIEFF I Vallon de Salt
- ZNIEFF II Can de l'Hospitalet
- ZNIEFF II Massif de l'Aigoual et du Lingas
- ZPS Les Cévennes
- ZSC Vallée du Tarn, du Tarnon et de la Mimente
- ZSC Vallée du Gardon de Mialet
- ZSC Vallée du Gardon de Saint-Jean
- ENS Vallée du Gardon de Saint Jean
- Parc National des Cévennes et sa réserve de biosphère

On peut noter la présence sur le territoire d'une diversité d'espèces remarquables4 inféodées à ce type de milieu :

- Une flore spécifique (Orpin ampléxicaule, Hélianthème à allure de bruyère, Cheilanthès d'Espagne,...).
- Des oiseaux nichant dans les falaises comme le Vautour fauve, le Faucon pèlerin ou l'Aigle royal.
- Le Murin de Natterer fréquente les grottes.
- Le Lézard des Souches et l'Antaxie cévenoles (sauterelle) fréquentent des milieux rocailleux.

La nature en ville

Il est difficile de parler de nature en ville dans ce contexte très rural où le village et les hameaux s'imbriquent dans leur environnement.

Les villages et les hameaux historiques ont eux un caractère bâti très resserré prenant peu de place sur l'espace naturel et agricole laissé libre autour d'eux.

Pour Saint Etienne Vallée Française on peut noter les jardins formant des îlots de verdure. Sur l'espace public la « nature » est plus ou moins présente avec des espaces plantés (parking, parvis de l'église...).

Le plan nature en ville est le fruit d'un travail col-

4 Voir détail des niveaux de protection en annexe dans la liste des espèces remarquables présentes sur le territoire.

lectif de tous les acteurs de la ville conduit durant plusieurs mois. Il concrétise l'engagement 76 du Grenelle de l'environnement. Sa mise en place est prévue par l'article 7 de la Loi Grenelle 1 au travers de l'engagement de « restaurer la nature en ville et ses fonctions multiples ».

Ce plan n'a pas vocation à être exhaustif. Il est structuré autour d'engagements partagés.

C'est un plan collaboratif qui a pour but d'approfondir la connaissance sur la biodiversité et les écosystèmes et de faire évoluer les pratiques de planification et d'aménagement, de gestion et d'entretien dans les territoires urbains par un partage d'expériences notamment.

Le Plan Nature en Ville s'articule autour de 3 axes et de 16 engagements :

Axe 1 : ancrer la ville dans son milieu naturel et sa géographie.

- Évaluer l'état de la biodiversité, des écosystèmes, des fonctions écologiques et des services associés.
- Améliorer les outils d'information géographique sur la nature en milieu urbain.
- Intégrer la nature et ses fonctionnalités dans les documents de planification urbaine.
- Intégrer en amont les risques liés à la présence de la nature en ville.

Axe 2 : préserver et développer les espaces de nature en quantité et en qualité.

- Concrétiser le « maillage vert et bleu » urbain.
- Promouvoir l'ingénierie écologique dans l'aménagement urbain et la construction.
- Développer les espaces de nature de proximité.
- Promouvoir une gestion écologique de la nature en ville, dans les espaces publics et privés.
- Améliorer la qualité des sols urbains et périurbains.
- Redonner sa place à l'eau en ville.
- Resserrer les liens entre la ville et le milieu rural.

Axe 3 : promouvoir une culture et une gouvernance partagées de la nature en ville.

- Connaître la perception de la nature par les habitants.
- Développer les démarches d'information et de sensibilisation sur la nature en ville.
- Renforcer les compétences des professionnels sur la biodiversité et les services écosystémiques.
- Constituer un centre de ressources sur la nature en ville.
- Favoriser la participation des citoyens aux projets urbains en lien avec la nature.

> Aménités

La nature présente en milieu urbain offre de nombreux services :

- Espaces de loisirs.
- Amélioration du cadre et de la qualité de vie.
- Contribution à la qualité de l'air.
- Réduction de l'effet îlot de chaleur.
- Gestion plus efficace des aléas liés à l'eau.

> Principales menaces

Les principales menaces potentiellement présentes sur le territoire sont :

- La rupture des continuités écologiques traversant la zone urbaine.
- La dégradation de ces milieux par leur fréquentation ou des pollutions liées à l'usage urbain voisin (déchets, eaux de ruissellement polluées…).

> Espèces inventoriées

Quelques espèces remarquables sont anthopophiles s'installant dans les jardins ou le bâti, comme l'Antaxie cévenole, certaines chauves-souris et oiseaux.

Il n'y a pas d'autres espèces remarquables strictement inféodées au milieu urbain sur le territoire, mais certaines peuvent fréquenter les abords des zones occupées par l'Homme (jardin, bâti, sentier,...) :

Les espèces faisant l'objet d'un PNA

Les Plans Nationaux d'Action (PNA - anciennement plan national de restauration) sont initiés par le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (MEEDDAT) en 1996, afin de répondre aux besoins d'actions spécifiques pour restaurer les populations et les habitats des espèces menacées, soutenu par la stratégie Nationale pour la Biodiversité et le Grenelle de l'Environnement.

Un PNA a pour objectif le bon état de conservation des populations de l'espèce concernée et pour cela 3 grands axes de travail définissent les actions :

- Protéger par des mesures favorables à la conservation des populations,
- Améliorer les connaissances par un suivi cohérent des populations,
- Informer les acteurs concernés et sensibiliser le public.

Le PNA Loutre a été validé pour la période 2010-2015. La Loutre d'Europe n'est plus aujourd'hui menacée de disparition mais la recolonisation de toute l'aire de répartition originelle prendra du temps, d'autant plus que ce mouvement reste fragile.

Les principaux enjeux du PNA Loutre d'Europe sont:

- la consolidation du réseau d'acteurs français et le développement des coopérations pour un meilleur suivi et une meilleure protection de la Loutre,
- la meilleure diffusion de la connaissance sur l'espèce et sur les problématiques liées à sa conservation,
- la mise en œuvre d'actions de conservation dont les buts principaux seront de :
  - réduire la mortalité d'origine anthropique,
  - protéger et restaurer l'habitat de la Loutre,
  - améliorer la disponibilité des ressources alimentaires dans le milieu naturel,
- l'amélioration des conditions de cohabitation entre la Loutre et l'aquaculture.

L'objectif à long terme est le retour de la Loutre sur son ancienne aire de répartition et cela dans les meilleures conditions possibles de cohabitation avec les activités humaines.

Les actions du Plan porte sur l'étude de l'espèce, sa protection et la communication. Parmi les actions de protection on peut noter pour le document d'urbanisme :

- Évaluer et renforcer la prise en compte de la Loutre d'Europe dans les politiques publiques.
- Améliorer la prise en compte de la Loutre d'Europe dans les études d'impact ou d'incidence.
- Mettre en place des corridors écologiques pour la Loutre d'Europe.
- Réduire la mortalité due aux collisions avec des véhicules.
- Créer des havres de paix pour la Loutre d'Europe.

Les espaces dégradés et espèces envahissantes

Le territoire bénéficie d'un environnement bien conservé.

On peut cependant noter la présence de quelques espèces végétales envahissantes :

- Ailante : impact sur les milieux fragile qu'il colonise (par rejet de souche et drageon) inhibant le développement d'autres espèces en émettant des substances chimiques toxiques. En ville son système racinaire provoque des dégâts. Modification de la chimie du sol et de son activité bactérienne.
- Buddleia : Peut rapidement former des peuplements monospécifiques denses, éliminant localement d'autres espèces (large dissémination parle vent ou l'eau par ses nombreuses graines). Il ne pose de réel problème que dans les ripisylves et est largement inféodé à des habitats perturbés par l'Homme. En fin de floraison le coloris des inflorescences peut créer une nuisance paysagère (ambiance « humanisée » et horticole dans les milieux naturels colonisés).

La prolifération d'espèces d'écrevisess allochtone dans les cours d'eau Lozériens est une menace réelle pour les populations restantes d'Ecrevisse à pieds blancs.

Robinier faux-acacia ou renouée du Japon identifiés le long des Gardons (ZNIEFF, ZSC).

Menaces que les plantes exotiques envahissantes apportent :

- Impacts sur la biodiversité et les écosystèmes diminution de la biodiversité locale, réduction de l'attractivité des milieux, modification du fonctionnement des écosystèmes,
- Impacts sur la santé humaine : risques d'allergies, risques de brûlures et d'irritations cutanées,
- Impacts économiques : Altération des infrastructures, réduction de la productivité agricole ou sylvicole, impact sur les activités récréatives.

Aménité qu'elles peuvent apporter :

- Intérêts économiques : exploitations ornementale, alimentaire, médicinale ou forestière, fabrication de matières premières pour filières artisanales spécialisées.

- Intérêts environnementaux : plantes mellifères, nectarifères, réduction de l'empreinte écologique des espaces verts.
- Intérêts sociétaux : plantes patrimoniales ou symboliques.

2.4.6. Les orientations nationales et le SRCE

Les orientations nationales

La Trame verte et bleue (TVB) a pour objectif de contribuer à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques afin d'enrayer la perte de biodiversité.

10 grandes lignes directrices sont fixées pour sa mise en œuvre :

La TVB contribue à stopper la perte de biodiversité et à restaurer et maintenir ses capacités d'évolution ;

La TVB est un outil d'aménagement durable des territoires ;

La TVB tient compte des activités humaines et intègre les enjeux socio-économiques ;

La TVB respecte le principe de subsidiarité et s'appuie sur une gouvernance partagée, à l'échelle des territoires ;

La TVB s'appuie sur des enjeux de cohérence nationale ;

La TVB implique une cohérence entre toutes les politiques publiques ;

La TVB repose sur une mobilisation de tous les outils et sur une maîtrise d'ouvrage adaptée ;

La TVB se traduit dans les documents d'urbanisme ;

La TVB se traduit dans la gestion des infrastructures existantes et dans l'analyse des projets d'infrastructures ;

La TVB nécessite de mobiliser les connaissances et d'organiser le suivi et l'évaluation de sa mise en œuvre.

SRCE ex Languedoc Roussillon

Le SRCE du Languedoc Roussillon a été adopté le 20 novembre 2015 par arrêté du préfet de région, après approbation par le Conseil Régional le 23 octobre 2015.

Les 6 thèmes suivants répondent aux enjeux de la trame verte et bleue régionale :

- Intégration des continuités écologiques dans les politiques publiques.
- Ménager le territoire par l'intégration de la trame verte et bleue dans les décisions d'aménagement.
- Transparence des infrastructures pour le maintien et la restauration des continuités écologiques.
- Des pratiques agricoles et forestières favorables au maintien et à la restauration des continuités écologiques.
- Les continuités écologiques des cours d'eau et des milieux humides.
- Des milieux littoraux uniques et vulnérables.

> Enjeux généraux de la Trame verte et Bleue

Conserver et améliorer la qualité écologique des milieux et de garantir la libre circulation des espèces de faune et de flore sauvages ;

Accompagner les évolutions du climat en permettant à une majorité d'espèces et d'habitat de s'adapter aux variations climatiques ;

Assurer la fourniture des services écologiques ;

Favoriser des activités durables, notamment agricoles et forestières ;

Maîtriser l'urbanisation et l'implantation des infrastructures et d'améliorer la perméabilité des infrastructures existantes.

2.4.7. La Trame Verte et Bleue[1]

Notion apportée par les lois Grenelle, la trame verte et bleue a pour objectif la préservation de la biodiversité, la restauration et la création de continuités écologiques.

A cause du changement climatique, il a été récemment démontré que les espèces animales et végétales ont accéléré leur déplacement en adaptation à ce changement.

Les corridors écologiques sont, pour la plupart des espèces, les chemins qui permettent les déplacements entre les réservoirs de biodiversité pour mener à bien leur cycle de vie (alimentation, reproduction, brassage génétique, colonisation de nouveaux milieux, etc.). Ils permettent également la migration climatique précédemment évoquée.

L'analyse de ces trames doit prendre en compte le Schéma Régional de Cohérence Ecologique. Il identifiée sur la commune des éléments des sous trames vertes forestiers, agricoles, ouverts et semi-ouverts et de la trame bleue.

1 Sources : SRCE, SDAGE, SAGE des Gardons

Les milieux forestiers sont les plus représentés sur le territoire, couvrant la quasi totalité du territoire, le reste étant occupé par les milieux ouverts et semi-ouverts dont quelques milieux agricoles au recensement du SRCE.

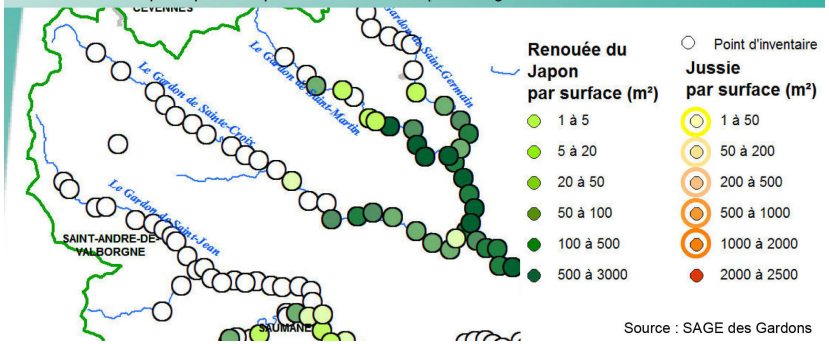
L'ensemble de ces milieux sont en réservoir pour leur sous-trame repsective selon le SRCE;

Les Gardons sur le territoire font l'objet d'un classement en liste 1[2]. Plusieurs ouvrages infranchissables sont identifiés sur leurs cours. Ils font l'objet d'une zone d'actions prioritaires pour l'anguille.

D'un point de vu qualitatif la ripisylves des ces gardons est dense et varié selon le SAGE des Gardons. Une augmentation du taux d'invasion par la renouée du Japon de l'amont vers l'aval est signalé par ce SAGE sur les Gardons de Sainte-Croix, Saint Martin et Mialet. Les concentrations sont les plus fortes sur la commune de Saint Etienne Vallée Française.

2 Ces listes font référence à la révision du classement des cours d'eau au titre de l'article L 214-17 du Code de l'environnement. La liste 1 correspond aux cours d'eau sur lesquels aucun nouvel ouvrage faisant obstacle à la continuité écologique ne pourra être autorisé (logique de prévention).

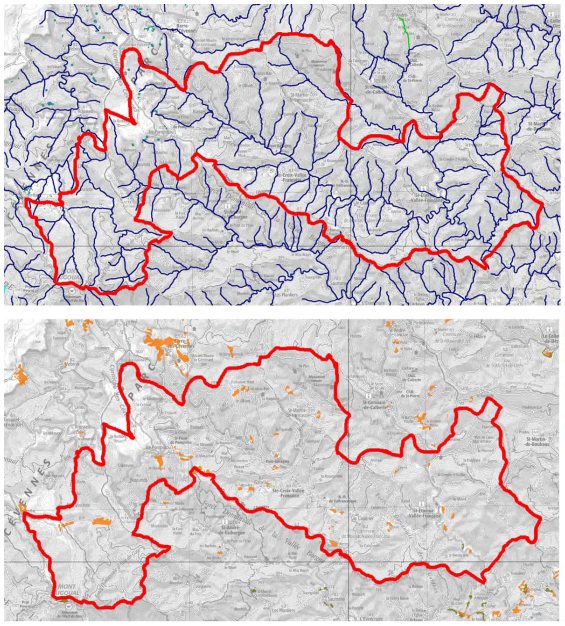
Localisation des principales espèces invasives du plan de gestion du bassin versant des Gardons



Espèces invasives dans le bassin versant (source SAGE des Gardons)

Sont recensés comme réservoir biologique par le SDAGE.

- Le Gard et ses affluents (excepté le ruisseau de Boisseson, de sa source à l'aval de sa confluence avec le Gardon de Saint-Jean) : Fonctionnement et soutien des populations piscicoles plus aval du cours d'eau. Les affluents participent au fonctionnement et au soutien du peuplement piscicole du haut bassin du Gardon. Espèces visées : Ecrevisse à pieds blanc, Truite Fario (dévalaison)
- Le Galeizon et ses affluents : Participe au fonctionnement et au soutien du peuplement piscicole du gardon d'Alès. Espèces visées (dévalaison): Écrevisse à pieds blanc, Truite Fario, Barbeau méridional, Chabot, Blageon.



Extrait du SRCE LR, 2014

Réservoirs écologiques sur le territoire :

- Les Gardons de Saint Jean, de Sainte Croix, de Saint Martin, de Mialet et le Galeizon en partie sur Saint Etienne Vallée Française.
- Corniche des Cévennes, can de l'Hospitalet.
- Pelouses du Mont Aigoual.
- Vallée de Salt.
- Tourbières à Bassurels.
- Forêt domaniale des Gardons.
- Boisement de la Crête de Saint Pierre et vieille forêt sur Bassurels.

Corridors écologiques sur le territoire :

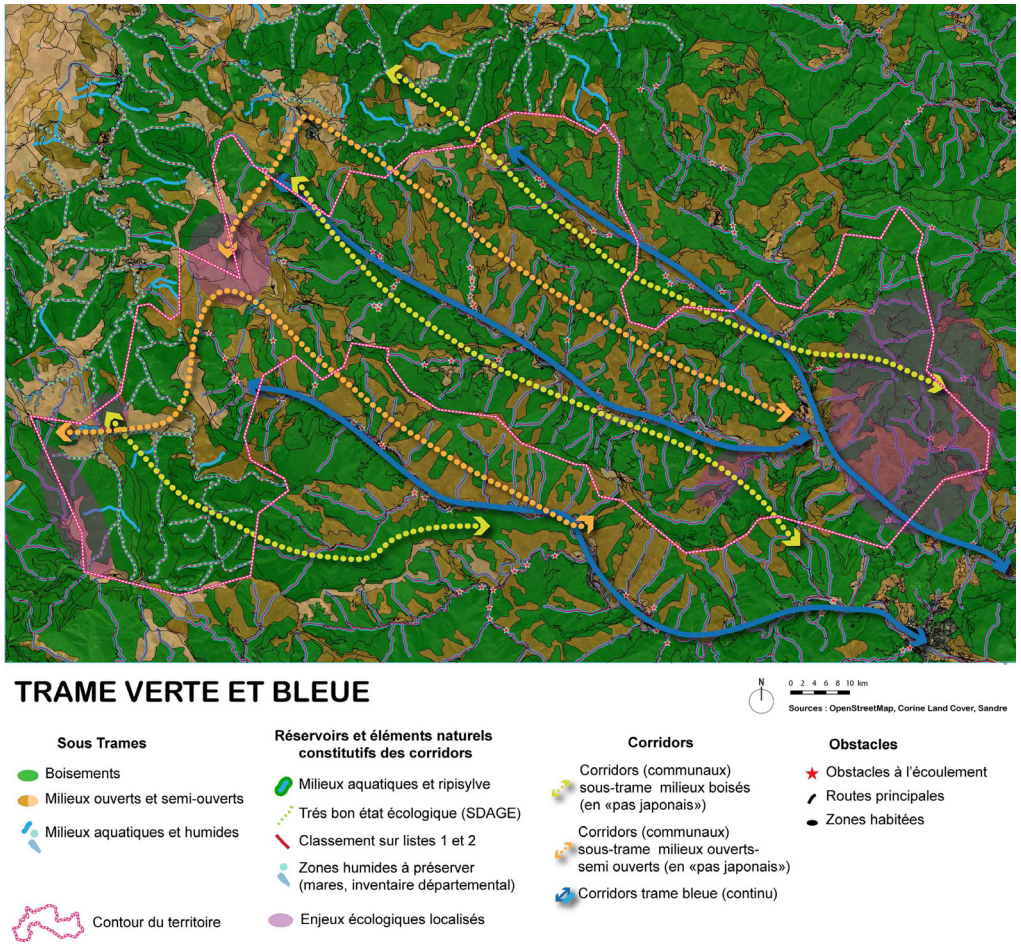
- Les Gardons, le Galeizon, leurs affluentes et les milieux annexes (ripisylves, zones humides).
- Le maillage des milieux ouverts et semi-ouverts (dont agricole) sur le territoire dessine des corridors qui suivent principalement les crête ou les fonds de vallée

Obstacles aux continuités écologiques sur le territoire :

- Le référentiel d'obstacles à l'écoulement de la DREAL Occitanie recense de nombreux ouvrages (seuil, barrage, digue, moulin, pont, gué...) sur les cours d'eau faisant obstacles aux continuités écologiques de ceux-ci.

- Les principaux axes de circulations sur le territoire (RD907, RD9 - Corniche des Cévennes, RD983, RD 984, RD13) peuvent ponctuellement être des obstacles aux continuités
- Du fait de caractère dispersé de l'habitat sur le territoire et des relatives faibles emprises des bourgs principaux (contraint par la topographie notamment), l'urbanisation n'est pas un obstacle aux continuités, mais il faudra éviter de la développer trop en linéaire du fait de la contrainte topographique.

NB : Le SMAGE des gardons accompagne la communauté de communes sur la question de la préservation des continuités écologiques dans le respect aussi des bâtis anciens



Trame verte et bleue communale

2.5. Le contexte sanitaire

2.5.1. La qualité de l'eau[1]

Globalement sur le territoire la pression phytosanitaire est faible sur la ressource en eau (superficielle ou souterraine).

À noter que les Gardons sur le territoire font l'objet de zones de baignades diffuses, nécessitant le maintien d'une certaine qualité d'eau. Le plan d'eau de Sainte-Croix-Vallée-Française est identifié comme zone de baignade au SDAGE. En matière de gestion de l'eau, le SDAGE indique les mesures suivantes pour les cours d'eau dont le bassin versant est sur le territoire.

			Objectif d'état écologique					Objectif d'état chimique			
Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Echéance	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation	Echéance sans ubiquiste	Echéance avec ubiquiste	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation
FRDR10791	rivière le galeizon	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015		
FRDR382a	Le Gardon de Sainte Croix	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015		
FRDR382b	Le Gard de sa source au Gardon de Saint Jean inclus	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	FT	hydrologie	2015	2015		

		Objectif d'état quantitatif				Objectif d'état chimique				
Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Objectif d'état	Echéance	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation	Objectif d'état	Echéance	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation	Polluant dont la tendance à la hausse est à inverser
FRDG601	Socle cévenol dans le BV de l'Hérault	Bon état	2015			Bon état	2015			
FRDG602	Socle cévenol BV des Gardons et du Vidourle	Bon état	2015			Bon état	2015			

Objectif d'atteinte du bon état (source SDAGE 2016-2021)

Rivière-le-Galeiron / Gard de sa source au Gardon de Saint-Jean

- Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture,
- Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités,
- Réviser les débits réservés d'un cours d'eau dans le cadre strict de la réglementation,
- Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau.

Gardon de Sainte-Croix

- Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture,
- Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités,
- Réviser les débits réservés d'un cours d'eau dans le cadre strict de la réglementation,
- Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau,
- Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non-collectif,

Réduire les pollutions ponctuelles par les fertilisants au-delà des exigences de la Directive nitrates. Le risque de Non Atteinte du Bon État (NABE) est moyen pour les Gardons sur le territoire (2 à 4 pressions à l'origine du risque)[2].

Perturbations identifiées :

- Le Gardon de Sainte-Croix présente des altérations de la continuité,
- Prélèvement sur l'ensemble des Gardons

Il n'y a pas de risque pour les masses d'eaux souterraines du territoire.

Le suivi de l'état écologique et chimique des Gardons sur le territoire montre des niveaux bon à très bon pour les différents paramètres pour des états chimiques et écologiques globaux Bon.

On peut constater un légère dégradation (très bon à bon) pour les nutriments P au fil des ans.

1. Sources : SDAGE RM 2016-2021, SAGE Gardons

2 NB : l'atteinte du bon état a été labelisé en 2017

État écologique

TBE	Très bon état
BE	Bon état
MOY	État moyen
MED	État médiocre
MAUV	État mauvais
Ind	État indéterminé

État chimique

BE	Bon état
MAUV	Non atteinte du bon état
Ind	Information insuffisante pour attribuer un état
	Absence de données

État écologique des Gardons sur le territoire (source SIE Rhône Méditerranée)

Fiche état des eaux : GARDON DE STE CROIX A STE-CROIX-VALLEE-FRANCAISE (code station : 06128620)

Années (1)	Bilan de l'oxygène	Température	Nutriments		Acidification	Polluants spécifiques	Invertébrés benthiques	Diatomées	Macrophytes	Poissons	Hydromorphologie	Pressions hydromorphologiques	ÉTAT ÉCOLOGIQUE	POTENTIEL ÉCOLOGIQUE		ÉTAT CHIMIQUE
			Nutriments N	Nutriments P												
2016	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	BE	TBE	TBE	BE	BE			BE			BE
2015	TBE	TBE	TBE	TBE	BE	BE	TBE	BE	BE	BE			BE			BE
2014	BE	TBE	TBE	TBE	BE	BE	TBE	TBE	BE	BE			BE			BE
2013	BE	TBE	TBE	TBE	BE	BE	TBE	BE	BE	BE			BE			BE
2012	BE	TBE	TBE	TBE	TBE	BE	TBE	TBE	BE	BE			BE			BE
2011	BE	TBE	TBE	TBE	TBE	BE	TBE	BE	BE	BE			BE			BE
2010	BE	TBE	TBE	TBE	TBE	BE	TBE	BE	BE	BE			BE			BE
2009	BE	TBE	TBE	TBE	TBE	BE	TBE	MOY		BE			MOY			BE

Fiche état des eaux : GARDON DE ST GERMAIN A ST-ETIENNE-VALLEE-FRANCAISE (code station : 06128500)

Années (1)	Bilan de l'oxygène	Température	Nutriments		Acidification	Polluants spécifiques	Invertébrés benthiques	Diatomées	Macrophytes	Poissons	Hydromorphologie	Pressions hydromorphologiques	ÉTAT ÉCOLOGIQUE	POTENTIEL ÉCOLOGIQUE		ÉTAT CHIMIQUE
			Nutriments N	Nutriments P												
2014	TBE	TBE	TBE	BE	TBE		TBE	TBE					BE			
2013	TBE	TBE	TBE	BE	TBE		TBE	TBE					BE			
2012	TBE	TBE	TBE	BE	TBE		TBE	TBE					BE			
2011	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	Ind							Ind			BE
2010	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE								Ind			BE
2009	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE								Ind			BE
2008	BE	BE	TBE	BE	BE								Ind			

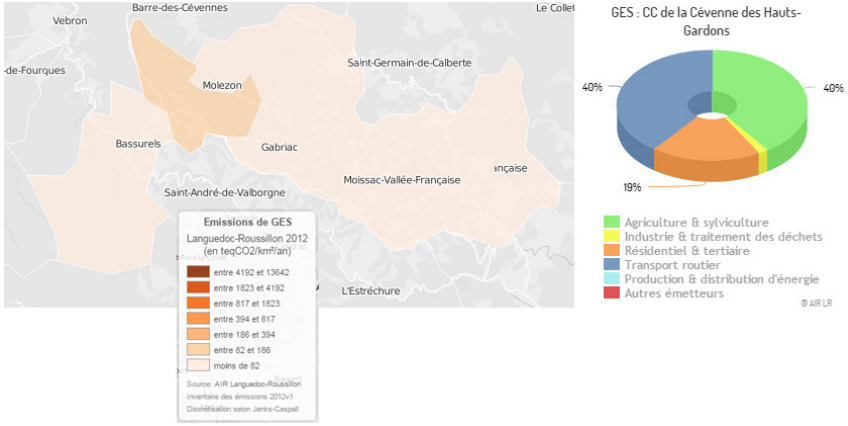
Fiche état des eaux : GARDON DE STE CROIX A MOISSAC-VALLEE-FRANCAISE (code station : 06128610)

Années (1)	Bilan de l'oxygène	Température	Nutriments		Acidification	Polluants spécifiques	Invertébrés benthiques	Diatomées	Macrophytes	Poissons	Hydromorphologie	Pressions hydromorphologiques	ÉTAT ÉCOLOGIQUE	POTENTIEL ÉCOLOGIQUE		ÉTAT CHIMIQUE
			Nutriments N	Nutriments P												
2014	TBE	BE	TBE	BE	TBE		TBE	BE					BE			
2013	TBE	BE	TBE	BE	TBE		TBE	BE					BE			
2012	TBE	BE	TBE	BE	TBE		TBE	BE					BE			
2011	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	Ind							Ind			BE
2010	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE								Ind			BE
2009	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE								Ind			BE
2008	BE	MOY	TBE	BE	TBE								Ind			

Fiche état des eaux : GARDON DE MIALET A ST-ETIENNE-VALLEE-FRANCAISE (code station : 06128600)

Années (1)	Bilan de l'oxygène	Température	Nutriments		Acidification	Polluants spécifiques	Invertébrés benthiques	Diatomées	Macrophytes	Poissons	Hydromorphologie	Pressions hydromorphologiques	ÉTAT ÉCOLOGIQUE	POTENTIEL ÉCOLOGIQUE		ÉTAT CHIMIQUE
			Nutriments N	Nutriments P												
2014	TBE	TBE	TBE	BE	BE		TBE	TBE					BE			
2013	TBE	TBE	TBE	BE	BE		TBE	TBE					BE			
2012	TBE	TBE	TBE	BE	BE		TBE	TBE					BE			
2011	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE								Ind			
2010	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE								Ind			
2009	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE								Ind			
2008	BE	TBE	TBE	BE	TBE								Ind			

2.5.2. La qualité de l'air[1]



Le territoire fait partie du périmètre de surveillance d'AIR-LR, association qui surveille la qualité de l'air et diffuse l'information sur l'ensemble de l'ex Région Languedoc-Roussillon.

Il n'y a pas de station de mesure de la qualité de l'air sur la Lozère en général et malgré la proximité du Gard, il n'y a pas de station de mesures proches du territoire de la Cévennes des Hauts Gardons[2].

Dans le cadre de ses missions, AIR LR réalise toutefois un inventaire des émissions de polluants atmosphériques et des gaz à effet de serre en Languedoc-Roussillon. L'inventaire des émissions 2012 recense les rejets dans l'atmosphère de plusieurs dizaines de polluants, dont les gaz à effet de serre, d'origines diverses : humaines (transports, industrie, chauffage, activités agricoles…) ou naturelles (émissions de la végétation, sols…).

L'inventaire indique en tout point du territoire régional, sur la zone géographique choisie et pour chaque polluant, la contribution de chaque secteur d'activité.

Le territoire de la Cévenne des Hauts Gardons fait partie de l'inventaire.

Globalement le territoire est peu émetteur en GES et polluants atmosphériques. Cependant les émissions sur le territoire par an et par habitant sont globalement plus hautes que les moyennes régionales (ex-LR) mais similaires aux départementale pour les PM, et inférieures aux moyennes départementales et régionales pour les GES et Nox. Il convient de souligner que la Lozère est le département le moins émetteurs de GES et polluants atmosphérique de l'ex région.

La commune du Pompidou a des émissions en GES et PM10 légèrement supérieures aux autres communes du territoire. Cela peut s'expliquer par sa position au carrefour de plusieurs axes routiers et sa plus forte proportion d'activités agricoles.

Les Gaz à Effet de Serre (GES) sont des gaz qui absorbent une partie des rayons solaires en les redistribuant sous la forme de radiations au sein de l'atmosphère terrestre, phénomène appelé effet de serre. Cet inventaire recense les 3 principaux GES : CO_2, CH_4 et N_2O

Les émissions en GES du territoire de la Cévenne des Hauts Gardons représentent 1% des émissions du département et une émission négligeable à l'échelle de l'ex région LR. Les émetteurs principaux sont le transport routier et l'agriculture, suivi de près par le résidentiel-tertiaire.

Le territoire émet en moyenne 4,8 teqCO_2/an/hab, ce qui est similaire à la régionale (4,6) et inférieur à la départementale (11,6).

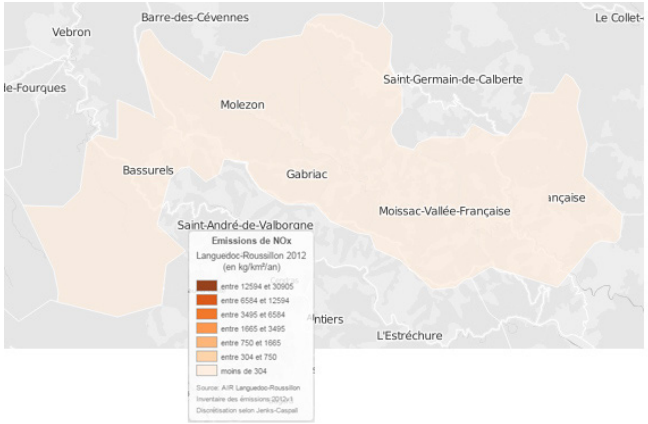
Les oxydes d'azote (NOx) sont des gaz irritants.

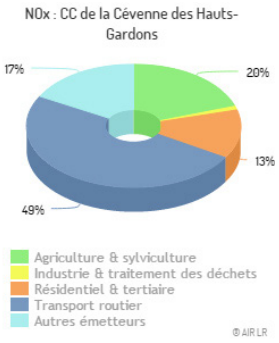
Le monoxyde d'azote (NO) est principalement émis par les véhicules et installations de combustion. Au contact de l'air il est rapidement oxydé en NO_2. Les NOx son les principaux traceurs de la pollution urbaine, en particulier automobile et sous l'effet du rayonnement solaire ils sont à l'origine de la production d'ozone.

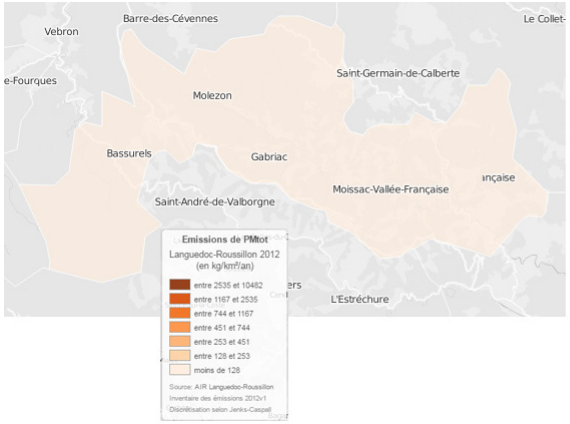
Les émissions en NOx du territoire de la Cévenne des Hauts Gardons représentent 1% des émissions du département et une émission négligeable à l'échelle de l'ex région LR. Les émetteurs princi-

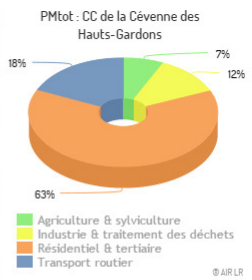
1 Source : Air LR

2 En conséquence, les mesures présentées doivent être relativisées en tenant compte de la faible circulation sur le territoire communautaire et de la présence de nombreuses forêts.









paux sont le transport routier et l'agriculture.

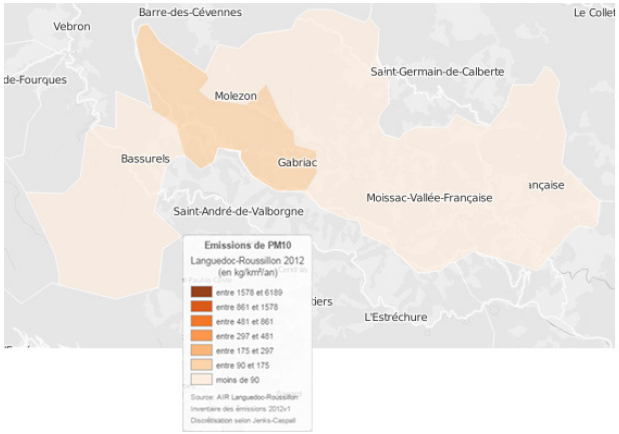
Le territoire émet en moyenne 15,3 kg/an/hab, ce qui est similaire à la moyenne régionale (14,9) et inférieur à la départementale (28,3).

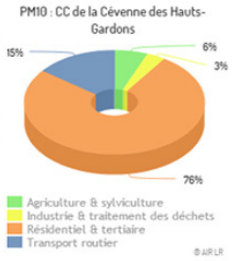
Les particules en suspension ont de nombreuses origines (naturelles, humaines) et ont une grande variété (tailles, formes, compositions) véhiculant de nombreuses substances comme les métaux. Les émissions en PM du territoire de la Cévenne des Hauts Gardons représentent 2% des émissions du département et une émission négligeable à l'échelle de l'ex région LR. L'émetteur principal est le résidentiel et tertiaire (chauffage ?).

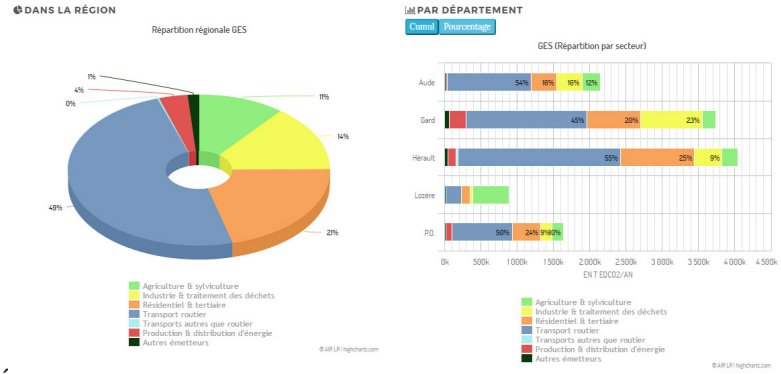
Le territoire émet en moyenne 9,5 kg/an/hab, ce qui est supérieur à la moyenne régionale (5,7) et inférieur à la départementale (11,3).Les particules mesurées sont celles d'un diamètre inférieur à 2,5 µm (PM 2,5) et inférieur à 10 µm (PM10).

Les émissions en PM10 du territoire de la Cévenne des Hauts Gardons représentent 2% des émissions du département et une émission négligeable à l'échelle de l'ex région LR. L'émetteur principal est le résidentiel et tertiaire (chauffage ?).

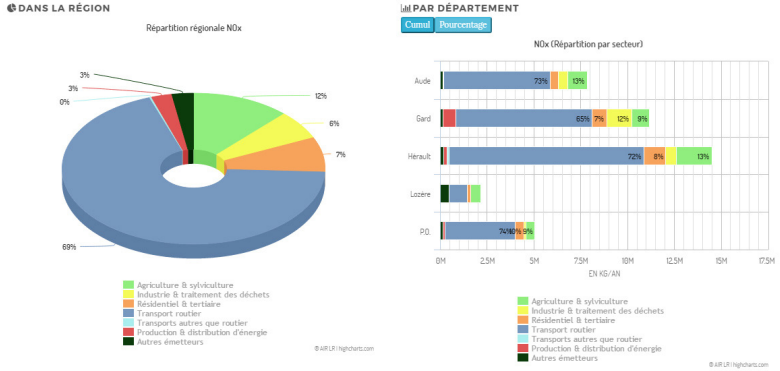
Le territoire émet en moyenne 7,5 kg/an/hab, ce qui est supérieur à la moyenne régionale (3,2) et similaire à la départementale (7,1).



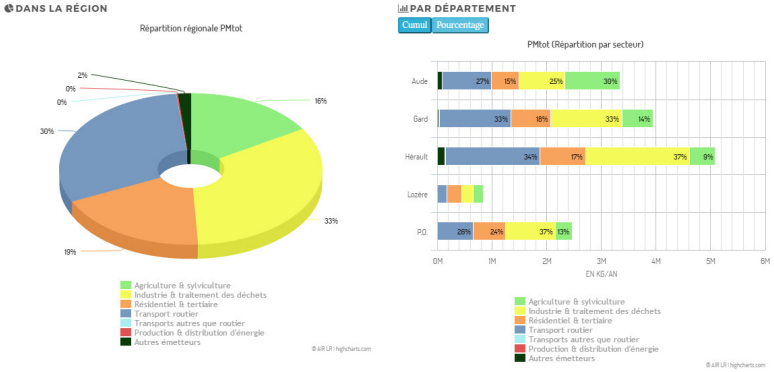




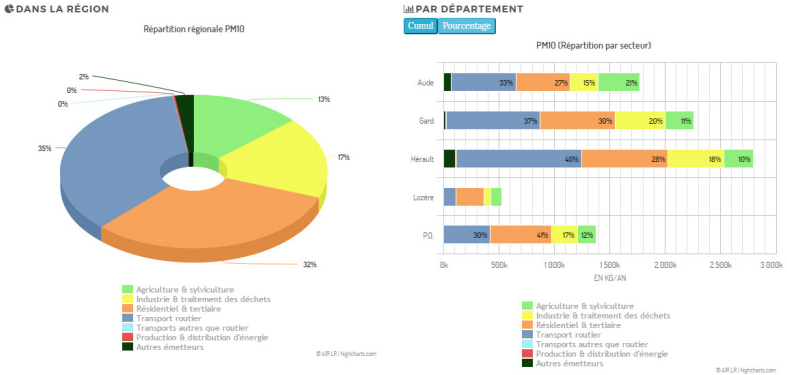
Émissions de GES
Source : AIR-LR, inventaire 2012



Emissions de NOx
Source : AIR-LR, inventaire 2012



Emissions de PM
Source : AIR-LR, inventaire 2012



Emissions de PM10
Source : AIR-LR, inventaire 2012

2.5.3. Le plan de surveillance de la qualité de l'air

Le premier plan national de surveillance de la qualité de l'air ambiant (PNSQA) a été réalisé pour la période 2016-2021. Il identifie les enjeux majeurs, définit des objectifs à atteindre et retient cinq grands axes constituant un cadre d'orientations (déclinées en 36 actions) partagées pour les politiques nationales et régionales.

Enjeux :

- Relever de nouveaux défis techniques,
- Répondre aux attentes sociétales.

Objectifs :

1. Structurer le dispositif national pour répondre aux besoins d'observation,

2. Orienter la surveillance au service de l'action (Accompagner la planification thématique ayant un impact sur l'air (dont SCOT et PLU) ; Renforcer la prise en compte du lien entre qualité de l'air, urbanisme et mobilité).

- Action 12 : renforcer et harmoniser les travaux méthodologiques relatifs à l'évaluation des plans.
- Action 13 : fournir des éléments cohérents et harmonisés pour les porter à connaissance à disposition des acteurs.

3. Organiser la communication pour faciliter l'action,

4. Inscrire le PNSQA à l'interface de plusieurs politiques gouvernementale,

5. Utiliser le potentiel des outils numériques,

6. Structurer une démarche prospective collaborative,

7. Consolider le modèle de financement du dispositif de surveillance.

La surveillance de la qualité de l'air est confiée par l'État à des Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (Aasqa), dans le cadre de la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (Laure) du 30 décembre 1996.

Les Aasqa évaluent l'exposition des populations et des écosystèmes à la pollution atmosphérique. Elles valorisent et diffusent les résultats consolidés afin d'informer et de sensibiliser les autorités et le public. Elles développent, en partenariat avec les acteurs locaux, l'expertise nécessaire à l'évaluation de certains aspects des politiques locales et régionales de gestion de l'air. Enfin, elles participent à l'amélioration des connaissances.

Il s'agit de l'ORAMIP pour l'ex-région Midi Pyrénées et d'Air LR pour l'ex-région Languedoc-Roussillon.

Les polluants surveillés sont ceux qui font l'objet d'une réglementation, au titre de la loi sur l'air ou des directives européennes : dioxyde de soufre, dioxyde d'azote, oxydes d'azote, ozone, benzène, particules (de diamètre inférieur à 10 µm - PM10 et inférieur à 2,5 µm - PM2,5), monoxyde de carbone, plomb, arsenic, cadmium, nickel, mercure et hydrocarbures aromatiques polycycliques. D'autres substances font également l'objet d'une surveillance dans des zones pouvant présenter des risques : composés odorants, polluants issus d'activités spécifiques telles que l'agriculture ou le traitement des déchets.

La surveillance de la qualité de l'air est réalisée sur le terrain par des stations fixes de mesure, près de 650 en 2015 (stations de fond rural, de fond urbain, situées à proximité du trafic routier ou d'industries)

Ex-Languedoc-Roussillon

Rédigé par l'Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'air de Languedoc-Roussillon ce deuxième programme est un document réglementaire qui décrit les orientations stratégiques et les axes de développement sur 5 ans (2010-2015). Il n'y a pas d'information à ce jour sur un plan plus récent.

Les enjeux régionaux et locaux du PSQA2 sont :

- Transports
  - Mise en conformité du dispositif fixe de surveillance des environnements de proximité trafic routier vis-à-vis de la réglementation européenne et nationale
  - Connaître plus précisément l'exposition de la population à la pollution due au transport routier dans les grandes villes de la région. Déterminer le nombre de personnes exposées aux dépassements des seuils réglementaires
  - Qualifier la pollution due aux transports routiers dans les communes rurales traversées par des axes routiers importants
  - Mesurer l'exposition liée à l'utilisation des principaux modes de transport dans les agglomérations du Languedoc-Roussillon
  - Étudier l'impact sur la qualité de l'air des nouveaux plans de circulation, de nouveaux transports en commun et des nouveaux axes routier en lien avec les collectivités territoriales
  - Meilleure connaissance des niveaux de particules PM 2,5 dans les environnements de proximité trafic routier
  - Évaluer l'impact sur la qualité de l'air de l'augmentation estivale du trafic routier en particulier sur la bande littorale
  - Évaluer régulièrement l'impact sur la qualité de l'air des infrastructures portuaires et aéroportuaires
  - Évaluer l'impact de la mise en place des Agendas 21, PDU, PPA de Montpellier, ZAPA,…
- Milieux urbains et périurbains
  - Mise en conformité du dispositif de surveillance des environnements dits « de fond » vis-à-vis de la réglementation européenne et nationale
  - Connaître l'exposition de la population à la pollution urbaine
  - Améliorer les connaissances sur les expositions aux pesticides de la population et des utilisateurs
  - Mieux connaître l'exposition des populations aux concentrations de polluants dans l'air ambiant des villes importantes de la région qui ne disposent pas de dispositifs fixes de mesures étoffées
  - Évaluer l'impact de la mise en place des Agenda 21, du PPA de Montpellier, de Plan Particules,…
- Pollution à l'Ozone
  - Meilleure connaissance des zones peu ou pas étudiées afin de mieux cerner l'exposition des populations et des milieux de ces zones à la pollution « ozone »
  - Améliorer la qualité des prévisions du modèle régional afin de mieux anticiper les pics de pollution
  - Améliorer l'information quotidienne OZONE en période estivale
  - Harmoniser et intégrer les dispositifs de prévision dans les déclenchements des procédures d'information et d'alerte
  - Sur les zones peuplées, maintien d'un dispositif de mesure supérieur aux exigences européennes afin de compléter les données des modélisations et d'informer la population sur les non respects de la valeur cible pour la protection de la santé humaine
- Milieu industriel et traitement des déchets
  - Contribuer à harmoniser le protocole de surveillance autour des incinérateurs de la région
  - Contribuer à harmoniser les protocoles de surveillance autour des verreries industrielles de la région
  - Pouvoir répondre aux sollicitations des adhérents d'Air LR, notamment sur le suivi des retombées de poussières sédimentables
  - Faciliter la concertation locale, en particulier entre les exploitants et les riverains
  - Poursuivre l'évaluation des concentrations de métaux autour des principaux

émetteurs industriels de la région
- Évaluer l'impact de la mise en place des Agenda 21, du PPA de Montpellier,…

- Les pollens
  - Améliorer l'information «pollens » sur le site d'Air LR et participer aux réflexions sur la pérennisation du système de surveillance permanente des pollens

- Milieu rural
  - Améliorer les connaissances sur les expositions aux pesticides de la population et des utilisateurs
  - Poursuivre l'évaluation des concentrations de HAP dans l'air ambiant
  - Meilleure connaissance de la qualité de l'air dans les zones thermales
  - Meilleure connaissance de la qualité de l'air dans les zones naturelles protégées

- Les odeurs
  - Améliorer les modalités de remplissage et de saisie des fiches odeurs utilisées dans les observatoires
  - Disposer d'un guichet unique de signalement des odeurs et établir une plateforme de concertation entre les citoyens, les collectivités et les services de l'Etat
  - Essayer d'identifier certains composés chimiques à l'origine des odeurs

- Espaces clos recevant du public
  - Accompagner les actions des partenaires d'Air LR dans la gestion des plaintes et problématiques imprévues de pollution à l'intérieur des locaux publics
  - Mieux connaître la qualité de l'air intérieur des locaux publics
  - Sensibiliser le grand public à la pollution de l'air intérieur

- Transversalité avec le changement climatique
  - Aider les partenaires d'Air LR dans la réalisation des PCET et du SRCAE

> Enjeux généraux de la surveillance de la qualité de l'air

- Éviter les végétaux émetteurs de pollens allergisants.
- Porter à la connaissance des acteurs de la planification des informations et indicateurs sur la qualité de l'air.
- Enjeux régionaux de qualité de l'air reliés aux thématiques du transport, de milieux urbains et péri-urbains, des milieux industriels et de traitement des déchets, du milieu rural, de la pollution à l'ozone, du pollen et des odeurs.

2.5.4. La qualité du sol

La base de données BASOL du ministère de l'écologie ne recense aucun sol pollué ou potentiellement pollué appelant une action des pouvoirs de l'Etat à titre curatif ou préventif.

La base de données BASIAS du BRGM recense 23 sites susceptibles d'engendrer une pollution. Ils sont situés sur les communes du Pompidou, de Moissac-Vallée-Française, Sainte-Croix-Vallée-Française, Saint-Etienne-Vallée-Française et Saint-Martin-de-Lansuscle.

Les activités concernées sont :

- Les stations de traitement des eaux usées.
- Les stations services et dépôt d'hydrocarbure, dont certains sites ont été réhabilités.
- Des dépôts d'explosifs (activités terminées), lié à des exploitations minières.
- Anciennes décharges et dépôt d'ordures, plus ou moins réhabilitées depuis la création des déchetteries voisines de Saint-Germain-de-Calberte et Barre-des-Cévennes.
- Autres activités artisanales, encore en activité (menuiserie, coutellerie, ferronnerie, extraction d'huiles essentielles).

Les sites identifiés comme source potentielle de pollution sont à prendre en compte notamment en cas de projet d'implantation d'équipements sensibles (crèche, EPHAD,…), et notamment les anciennes décharges qui peuvent ne plus être visibles dans le paysage.

2.5.5. Les autres nuisances et pollutions

Le territoire de la Cévennes des Hauts-Gardons n'a pas d'industrie ou de commerce pouvant générer une gêne auditive. Seule les départementales du territoire (RD9-corniche des Cévennes, RD963, RD13, RD907,...) peuvent être à l'origine de bruit de trafic. Ces routes sont toutefois relativement peu fréquentées, la gêne est donc négligeable.

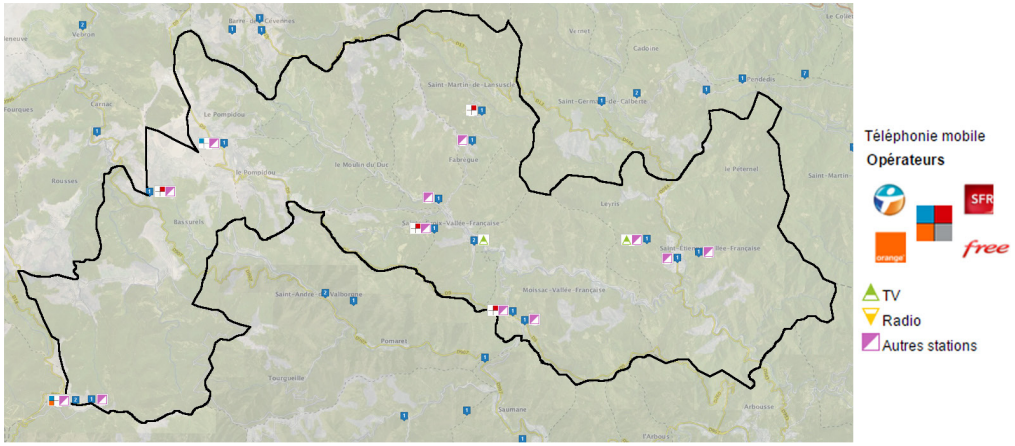
Le Pompidou, Sainte-Croix et Saint-Etienne-Vallée-Française sont équipées en stations d'épuration. En cas de dysfonctionnement, ces équipements peuvent être source de gêne olfactive. Les stations d'épuration respectent la réglementation et fonctionnent correctement, ne générant donc pas de nuisances.

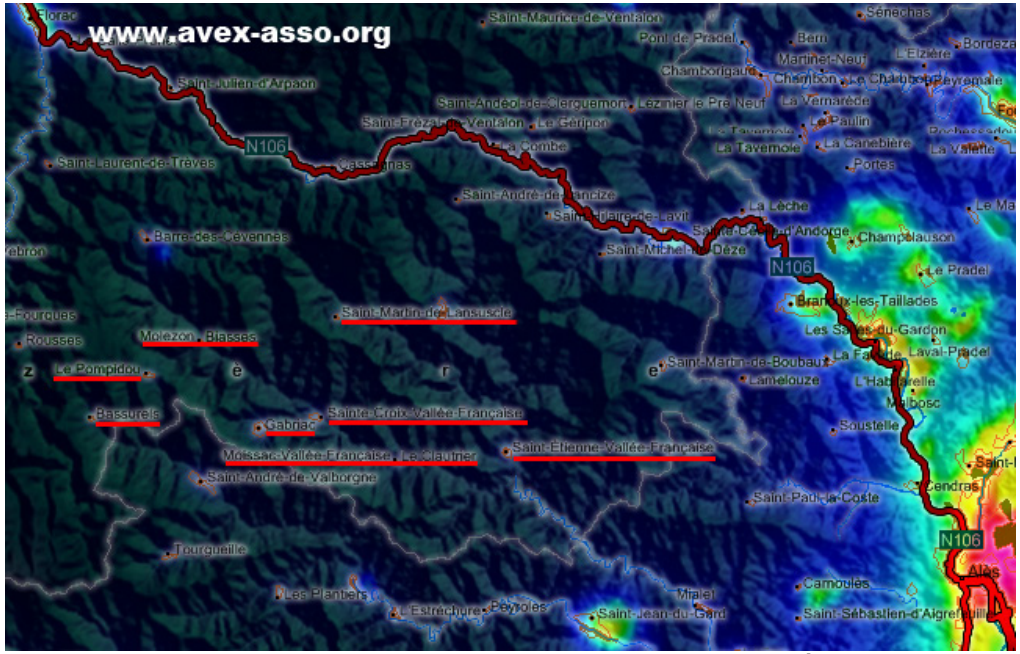
Le territoire de la Cévenne des Hauts Gardons présente une certaine qualité lumineuse : pollution négligeable (Bon ciel : Voie Lactée présente et assez puissante, les halos lumineux sont très lointains et dispersés, ils n'affectent pas notoirement la qualité du ciel-bleu foncé, à plus de problème de pollution lumineuse décelable à la verticale sur la qualité du ciel. La pollution lumineuse ne se propage pas au dessus de 8° sur l'horizon - noir). Ce niveau est à comparer à la pollution générée par les agglomérations d'Alès à l'Est. Aucun village n'est source de pollution lumineuse.

L'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN) édite un certain nombre de prescriptions techniques pour limiter, voire éviter, la dégradation du ciel nocturne. Bon nombre d'entre-elles se penchent particulièrement sur la question de la lumière émise au dessus de l'horizontale par les luminaires. Cette association est, par ailleurs, à l'origine d'une Charte d'engagements volontaires destinée aux communes désireuses de s'engager dans une démarche de réduction de leurs émissions lumineuses.

Il n'y a pas de ligne Haute Tension passant sur le territoire. Plusieurs supports de radiofréquences sont présents sur le territoire. Les fréquences employées (plusieurs MHz, voire GHz), ne correspondent pas à celles les mieux absorbées par le corps humain (60-70 Hz). Du fait de la topographie, les pylônes sont éloignés des zones bâties, pour être positionnés le plus en hauteur possible. Il n'y a donc pas de risque lié aux champs électromagnétiques.

Les stations de radiofréquences
Source : Agence National des Fréquences





Émissions lumineuses
Source : Avex

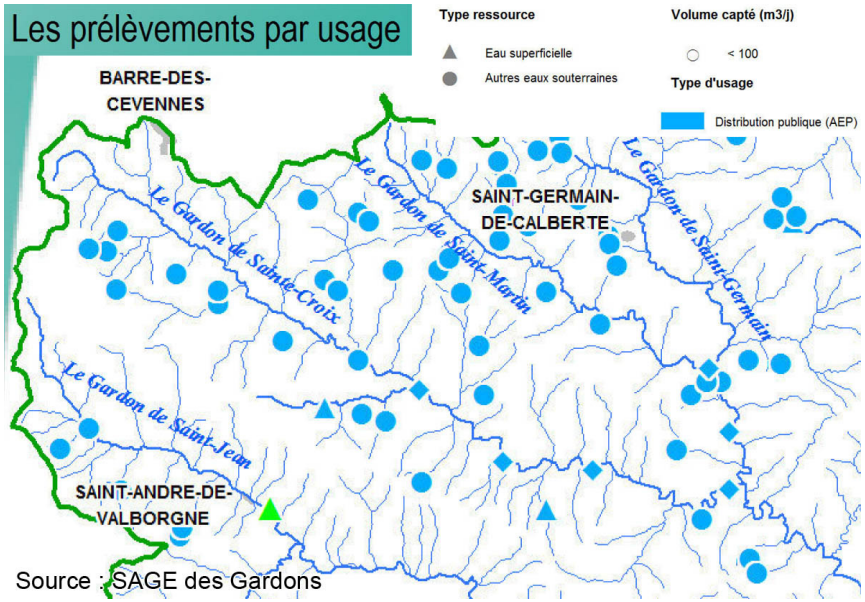
2.6. Les ressources

2.6.1. L'eau[1]

De nombreux prélèvements se font dans les eaux souterraines pour l'eau potable sur le territoire pour des volumes captés inférieurs à 100m³/j. Un captage à Gabriac se fait en eau superficielle. Le source captée fait l'objet de périmètre de protection.

Les ressources en eau souterraine sont faibles du fait de la nature des formations affleurentes et de leur perméabilité. En effet les formations schisteuses sont de très médiocres réservoirs, seule la partie superficielle liée à l'altération peut être le siège de circulation en eau, qui peuvent être favorisés par la fracturation ou les zones de contact entre différentes couches. Des possibilités de captages sont offertes dans les zones arénisées des massifs granitiques et les zones altérées des schistes et mica-schistes.

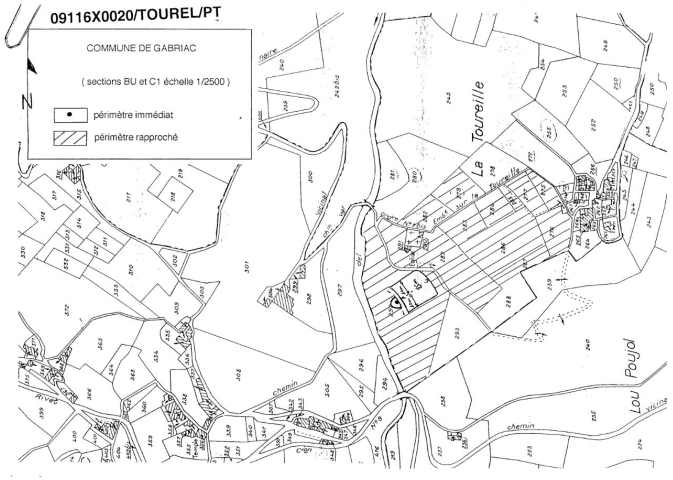
Il n'y a pas de captages prioritaires selon le SDAGE RM 2016-2021 sur le territoire intercommunal.



Les prélèvements d'eau par usages (source SAGE des Gardons)

Plusieurs exploitations d'eau sont présentes sur le territoire, certaines ont des périmètres de protection :

Les périmètre de protections de la source capté de Gabriac (source BRGM-infoterre)



1. Sources : SAGE des Gardons, fiches masse d'eau souterraine Agence de l'eau -BRGM,

Démarche Aqua 2020

Engagée en 2005, cette démarche régionale vise à **identifier les défis de l'eau sur le territoire et les actions à mettre en oeuvre pour garantir aux habitants l'accès à une ressource en eau suffisante, tout en préservant la qualité des milieux aquatiques**.

Des constats ont été faits :

- Face à la dégradation des milieux aquatiques locaux, une modification des pratiques s'impose (pression quantitative sur les nappes et cours d'eau par augmentation des prélèvements).
- L'impact de la croissance démographique sur l'augmentation des besoins en eau potable.
- Les besoins agricoles pourraient diminuer d'ici 15 ans (baisse des surfaces irriguées et amélioration des techniques d'irrigation).

La démarche «Aqua 2020» a permis de définir des orientations générales formalisées dans une charte de gestion durable des ressources en eau (signée par la région et les 5 départements). Cette charte engage les signataires à :

- Développer les démarches globales de gestion de l'eau intégrant tous les usages et favorisant les solidarités entre territoires.
- Prendre en compte les enjeux de gestion de l'eau dans l'aménagement des territoires.
- Préserver durablement les ressources et les milieux aquatiques.
- Promouvoir les économies d'eau et la maîtrise de la demande, optimiser la gestion actuelle des ressources prélevées.
- Développer et mutualiser les connaissances.
- Accroître la sécurisation des approvisionnements face aux aléas techniques ou naturels.
- Évaluer les options de gestion et d'investissement au regard des critères du développement durable.
- Conduire une politique pérenne et coordonnée de gestion durable des ressources et des milieux.

Eau collective sauf*	Sans périmètre de protection		Avec périmètre de protection	
	Source	Forage	Source	Forage
Bassurels	• Rognefe, ravin du Ponteil, Colonie de la Bécède • Source de Salides	• Les Crottes	• Pouset - Gîte d'étape d'Aire de Cote ** • Rognefe, ravin du Ponteil, Colonie de la Bécède	

Eau collective sauf*	Sans périmètre de protection		Avec périmètre de protection	
	Source	Forage	Source	Forage
Le Pompidou	• Source de la Douze - Tartabisac • Source de Bacqueresse • Source le Crémat • Source du Mas Roger :	• La Moline • Combe d'Andrien • Mas Roger	• Soleyrol - parcelle 343 au pied d'un châtaignier	• Source du Masbonnet - parcelle 117 section B1
Molezon	• Source de Molezon - la courte • Source du Massault	• Abriguet - alimentation de Témelac* • Devèze 1 et 2	• Source de l'Abriguet, parcelles F680, 6796, 681, 682 • Source de Trabassac, parcelle D648 (sera remplacée par la source Lauriol - D789, 790, 791, 792) • Source du Masaout, parcelle C299	• La Roquette Haute - Le Mazdal, parcelle E129
Saint-Martin-de-Lansuscle	• Château de Cauvel parcelle 533 section A • Pré des Agals - 2 (central) parcelles 386/387 section C • Pré des Agals - 3 (amont) parcelle 7 section C • David vieil, parcelle 65 section C • Pialet, parcelle 593 section C* • Source Fabrègue	• Carniou	• Source André Gout, parcelle 845 • Pré des Agals - 1 (aval) parcelle 713 section C • Malaussette la jasse, parcelle 188 section C • Le Pialet, parcelle 593 section C • Source des Vernèdes, parcelle 73 • Vernets - la Barraque, parcelle 725 section D1	

Eau collective sauf*	Sans périmètre de protection		Avec périmètre de protection	
	Source	Forage	Source	Forage
Sainte-Croix-Vallée-Française	• Segalières • La Bessède, parcelle 139/202 section C • Rouveyrette • Source de pont Ravager	• Les Baumelles* • Pont-neuf - Gardon (puits)	• Les Mazes • La Rouveyrette ** • Gabriac • Segalière	• Segalières amont et aval • Galteyres
Gabriac	• Ruisseau de Theron (alimentation hameau de Soulatges) ** • Source de Gabriac - Gabriac 1		• Mairie-école, parcelle 292 sections BR et C1	• Gabriac
Moissac Vallée Française	• Source des Fobies (abandonnée) • Valat des Luminières, alimentation d'Appias (abandonné)	• Valat de Pébénorque (abandonné) • Valat Fount 2 au sud de Fobies (abandonné)	• Valat du Perdut	• la Boissonnade (puits et forage) • Rodet (puits)
Saint Etienne Vallée Française	• Source Basse, le Resses, parcelle 218 • les Casals, parcelle 637 et 620 section F* • les Sauclières, parcelles 37 section G • Auriol • Source de Font-Vive • Négases et Lebou, parcelle 468 section A2 • Lou Cambounet, parcelle 402 section D4 • Patus de Mazelet, parcelle 299 section D • Ravin du Grand valat, parcelle 241 section D4 ** • Passadoire parcelle 672-673	• Le Cambounet, parcelle 407 section D * • Puits le Cambonnet, section D parcelle 407	• Source Hautes, le Resses, parcelle 207 • Colonie de vacances de la Fare • Auriol, parcelle 652 section H • Mas Bernat, parcelle 559, section A* • Mas Bernat, parcelle 559, section A*	• Puits communal - Meyran

* eau-individuelle et/ou eau-cheptel et/ ou eau-agricole
** affleurement d'eau

2.6.2. Les ressources minières[1]

Le Schéma Départemental des Carrières et l'observatoire des matériaux (BRGM) recensent plusieurs carrières sur le territoire :

- Lou Fromental : Le Pompidou. Exploitée par Bourely Frères depuis 1987 (carrière ouverte en 1974). Autorisation d'exploitation jusqu'en 2020 (7 kt de production autorisée par an, 1,7 ha de surface autorisée). Roche exploitée : Roche calcaire.

- Soboribal : Le Pompidou. Exploitée par Bourelly Jean-Luc de 1977 à 1997 (exploitation fermée). Autorisation d'exploitation jusqu'en 2020 (2,9 ha de surface autorisée). Roche exploitée : Schiste ardoisier.

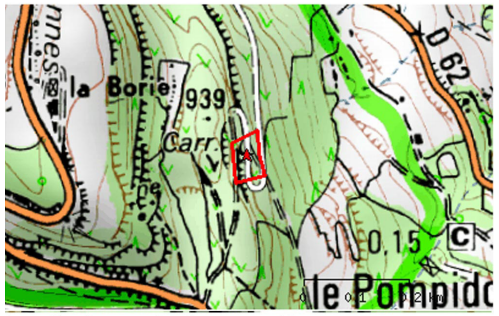
- La Folie : Le Pompidou. Exploitée par Bourelly Jean-Luc de 1973 à 1997 (exploitation fermée). Autorisation d'exploitation jusqu'en 1997 (1 kt de production autorisée par an, 7,2 ha de surface autorisée). Roche exploitée : Schiste ardoisier.

- Les Cales : Moissac Vallée Française. Exploitée par La Cévenole du Batîment et des travaux public de 1973 à 1997 (exploitation fermée). Autorisation d'exploitation jusqu'en 1996 (2 kt de production autorisée par an, 0,5 ha de surface autorisée). Roche exploitée : Quartzite.

- Le Crouzet : Moissac Vallée Française. Exploitée par Bourelly Jean-Luc de 1997 à 2013 (carrière ouverte en 1973, exploitation fermée). Autorisation d'exploitation jusqu'en 2013 (100 kt de production autorisée par an, 4,65 ha de surface autorisée). Roche exploitée : Quartzite.

Observatoire des matériaux — brgm

Lou Fromental - Le Pompidou



Localisation sur fond topographique

Localisation Carrière Lou Fromental (source BRGM)

1. Sources : Schéma Départemental Carrières

2.6.3. Le Schéma Départemental des Carrières

Les Schémas Départementaux des Carrières (SDC) sont destinés à concilier l'intérêt économique national, les ressources et besoins en matériaux, la protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles, la nécessité d'une gestion intégrée de l'espace, ainsi que la remise en état et le réaménagement des sites.

Le département de la Lozère possède un SDC validé par arrêté préfectoral n°2000-0483 du 16 mars 2000.

Rappel des orientations du SDC lozérien :

- Orientation en matière d'utilisation des matériaux
  - Utilisation rationnelle et économe des matériaux
  - Orientation en matière d'approvisionnement des grands travaux
  - Orientation visant à favoriser le recyclage des matériaux et l'utilisation des déchets d'exploitation
  - Orientation en matière de maintien et de développement de l'activité extractive en matériaux de construction et ornementation
- Orientation en matière de transport
- Orientation en matière de respect de l'environnement
  - Recommandations pour le respect des écosystèmes
  - Orientations en matière d'exploitation
- Orientation à privilégier pour la remise en état, le réaménagement et la réhabilitation des carrières

Il est rappelé que les carrières sont normalement interdites en zone urbaine et à urbaniser en raison de leur incompatibilité manifeste avec la destination de ces zones.
Dans les zones de richesses du sous-sol, il peut être concilié l'exploitation des carrières et l'usage agricole ou naturel des zones (A, N) en appliquant sur le zonage un secteur protégés en raison de la richesse du sol et du sous-sol.
Enfin dans les secteurs à enjeux paysagers, environnementaux, risques ou autres nuisances des restrictions d'occupation du sol peuvent être apportées.

Le territoire communautaire recèle de schistes ardoisiers. La réouverture de sites d'extraction pourrait éventuellement s'imaginer.

> Enjeux généraux de la gestion de la ressource minière

Gestion raisonnée de la ressource.

Les interactions entre les activités d'extractions et l'occupation du sol environnante.

Maîtrise des impacts paysagers et environnementaux.

2.6.4. La forêt

La territoire appartient à la région forestière Basses Cévennes.

Plusieurs propriétés publiques et domaniales sont identifiées sur les communes par l'IFN.

Forêts partiellement publiques :

- Forêt près du Martinet : Saint-Étienne-Vallée Française.

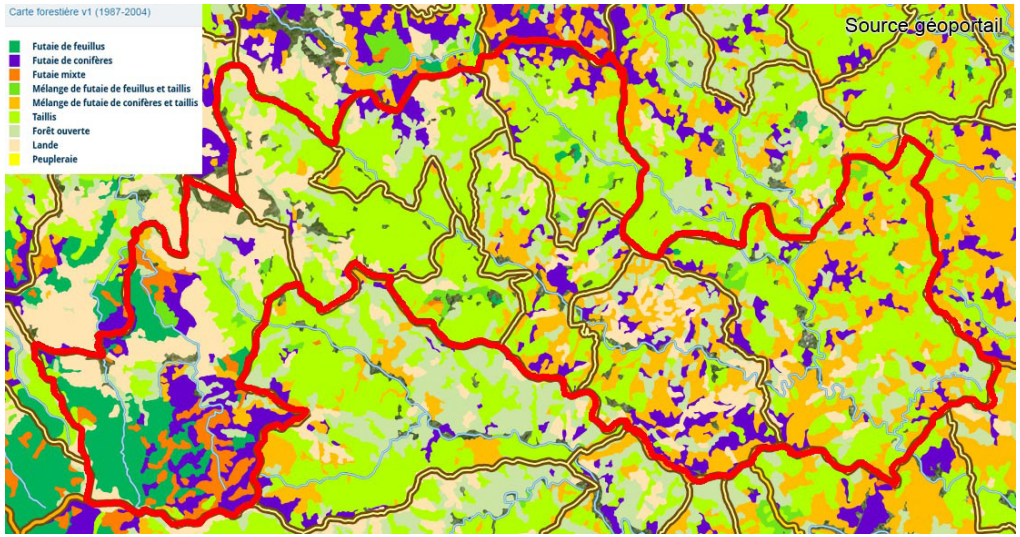
Forêt partiellement domaniale :

- Forêt domaniale d'Aire de Cote : Bassurels.
- Forêt domaniale du Marquaire : Bassurels.
- Forêt domaniale de Fontmort : Molezon, Saint Martin de Lansuscle.
- Forêt domaniale des Gardons : Sainte-Croix, Moissac et Saint-Etienne-Vallée-Française.
- Forêt domaniale de la vallée de Borgne : Sainte-Croix-Vallée-Française.

Le massif forestier occupe la quasi-totalité du territoire et est une ressource exploitée localement.

La forêt de la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons présente une superficie de 51,61 hectares.

Elle est très présente et multifonctionnelle mais peu valorisée. Cette forêt est principalement issue des exploitations du châtaignier, et de la déprise agricole, l'abandon des terrasses cultivées ayant provoqué le développement naturel de boisements spontanés. Le développement de taillis de châtaigniers et l'invasion du pin maritime liés à l'ancienne activité minière ont bouleversé la gestion forestière à l'échelle du territoire. Le dépérissement généralisé de la châtaigneraie cévenole est à prendre en compte.



Carte forestière
Source : IFN, BD Forêt V1

2.6.5. Les plans et schémas de gestion forestière

Les **Directives Régionales d'Aménagement des forêts Domaniales** (DRA) et les **Schémas Régionaux d'Aménagement** (SRA) sont des documents directeurs qui encadrent l'élaboration des aménagements forestiers. Elles constituent également un cadre de référence qui précise les principaux objectifs et critères de choix permettant de mettre en œuvre une gestion durable des forêts domaniales et d'assurer leur bonne intégration dans l'aménagement du territoire. Leur portée est donc à la fois politique et technique.

Le SRA de la **zone d'influence atlantique et la bordure du Massif Central** a été publié en juin 2006 par l'ONF. Les orientations régionales forestières sont :

- La prévention des incendies de forêt ;
- Améliorer la qualité génétique des peuplements ;
- Maintenir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique ;
- Choix d'essences adaptées aux stations ;
- Prendre en compte les risques sanitaires ;
- Politique de qualité de la production des forêts ;
- Boisement/reboisement des stations les plus productives ;
- Financer la desserte des massifs ;
- Développer la truffiiculture ;
- Privilégier le mélange feuillus/résineux ;
- Maintien des arbres dépérissants et allongement de l'âge d'exploitabilité ;
- Prendre en compte les éléments remarquables ;
- Favoriser le mélange d'essences ;
- Adapter la sylviculture à la protection des sols ;
- Intégrer le paysage aux documents de gestion ;
- Associer forêt et aménagement du territoire ;
- Accompagner la démarche d'accueil en forêt;
- Partenariat avec les chasseurs.

Le **Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier** (PPRDF) du Languedoc-Roussillon a été approuvé par arrêté N° 2012072-0004 signé par le Préfet de Région le 12 mars 2012.

Ce plan constitue un programme d'actions opérationnel en faveur d'une mobilisation supplémentaire de bois dans le cadre d'une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt.

Pour la **zone basses Cévennes**, les actions sont les suivantes :

- Accompagnement des élus dans la création et la gestion de desserte forestière : utilisation de la procédure de Déclaration d'Intérêt Général : identification des communes concernées, contact, animation, mise en place des procédures administratives ;
- Plan de Développement de Massif : diagnostic de territoire, mise en œuvre de la mobilisation, suivi des propriétés ;
- Concevoir et mettre en place une politique de débardage et de transports des bois adaptés au relief et la desserte des Cévennes;
- Encouragement à la mobilisation de bois en pays viganais : animation, mise en œuvre de la gestion, développement des structures d'exploitation alternatives ;

Le territoire de la **Cévennes des Hauts Gardons est un massif prioritaire au PPRDF**. Les débouchés existent et la demande est présente. Le châtaignier est majoritaire et des produits de forte qualité potentiellement présents en forêt. On trouve également sur le territoire d'autres feuillus qui trouvent une valorisation sous forme de bois de chauffage, mais également des résineux de qualités bois d'oeuvre intéressant les acheteurs locaux.

Les dessertes ne sont pas toujours adaptées à l'exploitation.

Il faut également évoquer la présence forte de l'activité de pâturage qui peut parfois être conciliée à l'activité forestière dans le cadre de sylvopastoralisme.

L'enjeu de défense contre l'incendie est fort sur le massif qui est fréquenté par les touristes et exposé compte tenu des conditions climatiques proches des conditions méditerranéennes sur certains secteurs.

Défini par la loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001, le **schéma régional de gestion sylvicole** (SRGS) est le document cadre pour la mise en

œuvre de la politique de gestion des forêts privées de la région.

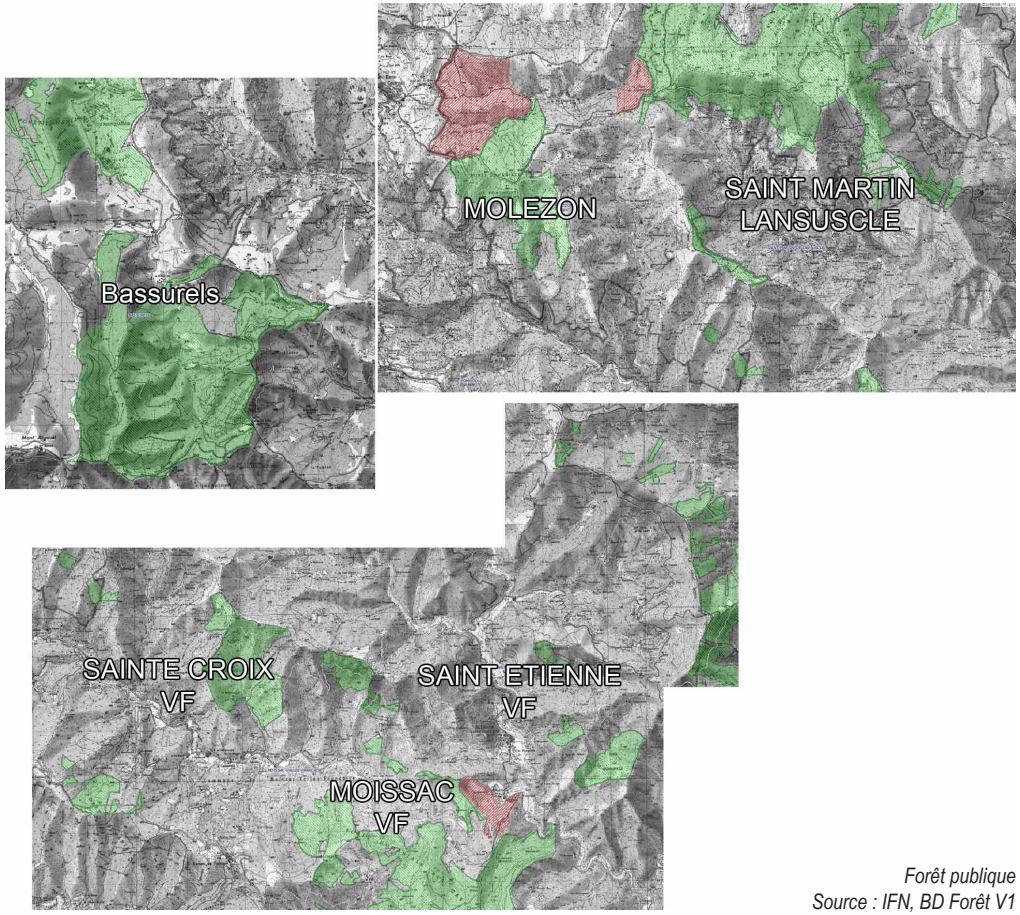
Elaboré par le CRPF Languedoc-Roussillon et approuvé par le ministre chargé des forêts en 2001, il s'inscrit pleinement dans la politique forestière nationale déclinée au niveau régional dans les orientations forestières régionales (ORF) de Languedoc-Roussillon. Les orientations de ce schéma sont déclinées par régions forestières ici : **basses Cévennes à châtaigniers** .

Les forêts privées y représentent 88% des surfaces boisées avec du morcellement (34,3% de surface inférieure à 4 ha). En 15 ans, de nombreuses pistes ont été créées pour desservir les forêts.

Les orientations pour cette région sont :

- La production de bois : chauffage, « services » d'œuvre ;
- Protection contre l'incendie ;
- Les aménagements agroforestiers : sylvopastoralisme, l'agroforesterie ;
- La protection du milieu naturel : protection des sols, lutte contre l'érosion et les éboulements, protection contre les crues, protection d'espèces particulières, préservation des paysages ;
- Agrément : accueil touristique, chasse ;
- Produits autres que le bois : truffes et autres champignons, essences mellifères, production de feuillages, de châtaignes ;
- Maintien en l'état : boisement et reboisement, gestion forestière dans les espaces protégés réglementairement.

Le boisement est réglementé sur les communes de Moissac Vallée Française, Le Pompidou, Sainte-Croix-Vallée-Française et Saint-Martin-de-Lansuscle.



Forêt publique
Source : IFN, BD Forêt V1

2.6.6. Les énergies renouvelables

Conformément à la directive européenne du 27 septembre 2001 sur les énergies renouvelables, la France s'est engagée à faire passer de 15 à 21% la part des énergies renouvelables dans sa production d'électricité.

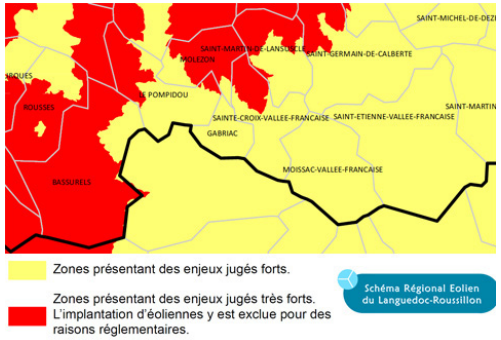
Du point de vue de son climat, la région Languedoc-Roussillon est un secteur propice à la production d'énergies renouvelables. Les potentialités pour chacune des énergies renouvelables actuellement connues qui pourraient être mise en œuvre à l'échelle de la commune ou du particulier sont :

- La commune est en zone d'enjeu fort à très fort (installation exclue pour des raison réglementaire) pour le développement de l'éolien selon le SRCAE.
- L'ensoleillement régional est propice au développement des installations utilisant l'énergie solaire (photovoltaïque, production d'eau chaude…), mais est le plus faible dans le département de la Lozère. Il n'y a pas de potentiel photovoltaïque sur zone anthropisée sur le territoire. Des enjeux majeurs à rédhibitoires sont identifiés sur le territoire pour l'installation de centrale au sol. Cette énergie est déjà exploitée sur le territoire avec environ 0,11 MW d'installée au 31 décembre 2015 pour plus de 25 installations sur 7 des 8 communes du territoire.
- Le territoire intercommunal est éligible à la géothermique de minime importance (échangeur ouvert ou fermé) selon les études du BRGM.
- Les Gardons sont classés en liste 1, les ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique sont interdits. Le potentiel hydroélectrique est non mobilisable au SRCAE
- La ressource en bois est directement disponible sur le territoire communal (voir ressource, forêt). Une partie du territoire (Moissac, Saint-Etienne-Vallée-Française)est dans le rayon d'alimentation de la plateforme privée de plaquettes industrielles, Tamaris (Alès). 6 habitations sont équipées d'une chaufferie à plaquettes (70kW) à Moissac-Vallée-Française, et une habitation avec gîte Rebourcet à Saint-Etienne-Vallée-Française (Chauffferie à granulet 64 kW).
- La méthanisation peut éventuellement être étudiée sur la commune (individuelle ou dans le cadre d'un projet plus gros, intercommunal…).
- La production hydroélectrique par micro-centrale ne doit ps non plus être ignorée.

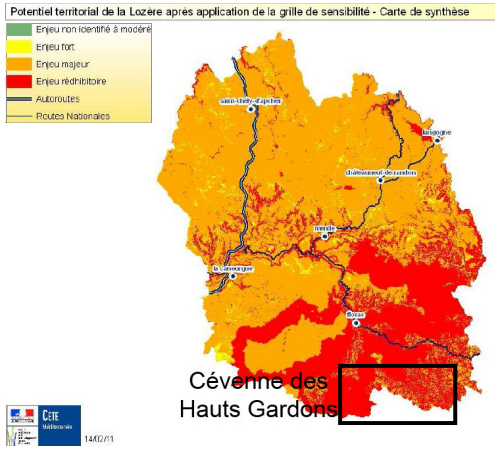
Dans la plupart des cas des aides financières peuvent être consenties au particulier ou à la collectivité qui installe une unité de production d'énergie renouvelable. (voir avec l'ADEME et la région Languedoc-Roussillon).

Il faut noter que l'article 8 de la Loi Grenelle 1 modifie notamment l'article L 128-4 du Code de l'Urbanisme en précisant que :

«Toute action ou opération d'aménagement telle que définie à l'article L. 300-1 et faisant l'objet d'une étude d'impact doit faire l'objet d'une étude de faisabilité sur le potentiel de développement en énergies renouvelables de la zone, en particulier sur l'opportunité de la création ou du raccordement à un réseau de chaleur ou de froid ayant recours aux énergies renouvelables et de récupération.»



Synthèse des enjeux vis à vis de l'éolien (Source schéma régional éolien, SRCAE)



Potentiel solaire pour des centrales au sol (Source : SRCAE)

2.6.7. Schéma décennal de développement du réseau et schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables

Aujourd'hui, le principal enjeu du réseau de transport est d'accompagner la profonde mutation énergétique en cours, en répondant à quatre défis principaux :

- La mutualisation de l'ensemble des moyens de production ;
- L'accueil de nouveaux moyens de production d'électricité ;
- La sécurisation de l'alimentation électrique des territoires ;
- Le développement du réseau dans une attention constante de préservation de l'environnement et en concertation avec les parties prenantes.

Le Schéma décennal de développement du réseau de transport d'électricité a été élaboré en 2013 par RTE. Il indique que la production d'électricité dans l'ex région Languedoc-Roussillon est en hausse de plus de 20%. Cette hausse résulte notamment d'une forte progression de la production des filières renouvelables. Il n'en demeure pas moins que la production d'électricité de l'ex région ne couvre en 2012 qu'approximativement 25% de sa consommation. De fait, la région est particulièrement dépendante pour son approvisionnement en électricité des apports du réseau de transport interconnecté aux régions limitrophes et à l'Espagne. Les efforts d'investissement de RTE dans la région porteront sur le renforcement de l'alimentation électrique des grandes agglomérations (Montpellier, Perpignan et Nîmes). La région voit se réaliser l'un des principaux projets de développement du réseau de transport d'électricité en France : la construction de l'interconnexion France-Espagne en courant continu.

Suite à la publication le 30 mai 2013 du schéma régional climat air énergie (SRCAE) de la région Languedoc-Roussillon, RTE a élaboré en accord avec les gestionnaires des réseaux publics de distribution, puis déposé au préfet de région pour approbation en date du 1er avril 2014, le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR).

Ce schéma propose la création de près de 1200 MW de capacités nouvelles (1000 mW par la création de réseau, 200 MW par le renforcement de réseau), s'ajoutant aux 1100 MW déjà existantes ou déjà engagées (670 M existantes et 430 MW créées par l'état initiale). Il permet une couverture large des territoire, l'accueil de l'éolien dans les zones de SRE, et préserve les équilibres nécessaires pour l'accueil des autres EnR de moindre puissance, notamment le photovoltaïque.

> Enjeux généraux du développement des énergies renouvelables

- Mutualisation de l'ensemble des moyens de production,
- Accueil de nouveaux moyens de production d'électricité,
- Sécurisation de l'alimentation électrique des territoires,
- Développement du réseau dans un attention constante de préservation de l'environnement en concertation avec les parties prenantes,
- Accompagner la dynamique régionale de développement des EnR.

2.7. Les risques majeurs

2.7.1. Les documents de gestion des risques

Le territoire est soumis à des risques naturels :

- Inondation,
- Feu de forêt,
- Mouvement de terrain : éboulements, chutes de pierres et de blocs / glissement de terrain
- Retrait et gonflement d'argiles
- Séisme.

Un plan de prévention des risques inondation «Gardons et Luech» a été approuvé le 21 décembre 2006. Il concerne les communes de Saint-Croix et Moissac-Vallée-Française.

La commune de Saint-Etienne-Vallée-Française fait l'objet d'un PPRi approuvé en décembre 2002.

Le Plan de Gestion du Risque Inondation est cadré par une stratégie nationale (SNGRI) qui vise trois objectifs prioritaires :

- Augmenter la sécurité des populations exposées
- Stabiliser puis réduire le coût des dommages causés
- Raccourcir le délai de retour à la normal après inondation

Cette politique affiche sa volonté d'intégrer la gestion des risques inondation au cadre plus global de la gestion des milieux aquatiques et de l'aménagement du territoire.

Le PGRI se décline en Stratégies locales de gestion des risques inondation (SLGRI), co-élaborées par l'Etat et les collectivités territoriales sur chaque territoire à risques importants d'inondation (TRI).

En application des articles L.566-7 et L 562-1 du code de l'environnement les PPR inondation doivent être compatibles avec le PGRI. En application des articles L122-1-13, L.123-1-10 et L124-2 du code de l'urbanisme les PLU et cartes communales doivent être compatible avec les objectifs du PGRI et ses dispositions vis-à-vis de la prévention des inondations et de la réduction de la vulnérabilité des territoires.

Le PGRI Rhône Méditerranée comporte les dispositions applicables à l'ensemble du bassin articulées autour de 5 priorités et les dispositions communes aux Territoires à risques important d'inondation identifiés :

- Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation,
- Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques,
- Améliorer la résilience des territoires exposés,
- Organiser les acteurs et les compétences,
- Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation.

Le territoire intercommunal n'est pas inclus dans un Territoire à Risque Important d'inondation (TRI).

> Enjeux généraux de la gestion du risque

- Prise en compte des aléas.
- Réduire la vulnérabilité augmenter la sécurité des populations exposées.
- Ne pas aggraver le risque inondation (imperméabilisation, ruissellement).
- Permettre une vie locale acceptable tout en limitant les risques pour les biens ;
- Prévenir le risque juridique et financier pour la collectivité et le maire.

Depuis 1982, plusieurs arrêtés de catastrophe naturelle ont été pris pour la commune, tous (hors tempête de 1982) pour des inondations et coulées de boues. Les derniers arrêtés sont très récents (2011, 2014, 2015, 2016).

Saint-Etienne-Vallée-Française à la confluence de plusieurs Gardons est le territoire le plus touché par des arrêtés de catastrophe naturelle.

2.7.2. Le risque inondation[1]

Selon le DDRM les communes suivantes sont les plus exposées au risque inondation : Sainte Croix Vallée Française, Moissac-Vallée-Française, et Saint-Etienne-Vallée-Française. Elles font toutes l'objet d'un PPRi qui sera annexé au PLU et s'appliquent en tant que servitude.

Les 3 principes fondamentaux à mettre en oeuvre pour la prévention du risque inondation sont :

- Maîtrise du risque en zone inondable,
- Conservation des zones d'expansion de crues,
- Maîtrise de l'endiguement.

Le risque inondation est identifié sur le territoire par l'Atlas des Zones Inondables (AZI) des Gardons.

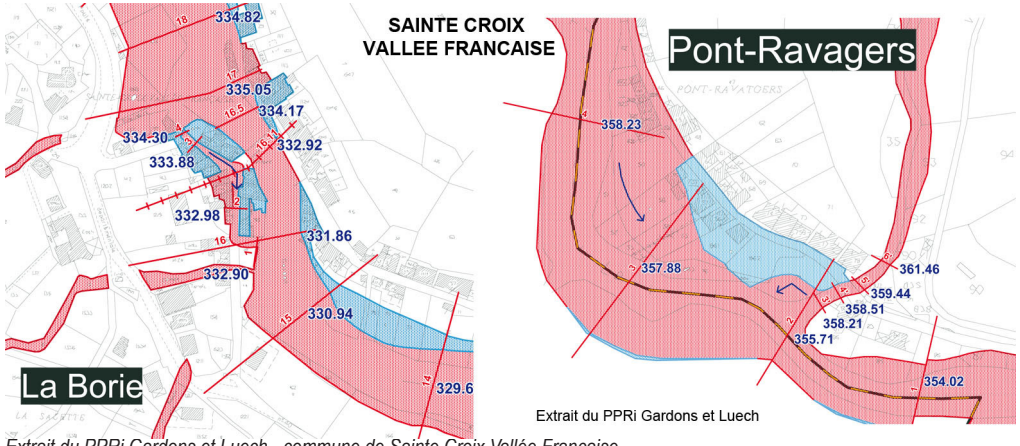
L'analyse d'un AZI se base sur la géomorphologie et ne fourni donc qu'une inondabilité potentielle (qu'un PPRi confirme et affine).

Les vallées étant très encaissées, les risques d'inondation sont très limités en largeur. Cela limite les possibilités de zones d'expansion des crues et place un risque fort sur quasiment toute l'emprise de l'inondabilité. Cela se traduit dans les PPRi par une zone rouge occupant l'essentiel du zonage du plan.

Les villages et hameaux sont traditionnellement implantés hors zone de risque. Même si la zone rouge des PPRi correspond à des zones dites «urbanisées» les parcelles concernées par le risque ne sont pas ou peu bâties. Les crues affectent surtout les ouvrages hydrauliques, les infrastructures linéaires et parfois quelques petits hameaux récents.

À noter que le bassin amont des Gardons dans les Cévennes dont fait partie le territoire constitue la zone de production des «Gardonnades» (pentes fortes et relatives à l'imperméabilité du substrat engendrant un fort taux de ruissellement malgré une forte présence de boisement.

Le Gardon de Sainte-Croix est très encaissé. Quelques campings sont situés en lit majeur ainsi qu'une partie du bas du village de Sainte-Croix-Vallée-Française. Il n'y a pas d'autre enjeu sur ce Gardon.



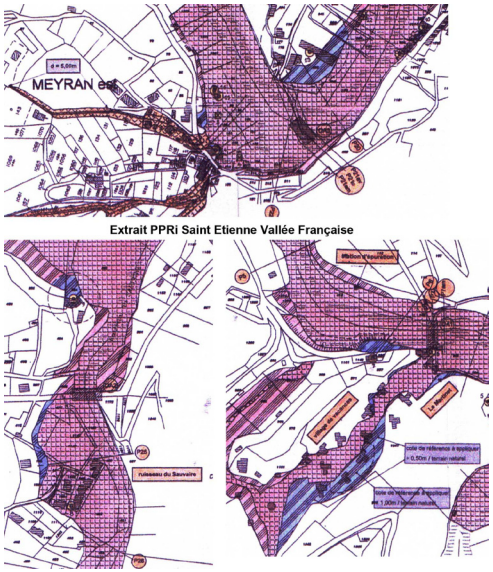
Extrait du PPRi Gardons et Luech - commune de Sainte Croix Vallée Française.

Le village de Saint-Etienne-Vallée-Française fait l'objet d'un PPRi propre. Le village est entièrement construit hors zone inondable. Quelques constructions sont situées dans la zone inondable du ruisseau du Sauvaire, qui conflue avec le Gardon au sud du village. L'objectif du PPRi est de préserver les champs d'inondation par un aménagement communal cohérent.

La commune de Bassurels appartient également à l'AZI du Tarn. Cet atlas concerne le bassin du Tarn avec le bassin versant du Haut Tarn (incluant le Tarnon sur le territoire de Bassurels), le bassin de la Jonte et une partie du bassin de la Dourbie.

Il n'y a pas de zone habitée impactée par le risque inondation autour du Tarnon.

1 Sources : PPRi, AZI



Extrait PPRi Saint Etienne Vallée Française

Extrait du PPRi de Saint Etienne Vallée Française.

Enjeux de gestion de l'eau en prenant en compte les risques hydrauliques dans leur ensemble :

- inondation (débordement de cours d'eau)
- ruissellement pluvial.

2.7.3. Le risque incendie

L'ensemble du territoire est en «communes les plus exposées au risque feu de forêt » selon le DDRM.

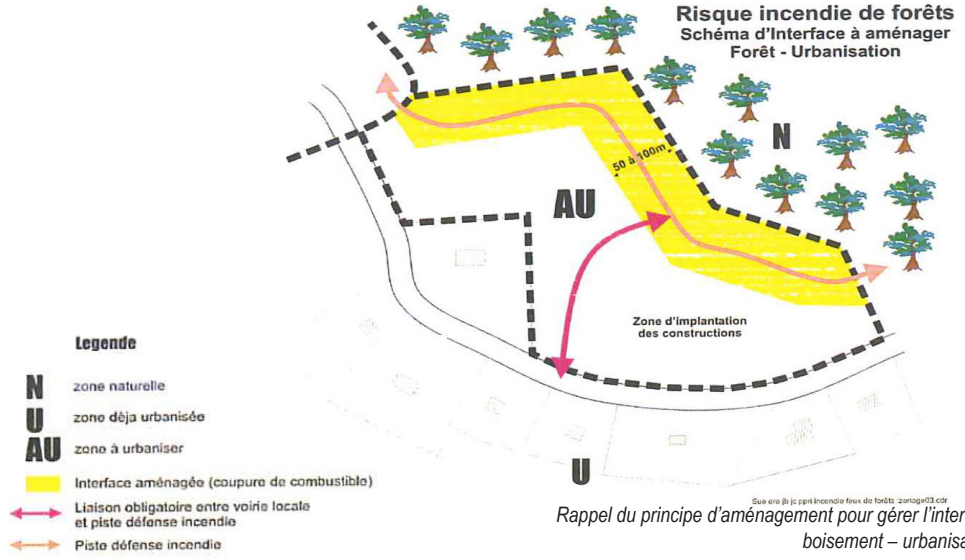
Selon les termes de l'article L133-1 du code forestier, « sont réputés particulièrement exposés au risque d'incendie les bois et forêts situés dans les régions (…) Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, (…) à l'exclusion de ceux situés dans des massifs forestiers à moindres risques figurant sur une liste arrêtée par le représentant de l'État dans le département, après avis de la commission départementale compétente en matière de sécurité ».

Les moyens de lutte et de défense contre l'incendie devront être maintenus et complétés sur le territoire, selon le développement qui sera choisi, et en partenariat avec le SDIS.

Des obligations de débroussaillement s'appliquent aux terrains situés à moins de 200 m des bois et forêts (code forestier : L131-10, L133-1, L134-5, L134-6, L134-15 et R134-6).

Par ailleurs sont soumis à autorisation de défricher les projets (et notamment ceux de construction) intervenant dans des massifs forestiers de 4ha et plus.

La base de données Promethée (données sur les incendies de forêt en région Méditerranéenne) indique que le nombre moyen de feu par en entre 2012 et 2016 a été de 45 pour une surface moyenne de 132 ha en Lozère. Ces taux sont parmi les plus faibles de l'aire d'action de la base de données. En 2016, 36 incendies ont brûlé 75 ha.

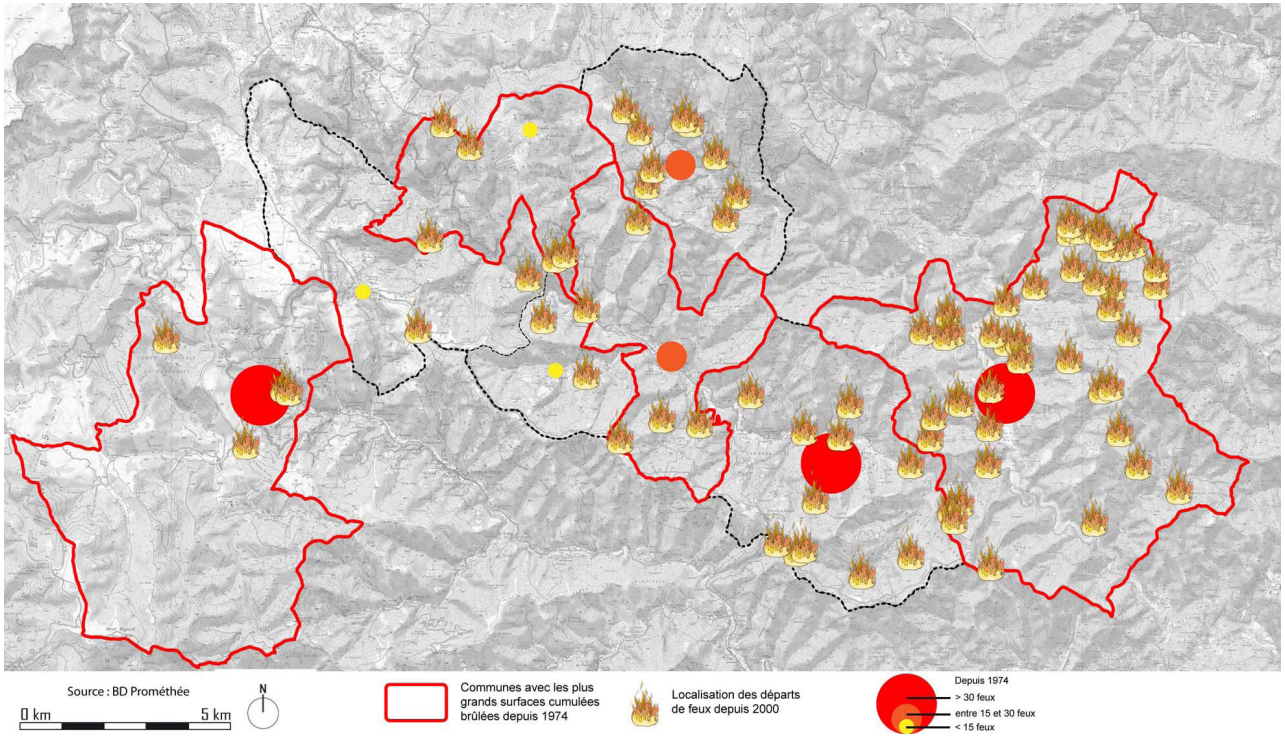


Rappel du principe d'aménagement pour gérer l'interface boisement – urbanisation

Sur l'ensemble du territoire	Nombre de feux	Surface cumulées brûlées (ha)
années 70	37	721,4
années 80	59	566,1
années 90	49	210,3
années 2000	53	776,2
années 2010	37	35,1
entre 1974 et 1994	123	1448,3
entre 1995 et 2016	112	868,8

Entre 1974 et 2016	Nombre de feux	Surface cumulées brûlées (ha)
Gabriac	10	16,5
Le Pompidou	7	20
Moissac-Vallée-Française	32	61,5
Saint-Martin-de-Lansuscle	23	180,6
Sainte-Croix-Vallée-Française	18	242,4
Molezon	14	312,3
Bassurels	40	343,6
Saint-Etienne-Vallée-Française	91	1132,3

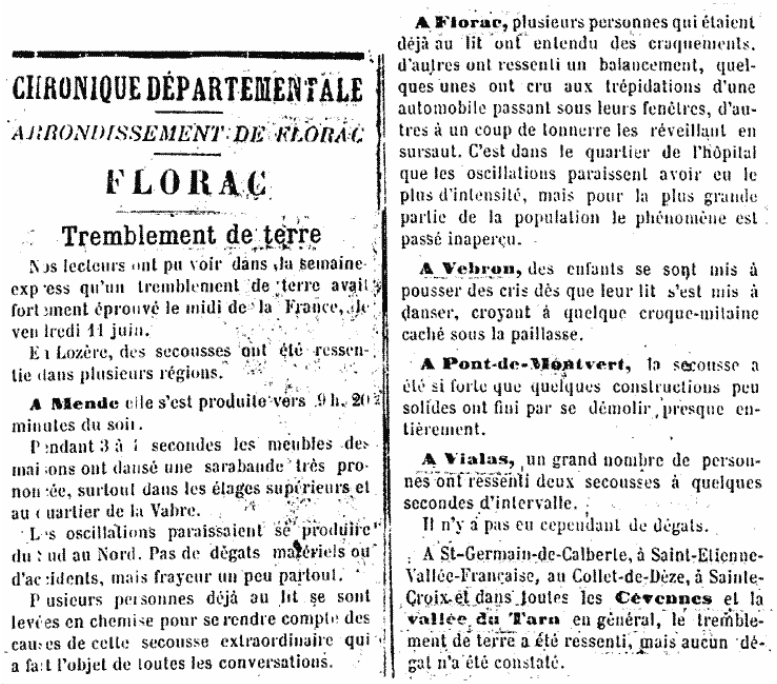
Les incendies sur le territoire (Source : Base de données Prométhée)



Sur le territoire de la Cévenne des Hauts Gardons, les chiffres montrent un nombre de feux au fil des décennies plutôt stable. Depuis l'enregistrement dans la base de données (1974) sur deux périodes similaires de 21 ans, le nombre de feux est similaire, mais la surface cumulée est bien inférieure. Cela témoigne certainement de l'amélioration des moyens de défense contre l'incendie. Ce que semble également montrer les chiffres pour les années 2010. Cette décennie est à moitié entamée et le nombre de feux est cohérent avec un moitié de décennies précédente, mais la surface est bien moindre. Là où plusieurs centaines d'hectares ont été brûlés sur dix ans, il n'y a que 35 ha de brûlé depuis 2010.

Parmi les années les plus récentes, l'année 2003 a vu un grand nombre de départ de feu sur un grand nombre de communes du territoire avec la plus grande surface cumulée brûlée. Sinon ce sont la fin des années 70, début des années 80 qui voit de grandes superficies brûlées sur beaucoup de communes.

Les feux les plus récents (années 2000) sont plutôt localisés sur la commune de Saint-Etienne-Vallée-Française, qui est également l'une des communes aux plus grandes surfaces brûlées cumulées depuis 1974 et au plus grand nombre de départ de feux. D'une façon générale, les départ de feux ont été plus nombreux dans l'aval de la vallée du Gardon de Sainte-Croix.



CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE

ARRONDISSEMENT DE FLORAC

FLORAC

Tremblement de terre

Nos lecteurs ont pu voir dans la semaine express qu'un tremblement de terre avait fortement éprouvé le midi de la France, le vendredi 11 juin.

En Lozère, des secousses ont été ressenties dans plusieurs régions.

A Mende elle s'est produite vers 9 h. 20 minutes du soir.

Pendant 3 à 4 secondes les meubles des maisons ont dansé une sarabande très prononcée, surtout dans les étages supérieurs et au quartier de la Vabre.

Les oscillations paraissaient se produire du Sud au Nord. Pas de dégats matériels ou d'accidents, mais frayeur un peu partout.

Plusieurs personnes déjà au lit se sont levées en chemise pour se rendre compte des causes de cette secousse extraordinaire qui a fait l'objet de toutes les conversations.

A Florac, plusieurs personnes qui étaient déjà au lit ont entendu des craquements, d'autres ont ressenti un balancement, quelques unes ont cru aux trépidations d'une automobile passant sous leurs fenêtres, d'autres à un coup de tonnerre les réveillant en sursaut. C'est dans le quartier de l'hôpital que les oscillations paraissent avoir eu le plus d'intensité, mais pour la plus grande partie de la population le phénomène est passé inaperçu.

A Vebron, des enfants se sont mis à pousser des cris dès que leur lit s'est mis à danser, croyant à quelque croque-mitaine caché sous la paillasse.

A Pont-de-Montvert, la secousse a été si forte que quelques constructions peu solides ont fini par se démolir presque entièrement.

A Vialas, un grand nombre de personnes ont ressenti deux secousses à quelques secondes d'intervalle.

Il n'y a pas eu cependant de dégats.

A St-Germain-de-Calberte, à Saint-Etienne-Vallée-Française, au Collet-de-Dèze, à Sainte-Croix et dans toutes les **Cévennes** et la **vallée du Tarn** en général, le tremblement de terre a été ressenti, mais aucun dégat n'a été constaté.

Extrait de l'Avant Garde Lozérienne du 20 juin 1909 (Source : SisFrance)

2.7.4. Le risque sismique

Le plan séisme (www.planseisme.fr) a été initié en 2005 et a reçu son corpus réglementaire le 22 octobre 2010. La nouvelle carte de risque sismique ainsi définit, soumet la commune à un risque moyenne (zone de sismicité – 0,4 m/s² ≤ 0,7 m/s²). Dans ce type de zone des règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments, et aux bâtiments anciens dans certaines conditions (règlementation européenne EUROCODE 8 pour les bâtiments de catégorie III et IV).

La base de données SisFrance indique qu'un séisme a été ressenti en juin 1909 sur deux des communes du territoire (Sainte-Croix et Saint-Etienne-Vallée-Française) Il s'agit d'un séisme ayant eu lieu en Provence à Lambesc dans la chaîne du Trevaresse. L'intensité à l'épicentre était de 8,5, mais les intensités sur les communes du territoire ne sont pas connues.

2.7.5. Les risques mouvements de terrain

Selon le DDRM l'ensemble des communes sont exposées à un risque mouvement de terrain moindre (= risque pressenti).

La base de données Cavités du BRGM ne recense plusieurs sites sur les communes de Bassurels (cavités naturelles), Le Pompidou (cavités naturelles) et Saint-Etienne-Vallée-Française (galeries).

La base de données Mouvement de terrain du BRGM recense plusieurs événements sur les communes de Bassurels, le Pompidou, Molezon, Sainte-Croix-Vallée-Française et Saint-Etienne-Vallée-Française.

Il n'y a généralement pas eu de dommages sauf pour certaines routes : RD 62 au Pompidou, RD983 à Molezon et Saint-Etienne-Vallée-Française ayant entraîné sur certains endroits la neutralisation d'une demie-voie ou des aménagements de protection (enrochement).

Ces phénomènes sont directement liés à la géologie : cavité en secteurs calcaire, glissement / éboulement en terrain granitiques et schisteux.

La base de données du BRGM « argiles » indique un aléa faible à l'endroit du Causse de l'Hospitalet (calcaire) du territoire, soit là en dehors de toute urbanisation.

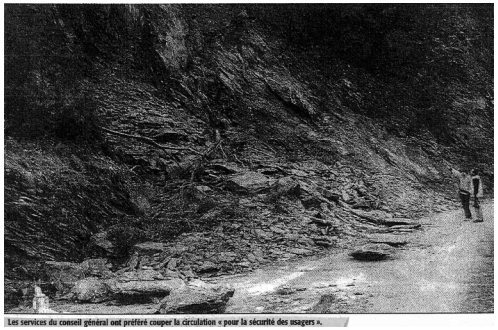
Des dispositions préventives en matière de constructions sur sol argileux sujet au phénomène de retrait-gonflement peuvent être mises en oeuvre le cas échéant.

Neutralisation 1/2 voie - RD 983 à Saint Etienne Vallée Française (source géorisques)



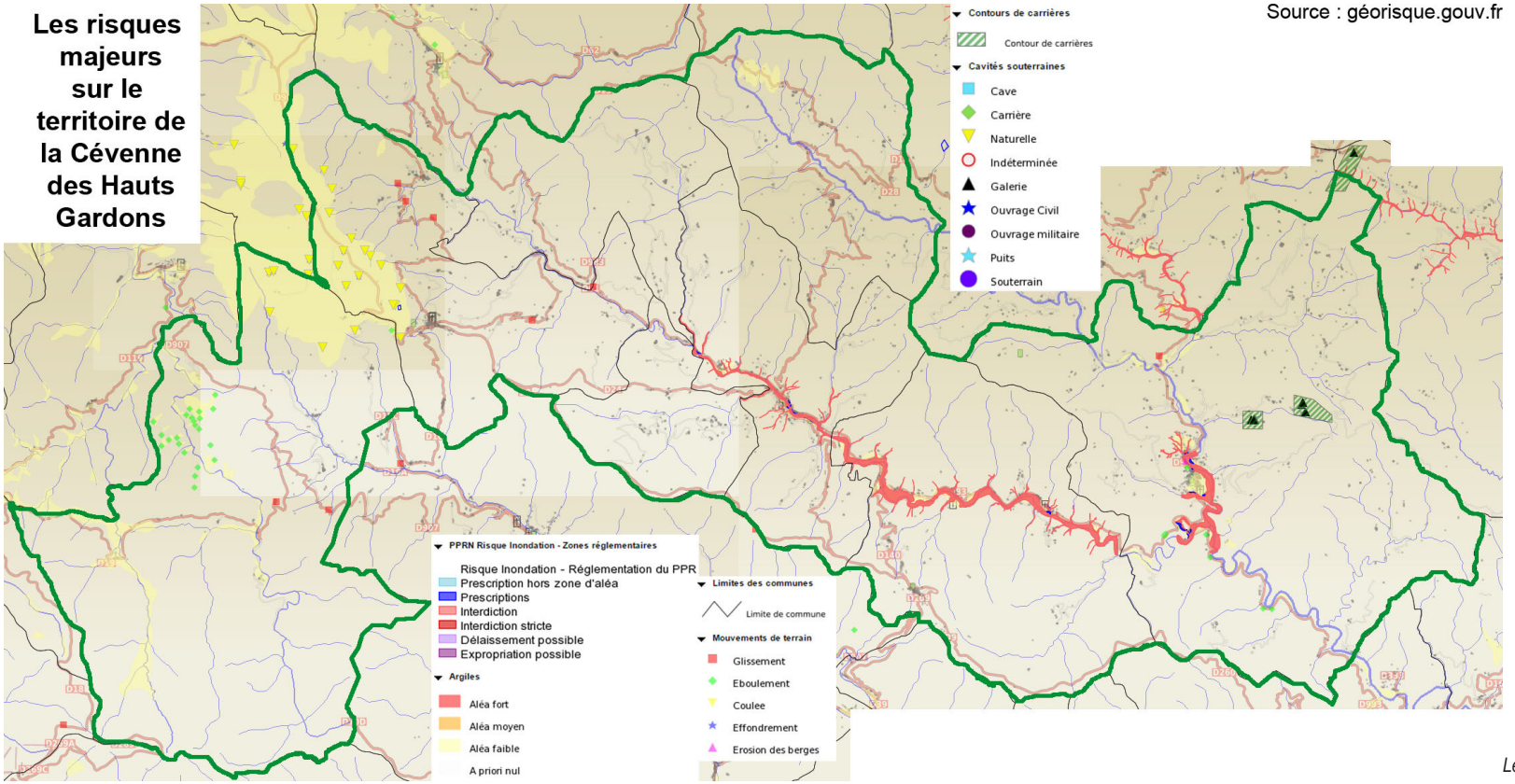


Éboulement - RD 983 Le Martinet à Saint-Etienne-Vallée-Française (source géorisques)



Enrochements - RD 983 à Saint-Etienne-Vallée-Française (source géorisques)

Les risques majeurs sur le territoire de la Cévenne des Hauts Gardons



Source : géorisque.gouv.fr

2.7.6. Les risques technologiques

Au vu du contexte économique et du réseau routier, il n'y a pas de risques technologiques (industriel ou transport de matière dangereuse) sur le territoire de la Cévenne des Hauts Gardons.

Deux ICPE sont recensées sur le territoire :

- Stockage de déchets inerte à la maison de la communauté à Gabriac (soumis à enregistrement, non SEVESO).
- Carrière Lou Fromentale au Pompidou (soumis à autorisation, non SEVESO), arrêté d'autorisation du 24/08/2005).

Certaines exploitations agricoles peuvent également faire l'objet d'un classement ICPE (non recensées dans la base de données du Ministère de l'Environnement).

Les risques majeurs sur le territoire (source géorisques)

2.8. Synthèse de l'État Initial de l'Environnement et enjeux

2.8.1 Les paysages et le cadre de vie

> Constats

- Le territoire s'étend sur 3 vallées : Le Gardon de Saint Jean, Le Gardon de Sainte Croix et le Gardon de Saint Martin qui à Saint Etienne Vallée Française conflue avec le Gardon de Sainte Croix pour former le Gardon de Mialet
- A noter les sommets emblématiques délimitant ces vallées : le Mont Aigoual, la Can de l'Hospitalet et la corniche des Cévennes, la Montagne de la Vieille Morte.
- Les villages se sont généralement implantés près des cours d'eau, que cela soit les Gardons ou un de leurs affluents (Gabriac). Le Pompidou semble plutôt s'être implanté à un carrefour géomorphologique et donc viaire (aujourd'hui RD 9 - Corniche des Cévennes, RD 61, RD 62) reliant deux vallées
- Le territoire intercommunal est essentiellement couvert par des forêts et des milieux à végétation arbustives ou herbacée (versant exposés sud des vallées, donc propice à l'agriculture-pastoralisme, autour des villages ou sur les crêtes d'altitude = pelouses), avec un relatif équilibre entre ces deux formations.
- La géologie participe aux reliefs locaux avec la rondeur du Mont Aigoual (granitique) et les pentes plus abruptes des schistes en cadrant les vallées du Gardon ou le relief de petit causse de l'Hospitalet.
- Plusieurs sites font partie du patrimoine géologique de la commune : granite de l'Aigoual, corniche des Cévennes, Can de l'Hospitalet et rocher des Fées, anciennes carrière de kersantite, gorges et cascade de Tapoul, Ravin de Trépaloup (cirque nival),....
- Territoire sur 4 unités paysagères de la Lozère dans les Cévennes (atlas régional), que l'atlas paysager du Parc national des Cévennes affine : les Cévennes des serres et des valats (avec une distinction entre les trois principales vallées : gardon de Saint Martin, Française et Borgne), Le Mont Aigoual (et plus particulièrement ses sommets et flanc nord) ; la Can de l'Hospitalet ; et le plan de Fontmort et la Can de Barre.
- L'évolution du paysage cévenol est marqué par l'exode et la déprise agricole après une forte densité de population du milieu du XVIIIe au milieu du XIXe siècle. Cette époque prospère a laissé de nombreuses trace de la présence de l'Homme (espace agricoles avec bancels, village dense et nombreux hameaux, ouvrage en pierre, bâtiments imposants pour la sériciculture ou l'activité minière). Ces éléments sont aujourd'hui à l'abandon : aux prises avec la fermeture du paysage le plus souvent (autour des hameaux) et l'état de ruine de certaines constructions.

> Enjeux territoriaux

- Préservations des espaces agricoles ouvrant des vues sur le grand paysage (paysage unique des plateaux, cols et crêtes) : pastoralisme, espaces ouverts autour des hameaux du territoire et en fond de vallées, espaces ouverts du versant Nord du mont Aigoual.
- Maintien des paysages ouverts des plateaux, cols et crêtes qui offrent des vues lointaines sur les vallées et permettent la perception et la mise en valeur des sites bâtis ainsi que la diversité des paysages de ces vallées très boisées.
- Réintroduction d'une mixité des essences dans les boisements , développement des futaies jardinées (notamment plantations monospécifiques de résineux).
- Mise en valeur des châtaigneraies, notamment les principaux vergers situés aux abords des ensembles bâtis et en bordure des voies.
- Préservation des zones humides (impact sur la végétation et donc le paysage) : Bassurels.
- Intégration des constructions agricoles souvent isolées dans le paysage.
- Préservation du patrimoine :
  - Petit patrimoine bâti (murets, bancels, ponts...) ou planté (plantation autour des hameaux, haies et arbres isolés).
  - Emploi dans le bâti de la pierre locale.
- Réhabiliter les bords de rivières (ripisylves, maîtrise de l'accueil du public
- Maîtriser les extensions d'urbanisation, requalifier les entrées de villages.
- Mise en valeur du Can de l'Hospitalet (cheminements, point de vue, maîtrise paysagère des abords des routes).
- Protection du riche patrimoine géologique et maintien d'habitats caractéristiques et de leur cortège faunistique et floristiques des cans.
- Réouverture de points de vue depuis les voies de circulation.

> Grands enjeux des plans et programmes de portée supérieure s'appliquant au territoire	
Application des principes de la loi Montagne	Loi Montagne
Paysages emblématiques constitués de vastes pâturages et massifs forestiers : une pression urbaine limitée mais un enjeu de maîtrise du mitage (le long des grands axes).	Profil Régional Environnemental
Territoire fortement attractif pour le tourisme avec un enjeu de requalification / insertion d'aménagements pour l'accueil de touristes.	Profil Régional Environnemental
Grands espaces paysagers remarquables à préserver et mettre en valeur : Sommet du Mont Aigoual. Estives collectives ovines à conforter, voire à développer : Col du salidès et environs, sommet entre Molezon et Saint Martin de Lasuscle. Drailles à entretenir et à mettre en valeur : Draille sur GR7 - GR 67 - GR de Pays. Principales forêts de l'espace agropastoral à vocation de gestion durable : Forêt domaniale d'aire de cote, forêt domaniale du Marquaire, forêt domaniale de Fontmort. Route touristique majeure à mettre en scène : corniche des Cévennes. Sentiers majeurs, locomotives de développement touristique autour de la randonnée : GR70.	Charte du Parc National de Cévennes / Classement UNESCO
Maîtrise des impacts paysagers.	SDC

2.8.2. La biodiversité, les milieux et les continuités écologiques (TVB)

> Constats

- Territoire appartenant à l'unité «les Cévennes» du profil régional environnemental.
- Les protections environnementales, On recense sur le territoire 1 ZICO, 12 ZNIEFF I, 3 ZNIEFF II, 1 ZPS, 4 ZSC, 1 site inscrit, 4 ENS et 1 Inventaire départemental de zones humides. Ces nombreux inventaires et zones de protection souligne la richesse écologique de ce secteur directement lié aux milieux aquatiques et humides et à l'espace agropastoral ponctué de boisements d'intérêt.
- La présence de plusieurs sites Natura 2000 sur le territoire et des communes limitrophes implique l'évaluation environnementale du PLU.
- Présence d'habitats d'intérêt communautaire : milieux agropastoraux et landes, milieux boisés divers (hêtraie, châtaigneraie), les rivières permanentes et leur forêt alluviale (habitat prioritaire).
- Présence d'espèces d'intérêt communautaire : des oiseaux, des poissons, l'écrevisse à Pieds Blancs, ces chauves souris, des insectes (dont la Rosalie des Alpes prioritaire).
- Intérêt des milieux aquatiques (Réseau hydrographique - Gardons - et zone humide - tourbières) avec la présence avérée d'espèces d'intérêt communautaire (Loutre d'Europe, Écrevisse à Pattes Blanches).
- Sensibilité des Ecrevisses aux développement d'espèces allochtones envahissantes. Banalisation des ripisylves par développement d'espèces végétales envahissantes.
- Intérêt des milieux ouverts (pelouse, prairie, landes, agropastoralisme) : pratique agropastorale traditionnelle, milieux d'intérêt pour l'avifaune (ZICO, ZPS).
- Intérêt des milieux boisés, et notamment des vieux boisements, et rupestres en mosaïque avec les autres milieux.
- Sensibilité de certains sites (Mont Aigoual, Can de l'Hospitalet) à la fréquentation touristique (piétinement, dérangement d'espèces)
- Il y a une espèce faisant l'objet d'un Plan National d'Action sur le territoire : Chiroptères, Maculinea, Vautour Moine et Fauve, Loutre, Odonate.
- L'environnement naturel du territoire est globalement bien conservé, il faut cependant noter la présence de différents espèces végétales envahissantes le long des vallée des Gardons (zone habitée, source de ces espèces qui colonisent le milieu ou profite des espaces dégradé le long des routes notamment).
- Les Gardons sur le territoire font l'objet d'un classement en liste 1. Plusieurs ouvrages infranchissables sont identifiés sur leurs cours. Ils font l'objet d'une zone d'actions prioritaires pour l'anguille.
- Réservoir écologique pour la trame bleue au SDAGE : Le Gard et ses affluents (excepté le ruisseau de Boisseson, de sa source à l'aval de sa confluence avec le Gardon de Saint-Jean), Le Galeizon et ses affluents.
- La quasi-totalité du territoire est en zone de réservoir au titre du SRCE, avec notamment la trame bleue, les sous trames boisées (l'essentiel du territoire) et les sous-trames ouvertes et semi-ouvertes.
- Le SRCE ne localise pas de corridors écologiques, mais à l'échelle du territoire on peut indiquer l'ensemble du réseau hydrographique et la mosaïque de milieux ouverts.
- Des obstacles aux continuités écologiques sont a noter sur les cours d'eau (ouvrages hydrauliques) et en parallèle des vallées les axes de circulation et l'urbanisation linéaire.

> Enjeux territoriaux

- Pour le maintien des milieux ouverts préservation de l'activité agro-pastorale : éviter la déprise agricole (enfrichement, fermeture des milieux notamment ouverts, suppression de haies), favoriser des pratiques respectueuses des milieux (limiter les produits phytosanitaires et les techniques intensives).
- Préservation des milieux aquatiques et les zones humides qui l'accompagnent : réservoir de biodiversité et corridor écologique.
- Maintenir le bon état des cours d'eau et les continuités écologiques qu'ils forment.
- Préserver les boisements et milieux rocheux pour maintenir la richesse de la mosaïque de milieux.

- Éviter la fragmentation des milieux : urbanisation, infrastructures routières, ouvrages sur cours d'eau.
- Éviter l'apport d'espèces envahissantes (prolifération le long des vallées des Gardons).

> Grands enjeux des plans et programmes de portée supérieure s'appliquant au territoire	
Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides de manière à préserver les habitats et la biodiversité.	Loi Montagne
Pérenniser la capacité d'adaptation de la biodiversité / préservation de la biodiversité.	SRCAE / PCET
Restauration, entretien des cours d'eau et mise en valeur des milieux aquatiques et des zones humides. Gardon de Saint Martin, de Sainte Croix et de Saint Jean : zone d'action prioritaire pour l'anguille.	SDAGE / SAGE / Profil Régional Environnemental
Gestion des espèces invasives.	SAGE
Nombreuses espèces endémiques, habitats naturels, et espèces à forte valeur patrimoniale.	Profil Régional Environnemental
Enjeu de maintien de milieux (prairies) et paysages ouverts (déprise agricole).	Profil Régional Environnemental / Classement UNESCO
Maintien d'un équilibre agro-sylvo-cynégétique. Espace d'estive à conforter voire à développer : Col du salidès et environs, sommet entre Molezon et Saint Martin de Lasuscle. Forêt à vocation de libre évolution : forêt domaniale du Marquaire (Bassurels).	Profil Régional Environnemental / SRA / Charte du Parc National de Cévennes
Conserver et améliorer la qualité écologique des milieux et de garantir la libre circulation des espèces de faune et de flore sauvages.	SRCE
Transparence des infrastructures pour le maintien et la restauration des continuités écologiques.	SRCE
Des pratiques agricoles et forestières favorables au maintien et à la restauration des continuités écologiques.	SRCE
Les interactions entre les activités d'extractions et l'occupation du sol environnante. Maîtrise des impacts environnementaux.	SDC



TRAME VERTE ET BLEUE

N

0 2 4 6 8 10 km

Sources : OpenStreetMap, Corine Land Cover, Sandre

Sous Trames

- Boisements
- Milieux ouverts et semi-ouverts
- Milieux aquatiques et humides
- Contour du territoire

Réservoirs et éléments naturels constitutifs des corridors

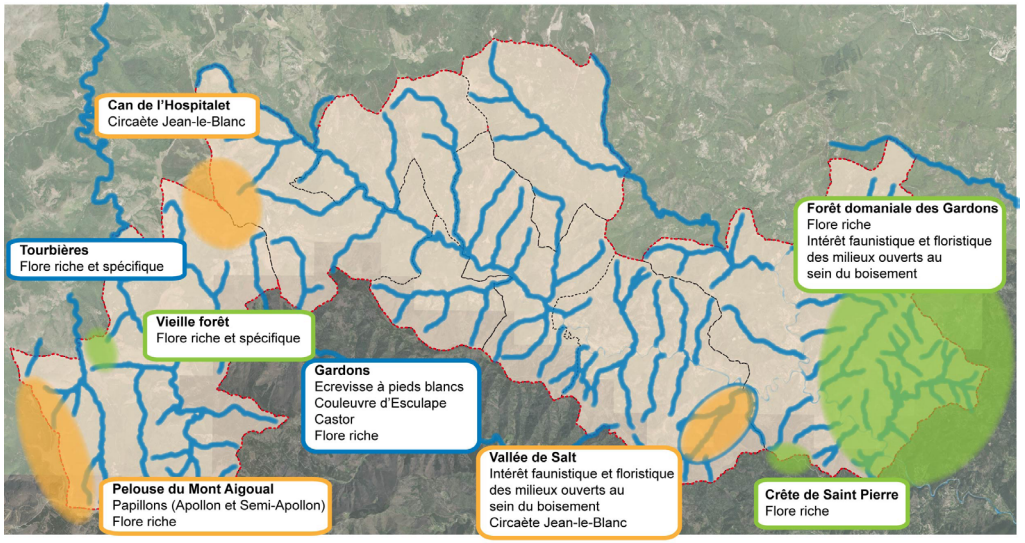
- Milieux aquatiques et ripisylve
- Trés bon état écologique (SDAGE)
- Classement sur listes 1 et 2
- Zones humides à préserver (mares, inventaire départemental)
- Enjeux écologiques localisés

Corridors

- Corridors (communaux) sous-trame milieux boisés (en «pas japonais»)
- Corridors (communaux) sous-trame milieux ouverts-semi ouverts (en «pas japonais»)
- Corridors trame bleue (continu)

Obstacles

- Obstacles à l'écoulement
- Routes principales
- Zones habitées



0 km 5 km

N

Enjeux environnementaux sur le territoire

Source : fiches descriptives des zones d'inventaires et de protection environnementale

Synthèse des enjeux écologiques / TVB

2.8.3. L'eau et les ressources naturelles

> Constats

- Cours d'eau principaux sur le territoire : les Gardons de Saint jean, Sainte Croix, Saint Martin, Saint Germain et Mialet, avec leurs affluent pour la partie méditerranéenne et le Tarnon, le Trépaloup, et autres affluents pour la partie atlantique.
- Les Gardons sur le territoire l'objet d'un classement en liste 1 (aucun nouvel obstacle aux continuités écologique autorisé) et d'un identification en réservoir écologique au SDAGE.
- Le bassin des Gardons, en amont du pont de Ners est également classé en zone de répartition des eaux (arrêté interpréfectoral n°2013-303-0003 du 30/10/2013).
- Le bassin des Gardons est identifié dans le SDAGE comme zone sensible à l'eutrophisation (arrêté du 9 février 2010).
- Le bassin des Gardons, en amont du pont de Ners est également classé en zone de répartition des eaux (arrêté interpréfectoral n°2013-303-0003 du 30/10/2013).
- Le bassin des Gardons est en zone sensible à l'eutrophisation (arrêté du 9 février 2010).
- Les Gardons sur le territoire fond l'objet de zones de baignades diffuses, nécessitant le maintien d'une certaine qualité d'eau. Plan d'eau de Sainte Croix Vallée Française défini comme zone de baignade au SDAGE.
- Le suivi de l'état écologique et chimique des Gardons sur le territoire montre des niveaux bon à très bon pour les différents paramètres pour des états chimique et écologiques globaux Bon.
- Deux masses d'eau souterraine présentent sous le territoire : Socle cévenol BV dans le BV de l'Hérault (FRFG601), Socle Cévenol BV des Gardons et du Vidourle (FRDG602).
- Une pollution à l'arsenic et au plomb peut être signalée liée au fond géochimique de la ressource (vallée de l'Hérault et bassin versant du Gardon de Saint Jean).
- Le profil régional environnemental pointe un risque de contamination par l'arsenic sur les roches granitique et un risque de contamination bactériologique sur l'entité «les Cévennes».
- Il n'y a pas de captage prioritaire au SDAGE sur le territoire communal.
- De nombreux prélèvements se font dans les eaux souterraines pour l'eau potable sur le territoire pour des volumes captés inférieurs à 100m^3/j. (certains font l'objet de périmètres de protection) Un captage à Gabriac se fait en eau superficielle. La source captée fait l'objet de périmètre de protection.
- Sous sol formé dans le Sud-Ouest du granite du mont Aigoual avec son auréole de métamorphisme de contact couvrant quasiment tout le reste du territoire. L'érosion, les jeux de failles et le creusement des vallées ont façonnés le territoire au fil des temps géologiques. La Can de l'Hospitalet est formé de terrain sédimentaires (dolomie, marne, calcaire,...) du tertiaire lui donnant cette aspect de petit causse (karst). Les Gardons ont des terrasses alluviales anciennes et récentes d'emprise relativement limitée.
- Il y a plusieurs carrières sur le territoire (le Pompidou : Lou Fromental, Soboribal La Folie ; Moissac Vallée Française : Les Cales- fermée, Le Crouzet). Elles extraient du calcaire, du schiste ardoisier, de la quartzite
- Le massif forestier occupe la quasi-totalité du territoire et est une ressource exploitées localement. Le territoire appartient à la région forestière Basses Cévennes. Plusieurs propriétés domaniales ou publiques sont identifiées sur les communes par l'IFN.
- Le boisement est réglementé sur les communes de Moissac Vallée Française, Le Pompidou, Sainte Croix Vallée Française et Saint Martin de Lansuscle.

> Enjeux territoriaux

- Préservation de la ressource en eau : territoire en zone sensible et de répartition des eaux, masse d'eau souterraine sensibles aux pollutions et impactée par l'arsenic (pollution naturelle liée au sous sol granitique).
- Préservation de la bonne qualité des eaux sur le territoire avec une attention particulière portée au maintien du bon état écologique des Gardons par la gestion des espèces invasives, la maîtrise des rejets d'eaux résiduaires, etc.
- Envisager la récupération des eaux de pluies dans un but d'économiser la ressource en eau.
- Il est rappelé que les carrières sont normale-

ment interdites en zone urbaine et à urbaniser en raison de leur incompatibilité manifeste avec la destination de ces zones. Dans les zones de richesses du sous-sol il peut être concilié l'exploitation des carrières et l'usage agricole ou naturel des zones (A, N) en appliquant sur le zonage un secteur protégés en raison de la richesse du sol et du sous-sol. Enfin dans les secteurs à enjeux paysagers, environnementaux, risques ou autres nuisances des restrictions d'occupation du sol peuvent être apportées.

- Préserver et poursuivre la valorisation (économique, écologique, de loisir) des boisements sur le territoire.

> Grands enjeux des plans et programmes de portée supérieure s'appliquant au territoire	
Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques, en anticipant les conflits d'usage, sécuriser l'usage « alimentation en eau potable » notamment et favoriser les économies d'eau. Enjeux prioritaire dans les Cévennes (SAGE).	SRCAE / PCET / SDAGE / SAGE / Démarche Aqua 2020
Réduire les pollutions d'origine agricole et assimilées (protection des captages notamment). Qualité des eaux et réduction des pollutions domestiques et agricoles	SDAGE / SAGE
Préserver la qualité écologique et chimique des masses d'eau, limiter les pollutions diffuses.	SDAGE / SAGE / SRCE
Réduire la consommation d'eau : bassins versants prioritaires (demande modérée : activités agricoles peu exigeantes, faible densité de population).	Profil Régional Environnemental
Risque de contamination par l'arsenic (roches granitiques) et bactériologique.	Profil Régional Environnemental
Gestion raisonnée de la ressource.	SDC
Associer forêt et aménagement du territoire	DRA/SRA
Choix d'essences adaptées aux stations / Privilégier le mélange feuillus/résineux / Favoriser le mélange d'essences	DRA/SRA
Politique de qualité de la production des forêts	DRA/SRA
Boisement/reboisement des stations les plus productives	DRA/SRA

2.8.4. Les risques majeurs

> Constats

- Le territoire est soumis à plusieurs risques naturels : Inondation («Gardonnades»), feu de forêt, le séisme (faible), le retrait et gonflement d'argiles (très limité), les mouvements de terrains (éboulements, chutes de pierres et de blocs, glissement de terrain).
- Plusieurs arrêtés de catastrophes naturelles ont été pris depuis 1982 sur le territoire au titre des inondations et coulées de boues. Les derniers aléas sont récents (années 2010). Saint Etienne Vallée Française à la confluence de plusieurs Gardon est le territoire le plus touché par des arrêtés de catastrophe naturelle.
- Un plan de prévention des risques inondation «Gardons et Luech» a été approuvé le 21 décembre 2006. Il concerne les communes de Saint Croix et Moissac Vallée Française.
- La commune de Saint Etienne Vallée Française fait l'objet d'un PPRi approuvé en décembre 2002
- Le risque inondation concerne les Gardons. Les vallées étant très encaissées, les risques d'inondation sont très limités en largeur. Cela limite les possibilités de zones d'expansion des crues et place un risque fort sur quasiment toute l'emprise de l'inondabilité. Cela se traduit dans les PPRi par une zone rouge occupant l'essentiel du zonage du plan. les parcelles concernées par le risque ne sont pas ou peu bâties. Les crues affectent surtout les ouvrages hydrauliques, les infrastructures linéaires et parfois quelques petits hameaux récents. Il n'y a pas de zones habitées impactées par le risque inondation autour du Tarnon.
- Le risque incendie concerne l'ensemble des boisements du territoire. Depuis la fin des années 70, des incendies ont régulièrement lieu sur la commune mais avec des surfaces de plus en plus petites (amélioration de la défense incendie). C'est la commune de Saint Etienne Vallée Française qui est la plus touchée.
- 1 séisme a été ressenti sur Sainte Croix et Saint Etienne Vallée Française début du XXe siècle.
- De nombreuses cavités sont recensées ur les commune de Bassurels (cavités naturelles), Le Pompidou (cavités naturelles) et Saint Etienne Vallée Française (galeries).
- La base de données Mouvement de terrain du BRGM recense plusieurs événements sur les communes de Bassurels, le Pompidou, Molezon, Sainte Croix Vallée Française et Saint Etienne Vallée Française. Il n'y a généralement pas eu de dommages sauf pour certaines routes.
- La base de données du BRGM « argiles » indique un aléa faible à l'endroit du Causse de l'Hospitalet (calcaire) du territoire, soit là en dehors de toute urbanisation.
- Deux ICPE sont recensées sur le territoire : Stockage de déchets inerte à la maison de la communauté à Gabriac (soumis à enregistrement, non SEVESO) ; Carrière Lou Fromentale au Pompidou (soumis à autorisation, non SEVESO), arrêté d'autorisation du 24/08/2005).
- Certaines exploitations agricoles peuvent également faire l'objet d'un classement ICPE (non recensées dans la base de données du Ministère de l'Environnement).

> Enjeux territoriaux

- Privilégier la recherche de zones non contraintes en vu des projets de développement de l'urbanisation.
- Prise en compte des risques inondation
  - Préservation stricte des zones d'expansion des crues en milieu non urbanisé, et des zones humides.
  - Interdiction de construire en zone d'aléa fort (zone rouge du PPRi).
  - Interdiction de construire dans les zones inondables (enveloppe inondable de l'AZI ou de la cartographie du PPRi) des équipements sensibles (gestion de crise ou difficultés d'évacuation).
  - Assurer la maîtrise d'eau pluviales par la limitation de l'imperméabilisation, en privilégiant l'infiltration chaque fois que cela est possible, en favorisant le piégeage d'eau de ruissellement à la parcelle et en faisant appel aux techniques alternatives au «tout-tuyau» ainsi qu'en

> Grands enjeux des plans et programmes de portée supérieure s'appliquant au territoire	
Prendre en compte les évolutions des risques naturels dues aux changements climatiques, en particulier dans un contexte de canicules ou autres événements extrêmes plus intenses/fréquents afin de protéger les populations et les biens, et préserver leur qualité de vie.	SRCAE / PCET / SDAGE / PGRI
Prise en compte et lutte contre les risques d'inondation.	SAGE / PPRi / PGRI / Plan Gardon
Préserver la population des risques inondations, avoir une gestion des eaux de ruissellement adaptée pour ne pas aggraver le risque, préserver les zones d'expansions de crues : intégrer le risque inondation dans les projets d'aménagement et de renouvellement urbain.	PGRI / SDAGE / SAGE / Plan Gardon / Profil Régional Environnemental
Prévention des incendies de forêts.	SRA

développant la réutilisation des eaux de toiture.
- Application des obligations de débroussaillement sur le territoire et autorisation de défricher pour les projets.
- Maintenir et compléter les moyens de lutte et de défense contre l'incendie en partenariat avec le SDIS.
- Rappeler les techniques constructives applicables dans les conditions de risques « terrain » sur le territoire (EUROCODE 8, construction sur «argiles»).

2.8.5. Les nuisances la pollution et la santé publique

> Constats

- Globalement le territoire est peu émetteur en gaz à effet de serre (GES) et polluants atmosphériques. Les GES et oxydes d'azote ont pour source les déplacements routiers et l'agriculture et les particules fines le résidentiel (chauffage probablement).Globalement, le territoire départemental possède toutefois un niveau de pollution de l'air (particules en suspension, dioxyde d'azote, ozone) parmi les plus bas, que ce soit sur le plan régional ou national.
- La commune du Pompidou a des émissions en GES et PM10 légèrement supérieures aux autres communes du territoire. Cela peut s'expliquer par sa position au carrefour de plusieurs axes routiers et sa plus forte proportion d'activité agricoles.
- Aucun site BASOL (sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs de l'Etat à tiitre curatif ou préventif) sur la commune.
- Aucun site au registre français des émissions polluantes (rejets de substances chimique ou polluants potentiellement dangereux dans l'eau, l'air ou le sol, déchets dangereux ou non).
- Plusieurs sites BASIAS (inventaires des sites pollués ou susceptibles de l'être du BRGM) recensé sur le territoire. Ils sont situés sur les communes du Pompidou, de Moissac Vallée Française, Sainte Croix Vallée Française, Saint Etienne Vallée Française et Saint Martin de Lansuscle. Les activités concernées sont : les stations de traitement des eaux, les stations services et dépôts d'hydrocarbure, les anciens dépôts d'explosifs (activité minière), les anciennes décharges et dépôts d'ordures et d'autres activités artisanales.
- Le territoire est soumis au risque radon. A noter que le département de la Lozère est un département prioritaire pour ce risque en France.
- Le territoire présente une certaine qualité lumineuse. Aucun village n'est source

de pollution lumineuse. Ce contexte évite les perturbations de certaines espèces (chauves-souris, rapaces, insectes, flore) en évitant une fragmentation des milieux ou une perturbation des cycles de vie (« trame sombre ou nocturne » pour les continuités écologiques).

- Pas de lignes haute tension sur le territoire et plusieurs supports de radiofréquence. Les fréquences employées (plusieurs MHz, voire GHz), ne correspondent pas à celles les mieux absorbées par le corps humaine (60-70 Hz). Du fait de la topographie, les pylônes sont éloignés des zones bâties, pour être positionnés le plus en hauteur possible.

> Enjeux territoriaux

- Prendre en compte les activités potentiellement polluantes identifiées par le site BASIAS. Eviter l'implantation d'activité sensible (EPHAD, crèches, écoles,….) à proximité.
- Préserver la qualité lumineuse du ciel nocturne du territoire.
- Préserver la bonne qualité de vie sur la commune en maintenant le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement, et une bonne gestion des pratiques agricoles potentiellement nuisantes.

> Grands enjeux des plans et programmes de portée supérieure s'appliquant au territoire	
Eviter les végétaux émetteurs de pollens allergisants.	PRQA
Enjeux régionaux de qualité de l'air relié aux thématiques du transport, du milieu urbain et péri-urbain, des milieux industriels et de traitement des déchets, du milieu rural, de la pollution à l'ozone, du pollen et des odeurs	PRQA
Mettre en place une stratégie globale d'information et de sensibilisation.	Plan national de gestion du risque Radon
Mieux prendre en compte la gestion du risque radon dans les bâtiments.	Plan national de gestion du risque Radon / PNSE

2.8.6. La transition énergétique et les changements climatiques

> Constats

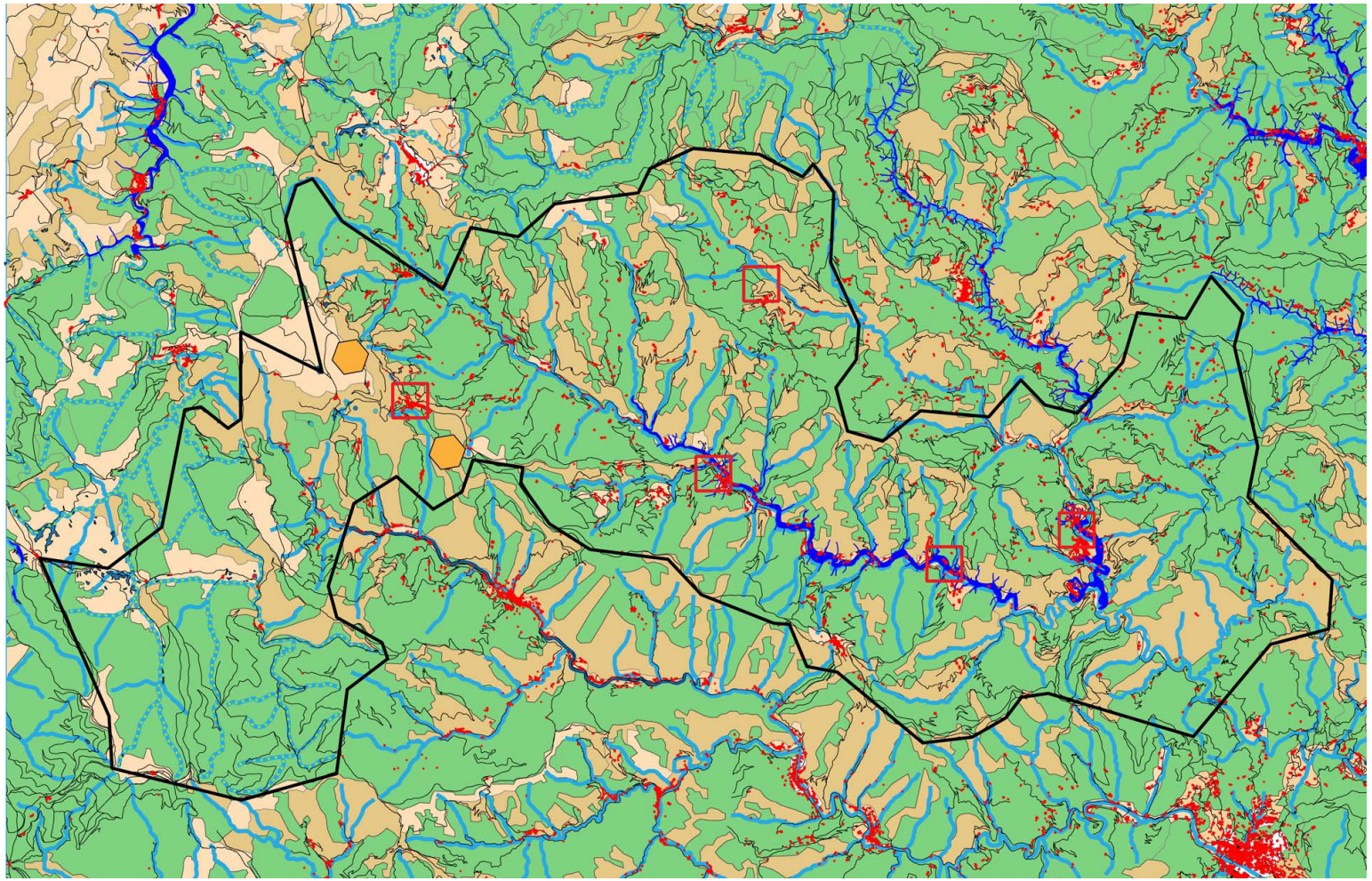
- La commune est soumise à un climat montagnard avec des étés très secs, des pluies irrégulières et parfois torrentielles au printemps et en automne, une luminosité de l'air exceptionnelle les jours de tramontanes.
- Plusieurs sortes d'énergies renouvelables sont envisageables sur le territoire : solaire intégré au bâti (photovoltaïque, production d'eau chaude), géothermie, biomasse (méthanisation, bois-énergie).

> Enjeux territoriaux

- Orienter les nouvelles habitations selon l'exposition au vent, à la pluie et au soleil dans un but d'économie d'énergie par utilisation direct de la ressource ou au contraire en se protégeant des sources de froid l'hiver et de chaleur l'été (bioclimatisme). L'observation des modes de constructions anciennes (emplacement, organisation, matériaux) apporte également des informations sur ce principe de bioclimatisme.
- Promouvoir les énergies renouvelables possibles sur le territoire, sous réserve de leur intégration paysagère, patrimoniale et environnementale.

> Grands enjeux des plans et programmes de portée supérieure s'appliquant au territoire	
Anticiper les effets du changement climatique (risques, biodiversité, qualité de l'air, ressource en eau, activité agricole et touristique,…) / Adapter les territoires et activités socio-économique (agriculture, tourisme, économique) face au changement climatique.	SDAGE / SRCAE / PCET / SRCE
Enjeux moyen d'utilisation efficace et économe des ressources naturelles non renouvelables et un développement de l'utilisation des ressources renouvelables, compte tenu de la dynamique démographique.	Profil Régional Environnemental
Sécurisation de l'alimentation électrique des territoires, avec un développement du réseau dans une attention constante de préservation de l'environnement et en accompagnant la dynamique régionale de développement des énergies renouvelables.	S3REnR
Développement du réseau dans une attention constante de préservation de l'environnement	S3REnR
Accompagner la dynamique régionale de développement des EnR	S3REnR
Agir sur la maîtrise de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables dans les bâtiments (privé / public / économique)	SRCAE / PCET
Agir sur la maîtrise des déplacements (alternatifs, doux, optimisation,…)	SRCAE / PCET

Carte de synthèse des enjeux environnementaux



3. Synthèses par commune

Bassurels



Gabriac



Moissac



Molezon



Le Pompidou



Sainte-Croix Vallée-Française



Saint-Etienne Vallée-Francaise



Saint-Martin de-Lansuscle



Bassurels

Géographie

Superficie : 4 634 ha

Altitude : entre 553 et 1562 m.

Hydrographie : Gardon de Saint-Jean / Tarnon

Occupation du sol : 99% de forêts et milieux semi-naturels (69% de forêts, 4% de milieux à végétation arbustive et/ou herbacée, 26% d'espaces ouverts) et 1% de territoires agricoles (prairies).

Paysage

Flanc sauvage du nord de l'Aigoual, terre de sylviculture, de pelouses sommitales, de landes de bruyères, de fougères ou de genêts avec quelques rares hameaux et fermes isolées. Problématique de fermeture des espaces.

Population

Population 2015 : 62 habitants

Variation annuelle moyenne entre 2010 et 2015 : +7,6% (reprise conjoncturelle)

Indice de jeunesse[1] en 2013 : 0,16

1 L'indice de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus

Logements

Nombre de logements en 2015 : 69

Accroissement annuel du nombre de logements entre 2010 et 2015 : 0,2 lgts/an

Économie

Emplois

Taux de chômage en 2015 : 7,1 %

Indicateur de concentration d'emploi[2] en 2015 : 40,4

Entreprises

Nombre d'établissements actifs en 2015 : 19

- Agriculture : 30%
- Industrie : 10%
- Construction : 0%
- Commerce, transport, et services divers : 50%
- Administration publique, enseignement, santé, action sociale : 10%

2 L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Agriculture

Nombre d'exploitations agricoles en 2014 : 6

Dont exploitations d'élevage : 100 %

Dynamique : problématiques de reprises

Maîtrise foncière

Consommation d'espace

Entre 1999 et 2010 : 1,9 ha soit 0,2 ha / an

Typologies urbaines

Habitat groupé de hameau ou de village (densité 2) : Quelques hameaux

Habitat isolé (densité 4) : quelques fermes et mas isolés sur le territoire communal

Capacités de densification et de mutation des espaces bâtis

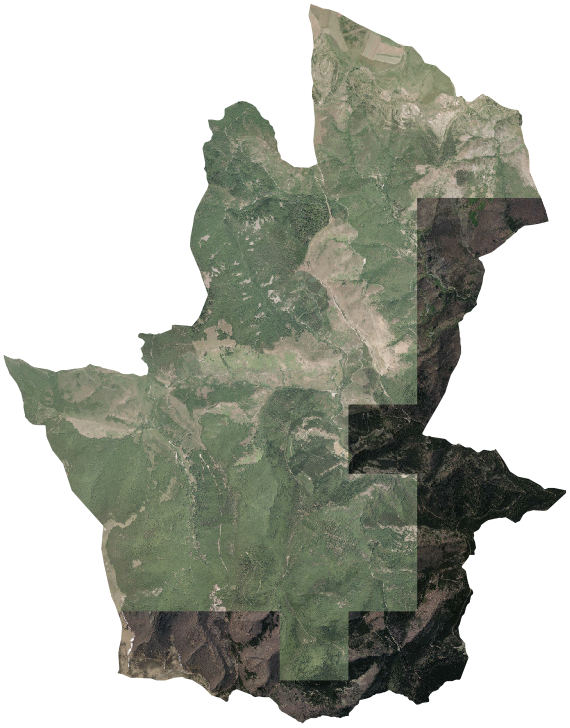
Dents creuses : non significatif (1)

Divisions parcellaires potentielles : négligeable

Renouvellement urbain : très faible potentiel

Commune de Bassurels





Patrimoine

Patrimoine bâti

- Châteaux (Fons, Hon, Masillou, Poujol)
- Temple de Bassurels
- Fontaines
- Pont romain, etc.

Inventaires naturels :

- ZNIEFF de type 1 : «Vallon du Trépaloup», «Versant de la Can de l'Hospitalet», «Pelouses du Mont-Aigoual»
- ZNIEFF de type 2 : «Hautes vallées des Gardons», «Massif de l'Aigoual et du Lingas», «Can de l'Hospitalet».

Natura 2000 :

- Directive Habitats : «Vallée du Gardon de Mialet», «Vallée du Gardon de Saint-Jean»
- Directive Oiseaux : «Les Cévennes»

Déplacements

Traversée par la RD19 d'Est en Ouest et la RD907 du Sud au Nord. Le nord de la commune est moins desservie que le sud.

Commune à fort caractère rural, constituée de trois grands ensembles ayant chacun leur particularité :

- La vallée de Sext, région de moyenne montagne sur le versant atlantique,
- Le causse : la cam de l'Hospitalet, avancée calcaire dans une région de schiste,
- La partie cévenole (Bassurels, Cripsoules, Les Salides, etc.).

Bassurels souffre d'un relatif éloignement par rapport au territoire communautaire de la vallée française mais entretien des synergies avec Florac et la commune de Rousses en particulier.

Cela appelle une réflexion en termes de transports/mobilité et d'accès aux équipements et services à l'échelle communautaire.

L'accueil de populations nouvelles pourrait stimuler le territoire communal et son activité économique, fondée sur l'agriculture (tradition d'agropastoralisme) et les services (tourisme notamment).

Alors que la commune abrite un patrimoine bâti et vernaculaire remarquable, il est important que l'urbanisation nouvelle puisse s'intégrer en harmonie avec les paysages et l'architecture locale.



Bassurels - PNC

Perception selon la commune de Bassurels

THÉMATIQUES		CONSTATS (points négatifs / points positifs)	ENVIES // ATTENTES // BESOINS
Qualité de vie	Offre de commerces	+ Présence de commerces ambulants + Proximité des commerces de Merueis, Le Pompidou, Florac, etc.	Maintenir des synergies et liens intercommunaux Développer la vente par correspondance (livraison par La Poste / Internet)
	Espaces publics		
	Activités & services	+ Colonie de vacances (location pour séminaires, groupes et familles) + Camping à la ferme / chambre d'hôtes + Gîte d'étape avec agréments (47 couchages / 3000 nuitées par an)	Maintenir des synergies et liens intercommunaux
	Ecoles / Equipements publics	- 1 seul enfant scolarisé à l'école, 2 au collège, pas de ramassage scolaire - Maire situé dans le temple, non accessible aux PMR + Aide pour le transport	Faciliter la mobilité Créer une salle multigénérationnelle avec une partie dédiée à la mairie et une partie aménagée en salle polyvalente
Logements	Les logements dans les bourgs et hameaux historiques	Sans objet : petits écarts et habitat dispersé…	Maintenir les formes d'habitat traditionnel Envisager l'extension des villages Besoin de faire évoluer les règles de la zone cœur (PNC)
	Les programmes récents	- Offre de logements très limitée	Besoin de nouveaux logements ou réhabilitation des ruines / changement de destination des constructions existantes
	Les logements sociaux	- Offre de logements très limitée	Développer le parc locatif
	Performances énergétiques / qualité environnementale		Encadrer l'installation des dispositifs de production d'énergies renouvelables (dans le respect du patrimoine bâti) Etudier la possibilité d'implanter un petit ouvrage hydro-électrique
Mobilités & transports	Les cheminements doux (piétons / cycles) pour le quotidien ou le loisir	NB : cheminements essentiellement cantonnés aux loisirs (randonnée)	Développer les chemins de randonnée / assurer la continuité des chemins existants
	Les transports en commun	- Absence de Transports en Commun	Besoin d'une liaison de Transport en Commun entre Florac et Saint-Jean-du-Gard desservant Bassurels Mettre en place un Transport A la Demande (TAD)
	Les déplacements voitures	- Dépendance vis à vis de la voiture	Développer les transports en commun et le covoiturage
	Autres		

THÉMATIQUES		CONSTATS (points négatifs / points positifs)	ENVIES // ATTENTES // BESOINS
Agriculture et environnement	Les cultures et activités agro-forestières (châtaigneraies)	- Déclin des châtaigneraies (manque d'entretien, maladies) - Difficultés à mobiliser du foncier agricole pour de nouveaux / de jeunes exploitants (Situation paradoxale : Les propriétaires laissent leurs terres s'enfricher mais ne souhaitent pas les vendre à de nouveaux exploitants)	Redynamiser la commune en accueillant de nouveaux habitants / agriculteurs (création des logements) Mobiliser du foncier à cultiver pour de nouvelles activités
	L'élevage	+ Maintien relatif de l'élevage ovin et bovin (comparé au déclin enregistré jusqu'au début des années 2000)	Assurer le maintien à long terme et le développement de l'élevage et de l'agropastoralisme / diversifier les activités agricoles (agritourisme) : tirer bénéfice de la labélisation UNESCO dédiée à l'agropsatoralisme.
	Les risques naturels	- Risque incendie	Respecter les Obligations Légales de Débroussaillement (OLD)
	Le patrimoine bâti (édifices remarquables, petits éléments architecturaux, matériaux traditionnels, etc.)	+ 4 châteaux remarquables : - Fons - L'Hon - Masillou - Poujol	Protéger le patrimoine bâti historique / remarquable Mettre en oeuvre un projet de «halte environnementale» au Col Salidès
Architecture et patrimoine	Le patrimoine paysager (végétal)	+ Marronnier de la place de la mairie, séquoia, etc. + Forêt remarquable du bois de l'Hon	Protéger les forêts et arbres remarquables
	L'architecture locale (modernité ?)	+ Absence de nuisance architecturale majeure - Rigidité de la liste du Parc National des Cévennes (obère les possibilités de restauration de certaines constructions)	Définir une palette de couleurs d'enduits pour les constructions neuves, lorsqu'on ne peut utiliser la pierre (intérêt pour la préservation d'une harmonie générale)
	Les typologies de bâti (habitat dense, faubourgs, mas isolés, pavillons, autres ?)	+ Habitat dispersé, principalement	Maintenir le développement traditionnel sous forme d'habitat dispersé / Maintenir le peuplement des vallées.

Gabriac

Géographie

Superficie : 840 ha

Altitude : entre 353 et 864 m.

Hydrographie : traversée par le Gardon de Sainte-Croix, de ruisseaux et de valats (Ruisseau d'Aire Ventouse, ruisseau de Bécenel, valat de Font Bonne, valat des Oules, ruisseau de Peyrigoux)

Occupation du sol : 92 % de forêts et milieux semi-naturels (80 % de forêts et 12 % de milieux à végétation arbustive et/ou herbacée) et 8 % de territoires agricoles (prairies).

Paysage

Paysage typique de la Vallée Française avec des châtaigneraies et des pentes sculptées par des systèmes de terrasses sur lesquels sont bâties des habitations.

Population

Population 2015 : 99 habitants

Variation annuelle moyenne entre 2010 et 2015 : -1,9%[1]

Indice de jeunesse en 2013 : 0,56

1 Selon les dernières données (Insee 2017) non officialisées, la population se maintiendrait (traduisant une déprise plus conjoncturelle que structurelle sur la période 2010-2015)

Logements

Nombre de logements en 2015 : 92

Accroissement annuel du nombre de logements entre 2010 et 2015 : - 0,2 lgts/an

Économie

Emplois

Taux de chômage en 2015 : 8,6 %

Indicateur de concentration d'emploi en 2015 : 71,7

Entreprises

Nombre d'établissements actifs en 2015 : 19

- Agriculture : 36,8%
- Industrie : 0%
- Construction : 5,3%
- Commerce, transport, et services divers : 47,4%
- Administration publique, enseignement, santé, action sociale : 10,5 %

Agriculture

Nombre d'exploitations agricoles en 2014 : 10

Dont exploitations d'élevage : 50 %

Dynamique : 50% des exploitations en phase d'installation ou de croisière.

Maîtrise foncière

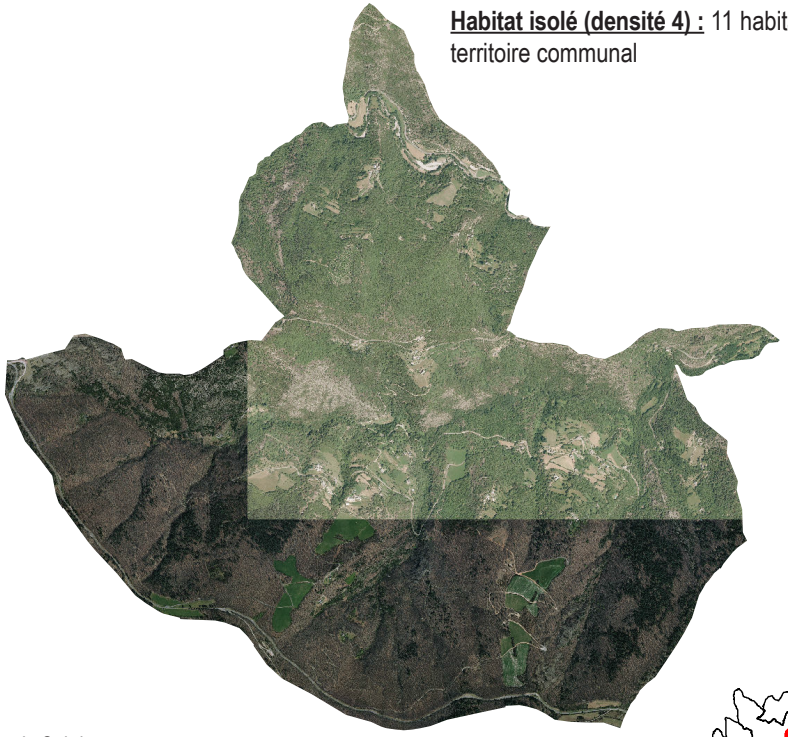
Consommation d'espace

Entre 1999 et 2010 : 1,7 ha soit 0,2 ha / an

Typologies urbaines

Habitat groupé de hameau ou de village (densité 2) : Hameau principal de Grabiac + 11 hameaux

Habitat isolé (densité 4) : 11 habitats isolés sur le territoire communal



Commune de Gabriac



Capacités de densification et de mutation des espaces bâtis

Dents creuses : 0 logements

Divisions parcellaires potentielles : 3 logements

Patrimoine

Patrimoine bâti

- Château de Gabriac
- Ancien temple de Gabriac
- Chapelle de la Toureille
- Eglise de Gabriac

Patrimoine naturel

Inventaires naturels :

- ZNIEFF de type 1 : «Gardon de Sainte-Croix»
- ZNIEFF de type 2 : «Hautes vallées du Gardon»

Natura 2000 :

- Directive Habitats : «Vallée du Gardon de Mialet»

Déplacements

Traversée par la VC n°1, par la RD983 en fond de vallée, par la RD24 sur les versants, et bordée sur les sommets par la RD9 (Corniche des Cévennes).

Petite commune rurale avec une trame de hameaux dispersés, Gabriac incarne particulièrement les grands enjeux communautaires relatifs au développement et à la diversification (mixité) de l'habitat dans un contexte montagnard et patrimonial sensible :

- envisager l'extension des villages et répondre aux demandes actuelles dans le respect des formes d'habitat traditionnel,
- questionner la redynamisation réciproque de l'agriculture (à diversifier) et de l'habitat,
- lutter contre la fermeture des espaces forestiers et maintenir la relation au paysage des espaces habités,
- redynamiser le territoire par l'accueil de nouveaux habitants.

Gabriac est également concerné par deux enjeux importants de mobilité et de gestion des ressources naturelles, en particulier la ressource en eau potable.

Gabriac compte également un très riche patrimoine bâti à mettre en valeur, à renouveler.



Gabriac

Perception selon la commune de Gabriac

THÉMATIQUES		CONSTATS (points négatifs / points positifs)	ENVIES // ATTENTES // BESOINS
Qualité de vie	Offre de commerces	+ Présence d'un boulanger ambulant - Arrêt de l'activité de l'épicier ambulant - Concurrence de Saint-Jean-du-Gard et de Florac sur l'offre de commerces et services locaux (ambulants)	Maintenir le commerce ambulant Maintenir les commerces sur la commune voisine de Sainte-Croix-Vallée-Française / maintenir les petites structures locales / conforter les synergies
	Espaces publics	+ Site à fort potentiel : Magnanerie construite sur la base de l'Eglise Saint-Jean de Gabriac, à côté du château de Gabriac. + La chappelle : accueil pour la fête votive + Sites de baignade dans le Gardon de Sainte-Croix	Hypothèse de transformation / réhabilitation du site. Trouver un usage contemporain pour le patrimoine à réhabiliter (logements / équipement intercommunal + intérêt éducatif et culturel) Besoin de redéfinir l'espace public Besoin de lieux de baignade, à définir
	Activités & services	- Cf. Offre de commerces - Cf. Peu d'offre de services pour la gestion de la forêt (alors que les besoins sont importants)	Développer les services de gestion de la forêt / filière bois
	Ecoles / Equipements publics	+ Ecole sur la commune (regroupement pédagogique : Gabriac, Molezon, Sainte-Croix Vallée Française)	Maintenir l'école Négocier dans les années à venir concernant l'opportunité du regroupement des écoles
Logements	Les logements dans les bourgs et hameaux historiques	+ Peu d'habitat vacant + Réduction de la part des résidences secondaires - Le développement des gîtes (tourisme) tend à renchérir le coût de l'offre locative pour de l'habitat permanent	Maintenir l'habitat en lien avec les activités agricoles à diversifier (agri-tourisme) Maintenir la relation au paysage Envisager la création d'un éco-hameau avec extérieurs collectifs et jardins partagés
	Les programmes récents		Définir des zones constructibles pour l'habitat : identifier les terres pouvant en recevoir en tenant compte du devenir des terres et activités agricoles Envisager la réhabilitation de la magnanerie : logements et partie communale Rénovation des bâtiments communaux (chauffage solaire, vérandas)
	Les logements sociaux		Besoin d'habitat social à l'échelle de communauté de communes
	Performances énergétiques / qualité environnementale	- Manque d'artisans et de compétences locales dans ce domaine	Promouvoir la qualité environnementale des projets d'échelle communautaire Encadrer réglementairement le développement des performances environnementales des projets individuels Contribuer à l'évolution des règles du PNC en la matière Développer la filière bois locale (bâtiment + énergie)

Mobilités & transports	Les cheminements doux (piétons / cycles) pour le quotidien ou le loisir	+ Quelques potentiels (cheminements anciens)	Réhabiliter les cheminements anciens
	Les transports en commun	- Déficit de l'offre	Décliner les pistes issues des réflexions conduites sur les déplacements en partenariat avec l'association « Voisine » Mettre en œuvre d'une ligne de bus entre Florac et Saint-Jean-du-Gard
	Les déplacements voitures	- Dépendance vis à vis de la voiture	Développer le covoiturage (borne d'échange à Sainte-Croix-Vallée-Française)
Agriculture et environnement	Les espaces naturels et forestiers	- Gestion difficile des espaces naturels à l'échelle communautaire - Fermeture des espaces	Gérer la fréquentation des sites Entretenir les sentiers de randonnée Développer la filière bois (bois matériau / bois énergie)
	Les cultures et activités agro-forestières (châtaigneraies)	+ Potentiels de développement pour les châtaigneraies - Parcelles céréalières en friche + Potentiels de diversification des cultures (plantes infuses, maraichage sur des petites surfaces) + Forte motivation pour une agriculture « nouvelle » (polyculture diversifiée et à forte valeur ajoutée)	Diversifier les activités autour du châtaigner : intérêt à faire du bois d'œuvre de qualité (meubles, planchers, etc.) Développer le maraichage local et les filières courtes Envisager le développement d'une agriculture nouvelle, sur des petites parcelles, au contact de l'habitat. Développer les dispositifs de transformation des produits locaux / Etudier l'hypothèse d'un abattoir mobile, à l'échelle communautaire Développer le marketing autour des produits locaux.
	L'élevage		Diversifier les activités autour de l'élevage : filière laine récente (les débouchés doivent être testés et évalués), poly-activités
	Le risque inondation	- Quelques problèmes d'écoulements liés au pluvial	
Architecture et patrimoine	Le patrimoine bâti (édifices remarquables, petits éléments architecturaux, matériaux traditionnels, etc.)	+ Présence de patrimoine remarquable : - Ancien temple - Magnanerie (à réhabiliter) - Magnanerie de Soulatges - Seuils et béals - Cleds et jasses - Maisons troglodytiques	Reconvertir l'église à des fins culturelles et pour des habitations Préserver les principaux seuils et béals (ruisseau d'Aire ventouse, béal du Rivet, Gardon de Sainte-Croix : béal de Campeménard) Autoriser le développement de l'architecture bois Reconstituer la lisibilité du paysage (terrasses, ouvrages de distribution d'eau, etc.)
	Le patrimoine paysager (végétal)	+ Présence d'arbres remarquables	Protéger les arbres remarquables Prendre en compte les enjeux liés aux sites Natura 2000
	L'architecture locale (modernité ?)		Autoriser le développement de l'architecture bois / développer la filière bois locale
	Les typologies de bâti (habitat dense, faubourgs, mas isolés, pavillons, autres ?)		Reconstituer la lisibilité du paysage (terrasses, ouvrages de distribution d'eau, etc.) Maintenir l'organisation de l'habitat et des maisons isolés sur le territoire

Moissac-Vallée-Française

Géographie

Superficie : 2 705 ha

Altitude : entre 256 et 768 m.

Hydrographie : traversée par le Gardon de Sainte-Croix

Occupation du sol : 94 % de forêts et milieux semi-naturels (60 % de forêts et 34 % de milieux à végétation arbustive et/ou herbacée) et 6 % de territoires agricoles (1% de zones agricoles hétérogènes et 5 % de prairies).

Paysage

Paysage où l'on retrouve tous les éléments cévenols les plus caractéristiques : schistes, châtaigneraies, terrasses, etc.

Population

Population 2015 : 223 habitants

Variation annuelle moyenne entre 2010 et 2015 : 0% (stagnation)

Indice de jeunesse en 2013 : 0,71

Logements

Nombre de logements en 2015 : 254

Accroissement annuel du nombre de logements entre 2010 et 2015 : 0,4 lgts/an

Économie

Emplois

Taux de chômage en 2015 : 13 %

Indicateur de concentration d'emploi en 2015 : 81

Entreprises

Nombre d'établissements actifs en 2015 : 28

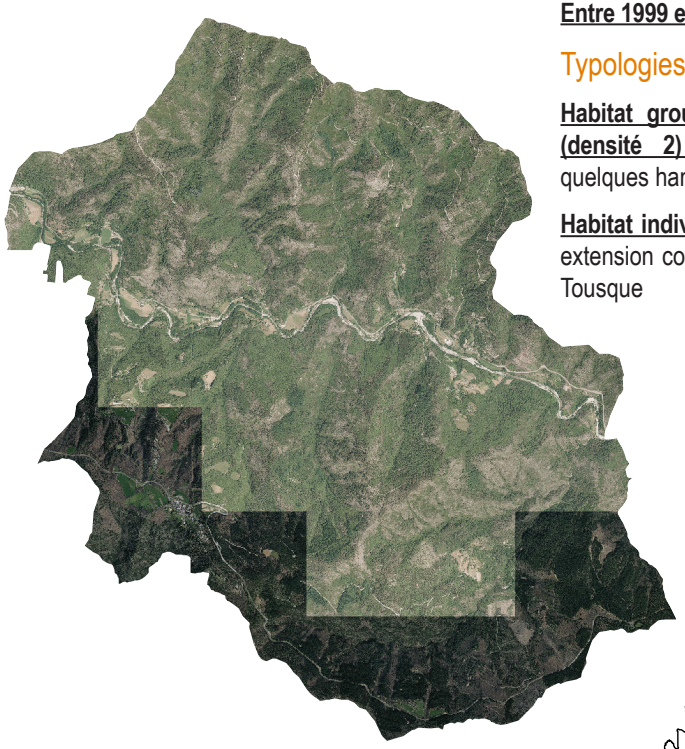
- Agriculture : 14,3%
- Industrie : 7,1%
- Construction : 21,4%
- Commerce, transport, et services divers : 50%
- Administration publique, enseignement, santé, action sociale : 7,1%

Agriculture

Nombre d'exploitations agricoles en 2014 : 10

Dont exploitations d'élevage : 70 %

Dynamique : problématiques de reprises



Commune de Moissac-Vallée-Française

Maîtrise foncière

Consommation d'espace

Entre 1999 et 2010 : 4,5 ha soit 0,4 ha / an

Typologies urbaines

Habitat groupé de hameau ou de village (densité 2) : Saint-Roman-de-Tousque + quelques hameaux

Habitat individuel pavillonnaire (densité 3) : extension contemporaine de Saint-Roman-de-Tousque



Habitat isolé (densité 4) : disséminé sur l'ensemble du territoire communal

Capacités de densification et de mutation des espaces bâtis

Dents creuses : 1 logement

Divisions parcellaires potentielles : 3 logements

Patrimoine

Patrimoine bâti

- Château de Moissac-Vallée-Française
- Ancienne église de Notre-Dame-de-Val-Francesque (classée monument historique)

Patrimoine naturel

Inventaires naturels :

- ZNIEFF de type 1 : «Gardon de Sainte-Croix», «Crêtes du col Saint-Pierre» et «Vallon de Salt»
- ZNIEFF de type 2 : «Hautes vallées des Gardons»

Natura 2000 :

- Directive Habitats : «Vallée du Gardon de Mialet»

Déplacements

La RD983 et RD9 (Corniche des Cévennes) desservent de nombreux hameaux (Appias, la Roquette, la Boissonnade, Saint-Roman-de-Tousque, etc)

A l'interface entre les deux polarité de Sainte-Croix et Saint-Etienne, Moissac peut envisager développer une synergie intéressante le long de la RD983, en fond de vallée (complémentarité des équipements, commerces et services, mobilités/ déplacements doux).

Commune rurale de crêtes et de vallées affluentes bénéficiant d'une attractivité du fait de la présence de la RD9 (Corniche des Cévennes) et d'un village de vacances, Moissac pourrait développer son activité autour du tourisme rural et de plaine nature.

Un maintien/confortement de l'agriculture et de l'élevage (autour notamment de la coopérative «Fromagerie des Cévennes») doit être envisagé.

Le potentiel touristique et le développement des commerces sur Saint-Roman-de-Tousque est également à valoriser



Moissac-Vallée-Française - cevennes-lozere.fr

Perception selon la commune de Moissac-Vallée-Française

THÉMATIQUES		CONSTATS (points négatifs / points positifs)	ENVIES // ATTENTES // BESOINS
Qualité de vie	Offre de commerces	+ Proximité des commerces de Sainte-Croix-Vallée-Française et Saint-Etienne-Vallée-Française, malgré l'absence de commerces sur la commune + Présence de commerce ambulant + Marché d'été	Implanter du commerce à moyen terme à Saint-Roman-de-Tousque pour profiter des flux sur la corniche Equilibrer l'offre de commerces, service, d'artisans, etc. à l'échelle communautaire (pas de communes délaissées)
	Espaces publics	- Nuisances (motos qui empruntent la corniche) + Place et + (Cf. équipements publics)	
	Activités & services	+ Proximité des services de Sainte-Croix-Vallée-Française et Saint-Etienne-Vallée-Française + Camping + village de gîtes + 15 gîtes privés	Améliorer la mobilité vers les pôles de Sainte-Croix-Vallée-Française et Saint-Etienne-Vallée-Française, Florac Développer le tourisme (pleine nature, baignade, ciel étoilé, etc.)
	Ecoles / Equipements publics	+ Ecole de 2 classes (24 enfants) + Equipements à St-Roman-de-Tousque : tennis, terrain de jeu, salle communale	Maintenir l'école dans le cadre de l'organisation intercommunale
Logements	Les logements dans les bourgs et hameaux historiques	- Centre de Saint-Roman-de-Tousque délaissé (vacance, logements à vendre, logements insalubres)	Revitaliser le centre historique de Saint-Roman-de-Tousque Accueillir de nouveaux habitants Mobiliser des espaces extérieurs pour l'habitat de ville (qui n'en dispose pas)
	Les programmes récents	+ Rénovation du village des gîtes	Questionner la possibilité de développer l'habitat léger à l'échelle de la Communauté de Communes Laisser l'initiative au privé pour développer l'habitat
	Les logements sociaux	+ 4 logements sociaux communaux	Développer les synergies avec Sainte-Croix-Vallée-Française et Saint-Etienne-Vallée-Française pour l'équilibre social de l'habitat
	Performances énergétiques / qualité environnementale	+ Gestion de l'éclairage public (baisse des nuisances lumineuses et de la consommation d'énergie) / seulement 4 hammeaux non reliés à l'AEP	Développer la production des énergies renouvelables (y compris au détriment de l'aspect extérieur des constructions)
Mobilités & transports	Les cheminements doux (piétons / cycles) pour le quotidien ou le loisir	+ travail entrepris sur les chemins de randonnée - Traversée des hameaux (cohabitation flux)	Améliorer la cohabitation des vélos et du cyclotourisme avec les flux motorisés sur les RD Améliorer l'intégration des déplacements doux à la traversée des villages et hameaux
	Les transports en commun	- Absence de TC réguliers (frein à la mobilité et à l'emploi) + Navette estivale (Saint-Etienne-Valllée-Française - Florac via la RD984)	Améliorer la mobilité Développer les transports en commun
	Les déplacements voitures	- Dépendance vis à vis de la voiture - Problèmes de stationnement sur l'espace public en période estivale	Gérer le stationnement (plan de stationnement), notamment en période estivale (touristes)
	Autres	- Risques et nuisances liés à la forte fréquentation des deux RD par des motards (itinéraire cyclo-touristique de la corniche des Cévennes) + Développement du coworking, minimisant les besoins de déplacements	Considérer le problématique cyclo-touristique, pour minimiser les nuisances et capter les débouchés économiques

THÉMATIQUES		CONSTATS (points négatifs / points positifs)	ENVIES // ATTENTES // BESOINS
Agriculture et environnement	Les espaces naturels et forestiers	- Sous exploitation de la ressource forestière / manque d'entretien + Impact des hameaux sur la biodversité	Lutter contre la fermeture des espaces Développer la filière bois locale (notamment pour le chauffage) Définir et encadrer l'urbanisation en fonction de l'environnement pour minimiser les impacts (réseaux, assainissement)
	Les cultures et activités agro-forestières (châtaigneraies)	- Fermeture des espaces + Activité agricole importante malgré la déprise	Maintenir l'agriculture et notamment l'agriculture « particulière et familiale » Préserver le foncier agricole, notamment autour des hameaux (éviter que cela devienne du foncier constructible) et des espaces habités.
	L'élevage	+ Dynamique à l'échelle communale (5 élevages) - Sangliers, cervidés, faune sauvage	Maintenir et développer l'élevage à l'échelle communautaire (fromagerie et entretien des espaces de pâture)
	Les risques naturels	- Risque inondation + risque feu de forêt	Intégrer le PPRi sur la vallée + interfaces icendie (?) Prendre en compte le pluvial
Architecture et patrimoine	Le patrimoine bâti (édifices remarquables, petits éléments architecturaux, matériaux traditionnels, etc.)	+ Présence de patrimoine bâti (château, temple de la Boissonnade - MH)	Etablir un inventaire du patrimoine bâti à protéger
	Le patrimoine paysager (végétal)	+ Présence de séquoias remarquables	Etablir un inventaire du patrimoine végétal à protéger Etablir des règles concernant les plantations
	L'architecture locale (modernité ?)		Réglementer les aspects extérieurs des constructions
	Les typologies de bâti (habitat dense, faubourgs, mas isolés, pavillons, autres ?)	+ Typologies variées : Beaucoup d'habitat isolé, 1 bourg (Saint-Roman-de-Tousque), 2 lotissements, etc.	Maintenir l'organisation de la répartition de l'habitat (isolé) sur le territoire

Molezon

Géographie

Superficie : 1 476 ha

Altitude : entre 389 et 1 011 m.

Hydrographie : traversée par le Gardon de Sainte-Croix

Occupation du sol : 99 % de forêts et milieux semi-naturels (65 % de forêts et 34 % de milieux à végétation arbustive et/ou herbacée et 1 % de territoires agricoles (prairies).

Paysage

Paysage façonné par des valats encaissés aux schistes affleurants, versants couverts de châtaigneraies et ponctué de quelques hameaux tandis que les sommets sont couverts de landes à bruyère.

Population

Population 2015 : 93 habitants

Variation annuelle moyenne entre 2010 et 2015 : +0,7% (stagnation)

Indice de jeunesse en 2013 : 0,5

Logements

Nombre de logements en 2015 : 114

Accroissement annuel du nombre de logements entre 2010 et 2015 : 2 lgts/an

Économie

Emplois

Taux de chômage en 2015 : 25,6 % (très élevé)

Indicateur de concentration d'emploi en 2015 : 53,5

Entreprises

Nombre d'établissements actifs en 2015 : 25

- Agriculture : 32%
- Industrie : 4%
- Construction : 4%
- Commerce, transport, et services divers : 52%
- Administration publique, enseignement, santé, action sociale : 8%

Agriculture

Nombre d'exploitations agricoles en 2014 : 4

Dont exploitations d'élevage : 57,1%

Dynamique : situation de stabilité

Maîtrise foncière

Consommation d'espace

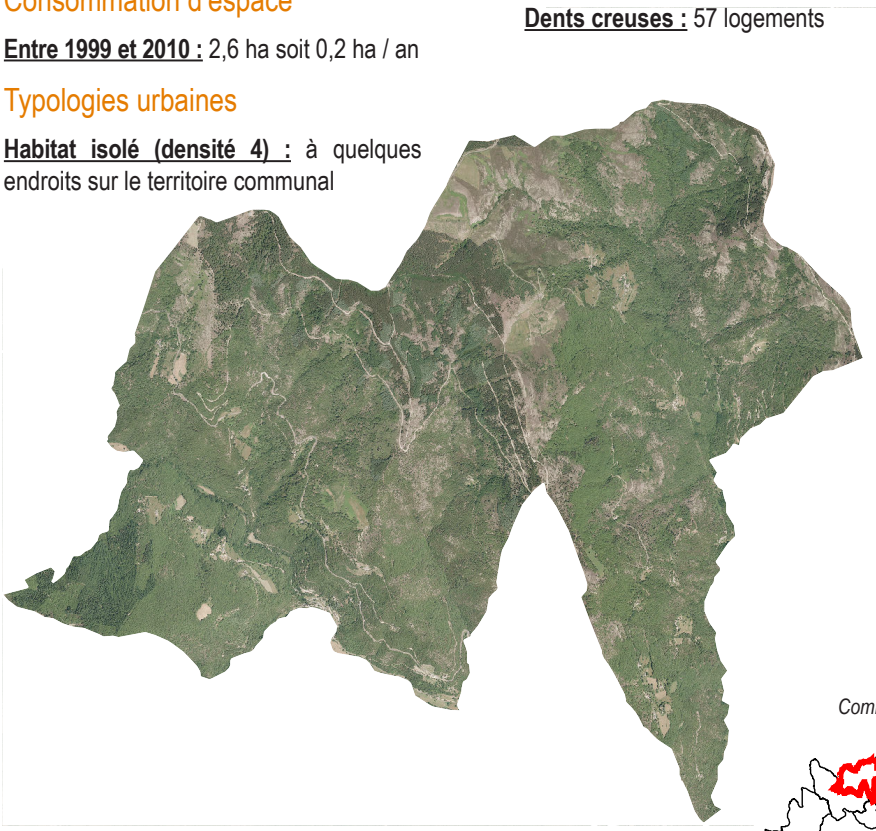
Entre 1999 et 2010 : 2,6 ha soit 0,2 ha / an

Typologies urbaines

Habitat isolé (densité 4) : à quelques endroits sur le territoire communal

Capacités de densification et de mutation des espaces bâtis

Dents creuses : 57 logements



Commune de Molezon



Patrimoine

Patrimoine bâti

- Ancienne église de Molezon
- Châteaux (Le Mazel, classé ; La Devèze)
- Temple de Biasses
- Tours (Biasses, Canourgue)
- Magnanerie de La Roque
- Mas Chaptal

Patrimoine naturel

Mégalithe

Inventaires naturels :

- ZNIEFF de type 1 : «Gardon de Sainte-Croix»
- ZNIEFF de type 2 : «Hautes vallées des Gardons»

Natura 2000 :

- Directive Habitats : «Vallée du Gardon de Mialet»
- Directive Oiseaux : «Les Cévennes»

Déplacements

De nombreuses petites routes desservent les hameaux et mas isolés. Seule la RD983 reste la principale route.

Commune à fort caractère rural avec un riche patrimoine bâti, Molézon se compose essentiellement de hameaux et mas isolés du fait notamment des contraintes topographiques.

Le développement de Molezon au sein du territoire communautaire devra se fonder sur sa mise en relation (mobilités) avec les polarités bénéficiant d'un tissu de commerces et de services plus étoffés. Le tissu commercial de la commune, constitué aujourd'hui de commerces ambulants qui passent principalement du côté de Biasses, pourrait être développé sur d'autres secteurs.

La dynamisation démographique et l'accueil de nouveaux habitants nécessitera de développer et diversifier l'offre d'habitat, et de mobilisation du foncier constructible.

Le maintien de l'habitat dispersé traditionnel devra requestionner les liens habitat / agriculture (à conforter) / espaces forestiers (problématique de fermeture des espaces). Le développement de l'agriculture ne pourra être réalisé qu'avec un projet de reconquête des espaces fonciers en cours de fermeture, et la remobilisation de biens vacants aux abords des terres délaissées.

Le déploiement des équipements publics est en lien avec le bourg-centre de Sainte-Croix-Vallée-Française et doit être maintenu et développé (RPI pour les scolaires, accueil des seniors...)



Molezon

Perception selon la commune de Molezon

THÉMATIQUES		CONSTATS (points négatifs / points positifs)	ENVIES // ATTENTES // BESOINS
Qualité de vie	Offre de commerces	+ Présence de commerçants ambulants (vallée de Biasses) : poissonnier, boucher, charcutier, boulanger	Besoin d'un DAB à l'échelle communautaire (Sainte-Croix-Vallée-Française ?) Besoin d'une coopérative agricole / un service de livraison Développer les commerces et services en lien avec l'habitat
	Espaces publics	+ La cour de l'ancienne école-mairie peut être utilisée pour les évènements de la vie communale (fêtes)	
	Activités & services	- Manque d'artisans (du bâtiment notamment) + Potentiel touristique (3 sentiers, Parc National des Cévennes, écomusée, gîtes d'étape, etc.)	Cf. Offre de commerces Besoin d'un abattoir ambulant, à l'échelle communautaire Développer les activités (zone artisanale ?)
	Ecoles / Equipements publics	- Absence d'interconnexions du réseau d'eau potable à l'échelle intercommunale + Captages d'eau potable aux normes (+ une nouvelle ressource mobilisée) - RPI Sainte-Croix-Vallée-Français / Gabric / Molezon	Programmer un foyer pour personnes âgées à l'échelle intercommunale (envisagé à Saint-Etienne-Vallée-Française) Besoin d'un service de repas pour personnes âgées Besoin d'une nouvelle école (bâtiment neuf), d'échelle intercommunale
Logements	Les logements dans les bourgs et hameaux historiques	- Habitat délabré - Forte proportion de résidences secondaires souvent inoccupées - Coût important de la rénovation du tissu bâti ancien (plus que la construction neuve) : difficultés de remise aux normes / Manque d'artisans pour la rénovation	Développer / réhabiliter / renouveler le parc de logements (y compris habitat social) : mobiliser des emplacement réservés (hypothèse) pour de l'habitat neuf
	Les programmes récents	+ Réhabilitations récentes des 3 logements communaux - Faiblesse de l'offre locative - Inadéquation entre l'offre de logements (dans les bourgs) et les attentes dans les espaces agricoles et naturels - Contraintes liées à la zone cœur du PNC	Développer le parc de logements Envisager des zones constructibles Envisager l'accueil d'habitat léger (STECAL ?) Envisager hameau(x) agricole(s) Permettre de nouvelles constructions
	Les logements sociaux	+ Molezon compte parmi les communes bien dotées (2 logements sociaux)	Définir un emplacement réservé pour création de logement social
	Performances énergétiques / qualité environnementale	+ Prise en compte de l'environnement dans l'éclairage public : extinction de l'éclairage public entre 23h00 et 6h00 (Réserve de ciel étoilé du PNC)	Développer les énergies renouvelables : solaire, bois, petit éolien, hydroélectrique (si compatible avec la loi sur l'eau)
Mobilités & transports	Les cheminements doux (piétons / cycles) pour le quotidien ou le loisir	- Distances et reliefs rendent difficiles les déplacements non motorisés au quotidien - Chemins inter-hameaux abandonnés et délabrés	Conserver les liens piétons entre les hameaux Sélectionner les chemins à réhabiliter
	Les transports en commun	+ Ramassage scolaire sur tout le territoire - Absence de transports en commun - Dépendance vis à vis de la voiture individuelle	Mettre en place une liaison de transport en commun vers Saint-Jean-du-Gard et le réseau Edgar (vers Alès, Nîmes, etc.)
	Les déplacements voitures	- Doutes concernant le développement du covoiturage - Routes difficiles du fait des fortes contraintes physiques et climatiques (pluvial) / problèmes pour entretenir les voies - Insuffisance de places de stationnement autour de la mairie et de l'ancienne église	Faciliter le covoiturage, l'autostop / faire évoluer les habitudes Renoncer au traitement systématique des voiries à l'enrobé (« 0 goudron ») Créer un parking devant la mairie et l'église (NB : seulement 2 places handicapés en tout)

THÉMATIQUES		CONSTATS (points négatifs / points positifs)	ENVIES // ATTENTES // BESOINS
Agriculture et environnement	Les espaces naturels et forestiers	- Embroussaillement, fermeture des espaces + Cadre de vie + Projets de filière bois locale + Opération «Terra rural» de mutualisation du doncier agricole (dispositif en place à l'échelle communautaire)	Lutter contre la fermeture des espaces Implanter des troupeaux à l'échelle de la communauté de commune, pour débroussailler Développer la filière bois (chauffage et construction)
	Les cultures et activités agro-forestières (châtaigneraies)	- Châtaigneraie menacée (climat, parasites) + Mesures « Natura 2000 » pour réhabiliter les châtaigneraies + Commune adhérente à une association foncière pastorale pour estive (avec Saint-Martin-de-Lansuscle) : ASA Fontmore + Projet en cours à Trabassac pour l'implantation d'une châtaigneraie	
	L'élevage	+ Stabilisation de l'agropastoralisme	Maintenir l'agropastoralisme pour lutter contre la fermeture des espaces
	Le risque inondation	- Ruissèlement, cause de dégradation de la voirie et des murets - Risque d'embâcle (pluvial)	Gérer le pluvial
Architecture et patrimoine	Le patrimoine bâti (édifices remarquables, petits éléments architecturaux, matériaux traditionnels, etc.)	+ Présence de bâtiments remarquables et de bâtiments classés (Domaine du Mazel, église, château de Molezon, etc.) + Ouvrages d'art préservés + 3 lieux faisant partie de l'écomusée de la Cévenne : - Magnanerie de La Roque (privé) - Tour du Canourgue + sentier d'interprétation (la tour appartient au PNC) - Sentier de La Roquette, avec 2 bâtiments (Mazdal, en cours de rénovation, et Mas Chaptal) - Nuisances architecturales (crépis, clôtures, etc.)	Réglementer l'aspect extérieur des constructions Réglementer l'aspect des clôtures Lancer appel à projet pour la gestion du lieu du Mazdal, qui comprend un gîte d'étape et qui pourrait accueillir une activité agricole (secondaire)
	Le patrimoine paysager (végétal)	+ Présence d'arbres remarquables - Fermeture des espaces	Protéger les arbres remarquables (NB : 1 chêne vert à la magnanerie de La Roque)
	L'architecture locale (modernité ?)	- Nuisances architecturales	Réglementer l'aspect extérieur des constructions Définir une palette d'enduits
	Les typologies de bâti (habitat dense, faubourgs, mas isolés, pavillons, autres ?)	+ Habitat dispersé (constitue l'attrait du territoire) - Réglementation actuelle qui n'est pas favorable à l'habitat dispersé	Développer le bâti en continuité des bourgs, à proximité des réseaux Maintenir/Développer l'habitat dispersé (mode d'implantation traditionnel) Conforter les « hameaux d'habitat dispersé » existants

Le Pompidou

Géographie

Superficie : 2 280 ha

Altitude : entre 379 et 1 047m.

Hydrographie : ligne de partage des eaux, traversée par des ravines et ruisseaux (Valat de la Payssière, ruisseau de Masaut)

Occupation du sol : 96 % de forêts et milieux semi-naturels (63 % de forêts et 33 % de milieux à végétation arbustive et/ou herbacée) et 4 % de territoires agricoles (prairies).

Paysage

Col habité qui débute depuis la Can de l'Hospitalet, paysage de bocages avec des vues sur la vallée du Gardon Sainte-Croix et sur la vallée du Gardon Saint-Jean.

Population

Population 2015 : 166 habitants

Variation annuelle moyenne entre 2010 et 2015 : -1,9% (déprise)

Indice de jeunesse en 2013 : 0,49

Logements

Nombre de logements en 2015 : 273

Accroissement annuel du nombre de logements entre 2010 et 2015 : 0,8 lgts/an

Économie

Emplois

Taux de chômage en 2015 : 12,1 %

Indicateur de concentration d'emploi en 2015 : 64,6

Entreprises

Nombre d'établissements actifs en 2015 : 34

- Agriculture : 32,4%
- Industrie : 5,9%
- Construction : 17,6%
- Commerce, transport, et services divers : 35,3%
- Administration publique, enseignement, santé, action sociale : 8,8%

Agriculture

Nombre d'exploitations agricoles en 2014 : 13

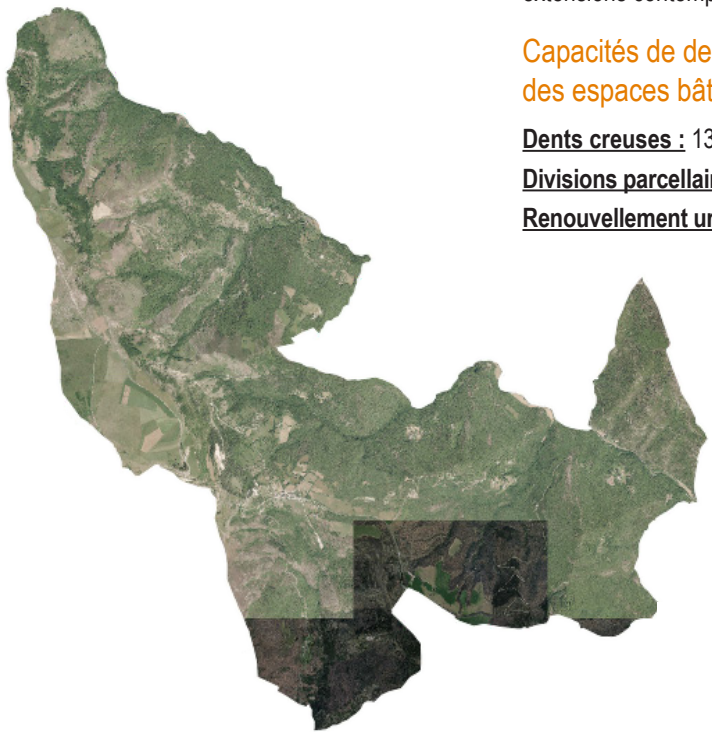
Dont exploitations d'élevage : 76,9 %

Dynamique : problématiques de reprises

Maîtrise foncière

Consommation d'espace

Entre 1999 et 2010 : 6,6 ha soit 0,6 ha / an



Commune du Pompidou

Typologies urbaines

Les noyaux historiques (densité 1) : centre historique du Pompidou

Habitat individuel pavillonnaire (densité 3) : extensions contemporaines du Pompidou

Capacités de densification et de mutation des espaces bâtis

Dents creuses : 13 logements

Divisions parcellaires potentielles : 9 logements

Renouvellement urbain : fort potentiel



Patrimoine

Patrimoine bâti

- Eglise de Saint-Flour de Pompidou
- Châteaux (Masaribal Est, Sud, Parlier, Castellas)
- Temple du Pompidou
- Tour d'Arnafrès

Patrimoine naturel

- Menhirs (Bout de la Côte, Combelles, col de Tartabissac)

Inventaires naturels :

- ZNIEFF de type 1 : «Gardon de Sainte-Croix»
- ZNIEFF de type 2 : «Hautes vallées des Gardons», «Can de l'Hospitalet»

Natura 2000 :

- Directive Habitats : «Vallée du Gardon de Mialet», «Vallée du Gardon de Saint-Jean»
- Directive Oiseaux : «Les Cévennes»

Déplacements

Carrefour de nombreuses routes du territoire de la CC dont la RD9 (Corniche des Cévennes), au sein du village-rue du Pompidou.

Commune rurale de col qui connecte les deux vallées. Le village du Pompidou représente un point de polarité et un carrefour important du territoire communautaire, un point charnière, à cette échelle, dans les relations avec la commune voisine de Bassurels, notamment.

Le confortement de cette polarité à l'ouest du territoire communautaire constitue donc un enjeu important, à penser en termes de :

- relations intercommunales
- accès (mobilités) aux commerces et services (à maintenir / conforter)
- renouvellement de l'habitat (mixité, confort),
- relations au paysage et à la nature,
- développement économique

Le projet doit tenir compte du rythme saisonnier de la vie communale qui voit alterner haute et basse saison avec des déséquilibres potentiels sur les équipements publics (stationnement, ressource en eau, assainissement, etc.)

Le maintien de l'agriculture constitue également un enjeu multidimensionnel (économie, entretien des paysages, lutte contre la fermeture des espaces et contre les risques d'incendie...)



Le Pompidou - www.passes-montagnes.fr

Perception selon la commune du Pompidou

THÉMATIQUES		CONSTATS (points négatifs / points positifs)	ENVIES // ATTENTES // BESOINS
Qualité de vie	Offre de commerces	+ Présence de commerces (boulangerie, épicerie, poste)	Maintenir les commerces et l'agence postale intercommunale Accueillir de nouveaux habitants pour développer l'offre locale de commerces et services
	Espaces publics	+ De nombreux espaces (jardins, place du bourg, etc.) + Réfection des espaces publics / prise en compte de l'accessibilité (centre, corniche)	
	Activités & services		Maintenir la Poste Favoriser la pérennité du bar-tabac Maintenir les commerces, la restauration et le camping
	Ecoles / Equipements publics	- Ecole fermée il y a une dizaine d'années (rabattage des élèves vers les écoles de Sainte-Croix-Vallée-Française, Moissac-Vallée-Française, Florac et Barre-des-Cévennes par transport scolaire)	
Logements	Les logements dans les bourgs et hameaux historiques	- Manque d'espaces extérieurs dans les bourgs	Répondre aux besoins en matière de jardins et espaces extérieurs dans les bourgs
	Les programmes récents	NB : création de 2 logements sociaux au début des années 2000	
	Les logements sociaux	+ 2 logements sociaux communaux - Absence de locataire dans les logements sociaux	
	Performances énergétiques / qualité environnementale	- Mauvais confort thermique des logements sociaux	Améliorer le confort des logements sociaux (pour favoriser leur location) Développer une filière bois (chauffage) Recourir aux panneaux solaires
Mobilités & transports	Les cheminements doux (piétons / cycles) pour le quotidien ou le loisir	+ Réfection des espaces publics / prise en compte de l'accessibilité (centre, corniche)	
	Les transports en commun	- Absence de desserte par les transports en commun (hormis ramassage scolaire)	Instaurer covoiturage Besoin d'une ligne de car Florac-Saint-Jean-du-Gard
	Les déplacements voitures	- Dépendance vis à vis de la voiture individuelle - Problèmes de gestion du stationnement en période estivale dans le centre (ainsi que dans les hameaux et au Mas Bonnet)	Instaurer covoiturage Organiser le stationnement en période estivale

THÉMATIQUES		CONSTATS (points négatifs / points positifs)	ENVIES // ATTENTES // BESOINS
Agriculture et environnement	Les espaces naturels et forestiers	- Fermeture des espaces, risque incendie + Contact avec la nature	Lutter contre la fermeture des espaces Maintenir le rapport au paysage
	Les cultures et activités agro-forestières (châtaigneraies)	+ Châtaigneraies = activités complémentaires	Entretenir les châtaigneraies
	L'élevage	- Peu d'élevage (renforce la fermeture des espaces) - Peu de débouchés pour l'élevage - Contraintes administratives pour ouvrir de nouveaux espaces de pâture	Préserver l'élevage Regrouper les élevages sur les espaces fermés Besoin de défrichement / déboisement Lutter contre le loup
	Le risque inondation		
Architecture et patrimoine	Le patrimoine bâti (édifices remarquables, petits éléments architecturaux, matériaux traditionnels, etc.)	+ Quelques bâtiments présentant un intérêt patrimonial + Attachement des habitants au caractère de l'architecture locale	Protéger les bâtiments remarquables et le petit patrimoine bâti
	Le patrimoine paysager (végétal)	+ Une belle vue sur « le pré » + Présence de quelques arbres remarquables (platanes de la place du bourg)	Protéger les vues éléments remarquables du paysage et de la végétation
	L'architecture locale		Mettre en place une palette de couleurs pour les enduits
	Les typologies de bâti (habitat dense, faubourgs, mas isolés, pavillons, autres ?)		Maintenir la possibilité de développer de l'habitat isolé / dispersé Maintenir la possibilité de construire dans les hameaux et pas seulement dans les bourgs

Sainte-Croix-Vallée-Française

Géographie

Superficie : 1 857 ha

Altitude : entre 320 et 924 m.

Hydrographie : traversée par le Gardon de Sainte-Croix

Occupation du sol : 96 % de forêts et milieux semi-naturels (56 % de forêts et 39 % de milieux à végétation arbustive et/ou herbacée) et 4 % de territoires agricoles (prairies).

Paysage

Pentes boisées qui illustrent la fermeture du paysage se traduisant notamment par l'abandon de systèmes de terrasses et de châtaigneraies, trouées de quelques clairières de hameaux et de mas isolés. En fond de vallée, urbanisée, des cordons de prairies sont nettement visibles.

Population

Population 2015 : 296 habitants

Variation annuelle moyene entre 2010 et 2015 : -1,5 % (déprise)

Indice de jeunesse en 2013 : 0,81

Logements

Nombre de logements en 2015 : 296

Accroissement annuel du nombre de logements entre 2010 et 2015 : 2,6 lgts/an

Économie

Emplois

Taux de chômage en 2015 : 21,4 % (très élevé)

Indicateur de concentration d'emploi en 2015 : 128,5

Entreprises

Nombre d'établissements actifs en 2015 : 66

- Agriculture : 13,6%
- Industrie : 6,1%
- Construction : 9,1%
- Commerce, transport, et services divers : 54,5%
- Administration publique, enseignement, santé, action sociale : 16,7%

Agriculture

Nombre d'exploitations agricoles en 2014 : 17

Dont exploitations d'élevage : 46,6%

Dynamique : une majorité d'exploitations en phases d'installation ou de développement

Maîtrise foncière

Consommation d'espace

Entre 1999 et 2010 : 5,6 ha soit 0,5 ha / an

Typologies urbaines

Les noyaux historiques (densité 1) : centre historique de Sainte-Croix-Vallée-Française

Habitat groupé de hameau ou de village (densité 2) : de nombreux hameaux

Habitat individuel pavillonnaire (densité 3) : extensions contemporaines de Sainte-Croix-Vallée-Française

Habitat isolé (densité 4) : disséminé sur l'ensemble du territoire communal

Capacités de densification et de mutation des espaces bâtis

Dents creuses : 23 logements

Divisions parcellaires potentielles : 6 logements

Patrimoine

Patrimoine bâti

- Châteaux (Le Château, Castelviel, la Mothe,



Commune de Sainte-Croix-Vallée-Française



Sainte-Croix)
- Nombreux éléments de patrimoine bâti vernaculaire

Patrimoine naturel

Tumulus et vestiges archéologiques

Inventaires naturels :
- ZNIEFF de type 1 : «Versant sud du Gardon de Sainte-Croix», «Gardon de Sainte-Croix»
- ZNIEFF de type 2 : «Hautes vallées des Gardons»

Natura 2000 :
- Directive Habitats : «Vallée du Gardon de Mialet»
- Directive Oiseaux : «Les Cévennes»

Déplacements

Traversée par la RD983 et RD24 en fond de vallée, par la RD28 sur le versant Nord et la RD40 sur le versant sud. Bordée par la RD9 (Corniche des Cévennes).

Commune centrale du territoire communautaire à fort potentiel d'accueil avec une qualité et diversité du bâti, Saintre-Croix-Vallée-Française enregistre toutefois une déprise démographique.

Elle constitue, avec Saint-Etienne un des deux polarités importantes du territoire communautaire, complémentaires en termes d'offre de services, de commerces et d'équipements publics.

Le maintien d'une complémentarité non concurrentielle constitue un enjeu fort du PLUi.

Le rôle de charnière de Sainte-Croix dans les relations avec l'ouest du territoire communautaire doit être considéré.

La question du renouvellement du bourg (amélioration de l'habitat, revitalisation, jardins, etc.), qui concentre la majorité des équipements, et de ses relations avec les hameaux environnants (Pont-Ravager notamment) et, au-delà, avec les communes voisines constitue également un enjeu important du projet à mettre en oeuvre.

En cela le développement des mobilités sera un point fondamental (voiries, chemins, transports en commun, modes doux).



Sainte-Croix-Vallée-Française - R&C

Perception selon la commune de Sainte-Croix-Vallée-Française

THÉMATIQUES		CONSTATS (points négatifs / points positifs)	ENVIES // ATTENTES // BESOINS
Qualité de vie	Offre de commerces	+ Offre de commerces (zone de chalandise : 1000 habitants)	Maintenir le tissu commercial
	Espaces publics	- Quelques problèmes de cohabitation entre voitures et usages doux	Programmer un parc pour enfants / Mission «Centre Bourg» en cours
	Activités & services	- Concurrence structurelle avec Saint-Etienne-Vallée-Française + Tissu associatif et culturel très dense et dynamique	Se concerter à l'échelle communautaire, avec Saint-Etienne-Vallée-Française pour équilibrer spatialement l'offre de services (pôle médical, OTI, etc.) : développer une approche selon le foncier Développer le numérique (en cours)
	Ecoles / Equipements publics	- Dynamique démographique en défaveur des équipements scolaires	Prendre en compte les évolutions démographiques Créer des jardins partagés (pour les habitants qui en sont privés)
Logements	Les logements dans les bourgs et hameaux historiques	- Forte vacance des logements - Manque d'espaces extérieurs privatifs (habitat ouvrier) + Parc de 17 logements communaux	Accueillir de nouveaux habitants Créer des jardins partagés (pour les habitants qui en sont privés) Considérer Pont-Ravager
	Les programmes récents		Améliorer le parc existant (habitat précaire)
	Les logements sociaux	+ Parc de 12 logements sociaux (Lozère habitation)	Développer plutôt l'offre locative privée « abordable »
	Performances énergétiques / qualité environnementale	+ Besoins électriques (hors chauffage) couverts par les panneaux solaires installés sur la commune (parc privé)	Améliorer le parc existant (habitat précaire) Favoriser les énergies renouvelables
Mobilités & transports	Les cheminements doux (piétons / cycles) pour le quotidien ou le loisir	- Cheminements doux à développer	Créer un lien piéton entre Sainte-Croix-Vallée-Française et Pont-Ravager, via Piboulio
	Les transports en commun	+ Transports scolaires	Etudier l'opportunité d'une ligne de transport en commun
	Les déplacements voitures	- Dépendance vis à vis de la voiture + Taxi basé sur la commune	Développer davantage le covoiturage Maintenir le service de taxi (étudier la concurrence potentielle d'un service de bus) Revoir plan de circulation Aménager une rue piétonne

THÉMATIQUES		CONSTATS (points négatifs / points positifs)	ENVIES // ATTENTES // BESOINS
Agriculture et environnement	Les espaces naturels et forestiers	- Fermeture des espaces boisés - Châtaigneraies vieillissantes et malades (action nécessaire)	Favoriser la reconquête agricole Assurer la protection des espaces forestiers (DFCI) Besoin de minimiser l'éclairage nocturne (nuisances lumineuses)
	Les cultures et activités agro-forestières (châtaigneraies)		Maintenir l'agropastoralisme
	L'élevage		Maintenir l'élevage (= emploi à la fromagerie)
	Le risque inondation		Intégrer le PPRi
Architecture et patrimoine	Le patrimoine bâti (édifices remarquables, petits éléments architecturaux, matériaux traditionnels, etc.)	+ Présence de bâtiments présentant un intérêt patrimonial	Recenser le patrimoine bâti à protéger Protéger notamment les béals, citernes, etc.
	Le patrimoine paysager (végétal)	+ Présence de végétation remarquable	Recenser le patrimoine végétal et paysager à protéger
	L'architecture locale (modernité ?)		
	Les typologies de bâti (habitat dense, faubourgs, mas isolés, pavillons, autres ?)	+ Un potentiel de renouvellement urbain dans le bourg - Présence de bâti délaissé dans le bourg (habitat), faute d'espaces extérieurs	Conforter le bourg, maintenir les hameaux et l'habitat dispersé

Saint-Etienne-Vallée-Française

Géographie

Superficie : 5 099 ha

Altitude : entre 194 et 925 m.

Hydrographie : traversée par le Gardon de Sainte-Croix, le Gardon de Saint-Martin et le Gardon de Mialet.

Occupation du sol : 97 % de forêts et milieux semi-naturels (71 % de forêts et 27 % de milieux à végétation arbustive et/ou herbacée) et 3 % de territoires agricoles (1 % de prairies et 2 % de zones agricoles hétérogènes).

Paysage

Paysage à ambiance méditerranéenne en transition avec le paysage de la Vallée Française. Fond de vallée élargie et orientée plein sud. Village urbanisé offrant une silhouette homogène et groupée.

Population

Population 2015 : 515 habitants

Variation annuelle moyenne entre 2010 et 2015 : - 0,7 % (taux qui suit la tendance communautaire)

Indice de jeunesse en 2013 : 0,72

Logements

Nombre de logements en 2015 : 579

Accroissement annuel du nombre de logements entre 2010 et 2015 : 1,6 lgts/an

Économie

Emplois

Taux de chômage en 2015 : 16,5 %

Indicateur de concentration d'emploi en 2015 : 87,9

Entreprises

Nombre d'établissements actifs en 2015 : 76

- Agriculture : 28,9%
- Industrie : 6,6%
- Construction : 14,5%
- Commerce, transport, et services divers : 35,5%
- Administration publique, enseignement, santé, action sociale : 14,5%

Agriculture

Nombre d'exploitations agricoles en 2014 : 28

Dont exploitations d'élevage : 31,8%

Dynamique : une majorité d'exploitations en phases de développement ou de croisière (filière dynamique)

Maîtrise foncière

Consommation d'espace

Entre 1999 et 2010 : 8,2 ha soit 0,7 ha / an

Typologies urbaines

Habitat groupé de hameau ou de village (densité 2) : bourg de Saint-Etienne-Vallée-Française + de nombreux hameaux

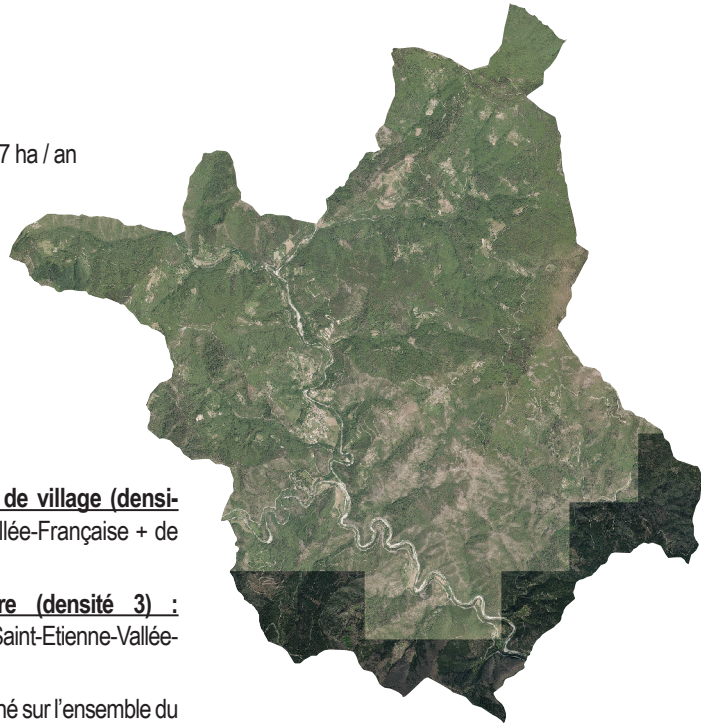
Habitat individuel pavillonnaire (densité 3) : extensions contemporaines de Saint-Etienne-Vallée-Française

Habitat isolé (densité 4) : disséminé sur l'ensemble du territoire communal

Capacités de densification et de mutation des espaces bâtis

Dents creuses : 76 logements

Divisions parcellaires potentielles : 23 logements





Commune de Saint-Etienne-Vallée-Française

Patrimoine

Patrimoine bâti

- Châteaux (Cambiaire et Cabiron)
- Eglise et prieuré
- Temple protestant de l'église réformée
- Tour du Castellas
- Anciennes filatures (Lafont et Deshours)

Patrimoine naturel

Plusieurs mégalithes

Inventaires naturels :

- ZNIEFF de type 1 : «Forêt domaniale des Gardons et versant sud de la montagne de la Vieille Morte»; «Vallée du Gardon de Saint-Martin»; «Gardon de Sainte-Croix»; «Versant de Cabrespic»; «Crêtes du col Saint-Pierre»; «Ruisseau du Merlet».
- ZNIEFF de type 2 : «Hautes vallées des Gardons».

Déplacements

La commune ainsi que le bourg sont traversés par la RD984 qui rejoint la RD983.

Saint-Etienne est une commune à la confluence des trois vallées, c'est aussi un village qui constitue le principal pôle administratif et de services communautaire.

Le maintien du tissu de commerces et services doit se penser dans une logique de complémentarité, d'équilibre et de juste répartition spatiale à l'échelle communautaire. Cela renvoie également à la question des mobilités...

Le bourg pourra être conforté dans une rechechre de mixité (sociale / générationnelle) avec un objectif de restructuration / requalification (les extensions contemporaines pavillonnaires se sont parfois inscrites en rupture avec les formes et les qualités de l'habitat traditionnel du centre ancien à revitaliser).

La commune est également composée de très nombreux hameaux et mas dispersés que la population est attachée à maintenir et développer.

Le maintien des hameaux et de la filière agricole doit se penser dans une logique novatrice et de renouvellement (productions novatrices, accueil de jeunes agriculteurs) et de lutte contre la fermeture des nombreux espaces forestiers.

La commune compte également de nombreux éléments de patrimoine bâti à mettre en valeur.



Saint-Etienne-Vallée-Française

Perception selon la commune de Saint-Etienne-Vallée-Française

THÉMATIQUES		CONSTATS (points négatifs / points positifs)	ENVIES // ATTENTES // BESOINS
Qualité de vie	Offre de commerces	+ Offre localisée sur la commune - Fragilité du tissu commercial, à surveiller + Présence d'un marché	Maintenir le tissu commercial Maintenir et mettre aux normes la pompe à essence Ouvrir une maison de service médical Ouvrir une maison de service au public (MSAP) – formalités pôle emploi, ERDF, CPAM, MSA, etc.
	Espaces publics	+ De nombreux espaces (Chemin Stevenson, place de l'église, point wi-fi, salle polyvalente, city stade, etc.) - Problèmes de conflits d'usages (voitures / usages doux) dans le centre bourg (forte emprise du stationnement sur l'espace public)	
	Activités & services	+ Augmentation de la fréquentation touristique / marché, MSAP + Potentiel touristique (village de vacances - 52 gîtes) + gîtes privés (≈100) - Emploi - Vieux village délaissé en termes d'activités et services	Développer le niveau de services avec la MSAP et la maison médicale. Projet de maison pluridisciplinaire (avec Sainte-Croix-Vallée-Française et Saint-Germain-de-Calberte) Relancer la filière soie
	Ecoles / Equipements publics	- Effectifs des écoles en baisse (3 classes en primaire) + Présence d'une crèche et d'un collège avec internat (24 élèves)	Maintenir les effectifs pour maintenir les classes Projeter un arboretum
Logements	Les logements dans les bourgs et hameaux historiques	- Part importante de résidences secondaires (50%) - Rythme saisonnier, avec dépeuplement l'hiver	Améliorer le parc existant (confort thermique) Revitaliser le centre bourg
	Les programmes récents	NB : absence de logement social mais une dizaine de logements communaux « bon marché »	Projeter l'acquisition de terrains pour la réalisation de 7 à 8 logements à destination des jeunes ou personnes âgées Développer éventuellement une filière de construction bois pour les programmes neufs
	Les logements sociaux	+ 12 logements sociaux	Définir les projets de logements sociaux à l'échelle communautaire (récupérer 12 logements dans le giron communal)
	Performances énergétiques / qualité environnementale	+ Solaire individuel + LED (75W) sur espace public (en remplacement des éclairages publics de 125W) + Construction d'une station de recharge pour véhicules électriques	Programmer une chaufferie bois pour les équipements publics
Mobilités & transports	Les cheminements doux (piétons / cycles) pour le quotidien ou le loisir	+ Prise en compte dans l'aménagement des raccourcis piétons et des liens inter-quartiers + 110 Km de chemins communaux (sur 5090 ha de la commune)	
	Les transports en commun	- Absence de transport en commun régulier (navette estivale)	Solliciter une ligne de bus Saint-Jean-du-Gard-Florac
	Les déplacements voitures	- Dépendance vis à vis de la voiture, - initiative de covoiturage compliquée	

THÉMATIQUES		CONSTATS (points négatifs / points positifs)	ENVIES // ATTENTES // BESOINS
Agriculture et environnement	Les espaces naturels et forestiers	+ Présence du Gardon et du plan d'eau Martinet (eau, baignade, tourisme) - Fermeture des espaces - Dégradation du paysage cévenole (béals, ruisseaux, bancels, etc.)	Lutter contre la fermeture des espaces Mettre en valeur le paysage cévenole Programme «0 pesticide»
	Les cultures et activités agro-forestières (châtaigneraies)	- Absence d'agriculture sur la commune malgré le potentiel - Prolifération du pin au détriment du châtaigner - Faible rentabilité de l'exploitation forestière - Propriétaires terriens qui ne louent pas leurs terres non exploitées	Développer l'agriculture Accueillir de jeunes agriculteurs novateurs dans leurs productions (plantes aromatiques, fruits, etc.) par mise à disposition d'un terrain par la mairie Développer les activités et productions complémentaires (châtaigner, miel, safran, élevage d'escargots)
	L'élevage	- Peu d'élevage	Développer l'agriculture et notamment l'élevage et l'agropastoralisme
	Les risques naturels	- PPRi + risque feu de forêt	Intégrer le PPRi du Gardon
Architecture et patrimoine	Le patrimoine bâti (édifices remarquables, petits éléments architecturaux, matériaux traditionnels, etc.)	+ Eléments de patrimoine bâti : - Lavoir à réhabiliter, - Eglise, château et chapelle à protéger, - Temple, béals, bancels, murets, dolmens à identifier et à protéger. - Château féodal en ruines, à sauver	Sauvegarder, réhabiliter et protéger le patrimoine bâti remarquable Identifier et protéger le petit patrimoine
	Le patrimoine paysager (végétal)		
	L'architecture locale (modernité ?)		
	Les typologies de bâti (habitat dense, faubourgs, mas isolés, pavillons, autres ?)	+ 96 lieux-dit comportant de 1 à 30 habitations et 110 Km de voies communales (!) = habitat dispersé (200 habitants sur le bourg, le reste se répartit sur l'habitat dispersé)	Maintenir l'habitat dispersé

!

Saint-Martin-de-Lansuscle

Géographie

Superficie : 1 805 ha

Altitude : entre 376 et 1 147 m.

Hydrographie : traversée par le Gardon de Saint-Martin

Occupation du sol : territoire entièrement couvert de forêts et de milieux naturels (67% de forêts et 33 % de milieux à végétation arbustive et/ou herbacée).

Paysage

Secteur très typé des Cévennes schisteuses, petite vallée avec des pentes de châtaigneraies sculptées par des systèmes de terrasses; et ponctuées de hameaux. Paysages ouverts en clairières dans la grande surface boisée.

Population

Population 2015 : 189 habitants

Variation annuelle moyenne entre 2010 et 2015 : +0,3% (stagnation)

Indice de jeunesse en 2013 : 0,9

Logements

Nombre de logements en 2015 : 205

Accroissement annuel du nombre de logements entre 2010 et 2015 : 1,6 lgts/an

Économie

Emplois

Taux de chômage en 2015 : 12,8%

Indicateur de concentration d'emploi en 2013 : 67,8

Entreprises

Nombre d'établissements actifs en 2015 : 25

- Agriculture : 20%
- Industrie : 0%
- Construction : 16%
- Commerce, transport, et services divers : 52%
- Administration publique, enseignement, santé, action sociale : 12%

Agriculture

Nombre d'exploitations agricoles en 2014 : 17

Dont exploitations d'élevage : 81,2%

Dynamique : problématique de reprises

Maîtrise foncière

Consommation d'espace

Entre 1999 et 2010 : 2,3 ha soit 0,2 ha / an

Typologies urbaines

Habitat groupé de hameau ou de village (densité 2) : Centre de Saint-Martin-de-Lansuscle + quelques hameaux

Habitat isolé (densité 4) : disséminé sur le territoire communal

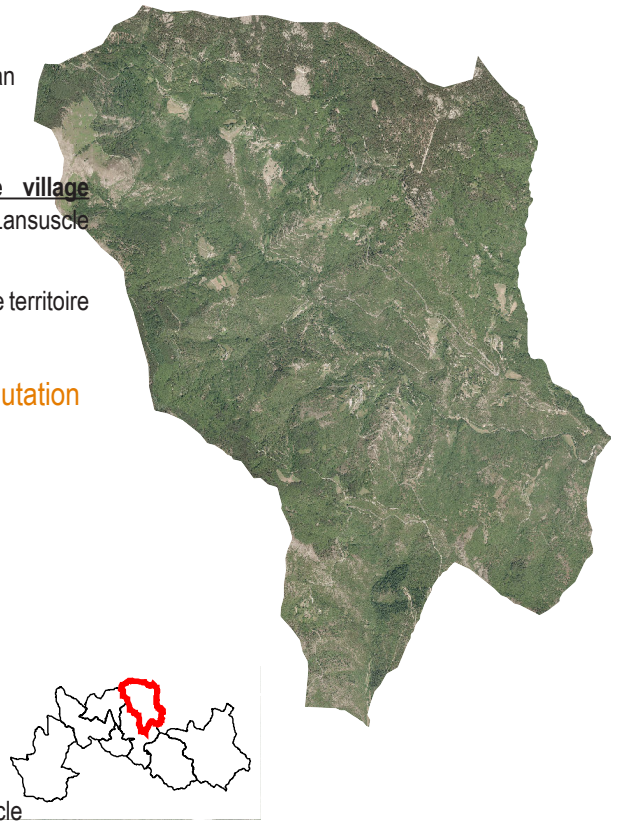
Capacités de densification et de mutation des espaces bâtis

XXX

Patrimoine

Patrimoine bâti

- Château de Cauvel
- Ferme fortifiée des Abrits
- Tour des Fontanilles
- Obélisque du Plan de Fontmort
- Villa gallo-romaine
- Temple de Saint-Martin-de-Lansuscle



Commune de Saint-Martin-de-Lansuscle

Patrimoine naturel

- Dolmen de la Claroudens

Inventaires naturels :

- ZNIEFF de type 1 : «Versant sud du Gardon de Sainte-Croix», «Vallée du Gardon de Saint-Martin»
- ZNIEFF de type 2 : «Hautes vallées du Gardon»

Natura 2000 :

- Directive Habitats : «Vallée du Gardon de Mialet»
- Directive Oiseaux : «Les Cévennes»

Déplacements

Traversée par la RD13 d'Est en Ouest et la RD28 qui grimpe les versant du Sud au Nord et qui rejoint la RD13.

Commune à caractère rural, marquée par une forte croissance démographique de 1990 à 2010, du fait d'une politique d'accueil dynamique, mais qui s'essouffle depuis 2010, elle appelle à conforter son bourg (place de village, commerce, etc.) et ses hameaux. Le confortement du bourg doit s'opérer tout en maintenant les espaces agricoles autour du village.

Dans une logique de mixité sociale et de réponse à l'ensemble des besoins en matière d'habitat, la commune pourrait diversifier son offre : foncier à bâtir, secteur d'accueil pour de l'habitat léger, etc.

Dans un contexte environnemental et paysager sensible, le développement urbain (ou de l'habitat léger) doit être encadré, d'autant plus que certains équipements publics sanitaires souffrent de carences... (distribution d'eau potable)

Le développement de l'habitat doit se penser aussi en lien étroit avec les terres agricoles dont les potentiels doivent être préservés et valorisés (à travers une mobilisation du foncier disponible et une diversification des activités).

La dispersion de l'habitat en hameaux et écarts, caractéristique du territoire, impose aussi de favoriser les mobilités (cheminements,



Village de Saint-Martin-de-Lansuscle - PNC

Perception selon la commune de Saint-Martin-de-Lansuscle

THÉMATIQUES		CONSTATS (points négatifs / points positifs)	ENVIES // ATTENTES // BESOINS
Qualité de vie	Offre de commerces	- Absence de commerces + Présence de commerces ambulants + Vente à la ferme + marché des producteurs l'été	Accompagner la volonté d'habitants de créer une épicerie locale associative ou un dépôt alimentaire (réel besoin)
	Espaces publics	- Présence d'un petit parking en centre bourg, qui est investi en tant que place de village, l'été, occasionnant alors des problèmes de stationnement	Créer une vraie place de village, réorganiser la gestion du stationnement (en entrée de village afin de libérer la place publique au centre-bourg)
	Activités & services	+ Proximité des services de Saintes-Croix-Vallée-Française (infirmières) + Présence d'aides ménagères (pour les personnes âgées) et de quelques professionnels du bâtiment + 20 associations (gîtes, foyer d'accueil de mineurs, etc.)	Tenir compte des projets associatifs pour le développement communal (La personne qui tient le foyer d'accueil pour mineurs souhaiterait créer une structure d'accueil pour mères isolées. Cette personne est à la recherche d'un lieu pour réaliser son projet et agrandir le foyer pour mineurs)
	Ecoles / Equipements publics	+ Une école maternelle/primaire (collège à Saint-Etienne-Vallée-Française) + Mairie, bibliothèque, salle polyvalente dynamique - Un versant de la commune non desservi par le réseau d'eau potable	Mettre à niveau les équipements de distribution d'eau potable
Logements	Les logements dans les bourgs et hameaux historiques	- Manque de logements - Forte proportion de résidences secondaires (60%) - Existence d'habitat irrégulier du fait du manque de logements	Envisager la création d'un secteur d'habitat léger (sous forme de hameau nouveau ?) Accompagner les projets d'auto-construction
	Les programmes récents	- Construction récente limitée à des rénovations, du fait de difficultés à obtenir des permis de construire pour de nouvelles constructions (RNU).	Besoin d'enveloppes constructibles pour de nouveaux logements et l'accueil de nouvelle population. Envisager la création d'un secteur d'habitat léger (sous forme de hameau nouveau ?)
	Les logements sociaux	Loyer modéré de la plupart des logements de la commune en location (sans pour autant constituer du logement social au sens statistique) Prix à l'achat particulièrement élevés, d'où un nombre de résidences secondaires important.	
	Performances énergétiques / qualité environnementale		Favoriser l'autonomie énergétique sur le village (projet de chaufferie bois pour les équipements publics) Développer la filière bois Programmer des bâtiments pour le stockage et le séchage du bois
Mobilités & transports	Les cheminements doux (piétons / cycles) pour le quotidien ou le loisir	- Déplacements piétons limités aux loisirs	Renforcer les liens inter-quartiers (« raccourcis) » : assurer la communication entre hameaux et la continuité et l'accessibilité des chemins existants
	Les transports en commun	- Uniquement ramassage scolaire pour le collège + ramassage scolaire pour l'école primaire sur la commune	Besoin de connexions TC avec Sainte-Croix-Valée-Française, qui concentre commerces, équipements et services
	Les déplacements voitures	+ Développement progressif du covoiturage (de manière informelle dans un premier temps, puis par affichage en mairie avec plus de succès)	Améliorer les dispositifs et aménagements en faveur du covoiturage

THÉMATIQUES		CONSTATS (points négatifs / points positifs)	ENVIES // ATTENTES // BESOINS
Agriculture et environnement	Les espaces naturels et forestiers	- Fermeture des espaces + Natura 2000 + Présence d'une exploitation forestière privée (Foret privée / ONF)	Lutter contre la fermeture des espaces Maintenir la châtaigneraie en bordure du temple
	Les cultures et activités agro-forestières (châtaigneraies)	- Peu d'agriculteurs à titre principal mais beaucoup d'agriculteurs solidaires (environ une dizaine sur la commune), statut permettant la vente de produits transformés (plantes infuses, etc.) - Châtaigneraies en déperditions (3 ou 4), nécessiteraient des repreneurs	Besoin de repreneurs pour les châtaigneraies Maintenir les espaces agricoles autour du village
	L'élevage	+ Elevage caprin (lait, pélardon), mouton (viande), + 5 éleveurs + environs 10 solidaires	Développer l'élevage en petites unités
	Le risque inondation	+ Commune non concernée par le risque d'inondation.	
Architecture et patrimoine	Le patrimoine bâti (édifices remarquables, petits éléments architecturaux, matériaux traditionnels, etc.)	+ Une bonne partie du patrimoine bâti située dans la zone cœur du Parc National des Cévennes. + Nombreux éléments de patrimoine hors de la zone cœur du PNC (église, fontaine, murs et bancels dans le village)	La protection du patrimoine bâti n'est pas une priorité pour la commune, même si elle souhaite conserver son identité. Elle estime qu'il existe déjà suffisamment de protections du patrimoine avec le Parc National des Cévennes, et souhaite mettre l'accent sur le développement de la commune et l'accueil de nouvelles populations
	Le patrimoine paysager (végétal)	+ Quelques éléments remarquables, liés à l'habitat (treilles de vigne) ou à l'activité de la soie (muriers autour du village)	Protéger le patrimoine végétal (notamment les arbres de la place du et les châtaigners en bordure du temple)
	L'architecture locale (modernité ?)		Maintenir l'architecture traditionnelle tout en permettant une ouverture aux techniques de construction écologique plus contemporaines Autoriser le bois et plus généralement les matériaux écologiques
	Les typologies de bâti (habitat dense, faubourgs, mas isolés, pavillons, autres ?)		Agrandir les hameaux existants Développer l'habitat dispersé Projeter un nouveau hameau Garantir un développement urbain respectueux des espaces agricoles